teur dit d'un côté habiter à ou avec, et de l'autre habiter une femme. Les Italiens ont notre expression: abitare con una femmina.

Насе, наісне, hache, v. 25508, 26599, 32007.

A haiches vont les bailles fièrement décopant.... Et de haces danoises les vont fort assalant.

Prov. apcha, ital. accia, azza, esp. hacha, port. facha, acha; moy. h. allem. hatsche, hache, nouv. h. allem. hacke, pioche. Ces mots viennent, suivant M. Diez, de l'angl.-sax. haccan, angl. hack, hacher, couper. Le lat. ascia ne peut, dit-il, être leur étymologie, mais il a produit l'ital. ascia et le prov. aissa. Comparez le moy. lat. acia, d'où aciola, aciculus, et accieris qu'on trouve dans Festus. Diez, Lex. etym., p. 4.

Les haches danoises dont il est question dans un de nos exemples ont bien l'air d'être les guisarmes que l'on trouve définies, tantôt piques, tantôt haches:

Haches danoises por lancier et férir.

(Mort de Garin, p. 165.)

HAIÈTE, petite haie, lisière, Gilles de Chin, v. 891.

Lés le haiète d'un boskel.

Diminut. du mot haie, qui vient de l'ang.-sax. haga, hage, anc. flam. haeghe, nouv. haeg, haie; anc. nord. hagi, sued. hage, ager pascuus. Diefenbach, Goth., II, 578. Le moy. lat. haia, heia, signifiait tout à la fois haie, palissade, forêt, et avait donné lieu au verbe heyare, anc. franc. hayer. En Belgique, le droit de hayer existait dans plus d'une coutume. Il consistait pour les habitants dans la faculté de jouir des vaines pâtures et d'y enclore les bestiaux au moyen de haies, fût-ce même dans les clairières des forêts. La faction liégeoise des haydroits ne pourrait-elle avoir pour origine ce vieux droit de hayer? M. Polain a mieux aimé y voir le flam. heyde, bruyère, en disant que les haydroits revendiquaient le droit de pacage dans les terrains incultes. Hist. de Liége, II, 189. C'est au fond la même idée; mais heyde aurait dû faire heyd-droits et non pas hay-droits ou heydroits, du moy. lat. heya ou haya. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, elles doivent peut-être le céder à celle de Zantfliet, qui fut presque contemporain et dit positivement que les haydroits furent ainsi nommés parce que c'étaient des ennemis du bon droit et de la justice (odientes jus et æquum). Voy. Ducange, vo Heideoti.

Haïn (formes du verbe), v. 4824, 4857, 12868, 25274, 29824, 29849, 50031.

Nous croyons devoir indiquer ici quelques-unes des formes de la conjugaison de ce verbe, relevées dans notre roman. Présent de l'indicatif: je hac, je hach, je has, je haich; nous haions, vous haés; futur, je haray.

Hair vient du goth. hatan, hatjan, anc. h. allem. hazen,

hazôn, nouv. h. allem. hassen. La plus anc. forme franc. est hadir (Alexis, 87); prov. ahir, air; subst. azir, haine, violence. Rayn., Lex. rom., III, 575.

HAIRE, cilice, Gilles de Chin, v. 661; peine, ennui, violence, obstacle, Godefr. de Bouillon, v. 24768.

Cil n'avoit soing de porter haire.... Par Mahomet! Tangré, vous iestes grande haire! Or vous gardés de moy, car bien me doit desplaire.

On trouve déja le mot haire (sens propre) dans le fragm. de Valenciennes: « Et vestiti sunt saccis a majore usque ad minorem. » — « Vestirent haires a majore usque... » Voici maintenant le sens figuré:

Jettez-me hors de ceste haire : Certes je muir, bien dire l'os.

(Theat, franc, au moy, age, p. 505.

Bisu-filz, nous avons à porter De haire assez.

(Ibid., p. 526.)

Je voel que vous fachiés mon corpz à chevaus traire (Se chius enfes-chi vit), s'encor ne vous fait haire. Se croire m'en voiiés, vous le feriés desfaire Et le teste trenchier ou noier sans retraire. (Baud. de Seb., 1, 30.)

Or avons poi à vivre, ce nous torne à contraire : Le peuple là-dehors nous fera souffrir haire. (Bert. du Gues., 11,405.)

Hairier qqn, c'était le tourmenter, le presser, l'opprimer. Il y paraît bien par l'exemple suivant: « Et toutes lesdictes deux nations, tant Latins que Albaniens, sont durement impressez soubz l'importable et tres-dure servitude de la tres-hayneuse et abhominable seigneurie des Esclavons; certes c'est ey ung peuple hairié: le clergié desprisié et abaissié, les évesques, les abbés souvent emprisonnez, les nobles déshéritez et mis en captivité, etc. » Chev. au Cygne, p. 295. Froissart emploie aussi le verbe harier, hérier, fatiguer, maltraiter. « Monseigneur le roi me hérie et me veut hérier. » Buchon. Gloss.

Comparez l'angl. to harry, to harrow, tourmenter, harceler, to hare, exciter, presser, to harass, harasser; le pat. norm. harer, exciter, hérasser, faire un ouvrage avec peine, être embarrasse; ainsi que le wall. hérer, pousser une chose dans une autre. De plus voy. l'anc. franç. harelle, avanie (Roquef.), et Ducange, vo Harela. Nous n'y rattachons pas le verbe esp. harrear, pousser devant soi en marchant, ni le subst. harriero, voiturier, dont l'origine est l'interj. harre, syn. de l'ital. arri.

Hairier quelqu'un, c'est pour ainsi dire lui faire porter une haire, en un mot, le maltraiter, la haire étant un sac de crins (angl. hair-cloth) que l'on se mettait sur la peau pour se mortifier. Son étymologie est l'anc. h. allem. hára, anc. nord. hæra, étoffe ou tissu de crins. M. de Chevallet fait une différence pour le sens figuré: haire lui paraît venir alors du tudesque harm, douleur. Roquefort n'aurait pas du rapprocher hairier de hardier, hardoyer, dont l'origine est toute différente. Quant à M. Diez, il a parlé des verbes harer, harier, à propos des dérivés de haro. Lex. etym., p. 660.

Haïs, haines, discordes, v. 5258.

Se nous maintenons guerre et nous aions haïs, Et ly crestien vienent, venons chy desconfis.

Haï, discorde, est peut être un abregé de haïn, haygne. Le mot n'est pas dans les glossaires, mais il serait facile de trouver cetté prononciation pour des vocables dont la désinence est en in. Il se peut aussi que la rime seule ait produit haïs; la Chans. de Rol. et le Tristan n'offrent-ils pas la forme haür, au lieu de haine? Enfin avoir haïs n'est peutêtre qu'avoir des hahay: « Nous y ferons tel hahay que, passé mil ans, ne fut si grand en France. » Corp., chron. Fland., III, 409. Comparez aussi le norm. hati, haine.

HAISTER, hâter, animer, v. 5488.

Avocc Pieron l'iermite qui forment les haista.

Roquesort donne de haiste, en hâte. Le prov. n'a que l'adj. astiu, et l'anc. ital. que l'adv. astivamente. L'origine de ce mot est toute germanique: moy. h. allem. hasten, nord. hasta, slam. haesten, angl. to haste ou hasten. L'anc. frison a le subst. hast, et le nord. hastr.

Haitiés, heureux, bien portant, v. 22098.

Est-il sains et haitiés sans nule vilonnie?... Bien croi que mal soiés haitié.

(Baud. de Seb., I, 59.)

Qui il ataint à cop jamais n'ert bien haitiez.

(Vœux du Paon, MS., fº 27 rº.)

Une addition importante placée dans l'introd. du second vol. de M. Grandgagnage, p. xxix, nous a échappé, et il convient de la mentionner ici. Le wall. haiti, comme l'anc. franc. haitie, y est reconnu comme un dérivé logique du goth. haitan, anc. h. allem. heizan, dont une des acceptions est vovere, promettre, faire des vœux. Ainsi hait veut dire souhait, dehait, imprécation, et haitie, heureux, compos voti. Voy. Dehait, exhaiter, eshaiter.

HALEGRIN, v. 6247.

Et ly roys des Taffurs, o lui sy halegrin.

Ce mot veut-il dire hardis ou joyeux compagnons, et vientil de l'ital. allegro, prov., cat., port. et esp. alegre, ainsi que l'a pensé M. de Reiffenberg? Godefr. de Bouillon, II, LXV. C'est possible. Son orthographe même n'y fait pas obstacle, attendu qu'on lit dans le rom. de Horn:

Si vesquist vostre mère, or fust mult halegrée (fo 20).

Il y a pourtant une autre supposition à faire, c'est de lire

halequin, au lieu d'halegrin; et le manuscrit ne s'y oppose pas non plus. Le roi des Taffurs et ses halequins, celà nous reporterait à la fameuse légende, examinée par M. Genin, Variations, p. 451-469. Disons d'abord qu'il nous est impossible de nous rallier à l'opinion de ce savant sur l'étymologie de ce mot, tout ingénieuse qu'elle est.

Ainsi la mesnie Hellequin, les milites Hellequini ou Herlikini, de Raoul de Presies, de Guillaume de Paris, de Pierre de Blois et des trouvères du meyen âge, n'ont rien de commun avec le cimetière d'Arles ou l'Alescamps; dont le vulgaire aurait fait le nom d'un fantôme (Allecan), toujours suivi d'une compagnie nombreuse qui bruyait dans ce cimetière. Sans vouloir rien préciser sur l'étymologie, nous dirons avec M. Diez que la forme Hellequin, Helleken, paraît appartenir au flamand. De là vient sans doute le nom du démon Alichino, dont il est parlé dans l'enfer du Dante (ch. 21).

Quant au rapprochement de ces mots avec le nom d'Arlequin, peut-être n'est-ce qu'une ressemblance fortuite qui l'a suggéré à M. Genin. On ne peut nier pourtant que le diable n'ait été un des personnages principaux des représentations que l'on aimait tant au moyen âge, et don't Villani rapporte un exemple terrible arrivé à Florence, le ter mai 1304: « On avait établi sur l'Arno des barques et de petites nacelles portant des échafaudages où l'on voyait l'enfer. Les damnés y étaient figurés par des hommes contrefaits que les démons jetaient au milieu des flammes. Tout à coup le pont Alla-Carria, sur lequel se trouvaient un fort grand nombre de spectateurs, s'écroula dans l'Arno, et beaucoup de malheureux Florentins allèrent, pour leurs péchés, voir l'enfer au naturel. » Villani, p. 403.

La bande de démons qui jouait son rôle dans cette farce, ne se faisait faute ni de bruit, ni de grimaces. Ils menaient un train d'enfer, comme dans le charivari donné au héros du roman de Fauvel, et dans lequel on voit apparaître des Hellequines ou diablesses, indépendamment de Hellequin et de sa maisnie. Le roman de Renart parle aussi de ce bruit affreux:

A sa siele et à ses lorains Ot cinc cent éloketes au mains , Ki démenoient tel tintin Con li maisnie Hierlekin (IV, 146).

Tout éloigne qu'il est par son caractère du Hellequin primitif, Arlequin a pourtant conservé l'accoutrement des farces du xive siècle: son masque noir annonce bien un fils de l'enfer, et son vêtement composé de pièces jaunes, rouges et noires ne rappelle pas moins bien les flammes au milieu desquelles il se trépignait en tourmentant les damnés. A cela près, il ne ressemble plus à ses devanciers, et il est même devenu un assez bon diable.

Personne, dans le moyen âge, ne méritait mieux d'être comparé aux démons que les soudards et les mauvais garcons, nommés Taffurs ou Ribauds. Leurs exploits de cannibales, leur manière de vivre diabolique, tout devait frapper l'imagination, et l'on a pu, sans leur faire tort, les comparer à la maisnie Hellequin. Aussi n'hesitons-nous pas à proposer notre correction et à lire:

Et ly roys des Taffurs, o lui sy halequin.

Nous n'en dirons pas davantage sur la légende de Hellequin à laquelle nous croyons pouvoir rattacher les Taffurs. Nous laisserons aussi de côté l'étymologie de ce nom. M. Liebrecht dans un mémoire sur la Mesnie furieuse a montré l'origine de tout ce cercle de traditions : et il pense qu'avant de statuer sur l'étymologie du mot Halequin, il faudrait d'abord fixer l'exacte forme de ce nom propre, qui varie beaucoup. A d'autres donc de décider si la forme hierlekin, dans le rom. de Renart, sert d'intermédiaire à hellequin, halequin et alichino, pour arriver à harlequin, arlequin et arlecchino. La chronique de Normandie imprimée à Rouen en 1487 parle au contraire de la mesgnée Hennequin, et nous voyons qu'en Normandie on donne encore le nom d'hannequin à un enfant désagréable, ce qui équivaut à diable, démon, lutin.

HALET, hâlé, v. 5450, 5935.

Plus noir et plus halet que dire ne puist-on.. Moult estoient halet du soleil et du vent.

Cette forme est assez remarquable, en ce sens qu'on n'y trouve pas plus que dans le halle de la Contenance des fames, la raison de l'à circonflexe de notre mot hâle:

Or veut l'ombre et veut le halle. (Jubinal, Nouv. rec., II, 172.)

M. Diez, qui fait cette remarque, trouve dans ce mot le flam. hael, aride (Kiliaen); mais il a soin de noter les formes de l'anc. franc., subst. harle, verbe harler (Dom Carpentier, v° Incanceratus), plus le wallon aurler, qui représentent nos mots hâle, hâler: « Comme pour le harle et air du temps laditte playe pourroit estre engrinée. » Lettres de grâce de 1401. M. de Chevallet préfère tirer hâle du gallois haul, soleil.

Nous ajouterons que la langue d'oïl avait aussi la forme haslé, qui paraît exprimer l'idée de sécheresse et qui explique l'anc, orthog. hasler et l'accent de notre mot hâler:

Fors que pain noir, dur et haslé, Tout muisi et tout très-salé. (Rutebeuf, II, 175.)

Hams, crochets, v. 6148, 6352.

A piques et à hams.

Peut-être M. de Reissenberg aurait-il du écrire hains, suivant l'usage établi et conservé au xyiⁿ siècle. Lat. hamus, ung hain. Tetraglotton de Plantin. Pourtant le prov. écrivait ama, le cat. am, ham et l'ital. amo.

Amors m'a souspris à son ain. (Rayn., Lex. rom., 11, 61.)

HANAP, vase à boire, coupe, v. 4577.

S'aportoient le vin et maint hanap d'ormier.

Pateras dicuntur cuppas, henaps. Dict. de J. de Garlande, p. 595. a Ce vase qui est mille fois nommé et souvent décrit, ne laisserait aucune incertitude sur sa forme, s'il n'avait point été de formes très-variées; mais entre le hanap de saint Louis, en forme de petit bacin, jusqu'à ceux de Charles V, en façon d'un calice, façon qui semble avoir été une mode, il y a une certaine distance. » De Laborde, Glossaire de la notice des émaux du Louvre, p. 347. Voy. dans ce glossaire les nombreux exemples réunis par l'au-

La langue d'oïl disait hanap ou henap : prov. enap, anc. ital. anappo, ital. mod. nappo; moy. lat. hanapus. C'est l'anc. h. allem. hnapf, antérieurement hnap, nouv. h. allem. napf, flam. nap, etc.

En rouchi et en wallon, les anas, hanas, sont d'une manière générale toutes les pièces de la vaisselle, et même la batterie de cuisine; on y donne le nom de hana à toute vaisselle en terre, coupe, écuelle, etc.; en picard, le hanap est un gobelet; en wallon, hena signifie particulièrement un petit verre à liqueur. M. Duméril mentionne aussi hanap en pat: norm., dans le sens de coupe, verre à boire, et il retrouve ce mot avec la même signification dans le breton. Celto-breton, hana ou anaf, coupe, dit aussi M. Hécart. Leduchat dans son Rabelais avait dit avec Ducange que hanap venait de l'anglo-sax. hnæp, calix, patera: c'était l'étymologie germanique admise généralement. Éloy Johanneau corrige son devancier et prétend que hanap aussi bien que l'anglo-sax. hnæp, vient du grec κάνα&ι, fontes rivo multiplici sparsi, par le changement ordinaire du k initial en h. Rabel., II, xiv. N'est-ce pas plutôt lui qui se trompe?

On a beaucoup disserté sur les hanaps maserins ou de madre. Étaient-ils en bois, ou bien en crystal, ou bien en pierre précieuse? Il a semblé à Ducange et à d'autres savants que ce devaient être des coupes d'onyx ou d'autres pierres, attendu que plusieurs anciens glossaires traduisent madre par murrha, et que cela parait bien se rapporter aux pocula murrhina des Romains. Voy. Ducange, v° Mazer, et aussi Joaquin Jose da Costa de Macedo, Memoria sobre os vasos murrhinos, in-4°. Lisbonne, 1842.

Nous pensons que le moyen âge n'avait point mis une précision aussi parfaite dans sa traduction. En rendant pocula murrhina par hanaps de madre, on voulut seulement dire vases précieux. D'ailleurs les anciens n'avaient-ils pas ciselé, eux aussi, des vases de bois d'un prix inestimable? On peut en juger par les coupes de hêtre (pocula fagina) dont Virgile parle dans sa IIIe éclogue et qui sortaient des mains du sculpteur Alcimédon, divini opus Alcimedontis. Théocrite, dans sa Ve idylle, parle aussi d'un vase de cyprès en d'art, la coupe dont ce même Théocrite fait la description et que le chevrier promet à Thyrsis, dans la première idylle. Ne soyons donc pas surpris de voir le moyen âge exalter à son tour les hanaps de madre.

M. de Laborde ni M. Diez n'assignent au mot madre la signification précise d'un arbre quelconque. Ce n'est pas un bois plutôt que l'autre; mais comme l'indique l'anc. h. allem. masar, d'où il tire son origine, c'est le cœur ou la racine de tous les bois; l'allem. mod. emploie maser pour désigner du bois madré, c'est-à-dire à petites taches brunes. Il en résulte que les hanaps maserins ou de madre peuvent être de couleurs très-variées, et que l'on avait des hanaps de madre en érable, en cyprès, en noyer et même en lierre:

In uno anappo fatto di legno di edera.

(Redi, Bacco in Toscana, annot., p. 47.)

N'oublions pas au reste que les hanaps maserins n'avaient de valeur que par les accessoires. Dans la longue liste des exemples réunis par M. de Laborde, il y en a de tous les prix. Les plus chers ont des pieds, des anses et des couvercles d'or ou d'argent, il y en a, au contraire, qui ne valent que quelques deniers. Dans le Garin le Loher., il y a un pèlerin qui se lamente de ce qu'on lui a volé son couteau et son hanap maserin (II, 79). A coup sûr celui-là n'était pas un hanap précieux. Dans un inventaire des meubles de messire de Naste, en 1537, nous voyons de même figurer « quatre blans hanas de madre, » prisés 40 s.; et tout auprès un seul hanap d'ivore est prisé 45 s. Parmi les droits de forage cédés à la ville de Douai par le châtelain, en 1268, se trouve celui-ci: « Kiconques hom deforain aporte hanas de masdre en ceste vile por vendre, il doit ung hanap au castelain et à l'escuelier le signeur de la terre. » Tailliar, Recueil d'actes en langue romane, p. 465. Ce dernier exemple prouve d'une facon péremptoire, qu'il ne s'agit pas ici de hanaps d'un grand prix. Ils valaient seulement un peu plus que les hanaps de fust ou écuelles de bois.

Hanepier, crâne, tête, v. 5364, 11326, 22071, 23620, 26097, 29209.

Lors le féry Ricars desus son hanepier; L'autre oreille ly fist à tierre trébucier.... Tel cop li a donné parmy le hanepier Que la ciervelle en fait à le tierre samier.... La tieste ly fendy parmy le hanepier.

Ducange et d'après lui Roquesort ont expliqué ce mot par poitrine. Le dernier n'a point remarqué que Dom Carpentier avait rectissé l'article de Ducange en citant un vieux glossaire qui porte craneum, gallice hannepier. Aucun des exemples cités par Ducange et par d'autres ne répugne en esset à cette signification. Lorsque Gilles de Chin vient de tuer le géant, chacun accourt à l'envi pour admirer les énormes proportions du cadavre:

> A grant merveille esgardé ont La teste de cel avresier; On péust bien el *hanepier* Baigner un enfant de v ans (v. 5322-5525).

Cette comparaison du crâne avec une baignoire d'enfant n'a rien qui surprenne. Le hanepier ordinaire n'est-il pas lui-même une coupe, un vase à boire, un hanap? Ainsi les hommes du nord buvaient dans le crâne ou le hanepier de leurs ennemis. Voy. Grimm, Geschichte der deutschen Sprache, I, 145, 1re édit.

Or en huvez tout plain vo hanepier.
(Baud. de Seh., I, 208.)

Dans le Baud. de Seb. le mot est pris au figuré. Il n'en est pas de même pour les vers suivants, où il faut toujours lui donner le sens de crâne ou de tête:

La teste li trancha à tout le hanepier. (Chans. d'Ant., II, 58.)

Cheus qui tuoient bestes à 1 martel d'achier Dont il les vont frapant parmi che hanepier. (Baud. de Seb., 1, 188.)

Mais Charles de Dinant li ala si paier Que tout li effondra bacin et hanepier. (Bert. du Gues., 1, 227.)

Mouskés lui donne surtout le sens de tête dans ces vers où il parle de St-Denis:

> Son hanepier c'on li trença Prist et remist et si parla (v. 416).

Hanepier a la même étymologie que hanap. Voy. ce mot en cfr. l'angl. hanaper, trésor.

Hanste, lance, pique, v. 18224; Hante, même signification, Gilles de Chin, v. 900.

Hanste avoit d'alier, mais trop bault le portoit.

(Yœux du Paon, MS., fo 46 ro.)

Nous avons expliqué sous le mot Ante les diverses transformations du lat. hasta. Ajoutons ici qu'on a dit de même le hanstar pour la bampe:

> Et empoigna l'espiel dont gros fu le hanstar. (Vœux du Paon, MS., 6º 26 r°.)

Voy. la Chans. d'Ant., I, 111.

HARDIMENT, hardiesse, trait d'audace, v. 5516, 17355; HARDEMENT, même signification, Gilles de Chin, v. 2173.

> Démoustrés hardiment et fière cruauté... Le conte de Toulouse qui tant ot hardiment. seus escus Ne fist aine mais tel hardement.

Moy. lat. hardimentum. En vieux franc. la forme la plus fréquente est hardement. Notre auteur, en se servant de l'autre, a imité le prov. et l'anc. cat. ardimen, ardiment, ainsi que l'ital. ardimento. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce sont là des dérivés du prov. ardir, ital. ardire, d'où notre franc, mod. enhardir et l'adj. hardi. L'origine de tous ces mots est le goth. hardus, fort, dur, âpre, courageux, qui a produit l'anc. sax., le flam. et l'angl. hard, l'anc. nord. hardr, l'anc. h. allem. harti, etc., même signification. C'est ce radical qui est entré dans la composition des noms propres en hard, tels que Bern-hard, Rein-hard, Eisen-hard; etc. A Lille on dit encore hars à l'ouvrage, dur à la fatigue. On

y emploie aussi ce mot dans le sens de hardi. Voy. Diefenbach, Goth., II, 539-542, et Diez, Lex. etym., p. 24.

HASCIE, peine, douleur, v. 3128, 8974; HASQUIÈRE, même signification, v. 21908.

Droit en Jhérusalem où Dieu souffrit hascie.... Et dist mieux voet morir à duci et à hascie.... Bauduins de Rohais en ot au cuer hasquière.

La forme hasquière, haschière, hachière a précédé celle de hascie, haschie, hasquie, haschée. Elle dérive du moy. lat. hascaria, qui est abrégé de l'anc. h. allem. harmscara, proprement part de peine. De hascaria, le moy. lat. a produit ensuite hachia, qui répond au vieux franç. hachie. Voy. des exemples de hachière, hasquière, dans Bert. du Guesc., I, 422, et dans Baud. de Seb., I, 9. On trouve hachie, hasquie dans Bert. du Guesc., II, 41, et dans Baud. de Seb., I, 56. Ducange offre la forme haschée, d'après le rom. d'Athis, v° Hachia.

HASTÉEMENT, vite, hâtivement, v. 5003.

Cieus vint en ung batiel tost et hasteement.

Ital. astivamente. Voy. notre mot Haister.

HASTIER, broche de cuisine, v. 7758, 16044, 16689, 17458, 22980.

Il ne valent à el qu'à tourner le hastier.

Au vers 16044, M. de Reissenberg avait oublié que ce mot est encore aujourd'hui français (voy. Hâtier dans le dict. de l'Académie); il s'en est souvenu au v. 17458. En 1337 on voit figurer « un hastier de fier et les 11 tournoirs, » dans l'invent. des meubles du s' de Naste. Le wallon dit hâsti, le bourg. hate, et, sans aucun doute, ces mots viennent du lat. hasta. En rouchi haster veut dire faire sécher au seu en mettant sur la haste ou broche. Comparez le wall. hati, roussir, brûler un objet à la surface. M. Grandgagnage préfère tirer ces mots du flam. harsten, hasten, griller, rôtir.

HATERIAUS, HATERIEL, HATRIEL, cou, nuque, épaules, v. 1124, 1955, 4911, 7765.

Che furent vostre frére dont je sui si dolans Qui les kaines avoient ès hateriaus pendant.... Fu férus par derière tellement d'un siergant Que jusque ou hatriel va l'espée coulant.... Quierquiés voz hateriaus de ces biens chy-endroit.

La signification que nous donnons à ce mot se retrouve même dans les patois: wall. haterai, cou; rouchi, atériau, cou, gorge, petite croupe d'un toit, hateriau, cou, hatreau, nuque; picard, hatré, hatereau, haterel, nuque. Le gloss. de Guill. Briton dit de même cenvex, hateriaus, partie postérieure du cou, et le gloss. impr. de Lille occipt, haterel. Le gloss. MS. de Lille dit, au contraire, cenvix, hatrel, cervelle, et le dialecte lillois définit l'attriau, poitrine, gorge: « Un biau attriau aussi ferme qu'un grès. » Chans. lil.

Le suppl. de Roquesort mentionne la sorme hatiel, hastiel, mais il nous semble que c'est une mauvaise lecture pour hateriel ou hatrel: « En partant il a appris que, s'il alloit en ladite ambassade, on lui torderoit le hatiel. » On le disait de même pour les animaux: « Ung gigot de mouton routy, et ung hatereau ou col de veau, aussi routy. » Dom Carpentier, vo Hasterellus.

Le haterel ne signifie donc pas le crâne, comme l'a pensé M. P. Paris, à propos du vers suivant :

Trestout le poursendit desci el haterel.
(Chans. d'Ant., I, 416.)

C'est à dire il lui fendit la tête jusqu'à la nuque. De son côté, Méon, dans le rom. de Renard, explique hateriaus par rôtisseur:

> Mai dahez sit cil hateriaus, Se vos ne dites que i a (1, 527).

Il aurait du dire: Malheur à ce cou! Le sens de nuque est très-clair dans les exemples que voici:

Cis hateriax vos iert ains reoigniés. (Raoul de Camb., p. 157.)

A guise de cheval que on a enfreiné Li ont mis cele corde, ce fut grant cruauté; Derrier le haterel li ont si fort noué Que pour cent mille mars n'éust un mot sonné. (Par. la Duch., p. 26-27.)

Adont regarda Blanche dréchant le haterel.

(Baud. de Scb., I, 82.)

Testes et haiteriaus vont par les champs gisant. (lhid., II, 286.)

Le hasterel ou le hâtereau du veau, du porc, etc., tout comme celui de l'homme, n'est donc pas autre chose que le chignon, la nuque, le cou et même l'échine:

> Du col jusqu'au *haterel* Li a reborsée la pel. (Rom. de Ren., I, 167.)

Il était naturel qu'on y cherchât l'allem. hals, cou: aussi M. Diez lui donne-t-il pour origine l'anc. h. allem. halsadara, moy. h. allem. halsader, d'où halster-el, halterel, haterel.

M. Grandgagnage, traitant le wall. haterai, hésite à lui donner pour etymologie le lat. hasta, en l'absence d'analogues et de semblables dans le bas et le moy. latin. Les lettres de grâce de 4352, citées par Dom Carpentier, et dans lesquelles se rencontre hasterellus, ne suffisent pas en effet. Faute de mieux, M. Grandgagnage a pensé à l'anc. flam. ast, harst, spina porci, grillade, qui est sans doute en rapport avec l'anc. flam. harsten, rôtir (Killaen). Il est évident qu'en rouchi, comme en ancien français, une haste de porc est une échinée ou une longe de porc, que l'on mange rôtie sans être salée. On l'appelle aussi haste levée, ate levée et même ante levée. Seulement M Hécart la définit un morceau de poitrine du porc le plus près du cou. Le normand hatelet,

qui veut dire côtelettes de lard, a bien de l'analogie avec ces termes, et l'on peut en dire autant de haste menue de porc, dans l'anc. franç.

Il ne faut pas oublier non plus que Rabelais (IV, 59) a employé le mot hastereaulx, par leque il a désigné, dit-on, un ragoût formé de différentes parties d'animaux d'auprès le cou (Leduchat). Au xvne siècle un hatereau était un ragoût composé de viande de veau hachée avec des herbes (Veneroni, Dict. franc.-ital.). Nos dictionnaires modernes y voient des tranches de foie préparées. Ceci nous rapprocherait des hasties ou hastilles qui sont, dit Leduchat, les débris d'un porc. Mais nous ne dirons pas avec lui qu'on les nomme ainsi parce que ces parties se corrompraient si l'on ne se hastoit de les manger. De plus M. Diefenbach mentionne aussi l'angl. hastet, hastet, intestina porci, qu'il rapproche du vieux franc. haster, rôtir, et de hastellette, échineau de porc frais; et cela nous ramène au flam. harsten de M. Grandgagnage. Voy. Goth., II, 540.

Il ne faut voir, dans ces différents termes, qu'une extension donnée au mot haste, longe de porc (voy. Ducange, vo Hasta, et Dom Carpentier, vis Astis, astois, astus), et il n'est pas douteux que la haste de porc ne soit la même chose que le hastereau de porc; mais dans haste et ses dérivés, l'idée de la broche ou du hastier semble indiquer pour origine l'anc. h. allem. harsta, rôtir, flam. harsten. Rien n'empêcherait cependant d'y voir aussi le lat. hasta, lance: ne trouvet-on pas dans la hanste ou ante levée et dans flèche ou fliche de lard, une analogie frappante avec cette dénomination?

Quant au mot hasterel, nous admettons comme possible et même probable l'étym. donnée par M. Diez, tout en faisant remarquer que le moy. lat. hasta, stipes, hasclea, fustis, produit le pat. norm. hatel, buche, anc. franc. hastelle, et qu'il n'y a pas plus loin de là à l'échine, spina corporis, ou à la nuque, véritable sommet du tronc, qu'il n'y en a du lat. fustis, ou même de buscus, au franc. buste. N'oublions pas qu'en rouchi l'ateriuu est aussi la petite croupe d'un toit.

HAUBIERT, cotte de mailles, v. 23602; HAUBREGON, même signification, v. 30921.

Tout oultre les pierca haubiert et aucqueton....
Il ly avoit levet les pans du haubregon,
Et ly euist fendu le fie et le poumon.

La cotte de mailles avait surtout pour objet de garantir le cou, ainsi que le montrent hien son synonyme gorgerin et son étymologie : anc. h. allem. halsberg, halsperg, c'està-dire hals, cou, et pergen, gibergan, préserver. Cfr. l'ital. usbergo, osbergo, le prov. ausberc, ausberg, alberget, ausbergot, et le moy. lat. halsberga (Ducange). Il nous est impossible de croire avec Wackernagel (Wörterbuch zum altdeutschen Lesebuch), vo Halsberc, que ce mot soit défiguré de alberc, qui cache tout (der alles birgt, bedeckt).

> Lances levées les galos , Heaumes ès chief , haubers ès cox.

> > (Partenopeus, cité par Ducange.)

Le haubert était l'armure qui distinguait particulierement le chevalier. Il était d'usage qu'après avoir chaussé les éperons, il payât sa bienvenue, et cela s'appelait payer son premier haubert. « Tost après se arma mons. de Ghiane, avec lequel ala le duc de Bourgoingne... pour escachier ses anemis... Et ce fait mons. de Ghiane retourna à Paris et paia son premier haubert, où furent pluiseurs gentilshommes tant d'Engleterre comme de ailleurs. » Chr. de Fl. et de Tournai, fo 159 p°. Aussi appelait-on les fiefs militaires ou de chevaliers, des fiefs de haubert, feuda loricae (Ducange). Les doutes émis par certains auteurs sur le sens de ce mot n'ont aucun fondement. Voy. Roquefort, Gloss.

Dont fu mains haubregons viestis, Mains porpoins et mainte quirie Et mainte ventaille lacie, Et mains haubiers à pans soffrés, Et mains gambisons endosses.

(Rom. de Renart, IV, 359.)

Voy. Doublier, Fremillon et Jaserant.

HAUBREGIER, vêtir le haubert, v. 7604, 31269, 31431.

Et ly ost s'estourmy, sy se vont haubregier... Se viestit et kauça et se fist haubregier... De rices arméures se fist bien haubregier.

On a employé ce mot dans un sens moins restreint, considérant le haubert comme l'armure la plus importante. Aussi dans notre dernier exemple se haubregier de riches armures équivaut à se revêtir. Dans le Bauduin de Schourc on lit

Armet et aubergiet du tout à leur commant (II, 44).

Roquefort a confondu ce verbe avec les différentes formes de héberger, nourrir, donner l'hospitalité, et M. Jubinal a commis la même erreur, en le définissant: « Loger, camper, de ce que, lorsqu'on partait pour les camps, on s'armait du haubergeon. »

> Il se sont bien haubregië Por miex combatre.

> > (Jongl. et Trouv., p. 41.)

Hauls, hauts, v. 25031.

Ses hauls barons.

Le t du lat. altus a aussi été quelquesois négligé en provençal, au masculin pluriel :

Qui de bassez fez aus e d'aus aussors.

(Rayn., Lex. rom., Il. 58.)

La langue d'oïl semble avoir fait ce retranchement au singulier comme au pluriel: « La cité fermée de halz murs et de haltes tors. » Villehardouin, p. 29. Puis dans la mort de Garin on trouve le masculin singulier hal:

Passent Argonne, le hal bois seignori (p. 85).

Nous croyons qu'il faut voir une pareille suppression dans hau ton, orthog. de notre manuscrit, que M. de Reiffenberg a corrigé haut ton, v. 10880.

Cornumarant appielle Godefroy à hau ton (v. 18882)

HAUS-ASSIS, v. 7401, 7958.

Mieus amast qu'elle fust delà les Haus-assis, Qu'ele fust là venue pour dire son advis.... Que ly roys Haus-assis se voet crestijener.

L'auteur du Bauduin de Sebourc place les domaines du Vieux de la Montagne dans les environs de Bagdad, aux déserts de Falise:

> Les désers de Falise, che païs lor nomoit Terre des Haus-assis, et Baudas i séoit (I, 299).

Nous ne pouvons que renvoyer aux notes de M. de Reiffenberg sur les vers cités et à la page LXXIX du tome II de Godefroid de Bouillon. Ducange donne aussi leurs différents noms, v^o Assasini.

La forme haus-assis est une imitation évidente du provassassi et ansessi, anc. cat. assessi. M. Sylv. de Sacy fait dériver assassin du mot arabe haschischin, nom d'une secte de l'Orient, qui s'enivrait avec le haschisch et dont les membres étaient soumis et dévoués aux moindres volontés du Vieux de la Montagne. Mém. de l'Institut, 1818, IV, 21.

HAUT JOUR, jour solennel, v. 3443.

Avint à l'haut jour come l'Ascension.

(Bert. du Gues., I. 6.)

A une Pentecouste, une haute journée.
(Baud. de Seb., I, 28.)

Cette expression de haut jour, servant à désigner les fêtes célébrées avec grande solennité dans l'église, se retrouve dans plusieurs autres langues: angl. a high day, anc. flam. hooghen dagh, anc. nord. hátid, suéd. högtid; dan. höjtid; anc. h. allem. hôhzit. Le mod. allem. hochzeit signifie noces; le moy. h. allem. hôchzît avait aussi quelquefois ce sens.

A seint Michel tendrat mult halte feste.
(Chans. de Rol., st. 4.)

HAUTÈCHE, fierté, hauteur, Gilles de Chin, v. 4156.

Car il sont moult de grant hautéche.

Prov. auteza, alteza. Nous distinguons aujourd'hui entre la hautesse et l'altesse, et nous ne donnons plus de la hautesse qu'au Grand Turc.

HAUTON (A), à haute voix, v. 10880, 18882.

Nous aurions dû écrire en deux mots à hau ton, selon les remarques faites ci-dessus, vo Hauls. Le MS. des Vœux

Tome III.

du Paon écrit à haut ton, comme celui de Gautier de Coinsy, n° 10747 :

Quant Cassamus i vint escriant à haut ton. (Vœux du Paon, MS., fo 77 ro.)

A haute voix et à haut ton.

(G. dc Coinsy, fo 77 ro.)

HAZART, v. 11536.

Ne cauche ne hazart.

M. de Reiffenberg propose avec raison de lire huzart, augment. de hueses, hoese, houseaux. Voy. notre mot Déshouser.

Hé, haine, v. 857, 32890.

Dieus nous a pris en hé.

Et elle vous avoit trop fort empris en hé.

Gette forme se rencontre avec les verbes cueillir, accueillir:

Li rois vos sout l'autr'ier mal gré, Et vos en acuelli en hé Por le deraisne sa mollier.

(Tristan, I, 203.)

Se Fransoys m'ochioient qui koeilli m'ont en hé. (Baud. de Seb., 11, 244.)

Il faut reconnaître dans le subst. hé l'anc. sax. heti, haine, verbe hetian, qui s'est conservé dans l'angl. hate. Diefenbach, Goth., II, 542.

Héaume, casque à visière, v. 1736, 13303.

Ly héaume d'acier et l'escut reluisant... A xv m. héaumes que ly dus enmena.

On a dit xv mille héaumes, comme nous disons xv mille lances, pour autant de chevaliers armés. Sans doute en écrivant héaume avec un accent sur l'é, la prononciation avait pour but de lui laisser la marque de son origine, l'anc. nord. hialmr, nouv. hielm; c'est ce que fait aussi l'esp. mod. yelmo. Notons pourtant que dans les lois de Guillaume ce mot est écrit haume, ce qui est la prononciation moderne de heaume.

L'anc. franç. disait aussi elme, prov. elm, ital., port., anc. esp. elmo.

Grant cop li a donne sour l'elme verdoiant, Que le bon cercle d'or en va jus trébuchant. (Vœux du Paon, MS., f° 452 r°.)

Ces formes dérivent plus directement de l'anc. h. allem. helm, goth. hilm ou hilms. M. Diez fait remarquer le dim. esp. et port. almete, pour elmete, d'où l'anc. franc. heaulmet, dans lequel on est obligé de reconnaître le mot armet. Voy. Diefenbach, Goth. II, 549, et Diez, Lex. etym., p. 131.

103

Herbeges, logement, v. 14392; Herbegerie, Herbergerie; même signification, v. 5178, 14078; Herbregage, même signification, v. 6526; Herbeger, loger, v. 1482; Herbejer, Gilles de Chin, v. 2250.

Harpins ly demandoit s'il le herbegeroit,
Mais que ne fust en lieu où herbeges tenoit....
S'aroie bien mestier d'avoir herbegerie,
Pour le mien corps garir de ce mal qui m'aigrie...
Alés vous désarmer en vo herbergerie...
Ou dedens la cité averons herbregage...
Nous fist en son ostiel garder et herbegier.

Il faut avouer que Henri Estienne avait bien tort de reprocher aux Italiens et aux Espagnols de nous avoir pris le subst. albergo. N'est-ce pas plutôt nous qui, abandonnant notre vieux mot herberge ou herberc, sommes allés calquer sur l'ital. ou le prov. alberga le mot auberge, lequel nous est resté concurremment avec héberger, afin de mieux constater notre peu de fixité en matière de langage. Herberge n'est pas un mot gaulois, comme le supposait H. Estienne; c'est l'anc. h. allem. heriberga, anc. nord. herbergi, logement ou campement des gens de guerre, ainsi que dans l'anc. français: « Cume David fud venuz as herberges. »— « Cumque venisset David in castra. » Liv. des Rois, p. 184. Comparez l'angl. harbour, refuge, et voy. le flam. herberg, auberge.

Heurs, hors, dehors, v. 22133.

Nous avons tant de gens en le cité garnie Que nous en boutons heurs à cascune nuitie.

Nous avons mentionné la forme flam. dehoers qui se prononce de même. Le lat. foras ou foris a produit hors et heurs, comme forum a donné for, feur, fuer.

HIDEUR, horreur, v. 12553; mide, même signification, v. 25997.

Oneques nuls homs ne vit tel hideur aparant....
Il en moru d'anoy, de hide et de paour...
De le hide qu'elle ot mille fois se saina.

(Baud. de Sch., 1, 72.)

Certains dictionnaires français mod. mentionnent encore hideur. Le rom. de Tristan a les formes hisdor et hisdur (I, 115, II, 30). M. de Reissenberg a note dans sa liste des armes célèbres le nom de Hydeuse, Ideuse, donné à l'épée de Hues de Tabarie (Baud. de Seb., II, 285) et à celle de Guillaume au Court nez (P. Paris, MS. franç., III, 161).

M. Diez hésite à faire dériver les mots hide, hisde ou hideur du lat. hispidus; il croit que l'anc. h. allem. egidi, horror, fortifie de la lettre h, pourrait bien être leur origine, le changement de hede en hide n'ayant rien d'anormal. Lex. etym., p. 663. Ce mot n'a aucun semblable dans les autres langues.

HIERBU, herbu, v. 7576.

Ceci est la prononciation du mot en rouchi (hierpe pour

herbe), par le même principe qui a fait de hedera, hierre, puis par l'adjonction de l'article, l-ierre. La Chans. de Roland emploie la forme herbu, prov. erbut, erbos.

Hiérenc, hareng, v. 16275.

Qui sont plus enfamé que hiérene enpendant.

Rouchi héreng, angl.-sax. hæring, nouv. h. allem. hering, ang. herring, anc. h. allem. harinc, prov. arenc, esp. arenque, ital. aringa. Comparez le lat. halec.

HIERMAIN, voy. MAIN. HIRAUS, HYRAS, héraut, Gilles de Chin, v. 694, 4607.

> Souvente fois i est huciés Dez hiraus qu'après lui estoient.... Molt i donnent roncis et dras, Liés'en départent li hyras.

Ital. araldo, esp. mod. haraldo, heraldo, anc. esp. haraute, port. arauto, allem. mod. herold. M. Diez y voit le moy. lat. haraldus, heraldus, qui peut venir d'un mot anc. h. allem. hariowalt, intendant de l'armée. D'autres préfèrent le celtique herod, messager. M. de Chevallet, au contraire, y retrouve l'anc. allem. haran, crier, et considère la terminaison ald comme une désinence commune à certains subst. masc. Voy. Diez, Lex. etym., p. 23.

Hireté, domaine, héritage, v. 2505; hieretier, hiretier, même signification, v. 2626, 25004.

> D'ont iestes vous venus ne de quel hiretés?... La ducoise feray rendre son hieretier... Encore te feray r'avoir ton hiretier.

La forme ordinaire est hérité, abrégé d'hereditas; prov. et cat. heretat, esp. heredad, port. herdade.

Qui de Bretaigne doit tenir les *héritez*. (Bert. du Gues., I, 61.)

Qui me cuide tolir à tort mes héritez.
(1hid., II, 2(9.)

Comme dans notre roman, on trouve les formes herité et héritier dans le Baud. de Seb., I, 4, 23, 24, et II, 7.

Hocen, hocher, branler, v. 17143.

Huy avons à mengier assés et larguement. Et puis apriès sy pau que no hocent ly dent.

Comparez le flam. hotsen, hutsen; wall. hossi. En rouchi on dit arlocher. Les hochets des enfants ont la même origine.

HOCIER, v. 15640.

Là leur fiscat payen de le paine à fuison : L'un faisoient hocier, et de:l'autre ung maçon, Et porter toute jour le kauche et le sablon.

M. de Reissenberg suppose que ce mot vient de hoc, moy.

lat. hoccus, crochet, et que les chrétiens que l'on faisait hocier étaient les manœuvres portant le crochet. Nous remarquons le rouchi hochée, charge peu considérable, et le verbe ahoquier, accrocher. Le picard dit encore hoc pour crochet. Ce serait donc l'anc. flam. hoeck, qui nous rappelle une faction célèbre en Hollande.

On a essayé de rattacher à ce mot la locution française: Cela m'est noc.

... Mon congecent fois me fût-il hoe, La poule ne doit pas chanter avant le coq. (Molière, Fem. sav., V, 3.)

L'explication donnée par le dict. de Trévoux nous semble préférable. C'est plutôt le prov. hoc ou oc, oui, employé comme affirmation; c'est hoc, c'est no, c'est oui, c'est non. M'eût-on dit cent fois oui, voilà votre congé, je persiste à soutenir que la poule, etc.

Eh! que n'es-tu mouton! car tu me serais hoc.
(La Fontaine.)

C'est-à-dire tu ne pourrais pas m'échapper ou me dire non; il faudrait bien que tu finisses par céder et par dire oui. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 204-206.

Hoins, dehors, v. 15268.

Nouvelle forme à joindre à celles que nous avons déjà indiquées, dehoers, heurs. Voy. plus bas huers.

HOM DE CHAR, un homme, une personne, Gilles de Chin, v. 935, 1008, 1202.

Ainc hom de char ne vit tant chier.

Voy. CAR et Conps.

Honneur, domaine, dignité, bénéfice, v. 52214; onnour, même signif, v. 25998, 26010, Gilles de Chin, v. 5286.

Vo frère avés vendu à le gent païenie,
Pour avoir sen honneur à le vostre haillie...
Et ly bastars remest sires de sen onnour...
Et puis ly rois de France saisy toute l'onnour...
Por droit noient, ce dist, s'esmaie
D'onnor de terre ne d'avoir,
Qui teil chevalier puet avoir.

On donna d'abord ce nom aux dignités et aux bénéfices ecclésiastiques, puis bientôt aux bénéfices féodaux. Dans les capitulaires de Charles le Chauve les honneurs sont les bénéfices, et on les distingue bien des alleux et des propriétés. Quelquefois cependant c'étaient des possessions quelconques. Capit. de Charlemagne, lib. V, c. 5. En Angleterre l'honneur était le plus souvent un fief; on y donne encore aujourd'hui le nom d'honour à une terre seigneuriale; mais en Espagne, il était différent du fief, en ce sens que c'était un bénéfice ou un revenu donné sans condition Ducange).

L'onnor de terre dont il est question dans Gilles de Chin n'est qu'un bien féodal. De même dans les exemples cidessous:

> Raous de Cambrai en issi Cil que Berniers ocist et l'enor prist.

(Mort de Garin, p. 473.)

C'est de Raoul, de Cambrai tint l'onor. (Raoul de Camb., p. 2.)

Et si le ravesti de l'onor de Buillon.

(Chans d'Ant., II, 181.)

Les troubadours ont employé ce mot de la même manière:

E'l reys de cui ieu tene m'onor.

(Rayn., Lex. rom., III, 534.)

L'honneur a quelquesois été pris pour le douaire, le fonds dotal :

Honor dotal no s pot alienar.

(Rayn., ibid.)

C'est ainsi que le soudan voulant épouser la dame de Ponthieu lui dit:

> Se croire me volez, vostre honnour croistera De xiii royaumes, tant en tien-ge piécha. (Baud. de Seb., I, 72.)

HONTAGE, honte, v. 30638.

S'en morra à hontage.

Sans analogue dans les autres langues, ce mot paraît être de formation anglo-norm. On le trouve dans la Chans. de Roland:

Melz voeill murir que huntage me venget (st. 84).

Il est aussi dans les Travels of Charlem. à plusieurs reprises. Le patois picard a gardé l'adj. hontabe, honteux. L'anc. franç. avait le verbe se hontoier. Forment se hontoïa. (Bert. du Gues., I, 225.)

> Quant Arriste l'oï, ung bien poi se *hontoie.* (Vœux du Paon, MS., f° 90 r°.)

Voy. notre mot Anontin (s')

Hourt, échafaudage, v. 14936.

Ly renc i furent fait là où on joustera, Et ly hourt eslevet c'on y édefira.

Moy. lat. hourdum, hourium, hurdicium, hordamentum. L'anc. franç. avait hourd, hourdeis, hourdement, que nous retrouvons dans le rouchi hour, hourdache, picard hourdage, hourdis, wall. hour, hoûremen, hoûdemen. Leur étymologie est l'anc. et le moy. h. allem. hurt, allem. mod. hürde, anc. flam. hord, hoorde, hurde, angl. hurdle, claie. Nons avons déjà parlé de ce mot que l'on suppose entré dans la composition de веночвовя.

Vinchant rapporte qu'il y avait à Mons, derrière le chœur de Ste-Waudru, une longue et large pierre nommée la pierre hourdresse, à cause du droit qu'avait l'église de se servir de hour pour punir les malfaiteurs et délinquants trouvés tels dans le pourpris de l'église. Annales du Hainaut, II, 79. Dans les Documents sur l'hist. de Ste-Waudru et de Ste-Germain, publiés par les bibliophiles de Mons, cette pierre est appelée bourdresse, ce qui est sans doute une erreur. Voy. p. 32 desdits documents.

Il existait aussi naguere, à Liége, une rue des hoûrs ou des palissades, des barrières. Une fâcheuse ressemblance avec un mot allemand et flamand, de ceux que les Anglais appellent shocking, lui a fait donner un autre nom.

Ниснієв, crier, appeler, v. 748, 2646; нисієв, id., v. 5565, пискев, id., v. 2774; нискієв, id., v. 18980; нисциєв, id., v. 19254; нисієв, Gilles de Chin, v. 693.

> Ly hiermites le coisi, sy le prist à huchter.... De son lit se leva, se hucka se meisnie... C'on ait ces crestyens appiellés et huchtés.

Le mot hucher est encore usité comme terme de chasse, et de là vient même le subst. huchet, cornet pour appeler ou avertir de loin. Il se retrouve dans le prov. ucur, uchar, huchar, hucher, appeler, dans le picard huquer, rouchi hutier, dans le wall. houkî, dans le norm. houter, et dans le dial. piém. uchè. Le moy. lat. hucciare est indiqué par Ducange d'après un acte du temps de Louis le Pieux.

On admet comme étymologie de ce mot le lat. huc, ici (huc!). « Qui ad ipsos uccos cucurrerunt. » Ducange. M. Diez qui est surtout de cet avis, rappelle également le moy. flam. huuc, le cambrien huchw, et le serbe uca. Nous y ajoutons le prov. uc, cri, appel; uca, crieur. M. Grandgagnage a aussi parlé du lat. huc comme d'une étymologie vraisemblable. L'opinion de M. de Chevallet est que ce mot vient de l'anc. h. allem. huscha! cri pour appeler; angl. huzza! Notons ici que Rabelais écrit huscher en paulme, siffer dans sa main (I, 6).

A l'exception de Raynouard, personne n'a confondu le verbe hucher avec le subst. hu et ses dérivés huer, etc. M. Diez dit positivement que hu semble une onomatopée, tandis que hucher vient de huc. Pourquoi cette différence? nous avouons qu'elle nous semble étrange. Le hu ou le hus de la langue d'oïl n'est pour nous que les uc ou le ucs de la langue provençale:

Quan veires al primer uc Trapenar sa valensa.

(Rayn., Lex rom., V, 444.)

a Quand vous verrez au premier hu s'évanouir sa vaillance.

Et les formes huer, huier, veulent dire crier, tout comme huchier et hucher. Le subst. huage ne vient-il pas aussi du moy. lat. hucagium? Que dit en outre la guette de la tour dans la chanson publice par M. P. Paris?

Hu et hu et hu et hu!

Je l'ai véu,
Là jus soz la coudroic.

(Romancero franc., p. 66.)

Et dans le roman de Rou ce hu n'est-il pas exprimé ainsi?

Tote noit fist sez guites e huchier et corner (v. 4775).

Huchier n'est donc que faire hu, et nous pensons que les deux termes n'ont qu'une seule et même origine, à savoir un son naturel, une onomatopée. En voici, selon nous, une preuve plus sensible; nous lisons dans la Chans. des Saxons:

Ou Rune se férirent tuit ansamble à 1 hu (1, 207).

C'est-à-dire en poussant un seul et même cri : Hu! Mais le même auteur sait bien que la variété des cris est grande et il avait écrit précédemment :

Lors se fièrent an Rune trestuit à 1 hie (I, 192)

Ailleurs ce sera le hahay, autre genre de cri fort usite dans les multitudes, et par conséquent, autre onomatopée. Enfin nous trouvons aussi le hoy dans Ducange, vo Huesium.

La huée est un mot qui est resté français, pour exprimer les cris des paysans qui poursuivent le loup; mais figurément il désigne des cris de dérision. Le verbe huer a les mêmes acceptions, et nous les lui trouvons déjà dans notre roman.

> Or deveroi-ge bien de tous iestre huée, Se la mort d'un tel roy estoit jà oubliée (v. 29319).

Nous devons cependant noter une particularité au sujet de huée, cri. Ceux qui criaient le plus ou qui faisaient la plus grande huée n'étaient pas toujours les plus braves et les plus hardis, aussi notre auteur met-il les paroles suivantes dans la bouche de Moradin:

Se vous iestes hardit, de preniche adurée, Et que vous ayés cuer tel qu'avés le huée, Il convient que cascuns ait vigeur recouvrée (v. 49114).

« Si votre courage est à l'unisson de vos paroles. »

La forme huïsson, cri, du v. 7346, ne semble pas avoir de semblable, si ce n'est dans le moy. lat. huesium; huerie en a moins encore. — L'idée de M. Diefenbach de rattacher huer à une racine germanique ne semble pas très-fondéc. Goth., II, 535.

HUCIETTES, v. 16791.

L'auteur termine ainsi la description de l'accoutrement des Taffurs ou Ribauds :

Auciettes enfamées noires comme sorier.

M. de Reissenberg a expliqué ce mot par petites huches. Il est impossible qu'il ait donné à huches le sens qu'il a aujourd'hui. Ne s'agirait-il point par hasard d'un diminutis de hucque, sorte de capuchon, moy. lat. huca? Ou mieux encore, ne serait-ce pas une mauvaise lecture au lieu de huvette, moy. lat. huvata, galerus, pileus? Dom Carpentier. Cette dernière supposition est d'autant plus vraisemblable que nous retrouvons plus loin les huvettes des Tassurs au v. 22449. Pour l'origine du mot huvette, voy. Coise et Huvette.

Нийе, cri, v. 19114, 52021; Gilles de Chin, v. 2767. Voy. Ниснієв.

Huer, crier, v. 23412, 29319. Voy. Huchier. Huers, hors, v. 21126.

Cette forme rappelle l'espagnol moderne fueras. Elle prouve la fantaisie des copistes, sinon la variété du langage. Voy. Heurs, hoirs, dehoers.

Huge, coffre, caisse, v. 905, 8246.

Ces v kaines alles en vo huge muchier.

Cette forme est, selon Fallot, plus particulièrement propre au langage de Flandre (p. 544). Le franç. mod. a conservé huche, où se retrouve l'anc. port. hucha et même le basque ucha. Les faiseurs de huches ou menuisiers se nommaient au xiv siècle des huchiers, et la menuiserie était de la hucherie. Troubles de Gand sous Charles-Quint, publies par M. Gachard, p. 544. Nous devons cependant noter une forme encore différente:

En le hutse trouva de pain demi sestier.
(Baud. de Sch., 1, 307.)

C'est bien ici l'angl hutch; et par la nous arrivons plus facilement au moy. slam. hutte, hütte, moy. lat. hutica, angl.-sax. hväcca, cossre.

HOIER, huer, crier, v. 7103. Voy. HUCHIER. HUISSON, cri, v. 7346. Voy. HUCHIER. HUNOUR, honneur, v. 1217. Voy. HONNEUR.

Et se voet Dieux vostre hunour amonter.

Hune, mine, v. 12509.

Feu et flamme giettoit, moult menoit laide hure.

Mener une laide hure, c'est faire une laide mine. Peutêtre l'expression serait-elle plus correcte s'il y avait faisoit laide hure. Dom Carpentier cite faire la hure à qqn, pour dire lui faire des signes de dérision. Vo Hura. Mais peutêtre ne s'agit-il ici que de la tête du sanglier et du cerf, et faire la hure n'a-t-il qu'une signification très-restreinte, comme dans le rom. d'Aubery:

Elle a chapel; si me veut fère hure (p. 45).

Ainsi parle le Bourgoing, qui croit être trompé par sa

Hure désigne simplement une tête hérissée comme celle du sanglier, du lion, du loup, etc. On le trouve même employé pour celle du hibou: Le huon avec sa grant hure (rom. de la Rose); et M. Diez s'est demandé si hure ne serait point une forme de hule, comme mure l'est de mule (lat. mula) et s'il ne faudrait pas rapprocher ce mot du suisse huwel, hibou, chat huant, anc. h. allem. huwila. Mais il vaut mieux, dit-il, tirer notre mot, comme son dérivé ahurir, de l'anc. h. allem. un-hiur, un-hiuri, horrible, effrayant, qui fait peur. Voy. Diez, Lex. etym., p. 666.

HURTER à son dent, v. 54279. Voy. DENT.

Nous n'avons plus rien à dire de cette locution. Quant a hurter, heurter, ce n'est pas le moy. h. allem. hurten qui est son étymologie, mais bien le celtique. M. Diez y retrouve le cambrien hyrdhu, hyrdhio, heurter, subst. hwrdh, moy. lat. en Angleterre hurdus, hurdardus.

Hus, cri, Gilles de Chin, v. 2428. Voy. Huchier. Hustin, tumulte, combat, v. 5265.

Hardis estoit et fier, s'avoit fait maint hustin.

Ducange croit que ce mot est dérivé de hus, cri, moy. lat. huesium, hutesium. M. Diez, au contraire, pense que son origine est inconnue. M. Grandgagnage trouvant dans le walton le verbe hustiner, maltraiter, brusquer, et le subst. hustin, ébranlement, croit avec raison qu'on peut y voir l'angl. to hustle, secouer, bousculer, égal au flam. hutsen, hutselen, agiter, secouer, sans décider lequel a éprouvé la métathèse. De là est venu l'adj. hutin, surnom donné au roi de France Louis X.

Huverre, chapeau, bonnet, v. 22449.

S'ariestèrent Taffurs en dréçant leurs bastons, En monstrant leurs huvettes et leurs viés aucquetons.

L'anc. franc. avait aussi huvet, qui n'est que l'anc. h. allem. hûba, anc. nord. hûfa. Roquefort donne la forme huveste, qui paraît mal lue. Il en est de même de huciette, placé ci-dessus. Nous retrouvons même dans le Baud. de Seb. la huvette enfumée des Taffurs:

Chius li va aporter se huvette enfumée (I, 210).

En rouchi la huvete est une sorte de coiffe de nuit. On peut voir dans le rom des sires de Gavres le dessin de la huvette ou du chapelet de Louis de Gavres.

Huy, aujourd'hui, v. 8889; nuvmais, même sign, v. 3913, 33106.

Car je me doubte bien huy en ceste journée Que Calabre me mère ne soit en voir trouvée.

Vous ne porés huymais l'abéie trespasser... Mais demorés huymais, prier vous en volroie.

Huy a paru trop court et trop bref, et la langue a de bonne heure consacré le pléonasme encore en usage : au jour d'hui; sur quoi le peuple enchérit encore en disant : au jour d'aujourd'hui. Huy en ceste journée ne veut pas dire autre chose; c'est le prov. oi en cest di (Pass. Christi,

 ${}^{\sim}\! L'oggidi$ des Italiens n'est guères plus rationnel que notre aujourd'hui.

L'auteur des Rem. sur le dict. de l'Acad. s'est trompé lourdement en disant que huy représentait le vieux mot hu, criée, dans ce jour d'huy. Huy répond au lat. hodie, anc. franc. hoi (Chans. de Rol.), liégeois ouie, esp. hoy, port. hoje, prov huei, ital. oggi.

> Cil ki vit hui morra demain . S'ira li siens en autrui main, Ne riens od lui n'enportera.

> > (Mouskés, v. 12649.)

La locution composée huymais, qui s'est quelquefois écrite imes (Cheval. de la Charrette, p. 58), n'est que le prov. hucimais, oimais (Chr. des Alb., p. 446), ou l'ital. oggimai, omai. Hui entre aussi en composition avec main, matin, huimain. Gilles de Chin, v. 265. Voy. les mots main et mais.

IAUS, eux, v. 13164.

A laus nous convient le paiement demander.

M. Burguy croit que cette forme vient d'un primitif ials qui ne s'est pas rencontré. C'est aussi l'opinion de Fallot, qui mentionne en 1256 la forme iauls et en 1248 iaus. Lorsqu'on voit les formes ealz, eauls, eaus, recueillies par Fallot, cette opinion paraît fort vraisemblable. Cet i et cet e qui se joignent aux primitifs els et als semblent des affixes ou particules explétives comme dans e-tout, i-tout, i-tant et surtout icelui. Fallot, p. 259, et Burguy, Gram., I, 132.

Ichieus, celui-ci, v. 5518.

C'est le pronom démonstratif chieus précédé de l'affixe i. Dans le Bauduin de Sebourc l'auteur écrit ichius :

ichius que je puis miex amer (1, 9).

IL, YL, pronom impersonnel, v. 2469, 5079, 8288, 11708.

> Il y a bien raison.... Il n'a sy félon roy....
> Furent pris en bataille où i/ en moru tant.

Quoique le pronom impersonnel il ne soit que le lat. illud, il est impossible de nier le rapport de cette locution avec le pron. es des Allem., le it des Angl., le het des Flam., etc. Plus que les autres langues néo latines, le français l'a adopté, mais ce n'a pas été sans peine. Les plus anciens textes le rejettent à l'exemple de l'italien et de l'espagnol : « A testimoines l'estuverad dérainer. » Lois de Guillaume, § 27. -« Ne leist à seignurage départir les cultivurs de lur terre. » Ibid., § 53.

Les troubadours anciens ne le connaissent pas non plus : Coven faire gran cort, il convient faire grand cour, lit-on dans le rom. de la Flamenca. Rayn., Lex. rom., I, 2. Aici co us plaz, comme il vous plait. Ibid., I, 35. Plou assatz, o plou pauc, o plou non re. Ibid., IV, 578. Melz ti fura non fusses naz. Passio Christi, st. 38.

Raynouard n'a remarqué l'usage du pronom impersonnel que beaucoup plus tard: « Seingner, dis Bertrans, el es ben vers qu'eu o dissi. » Vie de Bertr. de Born. « Tot primieramente el m'es avis que hoc. » L'arbre de Batalhas, cité par Rayn., Lex. rom. III, 102. De même, nous n'en trouvons que des exemples rares dans les plus anciens trou-

> Dient Franceis : Il nus i cuvent guarde. (Chans. de Rol., st., 43.)

Or est le jur que l's estuverat murir (st. 93.) Il est escrit ès cartres e ès brefs, Ço dist la geste, plus de un milliers.

(Ibid., st., 425.)

Mais ne purquant si est-il asez melz.

(Ibid., st., 130.)

Juse'al demain ke il duit ajorner.

(Gerard de Vienne, v. 966.)

S'il esquiet une rente à Reins u à Couloigne.

(Ruteb., I, 237.)

Il ne li caut que on li die.

(Ibid., I, 342.)

Le plus souvent les trouveres négligent le pronom il. C'est ainsi qu'ils écrivent comme les troubadours :

> Ne placet Damne Deu Que mi parent pur mei seient blasmet.

(Chans. de Rol., st. 82.)

Asez est mielz qu'il i perdent les testes.

(Ibid., st. 4.)

A dous Franceis belement en avint.

(Ibid., st. 255.)

Sire, dist-il, forment me dolt d'Ogier. (Ogier de Dan:, v. 12458.)

C'est au xive siècle que l'usage du pronom impersonnel commence à devenir plus général, aussi voyons-nous que notre auteur ne s'en fait pas faute. Froissart l'emploie presque toujours; il y manque rarement. Dans le Baud. de Seb. on lit de même:

Il n'est hons....., S'il regardoit aval, né fust espoéris (1,358).

Ce dernier exemple nous prouve que il est pour il y a est plus ancien qu'on ne le pense généralement. Voy. aussi notre vers 7079.

M. Genin dit dans son livre des Variations, p. 185-186, que la locution $il\ y\ a$ ne se rencontrait jamais en vers sans que l'y dût être supprimé. Un de nos exemples prouve que cela est trop absolu:

Sire, dist ly hiermite, ylya bien raison (v. 8288).

Supprimez l'y dans ce vers, et non-seulement la mesure n'y sera plus, mais vous aurez détruit le sens. Les vers suivants que nous trouvons dans Froissart ne prouvent pas moins contre l'avis de M. Genin:

> Et s'il y avoit nul contraire, Millour fin avoir ne poroie (III, 485). En regardant les arbriseaus Dont il y avoit grant foison (III, 481).

On peut y ajouter ceux-ci de Marie de France:

Fuions-nus en hastivement: Se nus i demouruns noient, N'i aura jà un scul de nous Qui sos la coe n'en ait dous (II, 245).

Nous reconnaissons pourtant que dans l'exemple des Quatre fils Aymon, cité par M. Genin, la mesure exige cette suppression, comme dans ces vers de notre roman:

Yl i a sus la rivière ung chine proprement (v. 2460). Sy frère en son dolant, n'y a cely ne l'requière (v. 34357).

Avec M. Genin il faut dire: Il a sus la rivière, etc.; n'a cely, etc. M. de Reiffenberg a proposé de lire en deux syllabes yl ia; ce qui équivaudrait, pour la mesure, à la suppression de l'y ou de l'i, mais ne nous expliquerait pas davantage l'origine de cette locution.

Nous remarquons dans les sermons de saint Bernard: « Et molt i at à nostre tens des antecriz (p. 556). » Plus loin l'adverbe i disparaît: « Trois périz at en nostre sentier (p. 567). » Cette dernière phrase, malgré la suppression de l'i, est aussi correcte que l'autre, attendu que cet adverbe n'y vient pas faire double emploi avec le complément indirect en nostre sentier. Dans la première phrase, au contraire, i sert luimème de complément indirect, et représente tout à fait l'ital. vi ou ci et mieux le prov. y ou i (lat. ibi):

No i a ardit ni coart Enemic que no m'assalha.

(Bert. de Born.)

Villehardouin manque à cette regle, quand il écrit: la en y ot assez de mort et de pris (p. 451); mais il est tout à fait d'accord avec les sermons de saint Bernard, lorsqu'il dit: « Par Diu! sire cuens, il ne m'est pas avis que il ait en

vostre requeste raison. » P. 199. S'il avait écrit il y ait, l'adverbe y placé à côté des mots en vostre requeste eût été superflu.

On dirait que Froissart avait le sentiment de cette règle quant il écrivait : « Et vinrent devant Montreuil Bonnin , où il avoit pour ce temps plus de deux cents monnoyers. » I, 250. " Et fut à celle grosse fête que le prince y tint, où il eut grant foison de chevaliers et d'écuyers. » I, 470. « Et là eut grant assaut. » I, 249. Mais comme à son époque la locution il y a prévalait déjà d'une manière absolue, il se prend quelquefois à écrire contre la règle: « Là en y avoit plusieurs durement foulés. » I, 474. « Et entre les autres prisonniers, il y eut un grand chevalier de Normandie, cousin du duc. » I, 246. L'instinct de la règle dirigeait néanmoins de temps en temps les écrivains du xive siècle : voilà pourquoi notre auteur a écrit fort correctement sans autre régime: Yl y a bien raison; voilà pourquoi aussi, dans la Bourse pleine de sens, on a supprimé l'adverbe, attendu l'existence d'un autre complément indirect :

Il n'a meillor deci q'à Chipre (v. 473).

Notre auteur nous en donne aussi un exemple :

Il n'a sy felon roy jusqu'à l'arbre qui fent (v. 5577).

Roquefort cite une phrase du rom. du comte de Ponthieu, dans laquelle se rencontrent les deux cas: « Or gardez qu'il n'ait faintises en vos paroles. — Et dirent tous troi à une voix: Dame, non i a-il. » Gloss., v° Iail.

Quelquesois il y a un régime indirect sous-entendu, et alors on supprime de même l'adverbe:

Le soir, qu'il of jà maint estoiles (c. à d. au ciel).

On voit qu'il s'agit ici de bien autre chose que d'une règle de prononciation, et que la logique grammaticale est beaucoup plus en question. Aussi qu'arrive-t-il quand l'auteur ou son copiste manque à cette logique et qu'il écrit selon la mode qui prévaut:

Vl y a sus la rivière ung chine proprement?

L'adverbe y étant de trop à cause de sus la rivière, on est obligé de le supprimer: on n'a pas dû le supprimer au contraire dans yl y a bien raison, ni dans les divers exemples de Froissart que nous avons cités. Quant au vers des Quatre fils Aymon, c'est une faute de la même espèce commise aussi par l'auteur ou par son copiste:

Il y α plus de douze ans que la guerre a duré (v. 832).

Dans le principe il ne fut pas d'usage de donner un régime indirect aux locutions de cette nature. Ainsi l'on ne disait pas: Grant tans i a, mais grant tans a, pièce i a, mais pièce a; et il est facile de comprendre pourquoi dans le fabl. du Chevalier à la robe vermeille on lit:

> Il a bien dous mois et demi Ou plus que mon frère ne vi

Le copiste des Quatre fils Aymon aurait du écrire de même: Il a plus de douze ans. Cependant au xive siècle notre auteur a pu dire, selon le nouvel usage qui s'établissait:

Il y a sy lonc temps, sire, vous le savés Que ly miens corps ne fu baigniés ne estuvés. (V. 21442.)

Et l'on voit que la mesure ne s'oppose point à cette locution. En définitive on a écrit en prose et en vers dans la langue d'oïl, suivant les circonstances, et avec ou sans l'élision de l'y, il a et il y a. Puis cette dernière façon de parler a fini par prendre le dessus et a été employée seule. Le xve siècle ne connaît déjà plus l'autre. C'est en vain que dans il y a l'oreille est blessée par l'hiatus, et que la raison peut se révolter parfois contre un manque de logique: il y a fait des collet partie de la langue. Il peut aller de pair avec le there is des Anglais, le daer is des Flamands, et peut-être le prés. de l'indicat. espag hai, autrefois ay. Voy. sur cette locution l'excellent commentaire de M. Bormans sur la vie de sainte. Christine: Leven van sinte Christina, etc. Gent, 1850, p. 260.

ILLEUC, ILLUEC, ILUEC, là, en cet endroit, v. 2499, 6176, 21895; Gilles de Chin, v. 1428.

Ensy que la duéoise illuee se devisoit.... A Andioche vient, s'a iluee ariesté.... Illeue l'ont assaly Sarrasin et Escler.... Iluee fait couvrir son ceval.

On trouve aussi bien souvent illeucques:

Illeueques ocist-il le fil au roi soudant.
(Vœux du Paon, MS., fº 451 rº.)

En picard on dit encore ilo, en norm. ilau et ileu. Ce sont toutes formes du même mot, altérées par des prononciations diverses, et il faut y reconnaître le lat. illuc.

IL-meismes, lui-même, v. 5065.

Cette forme est celle du sujet; au régime on disait comme aujourd'hui lui-meisme: « Ensi s'en vint devers l'ost et descendit il meismes toz premiers à la terre. » Villehardouin, p. 453.

> Veistes cele grant ewe qui si brut à cel guet? Demain la frai tute issir de sun canel..., La gent lu rei Hugun moillir et guaer, En la plus halte tur lui-maimes munter. (Trav. of Charl., p. 23.)

Il-meismes n'est que le prov. elh eis (ille ipse), el meteis (illemet ipse pour ipsemet).

Ingalment, également, v. 24257.

Le gasing ont party ly baron ingalment.

Mot emprunté à la langue provençale, qui disait engual-

men et engalament. La forme correcte dans la langue d'oïl est ingaument :

Tout depart ingaument as chevaliers de pris.
(Chans. d'Ant., I, 470.)

Dans le rom. d'Alexandre ingal est pris pour plaine (aequale solum).

Mult menerent grant joie quant furent en l'ingal (p. 540).

C'est sans doute le jugal de la Chans. d'Antioche que M. P. Paris traduit par montée:

Deles l'iaue de Ferne très emmi un jugal (1, 219).

Irascus, irrité, v. 1940.

En deux lieus sui navrés, dont je sui frascus.

C'est encore ici un mot pris à la langue provençale et dont la langue d'oïl ne pourrait sans cela expliquer la formation. Irascut est le part. passé du verbe prov. irascer, lat. irasci.

> Totz temps vuelh que li ric baro Sion entre lor irascut.

> > (Rayn., Lex. rom., 111, 575.)

Domna, si us etz irascuda.

(Ibid.)

Voy. des exemples de ce mot dans le rom. de Renart, I, 86, 100, et dans les Fabl. et contes anc., III, 551.

IRER, irriter, mettre en colère, v. 6142.

Et fist as deus enfans ung respit acorder, Pour leur mère véoir, qui moult les fist irer.

Prov., anc. esp., port. irar, ital. irare. On lit dans le rom. de Rou:

Et quant il plus i perdent et il plus s'en irent (v. 1692).

Ce mot rappelle le tire l'ire à l'iré de Théophile.

Ineré, héritage, domaine, pays, v. 19811; inerien, v. 23629.

Sieque ly Sarrasins qui sont de l'ireté Quidoient que ce fussent de la gent l'amiré..... N'en t'en remenrai pas en France l'iretier.

L'orthographe la plus fréquente est hireté, hieretier; voy

L'auteur du Baud. de Sebourc a cependant employé une forme qui n'a aucun rapport avec ces dernières et que peut seul expliquer le besoin de la rime:

> C'est signe que seré contre les mescreus Hardis et corageus défendans vous ireus (I, 352).

Inoun, colère, v. 20188.

Mais il aront par temps à leur cuer grant irour.

Prov. iror, yror. La langue d'oil avait aussi les formes ireur et irur. Cette dernière est plusieurs fois dans la Chans.

ISNIEL, prompt, rapide, v. 6850, 8703; ISNIÈLEMENT, promptement, v. 681, 5608; INÈLEZ, Gilles de Chin, v. 5792.

> Il voit les ribaus de l'aprocier isniel Mais il les trouveront isniaus et combatant... Ou pavelon entra tos et isnièlement.

C'est le même mot qui se trouve dans les vers suivants :

Bonne gent, soiez fiers et ésmaux [csniaux].

(Bert. du Gues., I, 112.)

Où il se mettera sera toujours igneaux. (lbid., I, 118.)

Gette dernière forme a fait croire à Roquefort qu'isnel venait du lat. ignitus. Les Trav. of Charlemagne ont aussi ignals, p. 26.

Tout le monde s'accorde à ne voir dans ce mot que l'anc. h. allem. snel, nouv. schnell, d'où l'ital. snello, et le prov. isnel, ysnel, irnel. M. de Reiffenberg a cité, d'après M. Michel, les vers de l'Edda où se trouve l'anc. nord. sniallir, alacres. Note du vers 5608. La forme esnel, qui paraît plus régulière à M. Diez, se trouve dans le vers du Bertr. du Guescl. que nous avons cité plus haut?

Issy, si, ainsi, tellement, v. 5365; Gilles de Chin, v. 3511.

> Oneques dame ne fu issy desconfortée.... Là où pensoit issi griement, Gilles de Cyn vient errament.

Isi est dans les Lois de Guill., § 6, et M. de Chevallet le tire du lat. in sic. Nous pensons qu'il a la même étymologie que le prov. aissi, bresc. icsi, lomb. insci. Voy. notre mot Enssy.

ISTRE, SORTIF, v. 10802.

Ung campion sy fiers et sy desmesurés Qu'encontre il paliens se devoit istre armés.

La forme ordinaire de ce verbe est issir, eissir, qui vient du lat. exire : cat. et anc. esp. exir, ital. escire, uscire, prov. eissir, issir. La langue d'oil disait de même benistre ou beneistre, pour bénir, tissir et tistre, pour tisser. M. Burguy pense que la forme istre a toujours été très-rare, et qu'elle provient de l'influence de celles du futur et du conditionnel. Gram., I, 354. Cette raison n'est pas applicable aux autres verbes, et il vaut mieux ne voir dans istre, tistre et benistre, qu'une formation régulière, comme celle de croistre venant de crescere, ou de connoistre venant de cognoscere.

· Le verbe issir n'a plus dans le franc. mod. que le part. passé issu, s'il faut en croire l'Académie. La langue héraldique conserve pourtant de son côté le participe présent : Un lion issant. L'anc. franç. avait presque toute la conjugaison de ce verbe. Nous trouvons dans notre roman le présent de l'indicatif: Se je n'is, si je ne sors (v. 16247); il ist, il sort (v. 3868); nous issons, nous sortons (v. 6804); ils issent, ils sortent (v. 5867); pour le futur : Il istera, il sortira (v. 1168); ils isteront, ils sortiront (v. 7631); pour le passé défini: Il est issu des rens, il est sorti des rangs (v. 8970); pour l'impératif : Is ou ist, sors.

> Is hors de ce sierpent (v. 12229) Ist contre moi (v. 22919).

L'éditeur du Baud. de Seb. nous permettra de faire une correction à son texte, et de lire au lieu de evist :

Le chervelle en ist hors, li sans li est salis (1, 403).

ITANT, autant, v. 5502, Gilles de Chin, v. 158.

Pourquoi? ce dist le priestre, qui joians le coisy. — Pour itant, ce dist Ponces, par le foy que doy my, Que je suy à la dame qui le prist à mary. Et après ce redist itant, Oiant trestous, par bel semblant.

Dans la langue prov. et dans l'anc. cat. tant, de même que tal, prenait le suffixe ai ou ay, ce qui donnait aitant, aital, anc. franç. itant, itel. En anc. esp. on disait atan. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 302.

> Riens nule ne l'en est à dire. Ne riens ne li faut , seul itant Qu'il n'i voit nule rien vivant.

(Part. de Bl., 1, 58.)

Seul itant équivaut ici à l'ital. soltanto, seulement, si ce n'est que.

JACOPIN, frère de l'ordre des prêcheurs ou dominicains, v. 6867.

Véchy boin jacopin!

C'est-à-dire : voici un bon prédicateur ! Ce mot n'est em-Tome III.

ployé ici que par comparaison avec les religieux de l'ordre célèbre auquel s'attaquèrent si rudement les trouvères du XIIIº siecle, entre autres le sameux Rutebeuf. On sait que le nom de jacobin avait été donné en France à l'ordre des

precheurs, parce que leur premiere maison se trouvait à Paris dans la rue S^t-Jacques.

JASERANT, qui est fait de mailles, v. 1616, 9459, 17665, 24155, 29512.

Bien fu reconfortés de son père Oriant Quant îl estoit armés du riche jaserant.... Biaus fu ses jaserans.... On ne poroit trouver haubiert ne jazerant.... L'escut ly a perciet et puis le juzerant.

Jaserant a fini par signifier le haubert ou la cotte de mailles d'une manière plus spéciale. Souvent on disait le haubert jaserant; d'autres fois on le nommait simplement le jaserant, comme on disait le fremillon:

Et puis après vesti le haubert jaserant.

(Baud. de Seb., 11, 428.)

Defors garda, si vit vestir les jaserans.

(Chans. d'Ant., 1, 85.)

Lui xe sans plus , sans vestir jazerant.

(Bert. du Guescl., I, 71.)

Cette signification n'était pourtant pas absolue, et tout objet fait de mailles pouvait être de jaserant. Voici entre autres des chaussures de jaserant:

S'avoit cauches de ser de très-bon jaserant.

(Baud. de Seb., 11, 428.)

M. P. Paris n'a-t-il pas eu tort de croire qu'il pouvait y avoir des écus ou des boucliers et même des heaumes jazerans (Chans. d'Ant., I, 85)?

Dans le glossaire de M. le comte de Laborde on voit que les chevaux étaient parfois couverts de jazerant. Enfin les bracelets, les chaînes se faisaient aussi à façon de jaserain, et c'est de là que nous vient jazeron, chaîne d'or.

Raynouard a fait remarquer l'esp. jacerino, qui veut dire dur comme l'acier, et nous trouvons de notre côté, que les Italiens appelaient un haubert jazerant, giaco di maglia azzerina, ce qui revient à l'esp. cota jacerina. Cette étymologie a de la vraisemblance.

M. Diez cite à son tour l'esp. jazarino, qui veut dire d'Alger, arab. gazáir, et qui pourrait bien avoir rapport à notre mot. Dans le Willehalm de Wolfram, le roi de Barbarie porte un haubert qui a été confectionné à Jazerans:

Dor künec von Barberie brâht im einen halspere: In Jazeranz daz selbe were worhte derz wol kund (536, 12).

Il est vrai que dans les Guerres civiles de Grenade, chap. 8, on en trouve un autre qui a été fait à Damas: Jacerina labrada en Damasco. L'hypothèse de M. Diez ne paraît donc pas concluante. De son côté, M. de Chevallet y a vu l'angl.-sax. isern, de fer. Élém. germ., p. 549.

Il nous reste à citer quelques autres formes de ce mot. Outre l'ital. ghiazzerino, qui est déjà dans Villani, p. 354, on trouve l'esp. jacerina, le port. jazerina, jazerao et le prov. jazeran. Dans la langue d'oïl la Chans. de Rol. nous offre la forme jazerene (st. 123); le Baud. de Seb. geserant (I, 57); et le Raoul de Camb. jaserois (p. 84). Voy. Ducange, Gloss. et Suppl., vo Jazeran.

JA SOIT CE QUE, quoique, bien que, passim.

Cette locution conjonctive a été usitée fort longtemps. Au moyen âge elle se conjuguait et l'on pouvait dire jà feust-ce que. La langue provençale a en des formules identiques: Ja zia que, ja sia so que, ja sia aisso que, ja cia aisso que, et toutes reviennent à notre ja soit ce que. Il faut en dire autant de l'anc. cat. jat sia, et de l'ital. già sia ciò che. M. Burguy fait remarquer que Laharpe a blâme J.-B. Rousseau d'avoir usé de ce vieux terme. Gram., II, 585. Voy. de plus Raynouard, Lex. rom., III, 578.

JEHIR, v. 566, 14344. Voy. GEHIR. JENGLERIE, tromperie, v. 10777.

Il vous encanteront par art de dyablie. — Bien me saray garder de la leur jenglerie.

M. de Reiffenberg a écrit jeuglerie. Il vaut mieux, selon nous, garder jenglerie qui est synonyme de genglois et de jengle:

S'il peut il te rengignera Par sa jengle une autre foiée. .

(Chev. de la Char., p. 81.)

Iert à l'ostel ciés i englois Qui savoit assés de genglois.

(Mouskes, v. 18899.)

Dans ce dernier chroniqueur les gengléours sont des trompeurs, des faiseurs de fausses nouvelles :

> Car li rois créoit volentiers Et gengléours et nouveliers.

> > (Mouskés, v. 14088.)

L'anc. franç. employait aussi le verbe gengler dans le sens de crier, se quereller. Nous ne croyons pas qu'il faille chercher pour ces mots une autre étymologie que pour jongleur. M. Raynouard a été d'un avis contraire; il a séparé le prov. jangla et ses dérivés janglaria, janglar, de joglaria, joglar, juglar; M. Diez l'a imité. Nous pensons qu'il n'y a là qu'une prononciation modifiée; c'est aussi l'opinion de Fallot, p. 84-85. Le lat. joculari, joculator, a produit jongler, jongleur, jonglerie, et nous voyons qu'au xvue siècle ces mots se prononçaient jangleur, janglerie. Veneroni explique le premier par ciurtière, bavard, charlatan, et il est impossible d'y méconnaître le jongleur; quant à l'autre, il le rend par l'ital. ciancie, fadaises, balivernes, sornettes, ce qui n'est pas moins applicable au jongleur.

Si nous examinons les patois, nous trouvons que ces mots n'y ont pas subi moins de transformations. Le wall. et le pic. jougler signifient batifoler, jouer souvent, et sont synonymes du rouchi et du norm. gingler, rire, badiner, faire de mauvaises plaisanteries. Il en est de même du pic. jongler, badiner en gesticulant, jingler, sauter, danser, et

du rouchi jengler, rire, badiner. On pourrait, sans grand effort, y rattacher le norm. ginguer, jouer en montrant sa force ou son adresse, et gigaler, se divertir à l'excès.

Les mots gengleur, genglères, que donne Dom Carpentier, vis Joculator et Epilogus, doivent se traduire par trompeur et par bavard ou bateleur. Le pat. norm. jangler, en imposer, vient directement de là. Il est impossible de mieux définir les qualités du jongleur ou du charlatan.

Et cantent et vielent et rotent cil geugler.
(Trav. of Charl., p. 35.)

Lisez gengler. Tout cela, pensons-nous, suffit pour rendre raison de notre mot jenglerie, et pour faire comprendre que le lat. joculari est une origine préférable au bas allem. et au flam. jangelen, janken, gronder, glapir, hurler en gémissant (Diez). L'allem. gaukeln et le holl. goochelen, exécuter des tours d'adresse, auxquels a pensé M. Grandgagnage, ne sont comme l'angl. juggle que des dérivés de joculari. Outre ces opinions diverses nous avons encore celle de M. Burguy, qui pense que jengleur et yengleor ont été formés par analogie à jogleor, et dérivent du lat. cauculator, joueur de gobelets. Gram., I, 76, note. Kiliaen, lui, ne voit dans le flam. guycheler, kokeler, que l'allem. gaukler, moy. lat. gauculator, cauculator, lat. joculator.

Notre mot gengler, gingler, tromper, pourrait bien avoir servi à former les mots ginglettes et reginglettes, pièges ou attrapes pour les oiseaux.

Quant reginglettes et reseaux Attraperont petits oiseaux.

(La Fontaine , I, viii.)

M. Walckenaer a fait une note là-dessus, et il a eu soin d'y définir en détail ce genre de piéges. Il n'a oublié que l'étymologie ou l'origine de ces mots.

JENS, gent, v. 8099. Voy. GENT, subst.

Sy quideront la jens que ce soit garnison.

JESIR, VOY. GESIR.

JESMÉ, V. 35281. VOY. GEMÉS.

JESTE, famille, V. 3489. VOY. GIESTE.

JEUER, jouer, V. 4352, 5567, 11672, 33951; JUER, même signification, V. 6132.

Qui avocc la pucielle se jeue et esbanie.... Godefroys de Buillon aloit as camps juer.

Du subst. jeu dérive naturellement le verbe jeuer; mais c'est là une forme bourguignonne. En picard comme en rouchi on disait ju, juer. Le Part. de Blois dit en dialecte de Bourgogne:

Se je me geu sains vilonie Ne l'm'atornés pas à folie (1, 3).

Le français moderne n'a accepté ni l'une ni l'autre de ces formes. Il en a préféré une troisième plus méridionale et rappelant mieux le prov. jogar ou le lat. jocare. Nous la trouvons pourtant déjà au xive siècle:

Et on i voet jouer au roi qui ne ment mic.

(Vœux du Paon, MS., fº 37 rº.)

Notons que le jeu du roi qui ne ment mie ne figure pas dans la liste des jeux de Gargantua. Rabel., I, 22.

Nous avons vu que l'on disait jouer de l'escut ou du blason. Le mot juer est employé dans le Baud. de Seb. d'une manière encore plus absolue et signifie combattre:

> Grans merveilles sera, sire, s'on ne vous jue (1, 293). Jamais ne mangerai tant que serés tués. — Par Dieu, dist Bauduins, dont juerés assés (1, 313).

Joli, joyeux, ardent, v. 9963; Gilles de Chin, v. 5054.

Car oneques on ne vit bataille sy jolie Et de vi encontre ung, c'est plus de le moitie....

M. de Reissenberg s'est étonné de cette expression bataille jolie. C'est que la seule signification moderne de joli lui était présente à l'esprit. Il avait pourtant rencontré dans le Gilles de Chin, l'adjectif joli d'armes et le subst. joliveté:

> Mais cil qui le cuer ot séur Et joit d'armes et hardi, Onquez ne s'en accuardi..... (v. 5084). S'en vient à volonté esprise D'armes et de joliveté (v. 5588).

Nous avons ici la preuve de l'amour de nos ancêtres pour les combats. Une bataille est pour eux une fête; être joli d'armes, c'est être plein d'ardeur pour les armes; enfin avoir une volonté esprise d'armes et de joliveté, c'est avoir de la passion pour les armes et pour les fêtes guerrières. Cfr. χάρμη, joie, combat. Joli peut donc se rendre par joyeux, ardent, comme nous l'avons dit. Le prov. joli avait aussi le sens d'agreable, jolivetat, agrément; mais nous trouvons surtout dans l'ital. giulivo, dans l'angl. jolly, joyeux, gaillard, et dans les subst. jollity et jolliness, joie, réjouissance, l'equivalent de nos mots joli et joliveté. Dans les poèmes de Tristan la forme anglaise a été conservée:

Den sai en quei vus vus fiez;
Est la jolité de le rei
Que voz bons suffre endreit sei.
(Tristan, II, 14.)

La jolité du roi n'est que sa bonne humeur; et si le mot joli renferme aujourd'hui l'idée de bonne mine et de bonne grâce, c'est par une extension fort naturelle, mais qui s'est faite assez tard.

L'étymologie seule peut nous expliquer le sens primitif de ce mot. L'anc. nord. jol désigne les festins solennels qui se célébraient vers l'époque du solstice d'hiver ou des nuits saintes. Il est resté dans le suéd. jul, juldag et dans le dan. juledag. Les Germains se livraient alors à la joie à cause du retour du soleil après sa révolution annuelle. L'époque de ce retour toute consacrée au plaisir fut cause de la forma-

tion d'un assez grand nombre de mots. Nous trouvons d'abord dans le calendrier gothique le fruma juleis ou commencement de décembre; dans le calendrier angl. - sax. l'ærra et l'æftera geola, correspondant à novembre et à décembre; en Écosse yule, la dête de Noël, et dans l'anc. angl. yule of august lammas-day, c'est-à-dire la fête du premier août. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres.

Jol était donc chez-les anciens germains le synonyme de fête; mais ce nom avait d'abord signifié retour par allusion au retour du soleil, et il se disait en anc. nord. hiol, roue, suéd. mod: hiul, angl.-sax. hveol, goth. huil, angl. wheel. C'était aussi un globe ou un disque.

Revenant aux sêtes germaniques du jol ou du jul, nous saisirons cette occasion pour définir non-seulement le sens de notre mot joli, mais aussi celui de plusieurs expressions restées dans les patois. D'où viennent par exemple l'anc. franç. héler, héller, et le wall. hei, heli, mendier à la Noël ou la veille des Rois, aux portes des maisons? Évidemment c'est un souvenir de la sête germanique du jol ou du geol; et de même que le nom de hieloire donné aux étrennes, ils indiquent le retour du soleil, le nordique hiol. Voy. Grandgagnage, Dict.; Dom Carpentier, Gloss. franç., vo Agui l'an neuf, et Roques., Suppl., vo Hieloire.

Ce que l'on appelle heler, héli, aller mendier aux portes, à l'occasion de la Noël, se retrouve chez les Flam. et les Hollandais, qui appellent le jour de Noël aenkloppersdag, le jour des frappeurs aux portes. Autrefois le peuple parcourait ce jour-la les rues en courant, et frappait de tous les côtés aux portes et aux fenêtres en criant à tue-tête: gut hyl! gut hyl! Ces mois se rapportent sans aucun doute au retour du soleil, et nous expliquent le nom de hel-ou heylmonat donné par Charlemagne au mois de décembre. Plus tard les souhaits de gut hyl! se firent d'une façon moins brutale, et devinrent une manière de mendier, qu'on appela héler ou, comme disent les Wallons, heli.

Il en était de même dans le Boulonais, ou l'on a l'habitude d'aller la veille de Noël chanter aux portes une chanson qui commence, dit M. Corblet, par les mots ghenel ou guinel. Ce sont la des formes corrompues, et il faudra y reconnaitre, soit le gut hyl des Flamands et des Hollandais, soit une expression celtique.

Nous avons dit, en effet, que le cambr. gwil voulait dire fête, nous ajouterons qu'en bas bret goël, gouël, a le même sens d'une façon générale. Là-dessous encore nous retrouvons une vieille coutume de l'ancienne France, nous voulons parler du gui l'an neuf, équivalant au gut hyl des Flamands, au ghenel, guinel, des habitants du Boulonais, et qui dans ses nombreuses transformations revient à ceci:

gouél! gouél! ou gwil! gwil! fête! fête! pour le nouvel an! C'est une autre manière de demander les étrennes, ou de héler. M. Duméril a essayé de confirmer l'ancienne opinion qui consistait à voir dans gui l'an neuf une tradition relative au gui des druides. Il nous est impossible de nous y rallier, en présence des analogies nombreuses indiquées ci-dessus.

De même que les fêtes des calendes remaines, toute cette époque du jol ou du geol était donc un temps de joie. Il nous en est resté quelque chose. De la ce qui était joli voulait dire joyeux, et l'anc. franc. disait une feste joiant pour une fête jolie et vice versa:

A une Saint-Jehan, une fieste joiant.
(God. de Bouil., v. 558i.)

Droit à la Trinité, une feste joiant. (Bert. du Guesc., l. 182.)

Nous terminerons par l'explication d'un usage qui se rapporte, sans aucun doute, aux traditions dont nous venons de parler, usage que l'Angleterre et la France ont conservé: Nous voulons parler du jeu de crosse ou de choule. « Le jeu de la soulle ou boulle de chalandas, qui est ung jeu accoustumé de faire le jour de Noël entre les compaignons du lieu de Coriac en Auvergne, et se diversifie et divise icellui jeu en telle manière que les gens mariez sont d'une part et les non mariez d'autre; et se porte laditte soulle ou la boulle d'un lieu à autre, et là se ostent l'un à l'autre pour gaingner le pris, et qui mieulx la porte a le pris dudit jour. » Lettres de 1456. Dom Carpentier, vo Soulla. Or, en moy. lat. cheollare veut dire jouer à la cheolle ou à la choulle (Ducange). Nos ancêtres représentaient ainsi le disque du soleil qu'ils poussaient devant eux au solstice d'hiver; afin de hâter la venue du printemps. De nos jours la choulle se fait de diverses manières. Dans le Hainaut, c'est une petite boule qu'on chasse à l'aide d'un bâton, au bout duquel est un fer crochu. On nous assure qu'à Jodoigne les jeunes gens poussent dans la campagne une grosse boule de cuir. Mais quoi qu'il en soit de la manière dont ce ieu se produise, nous pensons qu'il est un reste de la tradition du jol ou du geol. Nos paysans ne se doutent guère en jouant à la crosse, que les Celtes et les Germains, leurs aïeux, leur ont transmis ce jeu qu'ils aiment tant. Voy. sur la fête du soleil chez les Germains, l'Année de l'ancienne Belgique de M. le docteur Coremans

JONGIER, joncher, Gilles de Chin, v. 2454.

Tote la terre en est joncie.

Prov. juncar, jonchar, port. juncar, ital. giuncare, moy. lat. juncare ou jonchare. L'usage de répandre des joncs les jours des grandes fêtes dans les églises et aux lieux par où devaient passer les processions, est fort ancien. Voy. Ducange. Mais on substituait parfois le lierre au jonc: «Subelemosynarius debet facere chorum juncari de yerre. » Ducange. On a pu de même joncher d'herbes, joncher de fleurs, et c'est ainsi que l'on a fini par dire figurément joncher de morts.

Cum fu sempres li chans junchez De bras, de testes et de piez. (Chr. de Normandie, f° 28.)

Jou, je, v. 3276.

A Nimaie ariva là où jou ai esté.

L'emploi du pronom jou dans ce vers où les hiatus se succedent, donne une pauvre idée du sentiment de l'harmonie chez notre auteur. Les chartes du xine siècle dans les provinces belges commencent ordinairement par jou, qui est la forme picarde conjointement avec je et jeu. En Bourgogne on disait ju et en Normandie jo, jeo, jeu. Une autre forme orthographique était ge, auquel se rapportait gie.

Q'ele ne soit mais tant hardie Que mot de sa houce li die Se il ne l'en donnoit congie. Lie respond; Non ferai gie.

(Fragm. d'Erec et d'Enide, aux arch. du royaume.)

Notre auteur emploie ordinairement le pronom je, parsois il n'en met aucun et dit: Ne le feroie pas (v. 2624); vo traison feray oïr (v. 2625). Parsois aussi le pronom je doit s'élider eomme le pronom le, et il faut lire: j'vous prie, j'vous jure (v. 50524-50525), tout comme dans le patois moderne. Nous avons eu tort en maint endroit de ne pas tenir compte de cette élision.

Jou vient du lat. ego, qui s'est syncope en eo, ieo, jeo, jo, jou, etc. Il en est de même du prov. et du galicien eu, îeu, de l'anc. cat., du valaq. et du port. eu, de l'ital. io, et de l'esp. yo. Diez, Lex. etym., p. 196.

Jouène, jeune, v. 33658.

Ne femme ne enfant, ne jouène ne barbé.

On a quelquesois le tort d'écrire jovene. Notre exemple prouverait à lui seul que c'est une erreur; mais il y en a bien d'autres:

Jouenes hom ert, n'ot pas aaige grant. (Raoul de Camb., p. 105.)

Grant duel font pour Bertain li joene et li chenu. (Berte, p. 435.)

Dans les Vœux du Paon la prononciation est figurée mieux encore :

Ainsi vous ameront li joine et li chenu (f° 41 v°). Mais quant force et joinèce font d'un accordement (f° 85 v°).

Notre mot jeune venant de juvenis a eu, comme on voit, des formes très-variées. Dans le rom, de Renart on trouve de même juénète (1, 227). Jouvencel, jouvenceau, s'écrivait et se prononçait par la même raison jouénenciaus:

Qu'il s'en voist en arière où sont ly jouenenciaus. (God. de B., v. 34340.)

Joué se prononçait en une syllabe comme tieue dans Estieuenes, d'où nous avons fait Etienne:

Estieuenes d'Aubemarle qui tant su alosés (v. 34742).

Nous avons eu tort, en cet endroit, d'imprimer Estievènes. Journaus, journaus, 3058.

Aby! Mahom! dist-il, or est fors ly journaus!

La journée est rude! dirions-nous aujourd'hui. Cette forme n'est pas produite par la rime, ainsi qu'on pourrait le croire. Elle est toute provençale: c'est le mot jornal, iornau.

Com son fag trist mei jornal. Pos no us vi com far solia (B. Zorgi).

Journée (toute jour à), v. 943. Voy ajournée (toute jour).

Jour D'HUY (DOU), v. 1525.

D'ou jour d'hui en un mois vous vous combateres.

Dans ce passage on a mal écrit d'ou jour d'huy pour dou jour d'huy. Voy. notre mot nuv. Froissart dit la journée d'huy. Jour, qui s'est dit aussi jurn dans l'anc. franç., vient comme le prov. et l'anc. cat. jorn, l'anc. ital. jorno et l'ital. mod. giorno, du lat. diurnus (moy. lat. jornus).

Jouste (DE) auprès, Gilles de Chin, v. 2646; Jouster, jouter, God. de Bouill., v. 34283.

Elle s'assiet de jouste li.

Prov. de josta: En luec aigos, de josta un riu. Rayn., Lex. rom., III, 392. La langue d'oïl a eu aussi la forme de

La dame vient parler al rei, E il la mist de juste sei.

(Marie de Fr., I, 134.)

De cette préposition, qui est formée du lat. juxta, dérive aussi le verbe joster, jouster, dont le sens primitif est réunir, assembler:

> Et Solimans s'en est por le secours alés. Ains que huit jor passassent en ot cent mil jostés. (Chans. d'Ant., 1, 102.)

C'est ainsi qu'en Berry on dit encore: Mon champ joute au sien, pour dire touche au sien. Quant à la joute chevaleresque, nous en avons déjà parlé au mot font jousten.

Ly roys est retourné qui la *jouste* acorda De trois fiers à *jouster* au paisen par delà (v. 54282-34285).

Ce mot a également pour origine le lat. juxta, parce qu'en effet les combattants se joignaient, s'approchaient:

Au joindre ne se sont de riens entre espargnies. (Vœux du Paon, MS., f° 142 v.)

M. de Reiffenberg a cité dans l'introd. du Chev. au Cygne (p. Lvi) l'opinion de MM. Halberstma et Buddingh qui donnent au mot joute une origine germanique. Il n'y a point à s'y arrêter. Jouvent, jouvente, la jeunesse unie à la vigueur et à la bonne grâce.

Cette définition est incomplète. Nous ne saurions mieux faire que de donner des exemples pour montrer de combien de manières différentes ces mots ont été employés. Voyons d'abord les passages qui se rapportent à notre définition. Voici qu'Hélyas parle de ses frères changés en cygnès; il voudrait, dit-il:

Qu'il fussent reformé en fourme et en jouvent. (God. de.B., v. 2101.)

C'est-à-dire dans leur forme et leur jeunesse premières. Plus loin l'auteur appelle les Hollandais :

Grande gens et poissans, de jouvente furnie. (Ibid., v. 4225.)

Ces mots nous rappellent la fameuse fontaine où l'on pouvait si facilement se fournir de jouvence ou de jouvente. Et Horace n'a t-il pas dit dans le même sens:

Non ego hoc ferrem calidus juventa?
(Odes, III, 14.)

C'est à-dire: je n'aurais pas été si patient dans l'ardeur de ma jouvente. Cir. le juvenility des Anglais, autrement l'ardeur de la jeunesse. Il en est de même dans les vers suivants:

Oneques mais ne vit roy maintenir tel jouvent. (God. de B., v. 4660.)

Chy fu Rambaus Crestons qui fu de hiel jouvent. (Ibid., v. 5944.)

Et de force, et de puins, et de grande jouvent, Ahierdy le payen à deux bras francquement. (Ibid., v. 34469.)

Vees-la Floridas qui en jouvent verdoie. (Vœux du Paon, MS., [° 90 r°.)

En la chambre Vénus la dame de jouvent. (Ibid., f° 59 r°.)

De corps, de bras, de pis, de teste et de jouvent Se sont entre encontré si très-crueusement... (thid., f° 75 r°.)

Moult fu hardis Bertran et de très-fier jouvent. (Bert. du Gues., 1, 229.)

Olivier de Mauny.... Et son bon frère Alain qui estoit de jouvent. (Ibid., I, 486, note.)

Un hardi chevalier et plein de son jouvent.
(Ibid., I, 218.)

Il en est de même des bacelers jones de jouvent dans le rom. de Gilles de Chin, v. 2979, 4059. Quelquefois le jouvent, la jouvente, désignent la jeunesse d'une façon collective comme le juventus des Latins. Ainsi Rutebeuf a écrit:

Et li jovent en leur jovante La doivent amer sans doutance (11, 224). Tante belle jouvente i gist ensanglantée. (Baud. de Seb., I, 401.)

Dans la Chans. des Saxons ces mots ont le même sens :

Au millor chevalier qi soit de son jovant (1, 217.) Nul plus bel chevalier ne sai de ta jovante (1, 259).

C'est-à-dire parmi les hommes ou les jeunes gens de ton âge. Ainsi dans les villes des Pays-Bas, les jeunes gens ou les damoiseaux formaient autrefois des associations, à la tête desquelles se trouvait un chef qui avait le nom de prince de la jeunesse (arch. de Béthune). Notre auteur semble y faire allusion, quand il dit:

Tout en sont esbahy ly prince de jouvent (v. 24259).

Dans le Baud. de Seb. il est parlé souvent des barons de jouvent, des enfants de jouvent, et du dansiel de jouvent, I, 11, 58; II, 253. On a de plus considéré le jouvent comme l'époque de la vie où l'homme avait encore sa vigueur, sans que cette époque fût limitée à l'adolescence:

Jà ne vous en créray en trestout mon jouvent. (Godef. de Bouillon, v. 5676.)

Jamais ne l'ameray en trestout mon jouvent; (Bert. du Gues., 1, 41)

Cela signifie: tant que je serai dans la vigueur de l'age.

Mais d'autres fois la jouvente est restreinte à l'adolescence,
et l'homme n'a sa force et sa vigueur qu'après qu'il en est

Le roi dréce l'espée acérée et senglente, Dont chevaliers ot mors plus de deux cens et trente, Puis le premerain jour qu'il issi de jouvente. (Vœux du Paon, MS., f° 140 r°.)

Autrement : Depuis le premier jour où il entra dans la classe des hommes faits.

Mais la signification la plus étrange donnée à ce mot, c'est lorsqu'il personnifie l'individu lui-même, et que sa jouvente équivaut à son corps, sa personne:

Je croi que se Diex fuist descendus de la nue Ne fuist pas sa *jouvente* sy très-bien recéu. (Baud. de Seb., I, 344.)

Si Dieu lui-même était descendu des nuées, on n'eût pas aussi bien accueilli sa grâce ou sa personne. C'est dans le même sens que Charlemagne s'adressant à son neveu Roland tué à Roncevaux, lui dit:

Amis Rollans, proz doem, juvente bele (st. 206).

M. Genin a rendu hardiment ce mot par jeunesse, comme lorsque nous disons d'une jeune fille: C'est une belle jeunesse! Mais voici bien précisément la désignation du corps; jouvente devient un mot semblable à majesté, grâce, etc.:

S'ot regart de lyon, jouvente bien taillie.
(Baud. de Seb., 11, 466.)

La jouvente du dus a au conte livrée. (lbid., II, 223.)

Li a telle donnée Que des archons li a sa jouvente eslevée (Ibid.) La jouvente du roy ont tost ensevelie.
(1bid., II, 356.)

Je vous pri que chascuns ait le jouvente armée.
(Ibid., 11, 348.)

Ricars de Cammont Ot d'armes de païens sa jouvente vestie, (lbid., 11, 444.)

Les subst. prov. jovent, joven et joventa n'ont point toutes ces acceptions. Outre la jeunesse, ils expriment surtout l'amabilité, la grâce, le mérite. Nous croyons que jouvente a le même sens dans ces vers, où le traître Gaufroi lance au démon ses imprécations:

On ne se poet warder de sa fausse jouvente, Et tels en cuide issir qui bien souvent i rente. (Baud. de Seb., 11, 582.)

La fausse jouvente du démon, c'est-à-dire les faux attraits par lesquels il nous séduit. C'est de même que le provençal dit

> Am las belas companhas complidas de jovent. (Chr. des Alb., p. 228.)

Juen, jouer, v. 1364.

Se fait-il bien juer.

M. de Reiffenberg a cru que juer était ici pour joueur. C'est, pensons-nous, une erreur. L'auteur dit: Il convient, il est bon de jouer. Voy. JEUER.

Jugen, condamner, v. 2008.

Prendre fist les siergans , à pendre les juga.

Le lat. judicare était pris quelquefois dans le même sens; mais c'est surtout dans le provençal que nous retrouvons cette locution:

> Si totz lo mons mi jutjava a murir. (Perdigon.)

« Si tout le monde me condamnait à mourir. » Peut-être nous reste t-il un souvenir de cette acception dans cette phrase que mentionne le dict. de l'Académie : Il a été jugé à mort.

Juiren, voy. junen. Juise, jugement, Gilles de Chin, v. 2040.

Au grant jor du juïse.

De judicium le prov. a fait judici, juzizi, juzi, l'esp. juicio et le port. juizo. Rayn., Lex. rom., III, 606.

Jumelin, v. 5050, 5279, 7511, 10018, etc.

C'est la qualification que notre auteur donne ordinairement à Mahom ou Mahomet. Jumelin paraît ressembler à jumel, jumeau, lat. gemellus; mais Mahomet n'a rien de commun avec cette idée. M. de Reissenberg avait hasardé au v. 5050 la signification de cornu, puis dans son introduction, p. 11, il reconnut que le sens de ce mot lui échappait. M. Borgnet nous propose une conjecture nouvelle. En arabe on ajoute habituellement au nom de Mahomet l'épithète de djemil, beau. Jumelin ne pourrait-il pas être une dérivation corrompue de ce mot arabe, dont le trouvère ne comprenait pas le sens et qu'il a arrangé à la française? Cette étymologie arabe nous séduriait, si nous rencontrions chez d'autres poëtes du moyen âge le surnom de jumelin accolé au nom de Mahomet, comme un souvenir des guerres d'Orient. Mais il est remarquable que cela nese trouve pas. Nous sommes donc obligé d'émettre une dernière hypothèse.

On sait que les trouvères, confondant les temps et les lieux, donnent aux Musulmans les Dieux de l'antique Olympe. L'un des principaux est Apollon qu'ils appellent Appolin, et à leurs yeux la religion des Turcs et des Arabes n'est autre que la loi Appoline. Mahom et Appolin ont bien pu se confondre dans l'esprit d'un écrivain aussi borné que le nôtre, et des lors, il ne serait pas surprenant que l'épithète de jumelin qui convient si bien au fils de Latone et au frère jumeau de Diane, se fut égarée sous la plume du trouvère et eût été appliquée à Mahom. Au lieu d'Apollon jumelin, il aura parlé de Mahom jumelin, de même qu'il remplaçait la loi de Mahom tal loi Apolline.

Jupine (loi), v. 7512. Voy. jumelin.

Jupin, Jupitiel, c'est-à-dire Jupiter, est, comme Apollon, un des Dieux qu'adoraient les mahométans, suivant les trouvères; et la loi jupine, comme la loi apolline, n'est que la religion de Mahomet.

JUNENT, couchèrent, Gilles de Chin, v. 2194.

Cele nuit jurent à Toron.

3e pers. plur. du passé déf. du verbe gésir. Voy. ce mot.

JURER, JUIRER, v. 2600, 28956.

Le conte fist juirer, que bien se parjura.

Nous corrigerions volontiers jiurer, au lieu de juirer, ce qui nous rapprocherait de la forme ital. giurare. L'emploi de l'infinitif comme substantif est tout à fait dans le génie de la langue:

Ne ly jurer oussy ne me vaut ung bouton.

Le jurer, comme nous disons le boire, le manger, le dormir, etc. Nous notons dans le Part. de Bl. une forme du subjonctif de ce vérbe:

Ço jurt à moi et jo à lui (I, 106).

Jus, reposai, v. 21444.

Il y a sy lonctemps... Que ly miens corps ne fu baigniés ne estuvés Ne ne fus en uns dras qui fussent blans bués. C'est-à-dire: Et que je ne reposai dans des draps blanchis. Voy. Gésir.

Jus, en bas, v. 5094; Gilles de Chin, v. 534.

Puis li fist Godefroys le tieste jus voler....

Jus des palefrois descendirent.

Prov. jos, anc. esp. et anc. cat. jus, ital. giù; wallon et rouchi ju, norm. et berrich jus. Ge sont là des formes raccourcies: l'ital. a le mot giuso, l'anc. esp. yuso, ayuso, l'anc. port. juso, et cela répond au bas lat. jusum, josum, qui s'est formé du lat. deosum pour deorsum, de la même façon que jornus (jour) s'est formé de diurnus.

Saint Augustin dit dans son 10e traité sur la 1re épître de

saint-Jean: a Susum me honoras, jusum me calcas. Et la loi des Allem., tit. 45, § 2: a Et pausant arma sua josum. L'anc. esp. a même eu la forme diuso. Voy. Ducange, vo Jusum, et Diez, Lex. etym., p. 176, vo Giuso.

Le contraire de jus, en bas, était sus, en haut.

JUSTISER, justicier, Gilles de Chin, v. 1129.

Ains le destraint et le justise.

On dit encore en rouchi jutise et même jutisse au lieu de justice. Le prov. a les formes justizia et justicia, sur lesquelles se calquent justise et justice. Quant au verbe, il dit justiziar, le port. justicar et l'ital. giustiziare.

K.

KACER, chercher, v. 13307. Voy. CACHIER.

C'est ly roys Lucquabiaus qu'aventure kaça.

Kacer n'est que le rouchi cacher qui entre dans le mot composé cache-marée, c'est-à-dire cherche-marée. Cette expression nous semble plus exacte que celle de chasse-marée qui a prévalu en français.

KAIELÉ, mis bas, v. 2242.

vu kiens d'une lisse tous nouviaus kaielės.

Du lat. catellus, petit chien, le prov. a fait cadel, anc. franç. chael, kaiel, puis du verbe prov. cadelar, chienner, mettre bas, est venu un verbe chaieler, dont kaieler est la prononciation picarde.

Kaitis, Kaitive, malheureux, esclave, v. 277, 8030, 8166, 16400.

Vous savés que mes fieus A prins une kaitive que je ne puis amer.... Car tout adiés met on les plus kaitis devant..... Avocc aultres esclaves que nous nommons kaitis.

Voy. Carris. Ce mot s'employait comme terme de mépris pour désigner les individus les plus bas. Naturellement les esclaves y étaient compris. M. P. Paris a élagué de la Chans. d'Antioche la branche fabuleuse dite des chétifs ou des kaitis.

Kalengier, contester, prétendre, disputer, v. 11956, 54421.

Chy-endroit vous kaleng la bielle Margalie.

Voy. notre mot Calengien.

Kamel, kameus, chameau, v. 9129, 19965.

Et g'iray au kamel, sy l'arons jus giettés.... Cria cascuns kameus.

Nous trouvons ailleurs la forme quameul, qui est irrégulière de tous points. Lat. camelus, prov. camel, cat. camell, esp. camello, port. camelo, ital. cammello.

Kanée, Gilles de Chin, v. 5600.

L'autre féri et défoula Et lui dona une kanée Qui puis dust estre comparée.

Le roman en prose traduit ce mot par coups de bâton: « Il vint en grant haste l'aidier à dessendre et séry le chevalier de la royne ung grant cop de baston sur la teste, p. 120. » Ital. cannata, coup de bâton, du lat. canna.

KANOLE, cou, v. 13550.

Et piés et bras copés et laneles rompus.

Roquefort écrit canole, et lui donne de plus la signification d'os du coude. C'est celle qu'a choisie M. de Reiffenberg, à tort selon nous. Voy. Ducange, v° Canola, 2, et Dom Carpentier, vis Canela et Cannolla: « Lequel le refrapa du pié par la poitrine entre la mamelle et la chanole du col. » Lettres de grâce de 1398.

Qui pierce pis, et qui mamele, Qui brise bras, et qui kanole, Celui ocist, cel autre afole.

(Rom. de Perceval.)

Ce mot dérive de canalis et est de la famille de canna.

Kans, champ (héraldique), v. 1809.

Soy cuevre de l'escut dont ly kans fu d'argent A une crois de geulles L'usage de considérer le fond d'un ouvrage ou d'une étoffe comme un champ émaillé par le dessin est presque général. L'ital. et l'esp. l'appellent campo, l'allem. feld, l'angl. field, etc. En rouchi on prononce kan au lieu de champ. L'anc. franç. disait aussi quelquefois campaigne.

KAR, char; KARIER, charrier, v. 7097.

Et main kar kariant.

Prov. car, char, carre, cat., esp., port., ital. carro, flam. kar, allem. karren, sued. kærra, angl. cart. En wallon on prononce châr et en namurois chaur, en pic. et en rouchi car, à Beauvais ker. On trouve en latin les mots carrus, carrum, carruca, et en celtique le mot kar, ce qui divise les savants sur l'étymòlogie de notre mot.

Li serjant ont apareiliet
Cars et carettes plus de cent
De blet, d'avaine, de forment.
(Rom. de Perceval.)

KARA, v. 19644.

Jamais en son vivant le castiel n'en kara.

Nous avons traduit n'en kara par: n'en manquera, carebit. C'est évidemment une erreur. Kara est la 3º pers. sing. du futur du verbe caeir ou keir, choir, tomber, dans le dialecte de Picardie et de Hainaut;

Ja puis ne carra cos en l'estre.

(Lai d'Ignaures , p. 12.)

KARIN, charroi, v. 7314, 16179; chemin, rue, place, v. 27301.

Véoient l'ost des Turs et le riche karin.... Leur karin vont menant qui dure une lieuce... Et ly artière-garde vénoit par le karin.

Le karin est proprement la suite des chariots, le charroi, ou, comme dit M. de Reissenberg, le train. C'est un dérivé du mot kar, ci-dessus. Quant à la signification de chemin, place, elle vient de ce que l'on peut faire passer un char ou un kar par ces voies-là. On les nommait aussi carrières, prov. carrièra, carrau, et ce dernier mot prov. nous explique notre franç. carreau, tomber sur le carreau, c'est-à-dire sur la place ou sur le chemin.

L'espaule à tout l'escut li abat ou carin. (Baud. de Seb., 11, 289.)

KAROLER, danser en chantant, v. 983, 50108.

Élias ne savoit tresquier ne karoler

Le gloss. occitanien donne le verbe carolar qui se trouve aussi dans l'ital. carolare (dict. franç.-ital. de Veneroni) et dans l'angl. carol, chanson, primitivement danse. C'est, dit-on, le cambrien carol, lequel, suivant Owen, vient de car, ami. M. de Chevallet aime mieux y voir le gallois coroli,

Tome III.

danser en rond, et le breton koroll, korolli, danser; c'est l'opinion de Menage, qui cite le prov. corola et corolar. Selon M. Diez, carole pourrait venir de chorulus, diminut. de chorus. Lex. etym., p. 586. Voy. aussi Dom Carpentier, vo Carola. 2

Nous avouons que le lat. corolla, guirlande, nous plairait mieux, parce qu'il est surtout en rapport avec tresquier, qui exprime une métaphore semblable.

Kativison, captivité, v. 9254.

La le feray mener en la kativison.

Le prov. captivatio a produit l'anc. franc. chativoison, dont hativison est une autre forme. Voy. Caitis.

KAUCHE, chaux, v. 15641; KAUS, même signification, v. 20604, 20816.

Et porter toute jour le kauche et le sablon.

C'est une forme plate du mot caus, qui fait keuche en pic. Voy. Caus.

Kaucie, chaussée, chemin, v. 20622, 21070, 21115, 21256. Voy. Саисите.

Kenuigne, gens de commune, communiers, Gilles de Chin, v. 5193, 5199.

Sor une kemuigne les maine Et là li poignéis s'arreste.... Enmî iaus Gilles s'eslaissa. Et livre son eors à martyre Por la kemuigne desconfire.

On appelait ainsi, par extension, les hommes réunis pour combattre sous l'étendard de leur commune. Dans les batailles du moyen âge, ils prouverent bien des fois à la chevalerie qu'ils ne méritaient en aucune façon les mépris dont elle se plaisait à les abreuver. La langue n'a-t-elle pas conservé cependant des traces de l'orgueil des chevaliers du moyen âge, lorsqu'elle met encore si bas les gens du commun? Il est vrai qu'elle fait une distinction en faveur des gens de la commune. Ducange donne plusieurs définitions du mot communia, et entre autres celle de cohorte, foule, armée; mais le passage qu'il cite d'après une lettre d'Alphonse, roi d'Aragon, de 1289, ne prouve pas que cette signification ne dérive pas des communiers ou de la commune.

Kenu, blanchi, chenu, v. 1961, 3839, 16394, 20149.

Ly vieux kenus floris.

Le prov. a les formes canut, chanut, qui montrent le lat. canus, esp. cano, ital. canuto, port. encanecido. L'anc. franc. a eu de même la forme chanu:

Ne remest ne chanuz ne chaus.

(Rom. de Ren., I, 335.)

105

Le changement ordinaire de l'a en e a produit notre mot chenu, dont la prononciation picarde a fait kenu. .

KEUE, tonneau, v. 16028.

Que l'yaue des fontaines y soit bien espuisie Et mise en grans tonniaus et en keue loye.

Une queue est encore aujourd'hui une futaille qui contient environ un muid et demi (Académie). Roquesort donne l'expression quewe d'yave, et dans son supplément il dit que la queue est une sorte de mesure ou de jauge: « Lesdits de Marlis ne pourront vendre ni distribuer à brocque, par an, plus que de l'amontance de dix keuwes de vin sans payer maltote. » Règlem. de la ville de Valenciennes. Évidemment la queue a été primitivement la cuve, comme est encore l'angl. keeve; mais de bonne heure le mot cupa eut le sens de tonneau, petit tonneau (Ducange), et c'est là le sens de keue en langue d'oïl, c'est aussi celui de keuve dans l'anc. flam. (Kiliaen).

KEURT, v. 2126.

... Droitement à l'entrée Où la rivière keurt.

3º pers. sing. du présent de l'indicatif du verbe corre ou courre (courir). On a aussi écrit qeurt, cueurt, cuert, ceurt. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, 1, 325.

Keust, cuisinier, v. 7633; keus, cuisine, v. 7635.

Que tout keust et varlet, boulengier et bouchier, Et tout eil qui se mellent que d'estre quisenier Venissent devant l'ost leur keus apparellier, Pour le char et le rost bien cuiere et apointier.

Keust est une mauvaise orthographe. Il faut lire keus ou keux, mot qui est formé de coquus, et dont une prononciation dialectale a fait gueux : « Le duc a trois gueux pour sa bouche, chascun compté par quatre mois, et doit le gueux en sa cuisine commander. » Oliv. de la Marche, Estat de la maison de Charles le Hardy, 1474, II, 520, édit. Petitot. Les gueux du xvre siècle trouvent la l'origine de leur nom; mais ce que l'on ne sait pas généralement, c'est que dans l'année 1413, il existait à Paris une faction des gueux, qui était surtout composée des bouchers de cette ville. « En ce temps gouvernèrent la ville de Paris auleunes gens bouchiers, qui furent nommez les geux, desquelz on parla moult. » Chron. de Flandre et de Tournai, fo 159 ro.

Faut-il expliquer le second keus de notre exemple par l'attirail de la cuisine, ainsi que M. de Reiffenberg l'a supposé? L'auteur pourrait bien avoir répété par mégarde le mot keus, cuisinier, et apparellier les keus serait préparer les cuisiniers au lieu des cuisines. A moins pourtant qu'il ne faille lire : leur feus appareiller.

Keure, coudée, v. 7267.

Une keute et demy ot le dragon de grant.

M. de Reiffenberg dit n'avoir trouvé ce mot dans aucun glossaire. Les gloss impr. et MS. de Lille donnent currus, queustes, et celui de Guil. Briton écrit ceutes. Dans le gloss du Corp. chron. Fland., t. II, on trouve aussi keute, coudée. En picard et en rouchi keute a le sens de coude, comme dans la Chans. d'Antioche:

Tant ont no chevalier aus Sarrasins caplé Que desci que aus keutes en sont ensanglentés (1, 198).

L'auteur du Baud. de Seb. écrit alternativement heute et koute pour coude (ch. xv). Cette dernière forme est employée par Joinville dans le sens de coudée, et Dom Carpentier qui la cite ajoute cet autre exemple : « Et longitudinem unius cubiti, qui gallice dicitur une cuite, non excedat. » Vis Cubitare et Cubitus. Roquesort dans son supplément donne aussi coute, coudée, ce qui rappelle l'esp. codo, le port. coto, le prov. coide, code et le valaque cot, coude. L'anc. esp. cobdo et l'ital. cubito sont plus près de l'origine cubitus.

Kéy, tomba, v. 9421, 9450.

Il fu mors et tués oussy tos qu'il kéy.

3º pers. sing. du passé défini du verbe keir (choir). C'est une des formes picardes; mais l'auteur au v. 9447 écrit chéy. On peut voir les exemples de la conjugaison de ce verbe dans Burguy, Gram., II, 18-26. La forme rude est encore usitée en rouchi.

Kien, chien, v. 2242; Kiencon, petit chien, v. 301.

vii kiens d'une lisse tous nouviaus kaiclés... Et puis vous ly dirés qu'elle a porfet,kiençens.

C'est le même mot en picard, en rouchi et en normand. Le prov. dit tout à la fois can, ca, et che, chin, lat. canis. C'est de ces dernières formes qu'est dérivé notre mot chien, dont la prononciation dialectale du nord a fait kien ou quien. Gloss. impr. de Lille. Le diminutif kiençon en est formé régulièrement.

Kies, chef, tête, v. 25654.

Ly kiés ly fu trenciés.

Forme dure équivalente à chiés, chef, lat. caput, de la même saçon que kien correspond à chien.

Koc, coq, v. 6100.

A nuit me partiray, apries le koc cantant.

M. de Chevallet a eu tort de croire que c'était la un mot exclusivement celtique. Il est plus juste de dire avec M. Diez que c'est une onomatopée qui exprime le chant de ce volatile. Cela n'empêche pas les Gaulois d'avoir dit coc et les Bretons de dire kok. Voy. l'angl.-sax. cocc, l'angl. cock, le valaq. cocòs, le dialecte de Coire, cot. En rouchi et en pic. on prononce có. KOKART, COCKART, v. 10321, 11535.

Il escrie as payens: Foyés-vous-ent, kokart. Et s'il est crestiens ne jouenes ne viellart, Qui en prende l'escut, vé-le-ci en sa part; Et je ly prouveray roy Corbarant cockart.

Ce mot qui dérive de coq, emporte la signification de sot, vaniteux, fanfaron. Dom Carpentier cite des passages d'où il résulte qu'on le donnait aussi pour nom aux maris trompés. C'était sans doute parce que d'ordinaire ces maris-la sont plus fiers et plus orgueilleux que d'autres de leurs femmes. Peut-être Coquillart a-t-il employé ce mot dans cette acception, ainsi que le dit M. Tarbé, II, 91; cependant nous ne l'avons pas constaté, à moins que ce ne soit, t. I, p. 38, lorsqu'il fait dire au juge:

Vous estes bien garny de sens Et estes un saige coquart.

L'ironie serait d'assez mauvais goût; et peut-être ce mot ne veut-il dire ici que gaillard. Plus loin, p. 76, le même auteur écrit, en parlant des amants qui donnent peu:

> Se s'est un coquart Qui peult-estre a produit trop pou ? On le met en ung sac à part, Et le laisse-on pendre au clou.

lei le coquart n'est qu'un gueux qui veut passer pour riche. Il me semble que les vers suivants de la page 157 lui donnent le même sens. C'est un portrait du coquart qui ne manque pas de verve:

Sans demander ne qui ne quoy Plusicurs coquarts sont bien en point Et ne scauroient tenir de quoy Payer la façon d'un pourpoint; liz n'ont d'argent ne peu ne point, Pas pour leurs vieulx houseaulx refaire ... Mal repeuz, maintenant saoulez, Pour mieulx la fringande parfaire, L'eau passe parmy leurs souliers.... Et puis pour hanter entre gens, Leur bource plaine de gettoers Pour dire qu'ilz ont de l'argent. Tel est bien parés, frisque et gent, Qui ne sçait ne croix ne pille. Les aultres..... ... sont houzez parmy la ville Pour dire qu'ilz ont des chevaulx. Devant l'estomac proprement Le beau fin mouchouer de lin; Mais la chemise est (bien) souvent Grosse comme ung sac de moulin.

Ailleurs Coquillard les appelle des varletz dymencherés, p. 203. On voit donc bien que les coquards sont, comme nous l'avons dit, des fanfarons, des vaniteux. C'est le cas de Renart dans un fabliau publié par M. Jubinal: Le Regnart trébuchers; Trop haut monte com quoquart Chéoir faudra jus Regnard.

(Nouv. rec., 11, 94.)

L'anglais Palsgrave traduit cocquart dans sa grammaire, par cracking fellow, c'est à dire jeune vantard. Dans le suppl de Roquefort on trouve le mot coccart employé pour exprimer le chant de la poule après qu'elle a pondu. Voy. Dom Carpentier, v° Coquibus, et Diez, Lex. etym., p. 599.

Koquin, coquin, v. 29606; koquiner, faire le coquin, v. 29608.

Micus amoit les koquins ou ung povre mesquant Que trestous les plus rices à lui aconseillant; En le ciervoise aloit toute jour koquinant. Avoce les compaignons, et puis se buvoit tant Qu'il ne pooit payer ne finer tant ne quant.

M. Diez ne trouvant pas ce mot dans les autres langues néo-latines, semble disposé à lui donner une origine germanique, l'anc. nord. kok, gouffre, koka, dévorer. Ce serait alors un synonyme de glouton. Nous préférons y voir le lat. coquinus, coquius, employé par Plaute. Il paraît qu'à Rome, le marché où se vendaient les viandes était fréquenté par une foule de marauds qui tâchaient de s'approprier quelques lippées sans bourse délier:

Forum coquinum qui vocant, stulte vocant, Nam non coquinum verum furinum est forum. (Plaut. Pseud., 43, 2.)

Les Romains qui faisaient ce métier-la ressemblaient aux truands de notre auteur, qui allaient koquinant dans les tavernes, c'est-à-dire buvant et mangeant, puis payant l'hôte et l'hôtesse à coups de poing. L'expression de Plaute forum coquinum a dû finir par signifier si bien furinum, qu'elle n'avait plus besoin d'explication.

Il y a de plus une analogie dont il faut tenir compte, c'est que le lat. coquus a produit le franc. queux, dont on a fait queux, et qu'il y a une parenté incontestable entre les gueux et les coquins. Ajoutez-y aussi les cuistres dont nous avons parlé sous le mot Cauche.

KOURIER, coucher, v. 7279. Voy. Acoucer. Kuert, court, v. 7942.

3º pers, sing, du prés, de l'ind, du verbe courre. Voy-

KUVRIER, KUURIER, v. 13612. Voy. KUVRIER.

L' (élision).

L'élision de l'a, de l'e, de l'i ou de l'y, soit à l'article, soit au pronom, est fréquente dans notre roman. Quelquefois elle est orthographique, et le copiste a eu soin de retrancher lui-même la voyelle. D'autres fois la voyelle est restée, mais la mesure du vers est là pour prouver que cette voyelle est de trop. Voici quelques exemples de l'un et de l'autre cas:

Sy frère en sont dolant, n'y a cely ne l'requière Qu'il ne voist plus avant de ceste jouste fière. (God. de B., v. 34357.)

Dans le premier de ces vers le copiste a mis d'un côté un y qui ne doit pas se prononcer, et de l'autre il a retranché lui-même la voyelle e du pronom le. La phrase équivaut à : Ny a cely ne le requière; mais la mesure veut qu'on lise : N'a cely ne l'requière.

Lorsqu'il écrit au v. 7166: « Ne l'tenés à folie, » c'est encore lui qui fait l'élision. Les autres auteurs agissent de même:

> Là cuidoient pour vrai, ne l'tenez à folie. (Bert. du Gues., 1, 54.)

Dont l'embraça le duc, se l prist par le menton. (Vœux du Paon, MS., 1° 53 v°)

Mais nous avons à signaler dans le Baud. de Sebourc une élision bien plus remarquable que toutes celles-là, L'auteur a écrit et l'éditeur a imprimé :

> G'irai lo vous vaurrés à vo devision, Car la dame doit faire le gret de son baron. (Baud. de Seb., 1, 225.)

Or, si cela est bien lu, lo vous vaurrés équivaut à l'o vous vaurrés, c'est-à-dire: là où vous voudrez. Froissart écrit dans ce sens leur au lieu de là où. Gloss. de Buchon.

Passons à l'autre cas :

Et ly boin chevalier qui en furent joiant. Ont Hélyas menet devant le roy Oryant, (God. de B., v. 4457.)

M. de Reiffenberg a pensé que pour rétablir la mesure du vers il fallait retrancher l'article le devant roy. Un pareil retranchement serait bien étrange, car il se représenterait souvent:

> Où est li dus Godefrois? trouver le me faurra. (God. de B., v. 4157.)

Ici encore M. de Reiffenberg pense qu'il faut supprimer li. Suivant nous il faut seulement faire l'élision de la voyelle, comme on le fait encore dans nos patois, et l'on prononcera l'roi, l'dus, ce qui rétablira la mesure. Toutes les fois qu'il

a dû parler de l'ermite, notre auteur a écrit ly hiermites; ce qui tantôt s'accordait avec la mesure, et tantôt la gênait. Or, én voici l'explication: il faut parfois élider l'y et parfois en tenir compte:

> (Élision) Ly hiermites le coisi, sy le prist à huchier (v. 748). (Sans élision) Biaus fieux, dist li hiermites, moult iestes ignorans. (v. 1120.)

Nous n'ajouterons plus que deux exemples :

Lors commanda ly soudans e'on l'euist bien loyet. (God. de B., v. 23104.)

Richement s'y porta ly nobles roys Godefreis.
(1bid., v. 23667.)

Nous avons eu le tort de supprimer le mot roys dans ce dernier vers: Cela n'était pas nécessaire. Au moyen de l'élision et en prononçant *L'nobles roys Godefroys* le vers était sur ses pieds. Quant à l'autre exemple nous ne pouvons mieux faire que de le mettre en regard d'un vers provençal où se produit la même élision:

Quant li fe 'l soudan honrada patz e bona.

« Quant lui fit le soudan honorable paix et bonne. » Rayn., Lex. rom., V, 274.

Labiaus, lambels, v. 22350.

A trois labiaus d'or fin et une croix ancrée.

Dialecte de Côme, lumpel, esp. lambel, berrichon lambriche. Ducange y voit le lat. limbus, frange, et d'autres, avec plus de raïson, le lat. labellum, petite lèvre. Cette dernière étymologie s'accorde surtout avec l'anc. franc. labiaus, l'angl. label et avec le moy. lat. labellus. Quant à la forme lampel du dialecte de Côme, il convient de la rapprocher de l'allem. lappen, island. lappi, angl.-sax. lappa. Comparez le grec λοβός. On pourrait aussi leut trouver une certaine affinité avec le gallois lèab, le cambr. llabed, et le breton labasken. Il y a dans tout cela une racine qui pourrait bien être commune au lat. lambere, au grec λαπτείν, etc., etc. Le lambel ou le lambeau d'étoffe agité par le vent ne semble-t-il pas lécher, effleurer les objets qu'il touche? Voy. Diez, Lex. etym., p. 671, v° Lambeau, et de Chevallet, Élém. germ., p. 556.

LAIDENGIER, LÉDENGIER, outrager, maltraiter, Gilles de Chin, v. 2169, 5617. Voy. LAIDIR.

Defors Assur véus lez a Où lez crestiens *lédengoient*... Le grant orgueul et la buebance, Por quoi il estoit luidengiés.

LAIDIR, blesser, maltraiter, v. 8988, 30548.

Là fut ecste bataille matée ét desconfie Jusques à l'estandaert fu batue et laidie.... Dyable vous ont fait tellement enbardir Qu'un fil d'emperéour avés volut laidir.

Ce mot dans la langue d'oil veut dire blesser, au propre et au figuré: laidengier, au contraire, n'a que le sens figuré. Il est remarquable de voir que le prov. laidir et l'ital. laidire n'ont pas non plus le sens propre. Suivant M. de Chevallet, le vieux franc. laidir ne signifierait même pas proprement blesser. Les vers suivants prouvent le contraire:

> A poi que Médyen ne vous curent laidi, Ou mort ou retenu ou du corps malbailli.

> > (Vœux du Paon, MS., f. 19 v.)

En la bataille fu-je jä si hardis Où vostre pères fu navrés et laidis.

(Garin le Loh., I, 56.)

Et non portant si fu-il si laidis Qu'il ot senglant et la teste et le pis. (Ibid., II, 57.)

Vostre marastre vous a et férue et laidite.
(Berte, p. 77.)

Mius aim chardons sans cop férir Que ble avoir et moi *laidir*. (Rom. de Ren., IV, 11.)

Le sens ordinaire de ce mot, comme celui de laidengier, est outrager, injurier, maltraîter, ce qui n'empêche pas Raynouard et M. P. Paris d'y voir le lat. lædere. Nous ne voudrions pas affirmer que le latin n'a point été considéré dans le moyen âge comme l'étymologie de ce mot, avec lequel il a beaucoup de rapports. Cela est si vrai, que le mot laid a fini par subir une véritable transformation, en signifiant d'abord une personne défigurée par des blessures, puis une personne ou une chose d'aspect désagréable. Nous avons même, à ce sujet, deux corrections importantes à faire. M. de Reiffenberg a imprimé de cette façon les vers suivants:

Cui qu'il soit l'art ne cui qu'il face, Lez piez lor lièvent de la piace.

(Gilles de Chin, v. 960.)

Or il fallait lire lait au lieu de l'art, et il fallait laisser place, qui est dans le MS., au lieu de face. Ce n'était point là une répétition inutile et inintelligible, puisque le vers signifie: N'importe à qui la chose soit désagréable ou à qui elle plaise. M. de Reissenberg, rencontrant cette même phrase au v. 1210, a pensé qu'il la rendrait plus correcte en imprimant:

Qui qu'il soit l'ait ne qui qu'il place

Nous sommes obligé de déclarer que cette version ne vaut guere mieux. La signification de *lâit*, désagréable, n'a pas été comprise.

Le rom. de Tristan nous offre le subst. laidure dans le sens de mauvais temps (11, 79).

Il est certain que l'origine de laid est germanique. Ainsi notre expression faire lait à quelqu'un, c'est-à-dire outrager quelqu'un n'est que l'anc. h. allem. leit tuon. Laid se dit laido en ital., en anc. esp. et en anc. port.; c'est l'anc. h. allem. leid, l'anc. nord. leidhr, l'angl.-sax. lâdh. Laidir n'est que l'allem. leiden, anc. leidjan, angl.-sax. lâdhjan. Le subst. laidenge, qui a fait le verbe laidengier et qui parait être le prov. ledena pour laidenha, pourrait dériver de l'anc. h. allem. leidunga, inculpation, accusation. Voy. Ducange, vo Ladare, Laidare; Raynouard, Lex. rom., IV, 9; Diez, Lex. etym., p. 198, et de Chevallet, Élém. germ., p. 554.

LAIENS, LAIENT, léans, v. 6799, 13808.

Ce mot s'est dit par opposition à caiens, céans. Le provéctivait la-intz, lains, layns, lainz, formé de lai, là, et de intz, dedans.

Lo pobles era lains intratz.

(Chr. des Alb., p. 50.)

Notre forme laient est sans doute une erreur de copiste pour là-ents. Dans les Vœux du Paon, MS., on trouve lyens, qui est encore plus anormal:

Lyens le vont noncier escuier et garçon (f° 100 v°).

Serait-ce une prononciation flamande?

Lairis, Larris, terres en friche, v. 1568, 4209, 5547, 10386, 11730, Gilles de Chin, v. 985.

Et le roy chevaucha par bos et par lairis....
Tant ala Corbarans par pláins et par lairis
Que de Nicques pierçut les crestiaus haut assis...
Tant a alé ly roys par vaus et par lairis
Qu'à Oliphierne vient......
No baron sont logiet la nuit sur le lairis...
Et lui-méismes abatu a
En un larris moult durement.

Le copiste du MS. ayant écrit inexactement le vers 29659, nous avons imprimé lavis au lieu de lairis. Il faut lire:

Engiens font carpenter pardessus les lairis.

Ce mot que l'on écrivait aussi larris était encore français au xvn° siècle, et figure même comme vieux dans certains dictionnaires modernes avec le sens de terre en friche. Le patois picard l'a conservé. En rouchi lari désigne le désordre et la confusion. Comme il est souvent question de la montée ou de la descente d'un larris, M. P. Paris a pensé qu'on devait définir ce mot « terrain inculte et inégal. » Garin le Loh., I, 92.

Sun cheval broche e muntet un lariz.
(Chans. de Rol., st. 87.)

Rollans reguardet ès munz e ez lariz.
(1bid., st. 158.)

En tel point que je di descendent ou lurris.

(Vœux du Paon, MS., fo 458 vo.)

Il en est des larris, comme des landes, ou des sarts, qui sont sujets à des plis, à des ondulations, et il n'est pas nécessaire pour cela de le dire. C'est ce qu'a compris M. Paris dans la Chans. d'Antioche à propos de ce vers:

Tant a alé les tertres, les puis et les larris (1, 49).

Sans aucun doute les larris équivalent ici à des sarts. Nous croyons qu'il en est de même dans les exemples suivants:

> Par devant Pontvalain, au dessus d'un *larris*, Dessus _I sablement au dehors des courtilz.

(Bert. du Gues., II, 169.)

« Quar je li donrai si beau don qu'il porra dormir en prez, en rivières, en forez, en larriz et en montaignes, en valées, en boschaiges, d'une part et d'autre. » L'erberie, dans Rutebeuf, I, 472.

> Se vont loger sous Mons en Pelve, Tout au lone d'un larris sauvage Plain de fossés, près de boscage.

> > (G. Guiart , an. 1304.)

Garda aval en un larriz Et vit un olliver fuilli.

> (Fragm. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, 11, xxxII.)

Lairis est donc un synonyme de sart. Voy. Essart. Nous avons vu que l'origine de ce dernier est latine; celle du premier, au contraire, parait être germanique ou celtique. De même que le mot sart est entré dans la composition de beaucoup de noms de lieux, on trouve que lar ou laer a servi a en composer un nombre tout aussi grand, surtout dans les pays de langue thioise. M. Grandgagnage, dans son curieux et savant mémoire sur les noms de lieux dans la Belgique orientale, parle ainsi de laer: « Le mot tudesque laer signifie incontestablement: terre non occupée, par suite: terre où chacun peut mener paitre ses bestiaux; de l'anc. h. allem. et bas sax. lâri, vide. Le même vocable existe aussi en d'autres langues, par exemple en gaélique et en dialecte de Man (lar, laare), où il signifie sol, terrain. » P. 79.

L'anc. flamand laer, terre inculte, est resté dans le holl. mod. laar, clairière, espace vide dans une forêt. C'est également le nouv. h. allem. leer, vide, l'angl.-sax. gelær et l'angl. lere, leer, même signification. Diefenbach, Goth., II, 129.

M. de Chevallet présere n'y voir que le celtique, et cite l'écoss. làr, terre, terrain, sol, l'irl. lar, même sens, le gall. llawr (pron. laour), enfin le breton leur. Voy. de Chevallet, Élém. celtique, p. 278-279. Il semble naturel de croire que cette racine est commune aux langues celtique et germanique, et le nombre considérable de noms de lieux qui en ont été formes dans les pays thiois est une preuve incontestable en faveur d'une origine germanique. Voy. aussi Ducange, vo Larricium.

Laissier, laisser, v. 3908, 4192; Laissie, laisser, v. 27206, 30937.

Ly hons abes laissa les jeux ester...

Pas n'ay entenscion

De laissir vostre aroy et vostre norreçon...

Que je puisse à Damas faire repairison,

Mes hommes remener et laissir le tençon.

La forme laissir dérive, croyons-nous, de la prononciation flamande que le copiste donnait au verbe laissier; on ne rencontre point cette forme ailleurs. Notre auteur en a fait la 5º pers. plur. du passé défini: laissirent.

Lors laissirent ester et n'en vont plus parlant (v. 10098).

Sans revenir sur la locution laissier ester que nous avons comparée à l'allem. sein lassen, et dont nous avons parle, vo Ester, nous devons ajouter qu'elle se trouve aussi dans le prov. laissar estar, dans l'anc. cat. lexar estar, dans le cat. mod. dexar estar et dans l'it. lasciar stare. Rayn., Lex. rom., IV, 13.

Selon M. Genin, La Fontaine aurait cédé à une orthographe vicieuse lorsqu'il a écrit:

> Je laisse à penser la vie Que firent ces deux amis. (Fables, 1, 9.)

C'est je laisse appenser qu'il faudrait écrire, dit ce critique, comme dans guet appens, c'est-à-dire guet appensé. Variations, p. 324. M. Genin n'a pas réfléchi que nous disons aussi je vous donne à penser, et même je vous laisse à faire le reste. A penser, à faire équivalent dans ces phrases au gérondif latin, et répondent à l'infinitif flam. précédé de te ou à l'infinitif allem. précédé de zu, comme nous l'avons dejà fait remarquer aux mots A et Faire. Notre auteur a dit d'après cette règle:

Et sy laisse Lyon ung poy à guerroyer (v. 28258).

C'est-à-dire: « Qu'il laisse un peu de guerroyer Lyon, ou Lyon devant être guerroyé. » En voici d'autres exemples:

> Ne sais por quel laiaizse à dire Li uns de nous velt l'altre ocire. (Brut, v. 4555.)

Porquoi lairoies à saisir lee que Dex te velt largir? (Ibid., v. 11220.)

Laisser à guerroyer, laisser à dire, laisser à saisir, sont dans une analogie parfaite avec laisser à penser. La correction proposée pour le texte de La Fontaine n'est donc nullement admissible. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 469. note.

La conjugaison de ce verbe est assez irregulière. Ainsi nous trouvons dans notre auteur l'impératif lay-moy, pour laisse-moi (v. 5036), puis layés ester (v. 1159). Ce qui n'empêche pas l'auteur de dire ailleurs: Laissié-me à vous parler (v. 25036); ce fait laissiés ester (v. 1194). La mort de Garin nous offre aussi lai-moi:

Dex! dit Rigaus, qui formas tote gent, Lai-moi vengier par ton commandement.

(Mort de Garin, p. 92.)

Le futur laray et le conditionnel laroye sont fréquemment employés, notamment aux vers 2335, 4677, 6064, 6102, 33630. Le picard dit encore lairai, et cela nous rappelle une vieille chanson populaire qui a pour refrain:

Te lairas-tu mouri?

Quant au subjonctif présent, sa 3° pers. du sing. était laist:

A Diu ora Que cest voiage li *laist* faire Et raconduire en son repaire. (Gilles de Chin, v. 2050.)

Voy. aussi dans God. de Bouillon, v. 2292 et 2682.

Toutes ces formes si diverses ont empêché les savants de s'accorder sur l'etymologie de ce verbe. Faut-il n'y voir, avec M. Burguy, que des différences dialectales, et doit-on dire que ce verbe s'est primitivement prononcé laissier, laisier, en Picardie; laier, en Bourgogne; laier, leier, en Normandie. M. Genin soutient, il est vrai, qu'il n'y a pas d'exemples de ces dernières formes. Nouv. rev. encyclop., juin, 1847, p. 216. A quoi l'on peut répondre par le v. 9539 du rom. de Brut; par ce passage des sermons de saint Bernard: « N'en ai mies grant cure del laier, p. 557; » et enfin par ce vers:

Ke Richart ne li suen ne li volent *leier*. (Rom. de Rou, v. 4647.)

La forme laier n'est donc pas contestable; mais il y a plus, elle s'est conservée dans le wall. leit et dans le rouchi laiter. M. Duméril ne l'a point reconnue dans le patois normand, et à cause de la forme du futur lairai, il a proposé le verbe lairer ou laire, qui lui semble venir de linquere, tandis que laisser viendrait de l'allem. lassen.

M. de Chevallet ne paraît pas avoir fait ces distinctions.
Pour lui le verbe *lazsier* du cantique de sainte Eulalie dérive du lat. *laxare*.

Volt lo scule lazsier, si ruovet Krist (v. 24).

a Elle veut quitter le monde, si Christ l'ordonne. »

M. Diez, après avoir rattaché de même l'ital lasciare, la ssare, l'anc. esp. lexar, leixar, le port. leixar, le prov.

laissar, le valaq. lèsà, etc., au lat. laxare, finit par se demander si la forme laier ne viendrait pas du flam. laten; mais il lui semble retrouver dans ce mot le dialecte lomb. lagà, qui doit avoir une autre origine que lasciare. Il serait donc disposé à tirer laier, lèii, leier du lat. legure, si le gall. leig et l'anc. irl. lèic ne s'en rapprochaient pas plus encore. Lex. etym., p. 200.

A notre tour nous dirons que laier, leier, et le wall lèii peuvent très-bien n'être que des formes contractées du primitif laissier, lazsier, laxier, et nous nous rangerons à l'avis de M. Burguy, tout en faisant remarquer avec lui l'intéressante comparaison de ces formes avec celles des idiomes germaniques: goth. letan, angl.-sax. lâtan, anc. h. allem. lazan, moy. h. allem. lazen, laten, lassen, et lân. Gramm. de la lang. d'oïl, I, 303, et Diefenbach, Goth., II, 137.

LAIT, laisse, Gilles de Chin, v. 3861.

A son hosteil son lion lait.

3º pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe laisser. Voir l'art. ci-dessus.

LANC, plaine, terre inculte, v. 5750.

Devant Nicques la ville, sur le lane, sur les prés.

Ce mot devrait probablement s'écrire lant comme l'anc. moy. h. allem. Il dérive du goth. land, terre, pays, mot qui est entré dans la composition d'un si grand nombre de noms de pays germaniques. Le franc. landes, aussi bien que le prov. ou l'ital. landa, vient de la même source. On disait en celtique lann. Zeuss, Gram. celt., 1, 168.

LANCIER, lancer, jeter, v. 22739.

Et puis ont fait Marbrun en la tierre lancier.

Lancer dans la terre, au lieu de mettre en terre. C'est qu'en effet le corps glisse dans la terre par son propre poids, comme s'il était lancé. Nous disons encore de la même façon lancer un navire à la mer.

Le verbe lancer vient de lance, qui est un mot celtique, de l'avis même des écrivains de l'antiquité. Diodore, liv. V, 30, et Aulu Gelle, XV, 50. Voy. Ducange, vo Lancea.

LANIER, avide, cruel, dégénéré, v. 1602, 8553.

Sy me tenés menteur et bourdeur et lanier.

Dans la fauconnerie on donne ce nom à une espèce particuliere d'oiseaux de proie. L'Académie dit que le laneret est le mâle et le lanier la femelle. Cette distinction semble arbitraire, car en flamand le lanier s'appelle blaet, et le laneret, qui en est le diminutif, blaetken. M. de Reissenberg remarque au v. 1602, que cet oiseau était moins estimé que le faucon, à cause de sa lâcheté; et Ducange ajoute que c'était un faucon dégénéré. Le prov. dit pourtant :

Si vols bon falcon *lanier*Ab gros cap et ab gros bec, lo quier.
(Rayn., Lex. rom., 1V, 46.)

a Si tu veux bon faucon lanier, avec grosse tête et avec gros bec, cherche-le. » Les laniers étaient plutôt avides et cruels que lâches, et, comme dit M. Diez, ce nom leur venait sans doute de ce qu'ils déchiraient les oiseaux, a laniandis avibus. Voici un vers qui prouve que ce mot ne veut point

Chascuns du bien férir avoit le cors lanier.
(Baud. de Seb., 11, 406.)

dire lâche, mais avide:

Les laniers sont des gloutons, des avides, des voraces. Ainsi Gaufrois dans le Baud. de Seb. a aussi le cœur lanier (I, 120). Dans le Bert. du Guesclin: Sans pensée lanière équivaut à: Sans pensée félonne. L'auteur du Gilles de Chin, voulant faire l'éloge de son héros, fait pourtant dire de lui:

Faucons ne nus oisiax de mue A prendre oisel n'est si maniers; Cil n'est péreceus ne laniers (v. 358-360).

L'idée de paresse et d'indolence a dû en effet s'associer à celle de gloutonnerie. Voy. Ducange, v° Lanarii, 2.

LAPIDE, massacre, destruction, Gilles de Chin, v. 3985.

Grant lapide de Turs i font:

Extension donnée à la lapidation. Le provençal s'en est tenu à l'idée de la mort à coups de pierres. La basse latinité a donné à lapidare le sens de conviciis insectari, poursuivre quelqu'un d'injures. Le picard donne au mot lapidé le sens de malheureux, misérable. Il en est de même à Douai.

LARCIN, E, voleur, v. 27156; LARRENCIN (EN), à la dérobée, v. 7504.

Pour confondre Juïs, la folle gent larcine.

Ceci est un adjectif de la composition de notre auteur. Il l'a fait pour le besoin de la rime, à l'aide du subst. larrecin,

Payen ont fait ung pont par nuit en larrencin (v. 7504).

Larrecin, larrencin, dérivent du lat. latrocinium, qui a formé aussi le port. et l'ital. latrocinio, puis, avec une métathèse, le prov. layronici, l'esp. latronicio, l'ital. ladroneccio, etc. La locution adverbiale en larrencin, à la dérobée, se disait aussi: quoiement à laron (v. 8881), traduction littérale du lat. furtim, furtive.

Large, libéral, v. 3493.

Soyés large et courtois, débonnaire et saçant.

Cette acception est vieille, dit l'Académie. Le peuple l'a conservée dans ce dicton: Il est large, mais c'est des épaules. Autrefois la langue d'oil s'en servait aussi fréquemment que la langue d'oc. Voy. Ráyn., Lex. rom., IV, 21.

> Etz e foratz en totz faitz cabalos, Si fossetz larcx (Granet.)

« Vous êtes et seriez en toutes actions supérieur, si vous étiez généreux. »

N'est pas larges du sien donner.

(Fabl. et cont. anc., II, 186.)

A propos de la consonne r précédée de la voyelle a, M. Genin a fait remarquer « que lard, gars, char, sonnaient $l\hat{a}$, $g\hat{a}$, $ch\hat{a}$, très-long. » Variat., p. 67. Très-long, nous n'en savons rien; mais à coup sûr l'r ne sonnait pas. Voici, au sujet de large, deux vers qui en sont la preuve:

Et là vendy Tangre et Corbarant le sage, Pour Olifierne avoir, la cité moble et large (v. 30620.)

LARGUÈCE, largesse, Gilles de Chin, v. 4881.

Por sa biauté, por sa larguéce.

Le rouchi a conservé ce mot dans le sens que lui donnaient les anciens ménestrels. C'est, dit M. Hécart, le cri de celui qui reçoit la rétribution des danses aux fêtes de campagne, surtout lorsque la libéralité a été plus grande qu'à l'ordinaire. Prov., esp. et port. largueza, ital. larqhezza.

LARMIER, pleurer, v. 2316, 2785.

Ly chevaliers au chine moult tendrement larmie.

C'est la forme primitive de notre mot larmoyer, le pat. norm. a les verbes larmer, lermer. Les mots larme, lairme, lerme, sont des contractions du lat lacryma, prov. lacrima, lagrima, et le verbe larmier vient par une contraction semblable du lat. lacrymare, prov. lagremeiar, port. lagrimejar. Le prov. avait opéré sur lui-même cette contraction dans la forme lermar:

Fols es qui trop se terma.

(Rayn., Lex. rem., 1V, 7.)

LASQUER, LASQUIER, lâcher, laisser tomber, v. 52755, 55129.

En alant enviers lui va ses cauces lasquant Et jusques au genoul toute jus avalant..... Jusques en Escalonne n'y ot règne lasquie.

Dans le premier exemple Tancrède, combattant à pied contre Labigant, se débarrasse de ses chausses pour être plus à l'aise. Dans le second, l'Amulaine conduit Margalie à Escalonne, et il ne lâche pas les rênes, tant qu'il soit arrivé. Lasquier est une prononciation picarde du mot lâcher, anc. franç. lazsier, ital. lasciare, lat. lazare. Comparez tresquier.

Lassus, la-haut, v. 1375, 1963, 3855, 52225.

Mauquarés, en lassus que Dieus puist craventer!...

Par les sains de lassus!...

Lassus en paradis sera m'arme saintie.

Nous l'avons fait remarquer sous le mot asseniestre, on faisait souvent le redoublement de l's pour la fortifier. Ainsi on aurait dû écrire $l\alpha$ -sus comme en provençal:

La sus ad Autariba van tuit lo pont passar.
(Chr. des Alb., p. 434.)

Sus, en prov. et en langue d'oïl, se retrouve dans l'ital. sù, dans l'esp. et l'anc. port. suso; et tous viennent du lat. susum, abrégé de sursum. Le MS. des Vœux du Paon nous offre le vers suivant:

Par les Dieux de lassuz et par ceulx de lassous (fº 33 vº).

Le mot lassus nous rappelle le nom du célèbre musicien Roland de Lassus, ne à Mons en Hainaut, et connu en Allemagne et en Italie sous le nom d'Orlando Lasso.

Lasté, lâcheté, v. 9988.

Car il n'y a éut traïson ne lasté.

Nouvel exemple des bizarreries de langage de l'auteur. Tout à l'heure il prononçait lasquier, en durcissant la syllabe finale que nous aplatissons dans lâcher. Ici, au contraire, il semble vouloir l'adoucir, et le subst. lasté ferait presque supposer un adjectif las pour lâche.

LATIN, langage, v. 993, 3236, 6848, 20538.

Du moment que la langue romane eut été formée et fut devenue la langue générale, le latin qui avait servi à la composer ne fut plus pour le vulgaire qu'un idiome étranger que les savants seuls connaissaient. Puis bientôt on mit le latin sur le même rang que toutes les autres langues que l'on ne comprenait pas; on confondit même sous cette dénomination tous les langages inconnus, y compris ceux des animaux:

·Avés-vous entendu de Judas le latin?

(Baud. dc Seb., 11, 58.)

Et eil oisel, chaseun matin, S'estudient, en lor latin, A l'auhe du jor saluer.

(Rom. de la Rose, v. 8450.)

Gli augelli Ciascuno in suo latino.

(Dante, Fresca rosa.)

Les truchements, les interpretes recurent le nom de latinier ou latimier, ce dernier resté comme nom de famille dans l'angl. Latimer. M. Michel a peut-être eu tort dans la Conquête de l'Irlande d'écrire latinier, au lieu de latimer que porte le MS.

> Morice Regan fist passer Son demeine latinier.

> > (Conq. d'Irl., p. 21.)

Tome III.

Latinier fu, si sot parler roman, Englois, et breton, et norman.

(Rom. de Garin , cité par Ducauge.)

En un mot les latinièrs étaient des savants, des gens expérimentés. Dans la chronique des Albigeois, un sirvent latiner (p. 408) est un servant expérimenté. Dans notre auteur, Cornumarant a un latinièr qui connaît le français (v. 3781); au v. 5884, il y en a un autre qui sait l'arabe; enfin, il y a une latinière, près de Florie (v. 14596). Un homme qui était enlatiné d'une langue quelconque, devait la parler couramment:

Et del sarrasinoys estoit enlatimés.
(Chans. d'Ant., 1, 42.)

Enfin, comme dit le rom. de Horn, on pouvait être au courant ou estre escolé de plusieurs latins, c'est-à-dire de plusieurs langages (fo 10). Il n'y en avait pas moins une vraie langue latine, qui était connue aussi, suivant notre auteur:

Car il li ot apris le vray latin parler (v. 993).

Cela voudrait-il dire qu'à l'aide de ce lutin, il était permis à un homme de se faire entendre partout, le lutin étant pour ainsi dire la langue universelle des clercs?

C'est l'opinion d'Henri Estienne, qui pense que la signification de truchement a été donnée au mot latinier « pour ce que le langage latin, du temps de nos rommans, estoit celuy duquel les truchemans s'aidoyent quelques fois pour interpréter : fust bon latin ou mauvais. » Précellence, p. 205.

Furent si desvoyet qu'il ne sèvent noiant Retrouver le chemin qu'il aloient quérant; S'estoit en ung pays où n'entendent noyant Se ce ne sont li clerc qui *latin* vont parlant (v. 3236).

Il vaut mieux, comme nous l'avons dit plus haut, ne voir dans le latin, chez les trouvères et chez les troubadours, qu'un langage quelconque, et il faut plutôt étendre le sens de ce mot, que le restreindre à la seule langue latine. Prov. lati, catal. llati, anc. ital. latino. Rayn., Lex. rom., IV, 25.

LAVER, Gilles de Chin, v. 2954, 2995.

Li rois lava et tot lavèrent Et la roïne ausi lava.

Le prov. lavar a été de même employé comme verbe neutre, au lieu de se laver.

Nous avons oublié un synonyme de laver, c'est l'anc. mot buer, dont il nous reste buanderie et buandière.

En uns dras qui fussent blans bués (v. 21444).

La plupart des patois ont gardé buée, lessive, entre autres le rouchi, le piéard, le normand, etc. Le bourguignon en a fait buie et le wall. bouwéie. Il est évident que c'est l'ital. bucato, l'esp. et le prov. bugada, lessive. Il ne l'est pas moins

106

que le franc. buer correspond à l'allem. mod. beuchen, lessiver, holl. bucken, même signif, etc.

M. Diefenbach a fait observer que l'ital. buca, trou, et bucare, faire des trous, pourrait bien être l'origine de bucato, lessive, attendu que faire une lessive c'est faire passer de l'eau sur des cendres de bois au-dessus d'un tamis ou crible, ce que les Espagnols appellent colar, et les Français couler la lessive. Le rouchi a gardé le mot coulache dans le sens espagnol de colada. Voy. Diefenbach, Goth., I, 278. Cette opinion semble avoir été adoptée par M. Diez, Lex. etym., p. 74. M. de Chevallet s'arrête à l'angl.-sax. bühken, et ne dit rien de l'ital. buca. Élém. germ., p. 384. MM. Duméril et Corblet recherchent une racine celtique. Voy. Ménage, Origines italiennes, v. Buca.

LAY, plainte, lamentation, v. 28489.

Quant on le me vint dire, j'en fis maint piteus lay.

Cette signification du mot lay a pu faire penser au lat. lessus, surtout si l'on se rappelle que le plur. ital. lai veut dire aussi lamentations. Marot ne dit-il pas:

Pour en chanter quelquefois lays de plainte (v, 376).

Cependant les lais et même les laisses exprimaient aussi la joie, ainsi que le prouvent ces vers du rom. de Renard:

> Quant joie font par le palais Et chantoient et sons et lais (II, 146). Si chanterons entre nos doi Unc laisse de cuer joli. (lbid., IV, 12.)

D'ailleurs il est prouvé que le genre de poésie appelé de ce nom est originaire de la Bretagne, et il convient, par conséquent, de lui chercher une étymologie celtique. C'est ce qu'a fait M. Diez en le rapprochant du cambr. llais, son, mélodie, de l'irland. et du gall. làoith, poésie, en ayant soin de faire remarquer que le gallois change la diphthongue ai du cambr. en aoi. Voy. Diez, Lex. etym., p. 670.

M. de Chevallet s'est arrêté, au contraire, à l'étymologie germanique. Pour lui le mot lai n'est que l'allem. lied, chanson, et l'anc. h. allem. lioth, liod, qui rappelle le bas lat. leudi de Vénance Fortunat. Élém. germ., p. 552.

Enfin M. Diefenbach rapproche le cambr. laoidh, chant, du goth. liuthon, chanter, source de l'allem. lied, de l'angl-sax. leodh, du haut allem. laid. Il paraît leur accorder ainsi une parenté que leur refuse M. Diez. Goth., II, 148. Cette parenté ne nous semble pas contestable; mais elle ne doit rien changer a ce que M. Diez a établi sur l'étymologie celtique du mot lai. Évidemment il nous est venu des Bretons plutôt que des Germains:

Cella m platz mais que chansos Volta ni *lais de Bretanha*.

(Raynouard, Lex. rom., IV, 12.)

Les cuntes ke jo sai verais, Dunt li bretun unt fait lor lais, Vus cunterai assez briefment.

(Marie de France , I , 50.)

Le, pronom personnel, v. 30424.

Et le mes garderés sur les membres trencier.

Le mes pour me les n'est en réalité qu'une erreur du copiste.

Lé, Lez, large, Gilles de Chin, v. 3081, 3201.

De le a plus d'une toise.

Nous avons conservé le mot lé pour désigner la largeur d'une étoffe entre ses deux lisières: Un lé de velours. Du lat. latus, large, dont le prov. a fait lat, l'esp. et l'ital. lato. On trouve cependant la forme letz dans le provençal: Que son e grans e letz (Chron. des Alb., p. 192).

Léèce, joie, Gilles de Chin, v. 1454.

Que fors le mèce de cel jour A joie, à léèce, à honour.

De là le verbe eslèécer, se réjouir, se mettre en joie. On disait aussi liesse, qui rappelle mieux l'adj. lie, liez, formé de lætus, prov. let, ital. lieto. Léèce vient de lætitia. Voy. ESLAIÉCER, LIE et LYAICHE.

LÉGIER, facile, v. 2402; DE LÉGIER, facilement, v. 7005, 14845.

. C'est légier à prouver... C'est vray, dist Corharans, je le croy de légier.

Leve, de levi, ont eu le même sens dans le latin du moyen âge; voy. Ducange. Le provençal a dit de même leu, de leu, facile, facilement. Froissart a employé dans cette signification l'adv. légèrement: « A ce conseil s'accorda messire Galehault légèrement. » I, 420, édit. Buchon. Léger a plutôt le sens moderne dans le vers suivant:

Li roys s'en départi de volenté légière. (Baud. de Seb., I, 9.)

De légier ne doit pas non plus être confondu avec de légerie. Ce dernier mot répond à la légèreté, l'imprudence, dans le sens moderne: c'est le prov. leujaria, anc. cat. leugeria:

Voiant tous, me vantai de moult grant tégerie.
(Chans. d'Ant., 1, 440.)

De légerie a semblé incompréhensible à M. Michel, dans la Chanson de Roland. Dans les Trav. of Charl., il avait eu le tort d'y voir le même mot que lécherie. Quant à M. Genin, il a voulu l'expliquer à sa guise. De légerie est devenu pour lui un substantif formé de l'ital. dileguar, dilayer, délayer, et il lui donne le sens de trêve dans les vers que voici :

Loèrent vous alques de légerie.

(Ch. de Rol., I, v. 206.)

« Ils vous persuadèrent d'accorder quelque trêve. »

Einz i ferai un poi de légerie.
(1bid., I, v. 500.)

« Mais je veux au départ mettre quelque délai. » Comme pourtant cette traduction était forcée, il a bien fallu revenir à la signification véritable, et se donner un démenti plus tard. En voici la preuve :

> Je vos ai fait alques de légerie, Quant por ferir vus démustrai grant ire. (lbid., I, v. 512.)

« Je vous ai fait un accueil un peu leste, quand j'ai paru vouloir vous frapper en courroux. » Ici la trêve a disparu pour faire place à un accueil un peu leste. Autant valait dire: Je vous ai traité un peu légèrement.

Enfin le mot légerie finit par recevoir son vrai sens dans ce passage :

Franceis sunt morz par vostre légerie. (1bid., 111, v. 289.)

« Si nos français sont morts, c'est par votre imprudence. » Inutile de dire que l'étymologie de M. Genin est complétement fausse, et que de légerie est une locution adverbiale formée du prov. leujaria, qui dérive de l'adj. leu, lat. levis, ou plutôt moy. lat. leviarius, ce qui a produit le prov. leugier et par suite notre moderne léger. Voy. notre mot auguss.

LENT, lentement, v. 13450, 23472.

Car il ont il cevaux qui ne vont mie lent...
Il broche Plantamor qui ne va mie lent.

Cette forme accuse un adjectif plutôt qu'un adverbe, et en effet, ce dut être d'abord en vertu d'un latinisme qu'on l'employa: *Lentus* ibat, il allait lentement. Nous trouvons cette expression dans le Bert. du Guesclin:

Le cheval qui ne cueurt mie lent (11, 146).

Mais c'est surtout dans la langue provençale que nous la voyons usitée :

M'esgarda, mas so fai tant len C'uns sols dias me dura cen

(Rayn., Lex. rom., 1V, 47.)

Mas trop ven len sa merces.

(Ibid.)

Cet usage n'empêcha point les troubadours de se servir de l'adv. lentament, ni les trouvères d'employer l'adv. lentement.

Lera, corrigez fera, v. 6643.

Bénéois soit de Dieu qui pendre le fera (MS. lera).

Lères, larron, voleur, v. 1946.

A Élyas a dit ly lères malostrus.

Lères, venant du lat. latro, est une forme empruntée au prov. laire, layre. Rayn., Lex. rom., lV, 11.

Lés, côté, v. 1051, 4308, 21420, 23499, 25773, Gilles de Chin, v. 4517.

Or sui-ge bien haye maintenant de tous lés...
Par devant Godefroy, sur le seniestre lés,
Chevauça ly boins abbés....
Itest vray quant je foy au lés de ca passés....
Revint à l'autre lés oussy fiers que lyons....
Et vous au lés de ca puissiés bien demorer.
L'escu au col. l'esoèc au lés.

Ce mot vient du latin comme lé, large, mais c'est de latus, côté. Prov. latz, laz, anc. cat. lat, esp. et port. lado, ital. lato. L'expression au lez de çà, au lez de là répond à notre par deçà et par delà:

Il avoit promis Qu'il ne partiroit ja de nous *au lez de çà.* (Bertr. du Gues., 1, 420.)

Se li a demandez où ariver vaurra, Et elle li a dit : Vers Frize *an lez de là*.

(Baud. de Seb., I, 45.)

Quoique le mot lés doive se traduire par côté, le vers suivant fait soupconner toutefois une légère différence entre ces deux mots:

Et devant, et après, et en coste, et en les. $(Vœux du \ Paon \ , MS. \ , f^o \ 118 \ v^o.)$

Nous avons déjà fait remarquer les mots dalez et delés, qui sont conservés dans le wallon et dans le rouchi. Nous devons ajouter ici que la langue d'oïl employait de même le mot lez, à côté de. Notre auteur écrit : lés-ly, auprès d'elle, v. 28111; lé-nos, à côté de nous, v. 23753; lé un peron, près d'un perron, v. 26639. Cette forme prépositive donnée au mot lé ou lez se trouve aussi en provençal :

Sol que m pogues latz son bels cors estendre.

(Rayn., Lex. rom., IV, 26.)

« Sculement que je pusse m'étendre à côté de son beaucorps. » Pourquoi donc ce mot lez, dont nous nous servons encore, quand nous disons: le Plessis-lez-Tours, Saint-Denislez-Paris, est-il appelé adverbe par l'Académie? C'est une belle et bonne préposition, qui a toujours un régime, et quiéquivaut à : près, près de, à côté de.

Leson, banc, v. 3978.

Le roy Cornumarant assist sur un leson

Dans le Bertr. du Guescl. on trouve la forme lizon :

Non pourquant eilz Bertran séoit sur un lizon (I, 6).

Dom Carpentier, sous le mot *laiscum*, place le mot *leson*, dont l'origine lui est inconnue : « L'exposant qui se apoioit à un banc, appellé *leson*, qui estoit emmi la maison, etc. »

Lettres de grâce de 1385. Dans la Flandre française on employait, pour désigner une couche, le mot lisebette, lisbette, qui nous semble appartenir à la même famille que lizon, leson: « Je donne à Jacqueline de G... ma niepce cent florins avec la couche, aultrement appelée lisebette. » Suppl. de Roquefort. Au lieu de dire avec M. de Chevallet que ce dernier mot vient du tudesque luzil, petit, et de betti, lit, nous le rapprocherons simplement de l'anc. flam. lysbedde, litière, et nous ajouterons que Kiliaen donne de plus le subst. simple lyse, tys, escabeau, dans lequel il faut reconnaître notre lizon, lison, banc. Voy. dans Diefenbach, Goth., II, 139, les rapports possibles de ces mots avec le verbe anc. fris. lidzia, nouv. frison lisje, jacere, cubare.

LESTRE, lettre, v. 4072, 21674, 21676, 21710.

Il a lutte le lestre et derière et devant... Ly vesques de Maltran a le lestre levée.

La lettre s intercalée dans ce mot n'a aucune raison d'être. Elle est contraire à l'étymologie et à la prononciation. Ce doit être une erreur du trouvère qui aura confondu lettré et listré, prov. listrat. Voy. ci-dessous.

LÉTRÉ, orné, bordé, v. 26557.

d'autres substantifs:

Mi frère qui sont mort et dou siècle finé Scront par moy vengiet au rice branc létré.

C'est le plus souvent au mot branc que cet adjectif est accole :

Ron cop i donne do branc d'acier letre.

(Mort de Garin, p. 62.)

Vostre niez le Baudrain par qui mon brane lettré Me fu hui malgré moi hors de mon poing osté. (Vœux du Paon. MS., f° 187 r°

Voy. aussi le Garin le Loherain, II, 54, 191, et le Baud. de Sebourc, I, 513, II, 418. On le rencontre cependant avec

> Et laça un vert elme qui fu moult bien ouvrés : Li cercles en fu d'or menuement létrés. (Chans. d'Ant., II, 54.)

Une variante, relevée par M. P. Paris, porte: menus fu noielés, et l'éditeur en induit que l'êtré doit signifier chargé d'arabesques. Cette opinion est assez vraisemblable. Dans le Partonopeus, ce sont les lances qui sont lettrées:

> Dont chascun est sor beau roncie Et portant cinq lances létrées, De frés sinoples colorées.

> > (Part. 11,94.)

Il y a plusieurs manières d'expliquer ce mot. Ou bien il vient de littera, lettre, arabesques; ou bien létré n'est qu'une forme corrompue de lestré, listré, prov. listrat, et alors c'est un synonyme de listé, bordé, mot qui existait dans l'héraldique sous la forme listré; ou bien enfin c'est le moy. lat. literatus, autre synonyme de listatus, donné par Ducange, et duquel est venu, par contraction, le substantif litra, listra, lictra, bordure. Literatus ne serait luimème que la corruption de lituratus, du subst. litura, ligne: Litura, dicta quod liniendo teratur. Papias, cité par Ducange. Voy. Listé.

LEU, loup, Gilles de Chin, v. 727.

Com brebis fulent devant leu.

Wallon leû, rouchi, picard, franc-comtois leu. Ce mot rappelle la citation de La Fontaine: Biau chire leu, etc. On connaît aussi le célèbre domaine de Saint-Leu, qui ne veut dire que saint Loup, et l'épilepsie appelée le mal saint Leu. Fallot cite les formes leus, lous, louz, lox, qu'il a relevées dans Marie de France, II, 43, 54, 255. Dans les rom. de Tristan, on trouve les lus de bois, II, 113. C'est une forme normande.

LEVER, Gilles de Chin, v. 4313.

Li chevaliers à tant jura, Gilles de Chin tost l'en leva.

Ces mots doivent se rapporter au serment judiciaire que Gilles de Chin fut aussi obligé de faire. Le chevalier a juré sur les saints Évangiles, et aussitôt Gilles lève à son tour la main pour en faire autant. Cette expression est loin d'être claire.

Au vers 21720 du rom. de Godefroid de Bonillon, lever est pris dans le sens d'élèver, bâtir:

Et en ceste cité fist ly roys édefyer Eglises à foison et lever maint clocquier.

Li, Lui, elle, v. 815, 1719, 24537, 54522.

Regardés ceste femme qui tantos ardera; Mourdry a son enfant, de li me souvenra... Trois pucielles o lui la royne mena.

Notre auteur se sert alternativement de li et de lui comme pronom personnel féminin, régime d'une préposition. L'emploi du pron. lui nous est resté au féminin dans les régimes indirects. Ainsi : vous lui avez parlé, signifie aussi bien : vous avez parlé à lui que à elle. Au xive siècle, lui féminin n'était usité qu'après une préposition. M. Burguy a constaté que h était seul employé comme rég. indir. fém. au $\mathbf{x}_{\mathbf{H}^{\mathbf{c}}}$ et au xme siècle, Gram., I, p, 121. Ce n'est là qu'un souvenir des habitudes provençales où nous voyons li et lui dans des acceptions toutes semblables. Rayn., Lex. rom., IV, 66. Le dialecte du Luxembourg, en 1425, nous offre l'expression pardevers leye, pardevers elle, dans un contrat de mariage de Robert de Spontin et de Phil. de Houffalize, archives de Florennes. C'est une des formes de l'ancien rég. direct du pronom féminin ele, qui fesait aussi lai, lei, lie, etc. Comparez le pronom ital. lei.

Lichon, Licon, lecon, v. 572, 18677, 21200.

Assez do ente suy, sans oyr tel lichon...
t.i clerc y vont cantant mainte boine lichon...
Tu as me briefs moustrés et toutes mes licons
Au roy Cornumarant.

Du lat. lectio, le prov. a fait leisso, lesso et le catal. llissó. Lichon est une prononciation picarde aplatie, qui se retrouve dans le rouchi:

Se te poursuis encore ten lichon De me parlé de mariage, Michau, que nous rirons!

(Chans. lifloises.)

Les jurisconsultes, dit Ducange, appellent lectiones, les passages des lois qu'ils citent à l'appui d'une sentence. Dans la liturgie, on donne ce nom aux extraits des ouvrages des saints pères. Tout cela suffit pour expliquer le mot lichon ou leçon : ce sont des extraits qui servent de règle. « Je n'ai pas besoin d'ouir de pareilles lichons, ou de pareils conseils. — Les clercs chantent mainte bonne lichon, ou des hymmes et des psaumes. — Tu as montré mes lettres et mes licons au roi Cornumarant, c'est-à-dire mes projets, ma règle de conduite. »

LIE (VIN SUR), v. 16025.

Et le boin vin sur lie

Le bon vin doit être en effet au-dessus de la lic, saus aucun mélange avec elle. Il est encore d'usage de laisser le vin sur lie pendant tout l'hiver qui suit sa fabrication, et de ne le soutirer qu'au mois de mars. De cette façon le liquide a plus de vinosité. Le vin sur lie n'a rien de commun avec le fæcatum vinum des anciens.

Ce mot est sans analogue dans les langues néo-latines et dans les germaniques. On le retrouve dans l'angl. lees. M. de Chevallet signale le moy. latin lia donné par Jean de Garlaude, et déclare que lie est un mot celtique: Breton li; lie, formé de léit, vase, boue, limon; gallois llaid, écoss. et irland. lathach, même signification. De Chevallet, Élém. celtiq., p. 280. M. Diez n'a point traité ce mot.

LIE, LIEZ, joyeux, Gilles de Chin, v. 2687, 2861; LIEMENT, joyeusement, Godefr. de Bouillon, v. 18752.

Molt en fu liez Gilles de Cyn en son corage... Li rois le voit o lie cière.... Liement va ly dus sur le conduit Turquant.

Le vieux mot lie nous est resté dans cette seule expression faire chère lie, et c'est sans doute à La Fontaine qu'il le doit. L'Académie le mentionne, ainsi que liesse son substantif; mais on ne parle plus de l'adverbe liement, que nous avons eu tort d'imprimer avec un accent liement. Liez, lie, répond au prov. letz, anc. catal. let, esp. port. ledo, ital. lieto, lat. laetus. Voy. Chière.

LIEUE, LIEUÉE, heure, v. 358, 5654; LIUÉE, lieue, Gilles de Chin, v. 2800.

En plus d'une lieues ne dist ne one non

M. de Reiffenberg aurait du, pour la mesure, lire lieuée dans ce vers, comme au vers 3654 qui en est la répétition :

Em plus d'une lieuée ne dist ne o ne non.

De notre côté nous avons eu tort de lire au vers 20124:

Oncques ne conforta la gent crestienée En la grant tour Calabre ne heure ne lunée.

Nous aurions dû lire lieuée, comme nous l'avons fait plus

Quant la dame ot ce mot, à le tierre s'estent Et plus d'une lieuée n'en leva nullement (v. 28590).

Dans le Baud. de Sebourc on lit loue et louee pour lieue et lieuee, heure :

Onkes mot ne parla en bien demi louée (11, 112). Une grant loue fut et plus en che point-la (11, 52). Li encaus en dura sept lieues et demie.

(Chans. d'Ant., 1, 461.)

On ne peut méconnaître dans ce mot notre subst. lieue, bas lat. leuca; mais il ne faut pas dire avec M. de Reissenberg que nos paysans s'en servent encore comme autresois pour désigner les heures. C'est le contraire qui est vrai. L'usage des Wallons et des Flamands est de dire une heure de chemin, een uer, pour une lieue. Ainsi qu'on vient de le voir, autresois c'était le mot lieue, lieuée, qui avait ces deux significations en français. Dans les exemples qui suivent il est pris pour lieue et non pour heure:

A près de Sur liue et demie.

(Gilles de Chin., v. 2518.)

Li lions ciet et brait et crie Si durement, d'une leuée Ot-on le brait et le crice.

(Gilles de Chin, v. 2800.)

Et sont près de Feson à demi liuée.

(Vœux du Paon, MS., fo 6 vo.)

Le Baud. de Sebourc emploie de même louuée pour lieue (1, 357). Lieue est d'origine celtique, suivant le témoignage de saint Jérôme, d'Hésychius, de Jornandès, d'Isidore, etc. Voy. Ducange. Bret. lew (prononcez léo), lieue, leoik, petite lieue; écoss. leig, lieue, irland. leige, leagik, même signification. De là l'ital. et le prov. lega., l'esp. legua, et le port. legoa. Diez, Lex. etym., p. 202; de Chevallet, Élém. celtiq., p. 280.

Liges, lige, v. 303; Gilles de Chin, v. 1197.

A Marque, mon amit, qui est mes liges hons... Votres sui liges et serai.

Prov. et anc. cat. lige, litge, ital. ligio, angl. liege. Guil-

laume le Breton, dans sa Philippéide, traduit toujours homme lige par ligatus:

Esse tenehatur homo *ligius* atque fidelis Et tanquam domino jurando jure *ligari*.

(Lib. 11.)

Cum foret Anglorum feodali jure ligatus.
(Lib. III.)

Et, en effet, lige vient du lat. ligare. En allem. l'homme lige était appelé ledighman. Voy. ce mot dans Ducange. Lige est déjà dans les lois de Guillaume, § xxiv.

Lin, lignage, parenté, race, v. 7308; LIGNAJE, même sign., v. 5466.

Abrahams s'y loga qui fu de noble lin... Ponches ly a contet li ciertain convenant Et dou riche lignaje k'Ydain y a si grant.

Nous avons gardé lignage, lignée, mais lin a fait place à ligne, qui s'emploies presque dans la même acception en généalogie. Lin vient du prov. linh, ling, dérivant du lat. linea. Ce n'est pas, comme l'a cru M. Genin, le résultat d'une apocope sur le mot lignage. Variat., p. 221. L'augment. lignage se retrouve dans le prov. linhatge, lignatge, esp. linagè, port. linhagem, ital. legnaggio. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 78. Ces mots sont fréquemment usités dans la langue d'oïl:

Des amis qui se font de son lin.

(Baud. de Seb., 1, 27.)

Ses félons linages en est salis avant.
(Ibid., 1, 68.)

Dans le premier de ces exemples nous voyons que les amis pouvaient se faire admettre dans le lignage: la parenté n'était donc pas toujours nécessaire pour cela. Dans les communes naissantes, alors que les familles luttaient d'influence pour avoir la suprématie dans la cité, chacune d'elles dut s'efforcer d'accroître le nombre de ses clients au moyen de l'adoption. Ainsi se formèrent les familles patriciennes ou les lignages, qui gardèrent en leurs mains pendant si longtemps l'administration des villes, et fondèrent une aristrocratie interniédiaire qui ne fut pas moins puissante que l'autre. La bourgeoisie et la commune, qu'elles avaient la prétention de diriger et de conduire, les obligèrent souvent à soutenir des luttes d'une violence inouie. L'histoire des communes du moyen âge est en grande partie l'histoire de ces luttes intestines.

Lison, banc, voy. LESON.

Jouste lui l'a assis par dessus un lison.

(Baud. de Scb., II, 82.)

La Chans. d'Antioche offre la forme leson (II, 272).

Listé, bordé, bandé, v. 597, 1716.

Je vous ay chy mandet en ma cambre listée.... Estoit droit as feniestres de son palais listé.... Ailleurs c'est une targe listée (v. 22328); ailleurs c'est une tente (v. 34058). La signification de ce mot n'est pas douteuse: les listes sont des bandes, des bordures. Notre mot liste dans son acception moderne fut d'abord une bande de parchemin sur laquelle on inscrivait l'énumération des personnes ou des objets. On appelle encore liteaux, listeaux, les raies colorées qui traversent une étoffe, d'une lisière à l'autre. Cet ornement si simple, qui ne consiste que dans une bande ou une bordure, a produit le verbe lister et le participe listé. Nous ne dirons donc pas avec M. de Martonne qu'une chambre et un palais listés sont peints à carreaux, mais à bandes ou à bordures, comme les targes, comme les tentes, comme les écus. La Chans. d'Antioche nous en fournit une preuve incontestable:

Li très estoit ouvrès d'un paile madian Liste à bendes d'or, li geron et li pan (H, 246).

Tout ce qui précède vient à l'appui de la définition donnée par Roquefort, et il faut s'y tenir, quoique Fallot ait voulu insinuer le contraire.

Listé vient de l'anc. h. allem. lista, nouv. leiste, franç. liste, ital. esp. et prov. lista, port. lista, listra. Diez, Lex. etym., p. 206.

LOER, conseiller, v. 5644, 7085, 8594, 28157, 51870.

Je los qu'à Solimant façons avoir pardon.... Je los que nous soions de nos gens envoiant Au lés deviers Rohais.... Sy loc que vous querrés médecine aultrement... Sy vous loc, mon seigneur, la ville garnissiés:

Le moy, lat. laudare a eu le même sens (Voy. Ducange); et on le retrouve également dans le provençal lauzar, lauxar:

Laus que fasson acordamen

(Rayn., Lex. rom., IV, 29.)

Notre forme je los n'est qu'un souvenir du prov. ieu laus. Les dialectes du nord l'ont rendue plus dure, lorsqu'ils ont écrit je loc, comme ils écrivaient je fach.

Je loc qu'il soit viesti Dedens une abéie, se priera pour mi. (Baud. de Seb., II, 577.)

On écrivait aussi je lo:

Je lo que vistement soions de ci sevré.
(Bert. du Guesc., II, 251.)

LOIEL, loyal, v. 576.

Or ay pierdu l'amour de mon lorel ami.

M. de Reiffenberg a dit en note que loiel était mis ici pour loial. On ne peut nier qu'en effet loial, leial, ne se rencontrent plus souvent, et comme ils dérivent d'un adject. lat. en alis, on est porté à croire cette observation fondée. Nous devons cependant faire remarquer combien il y a

d'exceptions à ce que l'on s'imagine être une règle. Contrairement à ce qu'ont fait les autres langues néo-latines, la langue d'oïl a formé des adjectifs en el avec des adject. lat. en alis: mortalis, mortel, naturalis, naturel, etc. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que legalis ait produit une forme loiel. Nous devons cependant ajouter que le français avait commencé par dire mortaus, naturaus, etc.

Loiens, liens, Gilles de Chin, v. 5215.

Les fors *loiens* en a rompus Dont il estoit fort loié.

Du lat. ligamen, le prov. fit par contraction liam, et la langue d'oïl lien. La tendance naturelle à l'anc. franç. substitua bientôt à l'ila dipht. oi, et l'on prononça loier au lieu de lier, loien au lieu de lien. Voy. Loyen.

Lois, v. 16564.

En tierre sont III lois, il est bien vérités, Dont cascuns est sy bien en sa loy abusés; Juïs et sarrasin et les crestiénés.

Telles sont les grandes divisions religieuses connues au moyen âge: la loi de Moïse, celle du Christ et celle de Mahomet. Mais comme cette dernière était aux yeux des trouvères un composé de toutes sortes de religions païennes, et qu'Apollon et Jupiter s'y trouvaient à côté de Tiervagant, de Cahu et de beaucoup d'autres, il en résulte qu'il y a place, même dans cette énumération, pour tous les autres cultes, aujourd'hui connus, des peuples de l'Asie, de l'Afrique et même du Nord.

Lommer, Louner, nommer, v. 1342, 2269, 2598.

Je croy, dist neiyas, que tu es le loudier C'on lomme Mauquaré... Qui de Buillon se fait la ducoise loumer.... Ses frères appiella et lomma par leur non...

M. de Reiffenberg a retrouvé cette forme dans le rom. de Jourdain de Blaye, dont il a publié un fragment :

Et les 11 autres gestes droi-cy lommer m'orés.
(Mouskés, II, celvil.)

Il aurait pu ajouter que le rouchi en usait encore :

Une viele arme, un boujacron, Qu'un lomme un fusique.

(Chans. lilloises.)

Ce mot est de plus dans le wall. loumer, et dans l'anc. wall. lomeir, dans le dialecte du Poitou loumer, et dans l'anc. port. lomear. Voy. Grandgagnage, Diction., II, 39.

Lommer pour nommer est produit par le changement de l'n en l, comme le mot orphelin, qui vient d'orphanus, orphaninus, ou comme l'ital. veleno, qui vient de venenum. On peut citer aussi notre mot nombril, formé du lat. umbilicus, mot qui se prononce lombril à Mons, et dont l'anc. françavait fait lomble (Mouskés, v. 5911). C'est par une transpo-

sition, et non par un changement de ce genre, que le provençal a dit lunh pour nulh. Rayn., Lex. rom., IV, 547.

Los, conseil, volonté, consentement, v. 19570; Gilles de Chin, v. 4801.

Et se la seur du roy est en nostre baillie, Au los de Corbarant soit de son fait punie... Au los ses amis le plévi Dedens un mois à espouser.

Le conseil, l'avis, que l'on donne, n'est effectivement que la louange de l'objet que l'on conseille de faire. Aussi trouvons-nous que les Provençaux ont employé le lat. laus dans le même sens:

> Tant cant val may, al laus dels drechuriers, Honors que anta.

> > (Rayn., Lex. rom., IV, 28.)

« Autant que vaut plus , à l'avis des justes , honneur que honte. »

Los pour conseil est souvent usité dans l'anc. langage, ainsi que le verbe loer, conseiller:

Rois, prens conseil au los que je te dis.
(Garin le Loh., I, 77.)

Monstrelet a écrit de même : Au los de son conseil (II, fo 40).

Desci que l'eure soit venue Que j'ai misse à cels de m'onor De prendre par lor los segnor.

(Part. de Blois, 1,50.)

Ce mot est reste dans notre langue, où il est regarde comme vieux, mais on ne lui donne plus que le seus de louange. La Fontaine l'emploie fréquemment:

Tous renonçoient au los des belles actions.

(Fabl., XII, 1.)

Losée, corrigez alosée, v. 8058.

LOSENGIER, LOSENGHIER, louangeur, trompeur, menteur, v. 2647, 5700, 11178; LOSENGERYE, flatterie, mensonge, tromperie, v. 2776, 20230, 21271.

Yous n'y descenderés, traîtres losengier.... Car telle est la constance au peuple losengier.... J'ay mon seignour pierdu par ma losengerye.

Le moy. lat. losinga, lauzenga, le prov. lauzenga, lauzenja, enfin l'anc. franç. losenge, ont cu pour synonyme l'ital. lusinga et l'esp. lisonja. Depuis Henri Estienne, les savants se sont évertués à prouver que la France n'avait pas emprunté ce mot et ses dérivés à l'ital. lusinga, lusinghiere. « C'est le contraire qui a eu lieu, dit Henri Estienne:

Amor con sue promesse lusingando Mi ricondusse alla prigione antica.

(Pétrar., Son. 56.)

» Il a falu que Pétrarque, ayant ici besoin d'un beau mot et bien choisi, le soit venu emprunter de nos rommans, qui disent losenger pour décevoir.... Les Espagnols aussi ont voulu avoir part au butin, et ont dit lisonjear pour flatter, et lisongero pour flatteur. » Précell., p. 275.

En parlant ainsi Henri Estienne avait raison, et de plus, il ne préjugeait rien quant à l'étymologie. Le mot était français, cela lui suffisait. Fallot a voulu faire plus en soutenant que losengier venait de l'allem. lobsünger, chanteur de louanges. Recherch., p. 548-549. Nous pensons qu'il est alle trop loin, et qu'il faut d'abord reconnaître que l'anc. franc. losangier n'est que le prov. lauzengier, lausengier. Des-lors, il n'y a plus ici que des dérivés du prov. laus, anc. franc. los. Telle est l'opinion de Raynouard, Lex. rom., IV, 28 et suiv. M. Diez voit dans le mot los-enge un suffixe de la même espèce que dans laid-enge, cost-enge, et dans le nouv. franç. vid-ange; et il ajoute, quant à l'opinion de Fallot, que le moy. h. allem. lôsen, louer faussement, devrait être présére à lobsingen, si l'on ne trouvait pas toutes les convenances dans le lat. laudare. C'est à l'allem. los, ruse, perfidie, et à ses dérivés, que s'est arrêté M. de Chevallet, Élém. germ., p. 563.

De losange, flatterie, louange, vient aussi losange, figure de géométrie: Item un chasuble cendre, dont l'orfroiz est losengé aux armes de France et de Navarre. Invent. de 1376. Cela veut dire que les armes y étaient brodées ou peintes dans ce que nous appelons des losanges, ainsi que cela se fait encore pour les blasons des filles. On aura dit de ces dessins d'orfrois, destinés souvent à exalter les grands seigneurs par les allégories qu'ils renfermaient, que c'étaient des losanges ou des louanges, puis des mensonges, et bientôt le mot, dont le sens primitif fut oublié, ne servit plus qu'à désigner l'encadrement. Les blasons de nos jours, sans être toujours renfermés dans des losanges, n'en sont pas moins souvent pour cela des mensonges, et il y a maint généalogiste qui mériterait bien qu'on le nommât losangier.

Lossegnos, rossignol, v. 145.

Et li dous lossegnos va doucement cantant.

M. de Reissenberg a sait remarquer que ce mot était plus près du lat. luscinia que la forme rossignol. Si l'on a égard au changement de la liquide l en r, rossignol n'est que la forme italienne lusignuolo, dérivant du diminut. lat. lusciniola. L'ital. dit aussi, en retranchant les liquides, usignuolo. Quoique l'esp. ruiseñor ait l'air d'en être encore plus éloigné, ce n'est vraiment que l'équivalent de luisenol. Il y avait à Tournai un endroit qui se nommait place du Losquinole, mot dans lequel nous devons reconnâitre aussi un dérivé de lusciniola. Chron. de Flandr. et de Tournai, fo 434 ro.

LOSTRE, leur, v. 22980, 26970, 26982.

Sarrasins sont dolant, n'y ont que couroucier, Quant voient lostre gent tourner en maint hastier... Et Mahom, lostre Dieu, haultement réclamoient. Cette forme que notre auteur paraît avoir forgée comme analogie de nostre, vostre, équivaut à l'adj. lor, leur. Nous ne l'avons pas rencontrée ailleurs.

Louir, jeter des sorts, présager, v. 11459.

Calabre la royne le m'avoit bien loty.

Nous avons conservé ce mot dans le sens de partager par la voie du sort. Il faut y rattacher loterie, loto, et le primitif lot. Le rouchi dit loter, partager. L'habitude d'interroger le sort, soit par les dés, soit par d'autres moyens, est de la plus haute antiquité. Les Germains avaient des jours particuliers pour la connaissance de l'avenir; on les appelait jours de sort, en flam. lotdagen. Voy. Coremans, année de l'ancienne Belgique.

Lot vient du goth. hlauts, anc. nord. hlutz, anc. h. allem. hlôz, nouv. loos, flam. lot, sort.

Loudier, Loudière, vaurien, v. 1341, 21919.

Je croy, dist Hélyas, que tu es le loudier C'on lomme Mauquaré.... Et li dist : Rendés-vous, ficux de pute loudière.

Roquesort copie Dom Carpentier en disant que ce mot vient du moy. lat. lodia, cabane, et qu'il sert comme terme de mépris : « Laquelle Raoulle dist au suppliant qu'il estoit un malvais loudier. » Lettres de 1572.

Diroient tost ribaut ou aucun fel loudier Que scriés i André que je mainne en gibier. (Baud. de Sch., I, 206.)

Comment clamm'on par son non che loudier? (Ibid., II, 298.)

Les dict. franç. mod. mentionnent le mot lodier, couverture de laine, qui vient du lat. lodix, et dont les Normands et les Picards se servent dans le même sens sous la forme lodier, loudier. Le rouchi prononce loudi, et le définit une toile grossière d'étoupes. Nous ne croyons pas, malgré l'assertion contraire de M. Duméril, que pour cette acception de toile ou de couverture, on trouve des exemples dans l'anc. langue d'oil. Loudier, lodier, y a toujours le sens de vaurien. M. Diez retrouve dans cette dernière signification le nordique loddari, et il n'hésite pas à lui donner la même origine qu'à lodix, couverture. Comparez l'anc. h. allem. lôdo, surtout, habit, anc. nord. lôd, qualité d'une étoffe velue. Voy. Diez, Lex. etym., p. 676. On pourrait aussi rapprocher ce mot de l'allem. luder, terme injurieux.

Li Muisis raconte que sept ans après la bataille de Courtrai, c'est-à-dire vers l'an 1309, on vit tout à coup apparaître des individus qui feignaient les sentiments les plus religieux et qui allaient donner des nouvelles de leurs maris aux veuves des chevaliers qu'on croyait avoir été tués à Courtrai. Le peuple, dit le chroniqueur, leur donnait le nom de loesdieu. IL-y en eut un qui réussit à tromper la dame de Mortaigne et à se faire si bien passer pour Jean de Vierson son mari, qu'il s'attribua tous les droits de châtelain de Tournai. Cependant la fourberie finit par être dé-

couverte, et le loesdieu qui avait trompé la dame de Mortaigne, fût enterré vivant (vivus in fossa suffocatus). J.-J. De Smet, Corp. chron. Fland., II; 161: Malgré l'assertion de Li Muisis, nous croyons que ces misérables qui trompaient si bien les veuves, ne réussirent pas à en imposer autant au peuple; qui doit leur avoir donné le nom de loudier, mot dont les intéressés firent peut-être celui de loes-Dieu.

Lov (a), à la façon, à la manière, v. 22375, 22401, 24194, 26598, 29168, etc.

Les Provençaux ont dit également : A lei de fin amau; et les Espagnols : A ley de ladron. C'est une locution dont les trouveres ont fait un usage très-fréquent.

> A lei de chevaller. (Chans. de Rol., st. 58.)

LOYER, lier, v. 12144, 32975.

A l'estacque fu mis et loyés piés et bras.

Voy. LOIENS. Du lat. ligare, le prov., l'esp. et le port. ont sait liar, d'où vient directement notre forme lier. Loyer se trouve encore en picard et en rouchi, de même que loyen. Comparez doyen du lat. decanus. On a écrit aussi diien.

Luer, leur, v. 1165.

Ly chisne revenront en lucr propre fachon.

Cette transposition de lettres peut n'être que l'erreur d'un copiste flamand qui prononçait lur. Dans le prov., l'anc. cat. et l'anc. franç, on trouve la forme lur. Plus régulièrement c'est lor, et dans l'ital. c'est loro. L'origine de ce mot est le lat. illorum.

Par quelle bizarrerie le mot leur a-t-il au xive siècle été le synonyme de l'adverbe composé là où? « Nous estaulissons pour nous et en no liu no chier foiaule Th. dou Casteler, chevalier, bailliu de Haynnau, pour iestre leur noble damme Ysabialz, damme dou Roelz, se désiretera de tout le fief ke ele tient de nous à Angre. » Charte de Guillaume, comte de Hainaut, de l'an 1307. Cartul. appartenant à M. Th. De Jonghe, fo. 58 ro. « Ch'est li escris dou harnas mons' de Haynnau, leur il a 111 parties. » Archives du Hainaut, chirogr. de 1358. Cette expression est fréquente dans la chron. de Froissart.

Luès, aussitôt, v. 3073, 17316, Gilles de Chin, v. 1750, 4889.

Elle prist ses III fleus, douchement les baisa Et dedens son mantiel lués les envelopa.... Lués que Jhérusalem conquestée scra.... Et li dus li a luez doné Un bon ceval fort et délivre.

Prov. luec, luecx, aussitôt, sur le champ (Gloss. occitan. et Rayn., Lex. rom., IV, 88); esp. luego. Cette locution équi-

Tome III.

vaut à in ipso loco, au moment même, à l'instant (en estant). Dans le Baud. de Seb. on lit la forme leus :

Leus que celle le vit (1, 78).

Nous avons gardé le mot lieu dans le sens de moment, occasion, circonstance, lorsque nous disons: « Vous avez lieu d'être content. » La langue ancienne s'en servait aussi:

Quant leus en iert, bien i porons venir.

(Mort de Garin, p. 424.)

Lui, elle, v. 1719. Voy. Li.

O lui xxx pucielles.

LUISANT, v. 1450.

· Tantost l'euist ochis ens ou pailais luisant.

L'auteur du Baud. de Seb. dit de même : en son palais luisant (I, 67) : cela exprime sans doute le poli du marbre. Les trouvères ne disent-ils pas tout aussi fréquemment : palais mabrin, salle mabrine?

La conjugaison de notre verbe luire a emprunté plusieurs temps à celle du verbe prov. luzir, entre autres son partprés. ou adj. verb. luzent.

Luisiel, cercueil, v. 29759.

Mais morte le trouva et mise en un luisiel.

Rouchi luiseau, luyseau, luigeau (chans. lilloises); picard luset, luseau, lusel, lusier. Du moy. lat. locellus, dérivé du lat. loculus, cavité d'un tombeau. Les Espagnols en ont fait aussi le subst. lucillo, tombeau de pierre.

LUITER, lutter, Gilles de Chin, v. 5414.

De l'espée à laus luite et tence, Escut fent et heaumez détrence.

Cette forme a sa correspondante dans le prov. loitar et surtout dans l'anc. catal. lluytar. Lat. luctari.

Luiton, monstre, v. 20408.

Sont venut recorder Godefroy de Buillon
De l'iermite vaillant qui mort a le luiton

Il s'agit ici d'un serpent ou d'un monstre, et nullement d'un lutin. Cependant on ne peut nier que ce ne soit, malgré cela, le mot servant à désigner les esprits surnaturels ou les lutins. Aux yeux du vulgaire, les monstres participaient de cette nature mystérieuse des esprits, et il ne faut pas s'étonner qu'on les ait appelés luitons.

Nous avons donc à montrer les formes diverses de ce mot. Marot l'a employé comme notre auteur :

> Si n'est-il loup, louve, ne louveton, Tigre, n'aspie, ne serpent, ne luthon. (Épistre aux dames de Poris.)

107

Dans l'édit. de Rabelais de 1553, on lit : « C'est ung luiton ou ung diable ainsi desguisé. » I, 35. De même ail-

Diable semble ou luitons ou maufez.

(Guil. d'Orange.)

Enchantement de deable ou de luiton.

(Baud. de Seb., I. 201.)

Au contraire dans Mouskés nous trouvons écrit nuituns :

Et plus sagement s'en parti, Quar nient plus com s'il fust nuituns, Ne sorent qu'il devint cascuns (v. 25126-25128).

Voici ce que M. Ad. Borgnet dit de ces esprits, à propos du Trou des nutons, dans un travail récent sur les Ardennes qui a été inséré dans le journal l'Émancipation. « Ces êtres, véritables génies domestiques qui existent partout dans nos campagnes et que nulle part on n'a vus, portent différents noms: nutons, lutons, sotais, dans les provinces wallonnes; wichtellein, diminutif de wichtel, esprit, dans le Luxembourg germanique. Nutons peut se rattacher à nuit (nutte en wallon); lutons à lutin, et sotais à sots, par une raison analogue à celle qui rattache follet à fol. » Émancipation du 16 janvier 1855.

Nous ajouterons que les nutons wallons, de même que les nuituns de Ph. Mouskés, ont une parenté certaine avec les nachtridders flamands. Mouskés, II, cxliv. Mais il n'en reste pas moins à déterminer si lutin, luton, luiton, sont le même mot que nuton, nuitun.

M. Ch. Grandgagnage a fait sur ces formes un article assez étendu, dans lequel il a montré combien l'origine de lutin est controversée. M. J. Grandgagnage, se rencontrant avec le savant Huet, évêque d'Avranche, dit que luiton est corrompu de nuiton, et dérive de nuit. D'autres y voient le lat. luctari, qui a produit le verbe anc. franç. luiter. Dans sa Mythol. germ., Grimm dit que c'est peut-être le lat. luctus, esprit plaintif, messager. de deuil. Frisch présère l'allem. laut, hlút, bruit, son. Enfin M. Ch. Grandgagnage a proposé à son tour l'anc. bas-saxon luttil, petit (Dict., II, 44-46). La question a été depuis examinée par M. Diez, qui dans un résumé succinct déclare que ni la forme ni le sens ne s'opposent à ce que lutin, luiton, dérivent de nuiton. Seulement il lui semble assez énigmatique de voir que le mot le moins rapproché de l'étymologie ait été préféré au terme le plus clair.

Les nuituns de Mouskes, les nutons du pays wallon, sont des arguments qu'il est impossible de rejeter. Et si l'on est forcé d'avouer que ces mots viennent de nuit, il sera bien difficile de faire une distinction à propos de lution et de lutin. En effet, n'y a-t-il pas tout simplement ici la mutation de l'n en l, dont nous avons déjà fait remarquer plusieurs exemples sous Lommen? Ce changement assez rare dans les autres dialectes se montre fréquemment dans ceux du nord, où le peuple dit encore tous les jours luméro et même liméro pour numéro. En somme, nous pensons qu'il faut en revenir à l'opinion du savant évêque d'Avranche et de M. Jos. Grandgagnage.

Lur, Lutte, lu, lue, v. 4072.

Il a lutte le lestre et derière et devant.

Les formes du participe passé relevées par M. Burguy sont leit, lit, léut, lut. Gram. de la langue d'oil, II, 171-172. Lut paraît n'être qu'un abrégé de léut, qui lui-même doit remonter à un primitif légut. Cfr. le provençal lescut et elegut, part. passé des verbes legir et elegir. Rayn., Lex. rom., IV, 41, 43. M. Genin voit dans le d ou le t final des participes passés en ed, en it ou en ut, une lettre tout euphonique. Pourquoi n'y pas reconnaître la trace du é qui existe généralement à la finale des participes latins?

Ly, v. 33356.

Arrablois to lairay et quanqu'il ly apent.

Il nous semble que ceci doit être une erreur. Alors, pas plus qu'aujourd'hui, on n'employait le pronom personnel ly, lui, comme régime indirect à la place des noms inanimés. On ferait donc bien de lire: « Et quanqu'il y apent. »

LYAICHE, liesse, v. 32939.

Honneur n'ara ne lyaiche

Forme picarde du mot liesse. Voy. LEECH.

LYSSY, LYSY, lut, v. 9916, 17785.

La teneur en lyssy tantos de roye en roye.

Cette forme du passé défini du verbe lire n'a pas été remarquée par M. Burguy, Gram., II, 171-172.

Ma, mauvais, v. 1930.

La poissance honnourée Doinst et voelle envoyer ma jour et pute anée!

Lorsque mal signifiait mauvais, on a pu obtenir cette prononciation par la suppression de la lettre l. Elle existe encore dans le rouchi pour le substantif: J'ai du ma à m'tiette, et nous la trouvons dans le Bertr. du Guesc. pour l'adverbe:

G'est trop ma commencie (II, 65).

On disait de préférence mau surtout en composition. Voy. les mots qui commencent ainsi. Le subst. et l'adj. prov. mal avaient aussi la forme mau.

L'adj. mal, mauvais, n'existe plus en français que dans quelques noms composés, avec lesquels il fait corps. Exempmalebête, malefaim, malemort, malencontre, malepeste, malgré, malheur. Il se rencontre dans un des plus vieux monuments de la langue:

Elle n'out eskoltet les mals conselliers.

(Cant. de Sie-Eulalie, v. 5.)

Fors de la rue et del mal pas.
(Gilles de Chin, v. 5040.)

MACH (JE), je mets, v. 2870, 4697.

Et ly dist : Je le mach en vo possession... Et dist Cornumarans : Je me mach en Mahom.

Cette forme qui est si semblable à je fach du verbe faire, appartient au dialecte bourguignon, où l'infinitif est maitre au lieu de mettre. On dit encore aujourd'hui en Bourgogne je mai. Les Picards disaient je mech. Burguy, Gram. de la langue d'oil, II, 474-175. Nous remarquons cependant que le rouchi, qui est une branche du picard, a conservé cette forme en a pour le prés. du subjonctif.

Pour ce dernier temps notre auteur emploie tantôt mach', par élision, tantôt mache, d'autres fois maiche.

En un feu le *mach*'on : • Désiervit a l'ardoir, j'en dy m'entenscion (v. 29284). Jésus Cris *mache* t'âme en joie et en soulas (v. 54845). Et qu'il en *maiche* hors la royne s'amie (v. 4861).

C'est cette dernière prononciation qui est encore usitée en rouchi. Un trouvère du Tournaisis a dit comme notre auteur:

> Que ensi fachent Et songneusement toudis machent Lor besogne en retenanche.

> > (A. Dinaux, Tr. du Tourn., p. 225.)

Nous devons aussi noter la signification du verbe *mettre* dans cette phrase : Je me *mach* en Mahom, c'est-à-dire : je

me confie, je me remets en Mahom; puis dans cette autre: Qu'il en maiche hors la royne, c'est-à-dire qu'il en disculpe la reine. Mettre sus à quelqu'un, c'est l'accuser; le mettre hors, c'est au contraîre l'absoudre.

MADIROIT, v. 7767.

Je mangeray mon sol , nuls ne le madiroit.

M. de Reiffenberg traduit ce mot par mendirait (?). Qu'at-il voulu dire? S'il est bien écrit, madiroit signifie peutêtre mal-diroit, pour contrediroit.

MADRE, VOY. HANAP. MAGINOIS, V. 10903.

Et ly soudans est (oit) ou palais maginois.

La chronique de Bertrand du Guesclin nous offre aussi un palais de cette espèce (II, 68); et dans le Baud. de Seb. cette expression se rencontre de même:

> Nouris su à Seboure, le castel maginois (1, 5). Ou chastel à Courtrai dont haus est li berfrois; Là trouverés ma soer ou chastel maginois (1, 170).

Ce mot qui n'est pas dans les glossaires est sans aucun donte le synonyme d'imagé. Ducange, vis Imaginatus et Imagineus. Les palais, les châteaux maginois étaient ceux qu'embellissaient les ouvrages des peintres et des tailleurs d'images.

> Et tot eissi l'unt enz mence Deci qu'en la chambre voutice, Où ont maint ymage peintice, A or vermeil et à colors.

> > (Chron. des ducs de Norm., 11, v. 51415.

Manomerie, mosquée, v. 3180, 35021.

Ly abés le mena et prist par le gieron En la mahommerie, ou temple Salomon... Ly évesques d'Oliphierne et la noble ciergie Ont les fons ordenés en le mahommerie.

Ces deux exemples nous montrent les étranges vicissitudes que durent éprouver les églises chrétiennes ou autres, dans l'Orient, à l'époque des croisades. Le temple de Salomon, l'église de Ste Sophie de Constantinople, changés en mosquées par les Musulmans vainqueurs, furent des représailles pour les mosquées plus d'une fois changées en églises par les chrétiens. Les croisés ne se flaisaient pas faute de chasser les Turcs de leurs asiles religieux: « Donce derelinquant penitus synagogas et mahummerias suas. » Chron. Roberti de Monte, Pertz, VI, 528.

Car faisons un castel à la mahomerie, Et ell castiaus soit fait el non sainte Marie, Se Dame Dieu ce donne, qui tout a en baillie, Que nous aions la vile en nostre commandie, La douce mère Dieu là sera bien servie, S'i ferons moines metre et faire une abéie.

(Chans. d'Ant., I, 235.)

L'Église primitive n'en usa pas autrement envers les temples des dieux de l'antiquité: elle se contenta de les transformer à son usage, non-seulement à Rome, mais dans les provinces, ainsi que le prouve ce passage d'une lettre de Grégoire le Grand: « Tabernacula sibi, circa easdem ecclesias, quæ ex fanis commutatæ sunt, de ramis arborum faciant. » Lib. x1, ep. 76.

MAICHE, VOY. MACH.
MAICHER, manger, Gilles de Chin, v. 4682.

Lors vinrrent li vallet avant Qui dient c'om puet bien maignier.

Si c'est le même verbe qui se rencontre dans les vers suivants, M. de Reiffenberg n'en a pas bien reconnu la forme et la conjugaison :

A la cave ert Gilles venus, Or le porvoit li rois Jhésus Qu'il ne l'mainiete ne n'ocie Cil dyablez cui Dex maudie.

(Gilles de Chin, v. 3416-3119.)

Au lieu de mainiete, il faut peut-être mainièce ou mainièche, forme de la 3° personne sing. du prés. du subj. dans les verbes de la 1° conjugaison, du dialecte de Flandre: « Et ichieus est commandés du roi ke il isce tost de Flandres et repairèche en se tière. » Anc. chron. de Fland. en français, Corp. chron. Fland., II, 89. M. Burguy ne paraît pas avoir eu connaissance de cette forme du subjonctif. Il se pourrait aussi qu'au lieu du verbe maignier, il fût question ici du verbe manjuer et de son prés. du subj. manjuce, et dans ce cas nous devrions lire:

Qu'il ne l'manjuce ne n'ocie.

Nous sommes même porté à croire que c'est là la bonne leçon.

Maignier est resté dans le rouchi ménier, mégner, et ces mots dérivent du prov. manjar, lat. manducare, par le changement de l'a en e. Dans certains dialectes l'a s'est changé en i: limousin mindzá.

Main, matin, v. 8885, 9817.

Me demanda hiermain une cose ordenée.... Je cevauçoie hiermain lés le bois d'Arbenton.

Main n'est pas une syncope de matin, ainsi que l'affirme M. Genin, Variat., p. 198. C'est un mot formé du lat. mane, comme le prov. man, ma, et l'anc. esp. man, comme l'ital. mane et le valaq. mëne. De la aussi l'adv. ital. dimani, do-

mani, le prov. deman, et le valaq. de mêne. Le français en a composé le subst. lendemain, qui s'écrivait autrefois l'endemain, et pour lequel on double aujourd'hui l'article: le l'endemain. La raison alléguée par M. Genin, c'est que le mot matin a précédé main dans la langue d'oïl, et qu'il est contraire au génie des langues de voir allonger un mot racine. Tout cela serait fort juste, si nous n'avions à objecter le prov. man, ma, qui à coup sûr n'est pas une syncope de mati. Il est plus simple de voir deux vocables à racines diverses, là où M. Genin n'en yeut voir qu'un seul.

Quant à matin, il dérive de matutinum, aussi bien que l'ital. mattino et le prov. mati.

L'expression hiermain de nos exemples devrait peut être ne pas s'écrire en un seul mot.

MAIN NUE, v. 873.

Je luy en bailleray me main trestoute nue.

Lorsque dans le roman de Bauduin de Sebourc, Esmeré fait serment de n'avoir jamais d'autre femme qu'Éliénor, il a aussi la main nue:

La pucelle acola et prist par le main nue Et dist: Je vous affi..... (I, 67).

Nous avons déjà fait remarquer, sous le mot Croler, que dans la prestation du serment la main ne devait ni trembler ni remuer. On avait peur que le moindre signe, le moindre mouvement ne fût un moyen cabalistique de détruire la valeur du serment. L'obligation d'avoir la main nue, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, était fondée sur la même raison. On croyait empêcher ainsi les maléfices que celui qui jurait aurait bien pu glisser sous son gant pour annuler son serment. Le moyen âge ne connaissait pas la théorie des restrictions mentales, telle qu'on la pratique de nos jours. Il ya un souvenir de cet usage dans l'habitude qu'ont certaines personnes d'ôter leur gant avant de donner la main à quelqu'un. Donner la main, n'est-ce pas en effet engager sa foi? Comme cependant aujourd'hui on donne la main à tout le monde, bien des gens ne se dégantent plus.

Mainer, mener, v. 33473.

Et furent bien siervit et mainent cière lie.

On trouve ailleurs la forme moinner :

Li damoisax moinne sa joie.

(Chev. au Cygne, p. 156.)

Tout cela n'exclut pas la forme moderne mener :

Telle vie menèrent Que eil qui sont derière à le tierre viersèrent (v. 34792).

C'est de la même manière que le lat. minus a produit le

prov. mens, l'ital. meno, l'esp. menos, etc., l'anc. franç. mains et le nouv. moins.

N'oublions pas que l'on écrivait aussi démainement, mot qui vient comme le verbe mener du lat minare pour minari. Voy. DÉMAINEMENT.

Maines (Hues ly), v. 5494 et passim.

Hues ly maine ot non; cus conte se croisa.

M. de Reissenberg en imprimant mainé, et en disant qu'il fallait prononcer Hus au lieu de Hues, avait établi un précédent, que nous avons eu le malheur de suivre. Si nous avions examiné avec attention les vers où ce nom se trouve, il eut été évident pour nous que le mot maine n'a pas besoin d'accent. Ainsi nous devions écrire et prononcer comme suit le vers 23193:

C'est ly (l') quens Hues ly maines de France par delà.

M. P. Paris a fait sagement en imprimant maines dans la Chans. d'Antioche. Voy. son glossaire.

La cause de ces différences provient du sens qu'il faut donner à ce mot maines. Hugues, frère puiné du roi Philippe Ier, fut-il appelé maine parce qu'il était le mainsné ou le cadet? ou bien ce mot maine, que les chroniqueurs latins ont rendu par Hugo Magnus, signifie-t-il Hugues le Grand, ainsi que ce prince est nommé dans l'histoire? Il est bien difficile de donner la solution de cette question, attendu que sous ces appellations diverses, il y a évidemment un quiproquo. Un exemple va le prouver. Sous la seconde race on trouve plusieurs princes du nom de Carlomannus, et nous savons que c'est là un composé germanique, dans lequel les mots karl et man veulent dire homme courageux. A mesure que la France oublia ses origines germaniques, elle essaya d'expliquer par le latin ce qu'elle ne comprenait plus. Ainsi les Carlomanni devinrent des Carle maines ou maisnes: plusieurs en effet furent des fils cadets des rois de la 2º race; il faut en excepter le premier Carloman, fils aîné de Charles Martel.

Mais il y eut un nom qui vint bouleverser toutes les données des écrivains du moyen âge, ce fut celui de Charlemagne, ou, comme dirent les chroniqueurs, Carolus magnus. Sous leur plume française ou provençale magnus devint li magnes, ou lo magn, lo manh. Et, des lors, qu'arriva-t-il? c'est que les trouvères confondirent toutes ces significations. Pour eux les Carlomanni ne furent plus que des Carolomagni, et il leur arriva de dire en parlant du Grand Charles:

Karll meine est à Mont loon tornez.

(Ch. de Roland, texte de M. Bourdillon, cité par M. Genin, p. 836.)

On comprend d'après cela que Hugues le maisnes soit devenu Hugo magnus dans les chroniques latines et vice versa. Il est fort à croire que c'est Hues le maisné qu'il faudrait lire; mais la mesure des vers est là qui nous oblige de lire maines, et le lat. magnus semble dire qu'il en est l'équivalent. Hugues est-il un cadet ou un grand homme? voilà la question.

Mainent, demeurent, v. 1253.

Nicques et Andioche à mainent li Escler.

M. Burguy a exposé d'une manière complète la conjugaison du verbe manoir ou maindre, dérivé du lat. manere. Gram. de la lang. d'oïl, II, 54. On trouve ce verbe déjà dans le cant. de sainte Eulalie et dans les lois de Guillaume:

> Qu'elle Deo ranciet chi maent sus en ciel. (Cantique, v. 6.)

Ce que notre auteur écrit sous une forme plus moderne :

De par Dicu le poissant qui maint en paradis (v. 12250.)

Le verbe simple maner n'existe pas en prov., mais on y trouve comme dans la langue d'oil le verbe remaner, anc. franç. remanoir, ital. rimanere. De la le subst. remanant si fréquemment employé dans l'ancien langage.

Le mot manonent qui se lit dans le Baud. de Seb. est une faute d'impression. Corrigez manoient (manebant) :

Or avoit... kristiens jusqu'à cent Oui manonent illocc.

(Baud. de Seb., 1, 322.)

Mainconniel, mangonneau, machine à lancer des pierres, v. 13586.

Pières a fait gietter à loy de mangonniel.

Ital. mangano, dimin. manganello, prov. manganel, moy. lat. manganum. Ge mot vient du grec μάγγανον, mais il faut le comparer avec l'anc. h. allem. mango et avec le nouv. mangel, machine. Voy. Diez, Lex. etym., p. 215

Mainier, manier, facile à la main, apprivoisé, v. 16364; Gilles de Chin, v. 359, 4615.

> Et voient no baron qui se vont esbatant A traire d'ars mainiers dont il vont biel jeuant... Faucons ne nus osiax de mue A prendre oisel n'est si maniers... I ceval et un esprevier, Ains ne véistes si manier.

Les arcs mainiers sont ceux que l'on manie avec facilité; les oiseaux maniers sont ceux qui sont apprivoisés. Le prova employé de même les adjectifs manier, mainier, maner. Ces mots expriment surtout l'habileté, la dextérité. On a pu dire dans ce sens:

Chevaliers i a bons et maniers de jouster.
(Rom. de Rou, v. 4119.

Comparez l'esp. menero, et l'ital. maniero, dérivant aussi du lat. manus.

Mainiete, voy. maignier. Mains, moins, v. 12358.

Seigneur, j'en prise mains Mahom et Tiervagant.

« Au mains s'en souvenroit » lit-on aussi dans le Baud. de Seb., I, 25; et dans la mort de Garin:

Lors si auroit Girbers mains anemis

Comparez le prov. mens, anc. cat. menys, nouv. cat., esp., port. menos, ital. meno. Nous voyons ici l'i de minus se changer alternativement en ai, en oi et en e, comme le verbe mener et ses formes mainer, moinner, dérivant de minare. V. l'art. MAINER.

MAIRER, v. 15826.

Car bien voy que cest ost me destruist et me maire.

M'afflige (?), dit M. de Reiffenberg, sans donner aucune raison à l'appui de son hypothèse. Nous n'avons point rencontré ce mot dans les glossaires, et le seul exemple que nous en ayons trouvé est celui-ci:

Por ccs II fix son grant duel maine et maire.
(Raoul de Camb., p. 403.)

Nous croyons que c'est un synonyme du mot marir, dont nous avons longuement parlé, vo Esmarir. Sa signification, dans les passages qui nous occupent, serait celle-ci: « Je vois bien qu'il me détruit et qu'il me disperse (égare) mon armée. » — « Pour ses deux fils il s'abandonne aux égarements de sa douleur. »

On ne confondra point mairer avec le mairier du Baud. de Seb., qui n'est qu'une faute d'impression :

Si prist 1 poi de chire et le prist à mairier, Puis il bouta le clef et l'i fist atachier (II, 7).

Au lieu de mairier, lisez manier.

Mairiens, bois de charpente, v. 5875, 14984, 16228.

Là furent carpentier

*Qui trançoient mairiens en la foriest naye.....

Où la place fu close du mairien qui sont grant...

Arbres, mairiens et baus qu'il vienent décoper.

Ducange a donné les formes diverses qu'avait prises le moy. lat. materiamen, du lat. materia. C'est entre autres maeremium, maremium, meremium, maerennum, mairannum, marienum, marrenum, etc. M. Diez y ajoute, d'après les glos. de Cassel, mediran cimpar, bois de construction. On sait que nous avons conservé le mot merrain, qui rappelle le prov. mairam. Rutebeuf écrit:

Il sont fonde sus fort mesrien (1, 219)

On peut comparer avec ces diverses transformations du lat. materia, la forme espagnole madera, bois, dont nous fait notre mod. franc. madrier.

Mais, mès, plus, jamais, v. 701, 12751, 28214; Gilles de Chin, v. 1414, 2159, 2220.

A juré
Que mais n'ara moullier en droit mariement...
Or ne set mès ly leux où puist iestre tournés...
Tout le melleur roy qui oneques mès fu nés..
Tant (n') en i ot mais, ce me sanle...
Ne sont mais que xx, ce me samble....
Car i chevaliers ne fist mais
Si faite ofrande que on face.

Le mot mais employé comme adverbe est d'un usage fort ancien. C'est le lat. magis, dont l'ital. a fait mai, l'anc. esp., le port., le franç. et le prov. mais, le nouv. esp., le port. et le prov. mas. Il faut comparer à ces mots le goth. mais, plus, plutôt. Dans le rouchi l'expression: Il n'd'y a maique deux, signifie il n'y en a plus que deux, comme dans l'anc. franc. Le picard dit dans le même sens ma que. Plus de cent, se dit en prov.: mais de cent. Chr. des Alb., p. 128.

Bataille aurez, unches mais tel ne fut.

(Chans. de Rol., st. 80.)

Une guisarme tint, n'ot mais de quoi jouter.

(Vœux du Paon, MS., (° 65 r°.)

C'est-à-dire il n'avait pas davantage pour jouter. Remarquons pourtant que l'emploi de mais pour plus n'était pas exclusif. La chronique de Flandre et de Tournai dit par exemple: a Oncques mais si grans n'avoit esté véus. » F° 152 v°. Et ailleurs: a Quant li rois vit qu'il n'en poroit plus atraire. » F° 148 v°. Dans cette dernière phrase plus se rapporte à atraire, et il ne faut pas confondre cette locution avec n'en pouvoir mais, cette antique expression qui nous est restée. Lorsque La Fontaine a dit:

Le malheureux lion se déchire lui-même, Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs, Bat l'air qui n'en peut mais,

(Fab., II, 8.)

ce n'est pas seulement Marot ou Malherbe qu'il a imité, ce sont les trouveres et les troubadours.

Malvais est , mais il n'en puet mais , Quer ses lignages est malvais.

(Chastolement d'un père à son fils. :III, v. 411, 2.)

Qu'en puesc mais, s'amors mi vol aucire?

(Rayn., Lex. rom., IV, 124.)

« Qu'en puis-je mais, si amour me veut occire? » Qu'en puis-je mais, c'est-à-dire que puis-je davantage pour l'empêcher? J'ai fait tous les efforts que je pouvais faire, je

n'en puis mais, je n'en puis plus. Telle est l'explication de cette vieille locution française.

Le mot mais se trouve en composition avec huy, et a le sens de aujourd'hui, désormais, encore:

Yous ne porés huymais l'abeie trespasser (v. 5915).

On peut voir sur l'adverbe mais, l'article de M. Burguy, Gram, II, 303, et celui de Roquefort, Glossaire.

Mais que, pourvu que, v. 305, 2243, 4811, etc.

Mais qu'il en soit saisons.

Au vers 5384 M. de Reiffenberg ne paraît pas avoir reconnu cette conjonction, si l'on en juge par sa note sur le mot mes:

Cornumarans jura pardevant maint princier Qu'ensement le feroit, més qu'il puist repairier.

La Fontaine, qui connaissait si bien les anciens auteurs, a peut-être eu l'intention de les imiter quand il a dit:

Le trop d'expédients peut gâter une affaire, N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon... (Fab., IX, 14.)

Cette conjonction signifie généralement pourvu que, notamment dans les exemples que voici:

Ainsy com je diray, mais c'on me veuille oïr.

(Bert. de Guesel., I, 176.)

Mais que de sa vitaille nous soions confortez.

(Ibid., I, 211.)

 $\mathit{Mais}\ qu'$ il ne vous en poist-ne ne soiés pensans Que por détrievance vous en soie laians.

(Chans. d'Ant., 11, 55.)

M. Burguy n'a pas donné d'exemples où l'on puisse attribuer un autre sens à cette conjonction. Pourtant il semble que nous devrons y voir l'équivalent de quoique dans les vers suivants:

> Le gué (mes que bien li ennuit) Et le passage li otroie.

(Chev. de la Char., p. 29.)

En provençal mais que se rapproche de cette signification, car il veut dire excepté que.

Mais, e, mauvais, v. 520, 2399, 13447, 18548, 18653, 29527.

J'ai moult le cuer dolant
Que vous avés moullier de si mais convenant....
Mais c'est à maise cause si c'on l'en doit r'oster....
Car je ne creirny jà qu'il soient maise gent....
Qui vous a fait, dist-il, ces lestres délivrer
Qui sont laides et maises.....
Il en y ot des mais et s'en y ot des bons...
Ens el roy Abilant ay trouvé mais cousin.

« Je n'ai rencontré qu'une sois mauvaise contracté en

maise, dit M. Genin. C'est dans le Dit de la borjoise de Narhonne

> Or serai-je pendus , n'en eschaperai ja , Pour *maise* compaignie qu'ai menée piéçà. (Jubinal , Nouv. rec., I , 37.)

« Il est probable qu'il y avait ici abus. » Variations,

p. 202.

Nous avons eu plus de chance que M. Genin, car nous avons rencontré outre l'adjectif mais, l'adverbe maisement et même le substantif maisetet (Roisin, Glos). De plus, le rouchi nous a montré l'adj. mé, mey, mait, mage, l'adv. magemint et le verbe maisier, gâter, corrompre (Hécart). Voyons quelques-uns de ces exemples:

Et li proia pour Diu le dras, Car grant pièce avoit esté cras De mais morsiaus et de mès dis.

(Rom. de Ren., IV, 40.)

Ha! Isengrin, com les amors A vilains fais et à mais dis!

(Ibid., IV, 77.)

.. Par mais mariage bien honnie m'a-on. (Baud. de Seb., I, 36.)

Estragne boilel fait mais au sien à liier. (Ibid., I, 39.)

« Au cas que ce fussent gens croyables et sans muise ocquison. » Chartes du chef-lieu de Mons, ch. 42. a. 5. En rouchi sentir mé ou mais, veut dire sentir mauvais; à la campagne on donne ainsi à la camomille le nom de sén-mait (sent mauvais). De maise la prononciation lilloise a fait mage:

Ell' volot faire l'*mage* (la méchante) Véant qu'i le bageot; Mé elle étot ben age, Car elle en souriot.

(Chans, lill.)

Nous ne confondrons pas mage avec maie, ainsi que l'a fait M. P. Legrand dans son dict. du patois de Lille, et surtout nous ne le tirerons pas avec lui du lat. magus. Maie est contracté d'esmahi. Passons à l'adverbe:

Che fu une parchon masement ordonnée.

(Baud. de Seb., I, 126.)

Que font ly pélerin de France qui sont gent? Distly contes de Blois: Il le font maisement. (God. de Bouil., v. 7884.)

De quoi la prononciation lilloise a fait aussi magemint :

Che n'est point magemint pensé. (Chans. lill.)

Y va bien maj'mint pour la France.
(Chans. de Desrousseaux, p. 56.)

Ces formes mais, maisement, sont-elles, comme le dit

M. Genin, une contraction de mauvais, mauvaisement? M. Ch. Grandgagnage ne le croit pas; il croit moins encore que mais ait rien de commun avec le préfixe més, comme l'affirme Roquesort, et pense en désinitive que le dauph. magin, mauvais, pourrait représenter un primitif inconnu sous une forme plus développée. Voy. Dict. wall., 11, 99.

Cette opinion laisse tout dans le doute, comme on voit. Nous hasarderons pourtant une observation à l'adresse de M. Grandgagnage. S'il voit dans le namurois muais une forme de mais, qui l'empêche de la voir aussi dans le picard mawais, maouais? et alors ne pourra-t-on pas dire que c'est vraiment une contraction de mauvais?

Quant au préfixe més, il y aurait aussi quelques raisons à alléguer en sa faveur. Nous n'en citerons qu'une comme rapprochement: la forme mais, maise, appartient surtout aux dialectes du nord de la France, et il est assez remarquable de voir que le préfixe flam. mis est encore employé adjectivement dans des phrases comme celle-ci: dat is mis, cela a manqué. N'est-ce pas comme si l'on disait: cela est mauvais (mais)? En italien, en allemand, en suédois, en danois, en islandais, en flamand, en français et surtout en anglais, le préfixe mis ou més n'a souvent pas d'autre sens que celui de mauvais: c'est ainsi que l'angl. misfortune est le synonyme de mésaventure ou maise aventure.

Toutefois nous ne nous faisons pas illusion sur la valeur de ces hypothèses. Nous savons que le préfixe me, mes, dérive du prov. mens, esp. menos, lat. minus. La forme germanique mis y est simplement corrélative.

En definitive, mais, maise, est d'une origine très-incertaine: la forme maissan, donnée par Roquesort, avec le sens de mauvais, méchant, doit-elle s'y rapporter? Nous n'en savons rien.

Maisèle, mâchoire, joue, Gilles de Chin, v. 3129.

Puis met sa main à sa maisèle

Le prov. maissella, et l'ital. mascella viennent comme notre mot du lat. maxilla. On trouve dans le Baud. de Seb. la forme masselle:

Le baisa cent fois en le masselle (1, 25).

Les dents de la mâchoire sont appelées, dans la Chans. d'Antioche les dents maisselés (1, 223).

Maisnie, troupe, compagnie, famille, v. 5568, 19107, 35695; Gilles de Chin, v. 421.

A tant ès Solmiant à maisnie privée.... Là m'en tournay fuiant à maisnie esgarée... Cil sont de sa maisnie andoi.

On donnait ce nom à toutes les personnes qui habitaient la manse et faisaient pour ainsi dire partie de la famille : cette famille constituait la suite, la compagnie du maître. Nous avons parlé, v° Halegrin, de la maisnie célèbre de Hellequin. C'est pour ainsi dire mansionata, dit Ducange, d'où, par contraction, le moy, lat. masnata, maisnada. Nous retrouvons ce subst. dans le prov. mainada, anc. cat. masnada, esp. et port. manada; ital: masnada. La chron. des Albig. nous offre pourtant une forme plus rapprochée du franc. maisnie: Tota sa maineia (Chron. des Alb., p. 144).

Nous pensons que les mots de l'anc. angl. meiaye; meiny, famille, sont dérivés du franc. maisnie, et n'ont rien de commun avec le goth. manags, foule. Diefenbach, Goth. II, 34.764.

La famille du moyen âge n'existant plus dans sa forme ancienne, il n'est pas surprenant que maisnie ait disparu. Le mot menage ne dit pas la même chose. Quant à maisnil, qui se trouve encore dans le rouchi, le picard et le normand, il indique l'habitation de campagne, mais non la famille qui y demeure.

Maissier, massier, macher, v. 10251, 11967.

Et ce pain de fourment maissier et avaler.... Et l'avaloit aval sans mordre et sans massier.

Prov. mastegar, maschar, machar, du lat. masticare. Comparez cette prononciation de maissier avec l'anc. franç. lazsier, lâcher, pic. lasquier. Massier semble plus régulier que maissier, dans lequel on croît reconnaître un souvenir de maisiele, mâchoire;

MAISTRE, principal, v. 1988, 5121, 22745.

Dou maistre doibt li a le sien autre oel crevé... S'ay veut Godefroy en sa maistre maison... Il sont dessus la roe ou plus maistre cloequier.

Le maistre doigt, le maistre clocquier, sont des façons de parler encore en usage, pour dire le doigt majeur, le clocher principal. Ce qui a droit de nous surprendre, c'est l'emploi de maistre au féminin: La maistre maison. Nous trouvons de même, dans le Bertr. du Guescl., une maistre caucie (I, 136); et dans le Baud. de Seb., une maistre voye (I, 21). Dom Carpentier ajoute un exemple à tout ceci: a Guillaume Vernis prist oudit lieu, où estoit ledit tumbereau, le fer et coultre de une charrue, le vennelier, la maistre, etc. » Lettres de 1377. Or la maistre veut dire ici la piece principale de la charrue. On serait tenté de croire que maistre était des deux genres dans l'anc. français. De nos jours on dit la maitresse clef, au lieu de la maistre clef: on suit en cela l'exemple de l'esp. et de l'ital.

Maistrier, mestrier, mestroier, exceller en qqc., dominer, v. 2771, 7074, 9945, 15552.

Et ly contes de Blois qui prosiche maistrie... Voit ly roys Corbarans qu'Olifferne mestric... Li roys Cornumarans qui la cité mestroie.

Ces formes qui viennent du lat. magistrare, ont eu pour intermédiaire le prov. maestriar, maistreiar. Comparez

l'anc. esp. maestrar et l'ital. maestrare. Rayn., Lex. rom., IV, 118. Nous trouvons la forme en oier plusieurs fois :

Qui joinece soustient et fine amour mestroie.

(Vœux du Paon, MS., P 90 v°.)

... La puchelle cui grans biautés mastroie. (Baud. de Seb., 1, 21.)

Le mot maistrier veut dire aussi avoir la maistrie de quelque chose. Cela répond, si l'on veut, à nos mots maîtrise, maîtriser, mais combien les significations ont été altérées!

> Là sont engingnéour qui sèvent le mestrie Des engiens ordonner.

> > (God. de Bouil., v. 5860.)

Il est clair que ce sont des ingénieurs qui ont la maîtrise de leur état, qui sont en un mot passés maîtres. De la tout ce que l'on fait, tout ce que l'on sait d'une manière parfaite ou approfondie, se fait ou se connaît par mestrie. On peut chevaucher par mestrie (v. 9263); on peut frapper ou ferir de même (v. 15634). Savoir la mestrie d'une chose, c'est connaître cette chose à fond, n'en pas ignorer l'objet essentiel:

Or voy que par ce sort dont il set le mestrie Enprendera orguel et oultrequiderie (v. 5149).

Nous trouvons ces mêmes significations dans les autres langues néo-latines: prov. maestria, science, habileté, cat., anc. esp. mestria, esp. mod., ital. maestria. Rayn., Lex. rom., IV, 117.

MAJOR, MAJOUR, v. 9586.

Ce comparatif latin est accompagné le plus souvent du mot Inde. Le moyen âge connaissait en effet une Inde menour, une moyenne et une majour. D'autres appellent cette dernière Inde supériour. Cependant on rencontre parfois et surtout dans la Chans. de Roland l'expression de Tère major ou majur, et il est évident qu'il ne peut y être question de l'Inde. M. Michel a confessé qu'il ignorait le sens de ce mot. M. Genin, au contraire, y a vu la France, la grande terre, le grand pays, la patrie, en un mot (Chans. de Roland, p. 365).

Nous sommes de l'avis de M. Genin, la tère major doit être la France. Le sens ne s'oppose pas à cette explication dans les différents passages du poëme, et nous trouvons dans la chronique de Bertr. du Guesclin un endroit qui confirme cette opinion: « En France la majour, » y dit le trouvère (II, 156).

MAKEZ, Gilles de Chin, v. 2600.

· Makez d'acier, wivres, faussars.

M. de Reissenberg traduit ce mot par masses. C'est un à peu près, qui, au reste, ne donne pas raison de l'origine de makez. En Hainaut maque désigne un bâton qui a une boule au bout, c'est-à-dire une petite massue; macque est aussi

TOME III.

la partie du séau qui frappe le blé; maquet, un instrument de bois avec lequel on chasse la boule appelée choulet; enfin, maca est le nom du martinet dans les usines métallurgiques. Dans l'anc. franç. c'est le gros bout d'un bâton : « Un baston appellé macque ou planchon de Flandre. » Lettres de grâce de 1415. « De quadam macha, de qua se dessendebat. » Lettres de 1350. On l'appelait aussi maquelotte. « Le suppliant qui tenait une maquelotte ronde de ser. » Lettres de 1468.

M. Ch. Grandgagnage, en traitant le mot wall. make, tête, ou boule semblable à une tête, a examiné à fond cette question. Il cite les savantes recherches de M. Diefenbach sur le goth. meki, Goth., II, 58, et résume son opinion en disant que notre mot est abstrait du verbe maker, ou bien que maker est lui-même un dérivé de quatre make, dont il donne la définition. S'il vient de maker, frapper, M. Grandgagnage fait observer d'abord le prov. macar, assommer, l'anc. franç. macquer, le bas lat: smacare, smaccare (vulnérare), et il compare ces mots avec le lat. mactare, qui ne serait que le fréquentatif d'un verbe macare (primitif perdu). On peut comparer aussi le grec μαχεσθαι.

Malgré toute la vraisemblance que peut avoir cette opinion, elle ne semble pas suffisante à M. Diez, qui n'en fait même pas mention. Il préfère avec Le Pelletier aller jusqu'à l'hébreu mahach, plus exactement maccah, des coups. Voy. Lex. etym., p. 210, v° Macco.

Mal, v. 8857.

Saus mal et sans rayson.

Il nous est impossible d'admettre ce mot, qui n'a pas le moindre rapport avec la pensée exprimée par l'auteur.

Mal, male, mauvais, v. 6976, 8857.

Ly peuples pèlerins mal voisin y avoit. Car ce sont male gent.

Voy. ce que nous en avons dit sous ma. Nous aurions dû ajouter que ce mot, oublié par l'Académie, existe encore en français: bon gré, mal gré.

Maladie, position critique, embarras, v. 5194, 19141

Or sevent crestyen toute no maladie.... J'envoierai pour vous en l'ost Dieu ung espie Qui diront à vo gent la vostre maladie.

Il ne s'agit pas ici du sens propre, mais d'une signification toute métaphorique, dont l'usage est complétement perdu.

Quant au mot maladie, vient-il, comme le pense Raynouard, du lat. male aptus, qui a formé le prov. malaptia? ou bien d'un participe malatus formé de malum, comme barbatus de barba? La forme malabde qui se rencontre dans la Pass. de J.-C., st. 116, semble témoigner en faveur de l'opinion de Raynouard. Voy. Diez, Lex. etym., p. 215.

MALDEHAIT.

Voy. ce que nous avons dit de ce mot et de son fadica hait sous aeurer, dehait, enraiter, eshaiter et haitiés.

Maleichon, maleicon, malediction, v. 1177, 5641.

Ses enfans li canga à se maléichon.... Et véscy Solimant qui ait maléicon.

M. de Reissenberg a reuni un certain nombre de formules de malédiction à la note du vers 501. Maléicon est une syncope de malédiction. Ce mot a une grande analogie de formation avec le subst. malehiment et avec l'adj. malehidor de l'anc. cat. Rayn., Lex. rom., III, 57. Voy. ci-dessous malélis.

Maléir, maudire, v. 11273, 53485.

Dieux vous puist maleir!... Mais ly roys Murgafiers que Ihesus maleie.

Cette forme, dit M. Burguy, ne paraît pas avoir été d'un fréquent usage; on la remplaça par la forme du simple franç. maudire, maldire. Gram. de la langue d'oïl, I, 325. Nous la rencontrons néanmoins encore dans les Vœux du Paon:

Oultre! cuvert viellart, Diex te puist maleir!
(MS., fo 143 vo.)

C'est à la forme syncopée maléir que se rapporte le subst. maléicon, dont nous avons parlé ci-dessus. C'est aussi à elle qu'appartient le part. passé maléis, maléois, correspondant à bénéis, bénéois, du verbe bénéir.

Eracles ly fel, qui tant fu maléis (v. 27846). Et qu'il les vengera des gloutons maléois (v. 3342%).

On a dit, en faisant une contraction nouvelle, malis, malite, malois, maloite:

Malis soit qui vaure Rendre le corps de lui!

(Baud. de Seb., 1, 128.)

Malite soit li heure que tu fus engenre!

(Ibid., I, 245.)

Veistes vous, payens, maloitte gent diervec.
(God. de Bouil., v. 17859.)

Maloite soit la sente Dont on ne puet issir.

(A. Dinaux, Trouvères du Tournaisis, p. 345.)

Mais n'oublions pas que le part. passé de maleir a fait aussi malei, maleie, comme bénéir a fait bénéi, bénéie:

Tranche, fiert et abat cele gent maléie.

(Chans. des Sax., 11, 132.)

Cele église Devoit l'endemain par devise lestre *bénéie* et sacrée.

(Mouskés; v. 3406.)

Au moyen age on confondait les formes béni, bénie, bénie, bénie, bénéois, bénéoite, comme celle de malei, maléie, malis, malite, maléois, maléoite. Le poëte Coquillart nous fournit cependant une observation, c'est que, tout en écrivant bénoiste, il prononçait bénite:

Deux fréquentent en ung moustier Dont l'un y pert, l'autre y proffite; L'un sert de sel au benoistier, L'aultre hume de l'eau benoiste (p. 185).

M. Genin n'a vu dans le participe bénit, bénite, que le t euphonique, et c'est ainsi qu'il explique l'origine des deux formes françaises actuelles. Variations, p. 479. Tout ce que nous venons d'exposer prouve qu'il n'y a là rien d'euphonique. D'un autre côté, si aujourd'hui nous disons de l'eau bénite, c'est par pure convention des grammairiens, et parce qu'autrefois on parlait à peu près ainsi : de l'eau benoiste ou de l'eau bénite; mais rien ne prouve que l'on n'ait pas dit aussi de l'eau bénéie. Quant Rabelais appelait le vin : de l'eau béniste de cave (I, xvm), il suivait un ancien usage, sans faire aucune distinction grammaticale, peut-être même se rappelait-il le prov. aiga beneseyta. L'eau bénoiste de Coquillart n'a pas non plus d'autre portée. D'ailleurs ne disait-on pas aussi : Bénoite vierge Marie? Or qui s'aviserait de traduire aujourd'hui ce mot par bénite? Quant à béni, bénie, Mouskés, dans les vers que nous avons cités plus haut, prouve qu'on l'employait aussi avec le sens de consacré, et que l'on disait d'une église qu'elle devait être bénéie. Les grammairiens modernes verront peut-être une faute dans le texte de ce trouvère du xiiie siècle.

MALESIEUSEMENT, malicieusement, v. 15415.

Or sommes-nous enclos malesieusement.

La lettre s qui dans cet adverbe a l'air de former une orthographe vicieuse, n'est réellement là que pour représenter le z du prov. maleza, enmalezir.

Malhéuré, maléuiré, malheureux, v. 6282, 6812, 9755.

A! male gent, dist-il, povre et malhéurée... Au dos le vont sievant la gent malhéurée... Aby, laes! dist ly roys, kaitis maléuiré!

Il ne faut pas croire que cette forme soit simplement pour le besoin de la rime, et que malheure ou maleuire ne soit que le mot malheureux ou maleuireux. Le provençal avait un verbe malahurar, rendre malheureux, et notre mot n'est que la traduction de son participe passé mala-hurat. Rayn., Lex. rom., III, 542. On trouve la gent malaurea dans la Chron. des Albig., p. 198.

Ces rapprochements avec la langue provençale complètent ce que nous avons dit sur la prononciation des mots éur, euireux, bénéuré. Il est évident que la forme maléuireux dérive du prov. malahuros, comme bienéuré vient de bonaurat. La forme provençale a même quelquesois passé dans la langue d'oïl sans aucun changement:

À vos que tient, malaüres chétis, De ramponer la franche émpereriz?

(Mort de Garin, p. 81.)

MALFILLASTRE, mauvais beau-fils, Gilles de Chin, v. 451.

Gerart l'appellent malfillastre.

Le mot simple fillastre existe aussi dans le prov. filhastre, fillastre, dans l'ital. figliastro et dans l'esp. hijastro. On trouve déjà filiaster dans des inscriptions anciennes (Ducange). La Chans! de Roland nous présénte ce mot :

Guenes respunt : Rollans ! cist miens fillastre.

(Ch. II, v. 83, édit. Genin.)

M. Genin a fait remarquer dans sa Chans, de Roland que le mot marâtre nous est resté, tandis que ses correspondants parâtre, fillâtre ont été délaisses. Ch. de Rol., p. 356. Pour être juste, il faut ajouter que ces derniers mots n'auraient pas gagné à être conservés aux mêmes conditions que marâtre, qui ne signifie plus seulement belle-mère, mais aussi mauvaise mère.

Malles, mailles, v. 1813.

Que dou haubiert trencha des malles hardiment.

C'est bien la l'orthographe que devrait avoir ce mot, derivé du lat. macula. On lit de même dans Parise, la Duchesse:

Les haubers et les jaumes maintes males forrées (p. 476).

Le prov. en a fait malha, malla, le cat. et l'esp. malla, le port. malha, ensin l'ital. maglia. La forme maille n'en est pas moins fort ancienne, et Joinville a consigné ce proverbe: « Maille à maille feit-on les haubergeons. » Nous rencontrons un adjectif formé de maille :

Et férir leurs espées ès bons haubers maillus. (Vœux du Paon, MS-, f° 140 v°.)

Maillus équivaut ici à fremillons.

De maille les Flamands ont sait malie, et cette forme est entrée en français, sans doute à l'aide de quelque trouvère initié aux deux langues:

Son mari qu'elle n'amoit mallie.

(Baud. de Seb., 11, 9.)

Mallie, maille, sert ici de point de comparaison, c'est-adire la valeur d'une maille. Dans le sens de monnaie, maille vient du lat. metallum.

Malostru, v. 1946.

Ly-lères malostrus.

Cette forme défigurée nous cache le prov. malastruc, malheureux, d'où vient le wall. malastru, c'est-à-dire né sous un astre défavorable. « Li rotier malastruc. » Chr. des Alb., p. 158. Isidore a défini de même astrosus, quasi malo sidere natus. L'anc. cat. malastruch, l'anc. esp. malastrugo, sont le même vocable. Rabelais nous montre pour ainsi dire

la manière dont ce mot s'est déformé : « Ainsi les pauvres malautrus sont aulcunes fois plus de trois semaines sans mangen. » 11, 30. Il avait fait du prov. malastruc, le franç. malautru, et de la jusqu'a malotru, il n'y avait plus qu'un pas. L'anc, ital. corrompit davantage encore le mot primitif : « Ahi! malostrui e mal nati, » s'écrie le Dante dans son Convito. Malgré la différence qu'il présente, ce mot est aussi un dérivé d'astrum et non pas de male instructus, comme certains l'ont pensé.

Les mots desastre, desastreux, appartiennent à la famille de malotru. Voy. Diez, Lex. etym., p. 31.

MALTALENTIS, mal'disposé, v. 4974.

, t Carly dus est dolans et moult maltalentis.

Le maltalent ou le mautalent, dont nous trouvons ici l'adjectif, indique une mauvaise disposition de l'âme à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. On disait dans le sens contraire être entalenté ou entalentis. Le mot talent signifie donc proprement penchant, et c'est en effet le lat. talentum, poids; grec TARAUNTON, qui est son étymologie. On le trouvo aussi dans l'ital. talento, l'esp. talento et talante, le prov. talen et talant. L'anc. franç. en avait fait le verbe atalenter, rendre désireux, disposé à (proclivis).

Le sens que nous donnons aujourd'hui à talent n'a aucun rapport avec celui de l'expression ancienne. Il faut, suivant M. Diez, le reporter directement au lat. talentum, somme d'argent, prix, valeur, le talent étant la valeur personnelle d'un individu. Lex. etym., p. 340.

MALURE, malheur, calamité, v. 26939.

Et comment ly ribaut y kacent tout malure,

Encore un mot qui semble forgé pour la rime et qui n'est pourtant qu'une réminiscence du provençal :

Qu'a son poder No s volva ni s vir ni s pejur Elh e son bran a *malahur*.

(Ray., Lex. rom., 111, 542.)

« Que selon son pouvoir il ne s'entraîne, ni ne se tourne ni ne s'empire lui et son glaive à malheur. »

MAMBURNIE, administration, v. 8241.

Et la france royne Avoit ceste cité adont en mamburnie.

C'était l'administration du mambour. Ce mot d'origine germanique, et que nous retrouvons dans le flam. mamboer, momboor, momboor (Kiliaen), est resté dans nos patois du nord. Le wallon dit au masc. mambor, et au fém. mambornèse; en Hainaut et dans la Flandre franç. on dit mambour. Ducange a mentionné des formes assez variées de ce mot dans le moy. latin. Sans nous arrêter à mamburnus, si nous examinons les formes mundiburdus, mundiburdium, mundibur-

nium, nous serons forcés d'y reconnaître l'anc. franciq. mundiburd, l'anc. sax. mundburd, etc.; mots composés de mund, main, et de beran, porter (maintenir). Le mambour est en effet un tuteur, un protecteur, celui qui maintient. En Flandre, par exemple, l'archiduc Maximilien, après la mort de Marie de Bourgogne son épouse, prit le titre de bail et mambour de son fils le jeune prince Philippe le Beau.

On avait fait de ce mot le verbe mamburnir, c'est-à-dire avoir la mamburnie :

La gent de son pays avoit à mamburnir.

(Vœux du Paon, MS., fo 106 ro.)

Moy. lat. mamburnire, munburnare (Ducange).

Manage, manse, habitation, v. 497, 6524, 6531, 50618.

Par dedens la cité où il ot maint manage... Car assalir volons et piercier le manage... Que de Jhérusalem tenra tout le manage... Pour venir à Damas où il a fort manage.

Ce mot qui est, comme maisme, formé du verbe manere, se disait en moy. lat. managium, et l'évêque de Tournai, Philippe d'Arbois, dans une charte de 1368, le donne comme synonyme de manerium, manoir. Miraeus, Op. dipl., 11, 1328.

Vous pensés grand outrage Qui ensement volés laissier vostre héritage. Et vos mi biaus fiex qui sont en cest manage. (Baud. de Seb., 1, 7.)

Le mot manoir, ennobli par l'aristocratie, nous est resté pour désigner une sorte de château féodal. Quant à manage, il ne désigne plus qu'une populeuse commune de la province de Hainaut. Les Wallons ont gardé manège.

A ce mot se rattache celui de manant, qui des l'origine signifia simplement habitant, demeurant. Dieu sait depuis lors ce que la langue française, sous l'influence d'une caste orgueilleuse et vaine, est parvenue à jeter de mépris sur les manants, c'est-à-dire les bourgeois ou habitants, obligés de séjourner dans la limite seigneuriale. Voy. ce que dit Ducange sur les manants et habitants, les levants et couchants, levantes et cubantes. Ce mot est encore un exemple frappant des vicissitudes philologiques. Manant, avant d'être un des mots les plus méprisants de notre langue, avait désigné au moyen âge l'homme aisé, l'homme riche, qui possédait une habitation, celui, en un mot, qui avait un manage, un manoir, une manandie, ou, comme on l'a dit plus tard, qui avait pignon sur rue, prov. manent, esp. manente.

Manaide, grâce, merci, protection, v. 82, 9764.

De ce fait n'arés manaide ne pardon ... Jà n'aray dou soudant manaide ne pité.

Ce mot formait le verbe manaider (gloss. du Part. de Blois). Le rom. de Garin offre le subst. menaide:

Proiez le roi et menaide et merci (I, 286).

Mais à côte de ces formes on distingue celle de manaie, verbe manaier. Diez, Lex. etym., p. 680. C'est en effet la correspondante du prov. manaya. M. P. Paris, en proposant le lat. amænus pour étymologie de menaide, est, pensonsnous, tombé moins juste que M. Diez, qui retrouve dans manaider le lat. manu adjutare.

Manandrie, manage, manoir, habitation, v. 17107.

Les une manandrie Qui arsse avoit esté....

Le copiste s'est trompé. Il aurait dù écrire manandie commé dans les exemples suivants :

Et si tendrés de moi terres et manandie.

(Vœux du Paon, MS., fo 162 vo.)

Assez bos y avoit et noble manandie Fermez tout à l'entour et d'arbres bien garnie.

(Bertr. du Guesel, I, 214, note.)

L'auteur de cette dernière chronique a aussi écrit manandise :

N'arez pas la nostre manandise (II, 141).

Enfin dans le rom. d'Agolant on trouve manantie, qui bien plus que les autres formes se rapproche du prov. manentia, richesse, possession, fortune: Grans manentias, grands biens (Chr. des Alb., p. 2);

Or et argent et riche manantie.

(Bekker, p. 169.)

Le prov. avoit, comme on le voit, étendu la signification de ce mot, qui n'en venait pas moins du lat. manere.

Manc, mande, Gilles de Chin, v. 1381.

Si li dirés Que je li manc et di par nòn....

Forme du prés. de l'indicatif du verbe mander, 1re pers. du singulier.

Mander, v. 26613.

Dedens la tour mauditte que fist mander Sansson.

Mander doit avoir ici le sens d'élever. C'est en d'autres termes faire un mandement ou établir une forteresse, à l'aide de laquelle on domine ou l'on commande sur les environs. On donnait effectivement à ces forteresses le nom de mandement, moy. lat. mandamentum:

Seboure, un riche mandement.

(Baud. de Seb., 1, 37.)

Le mère du bastard qui le coer ot dolent Estoit sus les garites du maistre mandement.

(Baud. de Seb., 11, 197.)

En la ville et en boiz fist herbergier sa gent; Li suen hostel fist prendre el plus haut mandement.

(Rom, de Vacce sité par Ducange.)

Le mandement est proprement un fief confié en garde par le suzerain à son vassal.

Manevis, voy. amanevy. Manois, voy. demanois.

Et les prisons met en chartre manois.

(Raoul de Camb., p. 240.)

(Raoul of Après disner s'en va manois Vers les degrés del grant palois.

(Part de Bl., I, 55.

MANRE, moindre, voy. MENRE.

Manscion, mancion, demeure, séjour, v. 3254, 14127, 26335.

Et ont pris pour le nuit ylucques manscion... Car de Jherusalem garde le manscion... Pour aler asségier d'Acre le manscion.

Prov. mansion, mancio, cat. mansio, esp. mansion, ital. mansione, du lat. mansio. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 147-148. C'est de là que vient notre mot maison, ital. magione, prov. et anc. esp. mayson, anc. port. meisom. Pour les contractions que ces mots ont subies dans le wall. mohon, mon, ainsi que dans le rouchi maon, mon, consultez M. Grandgagnage, Dict., II, 133. Les auteurs du Baud. de Seb., I, 201, et du Bert. du Guescl., II, 134, écrivent mansion, comme les Provençaux.

MANT, commandement, v. 52338.

Il vint à son mant.

Prov. mon, cat., esp., port mando. Rayn., Lex. rom., IV, 134-135. C'est l'abréviation du lat. mandatum. « Quant il oy le mant. » Baud. de Seb., I, 40.

Manoier, manier, Gilles de Chin, v. 1709.

N'est riens nule qui plus li plaise Que li escus al manoier:

Prov. maneiar, cat., port. manejar, ital. maneggiare, anc. esp. manear, du lat. manus.

Mar, à la male heure, Gilles de Chin, v. 2546, 2985.

Son vasselage et sa vertu Plaignent et dient que mar fu.... Car teil hostiel onquez ne virent A duc, à prince ne à conte; De si rice mar tenrez conte.

Comme nous l'avons dit, v° Esmarve, ce mot équivaut à cette expression: à male hore, prov. a mala hora. L'abréviation de cette formule donna mal, mala, mar, mare, en prov., en franc., en esp. et en ital., comme à la bonne heure avait donné dans ces langues bona, en buena, embora, bora, bone, bor, et même buer.

Ainsi buer, mar, repondent aux formules latines bona, mala hora.

Com buer fuit neiz qui en tal ost irà Por tel pardon conquerre!

(Gerard de V., v. 4012, 3.)

Baruns, esveilliez vus. Bor vus fut anuitie Tele chose al oie dunt jo vus frai haitie.

(Benoit, t. III, p. 610.)

Si m'aït Dex, mar en ira uns vis.

(Mort de Garin , p. 126.)

Mar fu né Alixandre qui tant me fait contens.

(Vœux du Paon, MS., fo 106 vo.)

Voy. Diez, Lex. etym., p. 245, et Burguy, Gram., II. 276.

MARBARIN, de marbre, v. 19194.

1.

Lors furent no baron en la tour marbarine.

Mot affectionné des trouvères qui décrivent souvent les salles marbrines (Baud. de Seb., I, 5), les tours marberines (ibid., I, 75), enfin les degrés marberins (Garin le Loh., II, 20). C'est une forme empruntée à la langue provençale qui dit marbrin.

Devalet o poiet als gras marbris.

« Descendit ou monta aux degrés marbrins. » Rayn., Lex. rom., IV, 159.

Comme dérivation du lat. marmor, il faut se rappeler que la lettre b se change quelquesois en m et vice versa. Exemple: Giacomo du lat. Jacobus, et stambe (flamble) de stambula.

MARCHIS, marquis, v. 3746.

Deviers Jhérusalem chevauche ly marchis.

Il s'agit dans le poëme du roi sarrasin Cornumarant. C'est une nouvelle application faite à l'Orient, des noms et des habitudes occidentales. Les premiers marquis, moyllat. marchiones, furent des gouverneurs préposés à la défense des marches ou frontières. En gothique marka veut dire limite. Ce mot ainsi que ses dérivés est entré dans presque toutes les langues. Le comté de Flandre, situé à l'extrémité du royaume de France, fut aussi primitivement une marche, et nous voyons que les premiers comtes y ont pris le titre de marquis des Flamands, en allem. markgraf, comte de la marche.

MARCIST, v. 51.

Cils royalmes marcist à le gent deffaée.

Marcir, confiner, être limitrophe, est un dérivé du mot marche dont nous avons parlé ci-dessus. L'anc. h. allem. disait markon, borner, limiter.

Marée, abondance, v. 7593, 17862.

Mais ly roys des Taffurs et cil de sen armée Ont ocis les payens, et toute leur marée Ont deviers Andioche ly pluiseur ramenée... De feu et de brandons y ot grande marée.

M. de Reissenberg a cru, dans le premier de ces exemples, que les Tassurs étaient comparés à la mer qui déborde. C'est, selon nous, un contre-sens. Les Tassurs tuent les païens et ils ramenent vers Antioche toute leur marée; cela veut dire toutes leurs provisions, dont ils viennent de faire leur butin. Le mot marée a donc le sens d'abondance dans le premier comme dans le second exemple. Nous observons qu'en rouchi ce mot désigne une certaine quantité de grains. Le sens métaphorique de marée vient sans doute du vocabulaire des pécheurs.

Marin, mer, v. 7505.

Pour l'iaue de Tiane qui ciet ens el marin.

C'est la rime qui a produit cette désinence. Ordinairement on dit la marine, mais ce mot n'a que le sens de côte, rivage:

> Des nés sunt qui ninz ainz issuz, ;. Par la marine sont coruz.

> > (Rom. de Rou, v. 6243.)

Cir. le prov., le cat., l'esp. et l'ital. marina, et le port. marinha, même signification. Rayn., Lex. rom., IV, 153.

Maresch, marais, v. 18119; marois, même sens, v. 23689.

Par dedens ung maresch s'est ly roys embatus.... Vient à tout une esquielle tout parmy les marois.

Prov. marcx, wall. maras', rouchi marache. C'est l'anc. flam. maerasch, holl. maras. Diefenbach montre que ce mot appartient à la même famille que le goth. marei, flam. maer, étang, franç. mare. Nous y retrouvons aussi les moer, marais, si communs dans les Flandres et qui paraissent avoir servi à désigner les habitants de la partie appelée autrefois Morinie.

MARIE (CIÈRE), mine affligée, v. 4890.

Nous avons traité le verbe marir sous essanns. Il nous reste à dire ici que le wallon a conservé mari, tromper, si mari, se tromper, proprement s'égarer. L'Académie mentionne le participe marri, fâché, mais elle ajoute qu'il est vieux.

MARIEMENT, mariage, v. 701, 15345.

Que mais n'ara moullier en droit mariement.

L'auteur du Baud. de Seb. emploie cette même expression pour dire en loyal mariage (1,54). Nous trouvons dans une charte du comte Henri de Luxembourg de l'an 1284 un terme dont la mention peut trouver sa place ici. Il s'agit d'une confirmation de donation faite à l'église de Stavelot par messire Pierre de Spontin, chevalier, en son plain ma-

riage. Les archives de Florennes d'où cette pièce est extraite, en offrent une autre de 1515 où on lit: « Sans avoir hoirs procréés en leur plein siège de mañiage. » Il semble que cette expression que nous n'avons point rencontrée ailleurs, doit signifier en plein mariage accompli, c'est-à-dire toutes les cérémonies et formalités étant faites.

Marison, Marisson, douleur, v. 2255, 5540, 5578.

Elle m'a fait à tort soufrir grant marisson.

Moy. lat. marritio. Nous ne pouvons que renvoyer aux mots Esmarir et Marie (cière).

MARIT, époux, mari, v. 5027.

L'emperères adont ung maritti donna.

C'est aussi l'orthographe du prov. marit, qui au moins rappelle le lat. maritus.

MARONNIER, marinier, Gilles de Chin, v. 4254.

A terre est Gilles descenduz.... Li maronnier forment l'amoient.

Maronnier pour marinier, comme chardonal pour cardinal. Fabl. et cont., I, 299.

Martier, martyr, v. 25015.

C'est l'orthographe du copiste flamand qui donne à ie le son de i.

Martin (canter ou parler d'autre), v. 3948, 5274.

A moy vous convenra d'autre Martin cauter.... Et ly payens respont : a Parlés d'autre Martin, n

Cela veut dire chanter sur un autre ton. On trouve cette expression proverbiale chez la plupart des trouvères. Outre le Baud. de Sebourc nous citerons la Branche aux royaux lignages de G. Guiart, v. 11419, et le rom. de Renard.

Temprement les ferai d'autre Martin canter. (Baud. de Seb., I, 227.)

Laissiés vostre noter : Jà bientôt vous ferai d'autre Martin chanter. {Ibid., 1, 379.}

M. de Reissenberg a rappelé, à propos de cette locution, le jurisconsulte Martinus qui était si opiniâtre que l'on avait donné son nom à ceux qui soutenaient leur opinion trop obstinément. Ducange, vo Martinus. Voy. God. de Bouil., t. II, p. XLIV. Puis dans le même volume, p. 537, il a cité ce vieux proverbe: « Il ressemble le prestre Martin, il chante et répond tout ensemble. » Leroux de Lincy, Proverbes franç., II, 44.

Il aurait pu y ajouter cette citation de Coquillart au sujet de ceux qui contrefont des états divers : Ilz sont cappellains et prélatz; Ilz sont les drois prestres Martins, Ils chantent hault, répondent bas, Ilz parient françois et latin (p. 114).

Ces vers, quoi qu'en dise M. Tarbé dans ses notes, se rapportent au proverbe indiqué ci-dessus; c'est bien là le prêtre qui chante et répond tout ensemble.

Tout cela parait n'avoir qu'une analogie éloignée avec notre locution: Je te ferai chanter d'autre Martin; car il y avait un Martin, dont on chantait, dont on célébrait la louange au milieu de l'allégresse, et qui n'a rien de commun ni avec le prêtre ni avec le jurisconsulte Martin. Serait-ce par hasard celui qui a fait naitre le verbe martiner sous la plume de Rabelais? « Par quoy ung chascun de l'armée commencea à martiner, choppiner, et trinquer de mesmes. » Liv. II, c. xxvin. Celui-là, s'il faut en croire un commentateur, ne serait autre que saint Martin lui-même, à la fête duquel on a coutume en France de tâter le vin. Martiner signifierait done boire et rire et chanter saint Martin; et je te ferai chanter d'autre Martin, voudrait dire je rabattrai un peu ta joie, tu chanteras sur une autre gamme.

Nous donnons cette supposition pour ce qu'elle vaut, en ajoutant qu'il est assez curieux de voir ce mot Martin employé de tant de manières, y compris le Martin-bâton, qui, dans son genre, servait aussi à faire chanter une singulière gamme.

Marvier, marvoier, perdre le sens, être hors de soi, v. 7188, 9917, 14526, 21087.

A poi qu'il ne marvic.
A poi qu'il ne marvoie.

Nous avons dit sous le mot Esmarve, que marvoier était un composé de mar et de voyer (bas lat. viare), c'est-à-dire aller dans une mauvaise voie, ou bien à la male heure. C'est un synonyme de desvoyer, desroyer; voy. ces mots. Th. Corneille cite les vers suivants où marvoyer a un sens bien précisé:

Qui tel duel a , qu'elle marvoye De son sens et esrage vive.

Marvoyer de son sens offre un sens complet. Mais on dit plus ordinairement par ellipse marvoyer. Nous ne comprenons pas que l'éditeur du Baud. de Sebourc n'ait pas reconnu dans ce mot le patois enmarvoyer si frequemment usité à Valenciennes et dans le département du Nord. Presque partout il a imprimé marnoier pour marvoyer.

Dont li rois ot tel doel, près ne va marnoiant.
(Baud. de Seb., 1, 430.)

Voy. aussi I, 212 et 224.

Mas, mat, v. 1865, 34841.

Dont il fu au cuer mas. Tristres en fu et mas.

Ce mot mat a été surtout employé dans le jeu des échecs

et nous l'avons gardé. M. Diez le croit dérivé du persan schach mat, le roi est mort! Raynouard pense, au contraire, qu'il se rapporte au prov. matar et qu'il vient du lat. mactare. On trouve dans de vieilles gloses le lat. mattus, triste, et dans un fragm. de Pétrone: Staminatas duxi et plane matus sum (Ducange). C'est bien là le prov. et l'anc. franç. mat.

Si en fist mate chière.

(Baud. de Seb., 1, 400.)

Bien eussent païen fait mas et recreant.
(Ibid., I, 130.)

Massis, massif, v. 737.

Et les kaines au col d'argent qui fu massis.

Nous trouvons de même des florins massis dans le Baud. de Seb., I, 31. C'est un mot emprunté au prov. massis, masis, esp. macizo, ital. massiccio. Il dérive du lat. massa.

On rencontre le féminin : tours massices, dans la chronique de Flandre et de Tournai, fo 213 vo.

MATER, tuer, vaincre, v. 5207.

Et se Cornumarans le puet en camp mater.

Mater est encore français pour dire: venir à bout de quelqu'un, et aussi pour faire mat aux échecs. Il avait de plus autresois le seus de tuer, assommer, ce qui le rapprochait fort du lat. mactare, moy. lat. matare, prov., cat., esp., port., matar, ital. mattare. Rayn., Lex. rom., IV, 166-167.

> Mais Ernous de Biauvais s'i fu si bien provez Qu'il ochist l'amirant ; et fu par lui *mattez*. (Baud. de Seb., 1, 24.)

MATINET, petit matin, point du jour, Gilles de Chin, v. 1743, 1868.

Au matinet quand l'aube crève.

Ce diminutif du mot matin est emprunté à la langue provençale :

Le matinet sus l'alba, can sera adiat.

(Rayn., Lex. rom., IV, 133.)

C'est un mot qui nous manque aujourd'hui.

Matons, espèce de manger, v. 834.

Pour raporter au bos frommages et matons.

Le Villain de Bailleul demande à sa femme des matons, lorsqu'il rentre tout affamé :

Erme, j'ai tel fain que je muir, Fet-il. Sont boilli li maton?

Et Villon, dans le deuxième couplet de la xine ballade de son grand testament, dit de même:

> Tout leur mathon ne toute leur potée Ne prise ung ail.

En rouchi et en wallon ce mot signifie surtout lait caillé, de même que dans l'anc. flam., matte, matten, veut dire partie caséeuse du lait séparée de la partie aqueuse. Le picard dit dans le même sens maton et matoné. Dans le patois norm., au contraire, ce sont des mattes.

En définitive les matons doivent être des grumeaux formes, soit par le lait, soit par les œufs, soit par toute autre espèce d'aliments cuits. M. Duméril croit y retrouver l'isl. mat, aliments (mets). M. Diez pense, au contraire, que les mots des dialectes franç. aussi bien que le cat. mato, fromage, dérivent de l'allem. matz, matle, fromage, aussi bien que l'ital. matlone, brique, ainsi nommé à cause de sa forme qui est celle des fromages.

Nous croyons que maton doit avoir son origine au delà. L'art culinaire des peuples qui commencent désigne les aliments d'une manière plus générale. Aussi est-ce plutôt à l'opinion de M. Duméril que nous nous rattacherions, c'està-dire à l'anc. sax. mat, angl.-sax. mäte, mete, anc. nord. mata, nourriture apprêtée. C'est ainsi que Villon distingue le boire et le manger, appelant ce dernier mathon, et l'autre potée. Voy. Diefenbach, Goth., 11, 55.

MAU, mauvais, v. 24383.

Que s'elle ne me croit elle ara très mau jour.

Al s'est changé en au, les exemples en fourmillent. Mau est donc synonyme de mol, mauvais. Baud. de Sebourc nous offre de même un mau traître pour un mauvais traître (I, 4). Cependant mau se change en maus lorsque le subst. qu'il qualifie est un sujet.

Mais uns estours monta sy très-vilainement Que cieux maus crestiiens dont je fais parlement Mist à mort sarrasin... (v. 10903). Les pêlerins c'ot desrobez Li maus tirans et afolez. (Gilles de Chin, v. 3237.)

Dans le vers suivant maus n'est point un adjectif mais un adverbe, et la lettre s n'est là que par redoublement de celle qui suit, absolument comme dans maussade qui nous est resté:

Je me fioie en toi, mais tu es maus scéurs.

(Baud. de Seb., I, 47.)

Maus peut aussi être un substantif singulier employé comme suiet :

Maus (icrt) chà en avant quant seray trespassés. (God. de Bouil., v. 14079.)

MAUDALENT, COPPIGEZ MAUTALENT, v. 10814. MAUFAIT, mal fait, v. 822.

Car ce sera manfait, se nous les oschions.

Nous retrouvons ici l'adverhe mau, mal, en composition, comme dans maudire, maugréer, etc., que nous avons encore.

Mauré, maufré, démon, v. 1722, 9123, 9998, 10533

Matabrune la vielle qui cuer ot de maussé....
Il giette de cailliaus tout ensi c'uns mausses...
Par cevre de maussé...
Qu'il n'ait dedens son cuer ung diable maussé...
Ce me sist Godefroys de Buillon, le maussé...

Lorsque Gilles de Chin est venu à bout du géant au fond de sa caverne, tous ceux qui voient son cadavre s'empressent de dire: « C'est un maufés, » (v. 3080), autrement : c'est un démon.

Nous avons déjà noté l'orthographe fes pour fait. Maufes en est une application nouvelle. C'est comme si l'on avait dit le mal fait, male factus, ital. malfatto, dialecte napolitain brutto fatto, affreux, démon. En outre, ce mot sert à nous montrer de quelle façon le moyen âge avait compris la personnification de l'esprit du mal. Bien loin de donner à Satan cette beauté sombre que lui a rendue Milton et, après lui, toute l'école moderne, il ne veut voir dans l'ange déchu que la laideur physique, symbole de la laideur morale. Pour les peintres, pour les sculpteurs, pour les trouvères du moyen âge, le diable est un maufes, et sous leurs mains il devient si laid que c'est à peine si l'on peut reconnaître en lui une forme humaine.

M. Michel, dans l'introd. des Trav. of Charlem., s'est trompé en imprimant la gent mausé (p. cxin). C'est maufé qu'il aurait dû lire, attendu que la gent du maufé représente fort bien les peuples mahométans ou sarrasins.

Lorsque dans Sganarelle, 2, Molière a employé le mot malfait comme substantif, peut-être sans s'en douter a-t-il usé de ce terme de l'ancien langage destiné à désigner le diable :

> Peux-tu me conseiller un semblable forfait, D'abandonner Lélie et prendre ce *malfait*?

Dans le patois actuel du Hainaut, le démon s'appelle le mauvais : c'est peut-être une corruption de maufés.

Maugré, déplaisir, v. 26733.

Maugré en ait Mahom ly faus Dieux renoyés!

C'est de la que nous avons fait notre verhe maugreer. Le gre est proprement la chose agréable, qui fait plaisir, et par suite la volonté, la fantaisie, le sentiment, etc; lat. gratum, prov. et cat. grat, esp., port., ital. grato, anc. franc. gret, greit. Nous disons encore d'une façon elliptique bon gre, mal gré, de bonne ou de mauvaise volonté, locution où nous voyons le mot mal figurer comme dans l'ancien langage en qualité d'adjectif.

On avait cependant formé aussi de ces deux mots le subst. composé maugré, malgré, d'où vient notre préposition malgré. Ainsi l'on disait autrefois d'une manière elliptique maugré suen, maugré vostre, au lieu de malgré lui, malgré vous:

Einz mi comhatré maugré vostre.
(Chev. de la Char., p. 54.)
Issi le convendra

issi le convendra
Maugré suen la puccle rendre.
(lbid., p. 52.)

Le prov. disait de même mal vostre grat, l'esp. mal su grado, et l'ital. mal mio grado. Rayn., Lex. rom., III, 502. Cela revenait à dire: à votre déplaisir, à son déplaisir, à mon déplaisir. L'analyse fait à peine retrouver tout cela dans notre malgré vous, où Dumarsais voit une ellipse pour malgré de vous, au déplaisir de vous. Malgré ne serait donc pas plus une préposition que malheur, quand on dit malheur à vous.

Jusqu'au xyne siecle nous voyons de plus ce mot former la conjonction malgré que signifiant quoique. On disait malgré que vous disiez ou que vous fassiez. Mais l'Académie déclara depuis que cette conjonction ne pouvait plus s'employer qu'avec le verbe avoir. Ainsi l'on peut dire: malgré qu'il en ait.

Cette correction est excellente, mais pourquoi s'arrêter en si beau chemin, et ne pas déclarer net qu'il n'y a point là de conjonction? Les trouveres ne disaient-ils pas de même:

> Or est arière et malgré en ait-il. (Mort de Garin, p. 177.)

Abatus iert , malgré en aient-il. (Ibid., p. 436.)

C'est-à-dire malgré qu'il en ait, malgré qu'ils en aient, autrement, quelque déplaisir qu'ils en aient. L'Académie aurait donné l'explication la plus précise de cette locution, si elle s'était bornée à n'y voir qu'un substantif suivi d'un que relatif, absolument comme en provençal: Mal grat que n'ayatz, quelque déplaisir que vous en ayez.

Il ne suffisait pas non plus de dire que la conjonction malgré que ne s'emploie qu'avec le verbe avoir; car c'était s'abstenir à toujours de phrases comme celle-ci : « Malgré que vous lui ayez fait, il n'en est pas moins votre ami. » Et pourtant ne diriez-vous pas en d'autres termes : Quelque déplaisir que vous lui ayez fait, il n'en est pas moins votre ami?

MAUMENER, malmener, maltraiter, v. 31973.

Du roy qui le voet maumener.

Prov., anc. cat. et anc. esp. malmenar, ital. malmenare. L'anc. franç., en écrivant maumener, a suivi sa tendance ordinaire, d'après laquelle al se changeait en au, comme dans maumettre, que le prov. disait malmetre ou marmetre. Ce qui pourtant n'empêchait pas l'emploi de l'autre forme, témoin le rom. de la mort de Garin, qui offre malmis à la page 219, et maumis à la page 223.

Mauscion, v. 8542.

Car nous arons demain ou joie ou mauscion.

Tout en craignant de faire des interprétations forcées, M. de Reiffenberg a proposé au sujet de ce mot plusieurs hypothèses (mau sion, mauvais bois; motion, émotion). Il s'agit des croisés auxquels Godefroid annonce la bataille, et qui se réconcilient entre eux et avec Dieu, car le lende-

TOME III.

main ils auront ou joie ou mauscion. Pourquoi, dirons-nous à notre tour, ne serait-ce pas un substantif dérivé de maledictio, maudisso, maléicon? De cette manière il y aurait contraste avec joie. On pourrait aussi n'y voir que le mot manscion, demeure, séjour, arrêt, dans le sens de mort.

MAUTALENT, voy. MALTALENTIS, Gilles de Chin, v. 1855.
MAUTALENTIS, mal disposé, v. 26741, voy. MALTA-LENTIS.

M. Corblet prétend qu'autrefois on prononçait al devant une voyelle, et au devant une consonne. Cette assertion est peut-être un peu absolue, puisque devant une consonne on disait al ou au.

Me, mon, ma, v. 1450, 17894, 35050.

Iray baisier me mère que là voy apparant.... Et dist Cornumarans : « Que vous chaut de me non ? »... A me droite matère voel faire rétournée.

L'emploi de me pour les deux genres s'est conservé dans le rouchi, mais sous la forme de l'élision: m'mère, m'garchon. En picard, dit M. Corblet, me n'est employé que pour le féminin ma.

Dans l'ancien français me subissait quelquesois un léger changement devant un mot commençant par une voyelle :

Tolu m'a Murgafiers , mes frères, me n'onnour (v. 24369).

Ce n'est pas men pour mon, ainsi qu'on pourrait le croire, mais me suivi d'une n euphonique, comme on le fait encore dans le patois : m'n'enfant, m'n'ami.

D'autres fois l'anc. franç. élidait l'e devant une voyelle, et au lieu d'écrire me n'estudie, on écrivait : telle est m'estudie (v. 34402); oez m'entencion (Bert. du Gues., I, 161). C'est ainsi que l'on a dit m'âme, m'amie, pour mon âme, mon amie.

ME, moi, pour moi, de ma part (passim).

Vous me dirés au roy que je l'en remierchi (v. 709). Et le me salués et ma fille ensement (v. 3408). Et encontre ce mur tantos me behourdes (v. 4545).

Après le verbe on employait moi comme aujourd'hui:

Salué-moy le soudant vo seigneur droiturier (v. 4743).

Cette locution est ancienne : les troubadours aussi bien que les trouvères en ont usé :

Vai, messagier, lai a Mercoill, lo m ren.
(Peyrols.)

« Va, messager, là à Marceuil, me le récite. »

A Baudoin me dites, le fil de sa seror, Qu'il gart bien sa saignie jusqu'au trezisme jor. (Chans. des Sax., 1, 223.)

Constance vostre same moult me salueres.
(Berte, p. 164.)

109

L'Académie n'admet plus cette façon de parler que dans le discours familier et par redondance: Faites-moi taire ces gens-là. N'est-ce pas se montrer un peu trop difficile? A force d'enlever à la langue française ces vieux témoins du passé, à force de l'émonder inconsidérément, Dieu sait ce qu'il restera de l'idiome de nos grands écrivains. Aussi dirions - nous volontiers à l'Académie, en choisissant un exemple ad hoc:

Quittez-moi votre serpe, instrument de dommage. (La Pontaine, XII, 20.)

Il n'est pas vrai, du reste, qu'il n'y ait ici qu'une vaine redondance; faites taire ces gens-là est un tout autre impératif que faites-moi taire ces gens-là. Ce dernier est bien plus adouci.

Henri Estienne, qui connaissait le génie de la langue française, n'est point du même avis que l'Académie, et loin de rejeter l'emploi des pronoms dans cette circonstance, il l'approuve, et démontre qu'en ceci « nostre langue ha conformité avec la grecque, soit que les premiers auteurs de la nostre avent ainsi parlé à l'imitation des Grecs, soit que par une mesme gayeté d'esprit, ils se soyent entrerencontrez en ces mesmes façons de parler.... Et pour commencer, nous trouvons au Toxaris de Lucian : και μοι ἐπ' ὀφθαλμῶν λαβὲ τὴν ἐπανάστασιν τῶν κυμάτων; c'est à dire, Metsmoy devant tes yeux les vagues s'eslevans : qui est autant que s'il disoit : Fay-moy ce plaisir de te mettre devant les yeux. » Conformité du lang. franç. avec le grec, p. 81 et suiv. Et Henri Estienne prouve aussi que les Latins ont usé des mêmes pronoms, mais moins communément. C'en est assez, croyons-nous, pour que l'on ait un peu plus d'égards envers cette ancienne locution.

Me, à moi, v. 1187, 28295.

Donné-me ung grant baston. Recommandé-me.

C'est la prononciation encore usitée en rouchi: donne'm', recommande'm'. L'auteur du Baud. de Seb. écrit de même prendés-me, pour prenez-moi (II, 45); tenème, envoième pour tenez-moi, envoyez-moi.

Tenème en vraie foi, biaus pères Jhésu-Cris!

Envoième assez mal adès de pis en pis.

(Baud. de Seb., 1, 335.)

Recommandé-me à lui, je vous en voel priier. (God. de Bouil., v. 28295.)

D'après cette ancienne manière de prononcer et d'élider me, il est facile d'expliquer pourquoi Racine a dit de même:

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet.
(Plaid., 11, 43.)

et Voltaire :

Retournez vers le peuple, instruisez-le en mon nom.
(Mahom., II, 5.)

Mèce, voy. METTRE.
MEFFAIRE, faire du mal, malfaire, v. 6854, 51702.

Ne Tartare, ne Turc, ne mescréant Hiermin Qui nous meffacent mais vaillant ung angevin... Ét se meffaite s'est par aueune folour.

L'Académie mentionne encore méfaire, comme familier et peu usité. Méfait (subst.) s'est mieux conservé. L'orthographe meffaire avec le redoublement de l'f est analogue a celle du mot affaire.

Dans le second exemple se meffaire par folour, veut dire commettre un méfait, une mauvaise action par folie. Il arrive aussi que méfaire est pris comme verbe actif, et que l'on dit méfaire une folie:

Qui en Dicu ne crera, Grand folie *méfsa.* (Baud. de Seb., II, 56.)

Megnage, manger, mangeaille, v. 7861.

Vous arés de megnaye. Tenés , dist il à iaus , alés faire pascage.

Rouchi miache, mengeache. Le subst. megnage se rapporte au verbe maignier. Voy. ce mot.

Jammais ne *mengnera* à le Pasque de flans. (Baud. de Seb., I, 197.)

Менаіме, blessure, mal, v. 8850; менаімен, менаімен, blesser, estropier, v. 6521, 10285, 22756, 25100, 16714; Gilles de Chin, v. 2634, 4004.

Uns malades ne peut le sien méhaing céler....
Godefroys les enkache qui les va méhaignant...
En Olifierne vont li méhignéet criant...
Maint en occist, maint en méhaigne.

a Mahing, si est quant home a perdu pié, poing, oil, nés, auroilles, ou aucun de ses membres dou pié ou de la main. » Livre de jostice et de plet, p. 298. C'est ainsi qu'il faut entendre ce mot dans le Baud. de Seb., I, 25, 370, et dans Rabelais, anc. prologue du liv. IV. Méhaignier n'en est que le verbe, et a de même le sens de mutiler, estropier:

Et morir et navrer, abatre et méhaignier.
(Bert. du Guesel., 1, 202.)

Méon, dans le rom. de Renart, a eu tort de traduire méhaignie par mort dans les vers suivants :

> Vos me tendrez por enossé, Direz que je sui méhaigniez (1, 554.)

On se servait aussi de ce mot figurement, témoin ce vers du Gilles de Chin:

N'estoit pas d'onnor méhaignie (v. 2634).

L'étymologie est fort contestée. Ducange cite le moy. lat. mahamium, mahaignium, mehaignium, etc., mutilation d'un

membre, et propose pour origine le mot malignare, qui est pris quelquefois dans le sens de méhaignier. Il s'appuie principalement sur cette phrase d'une ancienne coutume d'Anjou : « D'aucuns malingneux qui puisse montrer mehain évident. » Cette opinion ne mérite guère plus que les autres de nous arrêter. Nous ferons seulement observer que méhaing répond à l'ital. magagna, dialectes de Crémone, de Milan et de Piémont, mangagna. Quant au verbe, l'ital. dit magagnare et le prov. maganhar, magagnar. Rayn., Lex. rom., IV, 113. Ajoutons que le patois normand a gardé méhaigner, blesser, estropier, et qu'en bret, mec'hana signifie mutiler. A Langres mécaigne veut dire malingre. Au lieu donc de voir dans meshaing, mahaing, le préfixe més ou mal, il est beaucoup plus probable qu'il y a là une racine mag, dont l'origine a jusqu'ici échappé aux recherches. Henri Estienne cite ce proverbe:

> Qui veut la guarison du mire, Il lui convient son méhain dire. (Précellence . p. 262.)

Meismes, même, passim.

Voy. Burguy, Gram. de la langue d'oil, I, 179. Nous ne trouvons point dans l'article de ce savant l'origine de la locution française être à même de, c'est-à-dire être en position ou être capable de faire quelque chose. C'est une phrase elliptique dont l'ancienneté est plus grande qu'on ne le croit généralement. A même que signifiait au xyne siècle aussitôt que (Veneroni, dict. franç.-ital.); c'était comme si l'on avait dit à l'instant même que. On disait aussi boire à même de la bouteille, pour boire à la bouteille, boire au qoulot même de la bouteille (Veneroni, ibid.).

On comprend donc que notre expression être à même de puisse signifier être à la place même de, à la place convenable pour. Nous trouvons en effet les mots à meimes pris dans le sens d'auprès de:

> Le reis erre nuit e jor Que à meimes vint de Athetur.

> > . (Michel, Conq. of Ireland, p. 49.)

A Geffrei de Constentyn Kelbery A memes de Rathei Marthy.

(Ibid., p. 149.)

M. Genin, voyant un adverbe dans l'ital. medesimo, et ne remontant pas au lat. ipse, metipse, pour ipsemet, prov. metes, soutient que les grammairiens ont eu tort de dire que même était tantôt adverbe, tantôt adjectif. Suivant lui, c'est toujours un adverbe. Variat., p. 103. Il serait plus exact de soutenir que même est de sa nature un véritable pronom comme en latin et comme en italien.

MÉLIDE, de miel, v. 26505.

Dont vient ung fieux soudant qui Seghins ot à non : En Mélide fu nes , ung mélide royon.

C'est-à-dire peut-être, en admettant un jeu de mots, un

royaume de miel. Ce royaume de Mélide est-il le royaume de Mélinde sur la côte de Zanguebar, dont parle Rabelais dans le chap. V de son liv. I, en faisant allusion aux moyens dont se servirent les Portugais pour convertir les gens de ce pays?

Ainsi conquesta Bacchus l'Inde, Ainsi philosophie Mélinde.

L'histoire de Flandre nous fournit un rapprochement assez singulier. Parmi les grands personnages qui tombèrent victimes de leur dévouement au roi de France à la bataille de Courtrai en 1302, figure un roi de Mélide, nommé Sigis ou Séguin, tout comme le fils du soudan cité plus haut. L'épitaphe que l'abbesse de Groningue fit faire pour ce roi existe encore à Courtrai, dans la bibliothèque de M. Goethals.

Il ne serait pas impossible que notre poëte, vivant au milieu du xive siècle, se fût souvenu du roi Séguin de la bataille de Courtrai. Quant à ce dernier, M. le chanoine De Smet n'admet pas qu'il ait été roi de Mélinde en Afrique. Il croit bien plutôt qu'il s'agit de l'île de Malte (insula Melitensis). Voy. Corpus chron. Fland., II, 197, note.

Meller, mêler, v. 5040, et passim.

Les barbes mellées ou merlées, dont parlent souvent les trouvères, sont des barbes poivre et sel ou grisonnantes, ainsi que l'a dit M. de Reissenberg. La forme merlée, qui semble étrange, est le résultat du changement de la lettre l en r.

Ne m'en merlerai jà.

(Baud. de Seb., I, 360.)

L'anemi d'enfer qui se merle à la fie Entre les haus barons qui sont d'une lignie. (Bertr. du Guesel., I, 422.)

Méler se dit mesclar en prov., en cat. et en port., mezclar en esp., mischiare en ital. Ces mots viennent tous du lat. miscere, en passant par le moy. lat. misculare. Diez, Lex. etym., p. 230.

Nous trouvons dans la Chans. d'Ant., II, 83, un subst. composé, sanc-melison, émotion du sang, autrement mélange du sang.

Membré, prudent, sage, avisé, v. 5740.

A la chière membrée, est une expression fréquente chez les trouvères et chez les troubadours; elle est synonyme de à la chière senée, qu'on ne trouve pas moins souvent. M. Genin semble avoir confondu membré avec membru. Variat., p. 488. Un chevalier preux et membré (Baud. de Seb., I, 40); cela signifie un chevalier dont l'esprit se souvient, et par conséquent qui a de la prudence:

Gart que toz jors seit bien menbrez Quels choses covienent à rei.

(2º traduct. du Chastoiement, cont. 22.)

De même chez les troubadours :

Vos faretz que membratz

(Chron. des Alb., p. 458.)

« Vous ferez comme gens sensés. » Ce mot vient du lat. memorare, qui a produit l'ital. membrare, l'anc. esp. et le prov. membrar. Il y a aussi une forme anc. esp. nembrar, et une autre port. lembrar, occit. lembra. L'anc. port. reimbrar, est syncopé de renimbrar. L'angl. to remember est un souvenir de l'anc. franç. remembrer, du prov. et de l'anc. esp. remembrar et de l'ital. rimembrare. Rayn., Lex. rom., IV, 184-185.

Le verbe membrer, se souvenir, était employé impersonnellement, comme lorsque nous disons: il me souvient de....

Membre lui de sa dame.

(Baud. de Seb., I, 19.)

Менвки, qui a les membres fort gros, v. 10920, 18126, 52854.

Les bras gros et *membrus*, membres à l'avenant... Montés sur mon ceval, sire contes *membrus*... Labigant fu hardis et chevaliers *membrus*.

On disait en lat. membrosus; mais le prov. a écrit membrut, le cat. membrud, l'esp. et le port. membrudo, enfin l'ital. membruto. C'est un mot que nous avons conservé.

M. Genin rattache à cette forme, prononcée membrou, l'origine de la chanson de malbrouc, qui serait primitivement une complainte sarrasine sur le combat de la Massoure, complainte que les soldats de saint Louis auraient rapportée en France avec des paroles françaises. Sa démonstration ne manque pas de vraisemblance. Variations, p. 470 et suiv.

Mendians, misérable, v. 17467.

Il nous convient viser que chus riches soudans Sache nostre doleur qui tant est mendians.

Latin mendicans. Le sens donné à ce mot dans notre exemple n'est plus dans l'acception moderne. Une douleur mendiante, au lieu d'une douleur misérable, représente en effet une extension métaphorique dont le provençal seul donnerait tout au plus des exemples.

MENDRE, VOY. MENRE.
MENEE (A LA), V. 25455.

Mainte trompe d'arain sonnent à la menée.

Dans la Chans. de Roland on lit:

De l'oliphant haltes sunt les menées.

' (Ch. V, v. 48, édit. Genin.)

M. Genin dit que la menée était une espèce de cor en hois qui rendait un son aigu et intense. C'est l'opinion de Ducange, pour lequel le moy. lat. menetum, menée, vient du lat. minutum. M. Genin ajoute qu'il ne faut pas confondre cet instrument avec les greiles, oliphants, cors, buisines,

tambours, etc.; il a raison de ne point parler du menuiel, moinel, etc., qui, d'après une erreur de Ducange, serait un synonyme de menée. Comme pourtant le vers de la Chansde Roland ne comporte pas la signification de cor, l'éditeur a traduit menées par fanfares, ce qui constituerait une extension métaphorique.

Ducange s'est trompé en voyant un instrument dans le menetum cornuare. Cette expression équivaut à corner la menée, et les vers suivants de la Chans. de Roncevaux montrent bien qu'il s'agit d'une façon particulière de corner avec un instrument quelconque:

De l'oliphant la lumière dorée Mist à sa bouche , si corne la menée... A sept cens grisles font sonner la menée.

(Citat, de Ducange.)

La menée n'est pas plus un instrument, que la charge ou la retraite ne sont des trompettes ou des tambours, quand nous disons sonner la charge ou battre la retraite.

Nous pourrions dire que ce mot veut dire fansare; mais nous ne prétendrons pas avec M. Genin que menetum vienne de menée, ni que ce dernier vienne de minutum. Cette dérivation nous semble forcée. Minutum a formé menu et non pas menée, qui viendrait plutôt de menata ou minata.

En terme de vénerie, on appelait menée la droite route d'un cerf fuyant. C'était donc par là qu'on le poursuivait; mais pour avertir les chasseurs et les chiens, il fallait sonner la menée, comme on sonnait la quête, le défaut, etc. De ce terme de vénerie, encore usité aujourd'hui, est venue l'expression dont nous nous occupons ici:

Ne redoute ne mont ne val,
Ni fort hois qui te fasce mal,
Que ou cheval soiez connans,
Et sieu la menée touz tens,
Et chasse et corne cler et haut
Que retantisse li bos haut,
Et les vallées en bondissent;
Car li chien mult c'en eshaudissent,
Et des rainsiaux brise en courant,
Quant la menée vas gitant,
Et aus voies passer ausi,
Qui refuit volontiers sur li.
S'arière retorner te dois
Toute la menée, c'est drois.
A la requeste 11 menéer
Doivent estre par toi cornées.

(Jubinal, Nouv. rec., 1, 163.)

A la menée veut donc dire à la poursuite, dans l'exemple que nous fournit le roman de Godefroid de Bouillon; sonner la menée veut dire sonner la chasse, et les hautes menées de l'oliphant signifient les hauts sons du cor, dans la Chans. de Roland. Ainsi le mot fanfares, dont s'est servi M. Genin, ne manque pas de justesse; seulement, au lieu d'en donner la véritable raison, ce savant s'est trompé d'origine. Il n'a pas reconnu non plus les rapports qui existent entre ce vieux terme de chasse et le mot menée, intrigue, dont nous nous servons encore. Voy. Chans. de Roland, p. 445, édition Genin.

MÉNESTREURS, serviteurs, officiers, v. 3527; ménestreil, ménestrel, Gilles de Chin, v. 4693.

> De nobles ménestreurs fu l'enfans bien servis. Grant joie font li ménestreil, Car loué furent bonement.

Quoique ces mots aient des significations différentes, ils se confondent dans une commune origine : le lat. ministerialis, serviteur. Ménestreil est une forme de même nature que teil venant de talis. Le prov. menestral, artisan, a produit l'anc. franc. ménestrel, qui a eu les différents plur. des mots en el. La forme ménestreurs équivaut à ménestreux. Voy. EURS. Les ménestrels ne furent d'abord que des officiers ou serviteurs de la maison, qui jouaient des instruments ou qui chantaient des vers. Il y eut plus tard des ménestrels ambulants qui allèrent de châteaux en châteaux et qui constituèrent une véritable corporation nommée la ménestraudie. D'autres étaient attachés à la cour des princes, et souvent leurs maîtres les envoyaient montrer leurs talents chez les souverains étrangers. C'est ainsi que nous voyons la duchesse Jeanne de Brabant récompenser, en 1370, un nommé Jean, mime du roi d'Écosse, ainsi que les histrions du roi d'Angleterre; et en 1375, un histrion du duc d'Autriche, qui savait chanter et jouer de la guitare. Bulletins de la Commission d'histoire, 2e série, t. I, p. 241 et 252.

On ignore généralement qu'il y avait alors dans plusieurs villes de la Belgique des écoles pour les ménestrels. Nous voyons, entre autres, qu'en 1363 la ville de Lille paya 35 sols à deux ménestrels, afin qu'ils pussent aller aux écoles à Namur. Livre de Roisin, p. 177. Par ces écoles de chant et de musique, les Belges du xive siècle préludaient à la gloire immortelle dont se sont couverts au xvie les Josquin Desprès, les Agricola, les Compère, les Roland de Lassus, etc.

Menguer, manger, v. 23288.

Il menguent no gent sans sel et sans pevréc.

M. de Reiffenberg a eu raison d'écrire aussi menguent au lieu de mengent au v. 6819.

Il menguent payens ensy com cher salee.

On écrivait aussi manjuer, mais la prononciation était la même, attendu que nos anciens dialectes avaient le g dur et le g doux. Manjuer dérive du prov. manjuiar. Voy le mot Maignier.

Il y avait dans la coutume féodale un droit de mangier qui consistait pour le seigneur à pouvoir prendre un repas chez le vassal. Ducange, v^o Mengerium, Gloss. et Mangerium, Suppl. Le roman de la Mort de Garin nous montre que ce droit pouvait avoir des proportions exorbitantes:

Et de toi, sire, le voil ormais tenir Par tel convent com vos porroiz oïr Que un mangier, riches rois Anséis, En auroiz l'an (Mort de Garin, p. 201). Recccés-moi, si crestra vostre fices. Que chascun an i auroiz un mangier De connoissance à diz mil chevaliers (Ibid)

MENRAY, menerai, futur du verbe mener, v. 4950.

Et vous oussy menray à mon castiel plenier.

Cette contraction pour mêneray a été signalée par M. Genin. Variations, p. 210-213. Nous ajouterons que les Provençaux avaient fait aussi la soustraction de cette voyelle intérieure, dans les futurs et les conditionnels de certains verbes. Rayn., Lex. rom., I, Lxxix. Il en est de même dans la langue italienne. Ainsi l'anc. franç. je tenrai reproduit le prov. tenrai, et devient en ital. terro, par le changement de l'n en r. Venir est dans le même cas. Le doublement de l'r par attraction est aussi particulier à l'anc. français. M. Hécart écrit même en rouchi: je l'mérai, qui est sans doute un souvenir de merrai.

Mais je merrai les trois de vos Devant le gué aventuros.

(Tristan, 1, 65.)

Si i merrez Torleu le rei Persis

. (Chans. de Rol., st. 231.)

Je vos durrai un pan de mon païs.

(Ibid.)

Je vos durrai pour je vous donnerai. On trouve déjà la forme merrai dans les Lois de Guillaume, § 4. Dans le rom. de Renart on voit ce même doublement de l'r pour le futur du verbe parler:

Et me jure sour tous les sains Que de cesti ne parras ains Devant çou que t'en aparrai.

(Rom. de Ren., 1V, 34.)

MENRE, moindre, v. 14182.

Sarrasins et Turquois plus de xxx millier, De quoy ly menre sont en leur loy chevalier.

Ailleurs on trouve écrit manre (v. 5096), ce qui indique la prononciation de l'auteur. Ces formes n'excluent pas l'emploi de mendre (v. 125), et comme l'anc. franç. avait aussi menor, menour (Baud. de Seb., I, 240), il en résulte qu'il avait emprunté toutes les formes provençales: menor, mendre, menre. Bayn., Lex. rom., IV, 195. Mendre nous a donné moindre, qui a de l'analogie avec joindre formé de junior. Liv. des Mestiers d'Et. Boileau, p. 7 et 459.

MENS, mensonge, Gilles de Chin, v. 4482.

Çou ert mens.

Cette forme syncopée nous paraît bizarre : nous n'en connaissons pas d'autre exemple.

MENT (terminaison des adverbes).

Cette terminaison n'est que le subst. prov. ment, esprit,

pensée, manière, lat. mente. Rayn., Lex. rom., IV, 202. Elle s'ajoute ordinairement au fem. des adjectifs ou des participes. Ainsi donc, au lieu d'écrire déüément (v. 7122), il faut corriger déuement; au lieu d'avironneement (v. 7129), il faut avironnéement; au lieu d'hasteément, il faut hastéement (v. 7139); enfin au lieu de liement (v. 7124, 7130) nous corrigerons liement, quoiqu'il y ait aussi un adjectif lié, joyeux, attendu que ce dernier formerait ainsi son adverbe : liée-

Tous les adverbes ne se forment point cependant du féminin des adjectifs. Il faut faire une exception pour ceux qui dérivent d'un adjectif du genre commun : témoins granment, briefment, vieument, etc.

MENUET, v. 11585.

Et vont giettant grans cos et menuet souvent.

Menuet n'est pas une bonne lecture. M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir des coups grands et menus, comme si menuet pouvait être un adj. masc. plur. Il fallait lire :

Et vont giettant grans cos et menu et souvent.

Il en est de même dans la chanson de Roland, où l'auteur écrit :

Chièdent i fuldres e menut e suvent

(St. 109.)

Menu est ici pris comme adverbe, et il est synonyme de dru, serré, pressé. Et menu et souvent est encore une locution provençale.

> Se camian soven e menut. (Rayn., Lex. rom., IV, 197.)

Contan soven e menut. (1bid.)

Esp. á menudo, souvent (saepe).

Men, passim.

Nous avons expliqué sous le mot bété ce que l'on comprenait au moyen âge par la dénomination de mer bétée. C'est évidemment à cette mer environnant la terre, que l'auteur du Partonopeus de Blois fait allusion dans les vers que nous allons citer. Mais à la manière dont il en parle, elle n'était pas si terrible que les navigateurs n'osassent s'y hasarder, pour en rapporter toutes sortes de richesses :

> Et voit la mer qui dure tant Que nus n'en peut veir le fin. Par la li palie Alixandrin Vienent et li bon siglaton, Li muelekin et li mangon, Li esprevier et li ostor. Et li poivres et li comins . Et li encens alixandrins, Li gerofles, li garingaus, Li miécines contre tos maus (Part. de Bl., 1, 56.)

Merci, remerciement, grâce, Gilles de Chin, v. 108, 1155.

Ains lor, respont : soie meref.

A la contesse mercis rent Plus de v cens de son présent.

Soie merci, représente l'italianisme : La sua mercè. Prov. merce, mercey, cat., port., ital. merce, esp. merced. Merces, mercedis, avait dans le moy. lat. le sens de grâce, remerciement. Du prov. merceiar l'anc. franç. avait fait mercier, qui est devenu remercier. Diez, Lex. etym., p. 226.

MÉRIEL, jeu de mérelle, v. 13394.

Se son oncle scuist qu'il fust en tel mériel.

Le jeu de mérelle ou de marelle consiste en une échelle tracée sur le pavé, dans laquelle on saute à cloche-pied, en poussant avec le bout du pied une espèce de palet (Académie). M. de Givenchy en donne une autre définition. Voy. Corblet, Dict. du patois picard.

Dans notre exemple le jeu de mériel est pris figurément pour combat. Mais comme celui qui jouait à ce jeu était exposé à recevoir des coups de mérelle, on a pu dire : donner ou recevoir une mérelle, pour un coup quelconque:

> En le char li donna tel móret Que li sans en raia.

> > (Baud. de Seb., II, 441.)

Et à Emenidon a donné tel mérelle Que toute li pourfent la fort targe nouvelle.

(Vœux du Paon, MS., fo-147 ro.)

Cela n'empêche pas qu'une mesrelle ne puisse être un soufflet, comme le dit Dom Carpentier, vo Marella.

Mérir, récompenser, payer, rendre grâce, v. 4818, 18364, 18393, 24842.

> Chieus fais vous en seroit moult grandement meris.. A qui il fist honneur, puis ly fu bien méris.... Bien ly seroit méry, ne vous en doubtés jà... Vous volray chy-endroit ceste cose mérir.

Le moy. lat. merere est employé avec le même sens dans un capitulaire de Charles le Chauve : « Suum servitium... debite et rationabiliter vult illi merere. » Ducange. Froissart a dit de même : « Dieu vous pnisse rendre et mérir le bien et honneur que vous me voulez faire. » Gloss, de Buchon. C'est un mot fréquemment usité chez les trouvères :

Qui bien fera il sera bien meri.

(Baud. de Seb., 1, 241.)

Dou bien que m'aveis fait vous voi regratiant Bien le vous mérirai.

(Fbid., 1 , 335.)

Si le vous mérirai moult plus que je ne dice.

(Vœux du Paon, MS., fo 122 vo.)

Le subjonctif de ce verbe a une forme particulière, à laquelle il est nécessaire de s'arrêter :

> Seigneur, Dieux le vous mire! je suy hors de tourment. (Chev. au Cygne, v. 2968.)

M. Diez pense que mire pourrait bien être la pour miere, de la même façon que férir fait au subj. sière. Les Wallons disent en esset : Die voz l'mère! Mais peut-être vaut-il mieux voir l'origine de cette anomalie dans la langue provençale, qui dit au subjonctis: Dieus vos o meira! et à l'indicatis: Falhir apel so don blasmé se mier. Rayn., Lex. rom., IV, 212. Ces formes nous expliquent aussi bien le wallon mère que l'anc. franç. mire. Voy. Diez, Lex. etym., p. 686; Rayn., Lex. rom., IV, 212, et Grandgagnage, Diet. wallon.

On trouve aussi dans l'anc. franc. le verbe rémérir (Baud. de Seb., I, 336) d'après le moy lat. remerire. Quant au rouchi maigrir pour mérir, n'est-ce pas une erreur de Hécart?

Mériton, récompense, v. 406.

Cicques pour vo mérite vous feray mériton.

Substantif formé du verbe mérir. Nous ne le trouvons nulle part ailleurs. Ce devrait être méricon ou mérition.

Més, messager, v. 19777.

Ly més roy Moradin avoit sy bien ouvré.

Forme provençale:

Fez sos mes segre; si 'Is fez metre e preso.

« Fit suivre ses messagers; si les fit mettre en prison. » Rayn., Lex rom., IV, 223. L'ital. dit messo. Ces formes viennent du lat. missus.

Mès que, pourvu que, v. 5584. Voy. mais que. Mésaisiés, mal à l'aise, v. 462.

A trouvés les enfans povres et mésaistés.

C'est un composé de mes et de aisié. Pour ce dernier mot voy. AISER. Quant à mes il peut avoir deux origines: ou bien c'est l'adv. minus, qui a donné au prov. mens : menspresar, anc. franç. mespriser; ou bien c'est le préfixe germanique mis: angl. misfortune. Voy. Grandgagnage, Dict., II, 107.

MESCHÉANT, VOY. MESQUANT.

MESCHIN, MESCIN, jeune homme, jeune varlet, écuyer, v. 5275, 29552; Gilles de Chin, v. 3041.

Faittes armer vo fil, Brohadas le meschin....

A Abilant gietta un cop de fier mescin....

Uns chevaliers, jouènes meschins.

On disait aussi meschine pour jeune fille (Ducange, vo Mischinus); ce qui rappelle le wallon meskene, le rouchi méquène, le pic. mékaine ou mekine. Au lieu de voir l'origine de ce nom dans le flam. mesken (plutôt meydsen), jeune fille, ainsi que l'a fait M. de Reiffenberg, nous ferons remarquer d'abord dans l'ancien français les deux formes masc. et fém., avec le sens de jeune garçon et celui de jeune fille, tandis que le flamand nous donnerait exclusivement cette dernière signification. Si l'on se reporte aux

autres langues néo-latines, on trouve le prov. mesquin, meschin, le cat. mesquin, l'esp. mesquino, le port. mesquinho et l'ital. meschino, et c'est de la que dérive l'adject. français mesquin. Or, les mesquins furent, des l'origine, les humbles, les pauvres, les misérables, en un mot les serfs, absolument comme caitif, qui signifiait malheureux, esclave, et qui nous a donné notre mot chétif. Dans la basse latinité meschinus a cette signification: « Do et concedo S. Juliano illos sex mesquinos quos habeo in Binies. » Ducange, d'après les Antiq. Navar. Les mesquins sont ici des serfs. On lit de même dans une traduction provençale de l'Apocalypse, 5: « Tu es caitius, e mesqis, e paubres, e cex, e nuts. » — « Tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cœcus, et nudus. »

Il en résulte que le sens de serviteur et de servante, celui de jeune homme et de jeune fille, ont pu facilement dériver de celui de serf, qui lui-même venoit de l'idée de misérable, pauvre, etc. L'italien emploie, comme l'anc. français et comme nos patois, le mot meschina pour servante. Il n'en est pas de même du prov. et de l'esp.

L'étymologie du mot meschin doit donc être cherchée dans sa signification primitive, et les savants sont presque unanimement d'accord pour dire que c'est l'arabe meskin. M. de Chevallet a pourtant traite à part le mot meschine, qu'il tire de l'allem. mädchen, p. 575. Voy. Rayn.; Lex. rom, IV, 218; Diez, Lex. etym., p. 226.

Mescreu, voy. mescroire. Mescroire, soupçonner, v. 2017, 28665.

C'est vérités, ne le mescréés jà....
Pières, dist Rauduins, dy-moy (cou) e'on mescroit
De la mort de mon frère le boin roy bénéoit....
Le n'en mescroy que luy, c'est fine vérités,
Et Éraele ensement, qui est à Acre alés.

Prov. mescreire. Voy. aussi Ducange, vo Mescredentia, Gloss. et Suppl. Le participe mescreu, que l'on rencontre assez fréquemment, a un sens analogue, et n'est peut-être pas synonyme de mescreant, comme l'a pensé M. Burguy:

Grant joie y vont menant celle gent mescréue.

(God. de Bouil., v. 3608.)

Turquant nous a mort, ly lères mescréus (v. 18820). M'oriflamble portez antre les mescréuz.

(Chans. des Sax., 11, 182.)

La gent mescréue, ne scrait ce pas la gent suspecte d'hérésie, celle à laquelle on ne doit pas se fier? Le sens de soupçonné est bien évident, par exemple, dans les vers suivants du Dolopathos:

> Et s'il en fussent *mescréut* , Moult fussent tost aperséu ; Mais nuns hons p'es en *mescréa*it.

> > (Chev. au Cygne, p. 176.)

En prov. mescresut, signifie de même : à qui on ne croit

Cels per que Dicus es mescrezutz.

(Rayn., Lex. rom., 1V, 510.)

GLOSSAIRE.

C'est ainsi que nous lisons dans une chanson du xine siècle:

Les barons desdaigne Por la gent d'Espaigne Qu'adès ont Dieu mescréu.

(Leroux de Lincy, Chants hist., I, 473.)

Le provençal, pas plus que la langue d'oïl, n'aurait donc fondu le participe présent mescrezen, mécréant, qui ne croit pas bien, et le part. pass. mescrezut, qui n'est pas cru. Cfr. Burguy, Gram., II, 139-140.

MÉSESTANCE, désagrément, Gilles de Chin, v. 3416.

Au tref Noradin vont fuiant, Conté li ont leur mésestance.

C'est le contraire de bien-être, qui en prov. se disait benestansa. Mésestance répond de même au prov. malestansa. Est-il nécessaire d'y montrer le prefixe més, mal, et un subst. formé du lat. stare? Voy. Rayn., Lex. rom., III, 208.

Meskiés, mesquier, méchef, mésaventure, v. 343, 5606.

Ahy, royne dame, or est li meskies grans... S'en fera celle fieste tourner à mesquief grant.

Ce mot a été emprunté par les Anglais: mischief, et par les anc. Flam.: miskief (Kiliaen). Il est formé du préfixe mes et du subst. kief ou chief, tête. L'expression de notre second exemple, tourner à mesquief ou à mauvais chef, est justement le contraire de venir à chief, autrement dit réussir, achever. Voy. crevia. Les Provençaux ont de même le subst. mescap, formé du même préfixe et de caput. L'anc. esp. a mescabo et le nouv. menoscabo. De l'anc. franc. meschief se fit le verbe meschever, comme de la locution à chief s'était fait achever (prov. acabar, mescabar, dont Raynouard a distingué à tort l'origine). A propos des vers que nous allons citer, Dom Carpentier a cru à l'existence d'un verbe meschever; synonyme de mescheoir. C'est une erreur, et il faut y voir mesohever:

Il convient que nous meschevons Se par barat n'es décevons.

(G. Guiart, an. 1267.)

Quant à mescheoir, d'où vient mescheant, et par suite meschant, mechant, pauvre, malheureux, il n'a de commun avec meschever qu'une analogie de signification. Voy. Mesquant. Il en est de même du verbe flam, miskomen, d'où le subst. misquaem ou mesquame. Voy. Kiliaen et Bormans, Leven Van Sinte Christina, p. 113.

Mesnie, v. 5865. Voy. maisnie.

n payens qui sont de la mesnie.

MESPRENANCE, défaut, erreur, Gilles de Chin, v. 799.

Ne trueve nule mesprenance, Tout li est bon, tout li est bel.

Subst, formé du verbe mesprendre.

MESPRENDRE, se tromper sur qqc, v. 1574, 1582.

L'iermites ly conta, que riens n'y a mespris, L'eure, le jour; le temps qu'il trouva les vi fils.... A! mère Matabrune, vous avés trop mespris.

Mesprendre, c'est se tromper sur quelque chose, autrement le prendre de travers ou le mai prendre. « J'ajouterai que je pense méprendre, quand je dis réconcilier. » Étienne Pasquier, II, 270. C'est donc un verbe actif ou neutre, tout comme le prov. mesprendre:

> S'ieu en amor mespren, Tort à qui colpa m'en fai.

(Rayn., Lex. rom., IV, 633.)

Au xviie siècle mesprendre était encore employé de même, mais il ne tarda pas à devenir pronominal, et aujourd'hui la langue a consacré se méprendre sur qqchose, lorsqu'il s'agit d'une chose que l'on a méprise ou que l'on méprend; ce mot est devenu tout à fait le synonyme de se tromper.

Mesproison, erreur, méprise, v. 5588.

Ce seroit mesproison, Se j'aloie viers lui en tel subjection.

Subst. formé du verbe mesprendre, et que l'on retrouve dans le prov. mespreizo, mespreison. Dans le Baud. de Sels. on lit:

S'uns sculs en escapoit, ce scroit mesprison (I, 17).

Mesquant, meschéant, malheureux, misérable, v. 4281, 6160, 16903, 17819.

Et s'il avenoit cose, par aucun covenant, Que ly dus me tolist tout quanques j'ay vaillant, Je ne l'aroye pas pierdut por ung mesquant..... Chus fès est meschéans... Ma cité pierderay, trop sommes meschéant... Oncques mais roys ne fu au monde sy mesquans.

A la note du v. 4281, M. de Reissenberg a rapproche ce mot de l'ital. meschino, avec lequel il n'a aucun rapport. Nous devons y voir le part. prés. du verbe mescheoir ou mesqueir, prov. mescazer, moy. lat. mescadere, minus ou male cadere. D'après cette origine un homme ou un sait mesquant est un homme ou un sait tombé dans le malheur, anc. esp. mal caido (nous disons aujourd'hui dechu), et la mesquanche est la mésaventure, ou si l'on veut la més-chance, prov. meschasensa. Rayn., Lex. rom., II, 346. Nous sommes forcés maintenant de dire la bonne et la mauvaise chance. Dans Baud. de Seb. on lit tour à tour mesquanche et meschanse (II, 53 et 277). Au lieu de dire comme La Fontaine:

En est-il un plus pauvre en la machine ronde?

l'auteur du Bertr. du Guesclin a dit à la mode de son temps :

Je sui li plus meschans tant con le ciel tournie. (Bert. du Guescl., II, 62.) Les vicissitudes de la fortune sont ainsi définies par un autre :

Riches devient *meschans*; Povres aventureus devient viches et frans. (Baud, de Seb., 11, 535.)

Le même trouvere emploie la même épithete en parlant de celui qui se remarie :

Chéllui tieng à mesquant qu'ensi use sa vie. (Baud. de Seb., 11, 48.)

Un honnête philologue du xvic siècle, parlant de ce mot, a écrit les lignes suivantes citées par M. Genin : « Meschant ; qua voce abutentes Galli virum interdum inopem, interdum iniquum, dolosum et infelicem effantur. Charles Bouille, De vitiis vulgar. ling., p. 45. » Ce brave homme s'est dit avec le proverbe : « Pauvreté n'est pas vice. » et il en a conclu que les Français faisaient un abus de langage en donnant tour à tour au mot meschant le sens de malheureux et celui de mauvais. Il aurait pu en dire autant de l'ital. cattivo, dont on abuse de la même manière. C'est qu'indépendamment de la logique individuelle du cœur ou du sentiment, il v en a une autre qui fait croire que le malheur rend mauvais, qu'il aigrit l'âme et la rend capable d'actions criminelles. Et d'après cette loi rigoureuse, tous les malheureux, tous les déshérités de la fortune sont condamnés presque sans appel. On dirait de ces familles de l'antiquité que le destin avait maudites et dans lesquelles se perpetuait éternellement l'union du crime et de l'infortune.

Ne soyons donc pas étonnés que le nom des mescheants ou des malheureux ait servi de bonne heure à désigner les mauvais. Dans notre poëme Matabrune est appelée meschéans:

Vostre mère haoit la vielle meschéans (v. 1129).

C'est misérable ou méchant, comme on voudra. Ailleurs le roi Cornumarant désigne de même les Taffurs qui s'apprêtent à manger des Sarrasins:

Or ont esté trouvé des caitis meschéans (v. 47448).

Ici l'auteur a doublé l'expression du mépris : des caitis meschéans! Il faut être en effet bien misérable ou bien dépravé pour manger de la chair humaine. Aussi :

> Regardés quels mesquans Qui menguent Turs (v. 17486).

Pour les croisés les Turcs sont aussi des mesquans, et cela est facile à comprendre:

Ly boins roys Bauduins fu moult lies et joians Pour les boins chevaliers nobles et conquerrans Qu'ensy avoient mort les Sarrasins mesquans (v. 53715).

Si nous examinons la langue de nos jours, cela nous étonnera beaucoup moins encore. N'est-il pas tout aussi étrange de donner à l'adjectif misérable des acceptions pareilles? Et malheureux n'y échappe pas davantage; ne dit-on pas : « Le malheureux a tué son père? » C'est encore là cette union

Tome III.

du crime et du malheur dont nous parlions tout à l'heure.

Quant au mot méchant, il n'a conservé de nos jours quelques traces de son origine que lorsqu'il s'emploie pour piètre, pauvre, misérable: un méchant poëme, une méchante robe, un méchant grabat. Encore est il besoin, disent les grammaires, que cet adjectif précède le substantif, et que ce subst. soit un nom de chose. Il reprend au contraire la signification de mauvais, qui a un but nuisible, si le subst. est placé avant lui. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 238.

Mesquéin, venir à mal, v. 15168, 20473.

Ou il me mesquiera

Forme picarde du verbe mescheoir, meschaoir. Voy. Kev. C'est le moy. lat. mescadere, prov. mescazer.

MESTIER, service, métier, v. 11988, 17945.

Et il avoient cornes d'arain pour grailoyer; Et quant ly Sarrasin ooyent ce *mestier* A garant se metoient..... Sarrasin entendirent de son cor le *mestier*.

Prov. mestier, anc. cat., anc. port., anc. esp. mester, ital. mestiere. Ces mots viennent du lat. ministerium. Métier se disait dans le sens d'office de toute espèce: « Et bien laissa joiir les fiévés des mestiers de son ostel. » Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, p. 145 bis r°. Nous avons déjà parlé de cette acception à propos du Dieu mestier, sous le mot Diusenvice; et nous persistons à dire que c'est à ministerium et non pas à mysterium qu'il faut rapporter cette expression, quoi qu'en ait dit Raynouard.

Qui le mestier de Dieu avoient bien apris (v. 2987). Et ly cierc y venront canter le Dieu-mestier (v. 21474). Puis a oï le Diu-mestré Dont nos avommes tot mestré.

(Gitles de Chin, v. 1811.)

Par une extension naturelle et analogue à celle du lat. opus, mestier finit par signifier besoin, nécessité. « Ben ai so que m'es mestier. »— J'ai bien ce qui m'est nécessaire, dit le provençal. L'ital. s'exprime de même: è mestiere, fa mestiere. Enfin l'esp. dit également es menester dans le sens du lat. opus est. Cette signification du mot mestier est des plus fréquentes dans notre roman, mais contrairement à ce que font les autres nations, on s'en sert avec les verbes avoir ou être indifféremment:

Les vitalles qui bien leur ont mestier (v. 5695). Chus ne li a mestier (v. 5569). Ciertes ne fust mestiers (v. 21609, 21617). Vos aurié grant mestré de mire. (Gilles de Chin, v. 5241.)

Il nous reste à expliquer un vers que M. de Reiffenberg a trouve obscur :

Mais l'a mestier Mahom, où nul mestier n'avoient (v. 47688).

Cela veut dire : « Mais si les Sarrasins de Jérusalem

110

n'avaient nul besoin de secours, Mahom en avoit besoin,

MESTRIE, v. 8352, 9517. Voy. maistrier. Mestuet, v. 18026.

C'est une erreur qu'il faut corriger ainsi : il m'estuet. Voy estuet.

Mesvoien; se tromper de route, Gilles de Chin, v. 4664.

A Cyn vinrrent la droite voie, Je ne cuit que nus i mesvoie.

Verbe forme du préfixe mes et de voier (viare).

METTRE sus à quelqu'un, l'accuser, v. 32227.

M'avés mis sus à tort ceste grant traïson.

C'est une locution qu'avaient autrefois les Flamands : oplegghen, insimulare, accusare. Kiliaen. Mettre sus a pourtant aussi le sens d'imputer, aussi bien qu'oplegghen, temoins les vers suivants :

Puis il a dit: ceste despense Me-le seur toi et si en pense, Bien en saras venir à cief.

(Gilles de Chin, v. 423.)

Parmi les formes du subj. nous trouvons mece. Gilles de Chin, v. 1453. Voy. Mach.

MEUR, mœurs, Gilles de Chin, v. 2078.

Cil meur en lui ne falent mie.

Pourquoi pas meurs? C'est que le provençal écrit aussi mor sans s; mais du moins mor est un subst. sing. fcm. Dans notre exemple meur est au contraire au pluriel, et fort probablement nous devons y voir une application de la fameuse regle de l's, exécutée à contre-sens, par imitation du provençal, attendu que dans l'anc. franç. meurs était comme aujourd'hui un subst. féminin plur.:

Et d'unes meurs et d'un corage.

(Rom. de Ren., 1, 5.)

Méus, v. 3842.

Li sans li est méus.

Ge mot est le part. passé du verbe mouvoir, et notre exemple signifie: Son sang est mis en mouvement. L'auteur s'est servi de méus à cause de la rime, car ordinairement il écrit: Li sans li est mués, c'est-à-dire changé.

MI, MIE, MY, moitié, voy. ENMI et PARMI. MICHES de jongléour, v. 9414.

> Che ne sont pas icy *miches* de jongléour, Ains sont cos dolereus qui ne sont pas d'amour.

M. de Reissenherg a proposé de lire niches, plaisanteries de jongleurs. Ne sont-ce pas plutôt des muscades ou petites boules de mie de pain? On appelait les cailloux des miches de saint Étienne, par allusion à la mort de ce saint qui sut lapidé. Ce mot miche vient du lat. mica, grain, miette, petit morceau. Ital. et prov. mica, miga, port. micha.

MIE, pas, v. 5822.

N'y fu mie falans.

Mie, miette, a été pris comme point de comparaison, à l'égal des négations pas, point. Le prov. a de même employé mica, mia, miga: anc. cat. mica; ital. mica, miga: mots qui viennent tous du lat. mica. Le wallon en a fait le composé ni mic = nihil. Mie est encore usité en rouchi et en picard.

Міє́вія, midi, v. 4210; мів-лит, minuit, v. 33529.

Où esbatre s'en vient tant com il soit mièdis... Que droit à mie-nut soient prest pour aler Par tous et en tous lieus que les volray mener.

D'après les observations que nous avons faites, v° Enmi, le subst. mie est invariable en composition. Nous ajouterons ici qu'il est de deux syllabes. Nous trouvons pourtant qu'il est employé comme monosyllabe et qu'il se prononce mié dans le premier des exemples ci-dessus : tant com il soit miédis. Le trouvere n'a pas commis cette erreur dans mie-nut. Il est probable que c'est l'influence du provençal mieydia qui lui aura fait écrire ainsi miédis, à moins que tout simplement il n'ait vu là une nécessité de la mesure.

Mier, pur, vrai, voy. ornier. Miere, voy. mire. Miervelier, émerveiller, v. 1459.

Trop me fait miervelier.

Cette forme se rapporte bien plus que notre verbe emerveiller au prov. meravelhar, meraveillar, meravillar, ainsi qu'à l'esp. maravillar, port. maravilhar, ital. maravigliare. Voy. ESMIRVELER.

MIEUDRE, meilleur, Gilles de Chin, v. 4125.

Ne veul estre mieudre ne pire.

On a imprime par erreur miendre, ce qui pourrait faire confondre ce mot avec le comparatif mendre, plus petit, dont nous avons fait moindre. Cette forme de comparatif se trouve aussi dans graindre, plus grand. Mieudre n'empechait pas d'employer meilleur:

Li mieudres des meillours, ne qui jamais soit vis.

(Vœux du Paon, MS., fol. 2 v°.)

Voy., pour les autres formes de *mieudre*, Burguy, Gram., 1, 103.

MIL, v. 7284, 7608.

A plusieurs reprises M de Reiffenberg a lu mil au lieu de nul.

N'a mil oisiel en l'air, ne nul poisson noant.... Mais ly roys des Taffurs fist ung cor graloyer Puis n'alassent avant mil ribaut, tant fust fier.

Lisez nul oisiel, nul ribaut.

MILLOUR (DOU), v. 2452.

Or quéres campion, dame, c'est dou millour.

C'est le meilleur parti à prendre.

MINE, v. 2063.

Lors qui m'euist donnet de fin or une mine, Je n'euisse enviers iaus meffait une angevine.

Il ne s'agit pas ici d'une mine dans le sens moderne, mais bien d'une mesure appelée ainsi du lat. mina, grec μνᾶ, Ce fut d'abord une espèce de poids, puis une mesure agraire; puis on donna ce nom à une mesure de capacité, dont la moitié fut l'hemina. Les Provençaux qui employaient de même le mot mina, se servirent aussi du mot emina, pour désigner une mesure de capacité; et aujourd'hui l'Académie mentionne hémine comme terme d'antiquité. On a dit amina en moy. lat., et dans l'anc. franç. des amenés de froment. Ce dernier mot n'est pas, comme on pourrait le croire, un diminutif d'ama, que Papias définit un vase à contenir le vin. Ama s'est traduit dans l'anc. franc. par ayme, mesure de vin; les Flamands en ont fait ame et aem, et les Anglais aume. Voy. Kiliaen et les dict. mod., mais entre autres Grimm, D. Wörterb., s. v. Ahm; ajoutez le gree auy, lat. hama.

Au moyen âge il y avait de plus un jeu de la mine, que Roquesort croit être un jeu de dés. Nous en avons déjà parlé sous le mot Falie. Nous ajouterons ici que d'après plusieurs exemples, il ne paraît pas devoir être confondu avec les dés.

Et chevaliers et damoiselles Qui jooient à pluseurs geus... Li un au dez, li autre au sen; A la mine i rejooit-en.

(Chev. de la Char., p. 48.)

Alquant à le mine et as deis Gaaignent et perdent assés.

(Part. de Bl., II , 489.)

MIRALLE, muraille, v. 20262. Mauvaise orthographe.

MIRDALLE, merdaille, v. 885.

 ${\it Mirdalle}\ {\rm malostruc}\ !$

Ce mot qui est populaire désigne aujourd'hui une troupe importune et criarde de petits enfants. Mire, voy. Merir.
Mire, miere, medecin, v. 6647, 15291.

Et puis Renaut Procet à ses mires livra... Mon miere ly bailliés, s'il a le char navrée.

Un proverbe normand cité par M. Duméril semblerait prouver que *miere* n'est pas une orthographe flamande au lieu de *mire* :

> Qui court après le mière Court après la bière.

> > (Dict. du patois norm.)

M. de Reiffenberg aurait donc pu écrire mière.

L'étymologie de mire a donné beaucoup d'embarras aux savants. Si l'on en croit Fauchet, Origines des Dignitez, 1, 14, « Ceux qui guérissent les playes estoient jadis appelez mires, du mot grec μύρον, qui signifie onguent. » Au xvime siècle, dit Henri Estienne, ce mot n'était déjà plus retenu qu'en quelques endroits. Il avait pour féminin miresse. Le féminin mirgesse qu'on trouve dans Rutebuef rappelle le verbe mirgiciner, mentionné par Dom Carpentier, v° Miro. Mais ce n'est sans doute là qu'une forme corrompue du prov. mege, metge, medecin, metgia, médecine, et mirgiciner peut venir d'un verbe metgizinar, formé du prov. metgiar, médicamenter.

Ces mots n'ont donc rien de commun avec mire. — Hugicius croyait aussi que miro, mire, venait du grec μύρον, ou de miror, mirator, faiseur d'onguents. De là, dit-il, ces mots mirocopos, miropola, et miropolium, marchand, boutique d'onguents. D'autres ont pensé que c'était le mot arabe emir: d'autres enfin n'y ont vu que le lat. medicus, sous prétexte que l'on trouve assez souvent la forme mie.

Médechiner se fist et garir par un mic.

(Baud. de Seb., I, 186.)

Et Roquesort cite même le bas-breton mir. M. Diez oppose à toutes ces conjectures le mot medicarius, qui aurait été sormé de medicus, comme grammaticarius de grammaticus. Veneroni donne medicaria pour medicina.

Cette origine est plus satisfaisante que toutes les autres; nous devons cependant faire remarquer qu'au moyen âge on paraît avoir joué sur mire et mirer dans le sens de regarder, visiter : « L'exposant fist songneusement remirer et visiter iclellui Mahienet par les mires d'Oisy. » Lettres de 1432. En armoricain mira, miret, signifient avoir l'œil sûr, et en cornouaillais mirez veut dire regarder. Mais M. Diez objecte avec raison que le verbe mirer devait produire miréor, et non pas mire. Il est prudent de s'en tenir à l'opinion de M. Diez. Lex. etym., p. 689.

Minoin, exemple, v. 810.

il res . Ung biel *miroir* chi a Matabrune no dame, qui chi tramis noz a Pour mourdrir les enfants : trop maj nous consella.

On disait aussi miréor, prov. mirador, ital. miradore. Mais

ces mots n'ont que le sens de miroir. Dans les vers ci-dessus l'extension est bien marquée; on observera même que nous l'avons conservée: « Cet homme est un miroir de patience. » On employait aussi miroir pour le pareil, le semblable:

> Que du bien qu'il li fist lui renderoit miroir. (Baud. de Seb., 1, 297.)

Minveleus, merveilleux, v. 1290.

Cieus aquisoit la dame pour sa confusion D'articles mirveleus.

Cat. maravellos, prov. meravilhos. Voy. Esminveler.

Missagier, messager, v. 4934.

Je suy ung Sarrasias au soudant missagier.

Comparez l'ital. missagiere, l'anc. cat. missatger, et le prov. messatgier. C'est proprement le porteur d'un message, subst. formé de mes, envoyé.

Missodoun, misodoun, cheval de bataille, cheval de prix, v. 9407, 26008.

Et puis le misodour Broça les esperons , s'abat le traïtour... Il fu enquartelés de mi missodour.

Si on lisait avec M. de Reissenberg: « Et puis le misodour broça les esperons, » on serait obligé de donner avec lui une autre signification à ce mot, et d'y voir peut-être, comme Borel, le sens d'athlète et de champion. Mais il nous parait que c'est une erreur du copiste, et qu'il faut corriger ainsi : « Et puis le misodour broça des esperons. » De cette manière nous avons le nom donné au cheval de bataille à cause de son prix (mil sous d'or). C'est ainsi que notre auteur exprime lui-même la valeur d'un noble destrier :

Plantamor qui vaut mille besans (v. 17856).

L'etymologie de ce mot est bien plus transparente dans le prov. milsoldor, milsoudor :

leu ai vist caval milsoldor Ou pretz de trenta sols tornar.

(Rayn., Lex. rom., IV, 233.)

« J'ai vu cheval milsoudor passer au prix de trente sous. » Cela n'a pas empêché les Provençaux de corrompre aussi l'orthographe de ce mot : « Desus son mial soldor. » Chron. des Alb., p. 206.

Dans la langue d'oïl la forme n'est pas moins altéree :

Li brans dessent aval dessus le mussodour.

(Chr. de Bert du Guesc., IÍ, 99.)

Avant font traire les destrers misaudours.

(Fragm. d'un MS. lorrain de la Ch. de Roland , édit. Genin., p. 498.) Atont ez Floridas sus le vrai missoldour.

(Vœux du Paon, MS., fº 133 vº.)

L'auteur d'Aubry le Bourgoing écrit misoudor, p. 56. C'est d'après une formation du même genre, que le patois normand appelle un richard un milsoudier, ce que l'auteur des chansons lilloises traduit ainsi:

li a les milles en coffre.

(Chans. lill.)

Mix, mieux, Gilles de Chin, v. 317, 2449.

Que Gilles de Cyn l'a mix fait Au tournoy que nus chevaliers... Qui mix mix montent és cevax...

L'auteur de Gilles de Chin ne dédaigne pas pour cela une autre forme :

Parle ont molt et d'un et d'ei, Le jor et de bien et de mel (v. 5520).

Ce dernier n'est que le prov. mels, lat. melius. Mais, comme le remarque M. Burguy, cet adverbe avait toutes les variantes des substantifs terminés en l. Aussi le nombre de ses formes est-il grand. Voy. Burguy, Gram., 11, 305. On usait dans le Luxembourg d'une autre forme aplatie qui n'a pas été mentionnée, et qui sans doute résulte d'une prononciation forcée du z ou de l'x. « Et pour tout ce que dit est, mieche et plus fermement tenir. » Archiv. de Florennes.

Nous retrouvons dans la locution adverbiale qui mix mix de Gilles de Chin, une expression que nous avons conservée et qui est fréquemment employée par Villehardouin.

Qui miex miex vont au pont la chainne ressachier.
(Baud, de Seb., I. 251.)

On a dit aussi que mieus mieus et plus tard à qui mieux mieux :

l acoururent que mieus mieus.

(Rom. de Ren., 17, 275.)

Dances et chières à merveilles D'ungz et d'autres à qui mieulx miculx. (Vigiles de Charles VII, 1, 55.)

Les Provençaux se servaient de qui mielz e mielz (Rayn., Lex. rom., IV, 181). Comparez la locution adverbiale qui ainz ainz, v^o Ains.

Mielz de lui, qui se rencontre dans la Chans. de Roland, est imité du provençal et de l'italien, où l'on voit le comparatif suivi de de et non pas de que. M. Genin a fait remarquer que cette locution est un hellenisme:

N'avez barun ki *mielz de* lui la facet. (Ch. II., v. 90.)

Une autre imitation du provençal, c'est l'emploi de mieux comme substantif. H. Estienne, à l'époque duquel cet usage fut introduit, déclare qu'il lui veut grand mal. Il avait raison quant aux exemples qu'il cite: « Je prie à Dieu qu'il vous fasse la grâce de parvenir au comble de vostre mieulx. » — « Auquel j'ay mis toute l'espérance de mon mieulx. » Ces phrases ont été abandonnées avec raison, mais on a bien fait de conserver faire de son mieux, lequel en dérive.

Moe, noue, v. 12754, 28219.

Le moe fist au leu qui bien fu ravalés.

Faire la moue signifie encore faire la mine ou la grimace. On trouve aussi cette locution dans Parise la duchesse, p. \$1. Le néerland. mouve maken a le même sens. Hoffman., Horbelg., VI, 254. Au lieu de cela on dit en rouchi faire la mouse et faire la lippe. Ce mot lippe, qui veut dire levre en allem., est-il une traduction du mot moue, et ce dernier vient il du haut. allem. mauve, pulpa, d'ou le suisse mauven, mâcher? c'est une conjecture. Voy. Diez, Lex. etym., p. 692. Nous devons pourtant faire remarquer que l'on dit en vieux franc, et que l'on dit encore en rouchi mouse, pour bouche:

Tous les jours une tallemouse

Pour bouter et fourrer sa mouse.

(Villon, Grand Testament.)

Nous pencherions pour l'angl. mouth, anc. frison muth.

Faire la moue se dit en anglais to mow et to make mouths.

On a cité une coutume féodale qui était en usage à Roubaix, et d'après laquelle tous les ans, à une certaine époque, les vassaux devaient venir faire la moue devant les fenêtres du château. Michelet, Orig. du droit franç., III, 5.

Mole, Moye, ma, mienne, v. 5558, 4004, 15276, 15550, 19487; Gilles de Chin, v. 1170.

En la moye baillie....
Bien me soyés venus en la moye hireté:..
Leur amende leur est de moie part quitée...
Jérusalem est moie...
De moie part bien le saciés.

C'est une forme picarde, dit M Burguy. Il nous semble que son origine, comme celles des formes moie et mine, se trouve dans le prov. miena. C'est une formation analogue à celle de toie, toe, tue, teue; soune, soie, siene, sine, seye: en prov. tiena, toa, tua; siena, soa, sua. Rayn., Lex. rom., IV, 272. Dans la langue d'oc et dans celle d'oïl ce pronom ou cet adjectif possessif était employé avec ou sans article, avec ou sans substantif:

> Sa char fust de la moye engenrée. (Baud. de Seb., 1, 29.)

Moilon, espèce de pierre, v. 10175. Moilon, milieu, passim.

Et portoient en hault le pierc et le moilon.

La chronique de Bertr. du Guesel. nous offre aussi le mot moilon : « La pierre taillie et le moillon. » II , 225. On reconnaît la notre mot franç. moellon (flam. bloksteen), auquel certains dictionnaires donnent le sens de pierre de moindre qualité, qui se tire des carrières en morceaux plus petits que la pierre de taille. Le provençal disait molon, et l'anc. cat. molló, pour désigner un amas quelconque. C'est ainsi que le moy. lat. molonus veut dire une meule, congeries gerbarum. Raynouard suppose que molon vient de cumulus. Les romans de Tristan nous offrent la forme molant (?), qui pourrait bien signifier monceau, élévation:

Tristran a son puiot drécé Et leur enseigne un grant molant (1, 180).

Mais le mot moilon a eu aussi le sens de milieu, et avant de faire d'autres suppositions sur son etymologie, nous devons examiner cette acception:

Ses kaucès descauka descy jusqu'au moilon.

(God. de Bouil., v. 31553.)

Le Baud. de Seb. nous offre de même: « Ou moilon de sa nef, » 1, 131; et le Bert. du Guescl.: « Ou moilon du fossé, » II, 126. Dom Carpentier s'y est trompé d'une manière assez étrange en traduisant ce mot par coupe, vase, et Roquefort n'a pas manque de copier cette erreur les yeux fermés. Voici la phrase: « Item un tassel doret quarret à pierres verdes et rouge, et une grande vermeille ou moilon. » Vo Mojolus. Traduisez: « Et une grande pierre vermeille au milieu. »

En wallon il y a un terme de mineurs qui se rapproche de notre mot; c'est mólion, moielon; et quelques-uns définissent ce mot: couche de pierres ordinairement au centre d'une faille, beaucoup moins dure que les autres parties de celles-ci et disposée différenment. Ceci nous remet sur la voie de l'étymologie. Il est probable que cette espèce de pierre tendre qu'on dit moellon s'est appelée d'abord une pierre du moilon, c'est-à-dire une pierre du centre ou du milieu de la faille. Dès lors, il ne reste plus qu'à comparer notre moilon, milieu, avec le prov. mezol, l'esp. meollo, l'ital midolla, qui signifient moelle, centre, noyau, et nous arrivons au lat. medulla.

Dans notre poëme moilon sert aussi de qualification à un personnage :

Et sy me ranienés Brohadas le moilon (v. 9499).

Serait ce une allusion injurieuse équivalente à mou, lache, par comparaison avec la pierre tendre du même nom?

Mon, adj. possessif, fem. sing., v. 4952.

Avoce mon moullier.

Nous pensons, malgré cet exemple, que cette manière de parler n'est pas régulière, et qu'elle doit être considérée comme un flandricisme.

Ce mot mon était employé dans l'ancien français d'une

manière qui a trompé bien des savants. M. Duméril a noté que l'on dit encore en Normandie: C'est mon, et il pense que cela véut dire: C'est mon avis. Dans l'arrondissement de Mortagne mon s'emploie adverbialement et comme une sorte d'explétif, ajoute-t-il. Cette dernière remarque aurait dû lui donner quelques doutes sur son explication.

Jusqu'au xvne siècle mon figure dans la langue française. Molière écrit: Çamon, vraiment! Çamon, ma foi! Bourggentil., III, 3, et Malade imag., I, 2. Mais cette orthographe est vicieuse, et il faudrait lire c'a mon, attendu qu'on disait avec la négation: Ce n'a mon (Fabl. et cont. anc., III, 45).

Au xvie siècle Bonaventure Desperriers usa fréquemment de ce terme: « Oh! regardez mon, Monsieur, je vous voudray bien prier. » Nouv. xvii. « Agardez mon, disoit la garce, j'ai les talons un petit court. » Nouv. xviii. « C'est mon, il est bien bon, combien le vendez-vous? » Nouv. Lxxi. Montaigne aussi s'en est servi: « Sçavoir mon si Ptolémée s'y est aussi trompé aultre foys. » Essais, II, 12. Nous le trouvons dans la même position chez plusieurs trouvères:

Irai à l'ost Deu savoir mon qu'on i fait.

(Chans. d'Ant., II, 501.)

Encor vet, oreille et escoute Et i met s'entention toute Savoir mon se ele i oïst Chose dont ele s'esjoïst. Aval regarde et amont bée.

(Chev. de la Ghar., p. 173)

Tout enter sei esgarde et voit Savoir mon s'il n'yéist nului, Mais ne voit fors le tor et lui.

(1bid., p. 475.)

Asseavoir mon
S'il est tenu des arréraiges
Ouand il revient?

(Coquiliart, p. 79.)

D'autres fois on joignait ce mot au verbe faire et même à d'autres verbes :

Bien sai que ce ne faites mon.

(Part. de Bl., v. 9045.)

A folic me font entendre, A folic voir ce font mon.

(Rom. de la Mann., v. 460.)

Més tenez vos, si olez mon Que dedenz cest brief ici a.

(Róm. de Ren., III, 79.)

« Tu ne peux sans moi comprendre la signifiance de cette danse. — Ce ne fais mon. » Dance aux aveugles, p. 8.

Morez certes , ce fètes mon ; Jamais plus voir dire n'orrez.

(Jubinal, Nouv. rec., 1, 515.)

« Nous suons disputants, à scavoir mon si la face du médicin chagrin, tétricque..., malcontent, contriste le malade. » Rabelais, liv. IV, anc. prolog.

Il faut voir comme ce dernier exemple a donné des tortures aux commentateurs. Le Duchat propose de lire « à sçavoir non, » et il explique la phrase de Rabelais suivant cette lecture. C'est que l'on oubliait le sens très-ancien de ce mot mon. Palsgrave savait très-bien qu'il voulait dire au vrai, certainement. Henri Estienne y voyait une sorte d'interrogation, et il la tirait du grec μων, lat. num, numquid. C'est l'opinion suivie par M. Genin , Lang. de Molière , p. 47-48, et aussi par Roquefort. D'autres y ont vu modo, admodum. M. Diez, s'éloignant de toutes ces conjectures, reconnaît dans mon le lat. munde: mais M. Burguy combat cette origine, parce qu'il ne retrouve ni dans mon, ni dans mun du dialecte normand, le d de munde. Ce dernier savant a donc imaginé une origine germanique, le goth. munz, opinion, pensée, dessein, volonte, soin, qui lui paraît répondre exactement à mon et pour la forme et pour le sens. Gram. de la langue d'oïl, II, 306-308.

C'est à l'avis de M. Diez que nous nous rangeons, et voici pourquoi. Le mot mon est un de ces termes qui sont entrés du provençal dans l'anc. français presque sans changement. On a dit: c'est mon pour c'est vrai, comme les Prov. disaient es mon, c'est net, c'est pur. Ainsi les paysans de Hainaut connaissent encore un jeu appelé la pure vérité, et quand ils disent emon (qu'il faut écrire est mon), cela équivaut à est-ce vrai? est-ce la pure vérité?

Il y a de la poésie dans cette comparaison de la vérite avec la lumière et la clarté. Ce fetes mon, c'est à dire faites ou dites cela vraiment, ou plutôt rendez cela clair; à savoir mon, c'est à dire à savoir au vrai, ou bien à savoir clairement. Racine était dans le même ordre d'idées, lorsque voulant peindre la sincérité d'Hippolyte, il a trouvé ce beau vers:

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Et le troubadour a écrit de même :

tis greus peccatz que m cofon Et vos podetz m'en far mon.

« Vous pouvez m'en faire pur. » Rayn., Lex. rom., IV, 287 M. Diez a fort ingénieusement et fort justement rapproché mon de l'ital. pure, pur. Lex. etym., p. 690. Après la disparition de mon, on s'est servi de voire dans le même sens. Ainsi au lieu de dire : regardez mon, on a dit regardez voire, c'est à dire regardez-y bien, regardez clairement. Cela nous explique l'expression : voyons voire, qui s'emploie quelquesois vulgairement et où bien des gens ne voient qu'une plaisanterie, comme si l'on écrivait voyons voir.

Monjoie, v. 7172, 16083, 23453, 25599.

Ce mot a deux significations bien distinctes, et c'est pour les avoir confondues que les savants ont eu tant de peine à s'accorder sur son origine. En premier lieu, il signifie hauteur, montagne:

> Noz gens furent enclos deles une monjoie... Il ne nous faut aler sans plus c'une licuée

Que de nous tous sera la monjoie trouvée, Et quant nous y venrons à banière levée, Jhérusalem verrons, la cité honnourée.

Ce nom de monjoie donné à toutes les montagnes provenait de celui de Mongiu, ou Mons Jovis, donné aux Alpes:

> Et si fist faire le cemin Pour passer les mons de Mongiu. · (Mouskés, v. 18294.)

Pour cette première acception M. Michel a reuni quelques exemples dans le gloss, de la Chans, de Roland, Nous ajouterons le nom de Monjoui que porte la citadelle de Barcelonne.

La seconde acception que l'on a confondue avec la première est le fameux cri d'armes des Français. Les uns, comme Ducange, ont traduit ce Monjoie par mons gaudii, et se sont imaginé qu'en disant Monjoie St-Denis! on avait fait allusion à la hauteur sur laquelle saint Denis fut martyrisé. Ces savants ont oublié que le cri primitif avait été Monjoie! puis Monjoie la Carlon! puis Monjoie et Saint-Denis! et enfin Monjoie Saint-Denis? Cette dernière formule fut la cause de toutes les erreurs.

> François crient : Monjoie! tout à une volée... Il escrie : Saint Pol! Monjoie le Carlon!

Et la confusion date de loin, puisque les copistes du moyen âge, ayant toujours l'idée d'une montagne, écrivirent souvent montjoie avec un t. Cependant si l'on consulte les auteurs les plus anciens, on est obligé de reconnaître qu'il ne s'agit pas de montagne dans ce cri d'armes. Orderic Vital, qui écrivit au commencement du xue siècle, traduit positivement Monjoie par Meum gaudium : « Sed ingressi, Meum gaudium! quod Francorum signum est, versa vice clamaverunt. » Nous savons bien qu'on a trouvé assez étrange cet adjectif mon joint à un subst. fem. joie. On n'a pas réfléchi que le mot joie est masculin en provençal, et que l'on y peut écrire mon joi ou mon joy, au cas régime.

M. Genin a très-bien fait voir qu'il s'agit ici de l'épée de Charlemagne, appelée par ce prince monjoie ou ma joie, à cause de la relique enfermée dans sa poignée. C'était le fer de la lance qui perça le côté de J.-C. sur le Calvaire. Le peuple lui donnait le nom de Joyeuse, bas lat. gaudiosa. Mais plus tard on retint le nom de monjoie en y ajoutant la Carlon.

Dans la Chans. de Roland Baligant attache son épée au flanc gauche:

> Par sun orgoill li ad un num truvez ; Pur la Carlun dunt il oït parler, La sue fist Préciose apeler Ço ert s'enseigne en bataille campel.

(Chans. de Rol., IV, 749-752, édit. Genin.)

Ainsi Baligant avait donné à son épée le nom de Précieuse, comme Charlemagne avait donné à la sienne celui de Mon joie, et les Sarrasins criaient dans la mêlée: Précieuse! comme les chrétiens : Monjoie!

Cela suffit pour nous expliquer le sens de Monjoie la Carlon:

> Souvent escrient : Monjoie la Carlon. (Rom. de Guil. d'Orange.)

Si plus tard, joignant à l'idée de Monjoie celle de St Denis, où se gardait l'oriflamme, les Français ont dit comme cri d'armes : Monjoie et Saint-Denis! il est facile de comprendre l'union de ces deux idées. Ce n'est qu'en mettant le premier nom sous la dépendance de l'autre que les érudits ont accumulé des conjectures plus bizarres les unes que les autres. « Je crois l'étymologie toute mystique, dit entre autres M. Michelet. Monte di gioia, chez Dante. » Orig. du droit franc., liv. III, suite du chap. IV, Cris d'armès. Voy. Ducange, vo Mons gaudii; Raynouard, Lex. rom.; IV, 257; Genin, Chans de Rol. p. 421-423.

Monnes, moines, v. 1589.

Fonderoit abéve illuce en ce pourpris Et y feroit entrer de monnes xxvi

L'auteur du Bauduin de Sebourc, lorsqu'il parle de son héros qui veut se faire moine, dit aussi:

En guise de monne se vorra atourner (11, 43)

Grec μόνος, μόνιος. Monne est une prononciation patoise du mot moine, prov. moyne, monge, cat. monjo, esp., port. monge. Rayn., Lex. rom., IV, 255.

Monniaus, trompettes moyennes, v. 9511, 24778, 26619.

> Sonnoient tymbre et cor et ces trompes d'argent, Naquaires et buisines et monniaus giettant vent... Là oïst-on sonner areinnes et monniaus... Narquaires et monniaus assés y oïst-on....

M. de Reissenberg a conjecturé qu'il fallait lire monriaus, de mores ou moriens. C'est une correction inadmissible. Ce mot paraît sous des formes très-variées, entre autres :

> Et si sonnèrent trompes, moisnel et olifant. (Vœux du Paon, MS., fo 24 ro.)

Lors fist sonner sa trompe et son riche moinel. (Bert. du Guesc., 11, 248.)

Là peuissiés oïr mainte trompe d'argent, Moyniaus et olifans qui hondissent formen (Baud, de Seb., II, 284.)

Là véissiez les boisines tentir, Les moniaus et corner et bondir.

(Gar. le Loh., 11, 162.)

L'auteur du rom. d'Alexandre écrit toujours moieniaus :

Ces moientaus sonner et ces tabors bondir (p. 109). S'ot buisines et cors et moieniaus corner (p. 125). Ces moieniaus sonner et ces tertres tentir (p. 436).

Enfin Ducange nous offre menuel, moenel, menuiaus,

moeneus, qu'il rapproche de gracilis pour la signification, et de menetum, menée, pour l'étymologie. Nous avons dit, vo Menée, que ce dernier point est insoutenable.

Moinel, qui est la forme primitive, signifie moindre, et la forme moieniaus nous en donne la preuve. Le copiste de notre MS. a écrit morniaus au v. 24778.

On donnait aussi le nom de moinel, moinaus, à de petites cloches. Voy. Ducange, vis Monellus, Maanellus et Meenellum. Telles etaient, par exemple, celles de Notre-Dame de Paris, dans le petit clocher qui est sur la clef de la croisce. Cette signification a la même origine, mais il faut se garder de confondre les deux mots, comme le fait M. P. Paris dans son Garin. Les moniaus n'y sont pas des cloches et, dans tous les cas, ce mot ne vient pas de monitum, monitale. Gar. le Loh., II, 162, note.

Mons, mont, tas, monceau, v. 23506, 24552.

Ly uns sur l'autre chiet et viersent par grans mons... Tout abat à ung mont le maistre et le destrier.

C'est le lat. mons, dont le prov. a fait mont, mon, mun.

Meten o ca'r mon delatz un derubent.

(Chr. des Alb., p. 430.)

« Ils le mettent en un tas a côté d'un ravin. » Il en est de même dans la langue d'oïl: « Puis mist tout en ung mont. » Baud. de Seb., I, 60. En rouchi on dit un mont ou un monsiau d'ordures (mons ou monticellus). Ce mot est aussi dans le wallon et dans le picard.

Mons, mont, monde, univers, v. 5402, 6852; Gilies de Chin, v. 595.

Or vous pri pour cellui à qui le mons apent....
Se n'y ara el mont payen ne sarrasin....
Par tout le mont est renomés

. De mundus le prov. avait fait mont, mun, mon, tout comme de mons. La langue d'oïl ne recula pas non plus devant cette homonymie. Voy. le Baud. de Seb., 1, 25, 54.

Or s'en iront eil yaillant bacheler Ki aiment Dieu et l'onour de cest *mont*

(Leroux de Lincy, Chants hist., 1, 126.)

Et por si po pert la gloire del mont.
(1bid)

MONTANCE, valeur, montant, v. 16511; monte, idem, v. 4740, 7614, 22727, 52077.

Et sy ne mefferiés le montance d'un espois.

M. de Reissenberg a rétabli la mesure de ce vers en lisant: le montant d'un espois. Pourquoi ne lirait-on pas plutôt: le montance d'un pois? L'objet de la comparaison est bien plus naturel. D'ailleurs montance pour valeur, taux, montant, était le mot en usage. De même en prov. montansa, et en ital. montanza.

Onques ii hialmes ne li valut noiant La blanche coife la *monlance* d'un gant. (Mort de Garin, p. 95.) On se servait également de monte: le monte d'un denier, le monte de deux dés. Et ici encore nous retrouvons l'équivalent du prov. monta. Rayn., Lex. rom., 1V, 258.

> Si que la maille do bianc halbere tresliz Ne li valut la mente d'un samis. (Mort de Garin, p. 26.)

Qui vaille pas la monte d'une alie.
(Inid., p. 99.)

Ces mots dérivent du lat. mons.

MONTEPLOIER, multiplier, v. 7180.

Es vous le chevalier où bonté monteploie.

Formé de multiplicare, ce mot devait plutôt se lire mouteploier, ou, comme notre auteur l'écrit dans un autre passage, multeplyer. Mais il y a ici la mutation de l'u en n, comme dans douner pour donner, moustrer pour monstrer, où l'on voit l'inverse.

Si volentiers les monteplient.
(G. de Coinsy, MS. nº 40747, fº 40 rº.)

MORGANT, fermail, v. 29749.

Une cainture avoit de fin or reluisant, A pières précieuses, tout jusques au morgant.

Dérivé de mordant. Voy. Ducange, vo Morsus 2. et Dom Carpentier, vis Mordacium, Mordantus, Mordanus, Morgarius. Consultez aussi le Liv. des mestiers d'Ét. Boileau, p. 64. « Item, une seinture d'un rouge tissu, la bocle, le morgant et trois cloux d'or. » Invent. de 1393. Monstrelet se sert aussi de ce mot. Voy. une citation faite par Fallot, p. 518.

Morier, maure, de la Mauritanie, v. 15570.

Et ly roys Lucquabiel siet sur le noir moriel.

Il existe encore à Lille une rue du noir moreau, c'est-à-dire du noir moriel. Ces mots forment pléonasme aussi bien que dans notre exemple, attendu que l'on donnait généra-lement le nom de morel aux hommes et aux chevaux qui étaient noirs. On disait aussi morien, morienne, moriane, d'où les Flamands ont fait moriaen. Dans sa correspondance intime avec le duc d'Arschot, Marie de Hongrie lui donne habituellement le sobriquet de moricau, qui équivaut aux mots précédents. Gachard, Troubles de Gand sous Charles-Quint, p. 312.

Mort, voy. mourir.

MORTAUS, MORTÉS, mortels, v. 2513, 9038, 9043.

Que chus conte encouppe d'un fait qui est mortés. Là fu desour les camps ly estour sy mortaus.

Exemples des terminaisons diverses qui proviennent d'un mot latin en alis.

Mor, ton, v. 29820.

Lors dist à l'aultre mot.

C'est-à-dire: sur un autre ton. Le sens est ici un peu détourné, car généralement mot veut dire parole. Il vient du moy. lat. muttum, que l'on dérive du lat. mutire, parler bas. Prov. mot, esp. et port. mote, ital. motto. Les Wallons ont imité du prov. motir, déclarer, indiquer, leur verbe moti, dire mot. C'est aussi à cette racine que nous rapporterons marmot, marmotter, et même marmouset, ce dernier venant d'un dimin. musare pour mussare.

MOUDRIER, voy. MOURDRIER.
MOULLIER, femme, épouse, v. 2620.

Et Giermaine ma fille vous donray à moullier.

Prov. molher, moiller, moillier, cat. muller, anc. esp. moller, esp. mod. muger, port. mulher, ital. mogliere, moglie. Rayn., Lex. rom., IV, 249. Est-il nécessaire de signaler après cela le lat. mulier? Le moyen âge ne se contentait pas de désigner ainsi la compagne de l'homme:

Et une belle fille qu'en doit moult tenir chier, Si la voet Clarvus prendre à per et à moultier. (Vœux du Paon, MS., [° 4 r°.)

Si en rameinne la royne au vis cler; Il l'a rescouse, come cil qui est her, Or si l'a prise à moillier et à per.

(Aubry le Bourg., p. 37.)

Il la prist à mouillier, à oissor et à per. (Mouskés, I, p. 611.)

Là si me prist à feme, à per et à mollier.
(Ibid., p. 614.)

Ainsi la femme était bien l'égale et la compagne de l'homme. Les Romains donnaient de même le nom de compar à l'homme et à la femme, et les Germains consacrèrent dans leurs lois cette condition faite à la femme. Voy. Ducange, vis Compar et Par. Le christianisme mit définitivement le sceau à cette consécration, et si l'on trouve çà et là quelques lois anciennes d'après lesquelles la femme est inférieure à l'homme, ce ne sont plus que des exceptions.

Moundmen, mettre à mort, v. 33465, 33518.

Moradin le félon que je hac durement Feray à nuit *mourdryer* en son lit proprement:

Prononciation et orthog. flam. au lieu de mourdrir. Le prov. écrit murtre, murtrir, dont nous avons fait meurtre, meurtrir. Raynouard s'est trompé en rangeant ces mots parmi les dérivés de morir. Il faut avec MM. Diefenbach et Diez y voir le gothique maurthr, meurtre, maurthrjan, angl.-sax. myrdhrian, angl. to murther, tuer. Le moy. lat. avait murdrum. Comparez le flam. moord, meurtre, moorden, massacrer. Voy. Diefenbach, Goth., II, 58, et Diez, Lex. etym., p. 687.

Moundrier, meurtrier, v. 4610, 22996.

lestes-vous là, mourdrier?

Tome III.

Ce mot a la même origine que le précédent. Prov. murtrier, wallon mourdreur.

Mourin, tuer, massacrer, v. 2674, 25609, 24171, 52052.

En fuiant en ont mort ne say ve ou six.

Quoique nous placions cet exemple sous le verbe mourir, nous sommes obligé de reconnaître que la langue d'oîl et la langue provençale ne nous ont offert l'une et l'autre qu'un seul exemple de l'infinitif dans le sens actif:

Milhs en vulh morir, pendre o arder.

(Rayn., Lex. rom., IV, 266.)

Les chevax fait aler de trestous lez Por le glouton *morir* à grand vilté.

(Chans. de Rol., Introd., p. xxm, édit. Michel.)

Partout ailleurs il est question du participe mort joint aux auxiliaires avoir et être: « Son cheval qui li fu mort. » Villehardouin, p 66, édit. Buchon, pet. in-8°.

> Aussi tost a-on *mort* un riche poignéour, Quant il est bien féru, c'un povre vavassour.

> > (Vœux du Paon, MS., fo 47 vo)

Andeus mes fix ont-il mors et ocis.

(Raoul de Camb., p. 104.)

De même en provençal, en portugais et en italien :

Car vos los avetz mortz e destruitz.

(Chr. des Alb., p. 546.)

Por aver morto tres grandes capitaes.

(Jean de Barros.)

Sanar le piaghe c'hanno Italia morta.
(Dante, Purg., c. 7.)

Sans vouloir nier que le lat. mortuus soit l'origine de cette expression, il est permis de faire remarquer le moy. h. allem. mort, occisus, participe passé du verbe ermorden, tuer. On peut toutefois, avec M. Burguy, observer que le verbe neutre périr a de même été employé à l'actif; mais il n'en est pas moins étrange que l'on se soit toujours abstenu des temps simples pour le verbe mourir, employé activement. Villehardouin a écrit : « Seignor, por Dieu ne périssons l'honor que Dieus nos a faite, » p. 455 d.; mais on ne trouve nulle part : Mourons nos ennemis; je mourrai ce traître. Voy. Burguy, Gram. de la langue d'oïl, I, 565. Une autre remarque à faire au sujet du participe mort, c'est que, suivant l'usage, on s'est plu à jouer sur ce mot comme sur beaucoup d'autres. C'est ainsi que Rutebeuf, dans la Complainte au roi de Navarre, a écrit d'abord:

Mais à teil bien ne vint mais hons Comme il venist, ne fust la mors Qui en sa venue l'a mors.

Cela veut-il dire tué? ou bien mordu, comme Roquesort

l'a pensé? Plus bas Rutebeuf semble donner la réponse à cette question :

Mout en fait la mors à remordre Qui si gentil mortel a mors. Piésa ne mordi plus haut mors.

(Rutebeuf, I, 40 42.)

Ainsi, d'après ces exemples, la mort ne tue pas, elle mord. Ce jeu de mot, dira-t-on, ne prouve rien. Cela est vrai, mais qui peut affirmer que l'idée du mort, moy. h. allem., ait été sans influence sur l'emploi transitif de cette locution? Nous ne devons pourtant pas dissimuler que notre verbe pronominal se mourtr semble être un reste de la signification active de ce verbe. Ne le trouve-t-on pas déjà dans l'hymne de sainte Eulalie et dans la vie de St-Léger:

Por o s'furet morte à grand honestet. (Ste-Eulalie, v. 48.)

Il se fud mors, damz i fud grans. (St-Léger, st. 9.)

Mouskes, mouches, v. 22793.

Par mouskes proprement une fois le prist-on.

Il s'agit de la prise d'Acre au moyen de ruches remplies d'abeilles. On a eu tort d'écrire mouskes avec un accent. Voyez sur ce fait historique l'Introduction de M. Borgnet, p. LXXXII, et la note placée après la table des noms de pays, de lieux, etc., p. 558. Il est aussi parle de cette tradition dans le roman de Bauduin de Sebourc:

Ichius repairoit d'Aere, la chité de renon, Que prise avoit par muisches Godefrois de Buillon. (1, 363.)

Moussu, couvert de mousse, moisi, v. 869.

Maudite soit de Dieu celle vieile moussue.

Cette épithète donnée ici à Matabrune, est accollée au nom de Calabre dans la Chans. d'Antioche:

Avoec cus est venue la mère Corbarant. Vielle fu et mousue et des ars bien sachant (II, 59).

M. P. Paris croit que dans ces vers mousue veut dire chassieuse. On trouve, dit-il, des oreilles mousues, des yeux mousus, de là l'air mouson. Nous en demandons bien pardon au savant éditeur de la Chans. d'Antioche, mais il n'y a rien de commun entre moussue et mouson. Ce dernier est un mot patois signifiant boudeur, qui fait la moue, et nous avons dit d'où vient mouse, vo Moe. L'autre, au contraire, se rapporte au mot mousse, prov. mossa, anc. h. allem. mos, nouv. h. all. moos. C'est une dérivation du lat. muscus, qui a formé l'ital. et l'esp. musco, ainsi que le valaq. muschiu. Diez, Lex. etym., p. 693. Monsu, moussu, idem quod muscosus. Voy. Ducange et Dom Carpentier, vo Mussa.

Moustier, monastère, v. 1324.

Je te feray nonnain au moustier St-Eloy

Cette forme contractée nous rappelle le prov. mostier, monestier, lat. monasterium. Nous trouvons ici encore les habitudes chrétiennes transportées aux Sarrasins:

Là fisent ung moustier de Mahom Jumelin (v. 7311).

· Lorrain : Moté, église.

Moustrer, montrer, v. 4858, 4863.

Le voye me moustrés.

C'est encore ainsi que l'on prononce en rouchi, et même on y retranche l's: moutrer, mét'à moutre. Le substantif esp. muestra, prov. mostra, montre, nous donnerait l'explication de cette orthographe, quand même nous n'aurions pas les verbes douner, souner, pour prouver le changement possible de l'n en u. Ce que nous appelons aujourd'hui passer la revue, se disait autrefois faire monstre. Comp. l'allem. mustern, musterung, et l'ital. mostra, far mostra di se.

Mouron, machine de guerre, v. 6034.

Il font engiens gitter, sans faire nul détry, Et firent ung mouton qui les payens honny.

Froissart parle aussi des engiens de ce nom et en donne la description. Voy. Dom Carpentier, gloss., vo Multo. L'étymologie du mot mouton dans son sens propre est assez controversée. M. de Chevallet croit qu'il est celtique, et cite molt, mouton, qui est dans le dictionnaire cornouaillais du ixo siècle, publié par Price. Le moy. latin nous offre, dès le vino siècle, le mot multones, et plus tard mutones.

C'est avec plus de raison que M. Diez croit devoir rattacher ce mot au lat. mutilus. Le nouv. prov. mout, dialecte de Côme, mot, dial. de Coire, mutt, châtré, est en effet dérivé du latin, et l'on peut croire que le nom du mouton vient de là, surtout si l'on songe que le moyen âge donnait aussi le nom de castrois à cet animal (voy. notre mot Castiois), et que la langue allemande l'appelle de même hammel, châtré. Diez, Lex. etym., p. 231.

La forme ital. montone, se retrouve dans le pic. monton, comme le prov. et le cat. molto dans le vénitien moltone. Ces variations ne sont pas plus étranges que monteplier pour molteplier ou multiplier.

Mouvent, mouven, mouvement, bruit, tumulte, v. 8645, 29550.

Lors fist sonner lassus ses buisines d'argent, Nakaires et tabours, trestout à ung mouvent... Qui le roy vont sievant en menant sier mouvin.

Ces mots, auxquels nous n'avons point trouvé d'analogues dans les autres langues, sont dérivés du lat. movere.

MOYENNE, milieu, v. 5692.

Et en my le moyenne estoient ly sommier.

Froissart dit de même : En le moyenne de janvier. Voy. aussi Dom Carpentier, vo Medioximus. 2.

MUCHIER, MUCIER, cacher, v. 464, 905, 1845.

Les enfans apiereut en un mantiel muchies... Ces v kaines alés en vo huge muchier.... Tout droit en le visière est li broke mucie.

L'Académie donne se musser (vieux); il s'est conservé dans les patois, avec le même sens, notamment dans le rouchi, le picard et le normand, dans le wall. muchî, dans le bourg. meusser, dans le lorr. et le franc-comt. musser. L'anc. français variait de même l'orthographe de ce verbe:

Mult ert fous li reis si il ne se vait mucer.

(Trav. of Charl., p. 22.)

Par desous un lit le mucha.

(Baud. de Seb., I, 60.)

Et s'aloient partout mussant et quatissant. (Bert. du Gues., I, 99.)

« Maintenant me faut mussier, » écrit Froissart. Ce verbe est actif et pronominal.

Son origine est fort difficile à débrouiller. M. Grandgagnage, qui l'a traité avec soin, ne pense pas qu'on puisse lui assigner un radical certain. Il est très-probable, ajoutet-il, qu'il appartient à la famille germanique du nouv. h. allem. vermucheln, occultare, moy. h. allem. mûchen, muchen, agir d'une manière cachée. Voy. Dict. wall., vis Muchi et Mousi, et Diefenbach, Goth, II, 80.

M. Diez n'en sait rien de bien positif non plus. Il rapproche de musser, le sicil. ammucciari et le dialecte de Coire micciar, s'évader, échapper, mais surtout le moy. h. allem. sich muzen, comme qui dirait se retirer dans un trou de souris. Il croit au reste que musser doit venir d'un radical analogue germanique muz. Lex. etym., p. 693.

B'autres savants y ont vu simplement le lat. mus, souris; d'autres, le breton moucha, se masquer; d'autres enfin, le flam. muis, bonnet, l'island. mussa, chaperon, etc., etc.

Ducange n'a pas rencontré de verbe analogue dans le moy. lat. Il ne mentionne que l'adv. mussanter, qu'il traduit par occulte, autrement dit musséement. Sans rien vouloir préjuger sur l'étymologie de musser, mucer, nous rattacherions plus volontiers mussanter au lat. mussare.

Neque occultum id haberi, neque per metum mussari.
(Plaute.)

Sile, cela, occulta, tege, tace, mussa.
(Terence.)

Le texte cité par Ducange est de l'an 1170: « Considerantés ovili Domini Diabolum mussanter insidias parare. » Peut être aussi le verbe mucher a t il quelque analogie avec le prov. muga, mue, nasse. Voy. ci-dessous.

Mue, Gilles de Chin, v. 558.

Faucons ne nus oisiax de mue A prendre oisel n'est si maniers.

L'Académie définit ce mot : Changement de poil, de plumes, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux ou tous les ans ou à certaines époques de leur vie. Il se dit aussi du temps ou ces changements se font et de la dépouille même de l'animal qui a mué. En terme de fauconnerie il s'applique à la cage dans laquelle on renferme les oiseaux au printemps, époque de leur mue, et par extension il sert à désigner un lieu étroit et obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser.

Dans notre exemple les oisiax de mue sont des oiseaux de cage, comme dans la Chans. d'Antioche:

Il ne se penent mic d'oisiaus traire de mue (1, 147).

C'est-à-dire ils ne songent pas à extraire leurs faucons des cages pour aller à la chasse au vol. De même dans Tristan:

> Li rois a demandé chevax A leveor, vialt ses oisiax Là de defors voler as grues. Pièc'a que n'issirent des mues (1, 226).

a Quand ce vient à la Sainte Croix de may, dit Robert de la Marck, sr de Fleurange, qu'il est temps de mettre les oiseaux en mue, les venneurs viennent tous habillez de vert avec leurs trompes, et les gaules vertes, et chassent les fauconniers hors de la cour, pour ce qu'il faut qu'ils mettent leurs oyseaux en mue et que le temps des venneurs approche pour courre les cerfs à force. Et quand ce vient à la Sainte Croix de septembre, le grand fauconnier vient à la cour et chasse tous les venneurs de la cour, pour ce qu'il est temps de mettre les chiens aux chenils: car les cerfs ne valent plus rien.

Cette mue est donc la cage où l'on renferme les oiseaux au printemps à l'époque de leur mue, et comme il fallait qu'un faucon ou un épervier eût passé la mue pour être dressé, on faisait une distinction entre les oiseaux mues et ceux qui ne l'étaient pas encore ou qui étaient muables:

Set cenz cameilz e mil hosturs muables.
(Chans. de Rol., st. 45.)

Set cenz cameilz e mil hosturs mucz.
(Ibid., st. 9.)

La mue changeait aussi la couleur de l'oiseau et lui donnait plus de valeur, dit M. Genin, qui cite a ce sujet le texte de Frédéric II dans son Art de la chasse. Voy. Ducange, vo Saurus.

De la on disait muer un oiseau, lorsqu'on voulait dire le dresser. Les oiseleurs disent aujourd'hui encore mettre un oiseau en mue, pour dire le mettre dans l'obscurité durant le printemps et l'été, afin d'arrêter son chant et de s'en servir comme appelant en automne, lors du passage d'autres circuly.

De plus, comme l'oiseau en mue était réellement en prison, on a pu dire aussi dans cette acception:

> Sire, qu'est-ce que vostre nièce Est demeurée si grant pièce, Que n'est à karoles venue? Ne sai se l'avés mise en mue. (Cit. de Ducange, v° Muta.)

Se Dieu plaist et celui qui ne gist pas en mue. (Yœux du Paon, MS., fo 20 ro., « Fu mené en la *mue* au pallais. » Les adventures advenues en France de 1214 à 1412. Il faut voir le même sens dans ces vers de la Fontaine.

Quel ressort lui pouvoit donner Le conseil de tronquer un peuple mis en mue? (Fabl., X1,9.)

« Mis à l'engrais, » dit M. Walckenaer; nous préférons mis en cage, mis en prison.

En somme, la mue n'est qu'une cage, où l'on mettait les oiseaux au temps de leur mue, et c'est par une nouvelle extension qu'on a pu en faire la tanière d'un animal:

Ysengrin est remés en mue. (Rom, de Ren., II, 414.)

Moult lone tens fu Renart en mue; Ne va ne vient ne se remue. (Ibid., 11, 426)

D'après tout ce qui précède, mue n'est pas autre chose que le prov. muda, qui se retrouve dans le cat., l'esp., le port. et l'ital., comme aussi dans l'ancien flamand muyte, et ces mots dérivent du lat. mutare, prov. mudar. Nous devons toutefois faire remarquer le prov. muga, mue, nasse (Gloss. occitanien), et le comparer avec le vieux fr. muce, trou, cachette. La mue ou la tanière du renard ne viendrait-elle pas plutôt de là? c'est une conjecture qui se base sur la signification plutôt que sur la forme du mot. L'origine de muchier est assez incertaine pour que l'on puisse se permettre une supposition de plus.

Mugares, noix muscade, Gilles de Chin, v. 595.

Claus de genofre et nois mugates.

A Mons on dit des amuscades; c'est évidenment l'adjonction de l'article : l'amouscade pour la mouscade.

> Quant ont mangié par grant déduit Nois mouscades en lieu de fruit. (Perceval, MS.).

Nicot écrit des noix muguettes; mais Dom Carpentier croit qu'il faut lire mugnettes et même mugnautes, vo Muscata. Notre mot mugates prouve qu'il a tort, et qu'il faut lire un u et non pas une n. Ce mot vient de muscus, moschus, musc, qui se disait en vieux franç. muge. La muscade signifie donc proprement une noix musquée.

Muir, v. 10602, 32224.

Oussy vray que je muir son loyal compaignon.... Se je muir sans raison.

1re pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe mourir. M. Burguy observe que l'on disait aussi muer et moer. Gram., I, 360. Nous ajouterons que je m'muer, pour je me meurs, s'est conservé en rouchi.

Muire, nure, v. 628; Gilles de Chin, v. 5425.

Ne deves consentir qu'elle mure viument. Qu'il s'en esmerveillent et cuident Que ne soit mic home qui muire, Mais tempeste por gent destruire.

3º pers. sing. du prés. du subj. du verbe mourir. lci en core on trouve les formes muere, murge et moerge. Voy. Burguy, Gram, I, 361. Quant à mure, c'est peut-être une erreur du copiste.

Que mes corps maire chi.

(Baud. de Scb., 1, 48.)

Le passage du Gilles de Chin a été singulièrement compris. L'éditeur a vu dans muire l'équivalent de : crie, mugit. Gilles de Chin est au milieu de la bataille, et l'auteur nous dit que ses adversaires le comparaient à la tempête et ne pouvaient croire que ce fût un homme mortel, sujet à la mort, en un mot un homme qui muire, qui moriatur, comme nous disons âme qui vive. Ce sens nous paraît très-naturel, et il nous semble impossible de garder la conjecture ou plutôt l'explication de M. de Reiffenberg. Le verbe muire, beugler, auquel il a cru que muire appartenait, ferait au subj. muisse et non pas muire.

Mul, mule, mulet, mule, v. 3454, 32111; Gilles de Chin, v. 2597, 4048.

Son tresor envoya sur ung mul aragon ...
Sur une mule fu la royne montée....
Muls et cevaus...
Muls et mulez et grans somiers.

Le prov. et l'anc. cat. mul nous donnent la raison de l'orthographe mul en vieux français. Il ne nous est resté que mulet, qui existait aussi en provençal et n'est qu'un diminutif. Un de nos exemples en fait bien la différence: muls et mulez. Ces mots viennent du lat. mulus. Nous devons remarquer aussi le mul aragon, qui semble non moins recherché que les destriers aragons. Voy. ce mot. Ailleurs ce sont des muls espanois ou arabis:

Ne destriers ne bons muls arabis.

(Gar. le f.oh., 1, 3.)

Toute la tere raemplissent d'avoir, D'or et d'argent et de murs espanois.

(Ibid., cité par Ducange, vº Animalia.)

On trouve souvent murs pour muls dans le Garin.

MULTEPLYER, multiplier, v. 898. Voy. Monteploier. Murois, murailles, v. 50150.

Damas qui forte est de murois.

Dans le Baud. de Seb. on lit de même :

De Nymaie le grant, où moult a haut murois.

C'est là une forme demandée par la rime, comme celle de muraige dans ce même Baud. de Seb., I, 46. Le prov. n'a que mur, mura, muralha. Mus, muet, v. 1955, 7574, 29576.

Quant Mauquares l'oyt, tristres devint et mus.

Prov. mut, cat. mud, esp. et port. mudo, ital. muto, lat. mutus. Le Baud. de Seb. nous offre la même expression que notre auteur:

Moult tristres et moult mus (1, 374).

Ailleurs on lit:

Les contrez i redrescent e les muz funt parler.

(Trav. of Charl., p. 11.)

Le cief baise vers tiere, si fu mus et taisant.

(Rom. d'Alex., p. 57.)

Dom Carpentier a traduit beste mue par bête sauvage, non privée, et Roquefort a donné la même explication. M. P. Paris, au contraire, a pensé qu'une beste mue était une bête émue, mota, parce qu'elle est levée, poursuivie pas les chasseurs. Rom. de Berte, p. 75. Tout cela est fort loin du sens véritable. On a perdu de vue le latin animalia muta, qui désignait toute espèce d'animaux. Horace n'a-t-il pas dit même en parlant de l'homme à son origine:

Cum prorepserunt primis animalia terris a Mutum et turpe pecus.

(Sat. 1, 3.)

Juvénal emploie même le mot muta seul :

Separat hoc nos

(Sat. XV, v. 145,)

« Voilà ce qui nous distingue des animaux. » Et ailleurs le même poëte, faisant allusion aux jeux du cirque et aux courses de chevaux, dit encore :

> Die mihi, Teuerorum proles, animalia muta Quis generosa putet, nisi fortia?

> > (Sat. VIII, v. 55.)

Nous sommes donc très-éloignés des animaux sauvages de Dom Carpentier. Voici des exemples qui nous en éloignent plus encore:

> Quant Emenidus a la force apercèue De Porrus le courtois, grant ire en a éue. Il se dresce et destent sa bonne beste mue. Sur le chief li éust s'espéc destendue.

(Vœux du Paon, MS., fo 141 ra.)

Et quant Clarvus l'entent ne l'tint mie à erlue, Des esperons destraint la riche beste mue.

(Ibid., fo 20 ro.)

La honne, la riche beste mue, cela veut dire, le bon, le riche destrier. C'est ainsi que dans le rom. d'Alexandre on donne ce nom à Bucéphale

Onques n'ot el païs plus fière beste mue (p. 12).

Dans la loi des Lombards on parle des dommages causés

par les bestes mues: « Si caballus cum pede, bos cum cornu damnum fecerit, vel si porcus cum dente hominem intricaverit, aut si canis momorderit,.... componat damnum aut homicidium cujus animal fuerit, cessante in hoc capitulo faida, quod est inimicitia, quod muta res fecit, non studium. » Lib. 1, tit. 21, § 3.

Nous ne prétendons pas cependant que la beste mue ne puisse être aussi un animal sauvage. Ainsi dans le Baud. de Sebourc le roi Ernoul de Beauvais est dévoré par un serpent, et le trouvère en parle de cette façon:

Car li hons rois meurut par une beste mue.
(Baud. de Seb., 1, 67.)

En somme la beste mue n'est pas ce que M. P. Paris a pensé, et c'est plus que n'indique la définition donnée par Dom Carpentier et par Roquesort.

Musen, réfléchir, v. 7453, 10667, 13881.

Laissiés vostre muser.... Une grande besoigne et qui me fait muser.

Il est impossible de nier les rapports de ce mot avec faire la moue, qui se dit en picard mouser et en rouchi fuire l'mousse. Nous n'hésitons donc pas à lui donner la même origine qu'à moue. Muser veut proprement dire rester la bouche ouverte comme un niais, et l'adj. musard signifie effectivement sot, nigaud: « Mais en siut dire que espérer et quidier furent doi musard. » Chron. de Rains, ch. X, p. 75.

Le verbe muser nous est resté dans le sens de perdre son temps à des riens, ce qui est le fait d'uu sot; et nous le trouvons également dans ce proverbe: Qui refuse muse. Seulement nous ne l'expliquerons pas comme l'Académie, en disant que celui qui refuse une offre perd une occasion qu'il ne retrouvera plus. Cela veut dire, selon nous, que celui qui refuse est un sot.

L'anc. esp. et le prov. musar, ainsi que l'ital. musare, ont le sens d'attendre en vain, comme fait le niais qui baye aux corneilles. L'angl. to muse a le sens de réfléchir. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 295, et Diez, Lex. etym., p. 256.

MY (DOY), corrigez doy m'y, v. 3302.

Par le foy que doy m'y.

G'est-à-dire que je m'y doy.

My, mes, v. 1535, 7220.

My amit, chel enfant-chy prenés.

On lit de même dans les Vœux du Hairon :

Que mi enfans seront de prison delivres.

C'est une abréviation du provençal et de l'ital. miei, lat. mei. Le dialecte picard disait en effet mi, ti, si, pour mes, tes, ses, et l'on trouve même les formes mei et muy. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, 1, 142. L'espagnol abrége de même l'adject. possessif mi, mon, ma.

My, moi, v. 588, 15552.

Ly corps de my s'en va.

a A vos mi ren, » je me rends à vous, dit-on de même en

provençal. Cette forme se retrouve dans presque tous les patois.

Cette phrase le corps de my s'en va, équivaut à mon corps s'en va, et même à je m'en vais. Voy notre mot Corps.

N.

N (lettre euphonique).

Nous avons déjà sous le mot Me parlé de cette lettre, et nous prétendons qu'elle est euphonique dans les exemples suivants: te n'estracion (v. 1166), me n'arme (v. 3014), se n'armée (v. 6272), se n'establison (v. 20400), me n'onnour (v. 24569). M. Desrousseaux, dans la notice sur l'orthographe du patois de Lille qui précède ses spirituelles chansons, paraît affirmer le contraire, lorsqu'il dit, p. viii: « Devant une voyelle ou une h muette, min, tin, sin perdent l'i que l'on remplace par une apostrophe: m' n'homme, t'n'ouvrache, s'n'habit. » Il en résulterait pour l'ancien langage que te n'estracion, équivaudrait à ten estracion, me n'arme à men arme, et qu'il n'y aurait plus de lettre euphonique. Or il faut se souvenir que la langue d'oil ne disait pas men, mais me : me mère, me nom, me droite matère, et que l'n placée devant une voyelle ou une h muette ne peut y être qu'euphonique.

Nous avons au surplus dans l'anc. langage et dans le patois un exemple qui le prouve bien. On disait : vo'n engenrée (v. 2132), comme on dit encore aujourd'hui : vot n'amour. Desrousseaux, p. vn.

'N, on, v. 25623, 35018.

Au conte de Saint-Pol le va'n dire et noncier... Et puis s'ala'n couchier jusqu'à l'aube esclairie.

Cette suppression de l'o dans le pronom indéfini on est assez commune chez Froissart, et dans certains manuscrits du Hainaut et du Tournaisis. M. Buchon a noté les exemples suivants: « S'en osta'n le cuer et le jeta-t-on au feu. »—
« Puis sonna'n les trompettes et monta'n à cheval. »

A la parole s'acorda'n Et le desjun la destoursa'n.

Voy. le Froissart de Buchon, édit. du Panthéon, III, 478, et notre mot On.

Nagier, naviguer, v. 5021.

Tant ont nagiet par mer, C'au port sont arivet, s'out la terre trouvée.

Ce mot nous est resté dans l'acception de ramer, ce qui est vraiment l'ancienne signification, puisqu'autrefois les navires avaient tous des rangs de rames. C'est une contraction du prov. navejar, lat. navigare (navem agere), wall. navivi. Voy. Ducange, vo Nagare.

Le substantif nage avait également le sens de navigation :

S'en va parmi le mer à nage.

(Baud. de Seb., 1, 46.)

Et nous a aporté par son fier vasselage Son or et son argent et par terre et par nage. (Vœux du Paon, MS. f° 119 v°.)

Roquesort sait remarquer que l'on dit abusivement d'un individu couvert de sueur, qu'il est en nage. Il saudrait écrire en age, c'est-à-dire en eau.

NAKAIRE, timbale, sorte de tambour, v. 4348, 8645.

Nakaires et tabours aloient chalemant.... Lors fist sonner lassus ses buisines d'argent Nakaires et tabours trestout à ung mouvent.

Prov. necari, anc. cat. et anc. esp. nacara, ital. nacchera, gnacchera. Philippo Venuto explique ainsi ces derniers mots italiens: Stromento musico, col quale i fanciulli cantano il San Martino. Voy. le Joinville de Ducange, in fol., p. 59. Cette définition se rapporte sans doute à l'expression proverbiale chanter d'autre Martin.

La Crusca dit que les nacchere sont des timbales dont on joue à cheval. On écrivait aussi en vieux franç. nagaires et même anacaires, du moy. grec ανόκαρα. Voy. Ducange, vo Nacara. C'est un motdont l'origine est orientale. M. Diez y voit le kurde nakara. Lex. etym., p. 257. De son côté M. de Reisfenberg dit que les timbales ou nacarieh sont des instruments particulièrement en honneur dans le Dârfour. Voy. le voyage du Cheikh-Mohammed el Tounsy. (Note du vers 4548).

NANIL, point du tout, v. 751.

Nanil, dist Savaris, ne vous caut d'esmayer.

Nous retrouvons dans ce mot, en retranchant la lettre finale, la prononciation de notre nenni. Robert Estienne, dans sa grammaire française, p. 77, écrit même nani ou nanin, de même que l'on disait ainsi et ainsin. En bourguignon, c'est nainin. Nous ne dirons point avec le docte Huet que nenni ou nanil vienne de ne-hilum. Il y a bien plutôt dans ce vocable une contraction de nen ou non-il, comme le prouve le prov. non-il = lat. non illud, et comme le prouve mieux encore l'affirmation oil = hoc illud. Nous avons remarqué déjà l'emploi de en pour on. Ici nen et nan

pour non peuvent s'expliquer par la même analogie. Souvenons-nous aussi que le prov. a formé l'adj. nengun, neun, non unus par une transformation pareille, et qu'en port. nem équivaut à la nég. ni. On trouve même namporquant pour nonpourquant.

M. Burguy nous fournit, à l'appui de ce qui précède, des exemples nombreux de la forme nen = ni. Gram., II, 536. Il est vrai que nen y est mis pour ne, et que l'n finale peut aussi être regardée comme euphonique, quoiqu'elle ne le soit pas dans non pour no et dans nun pour nu : « Nun fis. » Liv. des rois, p. n.

Nu forez certes, dist li quens Oliver.

(Chans. de Rol., st. 18.)

Il existe aussi au lieu de nanil ou nennil des formes nonal et nenal, dans lesquelles se retrouve sans doute le wallon nonna, plutôt que dans la négation non ha employée par Coquillart. Burguy, Gram., 11, 337. On peut voir sous Oil des formes analogues. Quant à la négation naie, elle n'a aucun rapport avec nanil, mais vient, comme le dit M. Diez, de l'anc. nord. nei = goth. ne.

Morrai-je dont u naie.

(Baud. de Seb., 1, 5.)

NATURÉS, NATURIAUS, selon la nature, légitimes, vrais, v. 6461, 7215, 34035, 54342.

Pour demander respit as barons naturés... Robiert le Normant, le franc due naturé... Sy fu Thumas de Marle qui tant fu naturés... Par deçà la rivière ly baron naturiaus Recardent Bauduin...

Le lat. naturalis a donné les deux formes en el et en al, naturel, natural, qui au cas direct deviennent naturés, naturaus. La langue d'oïl emploie l'une et l'autre indifféremment:

Bauduins de Seboure qui tant fu naturaus.

(Baud. de Seb., I, 256.)

Il tint l'espéc traite au poing de dur métal Et se fiert en l'estour le franc duc natural.

(Vœux du Paon, MS., fo 147 vo.)

Salemons li frans cuens naturaus.

(Chans. des Sax., I, 194.)

Se je vais à mon irère qui tant est naturés, Grant despit me fera.

(Baud. de Seb., I, 171.)

La langue provençale, plus rapprochée du latin, comme l'ital., l'esp. et le portug., a'a que la forme natural, naturau.

Al seti de Belcaire venc lo coms naturals.

(Chr. des Alb., p. 276.)

Les troubadours ont employé souvent ce mot pour désigner le seigneur légitime. Ainsi ont fait les trouvères, lorsqu'ils parlent de comtes naturés, de princes naturés. Cela veut dire, ou bien que ces seigneurs étaient vraiment et légitimement en possession de leurs domaines, ou bien que c'étaient des hommes d'une nature d'élite:

Vos estes, ben o sai,
De mot granda natura et proz om et verai.
(Chr. des Alb., p. 101.)

Un continuateur de la chron. de Jacques de Guyse, dit de même: « J'ay oy par aulcuns clerqs les différences quy sont entre seigneurs naturelz et tirans. » MS. des archives du royaume.

Cependant il ne faut pas confondre naturés, naturaus, venant de naturalis, avec naturés, formé selon la nature, moy, lat. naturatus. Ainsi lorsque notre auteur dit:

Vo priestres tous hommes naturés, Qui sont friseque et joli, gent adroit et barbés (v. 4850);

il veut dire que les prêtres sont des hommes comme les autres et formés selon la nature. Ailleurs, quand il parle des Flamands et qu'il les représente de cette manière:

> Sy savés que Flamenc ont les corps naturés D'iestre bien gouvrené, d'avoir toudis assés, Et d'iestre bien couchiet et d'iestre bien cauffés (v. 21445);

il s'agit encore d'hommes formés ou constitués par la nature de manière à exiger qu'on les gouverne bien, etc. Enfin, s'il nous dit à propos de Pierre l'Ermite :

Car naturés estoit de force et de jouvent (v. 54743);

c'est encore ici naturatus et non pas naturatis. Nous ajouterons même que le verbe naturer était en usage, et la preuve en est dans cette phrase:

Sy faitement nous a nature naturés (v. 16568).

Nous avons perdu ce participe naturé, tout en conservant son contraire dénaturé. Du temps de Rabelais il existait encore : « Feut ordonné que la (dans l'abbaye des Thélémites) ne seroient receues sinon les belles, bien formées et bien naturées : et les beaulx, bien formez et bien naturez. » Rabelais, I, 52.

NAYS, naturel, selon la nature, v. 12228.

Dyables faus nays , Is hors dece sierpent que jo n'en vaille pis.

Un dyable faus nays est un diable faux par nature. Quant à nays, c'est une forme de naïf par le retranchement de l'f, comme nous le voyons aussi dans bailli au lieu de baillif. Il faut remarquer de plus que cet adjectif ne reprend point au féminin le v qui tient la place de l'f, et qu'au lieu de dire naïve comme aujourd'hui, on disait autrefois naye, naïe:

· Qui trançoient mairiens en la foriest naye (v. 5875).

La forêt naïe, c'est la forêt vierge. On trouve de même une pierre naïe (Baud. de Seb., I, 123), et un castiel de roche naïs: Vers le maistre castiel qu'est de roche naïs.
(Chans. d'Ant., 11, 128.)

Le Baud. de Seb. (II, 115) nous offre même un chastel et une porte naïe, ce qui sans doute signifie taillé dans le roc.

Nays ou plutôt nay, naye, est venu par contraction du lat. nativus, esp., port., ital. nativo, prov. natiu, nadiu. Le mot naïf est dans les lois de Guillaume, § xxxIII.

Nr., et, ou, v. 535, 4427, 5890, 8641, 8776, 16535, 20936.

Le plus grant dyablerie
Qui oneques mais, je croy, fust véue n'oye...
Et se dites oussy tout çou que vous querrés,
Ne qui vous envoya, ne qui vous a mandés...
Plus sont vélu de fain que lion ne sierpent...
Qui est, dist-il, ly sires ne de quelle contrée
Qui ceste esquielle-ci a sur nous amenée?...
S'il est pris ne tués....

Oïr le nous faulra Comment à ce jour d'uy il nous consellera De prendre la cité, ne se on le laira..

M. Burgny pense que l'emploi de la négation ne pour el ne pouvait avoir lieu que dans les phrases interrogatives et dans les incidentes qui expriment une idée négative, dubitative ou indéterminée. Cependant, ajoute-t-il, il arrive quelquefois que ne est employé d'une manière tout à fait positive dans les phrases incidentes, c'est à-dire que les auteurs l'ont confondu avec et. Ce sont des inadvertances. » Gram., II, 555.

Nous disons, nous, que c'est là une imitation, et que les trouveres, en agissantainsi, n'ont fait que suivre l'exemple des Provençaux, des Catalans, des Italiens.

Trop fatz gran folor Quar am ni dezire Del mon la bellazor.

(Rayn., Lex. rom., IV, 506.)

« Je fais très-grande folie, car j'aime et désire la plus belle du monde. »

Se gli occhi suoi ti fur dolci nė cari. (Petrarca, Che debb'io.)

Née (RIENS), aucune chose créée, v. 20126, 21697; 23234, 27000, 29312.

Et de tout son avoir ne pierdera riens née. Adont se tuet Tangrés qui ne parla riens née

'Les troubadours ont dit de même ren que sia pour qui que ce soit et même re nascut pour personne:

El coms no ditz paraula à re nascut.

C'est-à-dire le comte ne dit parole à personne ou à rien née. Rayn., Lex. rom., V, 55. Nous ne voyons pas que la langue provençale ait appliqué cette expression à des objets inanimés, ainsi que l'a fait la langue d'oïl.

Le participe ne vient du lat. natus, prov. nat; ce qui

n'empéchait pas les trouvères d'employer aussi une autre forme de participe, nascu. Ce verbe avait en effet une double conjugaison, comme tous ceux qui sont venus de formes latines en icere ou en escere. De nasci les Prov. firent nascere et les Ital. nascere: mais la langue d'oil eut tout à la fois naistre et nasquir, comme elle avait istre et issir, tistre et tisser, iraistre et irer, bénéistre et bénir, etc. M. Burguy nous paraît avoir confond le tout dans une seule conjugaison, il ne cite même pas la forme nasquir, et cependant on ne peut nier son existence:

Dame Diex qui pour nous volt nasquir.
(Baud, de Seb., II, 258.)

Ahi! pères, dist-il, qui dedens Bethléant Nasquesis de la Vierge.

(Ibid., I, 318.)

Ner, nés, vase, vaisseau, navire, v. 4422, 5856.

La table Codefroy estoit plus haut drécie Que le aultres n'estoient, et si três-bien garnie D'une riche nef d'or qui luit et reflambie..... En nés et en balans.

Le sens naturel et primitif de nef est le lat. navis, navire. On l'emploie encore ainsi poétiquement. Le moyen âge ayant aussi appelé les navires vaissiel, mot qui signifiait originairement vase (lat. vasculum), la langue d'oil n'eut pas de peine à confondre les deux termes nef et vaissiel. On atla même plus loin en donnant aux vases destinés à la table la forme même d'un petit navire. Ce furent alors de véritables nefs, et il y en avait d'un grand prix. M. de Laborde a réuni un grand nombre d'exemples où il est fait mention de ces sortes de vases. Voy. Notice des émaux du Louvre, gloss. Le sire de Haynin rapporte que lors du mariage de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avec Marguerite d'York, il y eut à Bruges « un banquet où les rostz estoient sur la table en trente grosses navieres très-bien et richement faictes de bois doré, estoffés de cordes, de mast, d'ancres et de voilles, lesquelz voilles furent de taffeta gris.... Et si avoit avec chascun naviere quatre bottequins charges de cerises, et aultres fruictz. » Mém. du sire de Haynin, I; 118-119.

Dans le roman de Garin les nefs sont pleines de vin et de claré. Voy. Ducange, vo Navis, 2.

Le mot vaisselle, dont nous nous servons aujourd'hui, peut tout aussi bien être un souvenir des nefs et des vaisseaux d'or et d'argent du moyen âge, que du prov. vayselha, forme du moy. lat. vascellum (lat. vasculum)

Ne pas nombrer, Gilles de Chin, v. 4068.

Et le trésor que dit vous ai Qui fu laissiez en grant esmai Ne pas nombrer tout cel avoir.

Ellipse qui équivaut dans ce passage à : tout cet avoir n'est pas à nombrer; n'essayez pas de le nombrer. Dans d'autres circonstances, l'infinitif isolé a plus encore la force d'un impératif, comme on le voit dans la Chans. de Roland :

Sire compains, amis ne l'dire jà (11, 453)

De même dans la Chans. d'Antioche: « Ne l'me celer noient. » I, 273. Et aussi dans le Godefroid de Bouillon:

> Ales-ent chevauçant A l'ost de Godefroit, et dire maintenant Comment j'ay chy trouvé ung encontre pesant (v. 24128).

M. Genin en a cité quelques autres exemples dans ses notes sur la Chans. de Roland, pp. 350 et 384-585 L'usage de l'infinitif pour l'impératif existait aussi en grec: $\mu \mu \pi c \lambda \lambda \alpha \lambda \epsilon \gamma \epsilon \nu$, ne parlez pas beaucoup, et les Italiens disent aussi non parlare pour : ne parlez pas.

NEPORQUANT, néanmoins, Gilles de Chin, v. 4202.

Gilles de Chin mais neporquant N'en voloit faire nul sanlant.

On disait aussi nonpeurquant et même namporquant. Cette dernière forme nous rappelle le changement de non en nen. On la retrouve également dans namporoc. La plupart des savants pensent que nen est, comme ned, le résultat d'une adjonction euphonique. Les exemples ci-dessus semblent contredire cette opinion.

Neporquant est une imitation du prov. per quant, ital. per quanto, esp. porquanto, correlatif de pour tant et de per tanto.

NEQUEDENT, néanmoins, Gilles de Chin, v. 5073.

Et nequedent de toutes pars Li resont-il soure couru.

On trouve aussi la forme nekedenkes (Corpus chr. Fland., 11,82); c'est une corruption du prov. nequedonc, nequedunc, que Raynouard a eu tort de tirer du lat. nequando. Lex. rom., IV, 313. Nous y voyons les mots ne que donc, ce dernier venant de tune.

Nés, Nez, même, aussi, Gilles de Chin, v. 5309.

Nez li dus si l'en aime et prise Cui gent il a à mal menée.

L'etymologie de ce mot fait supposer une négation, puisqu'il vient de ne ipsum; cependant, quoique cette négation se retrouve dans nésun, ital. nessuno, et dans le terme comparatif nés que, on est obligé de reconnaître que partout, dans les exemples où ce mot se rencontre, il est possible de le dégager de sa négation et de le traduire par même. Ainsi:

Ne vueil qu'ait en ma terre nés point d'avoerie.

(Chans. des Sax., I, 55.)

N'i oïssiez nes Dieu tonant.

. (Roquefort.)

S'il vos venoit neis en penser.

(Chev. de la Char., p. 18.)

Tome III.

« Puis, si cume cil de Juda vindrent à la cave ki est encuntre le désert, par toz les champs virent morz gésir et navrez, si que neis uns ne pout eschaper. » Liv. des rois, III. 541.

Je ne durai à lui nés qu'aloc au faucon.

(Baud. de Sch., II, 297.)

Ne prise li uns l'autre nes que leus les moutons. (Vœux du Paon, MS., f° 66 v°.)

Dans la Chans. des Saxons au lieu de nes que on lit ne c':

Ne li valu la broigne ne c'uns vermoils cendaus. (1, 479, 495.)

M. Burguy dit que nes, neis, nis (lat. ne ipsum), ont signifie d'abord pas même (Gram. de la langue d'oïl, I, 181); mais il n'en donne pas d'exemple, si ce n'est celui de neis uns. Il est même remarquable que dans la langue provençale, où se trouvent aussi les formes neis, neys, neysh, negueis, negueysh, neus, ces mots n'entraînent pas non plus l'idée de négation. Rayn., Lex. rom., IV, 512. Au surplus, cette anomalie est la même que celle de la négation ne prise pour et.

On trouve par fois nes pour ne les, et alors il faut écrire n'es. D'autres fois l's finale est euphonique. Ainsi dans l'expression: ne un nes el, ni l'un ni l'autre, nes équivaut à ne. Chev. de la Char., p. 16.

Nésun, nésung, nul, pas un, v. 385, 3899, 15510; nésunement, aucunement, v. 30966.

Se ly roys Orians, qui tant a de regnon, Sect ceste cose-chy par nésune oequoison... Là furent de le ville venut ly compaignon Esbatre à pluiscurs jeus sans nésune tençon.. N'aray nésung marit, s'on me devoit tuer... Je ne vous en iroic nésunement faiant.

Ce mot fut d'abord forme de nes et de un, comme on l'a vu dans l'article precédent. Plus tard, on reunit les deux parties en un seul mot, ce qui forma l'adject. nesun, nésune, et même l'adverbe nésunement, qui du reste est particulier à la langue d'oïl et même à notre auteur. Le prov. a cu egalement nesus, nesun, l'anc. ital. nessun, le mod. nessuno. De même que l'on disait nis pour nés, en a dit aussi nissun pour nessun.

NETTIER, nettoyer, v. 12711.

En la rivière vont ly jouène enfant baignier, Et puciclles laver pour leur cors netfier.

Ce verbe nettier a trois syllabes comme notre moderne nettoyer, et aussi comme le prov. et le catal. netijar, dont il est une imitation. Ces formes viennent du lat. nitidare, plutôt que du moy. lat. nectesare, mentionné par Dom Carpentier, absolument comme net, ital. netto, vient de nitidus. Il

112

existait une autre forme française plus contractée, c'était nier et niier :

Puis ont le cors lavé et très-bien fait nier.

(Chans. d'Ant., II, 251.)

Peut-être cette forme a-t-elle du rapport avec le prov. deneiar, nettoyer. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 314. Dom Carpentier mentionne aussi un substantif niage, nettoyage.

Neusme, neuvième, Gilles de Chin, v. 2121.

Partis s'en est au neusme jor.

Nous pensons qu'il faut corriger neufme, dans lequel on retrouve au moins le radical neuf ou nuef. Les Liv. des rois nous offrent en effet nuefme et nofme (434), et dans la Chans. de Roland on lit aussi:

La noefme eschele unt faite de prozdomes (st. 122).

La forme prov. est noven.

Niers, perfs, v. 6632.

Les niers ly ont rostis et le char ly brula.

Rôtir les nerfs était un supplice tres-souvent employé au moyen âge, et à l'aide duquel on réduisait les individus à une sorte d'incapacité: on appelait ce supplice l'énervation. M. de Reiffenberg en a parlé dans son Mouskés, table géographique, vo Jumiéges. C'étaient ordinairement les jarrets que l'on cautérisait, ainsi que le prouvent les exemples suivants:

Des dous oilz vos ferai desfaire Et lui qui en tot ce le mesz Ferai quire des dous jarrez.

(Chr. des ducs de Normandie, t, 555.)

Maneça li rois à l'enfant Les gierais quire maintenant.

(Mouskés, v. 14508.)

Après avoir parfaitement compris cette expression dans ce dernier passage, l'éditeur de Mouskes ne l'a plus reconnue dans ces vers:

> Et l'emperères afustis Qui les gierais avoit rostis , Se mist empirant en l'empire : Ne sai s'il i cante u souspire (v. 25095-25098.)

Cette fois il a vu dans gierais le mot guérets, et il a fait de rotir les gierais un équivalent de brûler la politesse, comme si Mouskés, qui dans ce passage parle du faux Baudouin, avait fait allusion à sa fuite. N'oublions pas que le faux Baudouin ou Bertrand de Rains était aussi nommé Bertrand li Clos, ou le Boiteux, et que, à l'exemple d'un grand nombre de ribauds de son espèce, il avait sans doute subi le supplice de l'énervation.

Au lieu de gierais ou de nerfs, le rom. de Garin le Loherain parle de mustiax ou mustiaus. Dela un autre genre de confusion pour M. P. Paris:

Uns povres gars qu'ot les mustiaux rostis (11, 20). Quatre ribaus ont les mustiaus rotis (11, 99).

Ces pauvres gars énervés, l'éditeur en a fait des rôtisseurs, occupés à faire cuire des lapins (mustela). Voir notre mot Bus.

Enfin nous devons ajouter que Raynouard lui-même a méconnu cette coutume dans les vers que voici :

Garde se que mal non dia Quar outramen gran drech seria Que om li ne trenches la garra.

« Qu'il se garde qu'il ne dise mal, traduit Raynouard, car autrement grande justice serait qu'on lui coupât la jambe. » Non pas la jambe, mais le jarret, ainsi que le prouvent tous nos exemples. Le gloss. occitanien donne en effet le verbe sguarare, que l'éditeur traduit par couper le jarret. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 455. L'éncrvation se faisait par le fer ou par le feu.

Il nous reste à parler de la forme niers pour nerfs. On a dit de même chies pour chefs, chier pour cher, et nous retenons encore aujourd'hui pied pour pez et ciel pour cel. M. Genin croit que la notation ie n'avait que la valeur de l'e simple, et il en trouve la preuve dans la prononciation des patois et dans quelques exemples auciens. Variations, p. 154. Peut-être cette règle de prononciation ne doit-elle pas être enoncée d'une manière absolue, et faut-il ne voir que des différences dialectales là où M. Genin veut tout ramener à l'unité.

No, voy. nostre.

Noblaice, noblièce, noiblaice, v. 3145, 4266, 4357, 11783, 14994.

Ce mot avait dans la langue d'oil une signification bien plus large que celle de notre substantif noblesse. Il servait à désigner d'une manière générale tout ce qui était regardé comme le propre de la caste nobiliaire : la magnificence, la richesse, les domaines. Aussi disait-on même au pluriel les noblesses, moy. lat. nobilitates. On comprend, des lors, que tout pouvait être affaire de noblesse, depuis le plus humble détail du costume, jusqu'à la contenance, l'aspect, l'air du visage, enfin les sentiments. De tout cela il nous est encore resté bien des choses, entre autres la noblesse du cœur, qui n'est plus, on veut bien l'avouer, l'apanage exclusif d'une caste. Il n'y a pas jusqu'aux chevaux qui n'aient été anoblis et qui ne le soient même encore. Les Allemands ont poussé la chose plus loin : edel , noble , signifie également riche, précieux, et ils ont des métaux nobles, des mines nobles, des vins nobles, etc., etc.

Dom Carpentier cite la phrase suivante d'un manuscrit de l'église de St-Pierre de Lille: « Nullus portet sotulares rostratos, laqueatos, decisos vel desuper fenestratos, neque caligas albas, rubeas aut virides, aut minus notabilis coloris: de qua nobilitate stabitur simplici dieto quatuor personarum. » Vo Nobilitas, 5. Cette noblesse des souliers et des

hauts de chausses a beau faire, elle n'est pas aussi ancienne que la roture des va-nus-pieds et des sans-culottes.

Voici les exemples extraits de notre auteur :

Voloit à icel jour, voiant la baronnie, Sa couronne donner par noblièce exaucie (v. 5145). Bielles sont les notblaices, grant y sont ly beubant (v. 4266). Banières et pegnons contre vent ventelant Noblaices et dras d'or c'on avoit mis devant (v. 4587). C'est des boins pèlerins, qui pour Dieu proment Avoient tout laissiet noblaice, or et argent (v. 41785).

Dans ce dernier passage noblaice est sans doute synonyme de fief, domaine. Dans les deux précédents, il nous semble que les noblaices sont les armoiries, et qu'il faut y voir les insignes de la noblesse, de même que l'on disait aussi les connaissances. Enfin mener ou démener noblaice équivaut à mener le train d'un homme noble, c'est-à-dire avoir une suite nombreuse et magnifique:

Les dames sont lassus
Qui voient la noblaice c'on y va démenant (v. 14994).
De li me vient cele ricece
Dont nous menons ceste noblece.

(Part. de Blois, I. 432.)

Nous devons faire remarquer qu'en provençal le mot nobleza n'a guère que l'acception moderne de noblesse.

Noer, neige, v. 1487, 13325.

Che furent chisne blancq plus que noef en jenvier... Lors sont venus de front L chevalier Oussy séréement que la noef de jenvier ..

On écrivait aussi noif, et la forme du cas direct ou du sujet était nois :

Plus dru volent quariel qu'en ivier ne fait nois (v. 27325). Les dens menus et blois comme nois qui neigie.

(Baud. de Seb., 1, 58.)

D'un cerf plus blanc que *nois* negic Ont sui chien trovée la trasche.

(Chev. au Cyg., p. 153.)

Li ores chiet arières, li nois et li gresis.
(Chans. d'Ant., I, 245.)

Prov. nicx, neu, nieu, esp. nieve, port., ital. neve; wallon nive et nivaye.

Nous remarquerons la nois négie, la neige négée, et la nois qui neigie; manière deparler fort usitée dans la langue d'oil, et qui nous rappelle le batiaus batellans d'un autre passage, la nuit anuitie, etc. Roquefort ne reconnaît que que la forme noif, nois. Il faut y ajouter nief et même noie: « Ses cheveus esteient blans com nief. » Rayn., Lex. rom., 1V, 315.

Mais il le comparra ains que passe la noie.

(Vœux du Paon, MS., fo 411 ro.)

On ne peut nier que noef, noif, neif, nief ne viennent du lat. nivis, génitif de nix, comme buef, bœuf, vient de bovis, gén. de bos. La forme noie est-elle anormale et provient-elle uniquement de la rime? elle se réduirait donc à noif. Remarquons pourtant le bourg. noge et le lang. neou.

Il faut aussi rattacher neige, neiger, à niveus. Nous avons vu déjà le changement du v en g dans léger, qui vient de leviarius, et l'on retrouve cette mutation dans plusieurs autres mots, par exemple dans goupil, goupillon, ital. golpe, du lat. vulpes, dans plége, dont le verbe est plévir, dans l'ital. pioggia, verbe piovere, du lat. pluvia, etc. Au surplus, n'eût-on pas la certitude de cette origine, qu'il resterait le verbe moy. lat. nivigare, neiger, littéralement nivem agere, que les Romains avait déjà contracté en ningere. Ne dit-on pas encore en Hainaut ninger? M. Diez s'est contenté de dire que neige vient de niveus. Voy. Lex. etym., p. 695.

Noélé, émaillé, niellé, v. 5334, 31472.

Et va ferir le roy en l'escut noélé.... Très-bien s'est aficiés ès estriers noélés

La niellure était primitivement un émail noir, et son nom lui vient de nigellus diminutif de niger. Serait ce l'écu à verniz de la Mort de Garin, p. 90? M. le comte de Laborde établit, 1º que la nielle, c'est-à-dire un mélange de soufre, de plomb et d'argent, était toujours confondue avec l'émail noir; 2º qu'on employa l'émail noir avec les procédés d'émaux en taille d'épargne, en basse taille, ou en apprêt, c'est-à-dire peints; 3º que cette décoration noire était souvent appliquée aux joyaux avec une signification de tristesse, soit pour accompagner un deuil, soit pour servir en temps de carême. Voy. le Glossaire de la Notice des émaux du Louvre. Ce dernier emploi de la nielle a dû être tardif.

Et brandissent les astes des espiez noiellez.

(Par.la Duchesse, p. 56.)

Et va férir Orgaie de l'espiel noélé.

(Chans. d'Ant., I, 156.)

Ces épées noélées sont évidemment émaillées, et il en est de même de l'écu dans le vers 5534. Nous sommes moins sûr de cette signification dans le second exemple: ès estriers noélés. Ducange cite, il est vrai, un vers du roman de Garin complétement pareil, et il y donne à noélé le sens de niellé:

Affichiés s'est ens estricz noelez.

Ne serait-il pas plus vraisemblable qu'il y eût ici des étriers bien attachés, bien fixés, comme dans ce vers provençal?

Lo sarrazi s'afica suls estrieups nozelatz.

Or il est évident qu'ici nozelatz ne veut pas dire nielat. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 330. La langue d'oïl disait aussi noueler pour attacher.

Noem, nager, v. 951, 2807, 34501.

Par foy! sire, dist-il, vr chine y sont noant....
Atant ès-vous le chine parmi l'eaue noer...
Cil qui sevent noer y vont à le voler.

Noer est parsaitement analogue à l'ital. notare, nager, dialecte de Coire nudar, valaque in-notà. C'est le lat. nature, dont l'a bres s'est changé en o et même en la diphtongue uo pour le substantis ital. nuoto, nage. Le prov. et l'esp. ont, au contraire, la sorme nadar. Voy. Diez, Lex. etym., p. 240.

Froissart dit au noer pour à la nage, et la chronique de Flandre et de Tournai abrège encore l'expression et dit auno, ce qui rappelle l'ital. nuoto. On disait aussi a nou. Voy. Dom Carpentier, vo Nabilis.

Noen, nouer, attacher, v. 51475.

Il embrace l'escut qui (très) bien fu noés

Prov. noar, nozar, cat. nuar, du lat. nodare. Cet écu noué est-il autre chose qu'un écu bandé? Nous ne le pensons pas. A moins cependant qu'il n'y ait ici une faute de copiste et qu'il ne faille lire:

Il embrace l'escut qui bien fu noélés.

Voy. ci-dessus Noëlé et le mot Bendé.

Nous trouvons le mot noué employé d'une façon particulière dans le vers suivant :

Bien cuidièrent, pour voir, ce fust sotte noée.
(Baud. de Seb., 1,60.)

Une sotte nouée, c'est-à-dire une femme dont l'esprit est en quelque sorte noué, comme le sont les membres chez un enfant rachitique.

NOIANT, NOVANT, NOIENT, pas, rien (negat.), v. 5253, 5255, 5600, 24469.

Furent sy desvoyet qu'il ne sèvent noiant
Retrouver le chemin qu'il aloient querant:
S'estoit en ung pays où n'entendent noyant
Se ce ne sont li clerc qui latin vont parlant.....
Et (urent sy oscures c'on ne les vit noient....
En ce point l'ont laissiet, manegant durement
Corbarant d'Olifierne qui n'en donne noient.

On disait aussi en langue d'oil nien et nient comme en prov. et en anc. cat.; l'ital. a niente. Au fond ce mot signifie rien, et représente le contraire du lat. ens; entis. Corbarant qui n'en donne noient, c'est comme qui dirait Corbarant qui n'en donne rien, qui ne s'en soucie nullement. Nous lisons de même ailleurs:

S'elle n'est relevée, c'est tout nient de ma vie.

(Vœux du Paon, MS., fº 137 rº.)

La forme nién est restée dans les patois de Picardie et de Hainaut, où elle se contracte même en nent. C'est également le wall. nin, franç. mod. néant.

Nous avons reucontré dans le Baud. de Sebourc le vers suivant :

Hélas! dit Yvorine, n'i vault herbe noins (I, 371.)

Évidemment ce mot ne peut être synonyme de noiant,

mais il a une grande analogie de forme avec lui. Nous soupconnons que noius veut dire aucun: aucune herbe n'y peut rien. Ce serait le neus, negus, des Provençaux.

Noircier, noircir, devenir noir, v. 7159.

La couleur li noircie.

La langue d'oïl avait deux formes de conjugaison pour ce verbe, à ce qu'il semble : noircier et noircir. On trouve en effet:

Sa blanche chars tote nercie.

(Chev. au Cyg., p. 163.)

La soe mors a molt mon cuer nerei.

(Mort de Garin, p. 94.)

Cela correspondrait aux formes provençales negreyar et negrezir, blanquejar, et blanquir. Du lat. niger, le prov. a fait nier, ner, et l'ital. nero, d'où notre mot noir.

Noise, bruit, Gilles de Chin, v. 5219; Noisier, faire du bruit, Godef. de Bouil., v. 12725.

Et li Hanuier font grant noise Desor goaing que il départent. A grand joie d'iluce s'en partent... Et on prist à noisier. La norriche crioit e'on ly alast aidier.

Noise ne signifie bruit que par extension. Primitivement il a voulu dire dommage, et vient du lat. noxa ou noxia. Ausone s'est servi de ce dernier mot dans le sens de débat. Tout cela constitue effectivement la valeur de notre mot noise. Les Flamands ont employe noyse, noose, de la même façon. Notre expression moderne chercher noise, chercher querelle, suppose de même un dommage, un débat, et par suite plus ou moins de bruit.

Les variétés d'orthographe du prov. nosa, noysa, nausa, ont fait penser à M. Diez que ce pourrait bien être le lat. nausea. Cela nous semble impossible, surtout en présence de l'anc. catal. et de l'anc. esp. noxa. Rayn., Lex. rom., IV 509

Outre la forme noisier, on trouve aussi noiser et même noser, prov. naugar.

Nonmie, non pas, v. 1871,

Et Matabrune estoit hault, nom mie en bas.

M. de Reissenberg a écrit nommie, comme s'il s'agissait du participe nommée. Il s'agit simplement de la négation non changée en nom par l'attraction de la lettre m devant mie. Voy. notre mot Ester.

Non (par), en nom, nominativement, v. 25911.

Et furent bien par non xx mille.

Non pour nom n'est pas une négligence orthographique.

On trouve écrit nun dans des textes plus anciens, et notre auteur écrit fréquemment non

J'aroie bien pierdut mon estat et mon non (v. 27211.)

Par nom, est un adverbe composé que les Provençaux ont aussi employé dans le sens du latin nominatim. Voy. Lex. rom., IV, 320.

M. Michel ayant rencontré dans la Chans de Roland, l'expression par nom d'ocire a renoncé a l'expliquer M. Genin, au contraire, y a fait tous ses efforts.

Enveiuns i les fils de nos muillers; Par num d'ocire y enverrai le mien.

(Chans. de Rol., édit. Genin, 1, 43.)

Par num d'ocire i metrai un mien filz.

(Ibid., I, 149.)

M. Genin dit qu'il a vainement cherché des exemples de cette locution et il propose de la corriger, ne pouvant bien en rendre raison. Raynouard cite pourtant un titre de l'an 1055 où l'on trouve: « Tu m'encovenras par nom de sacrament. » Ne serait-ce pas là le même terme? et dans ce cas le mot nom n'aurait-il pas simplement la valeur du latin eo nomine, à ce titre, à cette cause: par num d'ocire, eo nomine ut eum occidant?

Non, négation.

Nous avons déjà sous le mot Faire noté la locution si fait, non fait, pour dire oui ou non. Nous devons ajouter ici que l'on employait de même le verbe être, absolument comme en lat. sic est, non est.

Non est, dist uns compains, frère, laissiés ester (v. 1574).
Non est, ce dist li abbés, foy que doy Saint-Omer (v. 4172).
Car il sont mort par toi et par t'encanterie.

Non sont, sire, dist-il, je vous aciertifie (v. 9960).
Non sera, dist Piéron, elle sera sauvée (v. 31011).

Il est encore plus d'un canton, aux environs de Tournai, qui a conservé cette locution toute latine. Coquillard dit aussi non est et même non ha, p. 49 et 77. Voy. Nanil.

Noncher, noncier, annoncer, v. 516, 8945.

C'uns aultres le m'alast premièrement nonchant...
A Corbarant revint sont mesage noncier.

Dans la Chans. de Roland on trouve alternativement nuncer et nuncier. Cette dernière forme, qui rappelle le latin nuntiore, a été délaissée par les modernes. On la retrouve au contraire dans le prov., dans l'anc. esp. et dans le port. nunciar, ainsi que dans l'ital. nunziare.

Nonecon, suite, gens, v. 8850, 27206.

Et ly sires qui tient sy faite norecon.... Pas n'ay entenseion De laissier vostre arroy et vostre norrecon

M. de Reiffenberg s'est mépris sur la valeur de ce mot

au vers 8850. Il ne signifie pas nourriture, apparence d'être bien nourri, mais gens que l'on nourrit, c'est-à-dire qui sont de la suite, qui sont aux gages. Dans Bauduin de Sebourc on trouve de même:

Gaufrois i fist venir chiaux de sa nouvechon (1, 16).

Et dans notre auteur nous lisons aussi:

Vous iestes my noury (v. 10856). Ung escuier qui estoit ses nouris (v. 28050).

Les nourris sont ceux que l'on a élevés dans la maison et qui font partie de la famille; de sorte que la norreçon est un terme collectif qui désigne tous les nourris. Voy. Ducange, vo Nutriti.

> Moult vault mieulx bonne gent de longue main *nourie* Que trestout l'or du monde en une enfermerie.

> > (Vœux du Paon, MS., fo 104 v.)

Au vers 564 de notre poëme, lorsque Matabrune substitue sept petits chiens aux nouveau-nés de sa bru, on lit:

Et! dame, moustrés-moi iceste noreçon.

C'est-à-dire cette progéniture. Dans le franç. mod. nourrisson n'a plus cette signification collective, et il équivant à l'ancien mot nourri:

Puis escrie Boulongne! ou Ydain le nourri!
(Baud. de Seb., I, 241.)

Eustache était en effet le fils ou le nourrisson d'Yde de Boulogne.

NORICHE, nourrice, v. 483.

Or ont trouvé noriche, Dieux trovéc leur a.

Prov. nuirissa, noirissa, lat. nutritia.

Nostre, nos, v. 25569, 31053; nous, noz, no, notre, passim.

Nostre baron, pour nos barons, nostre crestiiens, pour nos crestiens, est la forme la plus rapprochée du lat. nostri. Ce pluriel nostre est complétement imité du provençal:

Nostres ennemies

(Chr. des Alb., p. 608.)

Non laissem nostras heretatz.

 α Ne laissons pas nos héritages. » Rayn., Lex. rom., IV, 528.

Nostre sergent, par coi ne sont ici ?

(Mort de Garin, p. 94.)

Ensement averons
Faites et acomplies nostres ententions.
(Baud. de Seb., 1, 524.)

Biau sire, Nostre malade tot a tire De poisson demandent pitance : Quérez-lor-en sans déléance.

(Gauth. de Coinsy, MS. nº 10747, fº 81 rº.)

Par contre le lat. noster se contracte au singulier, et notre auteur écrit : En Acre su no gent (v. 25643); no estat et no vie (v. 5192). Les Vœux du Paon nous offrent de même:

Et dist: R'alons-nous-en, puisque ocis est no sire.

Quelquefois no prend la marque du cas direct : noz sires n'y est mie (v. 32311); noz voyages nous faut (v. 7892).

Enfin on ecrit nous et nou au masculin et noc au feminin: Nous Dieus Mahons (v. 27443); pour nous sauvement (v. 54456).

Et quant nous chevaliers ont la novelle oye.

(Bert. du Guesel., 11, 78.)

De vous gens au devant pour attendre l'estri.
(lbid., II, 82.)

U veu nou chevalier n'a point de coardie.

(Yœux du Paon, MS., f° 83 v°.)

Par lui fuisse murdris, se forche ne fuist noe, Se che fuist aussi bien me soer, com c'est le voe (Baud. de Seb., I, 469.)

Cette forme noe, voe, rappelle le pron. possess. moie et même moe. M. Burguy ne l'a point notée, et il faut n'y voir en esfet qu'une imitation anormale. Voy. Gram. de la lang. d'oïl, I, 141 et suiv. Quant à no, nou, c'est encore aujour-

On vient de voir que l'adj. possessif plur. nos se disait nostre; par une contradiction singulière, le pronom plur. les nôtres, se disait les nos, ly no:

d'hui la prononciation wallonne du rouchi.

Se ly no sont vaincu (v. 8915).
Où il y ot des noz navrés grande foison (v. 27749).
Car il a peu de gens pour tous les nos matter.

{Vœux du Paon, MS., f° 405 v°.}

La règle n'est pourtant pas tellement absolue que l'on n'y puisse trouver des exceptions. « Li nostre de cà ne furent que xxv. » Henri de Valenciennes, p. 495.

NOSTRÉ, qui est à nous, qui est de notre pays, v. 11035, 21191, 34753, 54740; NOSTRÉEMENT, à notre manière, v. 22427.

Sont fièrement armet d'arméure nostrée...
Et cil qui sont remès en la ville nostrée...
A tout xvi mil hommes de ses ribaus nostrés...
Ung autre elle de nostre gent nostrée...
Et dist: Se vous n'alés nostréement avant,
De ce baston ichy vous iray ordenant.

Cet adjectif et cet adverbe sont propres à la langue d'oïl qui semble les avoir imités du lat. nostras, nostratis, nostratim. Nous n'en avons pas rencontré d'exemples dans d'autres idiomes. « On banist Donas Dauby à saint Lambert du Liége et à 50 liv., pour ce que, estant drappier faisant drapper de laine englesque, s'est ensonnié de faire drapper de laine nostrée. » Registre aux bannissements de la ville de Douai, pour 1427, f° 82 v°.

Ci morir ou ci vivre! nostrez est ce païs. (Yœux du Paon, MS. f° 108 r°.)

Dans le livre des métiers d'Ét. Boileau, on parle de fabricants de tapis nostrés par opposition aux tapis sarrasinois, p. LXXI. L'auteur du Bertrand du Guesclin écrit toujours notré au lieu de nostré:

Au mie chastel vont nos barons notrez (II, 205). Bertran au joli cuer notré (II, 582).

Nous, voy. Nostre.
Novelier, bavard, discur de nouvelles, Gilles de Chin, v. 1189.

Ne fui-je aine ne sorparliers.

Dom Carpentier, vo Novella, eite un exemple de ce mot d'après la Vie de N. S. J.-C.

En la cambre et deux camborières Qui moult esteient novellières.

Voy. aussi Tristan, I, 24.

Novant, voy. noiant. Nover, nier, v. 4598.

Ne le devés noyer.

Prov. neyar, nejar, du lat. negare. On trouve la forme naier dans le rom. de la Rose, v. 10853. Peut-être faut-il voir encore le dérivé d'une autre forme dans le mot noanz du Chev. de la Charrette:

> Bien voi que de ceste bataille A mes fiuz le soanz sans faille (p. 105).

Avoir le noanz, c'est avoir le dessous, et pour ainsi dire renoncer à combattre, en un mot, dire non. Il nous semble que cette expression a surtout ce sens dans un autre passage où l'on voit la reine commander à Lancelot de cesser tout effort et toute lutte dans le tournoi et de se laisser vaincre par ses adversaires:

> Sire, madame la réine Par moi vos mande, et je l'vos dis Ou'au noanz.

> > (Chev. de la Char., p. 152.)

Ce que le brave Lancelot ne manque pas d'exécuter à la lettre :

Quant il l'oï, Li respont que molt volentiers, Com cil qui est suens entiers. Et lors contre I chevalier muet, Tant com cheval porter le puet. Et faut, quant il le dut férir. N'onques puis jusqu'à l'asérir Ne fist s'au pis non que il pot, Por ce que la réine plot (lbid.).

Ainsi pour obéir à la fantaisie de sa dame, Lancelot abandonne la victoire à ses rivaux et même il se fait huer; mais le lendemain, la reine contente de son obéissance lui ordonne de faire de son mieux, et alors le terrible chevalier pour venger ses affronts récents fait tout plier et tomber devant lui. C'est le tour de ses adversaires d'avoir le noanz et dé renoncer au combat.

Noz, voy: nostré. Nublant, de Nubie, nubien, v. 7278.

Ains furent de dras d'or, d'ouvrage nubiant.

Exemple qui prouve que la diphthongue en se prononçait an, ainsi qu'on le fait encore dans certains patois. Em avait le même son, entre autres dans Bethléem, Jérusalem, qui équivalaient à Bethléen, Jhérusalan. Voy. au reste de nombreux exemples dans les Variations de M. Genin, p. 60 et suiv., et une citation sous notre mot Née (riens).

Nuit, nu, v. 32744.

Le cief ot tout nuil

Nuit pour nu, nudus, est encore le résultat d'un usage dans la prononciation. On ne tenait pas compte de la lettre i. C'est ainsi que l'on faisait rimer cuite avec lute, plus avec pertuis. Voy. Genin, Variations, p. 168 et suiv. Nous trouvons même un exemple assez singulier à cet égard, c'est le mot nuit, nox, dont l'orthographe s'est changée en nuc d'abord à cause de la prononciation, puis à cause de la rime:

Porrus se dresce adonques, qui si grant l'a sentue Qu'il n'aperçoit encor clarte, ne jour ne nue

(Vœux du Paon, MS., fo 141 ro.)

Le prov. écrivait aussi nut pour nu.

Nuitie, nuitée, espace d'une nuit, v. 20074.

Fors une scule esclave qui fu de no partie Qui la les ot menés en ycelle nuitie.

Conformément à la règle de prononciation indiquée cidessus, vº Nuit, on écrivait quelque ois nutie:

Si prierai pour lui et main et à *nutic.*(Baud. de Seb., 1, 65.)
Wistaces séjourna illeue une *nutic.*(Ibid., 1, 41.)

Au vers 23281 le MS. portait :

Je vous en saray bien jugier al nuitie;

et pour la mesure nous avons cru devoir lire à l'anuitie. Il vaut micux corriger à la nuitie. Ce mot rappelle bien le provençal nuiteia.

D'un autre côté nous avons eu le tort d'imprimer à plusicurs reprises: toute nuit à nuitie, tandis que dans cette locution anuitie est un participe passé qui forme une sorte de pléonasme avec le substantif, comme on le voit aussi dans toute jour ajournée. Les Provençaux ont dit également: al jorn que ajournée. On a même fait quelquesois un substantif de ce mot ajournée:

> L'en dist en aucunes contrées C'on a véu as ajournées Estoiles qui bien senefient.... C'un roi nos convenra siervir.

> > (Rom. de Renart, IV, 25.)

Le participe anuitie appartient au verbe anuitier, que l'on peut comparer avec le prov. anoitar et anuchir. Rayn., Lex. rom., IV, 519.

Nului, personne, nul, aucun, Gilles de Chin, v. 3709.

Ne sai *nului* gré de ma vic Fors qu'ès Jehans le fil Marie.

Il est impossible de ne pas comparer nului à autrui, à lui, à cestui, à cui, etc. Ils semblent avoir été d'abord, les uns comme les autres, destinés à exprimer un cas oblique ou un régime. Leur terminaison n'est, en effet, que celle du datif latin nulli, alteri, illi, isti, cui.

Que de nullui vivant ne fu puis véus vis.

(Vœux du Paon, MS., fo 158 ro.)

Cependant il faut reconnaître que de bonne heure on a oublié cette origine, et que nului, par exemple, a été employé comme sujet: « Nullui ne toille à soun seinour sun dreit servise. » Lois de Guillaume, § 54. Il en a été de même pour les autres. Voy. Fallot, p. 419.

Nullui suivait aussi la règle de prononciation rappelec ci-dessus vis Nuit et Nuitée. On prononçait nullu, et il en était de même pour autrui, cestui, autru, cestu. Les Wallons disent encore nolu, noulu.

NY, v. 3984.

Car garde *ny* arés.

Il faut lire : garde n'y arés.

0.

O, voy. oic.
O, avec, v. 56, 1558, 52152, etc.

O Ricart de Caumont.

Nous avons donné sous le mot avoec les différentes manières dont cette préposition a été exprimée. Il nous reste à parler de l'origine de o. Généralement on pense qu'il vient de od, et que ce dernier dérive d'apud, c'est surtout l'opinion de M. Burguy, Gram., II, 343. D'un autre côté, M. Genin voit une lettre cuphonique dans le d de od, comme dans celui de la préposition ad. Seulement M. Genin ne donne pas l'étymologie de o.

Il nous semble bien difficile de ne pas le rattacher au lat. ab, dont le prov. a fait, par parenthèse, au (av). Cela nous explique la forme de l'anc. franç. ov, qui s'est allongée en ove, en ovec et surtout en ovoc, synonymé d'ab hoc.

Je l'ai laissié Où il séjorne ov son freire Garin. (Mort de Garin , p. 242.)

Que Dex 1'a mise ovec sa merc.

(G. de Coinsy, MS., no 10747 fo 97 ro.)

Ovoc Tristran en cel endroit. (Tristan , I, 51.)

Comme le dit M. Genin, y aurait-il eu d'abord un d euphonique dans od? Cela est douteux On lit en effet dans le Livre des Rois : od lui, p. 521, et dans les Travels of Charlemagne:

Rolland et Oliver en ad of sei amenez (p. 5).

Voy. Genin, Variations, p. 114. Nous croyons tout simplement que les formes od et ot n'indiquent rien de plus que o, ov, etc.

Dans la Chans. de Roland ne lit-on pas de même, sans raison euphonique, ad pour a (habet)?

N'en ad vertut, trop ad perdut del sanc. (Chans, de Rol., st. 165.)

OBEIR (s'), v. 2190.

Et que cascuns se soit enviers vous obéis.

A la rigueur obeir envers quelqu'un pourrait se dire; mais s'obeir n'a vraiment pas de raison d'être, et c'est sans doute une expression propre à l'auteur. On dirait qu'il lui donne le sens de se soumettre.

La grammaire moderne autorise, à propos de ce verbe, une autre anomalie en permettant de l'employer au passif, quoiqu'il soit neutre. On en faisait déjà autant au xvº siècle. Nous lisons dans un acte du roi Charles VIII: « Pluiseurs des arests de sadite cour et ses mandemens ne ont point esté obéis. » Corp. chron. Flandr., III, 546. Obscur, obscurément, voy. oscur. Oc, eus, v. 10938, 11282, 32543, 32556.

Je l'oc acordée....
Oc une grant victore.....
Oneques n'oc tel désir.

Ce parfait défini du verbe avoir appartient à la Picardie. Le lat. habui donna le prov. agui, aic, dont la langue d'oîl fit aŭi. Cette dernière forme se résolut encore en oi, puis en o, et c'est sans doute à l'imitation du prov. qu'on en fit oc. La forme éui, se changea de même en euc, euch. Voy. Burguy, Gram., 1, 246 et suiv.

OCIERE, occir, tuer, v. 22925; Gilles de Chin, v. 5580.

Là véissiés Taffurs faire grande criée Et ocière payens à cière foursenée. N'i a celui qui bien n'i fière Cascuns se paine de Pocière.

Prov. aucir, aucire, anc. cat. aucir, auciure, lat. occidere. Le verbe occire est donné par l'Académie comme vieux : nous devons cependant ajouter que ceux qui s'en servent encore l'écrivent quelquefois occir. Il n'est employé, du reste, qu'à l'infinitif et au participe passé occis.

La forme ocière nous offre une prononciation qui s'eloigne assez de celle d'occire et peut être comparée au prov. auciure. M. Burguy dit qu'on la vit paraître à la fin du xine siècle à l'ouest de la Picardie, dans l'Artois, et qu'elle passa ensuite dans l'He de France, où elle était fort en usage au commencement du xive siècle. Il cite les formes ocière et occierre. Gram. de la lang. d'oil, II, 486.

La conjugaison de ce verbe n'était pas autrefois défectueuse. On peut voir ses différents temps dans la grammaire de M. Burguy. Il nous suffira de citer ici la forme de l'imparfait du subj. :

Ne fust pour vostre honneur je l'occesisse jà (v. 55017).

Notre auteur écrit ailleurs : osesist (v. 3993).

Le verbe ocire était pris quelquesois pour tourmenter, vexer:

Li parlers de li moult m'ocit : Car il a tos biens de s'amie. Fo n'en ai riens qui ne m'ocie.

(Part. de Blois, 1, 64.)

Est-ce que par hasard il y aurait une corruption de vous m'ociez dans notre expression vulgaire vous me sciez? Nous sommes bien tenté de le croire.

Ocquoison, oquoison, aventure, accident, v. 4109, 4129, 9649, 18917, 50677, etc.

Et quant li haut princhier oïrent l'oquoison .. Et quant Garseion ot véu l'ocquoison... Et chus li a conté le fait et l'ocquoison... Et ly demanderay de ce fait l'ocquoison.

On trouve aussi la forme achoison. Ce mot dérive du lat. occasio, mais il faut le rattacher pour sa formation à l'ancien verbe choir (lat. cadere). Dans la langue romane l'ocquoison n'était pas seulement l'occasio, c'était aussi l'occasus des Latins. On donnait à ce substantif toutes sortes de significations en mauvaise part, absolument comme en provençal où il a pris la forme ochaizo. C'était un obstacle, un empêchement, un blâme, une accusation, un défaut, que sais-je? Et, en effet, toutes ces acceptions se déduisent logiquement. L'obstacle n'est-il pas le produit d'un accident? L'accusation, le blâme, ne sont-ils pas un obstacle? D'un autre côté la faute, le défaut, ne produisent-ils pas les mêmes résultats? On ne peut donc s'étonner que l'anc. français dise ochoisonner quelqu'un pour l'injurier, l'accuser; et si un prédicateur du moyen âge, voulant dire que la femme est un homme manque, dit dans son latin barbare: Femina est mas occasionatus, il se sert absolument de notre terme, car il entend que la femme scrait un homme s'il ne s'y trouvait pas un certain défaut, un certain obstacle, en un mot une certaine ocquoison. Voy. Dom Carpentier, vo Occasionare.

Nous ne comprenons pas que Raynouard ait placé le prov. ochaizo parmi les dérivés de causa. Le sens moderne donné à ce mot l'a complétement abusé.

On trouve dans le Baud, de Seboure un verbe occisier qui n'a rien de commun avec ocquoison:

Quant la dame l'entent i poi s'est ocoisie (1, 49).

Il est probable qu'il faut lire s'est acoisie, s'est apaisée, ital. acchetarsi. C'est le lat. quietus qui a formé l'ital. cheto, l'esp. et le port. quedo, et finalement l'anc. franç. coit, coi, rester coi. Parmi les dérivés de ce mot se trouve aussi quitte, parce qu'en effet celui à qui on donne quittance est pour ainsi dire laissé tranquille. Mais chose singulière! Satisfaire un créancier, ou le payer, c'est aussi l'apaiser, pacare. Ainsi la paix du débiteur, la paix du créancier, ce sont les comptes bien réglés. Si l'on veut être paisible soi-même ou quitte, il faut commencer par payer ou par apaiser celui à qui on doit. Il y a dans la formation de ces mots une logique pleine de sens, dont le vulgaire ne se doute pas, mais que les créanciers se chargent de faire comprendre à leurs débiteurs.

OEL, œil, v. 1988.

Dou maistre doibt li a le sien aultre oel crèvé.

En ecrivant oël, M. de Reissenberg n'a pas pris garde que le vers cessait d'être sur ses pieds et qu'il avait une syllabe de trop. La notation oe = eu paraît à M. Genin d'origine germanique. Cela ne nous semble pas exact. D'abord est-il bien vrai que la notation oe sonne eu? n'est-ce pas pluôt oue en une seule syllabe? Remarquons en premier lieu que l'une des formes correspondantes le plus en usage est ue = oue. Ainsi on écrivait oel = uel, boef = buef, soer = suer,

Tome III.

oes = ues, coer = cuer, etc. C'en est assez pour démontrer que oe n'avait pas précisément le son eu; et qu'il n'a rien de commun avec l'o des Allemands.

M. Genin reconnait qu'à la fin des mots la notation oe sonnait oue. Ex.: aloe, Il a eu tort de ne pas généraliser cette règle. Il a été trompé par une imitation de l'allemand qui n'existe pas. Voy. Variations, p. 164 et 173.

Le prov. prononçait de même uell, huelh, en donnant à l'u le son de ou, et l'on retrouve presque cette prononciation dans l'anc. franç. oil = oel, uel, oeil. C'est beaucoup plus tard que oe s'est rapproché du son eu. Encore doit-on remarquer qu'il a eu hesoin pour cela de l'adjonction d'un u, témoin les mots cœur, bœuf, sœur; on écrivit même œuil. La transformation de son, sans égard à la notation, est surtout remarquable dans l'anc. franç. fuelle, dont nous avons fait feuille. Voy. Rayn., Lex. rom., 1V, 566.

OES, voy. UES.
OEVRES, œuvres, v. 6746.

Et ce fu grans oeures pour la gent erestyénée.

Si ce vers était exact, il donnerait un nouveau démenti à M. Genin pour la prononciation de oe. Il faudrait en effet en faire deux syllabes bien distinctes et prononcer o-è-vres. Mais nous aimons mieux dire avec M. de Reissenberg qu'il faut lire.

Et ce fu (moult) grans oèvres...

Ici encore ce mot est l'équivalent du mot uèvres, qu'il faut prononcer ouèvres. Prov., cat., esp., port. obva, ital. opera. Voy. Uèvre.

Offrir, v. 11022, 15832.

Et Ricart de Caumont à qui prosiche sgrée Offera huy sa char en camp et en mellée. . Puis c'on fait mon siervice g'y offeray premier

Le verhe offrir est de ceux dont la conjugaison a été double. On a dit en Normandie offrer pour offrir, et c'est de là que nous est venu le présent de l'indicatif j'offre et le participe offrant Dans nos exemples faut-il lire offrera, offreray, ou bien offerra, offerray? La première supposition nous semble plus rationnelle. — Dans le second exemple offrir signifie aller à l'offrande.

Olant (EN), v. 529, 1458, 2289, 18865, 27745, 27865, etc., etc.

Adont a respondut hautement en oyant... Et ly roys ly a dit hautement en oyant...

Au vers 252 de Mouskés M. de Reiffenberg a écrit tout enoiant, comme si cela voulait dire tout triste. Il est revenu depuis de cette opinion, et au vers 1438 du Chevalier au Cygne, il a traduit en oiant par coram audientibus. Il faudrait pour l'exactitude ajouter que c'est peut-être tout aussi bien coram audiente. Mais tout cela ne rend pas raison de ce

terme. En oiant est une expression de la même espèce que en estant, en escient, etc. C'est un participe présent, mais auquel on a donné toute la force d'un substantif. Dire quelque chose en oiant, c'est le dire de manière à être entendu de celui ou de ceux à qui l'on s'adresse; c'est en quelque sorte le dire in audientia. L'oyant d'une personne devient alors sa faculté auditive. Les Provençaux ont aussi donné l'exemple de cette locution à la langue d'oïl:

Auzen de totz, aissi parlet.

(Rayo., Lex. rom., 11, 449.)

Ce qui yeut dire: « Il parla ainsi à l'oyant de tous. » Comparez ce mot avec les expressions en son seant, en son dormant, en son estant, etc. Il y a des exemples d'en oiant dans le Bertr. du Guescl., I, 166, 167, 206; II, 128; dans le Baud. de Seb., I, 135, et dans le Raoul de Cambrai. p. 408. M. Burguy a oublié d'en faire mention dans le verbe oir.

Oïr, oui, v. 3291, 3846, 27581, etc.

Oil, ciertainement, ly priestre respondy. Oil, dist ly payens, il le tient biel et grant.

Sous le mot nanil nous avons déjà parlè d'oïl, dans lequel il faut voir le lat, hoc illud, de même que l'autre représente non illud. La romane du nord, où prévalut la forme oïl, reçut le nom de langue d'oïl, comme on donna celui de langue d'oc à la romane du midi, qui exprimait par le mot oc son affirmation. Oc, c'est-à-dire hoc est, cela est, si est. Cette différence, quoique bien constatée, n'empêche pas que les trouvères n'aient, dit o pour oc: Ne o ne non (v. 358, 3664).

Plus ne dist o ne non.

(Baud. de Seb., I, 565, et Bertr. du Guesc., I, 67.)

Si lui-même n'appartient pas exclusivement à l'Italie et à l'Espagne; il est encore aujourd'hui français.

Quant à la forme oïl, elle a beaucoup varié. Le Partonopeus de Blois nous offre: ne ol ne non (II, 84). Ailleurs nous trouvons ouil:

Et Cassamus s'escrio: Est le paon rostis?. Ouil, dist le vallet, et brochies et farsis.

(Vœux du Paon, MS., fo 81 vo.)

Charles d'Orléans l'écrit de même (ballade 43, edit. Champollion), tout comme les Rithmes et refrains tournaisiens, p. 134. M. Burguy mentionne de plus odil.

Une fausse prononciation de oil produisit la forme oal (Liv. des rois, p. 94) et par suite ouail (Romvart, v. 317), puis enfin awil (suppl. de Roquefort), qui se rapproche du rouchi awi, wallon away.

Les savants se sont fort divisés sur l'étymologie du mot oui. Nous nous sommes rangé à l'opinion de MM. Raynouard et Diez. M. Burguy, après avoir déclaré d'abord (Gram., II, 310) qu'il n'avait aucune conjecture solide à faire sur l'origine de l'adverbe o, oc, qui entre dans la formation d'o-il, a développé, à la fin de son second volume

(p. 408), une etymologie celtique à laquelle nons trouvons le tort d'être bien compliquée. Ainsi la conjonction celtique o = ex quo devrait s'expliquer par: de ce que, parce que lu me dis fais, c'est-à-dire à ton ordre, je fais. Nous aimons mieux hoc illud.

J. Grimm a pensé que oc pourrait bien vonir de l'allem. (ja-ch ich), tout en avouant que l'explication est peu satisfaisante. (Gram., III, 768.)

M. Genin ne va pas si loin; pour lui notre affimation oui est le participe du verbe ouir, et c'est comme qui dirait: entendu. La lettre l de la forme oil, ouil, est, dit-il, purement euphonique. Mais, comme il arrive fréquemment que l'euphonie n'a que faire à cette orthographe, M. Genin trouve que le scribe aurait pu se dispenser d'écrire cette l. Variations, p. 94-95.

Enfin, M. Francis Wey a observé qu'il y a des gens qui ont l'habitude de dire voui pour oui, et que les paysans de sa province prononcent même vouaill. Or il n'en faut pas douter, suivant lui, ce mot nous cache une forme du verhe vouloir: voill, lo voil, si lo voill, puis par contraction oil. Révolut. du lang. en France, p. 81. On ne devrait pas trouver de pareilles choses dans des livres sérieux.

Oir, entendre (passim).

Ce verbe dérive du lat. audire, prov. et anc. cat. auzir, esp. oir, port. ouvir, ital. udire. Il est resté dans le franç. mod. ouir, mais on ne l'emploie guere qu'à l'infinitif et dans les temps composés. Wallon oii.

La conjugaison ancienne de ce verbe a été indiquée par M. Burguy, Gram., I, 366. Notre texte nous donne l'occasion d'y faire quelques additions. Ainsi à la première pers. sing. du prés. de l'indicatif, notre auteur dit : j'os et non pas j'oi (v. 2886).

Pour certain je l'os là (v. 12421).

Le wallon dit de même encore aujourd'hui: j'aus ben. Voy. Grandgagnage, vo Oii. C'est exactement le prov. auz, j'entends, et notre auteur l'emploie aussi sans pronom:

Dist ly roys Corbarans : Micryelles os conter (v. 11856).

Quant à la 3° pers. sing. du prés. de l'ind., notre auteur écrit tour à tour ot, oit et oi. Chacune de ces formes n'a que, la valeur d'une syllable, et nous avons eu tort d'imprimer souvent oit et oi. On doit lire ainsi les vers suivants:

> 0i le Cornumarans, le sens cuida dierver (v. 19345). 0i le Cornumarans, ly sans ly est mués (v. 19922).

Dans le Baud. de Seboure on lit cette même locution, avec la forme oit, à laquelle l'éditeur donne aussi deux syllabes par erreur:

Ou le li castellains, forment s'en esjoï.
(Baud. de Seb., 1, 55.)
Ou le le chevaliers, tous li sans li mua.
(tbid., 1, 64.)

L'éditeur du Bertr. du Guesc. a commis la même faute

(11, 34, 65); celui du Raoul de Cambrai s'en est au contraire gardé, p. 41: Oi, oit, nous l'avons dit, n'avait que la valeur de ot.

> Ot le Oliver, si 'n ad mult grant frur. (Chans. de Rol., st. 92.)

Ot le Fromons, forment s'en esbahi.

(Mort de Garin, p. 14.)

Cette locution nous semble bien plus rapide que celle-ci qui en est la traduction :

Quant l'Amulaine l'ot, sy en fist cière lie (v. 50180).

La 2º pers. du plur. du prés. de l'ind. s'écrit d'ordinaire: vous oés (v. 1502); nous trouvons dans le Baud. de Seboure l'orthographe vous m'orcés (I, 385). La 3º pers. plur. du même temps est oent; nous ne voyons pas trop pourquoi dans le Baud. de Seb. on lit à la cesure oen:

Quant chil de Baudas oen le riche roy vaillant (1,582).

Le passé défini nous offre queiques autres différences notables. La 4re pers. j'oïs devient dans notre roman j'oïch: Si com j'oïch conter (v. 31967); on retrouve cette forme au v. 2571 et 16417. Elle nous paraît appartenir au dialecte picard. Nous remarquons cependant que notre auteur écrit oc pour oïch au v. 35176. A la 5e pers. sing. du même temps it écrit ot (v. 4681), et cela paraît être une erreur. Dans le Baud. de Sebourc on lit plus exactement:

De si belle venganche n'oy nuls homs parler (1, 16).

Ainsi donc ce qui distingne le présent et le passé de l'ind. de ce verbe, c'est qu'au premier de ces temps oit n'a qu'une syllabe, l'andis qu'au passé oi en a deux.

Nous n'avons rien à dire du futur et du conditionnel orai, orois, sinon que le rouchi prononce aujourd'hui oierai. L'impératif oyez a trouvé grâce devant P. L. Courier qui approuve La Fontaine d'avoir écrit: Oyez une merveille. Voy. P. L. Courier, édit. des classiques de Didot, p. 173, 2° col. Nous ne pourrions en dire autant du présent du subj. oche: C'on oche mes dis. Baud. de Seb., 1, 52. Cette forme n'a pas été notée par M. Burguy qui ne donne que oie et oe. Peut-être faut-il ajouter à cette omission une autre forme plus rapprochée du prov.

Ne volt k'ele aust se li non.

(Chev. au Cyg., p. 158.)

M. de Reissenberg propose de lire: Autre si non elle. On trouve plutôt un sens en disant : Ne veut pas qu'elle écoute si non elle.

Si nous mentionnons le part, passé où, c'est pour ajouter qu'il est resté dans le wall. oiou.

Indépendamment du subst. verbal oiant, dont nous avons parlé ci-dessus, on pourrait citer comme un dérivé du prov. auzimen, l'anc. franc. oement, auditus (gloss. MS. de Lille). On disait aussi oyance, audientia, et oerre, oaire, le son que rend un instrument. Là ot un cornet dont l'oerre est si tost hostée C'on dit Turclurete; maintenant fu sonnée. (Bertr. du Guesc., 1, 458 note.)

En générael dirai une ouire si pullente , N'i ara si hardi qui ne s'en espoente.

(Baud. de Seb., 11, 584.)

Est-ce que par hasard nos modernes airs de chasse ne seraient pas les anciens oerres, seuls connus autrefois? Ce mot doit être formé d'auditorium dans le sens de son, bruit qui se fait entendre.

Oin, or done, v. 10558.

Oir l'ayés amenés.

On écrivait aussi ore et ores, qui représentent le prov. ora, oras. Comparez l'ital. ora, l'esp. et le port. hora (autrefois oras). Ce mot dérive du lat. hora. Mouskés a écrit comme notre auteur:

Cir oicz com Dieux nos adame (v. 27448).

La forme oir, équivalente à or, a plusieurs analogies meme dans le français moderne, où la diphthongue oi se rencontre en certains mots avec la valeur de l'o simple, entre autres dans oignon. Dans l'ancienne orthographe, Bourgoigne remplaçait aussi Bourgogne. Quant à sa formation particulière, oir venant de hora est analogue à foire qui vient de forum. Nous devons à ce propos faire remarquer dans la plupart de nos patois du nord le changement de la diphthongue oi en ó. Ainsi un tôt pour un toit, un rô pour un roi, etc.; et de plus la finale des imparfaits et des conditionnels: On disôt, ou dirôt, pour disoit, diroit.

Oire, oirre, chemin, train; Gilles de Chin, v. 1473, 1658, 1872.

Grant oire vont... Son oirre atorne d'autre part. Son oirre atorne, si s'en va: Tant ont erré qu'il sont venù.

La rédaction du Gilles de Chin en prose se sert aussi de ce mot qui disparaît au xvie siècle, au moins dans cette forme. Phil. Mouskés avait écrit de même:

> Lors commanda sans ariester Trestote son oire aprester (v. 9345) De ceste ost repairoit en oire Avoce son signor, son couzin (v. 27170).

Il existait aussi un verbe oirer, cheminer, avancer :

Li bateaus oire, et il repose.

(Part. de Blois , 1 , 141).

L'auteur du Godefroid de Bouillon s'est servi d'un adv. orrant, qui fait supposer un verbe orrer :

Nous avons cevauciet li et moi tout orrant (v. 27968).

C'est une forme de l'adverbe errant, esrant, et même erranment, qui se rattache au verbe errer, voyager. Nous devons ajouter aussi que le mot oire, chemin, train, est encore usité aujourd'hui sous la forme erre ou oir. Si autrefois on écrivait, comme dans le Gilles de Chin: Grant oire vont, l'Académie nous apprend qu'on peut encore dire: Aller grand erre, pour aller grand train, et elle ajoute même sous le mot air les phrases que voici: Marcher de bon air, ou de mauvais air; Tout dans cette maison va du grand air. D'où il résulte que la langue moderne a fait, à propos de notre terme, une bien étrauge confusion des mots erre et air. Ce n'est malheureusement pas la seule.

M. Diez n'a point parlé du mot oire, mais comme ce mot est l'équivalent de erre, il est probable qu'il le tirerait du lat. iter, ainsi qu'il l'a fait pour ce dernier. Au surplus, c'est aussi l'opinion de Dom Carpentier, vⁿ Iterare. Nous avons préféré voir dans errèr le lat. errare, tout comme dans le prov. errar. Il est évident que les erres ou les erremens représentent de même le prov. erramen, comme aussi l'anc. ital. errantemente, prestamente, se rapporte à notre vieux franç. errant, erranment.

Nous reconnaissons pourtant volontiers que si le lat. errare n'était pas si près et du prov. et des formes de la langue d'oil, rien n'empêcherait de se rallier à l'opinion de M. Diez. Voy. notre mot Errer.

OIRES (PORTES), voy. Portes. OISIEL, oiseau, v. 33521.

Com faucons prent l'oisiel de rivière

Les oiseaux de rivière ou d'eau étaient en effet souvent l'objet de la chasse au vol. — L'anc. franç. disait oisel, qui correspond au prov. auzel, et au moy. lat. aucellus de la loi salique. La forme picarde oisiel, employée aussi par Mouskés, v. 10386, se retrouve dans le rouchi moderne ogiau. Comparez l'ital. uccello (poét. augello). Le moy. lat. aucellus, cité plus haut, dérive du lat. aucella, aucilla, qu'on trouve dans Apicius et dans Apulée. Il faut y voir un diminutif d'avis, avicella = avicula. Voy. Diez, Lex. etym., p. 562.

Ne confondez pas oisiel ni le rouchi osiau, ogiau, avec le mot oissiaus du Baud. de Sebourc: les oissiaus saint Jorge (II, 352); ce dernier est un pluriel du mot os (lat. ossa); on dit encore des ossiaus en rouchi. Le diminutif osselet nous est resté.

Olifant, oliphant, ivoire, cor d'ivoire, v. 16640, 53812; éléphant, v. 8680.

Et ly roys Bauduins fist sonner hautement Trompes et alifans, et hondir elèrement... Il ont fait l'estendart sur l'aliphant assir Où l'ymage Mahom pueent ly Turc quoisir.

Comme le lat. elephas, elephantus, ce mot voulut dire d'abord éléphant et même ivoire. Dans le prov., olifan, orifan, signifient exclusivement éléphant:

> Atressi cum l'olifans Que, quan chai, no s pot levar.

(Rayn., Lex. rom., III, 112.)

On disait olifanta, dans le sens de trompe, cornet (gloss. occit.) La langue d'oil a gardé au contraire les deux significations du lat.

De Perse i vint li olifans.

. (Rom. de Renart, IV, 97.)

Les cordes sont de soie, li paisson d'olifan.
(Chans. d'Antioche, II, 246.)

De blanc yvoire d'olifant

(Chron. des dues de Norm.)

Puis dans les chroniques de St-Denis: Lors sonna son cor d'oliphant, ce que le faux Turpin traduit par les mots latins: tuba eburnea. Voy. Dom Bouquet, V, 502. Le rouchi a gardé olifant dans l'acception d'éléphant. Plusieurs lexicographes français donnent à olifant, orifan, oriflan, le sens de cor d'un chevalier errant.

Il résulte de tout cela que le mot olifant, qui désigna souvent au moyen âge un cornet d'ivoire, fut employé ainsi par une double métaphore. Ce fut d'abord la dent ou l'ivoire, et finalement on s'en servit pour nommer les cors, attendu qu'ils étaient d'ordinaire faits en ivoire. On a donc eu tort de croire que les cornets devaient ce nom à leur ressemblance avec la trompe des éléphants. Voy. Garin le Loh., I, 20. Notre auteur parle, il est vrai, de trompes d'olifans, mais ce ne sont que des trompettes ou des cors d'ivoire.

De cors sarrasinois sy grande est la bondie, De trompes d'alifans, de mainte tabourie (v. 16640).

Rabelais, qui emprunte le plus souvent ses termes à la romane du midi, parle de la bourse de Gargantua qui fut faite des bourses d'un oriftant (I, ch. vm); et dans un autre passage (I, ch. xvi) il cite sa jument qui était grande comme six oriftans. On reconnaît dans cette forme bizarre le prov. orifan et l'auriftan ou oriftan du rom. de Fierabras (v. 5973 et 4601). C'est ce que n'a point vu M. Eloy Johannot.

Il semble que l'étymologie de ce mot ne devrait être l'objet d'aucun doute, et que le lat. elephas aurait dû être accueilli sans contestation. Il n'en est rien. M. Diez trouve cette dérivation étrange et pense qu'il faut remonter plus haut. Le breton olifan, que M. de Villemarqué a rencontré dans un glossaire breton du 1xº siècle, lui inspire tous ces doutes. Nous avouons que cela ne nous émeut point, nous remarquons même que ni M. de Chevallet ni M. de Courson, n'ont réclamé, pour ce mot, en faveur du celtique.

Les formes diverses qu'on lui a données en plusieurs idiomes sont peut-être cause de ces incertitudes. Ainsi Olaus Wormius rapporte dans son livre de Cornu aureo une vieille chanson islandaise où l'on donne à un cor le nom d'olivant, forme que nous retrouvons dans les Trav. of Charlemagne:

Dites al rei Hugun qui il me prestet sun olivant (p. 19).

Le flam mod. qui écrit aujourd'hui olifant, avait autre-

fois olefant et mene elefant. l'anc. allem. avait hellfant; l'anc. angl. écrivait olyphant, et l'ital. écrit encore liofante, ce qu'a imité le traducteur français de Marco Polo: « Et si voz di tout voirement que en ceste isle naisent léofant plus que en autre provence, et si sachiés que en tout l'autre monde ne se vendent ne acatent tant dens de léofant come fait en ceste isle. » Ces substitutions, ces transpositions de lettres peuvent sembler bizarres, pas plus cependant qu'en beaucoup d'autres lieux. Aussi persistons-nous à donner une origine latine à ces mots, y compris le cambr. oliffant. Voy., Diez, Lex. etym., p. 697.

On a écrit en prov. le mot oristamme d'une manière qui pourrait le faire consondre avec celui qui nous occupe. L'aurissam que mentionne Raynouard n'est que l'orie stambe de la chans. de Roland. Voy. l'édit. Genin, p. exm et 258. Ailleurs elle est appelée oristour. L'occasion de faire ici quelques observations sur les étendards et les emblèmes symboliques des Musulmans nous est sournié par les vers suivants:

Il ont fait l'estendart sur l'oliphant assir Où l'ymage Mahom pucent ly Ture quoisir.

L'image de Mahomet que notre auteur met sur les étendards des Turcs, et qu'il fait porter sur un éléphant, rappelle le carrocium que les poctes et d'autres écrivains du moyen age attribuaient, en effet, aussi aux Sarrasins. Voy. Grimm, Rechtsalterthümer, p. 263 et suiv. Il n'est pas bien sur que cet étendard-la soit très-authentique; mais c'est au moins un argument négatif contre l'existence du Croissant que trep souvent les peintres et les dessinateurs n'hésitent pas à faire figurer, des cette époque et même antérieurement, comme le principal attribut des Mahométans. On semble ignorer que le Croissant n'a été adopté par les Turcs qu'après la prise de Constantinople en 1455. « De toute antiquité le Croissant avait été le symbole de Byzance : des médailles byzantines frappées en l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla, l'attestent. Les Turcs, alors maitres de Constantinople, s'empressèrent de changer le nom de cette ville en celui de Stamboul, mais ils conservèrent le gracieux symbole du Croissant, dont sans doute l'allusion à leur empire naissant les frappa. Bien plus, leurs poëtes allerent jusqu'à l'appeler l'empire du Croissant. » Dict. de la conversat., Paris, 1853. Dès ce moment le blason du grand seigneur fut un écu de sinople au croissant d'argent.

Une phrase de M. de Hammer pourrait cependant faire croire que tout cela n'est pas bien certain. a Il n'est pas sans importance, dit-il, de faire remarquer ici qu'Alaeddin, arrière petit-fils d'Ytzis, maître indépendant du Khowaresm (627), fit mettre sur ses drapeaux et sur ses tentes un croissant (1229). » Hist. de l'empire ottoman, I, 37. Il est vrai que M. de Hammer ajoute que, longtemps avant Alaeddin, le Croissant avait figuré sur les monnaies persanes et orné avec le soleil la couronne des Khosroes, comme symbole de leur puissance sur le soleil et la lune.

Nous pensons qu'il serait possible de trouver bien d'autres applications de cet embleme chez des peuples mahométans ou non. La question n'est donc pas de savoir si avant d'être exclusivement attribué à la nation ottomane, ce signe a été employé ailleurs: ce point n'est pas douteux. M. de Hammer aurait dû prouver que le Croissant servait d'étendard ordinaire aux Mahométans avant la prise de Constantinople, et nous ne voyons pas que l'exemple qu'il a cité en soit une preuve suffisante.

OLLE, OLE, huile, v. 18867, 20818.

Que morir te fersy en caut olle boullant... L'ole et le pione boullant, qui bien estoit boulis.

Prov. ol, oli, cat. oli, esp. et ital. olio, port. oleo. Les langues germaniques ont aussi ce mot: aliem. öl, flam. et dan. olie, suéd olja, angl. oil. Le wallon et le rouchi ont aussi conservé ole. Tous ces mots viennent du lat. oleum. Cfr. le grec ελαίου et le sax. œl.

Ombrage, caché, sombre, v. 498, 25149, 30659.

Faisoient ly bourgois chière obscure et ombrage... Combatre nous convient à ceste gent ombrage.... Comparer ly feray ceste doleur ombrage.

L'adjectif ombrage n'est pas de formation aussi étrange qu'il en a l'air, il a eté fait par analogie d'après l'adj. sauvage. Si l'un vient du lat. sylva et répond à sylvaticus, l'autre vient d'umbraticus, comme volage de volaticus; et il y a une même idée dans sylva et dans umbra. La gent ombrage de notre auteur serait donc, pour ainsi dire, la gent qui n'est pas éclairée et qui reste en conséquence dans la barbarie. Notre auteur ne dit-il pas ailleurs dans le même sens que les Sarrasin tienent loy obscure? Voy. le mot oscur. Dans le rom. d'Alexandre on lit de même la terre ombrage pour la terre des mécréants:

N'avoit boine cité dusc'en le tière ombrage (p. 539).

Dans le Bert. du Guesc. ce mot équivaut à sauvage :

Le pays où ilz furent fu désert et umbrage. (I, 162, note.)

Et dans une chanson du temps des croisades, si l'enser est appelé la *prison ombrage*, c'est peut-être pour la prison terrible, terrible parce qu'elle est sombre:

> Diex est assis en son saint hiretage, Or il parra se cil le secorront Que il jeta de la prison *ambrage*, Quant il fu mors en la crois que Turc ont.

> > (Leroux de Liney, Chants hist., I, 114.)

On a vu dans un des exemples de notre auteur faire une chière obscure et ombrage; la chère ou le vis ombrage est l'opposé du vis cler qui revient si souvent sous la plume des trouvères. Au lieu de dire que Fesonas à les yeux et le vis clers, l'auteur des Vœux du Paon a écrit:

De dame Fesonas qui est belle à outrage , Des biaus ieulx de son chief qui ne sont pas ombrage. (MS. f° $\{02\ v^{\circ}.\}$)

En un mot, ce qui est ombrage, ce qui est obscur, est opposé à ce qui est clair, à ce qui est pur, à ce qui est vrai. Si les Sarrasins sont une gent ombrage, si leur loi est obscure, c'est par opposition à la vérité, à la lumière de la foi chrétienne. Dom Carpentier n'a pas bien orthographié les vers suivants de Gautier de Coinsy, en écrivant ombragés au lieu d'ombrages; et en expliquant ce mot par lent, paresseux, il ne s'est pas moins trompé. Nous rétablissons le texte d'après le MS. de la Bibl. roy. de Belgique:

Et tant ert plains de vaine gloire
Tant fiers, tant cointes, et tant veules,
Qu'il senbloit bien qu'en ses esteules
Eust trové tot le païs.
Umbrages ert et estaïs
A Deu servir et à bien faire,
Més à rober et à mesfaire
Estoit vistes et remuans.

(Gautier de Coinsy, MS., nº 10747, fº 61 rº.)

Voy. Dom Carpentier, vo Umbræ.

Onne, voy. on. On, pronom indéfini (passim).

Nous devons surtout noter ici l'emploi de ce pronom avec un verbe au pluriel. On représentant le mot homme, rien n'empêche qu'on lui ait donné les deux nombres, surtout si l'on donnait à ce pronom un déterminatif. Ainsi dans ce vers:

nu liewes de lonc i mont on qui i va.
(Baud, de Sch., 1, 534.)

C'est comme si l'auteur disait : L'homme qui y va y monte durant quatre lieues, et dès lors, il est facile de supposer aussi l'emploi d'un pluriel :

> Car de faus traïteurs ne se puent on gaitier. (God. de Bouillon, V. 7005.)

Autrement dit: Les hommes ne se peuvent garantir. Notre auteur s'attache du reste quelquesois à bien montrer que le pron on n'est réellement que le mot homme. Il écrit par exemple:

> Sy c'omme le voit bien d'une lieue et demye (v. 7055). Car je n'ay point apris c'omme face ensement (v. 49025).

C'est ainsi que dans le serment de Louis le Germanique on trouve déjà: « Si com om per dreit son fradra salvar dist. » Ainsi qu'on doit par devoir préserver son frère. Dans les lois de Guillaume on lit aussi hom et um. Ailleurs ce mot devient oem et même oim:

Dou blet et dou argent leur donn'oim.
(Baud. de Seb., 1, 510.)

On a vu sous le mot En d'autres transformations de ce pronom qui se trouve même réduit à sa dernière lettre en certains cas. Voy. 'N.

M. Diez a fait remarquer que les formes néo-latines venant de homo, correspondent pour le pron. indéfini à l'usage des langues germaniques, en anc. h. allem. man, homme, en anc. frison ma et man, en néerland. man et men, en danois mand et man. Entre autres manières d'exprimer on les Anglais ont de même a man, one, un homme, quelqu'un, et le français n'emploie-t-il pas aussi le mot personne dans une acception toute semblable: personne n'a jamais vu, personne vit-il jamais, c'est-à-dire on n'a jamais vu, vit-on jamais? Cír. l'anc. cat. et le prov. hom, l'anc. esp. omne, l'anc. port. ome, l'anc. ital. nom. Rayn., Lex. rom., III, 531-532, et Diez, Lex. etym., p. 365.

Oncques, jamais, v. 599, 1506, 51821.

Pour le plus dolant roy Qui oneques mais euist la tieste couronnée.... Mais hien say que vo mère oneques jour ne m'ama.... La pieur qui oneques mais fu née.

Ces expressions répondent au prov. anc mai, ancjorn, dans les vers suivants :

Conose qu'ane mai non amicy re.. E s'ieu ane jorn fui gays ni amoros.

(Rayn., Lex. rom , 11 , 80.)

L'anc. franç. a employé de même la forme ainc. Voy. ce mot. Quant à oncques, on le trouve écrit ailleurs onc aunkes, et plus anciennement omque (cant. de sainte Eulalie, v. 9).

On ne peut s'empêcher de voir dans ce mot le lat. unquam, comme dans le prov. oncas, le cat. unca et l'ital. unque. C'est l'avis de tous les savants. Mais est il possible de confondre l'anc. franç. ainc, onc, et le prov. anc? Raynouard pense que oui, et M. Diez cite comme analogie ara qui vient d'ora. Nous ajouterons les formes grecques $\breve{\omega}\rho i \tau \tau_0 = \breve{\alpha}\rho i \tau \tau_0$, etc., etc. Sur quoi M. Burguy objecte que, si même on admettait ce changement de o en a pour le provençal, on n'a aucun précédent qui permette cette supposition à l'égard de la langue d'oil. Gram., II, 275.

M. Burguy n'y a pas pensé, attendu qu'un peu plus loin (p. 287) il nous donne des exemples de ce changement dans la langue d'oïl à propos du mot encore? En effet, outre la forme anc ore qui offre tant d'analogie avec le prov. anc jorn, l'anc. franç. avait aussi uncore, uncor, unquore, oncore, enquores, aincores, etc., etc. Il est vrai que, même pour ces formes, M. Burguy fait une différence, tirant les unes de hanc horam et les autres de unquam hora. Malgré tout cela, nous ne sommes pas convaincu, et nous restons de l'avis de Raynouard relativement à oncques. Revenant même sur l'étymologie que nous avons donnée à encor, nous pensons qu'il faut y voir bien plutôt unquam hora, que hanc horam, et nous rangeons dans la même catégorie onc mais, onc jour, onc or, aussi bien que ainc mais, ainc jour, ainc ore.

- On lit dans le Gilles de Chin :

Gardez qu'il aient à talent Onque il veulent demander (v. 1088).

Nous pensons qu'il doit y avoir ici une erreur, et qu'il faut lire soit quanque, tout ce que, soit où que, quelque part qu'ils veuillent demander.

ONNEUR, VOY. HONNEUR.

Son royalme et s'onneur ayés à gouverner (v. 5210). Que j'euisse le don De vous et de l'onneur dont vous àvés foison (v. 29959).

La forme onnour est employée dans le Baud. de Seb., I, 240.

Onni, uni, égal, v. 4876; onniement, uniment, également, v. 2970, 15605.

Lors s'ariesta Tiéris en une place onnie.. Ses frères va baisier trestous onniement... Em pluseurs lieux espars , non pas onniement.

Dans le premier de ces vers M. de Reissenberg a imprimé ounie pour onnie, et dans le troisième, il a mis onniément pour onniement. C'est évidemment une erreur au moins dans ce dernier môt. Onni s'est aussi écrit oni, et dérive d'unitus par le changement de l'u en o, comme on le voit fréquemment, entre autres dans le grec $\tilde{\omega}x_{\zeta} = \sigma \tilde{\nu}x_{\zeta}$, $\kappa \tilde{\omega}\rho o_{\zeta} = \kappa \tilde{\nu}\tilde{\nu}\rho_{C}$, etc., etc.; dans l'ital colmo et le franç comble de culmen et de cumulus; dans l'angl one et le wall. onk de unus; enfin dans le rouchi pronne pour prune. L'inverse a lieu quand le rouchi dit un pour on.

L'adverbe onniement étant formé du fem. onnie, ne doit pas prendre l'accent. — La forme omni employée d'ordinaire par Beaumanoir, se trouve aussi dans Froissart qui écrit onniement et ouniement.

Nous préférons lire onni comme dans le vers suivant :

Con je eroi de vraie entente onnie Que je cuide avoir droit.

(Bertr. du Guesel., 1, 283.)

Onniesté, honnéteté, v. 19793.

Ly contes de Toulouse où tant ot d'onniesté.

Le prov. a de même formé honestat du lat. honestas. Il avait pourtant aussi honestetat qui correspond à honnéteté: Honnieste pour honnête est la prononciation du rouchi.

Opinion (En SE N'), v. 30075.

Fiancie ay la bielle en se n' opinion.

Labigant raconte à Tancrede qu'il a fiancé une chambrière de Florie au lieu de cette dernière. En se n'opinion est mis ici pour au lieu d'elle, en pensant que c'était elle. C'est tourmenter la langue bien étrangement que de vouloir lui faire employer de telles locutions. On, jardin, voy. ort.

On, one, πon, maintenant, v. 6559; Gilles de Chin, v. 2586.

Ly sort de Calabre Acompliront du tout d'ore mais en avant... Cil soit honnis qui hor s'enfuit.

Ce mot n'est que le lat. hora, que le prov. a employé sous les formes hora, ora, oras, ar, ara, aras, et même er, era, eras. Ces dernières nous font comprendre pourquoi la langue d'oil a écrit de son côté oir. Voy. ce mot. Dans la basse latinité on a usé de cette locution: De ista hora in antea, ce qui produisit l'adv. prov. d'oras en avant, dont on fit en vieux franç. d'ore ou d'ores en avant. Nous retrouvons dans l'expression de notre auteur un composé de deux locutions encore en usage, desormais et dorénavant. Seulement on peut se demander pourquoi l'on oublie leur origine et l'on n'écrit pas dès or mais, d'ore én avant.

M. Burguy explique l'expression d'ores en altre, d'ores à altres, par de temps à autre. Il ne semble pas que ce soit là sa signification, au moins dans le rom. d'Aubry:

Le Bourgoins à la cière membrée A la richoisé du chastél esgardée : D'ores en autres li a Lambert mostrée.

(Aubry le Bourg., p. 75.)

N'est-ce pas plutôt d'un bout à l'autre, comme dans notre Gilles de Chin?

D'un eur en autre dépeciez (v. 574).

Les exemples donnés par M. Burguy (II, 512) admettent même cette explication. Dans ce cas, ores comme eur vient d'ora, bord.

Il y avait aussi un ore venant de aura: mais il s'écrivait et se prononçait ore, quoi qu'en ait cru M. de Reiffenberg:

Bon oré orent et bon vent.

(Gilles de Chin, v. 2188.)

En effet, si l'on n'écrit pas oré, la mesure de ce vers est inexacte, puisqu'il y aura élision avec le mot orent. Dans le Part de Blois, l'auteur écrit et prononce de même oré

> Quant Dex for donne hone oré, Si ont vers Chief-d'Oire siglé... Et quant li vient li hons orés En mer s'est mis moult trespensés. . (1, 441, 446.)

Cette forme se justifie par le provençal aurei;

Dont m'en ven dous aureis Tempratz, no trop caut ni freis.

(Rayn., Lex. rom., II, 147.)

M. P. Paris a écrit comme M. de Reiffenberg: li ores pour li orés (chans. d'Antioche, I, 243) en s'appuyant sur ce vers de la chanson de la dame de Fayel: Et quant la douce ore vente Qui vient de cel dous païs, etc.

Mais ne lui en déplaise, il faut lire partout oré, soit masculin, soit féminin. C'est beaucoup plus tard que l'on a écrit et prononcé aure.

ORDENER, ordonner, v. 2135.

S'il en fu eshabis, c'est bien cose erdenée.

Une chose bien ordonnée, c'est-à-dire bien établie, bien prouvée, parce que tout ce qui est prouvé est en ordre.

Ordener vient du prov. ordenar, qu'on retrouve dans le cat., l'esp. et le port. Le subst. anc. franç. ordene répond de même au prov. orden, ordein, esp. orden, port. orden. Ordene venant du lat. ordinis, est analogue à virgene du lat. virginis.

Dans la Chans. d'Antioche, II, 284, la gent ordenée signifie les prêtres, la gent qui a recu le sacrement de l'Ordre.

ORD, sale, voy. ORT.
ORDENEUR, ordonnateur, v. 1999.

Et ly 1111 ordeneur li ont dit: Comment va?

Il s'agit ici des ordonnateurs du camp, en prov. ordener et ordenaire.

ORDONNANCE, v. 1601.

Car bien sui enfourmés de la fausse ventrière Qu'avocc ma mère fu ordonnance ouvrière De cèste cose-chy.

Prov. ordenansa et ordonnansa. Ce mot est ici employé adjectivement et comme attribut: c'est-à-dire elle fut l'ouvrière ordonnatrice.

Ore, voy. or. Oré, voy. or. Orellie, coup sur l'oreille, v. 1425.

> De son poing lui donna une telle *oreillie* Et l'asséna si fort assés près de l'oye Que vivant l'abaty.

Les Italiens ont dans le même sens le mot orecchiata. Notre mot oreille est dérivé du lat. auricula, prov. aurelha, auril, cat. orella, port. orelha. — La langue prov. avait un verbe yssaurelhiar, couper les oreilles; la langue d'oïl en avait fait essoreiller et même oreiller. Aujourd'hui nous disons essoriller. Dom. Carp., v° Auriculare.

Il existe aussi dans l'anc. franç. un verbe oreillier, prêter l'oreille, ital. orecchiare.

Faisoient leurs espics toute jour oreillier.

(Baud. de Seb., 1, 488.)

Encor vet, oreille, et escoute Et i met s'entention toute.

(Chev. de la Char., p. 173.)

Onrnois, frange d'or, étoffe brodée d'or, v. 10912, 25677

Ses caperons estoit enluminés d'orfrois... Par tière fait vierser enseignes à orfrois.

On écrivait aussi or fraiz, suivant la prononciation du provaur fres, anc. esp. orofres. Le moy. lat. disait aurifrigia, aurifrisia, etc., et l'on a pensé que ces mots dérivaient du lat. aurum Phrygium, parce que les Phrygiens avaient inventé l'art de broder les étoffes en fils d'or. On a dit aussi en l'abrégeant fres, frisum, fresium, fresus. M. Diez a rapproché ces formes de l'ital. fregio, esp. friso, freso (verbe ital. fregiare, franc. friser, fraiser), ainsi que du nom de peuple Frisa, Fresa Il est évident que le moyen âge connaissait les saga et les pallia fresonica, vestimenta de Fresarum provincia. Nous doutons cependant qu'il y ait aucun rapport entre les étoffes grossières de la Frise et l'orfrois ou l'or de Phrygie. Cette dernière étymologie semble donc préférable.

On est aussi en désaccord sur le sens d'orfroi. Ducange, vo Aurifrigia. M. de Laborde nous semble l'avoir convenablement défini dans son glossaire en disant: Broderie employée en bordure, l'équivalent de nos galons. Il y avait des orfrois d'or de Chypre représentant des sujets compliqués et larges de 20 à 50 centimètres, etc. Gloss. de la notice des émaux de Louvre.

M. Genin croit aussi que l'orfroi (aurum Phrygium) est du fil d'or, et par extension, tout ouvrage qui en est fait : des franges, du galon, une certaine étoffe de soie brochée d'or et d'argent, dont on fait les croix sur les chasubles des prêtres, etc. Chans. de Roland, p. 392. Dans la Chans. d'Antioche il est question de robes d'orfrois (I, 125), ce que M. P. Paris explique par des robes à franges d'or, d'autant mieux qu'uve variante porte renges d'orfrois.

Ces définitions diverses s'accordent avec celle que l'Académie donne encore du mot orfroi.

ORGIEUS, orgueil, v. 24648.

Par ma foy, Dodequin, chicus orgicus vous cuira.

Roquefort a pris ce mot pour un adjectif, équivalant à orgueilleux. La citation qu'il fait du Misercre du reclus de Moliens prouve bien qu'il s'agit de l'Orgueil personnisse:

Orgicus est d'onneur convoitans, Orgicus est ventères mentans, etc.

Orgieus est le cas direct d'orgueil, orgueil. Comparez uel, ueil, œil, dont le plur est ieus. Rutcheuf l'appelle orguex; c'est une autre forme (OEuvres, II, 43). Le prov. orguell, orguoil, fait en anc. cat. orgaoil, en esp. orgullo, en port. orgullo, en ital. orgoglio. M. Diez tire ces mots de l'anc. h. altem. urguol, distingué. C'est aussi l'opinion de M. Aug. Scheler, qui fait en outre remarquer l'anc. h. altem. arcuolon, être insolent. M. Diefenbach les dérive du goth. gailjan, se réjouir, duquel découlent l'anc. et le nouv. h. altem. geil,

luxurieux, pétulant, insolent; c'est aussi le sens de l'anc. h. allem. urgilo et du moy. h. allem. urgîle. Goth, II, 380-382.

Raynouard n'a rien dit de l'origine d'orquelh. Quant à M. de Chévallet, il s'est laissé entraîner par une apparence à la recherche d'une étym. celtique, et (chose peu croyable) il a confondu les mots roque, arrogant et orqueil dans une origine commune. Sans parler ici du mot roque, comment n'a t-il pas reconnu dans arrogant le lat. arrogans?

La forme de l'anc. franç. orgilleux, orguilleux, avait fait penser autrefois au grec ὀργίλος: c'était, entre autres, l'opinion de Henri Estienne. Conformité du lang. franç. avec le grec.

Orgillés, enorgueilli, v. 1023.

Orgillés et félon et plain de maltalent.

M. de Reissenberg a pensé que c'était une sorme de l'adj. orgilleux. Nous aimons mieux y voir un part. passé, comme dans les vers que voici :

> Mès les richeces les avoient Si orguillez qu'il ne cuidoient Que mort les osast envair.

> > (Fabl. et cont. anc., II, 409.)

Ce verbe orquiller répond bien du reste au prov. orguelhar, part. passé orguelhat. Rutebeuf a dit de même :

Lors s'esjoït et lors s'orgueille (II, 35.)

ORINE, urine, v. 28189.

Sire, dist Luscions, véoir me convenra L'orine du matin.

Le lat. urina donne également orina au cat., à l'esp., au port. et à l'ital. Rayn., Lex. rom., IV, 386. Le vase que nous appellons urinal se disait en vieux franc. orinal, orinax. « Un petit orinal de voirre garni et pendant à quatre chaiennes d'or, ax sols t. » Invent. du duc de Berry.

> Va férir Bruncosté sur l'escu à esmax : Ausiment le péçoie com fust i orinax.

(Chans. des Saxons, I, 495.)

Voir ci-dessous.

ORINE, origine, v. 6, 7518, 15084.

Et ie vous canteray... Et d'armes et d'amours de gent de haute orine... Son peuple qui est de france orine... Où on prise Abilant, qui fu de noble orine.

Le francorine, dans les coutumes du Hainaut, désigne l'homme franc et libre. Voy. Ducange, vo Originarii. On disait par une conséquence naturelle orinal pour originel : Le péchié orinal. Voy. Dom Carpentier, vo Originalis. Orine est une contraction d'originem. On l'a écrit aussi origne (Roquefort).

Tome III.

Mais li fol naims de pute orine Entre noz liz pudrat farinc

(Tristan . II, 425.)

Rutebeuf fait rimer orine, urine, avec le mot orine, ori-

Li preud omme, li ancien Ont léenz un fusicien Qui tant par est de franche orine, Qu'il garist sans véoir orine.

(OEuvres, II, 53.)

ORNIER, or pur, v. 4577, 24900.

S'anortoient le vin et maint hanan d'ormier ... Mon oncle en a payet et l'argent et l'ormier... Il saisy Dodequin par le règne à ormier.

Ce mot est composé du lat. aurum, or, et de merum, pur; le prov. disait en deux mots aur mier :

> Anel et hoto de mier aur fi... Vergat d'aur mier.

(Rayn., Lex. rom., IV. 206.)

Il disait aussi aur mer, et nous trouvons également cette forme dans la langue d'oïl; l'esp:, le port. et l'ital. ont l'adj. mero, l'angl. mere.

> Prenget li reis espées de tuz les chevalers, Facet les enterer entresque haltes d'ormer.

(Trav. of Charl., p. 23.)

C'est parce que le mot mier ou mer ne semble pas avoir jamais été employé seul en langue d'oïl, que nous écrivons ormier. Quand on voulait rendre cette idée séparément, on se servait d'esmeré :

Li clou furent d'or esmeré.

(Rom. de la Rose, v. 1089.)

En la chambre Vénus où li mur sont enduit D'azur fin et d'argent et d'or esmeré tuit.

(Vœux du Paon. MS., fe 60 ve.)

Ce mot vient du bas lat. exmerare qui est dans les capitul. de Charles le Chauve. Voy. Ducange. Il veut dire proprement purifie, mais, par extension, il a eu le sens de poli, brillant.

A ces trois lionciaus d'oevre très-esmerée.

(Voeux du Paon, MS., fo 95 ro.)

Le prov. a cu de même un adj. esmers, et, de plus, un verbe esmerar, qui se trouve dans le cat., l'esp. et le port.; l'ital. en a fait smerare. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 207.

L'emploi si fréquent des mots ormier, or esmeré, prouve combien il était commun de trouver de l'or faux, ou de l'or clinquant. La renommée était acquise à l'or de certaines provenances. M. le comte de Laborde a noté entre autres. celui d'Esclavonie, celui de Chypre, celui de Cornouaille, celui de Luque, celui de Milan, celui de Montpellier, celui de Rhodes et celui de Venise. Notre auteur mentionne de

son côté l'or de Paris (v. 31737), et nous trouvons ailleurs l'or de Baivière (Mouskés, I, 615) et l'or de Pavie (Bertr. du Guesc., I, 38; Baud. de Seb., I, 63; et Chron. des Alb., p. 460).

M. de Laborde ayant vu dans Ducange que le mot lormier, éperonnier, doit son origine à ormier, mentionne le fait sans le confirmer. Les continuateurs de Ducange ont exprime un avis contraire, et font venir lormier de lorum. Nous devons faire remarquer à ce propos l'angl. lorimers ou loriners, sellier, éperonnier. Ce seraient alors des faiseurs de lorrains ou de rênes; et en effet, on les appelait aussi frenniers, faiseurs de freins:

Sellier et frennier et cordier (dit du Lendit).

Il est juste d'ajouter cependant que tous ces ouvrages se faisaient parfois en or pur :

Sele of d'ivoire, li lorrains sont d'ormier.
(Duc., v° Loramentum.)

Hécart dit qu'il existait à Valenciennes une rue du nom de Lormerie. Nous en trouvons aussi une à Tournai au xve siècle. Corp. chr. Flandr., III, 211. On a eu tort dans cette publication d'expliquer lormerie par : un lieu planté d'ormeaux. Aurait-on voulu désigner par ce nom le travail des éperonniers qui faisaient des ouvrages dorés, par opposition à ceux qui faisaient de la clincaillerie? et le mot lormerie s'est-il écrit d'abord ormerie? nous n'en savons rien.

ORPHEMIN, orphelin, v. 19209.

As crestiaus vonteriant comme gent orphemine.

Il faut corriger et lire orphenine, fem. d'orphenin. Cette dernière forme, dont nous avons fait orphelin, annonce un diminutif. On disait ordinairement orphène, mot qui vient du lat. orphanus, grec οργανος. Cfr. le prov. et le cat. orfe, horfe; esp. huerfano, port. orfāo, ital. orfano. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 384. On trouve orphanin dans les Lois de Guillaume, § 1x.

ORRANT, VOY. OIRE. ORT, OR, jardin, v. 25746.

> En l'or saint Abreham , une place jolic A cescuns des barons une palme quellie.

Guillebert de Lannoy, dans la relation de son voyage en terre sainte, dit qu'il a visité, près d'Ebron, a la fontaine et le vergier de Abraham, qu'il donna à Sarre en doaire. » P. 60. L'auteur de la chans. d'Antioche fait allusion à ce verger en parlant de la couronne de Godefroid de Bouillon:

> Puis fu de Jursalém rois et emperiaus, Ainc ne porta coronne d'or fin ne de métaus; De l'or saint Abraam li fu fais un cerchaus (1, 216).

On employait ort d'une manière absolue pour dire le paradis terrestre :

Dès que Diex fist saint Gabriel en l'ort Ne fu mais hom ou il n'éust réort. (Raoul de Gambr., p. 434.) Mais il servait plus souvent, comme le prov. ort, cat. hort, à désigner simplement un jardin :

Rois Sornegurs est à Gisors Et tient ses consaus en uns ors.

(Part. deBlois, I. 81.)

Entrels ortz els vergers.

(Chr. des Alb., p. 570.)

Lat. hortus, prov. ort, cat. hort, esp. huerto, port. horto, ital. orto. Voy. Dom Carpentier, vo Orta, et Rayn., Lex. rom., IV, 387

ORT, sale, v. 4844.

Vous baisiés ung ort kien, c'est fine vérités.

Quelques vers plus haut l'auteur donne le féminin orde :

Qui est si orde bieste que très-bien le savés (v. 4842).

M. Diez mentionne de même le prov. ort, fem. orda, et l'ital. ordo; et faisant remarquer une seconde forme prov. orre, fem. orreza = orreda, il pense que ces mots dérivent du lat. horridus. Raynouard, au contraire, suivant l'opinion de Nicot, les tire de sordidus.

On a employé ort pour ordure :

Convoitise qui les gête en ort plain. (Baud. de Seb., 1, 26.)

Voy. Diez, Lex. etym., p. 244, vo Ordo. Ord est resté dans le patois picard.

Os, voy. oïr, ost, et ous. Oschir, tuer, v. 822.

Car ce sera maufait se nous les oschions.

Cette forme du verbe occir peut être comparée, sauf la prononciation, à ossir qu'on trouve dans Gérard de Viane:

Scriens-nos ossis et afole (v. 3623).

Voy. Occir. On trouve aussi dans les append. du Chevalier au Cygne:

Il ne seit comment les ossie (p. 459).

OSCUR (A L'), à l'ombre, v. 20149.

Et s'avenront ly sort Calabre le kenue Qu'elle sorty jadis à l'oscur d'une nue.

Cette locution est tout à fait particulière à notre auteur.

OSCUR, OBSCUR, v. 12506, 12521.

La mère du sierpent fu amère et oscure... (Les) Sarrasin qui tiennent loy obscure.

Nous avons expliqué sous le mot ombrage, par quelle suite d'idées l'ombre et l'obscurité ont pu servir à désigner l'ignorance en matière de foi, puis l'état sauvage, enfin la cruauté. Si la mère du serpent est obscure, c'est qu'elle est sauvage et par conséquent cruelle. Quant à la loi des Sarrasins, elle n'est obscure que parce que le flambeau de la foi ne l'éclaire pas.

OSCURÉMENT, v. 20868.

Oncques cités ne fu sy fièrement gardée Ne sy obscurément assalie et biersée.

Ainsi que nous l'avons expliqué au mot oscure, il faut traduire le mot obscurément par une idée analogue, c'est peut-être avec obstination, avec opiniâtreté, comme font les êtres qui vivent dans l'état obscur et sauvage; peut-être aussi cela veut-il dire d'une façon cruelle, terrible.

OSER, v. 6149.

Ce verbe exprimant une tendance, une propension vers quelque chose, est-ce pour cela qu'on disait avec la prép. à :

(Ils) ne s'osent à moustrer pour les engiens?

Nous avons à noter dans la conjugaison de ce verbe une forme particulière au prés. de l'ind.: On ne l'ost aprochier (v. 9117). Si ce n'est point la une erreur du copiste, il faut peut-être voir dans ce t final la marque distinctive de la 5° pers. sing. du prés. de l'ind. dans l'ancienne conjugaison, et ost serait l'abrégé d'oset.

On disait et l'on dit encore osé dans le sens de hardi: Vous êtes bien osé! C'est l'ital. auso:

Qui le cuer et osé. (Baud, de Seb., II, 449.)

Quoiqu'il soit dérivé du lat. audere, ce verbe appartient à la 1re conjugaison dans les langues néo-latines: prov. ausar, esp. osar, port. ousar, ital. osare. Le peuple n'en persiste pas moins à dire osu pour osé, etc. C'est évidemment un souvenir du lat. ausus.

Oseriènes, v. 15168.

1re pers. plur. du conditionnel prés. du verbe oser, forme picarde.

Osière, osier, v. 34362.

Mais celle n'acontoit au payen une osière

L'osière est ici un terme de comparaison et signifie un objet de très-peu de valeur. « Mais celle-ci ne valait pas un osier pour le païen. » Nous devons faire observer que le verbe aconter, outre les significations que nous lui avons assignées, a aussi celle de valoir.

Voulant comparer le feu qui brûle en ce monde avec le feu de l'enfer, l'auteur du Baud. de Seb. dit:

Que li feu de vo chiècle n'a de chaut une osière. (Baud, de Seb., 11, 60.)

C'est-à-dire que le feu du monde n'a pas plus de chaleur

que s'il n'y brûlait qu'un osier. Ailleurs le même auteur écrit oisière, anc. franç. oisier (Tetraglotton de Plantin):

Grosse lanche qui pas ne fu d'oisière.

(11, 277.)

Le rouchi a gardé le mot osière, des osières: mais il dit aussi osile:

Il avoit deven s'majon Une vielle écasse d'osile.

(Chans. lill.)

Comparez le patois du Berry oisis et le breton aozil. Le moy, lat. nous fournit de même osella, osellus, ozilium, a côté de la forme oseria. Tous ces mots sont évidemment de la famille du grec $o\tilde{i}\sigma\sigma_{\zeta}$. Noah Webster, dans son dict. anglais, tire le mot osier du saxon hos. L'anc. flam. disait wisse.

Ost, armée, v. 4791; os, même signification, v. 5802, 6427, 6960, 20097, 21788.

Et fist une riche ost sur Sarrasin aler..... Au dehors de la ville li os Dieu se loga.... Vous conduirés mes os et mon arrière-banc... Moult sont grandes les os au rice roy soudant.

Notre auteur écrit plus souvent os que ost, en quoi il est imité par l'auteur du Baud. de Seb. qui écrit de même : Li ordeneur des os (I, 12). Nous devons remarquer au sujet de ce mot, qu'il était le plus souvent féminin dans la langue des trouvères, mais qu'il a fini par être masculin au xvie siècle : Un ost de gents de guerre (Tetraglott. de Plantin). C'est ce qui a fait écrire à La Fontaine :

> On vit presque détruit L'ost des Grees, et ce fut l'ouvrage d'une nuit. (La Fontaine, XI, 3.)

Depuis lors les lexicographes lui ont maintenu ce genre. Nous disons qu'autrefois il était le plus souvent féminin, parce qu'en effet, si on lit dans le Liv. des rois : « S'en ala li reis e tute sa ost à Jérusalem » (p. 136), on trouve dans ce même ouvrage: Tut l'ost (p. 200) et li ost (p. 136). En prov. les mots host et ost étaient féminins comme en langue d'oïl:

Elhs viron las tendas de la ost.

(Rayn., Lex. rom., III, 546.)

Il en était de même de l'esp. hueste, du port. hoste, du valaq. oaste; l'italien au contraire lui donne les deux genres. Dans la moy. latinité hostis a été employé le plus souvent au fem. Voy. Ducange, v° Hostis, 2.

En picard ost est masculin et veut dire troupeau; on aspire l'o comme s'il s'écrivait host. Notons que l'on y dit dans le même sens un ho. Nous trouvons cette dernière expression dans la chronique de Flandre et de Tournai, mais avec la signification de multitude: « Ainsi qu'il estoient sières le bieffroit, il virent acourir d'enviers le Lormerie

ung grant ho de gens qui venoient tout criant : Tray! Tray! Derp. chr. Fland., III, 211. Un ho est-il l'abrégé d'un host?

M. Genin s'est trompé, croyons-nous, en disant que le mot ost n'est devenu masculin que par l'équivoque de l'article. Il est plus juste de dire que ce mot avait eu d'abord les deux genres. Le lat. hostis, qui lui sert d'étymologie, justifie le masc., et en effet, on trouve dans Grég. le Grand: Hostem collectum habet. Quant au féminin, on a vu qu'il passa dans les autres langues: la langue d'oil l'imita de la langue d'oc. Voy. Genin, Variations, p. 386.

On rencontre assez fréquemment le mot ost bannie dans notre auteur (v. 13037, 20257, 23756, 33959). Il signifie armée qui a été levée par proclamation.

Commandomes partout que nostre ost soit banic.
(Chans. des Sax., 1. 55.)

On disait en moy. lat. bannire hostem pour rassembler une armée, et le ban qu'on publiait à cet effet était nommé hostile bannum. Voy. Ducange, vo Bannire, et notre mot Arrie-ban. Notre verbe bannir est aujourd'hui singulièrement détourné de sa première signification; il rappelle néanmoins l'ancien usage de crier en public les noms de ceux qu'on exilait.

Il y avait une grande différence entre le service de l'ost et celui de la chevauchée. Le premier avait une bien plus grande importance. Voy. Ducange, vo Hostis:

Puis si chevalchet od sa grant ost banie.

(Chans. de Rol., st. 412, ed. Michel.)

On a vu précédemment ost se changer en os et même en

ho; le voici devenu o dans le vers suivant:

Il vous i convient a o banie aler.

(Baud. de Seb., 11, 415.)

OSTER, v. 8087.

Pour celer l'oster fait encontre Garscion.

L'oster équivaut ici à l'ost; c'est un infinitif pris substantivement. Voy. ci-dessous.

OSTEUS, hôtels, v. 6793.

Godefroys de Buillon et le gent crestyenée Vont prendre les osteus de le citet loce.

Osteus est le plur. d'ostel, lequel dérive du lat. hospitalis.

OSTOYER, aller en ost, guerroyer, v. 10416.

Se me faut obeir et aler ostoyer.

Ostoyer n'est que le prov. osteiar et l'ital. osteggiare; il. désigne surtout l'action d'aller en guerre. Il y a pour le sens une différence entre ostoyer et oster que nous avons vu cidessus. Ce dernier marque plutôt l'état.

OSTRE, v. 20236.

Et quant eil qui avoient l'ostre voie acomplié.

Lisez lostre, forme bizarre imaginée par le trouvère au lieu de leur par analogie avec nostre, vostre. Voyez en d'autres exemples, v° Lostre.

Otris, octroi, v. 10131, 33882; otroier, donner, octroyer, v. 501.

Tel est ly miens otris... Bien sera mes otris.... Matabrune à qui Dieux ottroit rage !

C'est le prov. autrei, qui a servi à former le verbe autreyar, en vieux franç. ottrier, otroier. L'otri est donc proprement l'autorisation, le consentement. Octroyer se dit en ital. otriare, en esp. otorgar, en port. outorgar, en prov. autorgar, autreyar, et il n'est pas douteux que ces mots ne viennent d'un verbe bas lat. auctoricare pour auclorare. Voy. Diez, Lex. etym., p. 246. Il est remarquable de voir que l'opposé d'otri et d'otrier, détrier, refus, refuser, ait une origine toute différente. Sans revenir d'une manière formelle sur l'étymologie que nous avons donnée à ces derniers mots, nous croyons cependant utile de signaler ce rapprochement.

Ou ,au , à le, v. 20133.

On val Volatins.

Cette forme de régime indirect de l'article masc est mitoyenne entre au formé de al et eu formé de el. Burguy, Gram., I, 51. Notre auteur s'en sert habituellement. Nous avons remarqué un passage où il semble l'avoir employé par erreur; c'est lorsqu'il dit:

> Je sai certainement Que c'est uns des hardis qui soit on firmament (v. 23200).

A coup sur Robert de Normandie dont il est question ici n'est pas au firmament. L'auteur a voulu dire sous le firmament.

Ou, avec, v. 20135.

Ou la bieste diervée.

Ou pour o devrait peut-être s'écrire ov, attendu ses dérivés ovec, ovoc. Cependant pourquoi la prononciation de o n'aurait-elle pas pu se changer en ou? Les exemples de ce. changement ne manquent point. Voy. O.

Oubliée, oubli, v. 11006, 34062.

N'y font pas oubliée.... Et ses frères Marbruns n'y fist pas oubliée.

Ce mot à la désinence féminine ne vient pas en droite ligne du lat. oblivium; il a passé par le prov. oblida, anc. ital. obblia, oblia. On ne le confondra point avec oblee, oublie, hostie, qui vient d'oblata. Voy. Chans. d'Antioche, I, 33.

OUFFRIR, offrir, v. 110.

Cette forme nous offre un exemple du changement de l'o en ou indiqué ci-dessus, vo Ou. Le prov. a de même ofrir et ufrir. Nous avons gardé en franç. souffrir au lieu de soffrir.

Oultrage, chose déraisonnable, excessive, v. 5047.

Jamais ne revenra Cornumarans , mes fieux , qui *oultrage* penssa.

Outrage ne désigne plus aujourd'hui qu'un exces commis à l'endroit de quelqu'un. La romane du Nord, aussi bien que celle du Midi, s'en servait, au contraire, pour désigner toute espèce d'excès, ou bien une action réprouvée par la raison:

Oneques en moi n'out folie ne outrage.

(Leroux de Liney, Ch. hist., 1, 22.)

Dame Fesonas qui est belle à outrage.

(Vœux du Paon, MS., f° 102 v°.)

C'est-à-dire: qui est belle à l'excès. En provençal nous trouvons de même: « Cant hom a manjat o begut a oltraige. » Quand un homme a mangé ou bu à l'excès. Ray., Lex. rom., VI. 34.

Oultre, outre, v. 1551, 23843.

Oultre! dist Helyas, c'or i fust Mauquares!..
Oultre! dist-il, payens, or icstes-vous pierdus.

C'est le cri de victoire de l'homme de guerre au moyen âge. Bauduin de Sebourc dit de même à son adversaire :

Outre! dist Bauduins, léchières soudoians.

(Baud. de Seb., I. 497.)

Tout surpasser, tout surmonter, n'est-ce pas en effet triompher et vaincre? Ainsi quand le chevalier passe à travers les escadrons ennemis, oultre! s'écrie-t-il, c'est-à-dire rien n'a pu m'arrêter. A l'époque des croisades, ceux qui partaient pour la terre sainte chantaient une chanson sur l'outrée (cantilena de ultreia). Ducange suppose qu'il s'agit du passage d'outre-mer. Nous pensons qu'il faut y voir, comme dans outre! le cri de guerre et de victoire. C'est ainsi que la dame de Fayel, priant pour son ami qui est en terre sainte, chante ce refrain:

Dex! quant crieront: Outrée! Sire, aidiés à pélerin, Por qui sui espoentée, Car félon sont Sarrazin.

(Leroux de Liney, Ch. hist., 1, 105.)

« Quand les Sarrasins crieront outrée! c'est-à-dire quand ils voleront au combat contre les chrétiens, mon Dieu, venez au secours du pelerin pour lequel je suis épouvantée, car les Sarrasins sont cruels. »

Nous avons cité sous le mot Camp l'expression outrer le camp. Elle se rapporte tout à fait à la préposit. interject. outre! « Tant firent que ledit seigneur leur accorda ledit camp estre outtré. » Corp. chron. Fland., III, 520.

De ce camp cy-endroit que point n'avés outtré Je vous pry que més huy vous soyés déporté (v. 27848).

Il s'agit dans ces exemples d'un duel judiciaire à pousser jusqu'à l'extrême défaite de l'un des combattants. On disait aussi outrer la bataille:

La bataille aujourd'hui nous convenra oultrer (v. 34657).

Le sens réel de ce verbe outrer n'est autre qu'aller jusqu'au bout, en d'autres termes, achever, finir. Comparez le flam. uyt, l'angl. out et le rouchi toutoute. Il s'ensuit que l'on pouvait aussi outrer un marché, outrer la vie de quelqu'un:

Tout maintenant scroit la vostre vie outrée.

(Leroux de Liney, Ch. hist., 1, 22.)

Voy. aussi Dom Carpentier, vo Ottragium.

Oultrequidans, présomptueux, v. 29362.

Le plus hardis paiiens, ly plus oultrequidans.

C'est proprement celui dont les pensées passent les bornes ordinaires. Dans notre exemple c'est plutôt un éloge qu'un blâme. Nous trouvons ailleurs l'expression outre-prous, c'est-à-dire preux ou brave à l'extrême:

> Aigres et assaillans, aus armes outre-prous. $(Vœux~du~Paon, MS.,~f^o~66~v^o.)$

Voy. Cuider et Cuideriel, et comparez le prov. outrecuiaire, outrecuiador.

Oultreouiderie, outrecuidance, v. 5555, 24954.

Son nom ly demanda par oultrequiderie... Et tout loyal amant, sans oultrequiderie, Devergient avoir en jaux ceste conje.

Au lieu de ce mot, qui avait pour dérivés les adject. cuideriel et cuidereau, nous avons aujourd'hui outrecuidance, mot d'une formation analogue à celle de l'ital. tracotanza, c'est-à-dire ultra-cogitantia. On disait en provoutracug et outracuidamen.

OUNIE, unie, v. 4876. Voy. ONNI. OURER, prier, Gilles de Chin, v. 1818.

Au mostier vont por Diu ourer.

Du lat. orare dérivent le prov., le cat., l'esp. et le port. orar, ainsi que l'ital. orare. Dans le rom. de Rou on trouve la forme urer:

A saint Oen ala urer (v. 5641).

Dans le cant. de Ste-Eulalie on lit oram pour le lat oramus, nous prions :

Tuit oram que por nos degnet preier (v. 26).

Ous, eus, v. 14748.

Et je n'ous de mentir nulle dévotion.

Forme normande du passé défini du verbe avoir. L'auteur dit de même à la 3º pers. :

Hélyas out tenu ly chevalier poissant (v. 1431).

Ailleurs il emploie la forme os: Je ly os convent (v. 25259); ailleurs la forme oc (voy. ce mot). Il ot, ils orent, sont cependant des formes bourguig., qu'il emploie de préférence à il out, ils ourent (v. 1390, 3882, 6296, 30447).

Oussy, aussi, v. 156, 5940.

Et le royalme oussy et trestout l'apendant...
Oussy fier que sierpent.

Prononciation encore usitée en rouchi. La forme primitive est alsi, ausi, dont on forma les adv. alsiment, ausiment, et on la retrouve dans le dial. flor. alsi. Ces mots viennent du lat. aliud sic. Ils ont pour synonymes les adv. altresi, autressi, qu'on trouve dans l'ital. altresi et dans le prov. atressi. M. Burguy tire ces derniers mots d'alterum sic. Voy. Gram., II, 269. Les paysans italiens prononcent en certains endroits altersi, ce qui a fait penser au comte Perticari que ce mot venait du latin aliter sic. Apologia di Dante, cap. IX.

OUTRE, v. 2518; OUTREQUIDERIE, v. 5147. Voy. oultre et oultrequiderie.

Ouvrer (L'), le travail, l'ouvrage, v. 2810.

Adont chil de Buillon laissirent tout l'ouvrer.

Ouvrer est ici un verbe pris substantivement. Il s'emploie toujours en rouchi dans le sens de travailler. La langue française le considère comme un mot vieilli. Il est formé du lat. operari, comme le prov., le cat., l'esp. et le port. obrar.

OUVRIER, v. 32780.

Dieux! dient ly baron, regardés quel ouvrier! Oncques ne fist tel fait Rolant ne Olivier.

Appeler un combattant un ouvrier, c'est généraliser le sens de ce mot et l'appliquer à tous ceux qui font une besogne quelconque. Dieu lui-même était le maître ouvrier. La Fontaine ne l'a-t-il pas appelé: le fabricateur souverain? Ouvrier est aujourd'hui de trois syllabes. Si notre auteur

ne lui en donne que deux, il imite en cela les Provençaux:

Ab pauc de foc fon l'aur e'l franh L'obriers, entro qu'es esmeratz.

(Rayn., Lex. rom., 1V, 355.)

Or, aujourd'hui, v. 5922.

Oy y parra.

Notre auteur emploie ordinairement huy. Voy. ce mot.

P.

Parfut, sorte de bâton armé d'un glaive, v. 6814, 6825, 54859.

Ly uns porte ung faussart, ly aultres ung espée, Et li liers ung paffut ou gissarme acérée.... Et tenoit en ses mains ung paffut bien et biel Qui oussy bien trençoit que raisoirs ou coutiel... Et portoient paffut et traient de fors ars.

L'auteur explique lui-même que cette arme était une guisarme acérée; mais nous avons dit que l'on n'est pas d'accord pour définir la guisarme. Si nous recherchons le sens et l'origine de paffut, nous trouvons le moy. lat. pafustum: « Roberto de Hannonia, qui unum pafustum ferreum gerebat, obviavit. » Lettres de 1355. Dom Carpentier cite aussi, d'après des lettres de 1465, un grant paffus à taillant. Nous remarquons de plus le mot pafice, qui signifie pieu en rouchi; on disait de même en anc. franç. pafanche.

Mais ce sont la évidemment des formes altérées où l'origine de ce mot a de la peine à se faire jour. Le Nouveau jet, statut municipal liégeois promulgué en 1594, nous offre la forme spaffus. Il défend à tous bourgeois de porter « espées, cousteau, autres petits cousteaux, que l'on dit tailles, pennes, daghes, spaffus, haches, glèves, beghons, masses, ou aultres bastons quels qu'ils soient, parmi la cité. » Voy. aussi Louvrex, I, 467. Enfin on lit dans plusieurs exemples cités par Dom Carpentier la forme plus complete espaffut, que le poète Eustache Deschamps écrit espaphus. Il nous semble donc que c'est là un mot composé de spatha et de fustis, un glaive au bout d'un bâton. Voy. Roquefort, vis Espadon et Guisarme.

Païens, payens (passim).

Prov. pagan, payan, cat. paga, esp. pagano, port. pagao, ital. pagano. Tous ces mots viennent du lat. paganus, habitant de la campagne. Raynouard prétend que ce nom fut donné aux soldats qui ne voulaient pas embrasser le christianisme, et que Constantin le Jeune réforma, en les rédui-

sant à l'état et condition de villageois, paganorum. Saint Jérôme assure au contraire que le mot pagani désignant, chez lesR omains, ceux qui n'étaient pas assujettis au service militaire, ce nom fut donné à tous ceux qui ne voulurent point faire partie de la milice du Christ.

D'autres enfin pensent avec plus de vraisemblance que les païens sont bien les paysans, les habitants des campagnes, parce qu'ils gardèrent le culte des idoles plus longtemps que les habitants des villes. Lorsque les empereurs chrétiens eurent aboli ce culte dans toutes les villes, il se réfugia naturellement dans les campagnes, et les chrétiens désignerent les idolâtres sous le nom de pagani, villageois. Cette dénomination date du ve siècle.

Les Germains ont transporté cette coutume dans leurs idiomes, et se servent également de mots signifiant hommes des campagnes pour rendre l'idée de païens et d'idolâtres. Tels sont l'allem. heide, le flam. heyden, l'anc. nord. heidinn, l'anc. angl. haythene, etc., etc., qui viennent du goth. haithi, champ, haithno, idolâtre. Voy. Diefenbach, Goth., II. 496-497.

On trouve la plus ancienne forme romane du mot paien . dans le cant. de Ste-Eulalie :

Chi rex cret a cels dis sovre pagiens (v. 12). A ezo no s'voldret concreidre li rex pagiens (v. 21).

Paiénie, païenne, v. 16461.

l'en servie blasmés de la gent paiénie.. Là se sont haptisiet celle gent paiénie.

Cette forme d'adjectif n'est pas exacte. On disait pour l'adj. la gent païenne ou la gent paiénour, comme en prov. la gent pagana ou la gent payanor. La terre ou le pays des païens se nommait au contraire la païennie. Il en résulte que notre auteur aurait dû écrire la gent de païennie comme dans ce vers prov. :

Per falsa gent de payania.

(Rayn., Lex. rom., IV, 470.)

Les trouvères disent de même :

Aler s'en velt de paiénie

(Fabl. et cont. anc., I, 73.)

Mouskés emploie paiénime, de paganismus, au lieu de paiénie:

Et par trestoute paiénime Croient en Mahomet meisme (v. 10288).

Voy. Ducange, paganismus, sub vº Pagani. Dans la Chans. de Rol. paénime est cependant employé comme adj. (st. 141).

Parénour, païenne, y. 15261.

Et tout ly amirant de tierre paiénour.

C'est le prov. payanor. La Chans. de Roland nous offre les formes paienor et paienur.

PAILAIS, palais, v. 1367.

La royne c'on fait au pailais amener.

Prov. palai, palait, du lat. palatium. La forme pailais est analogue à paile dérivé de pallium.

Pailes, draps de soie, Gilles de Chin, v. 2598.

Camex, corsiers, pailes, cendaus.

Prov. palli, pali, du lat. pallium. Entre autres significations, ce pouvait être un vêtement, une robe longue, comme le pallium des Romains, ou un drap servant à couvrir, notre poêle mortuaire, par exemple, ou bien enfin une étoffe. Ainsi dans le rom. de Gaydon, Claresme est « vestue d'un paile d'Aumarie. » Chans. de Rol., édit. Michel, p. xxviii. Dans la Chans. d'Antioche on lit aussi:

> Bien chauciet et vestu d'un paile d'auqueton. (Chans. d'Ant., II, 481.)

Ce qui veut dire d'un drap pareil à ceux dont on fait les hoquetons. M. P. Paris a été trop ingénieux en y voyant un drap de plumes de cygne ou d'oie, sous pretexte que le mot auqueton lui semble dériver d'auqua, auca.

Pour la seconde acception, nous trouvons dans la Chans. de Roland que les corps de Roland, d'Olivier et de Turpin furent recouverts d'un palie galazin:

En iii carettes très ben les unt carguiz; Bien sunt cuvert d'un palie galazin.

(Édit. Genin, p. 429.)

Dans un fragm. de Flore et Blancheflor, c'est même une couverture de lit:

En cele chambre i lit avoit Qui de paile aournés estoit.

(Mouskés, I, ccr.)

Enfin comme étoffe, il pouvait servir à faire des souliers :

Unes chaûces de paile, soliers poinz à Lion.
(Par. la duch., p. 9.)

Il'y avait des pailes d'Aumarie, des pailles alexandrins, des pailes d'Orient, des pailes affricans, des pailes madians, etc. Voy. Ducange, vo Pallium. Outre l'origine latine de ce mot, M. Diez donne l'anc. h. allem. phellol, moy. h. allem. pfellel, pfeller (palliolum).

Nous sommes bien tenté de rattacher à ce mot pailes les expressions du passage que voici :

Li escuiers qu'adonc ce secours amena....
Il it vint noblement, mais povres s'en ala.
Tout paleté d'argent, y vint, n'en doubez jà.
À I village vint, ses patiles jus geta.
Tant fist qu'il ot un sac, à son col le geta.

(Chron. de Bert. du Guesel., 1, 480.)

Une variante change ces pailles en tunique semée d'ar-

gent. Ne serait-ce point là l'origine des paillettes ou des étoffes paletées d'or et d'argent? Ce serait l'esp. empaliado, orne, tapissé. Ducange est allé plus loin, il a voulu expliquer le mot pal de la langue héraldique, comme si c'était une corruption de palle, paille. D'après lui pale d'or et de gueules équivaudrait à paleté d'or et de gueules (arma palata). Cette supposition ne manque pas d'une certaine vraisemblance; mais on doit faire remarquer pourlant que les pals du blason ont été appelés fort anciennement des peus et des peulæ, ce qui ne s'accorde pas avec la conjecture de Ducange. Voy. Gloss., vo Paliosus.

Dans le vers suivant nous pensons que pales est une mauvaise lecture :

Ensi qu'il nagoient à pales et à crois. (Baud, de Seb., 1, 424.)

Il faut lire, suivant nous : A piles et \grave{a} crois, c'est- \grave{a} -dire au hasard , \grave{a} l'aventure.

PAIN, v. 28591.

En parlant de l'évanouissement de Florie, notre auteur mentionne l'usage qu'on avait de présenter du pain à la bouche d'une personne mourante:

> Les dames qui la sont deles lui en présent Ly donnèrent du pain à la bouce et au dent.

Nous retrouvons le même usage dans le Baud. de Se-

Cuidoient vraiement Que la dame fust morte et mise à finement : A la bouce et au nés mist-on pain de fourment. (11,450.)

En leur mettant du pain à la bouche on voulait s'assurer si les malades avaient déjà perdu, oui ou non, le goût du pain, et il est bon de noter que cette expression, perdre le goût du pain, nous est restée dans le sens de mourir.

PAIR, lisez PAU, v. 18452.

A sy pau de maisnie

Le MS. ne laisse aucun doute à cet égard.

PAIRE, paraisse, Gilles de Chin, v. 299.

Con est bien drois que il i paire.

3º pers. sing. du prés. du subj. du verbe paroir. On trouve aussi les formes pere, piere, perge, pierge. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 41-42.

Quant à paroir, il n'est plus visible que dans le composé comparoir (terme de palais). Il venait directement du lat. parere. On peut se demander comment s'est formé le moderne paraître. Le voici: Indépendamment du prov. parer, qui nous a donné paroir et même parer (Joinville), il existait dans la romane du Midiune forme pareisser, cat. parexer,

esp. et port. parecer. Cette forme, produite par un verbe lat. parescere, devait comme les mots de cette désinence amener un verbe paraître. Comparez cognoscere, connaître, nasci (nascere), naître, etc. M. P. Paris a pensé au contraîre que l'on disait parestre comme si c'était un composé du verbe estre, et qu'il vint du lat. paresse. Voy. notre mot Par.

Païsant, paysan, v. 1261; Gilles de Chin, v. 4638.

Adont prist ung beston li enfes maintenant,
A son col le gietta à loy de païsant..
Et si furent forment plaisans
As homes et as païsans.

La distinction qu'on fait dans ce dernier exemple entre les hommes et les paysans doit s'entendre, selon nous, des hommes ou des habitants des villes et de ceux des campagnes, ou mieux des villains et des hommes libres.

Ital. paesano, esp., port. paisano, formés des subst. paese, païs, qui dérivent du lat. pagus.

Palasin, palesin, paladin, v. 7313, 27754, 27766.

Godefrois de Buillon et ly bault palasin... Bien les ont reçainglés ly gentil palesin... Mort ont Cornumarant le noble palesin.

Voilà l'origine des paladins. On nomma d'abord ainsi les officiers du palais: lat. palatinus. La forme prov. palazi, palaizi, est toute voisine de la nôtre. En catal. on dit palati, en esp. et en port. palatino, enfin en ital. paladino. C'est de ce dernier que dérive l'expression moderne.

Dans le Garin le Loh. les Hongrois viennent assièger Metz, qui appartient au duc Hervi:

Dont grant despit en vint au palasin.

Ici le palasin signifie l'officier du palais de l'empereur, qui militat in palatio. Voy. Ducange, v° Palatinus, gloss. et suppl. Ce n'était pas absolument le comes palatinus. Les paladins du temps de Charlemagne étaient les seigneurs de sa cour.

Ne rois, ne cuens, ne palasins.

(Part. de Blois, 1; 428.)

Il semble résulter d'un passage du Raoul de Cambrai qu'on appelait palacin ou mal palasin, une sorte de maladie du genre de la goutte. Cela fait penser à la fable de La Fontaine La goutte et l'araignée.

Palernois, cheval de voyage ou de promenade, Gilles de Chin, v. 3570.

Ses compaignons a fait descendre Des palefrois, les cevax prendre..... Tost fu cascuns apparilliez.

GRADÁRIUS, palefrois. Gloss. MS. de Lille. M. de Reissenberg a l'air étonné de la distinction que fait l'auteur du

Gilles de Chin entre les palefrois et les chevaux proprement dits. On lit aussi dans le Garin:

> Mais il n'avoient palefrois ne roncins Ne destriers ne bons muls arabis.

> > (Gar. le Loh., 1, 3.)

Voici ce qu'en dit Brunetto Latini: « Il y a chevaux de plusieurs manières, à ce que li uns sont destrier grant pour le combat; li autre sont palefroi pour chevaucher à l'aise de son cors; li autre sont roncis pour sommes porter. » Trésor, tre part., ch. 155.

Les savants ne sont guere d'accord sur l'etymologie de ce mot. Il se dit en prov. palafre, palafrei, en esp. palafren, en port. palafrem, et en ital. palafreno. Le moy. lat. nous offre également des formes diverses, entre autres paraveredus, paravredum, parafredus, parefredus, palafredus, palefredus, palafrenus, etc.

De cette dernière forme nous est venu notre mot palefrenier; mais on ne trouve pas que la langue d'oïl ait eu un subst. palefren. Il faut donc s'arrêter aux formes primitives, et reconnaître que le paravredum des capitulaires, qui se disait aussi paraveredus, est bien l'origine de notre palefroi. Il a pris la forme palefreid dans les lois de Guillaume, où il figure parmi les reliefs du comte et du baron, § 22 et 23.

M. Guérard a défini dans ses commentaires sur le polyptyque d'Irminon, ce que l'on entendait au vine siècle par ce genre d'obligation, reste de la coutume romaine pour le service des grands chemins de l'empire. Chez les Romains les chevaux de ce service étaient nommés veredi, et on donna le nom de paraveredi aux chevaux des particuliers sur les routes où le cursus publicus n'était pas établi. Polypt. d'Irminon, 2º part., p. 802 et suiv.

Au lieu de s'en tenir à cette origine, des savants ont voulu plutôt rendre raison de la forme palafrenus, et les uns y ont vu le pallium et le frenum, d'autres, comme Nicot, y ont trouvé les mots par le frein, attendu que ces chevaux se conduisaient à la main. M. P. Paris l'explique par le lat. pallium fert (paile fret). Gar. le Loh., I, 3. Plus près de la vérité, M. de Chevallet dit que le palefreid est un paratus veredus.

M. Diez a réduit toutes ces conjectures à leur juste vateur. Pour lui palefroi vient du grec παρα et du lat. veredus. Il ajoute que là est aussi l'origine de l'allem. p/erd (flam. peerd). Quant aux formes où se montre le lat. frenum, elles doivent être le produit d'un changement dans la signification de ce mot.

PALME, v. 21615, 25748, 34596.

Cascuns de vous a sa palme quellie Pour r'aler oultre mer et pour laissier Surie.... Prist la palme en sa main, en senefiement Qu'il pourtraitoit de pays et ung acordement.

Dans ce dernier exemple, nous voyons Pierre l'Ermite porter une palme en signe de paix. C'est qu'en effet, la palme est aussi bien le symbole de la paix que celui du triomphe. Le dimanche des rameaux s'appelle en lat. dominica pal-

Tome III.

marum et en prov. rampalm, en souvenir de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Les pèlerins qui revenaient de la terre sainte ne portaient non plus une palme que pour montrer qu'ils avaient accompli le voyage et triomphé de tous les obstacles. « Apries ces coses demora li quens en Jhérusalem xv jors, si visita les sains lieus, et puis mist ses paumas (palmes) à son col en singne que il s'en voloit r'aler. » Baudouin d'Avesnes, se 153 ve du MS. de Tournai. Voy. Ducange, vis Palmarius et Palma, Gloss. et Suppl.

Palus, v. 7560, 13553.

Plus tos aloit courant les mons et les palus...
Tout autour d'Andioche s'en va sur les palus.

Il est impossible d'expliquer ce mot par marais; on ne court pas sur les marais. Nous croyons donc que ce n'est point ici le lat. paludes ou le prov. palus, mais un mot qui désigne les bornes ou les limites d'une ville, d'un canton; angl. pale. « In quibusdam regionibus palos pro terminis posuimus. » Siculus Flaccus. « Ac super villa de Gravelinghes, infra palum Flandriae constituta. » Charte de 1405 citée par Ducange, vo Palus.

Pan, adverbe qui donne plus de force à l'idée, v. 18111; Gilles de Chin, v. 3084.

> Au soudant qui tant par est crémus... Ly tyrans avoit nom Bertous Qui tant par iest fiers et estous.

C'est une imitation du lat. per ajouté aux adjectifs: pertimidus, peraudax, ou bien aux verbes: perbucchari, perficere, perfinire. Mais dans le français on sépare ordinairement ce mot de celui qu'on veut renforcer. Nous remarquons pourtant que les Latins ont quelquesois aussi opéré cette disjonction. Aulu-Gelle dit par exemple: Per autem, inquit, inconsequens, liv. xiv, c. i. Per, inquit, magister optime, exoptatus mihi nunc venis cum sanguine et medulla Sallustii verborum, liv. xviii, c. iv. Térence l'a séparé de même: Per e Castor scitus puer natus est Pamphilo. Andrienne, III., 2, 6.

C'est surtout avec les adjectifs ou les participes que la séparation s'opère en français :

Sur lui se pasmet , tant par est angoisseus.

(Chans. de Rol., IV, 485, ed. Genin.)

Molt par est fiers Guillaumes de Monclin.

(Mort de Garin, p. 178.)

Tant par sont et gentes et belles.

(Mouskés, I, clar.)

Mout par avez le cuer noir.

(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 485.)

Si au contraire il s'agissait de renforcer un verbe, par devenait inséparable:

A cel cop son troncon parbrise.
(Gilles de Chin, v. 5401.)

115

Il le partuera. (God. de Bouil., v. 12426.)

Sa mère s'i met d'autre part Por parafoler le musart.

(Part. de Bl., I, 437.)

Ces formes en rappellent d'autres qui nous sont restées, comme parachever, parfaire, parfournir. Dans l'exemple suivant par n'est pas uni au verbe, parce qu'il se rapporte aux adjectifs:

Moult par tiens celegent à fol et estaïs.
(Chans. d'Ant., II, 444.)

Il ne doit pas l'être non plus dans ceux-ci, où M. P. Paris a cru que parfu, parfurent signifiaient parut, parurent, du verbe parestre:

Hé Diex! com il parfurent gentilment acesmé.
(Chans. d'Ant., 1, 89.)

Moult parfu grans et lée.

(Ibid., 11, 21.)

M. Fauriel, de son côté, a t-il eu raison d'écrire et de traduire le vers suivant comme il l'a fait?

Senher coms de Montfort, trop paretz talieners.
(Chr. des Alb., p. 568.)

Cela veut-il dire vous semblez, vous paraissez, ou bien vous étes par trop endurant? Comme dans la langue d'oïl, le par a bien l'air d'être ici separé de talieners. Au reste, les exemples n'en sont pas communs en provençal, et nous reconnaissons que paretz peut venir de pareysser.

Par se joignait aussi au substantif, et l'on disait le parfond, la parsin. De même en provençal: A la persi ou à la parsi, Chr. des Alb., p. 48. Dans le Raoul de Cambr., nous trouvons par séparé du subst.:

Raoul ot nom, molt par avoit vigor (p. 2)

M. Genin a noté que cette locution est l'origine de notre moderne par trop. Au lieu de dire comme autresois: Trop par est hardi, on sait aujourd'hui une inversion: Il est par trop hardi. Genin, Chans. de Roland, p. 427 et Variations, p. 10.

Le mot par, servant ainsi à donner de la force à des expressions diverses, nous rappelle une singulière façon de parler usitée dans les écoles. Quand les enfants épelient leur croisette ou leur croix de par Dieu, autrement dit leur ABC, ils finissent d'ordinaire l'alphabet en disant: Croisette parleuette. Or, on pense généralement que ce dernier mot veut dire etc.; nous croyons que la vraie orthographe devrait être croisette parleuet, c'est-à-dire achevée de lire.

PAR (A), v. 1319, 6039.

Et veehy Mauquare, bien monstrer le te doy, A qui tu marcandas bielement en requoy De moy à enhierber et ma mère à par soy.... Quant il vit Solimant qui vient à par ly. Nous écrivons aujourd'hui à part soi, à part lui, ce qui n'est pas conforme à l'étymologie, dit M. Genin, attendu que c'est la traduction du lat. per se, per te. Variations, p. 407. M. Genin voudrait que l'on écrivit comme autrefois à par soy, à par lui, et même à par, dont à part n'est qu'une forme elliptique.

Peut-être cette dernière correction est-elle un peu rigoureuse. Nous devons remarquer d'abord que le prov. dit a part pour séparément, et que l'ital. dit a parte.

Murmura a part.

(Rayn., Lex. rom., IV, 452.)

La Fontaine est donc excusable, suivant nous, d'avoir écrit : ll avait eu son fait à part, et non pas à par.

Quant à notre moderne à part soi, il est probable qu'on l'aura confondu avec à part, en oubliant que la langue d'oïl se servait depuis longtemps de par soi et d'à par soi.

Et la dame qui moult fut sage Dit par soi qu'après veut aler Por savoir et por esprover Son hardement et son barnage.

(Cont. et fabl., 111, 261.)

Tout ainsi la roïne par soi se démenta.

(Romvart, p. 551.)

Il ne cesse de souspirer A par soy.

(Ch. d'Orléans, ed. Champol., p. 22.)

On disait de même par toi, par li, par els, etc.

Vole par toi et si t'aïe.

(Marie de France, II, 573.)

Et Felix (li) sains homs par li demora.

(Juhinal, Nouv. rec., 1, 279.)

Cil sunt par els en un val sur un tertre.

(Chans. de Rol., st. 220.)

Il est impossible de méconnaître dans ces exemples le lat. per se, per te, ainsi que le fait remarquer M. Genin:

Quamvis, Sezva, satis per te tibi consulis et seis. (Horace, Épit., I, 17.)

Tite Live a écrit de même : « Cognitiones capitalium rerum sine consiliis per se solus exercebat. » Liv. I, ab urbe 216. Au moyen âge on a dit de même per se en latin. Voy. Ducange, vo Per se.

M. Burguy expliquant le par soi par pour soi nous semble n'avoir pas donné tout le sens de cette locution, et ne s'ètre pas souvenu que c'est la même chose que l'angl. by himself ou que l'allem. bei sich. Ajoutons-y la forme espagnole altérée de por si. Voy. Gram., II, 358. Par soy était encore en usage à la fin du xvue siècle. Veneroni dans son dict. franç.-ital. écrit: Par soy, tra se medesimo, seco : et Molière indiquant la manière d'épèler de son temps, dit aussi : È par soi é (Am. magnif., I, 1).

M. Genin signale également l'as per se de la bouillotte,

c'est-à-dire l'as non accompagne. Il a raison de blâmer les auteurs du complément du dict. de l'Acad. d'avoir écrit un as percé. Les Italiens disent lasciare in asso pour laisser seul, à l'abandon, c'est bien l'as per se.

Il résulte de ce qui précède que si notre moderne à part soi est sans aucun doute un souvenir de l'anc. par soi, cependant il est venu s'y joindre l'idée de la locution à part. Et en conséquence, nous ne pouvons accepter la correction proposée par M. Genin, ni écrire à par, à par soi.

M. Diez fait observer que dans les Serments et dans les monuments postérieurs, on trouve encore la forme latine per : mais que par se montre déjà dans l'hymne de sainte Eulalie.

PAR (DE), v. 12912.

De par le roy Corbarant.

On est généralement d'avis que ces mots équivalent à de la part, d'autant plus que l'on dit aussi en esp. de parte del rey, en ital da parte, en prov. de part:

De part Karllemagne lo rey.

(Rayn., Lex. rom., IV, 455.).

La langue d'oil s'est aussi servie de part :

'De part Deu à vus parlerunt.

(Marie de France, II, 456.)

Et Rabelais a écrit au xvre siècle : Paix de part le diable (II, 18). On est forcé d'avouer pourtant que l'orthographe de par est aussi très-ancienne et qu'on a souvent confondu les deux formes. Marie de France écrit entre autres :

D'un briez qui vint de par le rei.

(11, 234.)

L'auteur de Berte aus grans piés écrit d'un côté : De par Dieu (p. 69), et :

Floire et Blanchesteur font de par Pepin salus (p. 40).

Puis il change, et voulant dire qu'une chose vient de la part de Dieu, il dit: De bonne part li semble (p. 66), et: Por ceus de cui part vient (p. 178), c'est-à-dire de part qui elle vient. M. Burguy a pensé que toutes ces différences ne permettaient pas de rien décider. Nous croyons avec M. Diez et avec M. Genin que la véritable orthographe devrait être de part le roi, et que l'autre orthographe doit être mise sur le compte des copistes. Notre auteur n'écrit-il pas nule par pour nulle part?

Et ly payens a dit que nule par iroient (v. 17679).

Pan, pair, Gilles de Chin, v. 5812.

Cascuns son par 11 fois baisa.

Il s'agit, dans cet exemple, du prince d'Antioche et de Gilles de Chin, que le trouvère appelle pairs, c'est-à-dire égaux en noblesse. La féodalité, en établissant des castes sociales, avait limité dans ces castes mêmes l'égalité des individus. Nobles et bourgeois, chacun avait ses pairs, par lesquels seuls il devait être jugé. Quoique la loi moderne ait aboli toutes ces différences en consacrant le principe de l'égalité devant la loi, nous en sommes encore aux idées féodales en matière de langage. Ainsi on a soin de ne fréquenter que ses égaux, c'est-à-dire ses pairs; on n'est pas pair et compagnon du premier venu; on reconnait qu'il existe des gens de haut parage, c'est-à-dire très-nobles et égaux en rang. Or ces égaux, ces pairs, ce haut parage, tout cela est un reste du passé. Tant il est vrai que la vanité humaine est plus forte que les lois, plus puissante que la philosophie, qui n'admet d'égaux on de pairs que devant la nature.

Paubres e ries fai Amors d'un paratge. (Rayn., Lex. rom., 1V, 425.)

« Pauvres et riches fait Amour de même rang. »

Hui se doit bien monstrer frans hom de bon parage. (Vœux du Paon, MS., f° 50 r°.)

Nous disons aujourd'hui s'appareiller à quelqu'un pour exprimer l'idée de se rendre l'égal de quelqu'un, se mettre à son niveau. Ce mot a le tort d'avoir aussi un autre sens. Comment n'a-t-on pas garde le vieux verbe s'aparager?

Il est si humles et si dous Qu'il s'aparage à trestous. (Part. de Blois, 1,79.)

Faire contracter à une fille un mariage inégal ou une mésalliance, c'était la déparaiger ou disparager (disparagare); angl. to disparage. Notre mot disparate vient de disparagatus.

Paraus, pareilles, v. 911.

n couppes paraus en fist et ordena.

L'adj. pareil faisait au plur. paraus, à l'exemple des mots de même désinence, comme conseil, consaus. — Nous avons en outre à remarquer ici que paraus est joint à un subst. fém.: n couppes paraus; cela vient de ce qu'on le rangeait parmi les adject. invariables (dérivant surtout d'adjectifs latins en is et ns). Pareil vient toutefois du moy. lat. pariculus, mais on l'aura confondu avec les nombreux dérivés de noms en is, comme morteil, mortaus, de mortalis.

PARAY, payerai, v. 1869.

Aujourd'hui bien paray les fais et les fastras.

Contraction pour paierai, futur du verbe payer. Voy. ce mot.

PARBRISER, briser complétement, Gilles de Chin, v. 5401.

A cel cop son tronçon parbrise.

L'idée de briser est augmentée par la particule par. Voy. ci-dessus. Quant à l'origine de ce mot, elle est sans aucun

doute germanique. Voy. dans les dérivés du goth. brikan, les formes fris. bretsen, bresan: l'angl.-sax. brytan, écoss. briss, briz. Nous remarquons aussi en prov. une forme rude briga, débris, pour briza, et dans le patois rouchi le mot brinque. Comparez l'allem. brechen. Diez, Lex. etym., p. 580, et Diefenbach, Goth., 1, 518.

Parcnon, parcon, part, partage, rançon, v. 7990, 22554, 22809, 23901.

Je vous volroic bien avoir donné en don Dou royalme que j'ay une grande parchon.... Pour le doute de mort ne feittes le parçon.... Bien furent x contre ung, c'estoit dure parçon.... Or les avoit ly soudans mis en telle parçon Que tout y fussent mort à grant destruction.

Prov. parso. On disait aussi en anc. franç. parcion, et ces formes dérivent du moy. lat. partio: « Duas partiones de terra. » Charte de 760. Il est évident que c'est le lat. portio.

Ce mot rappelle une ancienne institution dans certaines communes de la Flandre. Ainsi, par exemple, il y avait à Gand treize échevins de la keure ou du haut banc, et treize échevins des parchons ou du second banc. Ces derniers s'occupaient des affaires des pupilles et mineurs, des partages, des successions, des émancipations; ils décidaient sur les demandes d'aliénation ou d'hypothèque de leurs biens, sur la disposition de leurs personnes.

A Lille, on allait de même aux parchons devant les échevins, et Roisin mentionne le serment qu'on était tenu de faire. Lois et coutumes de Lille, p. 136. Dans d'autres villes les fonctions de ces magistrats étaient remplies par les gardes des orphelins, nommés gardorphènes et aussi gardolphes.

Dans nos exemples parchon a de même le sens de partage. Cependant ce sens est quelquesois métaphorique. Lorsque notre auteur dit: « C'estoit dure parçon, » c'est comme s'il disoit: C'était un dur lot. De même, mettre quelqu'un en telle parçon qu'il soit en danger de mort, c'est lui faire la part bien triste. Mais au second exemple, faire le parçon paraît signifier payer sa rançon, et, en esset, le prisonnier paye sa part à celui à qui il est échu. C'est ainsi que les colons à qui on donnait à cens des parchons de terre, étaient nommés parchonniers, lat. colonus partiarius: prov. parsonier, esp. parcioners, napol. parzonaro, parzonale. Cfr. l'angl. partner.

La forest est à quinze parsonniers.

(Rom. de Gar., 11, 235.)

Lorsque Ganelon expose au roi Marsile les intentions de Charlemagne à son égard, s'il se fait chrétien, il lui dit que Charles lui donnera en fief la moitié de l'Espagne, et que l'autre moitié sera pour Rolland:

Mult orguillus parçoner i aurés.

(Ch. de Rol., p. 40 de l'édit. Genin.)

C'est-à-dire vous aurez là un co-partageant bien orgueil-leux.

; Parconnier a donc pu avoir le sens de compagnon : « Le

fist compaignon et parçonnier de son roiaulme » Dom Bouquet, 111, 279. Cela nous explique le féminin parsonnière que le peuple a conservé pour dire la femme, la compagne, avec laquelle l'homme partage et met tout en commun:

Et la belle Ferronnière
Dont c'monarq fit ehoix
Ne vaut pas la parsonnière
D'not' ami François.

(Désaugiers.)

C'est un mot qu'on a eu tort de laisser déchoir: on ne l'a plus compris. En disant qu'il signifie: associe, qui ne forme à deux qu'une seule personne, M. Duméril indique une origine inexacte, comme si personnière venait de personne. M. Genin, qui traduit ce terme vulgaire par copartagée, ne le comprend pas bien non plus. Chans. de Roland, p. 361.

Parchéus, grand, développé, v. 3822.

Biaus chevaliers estoit et grans et parcréus.

C'est le participe passé du verbe croître, avec le par augmentatif. M. F. Michel a eu tort de traduire ce mot par très-cruel dans le rom. du comte de Poitiers, p. 30. Voy. des exemples de ce mot dans Burguy, Gram., II, 145.

Pardoins, je pardonne, v. 2243.

Je vous pardoins ma mort.

tre pers. sing. du prés. de l'indicatif du verbe pardonner. Voy. d'autres formes dans la conjugaison du verbe donner. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, 1, 291.

PARDON, v. 21220.

Pour ytant qu'acomply avoient leur pardon.

Accomplir un pardon, veut dire faire toutes les pratiques religieuses recommandées par le pape ou les évêques, pour obtenir les indulgences ou le pardon. Les troubadours ont dit de même aller au pardon, faire les pardons:

Anavan al perdon en l'islla de Llerins....
Per que ieu faue los quaranta perdos.

(Rayn., Lex. rom., IV. 545.)

La cloche de l'Angelus s'appelait et s'appelle encore aujourd'hui la cloche des pardons, ou même simplement le pardon (Académie), parce que certaines indulgences sont attachées à la récitation de l'Avé Maria quand cette cloche est sonnée.

On disait adverbialement en pardons pour inutilement, gratuitement: « Ceu donèrent en pardons qu'il avoient pris en pardons. » — « Gratis acceperant, gratis dabant. » Serm. de saint Bernard cité par Roquesort.

Cil li respondi : Sire, vous parles en pardons.

(Chans. d'Ant., 11, 200.)

C'est-à-dire : Vous parlez en vain. C'est un emprunt fait à la provençale qui disait de même :

Amarai donex en perdos?

« J'aimerai donc en vain? » Rayn , Lex. rom., IV, 515.

Paresis, parisis, v. 14555.

Jamais ne m'en sera qui valle ung paresis.

On le disait de la monnaie qui se frappait à Paris et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours (Académie).

Guil. Guiart écrit aussi un paresi, et dans le Baud. de Seb. on lit: Valissant un paresiis (1, 51). Il y avait au xive siècle et antérieurement des doubles parisis et des petits parisis. Ces derniers ne valaient guère qu'un denier, et c'est d'eux qu'il est sans doute question dans nos exemples. — Le parisis était aussi une mesure de terre. Dom Carpentier, ve Parisiata.

PARFONDIR, approfondir, 26420.

Mais j'ay fait la cité renforcier et fremer, Les fossés parfondir, et les crestiaus lever.

Ce mot répond au moy. lat. profundare (Ducange). Dans toutes les autres langues néo-latines, les verbes dérivés de fundus sont de la première conjugaison. Parfonder, que l'on trouve dans Roquesort, est donc plus analogique. Parsondir d'où vient approsondir est un'nouvel exemple de ces sormes doubles déjà signalées. Voy. Offrir.

Paringaus, paringael, tout. à fait égal, v. 9057, 17415.

Hardis comme lions, as payens paringaus... Se ce fust paringael que ly jeus fust partis Espoir que Sarrasin nous cuissent sousmis.

Il faut reconnaître dans ces formes l'adjectif ingal, ingaus, renforcé de pur comme dans le lat. peræqualis. Le prov. dit aussi engal pour égal. Dans le second de nos exemples paringael signifie d'une manière égale, pareillement. L'éditeur du Baud. de Seb. a eu tort d'écrire par jugal dans les vers suivants:

Bauduwins trait l'espéc trençant que Durandal Et li bastart la soie qui trence par jugal.

(Baud. de Seh., II , 451.)

Il faut lire paringal, pareillement. Voy. notre mot Ingalment.

Parira, périra, v. 3687.

Premiers en venra une, mais elle parira.

Ce changement de l'e en a n'a rien qui doive surprendre : c'est une prononciation dialectale. Cfr. le lat. per changé en par, et, en sens invers, le lat. par changé en pair et même per. Genin, Variations, p. 291-292. Parler, parole, proverbe, v. 3085, 17175.

La deme de parlers moult bien les fiestia.... Mais on dist ung parler et c'on voit bien souvent Que pis vault uns encontres que l'agait qui atent.

L'infinitif parler pris substantivement présente ici une particularité en ce qu'on lui a donné le signe du plur. Cette anomalie se trouve dans notre langage poétique, lorsque nous écrivons: De doux pensers. Il existe aussi dans l'ital. i be' parlari, i dolci cantari, etc.

Quant à la conjugaison du verbe lui-même, notre auteur emploie au futur et au conditionnel les formes contractées parrai, parrois:

> Ne en ung au ma bouche n'y para A vous ne à vo corps (v. 7488) Et sur sains li jura Si tos qu'elle en parroit, se partiroit de là (v. 2746).

L'auteur du Baud. de Seb. dit de même : Je parrai à vous (II, 96). On la retrouve aussi dans le rom. de Renart :

Et me jure sour tous les sains Que de cesti ne parras ains Devant çou que t'en aparrai (1V, 54-55).

M. Burguy n'a point mentionné ces formes, Gram., 1, 309. Nous retrouvons dans ce verbe une forme d'imparfait du subj. déjà signalée, v° Garder: Vous n'en parlissiés jà. (God. de Bouil., v. 32486). Voy. ce que M. Burguy dit de ces formes, Gram., I, 241-242.

Parler dérive du prov. parlar, contracté de paraular. On disait en moy. lat. parabolare : Nostri seniores parabolaverunt. Capitul. de l'an 855.

PARMY, moyennant, v. 32255.

Et nous ly quiterons sa prison parmy tant.

Parmy tant, c'est-à-dire à cette condition. On trouve la prép. parmi employée dans le sens de moyennant : « Parmiliatirement et le moiennement des preudomes. » Charte des échevins de Cambrai de 1260. Certains dialectes wallons nous offrent encore aujourd'hui parmi que pour à condition que (Hécart). En style notarial on écrit de même : parmi payant la somme de etc., pour dire à condition que l'on paye la somme de...

Ce mot pris dans cette acception doit être distingué de la locution par mi, qui veut dire par le milieu, par moitié.

Que de trenchier par my un sarrasin armé.

(God. de Bouil., v. 10526.)

Mainte grosse lance y fut par my coppée.

(Ibid., v. 17874.)

Le bras à tout l'espée li a copé par mi.

(Baud. de Seb., I, 241.)

Le cuer par mi li fent.
(Chans. d'Ant., I, 116.)

Mi est un subst. qui a dans ces phrases une signification

propre, et il faut écrire par mi en deux mots comme dans le prov. per miei. Voy notre mot En mi. Dans la langue moderne non-seulement parmi doit s'écrire en un seul mot, mais il ne se met qu'avec un subst. plur. qui signifie plus de deux ou trois, ou bien avec un singulier collectif. On ne pourrait donc pas dire: Parmi le corps, parmi le pays, etc. C'est très-fâcheux, et l'on doit regretter l'ancien usage. M. Genin a eu raison de n'y pas manquer. Variations, p. 411 et suiv.

Au lieu de dire par mi ou par le milieu, on disait quelquesois tout simplement et on dit même encore par, par les bois, par le monde. D'autres sois on se servait de l'expression par ample. C'est au sond une idée analogue et qui plus est un latinisme:

Vocemque per ampla volutant

(Eneide, 1, v. 729.)

Lors cuidérent luir *par ample* la contrée. (Bert. du Guesc., 1, 479 note.)

Rigaus espant par anple le païs Art et destruit , si a la proie pris.

(Mort de Garin, p. 248.)

Il faut même observer que dans le moy. lat. amplum est synonyme de medium, et que ces mots: Il lui perça le sein, ou Le sein par mi lui perça, peuvent se traduire ainsi: Pectoris ampla transfixit (Ducange).

M. de Reiffenberg n'a pas compris les vers suivants :

Pour Karlemaine le buen roi Si rafermèrent lor des roi Li tirant d'ample le païs.

(Mouskes, v. 4406-7.)

Parra, paraîtra, v. 5922.

Cette forme de futur appartient surtout au verbe paroir. Voy. Burguy, Gram., II, 41-42. On a vu pourtant qu'elle se trouve aussi dans le verbe parler.

Parsant, persan, v. 4251.

Le peuple parsant.

C'est un nouvel exemple de cette prononciation que nous avons eu l'occasion de signaler à propos de parira pour périra.

PARTEMENT, division, triage, v. 20959.

Et font ung partement.

Prov. partimen, esp. partimento, partimiento, ital. partimento, moy. lat. partimentum. Au xvnº siecle on disait aussi en franç. partiment dans le même sens. Quant à département qui nous est resté, il existait aussi en provençal et signifiait de plus départ: « A son département l'empereur luy feit de grands dons. » Rabel., III, 19. Partir, partier, séparer, partager, diviser, v. 246, 14165, 23559, 27916, 32750.

Et au partier de lui par amours le baisa....
Cieux qui le gaengnoit ne le partissoit mie....
Ly roys Cornumarans de l'eseut se couvry,
Et ly roys Godefrois ly a en u party...
Et qu'il ly donroit tant de castiaus et de eis
Qu'il se tenroit de lui à moult (très) bien partis...
. Je ly partiroie à quanques j'ay vaillant.

Lat. partire, prov. cat., esp., port. partir, ital. partire. C'est pour se rapprocher du sens primitif du latin que l'on a dit longtemps en franç. se partir, se séparer, au lieu de partir, s'en aller: « Le roy se partit dudit pays et vint à Limoges. » Alain Chartier, p. 141. Les Italiens et les Espagnols en usent de même et disent partirsi. Notons pourtant qu'en prov. et en esp. les deux formes partir et se partir ont été employées comme en français. La signification la plus ordinaire de ce verbe était partager, diviser, et nous disons même encore aujourd'hui: Avoir maille à partir, c'est-à-dire à partager. En héraldique les écussons peuvent aussi être partis ou divisés en plusieurs couleurs ou métaux.

La forme partier est de l'orthog. flamande.

Partuer, tuer complétement, v. 12426.

Il le partuera.

Voy. Par, augmentatif. Henri Estienne tirait le mot tuer du grec θύειν, mactare, mais Ducange trouve que dans le lat. du moy. âge on a dit tutare candelam pour extinguere, et il rapproche ce terme de l'ital. attutare, calmer. M. Diez remarque à son tour qu'outre la forme tuar, le prov. a tudar, atuzar, qui signifient aussi tuer, éteindre, étouffer, et tuer la faim revient pour lui au lat. tutari famem. C'est le cas de dire que le vrai n'est pas toujours vraisemblable.

PARTURE, partage, v. 24801.

Mais parture feray, s'il vous vient à talent.

L'offre que Tancrède sait ici à Dodequin consiste en un combat singulier. C'est en effet une parture, ou comme on disait aussi un jeu parti, attendu que le partage des combattants est égal. Voy. Paringaus. Dans le Gilles de Chin, en prose, nous lisons: « Mais la parture n'estoit pas égale de x1 chevaliers à l'encontre de 1111°. » P. 91. Le moy. lat. partitura a été pris dans le même sens; c'est le prov. partidura. Dom Carpentier cite la forme parteure.

D'un homme contre II n'est mie parleure. (Rom. d'Alexandre, p. 468.)

Ce mot a une certaine analogie avec l'island. vidskipti, combut, qui est dérivé de skipta, partager, skipta vid.., avoir à faire à.. (littéralement partager avec, allem. zu theilen haben mit.).

Pas, passage, défilé, détroit, v. 4805, Gilles de Chin, v. 5040, 5050.

Mais espyés estoit de traîtres falis Qui droît en Hassebain ou pas s'estoient mis... Fors de la rue et del *mal pas...* Tuit li chevalier qui là érent Pour le pas tenir descendu, A lor glaivez i'ont atendu.

Ce mot est encore français. On connaît le pas de Suse, et nous disons comme autrefois un mauvais pas, sauter le pas, etc. On choisissait d'ordinaire un passage étroit pour y attendre l'ennemi, et cette habitude donna naissance à ce que, dans les mœurs chevaleresques, on appelait un pas d'armes. En moy. lat. passus signifie aussi un défilé, un détroit, et il en est de même du port. et de l'ital. passo, de l'esp. paso, du prov. pas et de l'allem. pass.

Pas, mouvement des pieds en marchant, v. 8957, 54857.

Ains vienent pas pour pas Sarrasin aprocier... Ly roys des Moriiens i vint plus que le pas.

La lenteur ou la rapidité de la marche dut servir de point de comparaison pour la mesure du temps, et le pas fut naturellement fort peu de chose, soit comme durée, soit comme mesure:

Il ne l'atent ne pas ne hore.

(Chev. de la Char., p. 14.)

Ançois qu'il pas entre en sa terre Li vient encontre et soi requerre. (Gilles de Chin, v. 4956.)

C'est-à-dire: Avant qu'il entre un pas dans sa terre...
C'est-à-l'origine de notre négation pas. On a dit pour: tout
de suite; à l'instant même, isnel le pas, en ès le pas, chaut
pas; tout le pas voulait dire très-vite, comme en prov. lo
arent nas.

Dans nos exemples pas pour pas (prov. pas e pas) signific lentement, doucement. Il en est de même de moins que le

pas, cette devise des Wavrin:

Et puis si chevauchiés Mains que le pas assés, les banières au vent. (Vœux du Paon, MS., f° 122 r°.)

Plus que le pas désigne au contraire la promptitude:

S'en ist plus que le pas dessous son elme embrons. (Vœux du Paon, MS., f° 91 r°.)

Pasmer, voy. paumer. Passant, consentant, v. 24924.

> J'en ay mon cuer dolant Que moustrer me convient au païen hiel samhlant ; Mais pour l'amour Tangrë j'en feray le passant.

Faire le passant, c'est-à-dire le consentant. Nous avons encore les expressions passer un acte, et surtout passer

par là; l'ital. et l'esp. emploient passare, passar, dans la même acception.

PASSAUMENT, entièrement, v. 24243.

Et s'en pierdirent bien x mille passaument.

C'est le prov. passadamen, totalement passé:

Mas de mi, n'a dos ans passadamen Qu'ieu son privatz.

(Rayn., Lex. rom., IV, 445.)

« Mais pour moi il y en a entièrement passé deux ans que je suis privé. »

PASSER, v. 17860; Gilles de Chin, v. 1692.

Le subjonctif de ce verbe fait past à la 5° pers. sing.

Mais ançois que past la semaine.

(Gilles de Chin, v. 1692.)

Et ains que *past* la quarentaine. (Part. de Bl., I, 80.)

M. de Reissenberg s'y est trompé dans le vers suivant. Quoique le MS. ne laisse pas le moindre doute, il a lu :

Trestous vous mengerons ains que paste lyevée.

Corrigez: Ains que past ly anée, avant que passe l'année

 \hat{P}_{ASSET} (ALLER LE), aller au petit pas, Gilles de Chin, v. 5865.

Car il ne vont pas desreé, Mais le passet trestout sere.

Diminutif de pas. Il n'existe point dans les autres langues néo-latines, au moins sous cette forme. L'esp. dit pasillo. Dom Carpentier mentionne le moy. lat. passuatim, à pas lents et mesurés, et il rectifie l'assertion des premiers continuateurs de Ducange qui ont expliqué passet par défile, étroit passage, dans les vers suivants:

> Tout le passet sur le rivaige S'en vint Athis vers son lignaige... Serrez s'en vont tout le passet.

PASTE LYEVEE, VOY. PASSER.
PAU, peu, v. 545, 1292, 4340, 6082, 32302.

Notre auteur emploie alternativement les formes pau et poy, poi, qui ne sont que des variétés dialectales. On disait aussi en langue d'oïl poc, po, pouc, pou, et peu qui nous est resté. Toutes ces formes dérivent du lat. paucus, et M. Burguy a fait remarquer les analogies qu'elles présentent avec celles du parfait défini des verbes avoir, savoir et pouvoir. Gram., II, 314. On dit en wallon pô à pô et pok à pok.

Nous devons noter la locution à pau que, à poy que, pour

rendre peu s'en faut. Elle se retrouve aussi dans les autres langues néo latines :

A pau que n'esrable (v. 545). A poy que ne suy mort (v. 9098) Paov. A paue lo cors ne m'esclata.

(Rayn., Lex. rom., IV, 458.)

Am pauc totz vius no rapies.
(Chr. des Alb., p. 130.)

Esp. A pocos se le saliera el alma.

(Rayn., loc. cit.)

Ital. A poco la dec menare alla chiara fuce.
(lbid.)

Nous reconnaissons avec M. Genin tous les avantages de cette manière de parler. Sans aucun doute elle était commode, rapide et nette; mais devons nous ajouter que peu s'en faut est barbare et pesant? Peu s'en faut est un latinisme (parum abest), et les trouvères s'en sont servis également. Notre auteur par exemple:

Poy faut que sans débat Mahom je ne renoie (v. 51043).

Et l'auteur du Baud. de Sebourc :

Poi faut qu'il ne l'ont mort dedens l'estour plénier. (Baud. de Seb., II, 418.)

Voy. Genin, Variations, p. 419.

Paumen, se pâmer, v. 11842, 23625.

Quatre fois en pauma, puis s'ala redrécier.... Quatre fois en pauma sur le col du destrier.

L'auteur du Gilles de Chin emploie se pasmer, v. 959. C'est la forme que nous avons gardée et que l'on retrouve dans l'esp. pasmar. Quant à paumer, il vient directement du prov. espalmar (par apocope palmar). Comparez paume, du lat. palma, et royaume du prov. royalme. L'origine de pamer est le lat. spasmus, grec σπασμός.

Paumier, pèlerin de Jérusalem, v. 3844, 5380.

Et dou sépulere Dieu où viennent li paumier.

Nous avons dit, au mot Palme, pourquoi les pèlerins étaient appeles paumier, moy lat. palmarius, palmatius, ital. palmiere, esp. palmero, ang. palmer. Roquesort dit qu'on les nommait aussi ramier. Les pèlerins de Rome s'appelaient roumier, romieu, esp. romero. Ce sont les romipètes de Rabelais.

PAUMIER, manier, tenir fortement avec la paume de la main, v. 1834, 28623.

Et siert à Mauquaret qui son escut paumie.... S'en vint contre le roy, sa lance paumiant.

On disait aussi paumoier, pasmoier et même palmoier.

Là véissicz Tant roit espié *palmoier* et tenir.

(Mort de Garin , p 148.)

Voy. Ducange, vo Palmare. Les Anglais ont conservé to palm, manier.

Le roman de Gérard de Viane nous offre de plus la forme plamer par métathèse. Fallot s'y est trompé, et il a cru devoir corriger Roquefort qui donne palmé à côté de ce mot. Pour lui plamer veut dire mettre sa lance en arrêt, lui donner la direction horizontale et plane. Fallot, Recherches, p. 562. On voit à la manière dont il l'explique, qu'il n'a pas compris l'identité de ce mot avec palmer ou paumier. Voici le vers de Gérard de Viane:

Plame sa lance, dou cheval l'abati (v. 4658).

Paumison, Paumisson, défaillance, pâmoison, v. 362.

Et la francque royne revint de paumisson. ... Et la se sont couchiet ensy qu'en paumison.

Prov. pasmazon. Voy. ci-dessus Paumer.

- Pautonnier, gueux, vaurien, v. 16687.

A Godefroy a dit : Qui est chuz pautonnier?

M. de Reissenberg a proposé de lire pantonnier à cause de l'analogie avec pantin, pantalon. D'un autre côté nous lisons dans Parise la duchesse :

Garzon et pautronier le prennent par les lez (p. 27).

Tout cela est inexact. On disait en moy. lat. paltonarius et notre franç. pautonnier se retrouve dans le prov. pautonier, pautoner, ainsi que dans l'ital. paltoniere. Le moy. h. allem, avait aussi le mot paltenaere. M. Diez tire ces mots et l'ital. paltone, prov. pattom, du verbe lat. paltiari, fréquentatif de palari. Voy. Lex. etym., p. 421, et Rayn., Lex. rom., IV, 465. L'ital paltoneggiare signifie de même gueuser, vagabonder.

Pavé, v. 5039, 27065.

Les salles ou les palais pavés n'étaient pas communs au moyen âge, car les trouvères ont soin de mentionner comme un luxe cette particularité.

Li quens fu reportez en sa sale pavee.
(Baud. de Seb., 1, 88.)

En le sale pavée i ot estour pesant.
(Ibid., I, 68.)

Notre mot paver dérive du lat. pavire, par un changement de conjugaison. Le lat. du moyen âge avait aussi pavare. Voy. Ducange. Pavée est synonyme de perrine ou parrine dans l'exemple suivant:

Estoit en la salle parrine

(Chev. au Cyg., p. 478.)

Les troubadours disaient aussi la sala peirina (Chr. des Alb., p. 76). C'est ainsi que les Flamands ont donné le sens de palais au mot steen: s' Gravensteen, le palais des comtes à Gand. Steen est pour steenhuys, domus lapidea. Cfr. le frison stinze et le moy. bas-allem. stinz, qui ont le même sens.

PAVVELONS, PAUVELLONS, tentes, v. 9055, 16515.

Bien volsist iestre as kans as pavvelons royaus.... Ung lieu y ot où n'ot ne pauvellons ne trés.

C'est notre franç. pavillon, moy. lat. pavaillonus, pavallyo, pavellio, pavilio. Les Provençaux ont eu papallo, pabello, pavallo, pavaillo; l'esp. dit pabellon, le port. pavellido et l'ital. padiglione. Ces mots viennent du lat. papilio, que plusieurs savants ont cru avoir été employé par Pline dans le sens de tente (liv. V, c. 3). Les meilleurs textes de Pline portent un autre mot dans ce passage. Cependant on le trouve avec cette acception dans Lampridius, dans saint Augustin et dans beaucoup d'autres écrivains postérieurs. M. Michel a lu panellon pour pavellon dans les romans de Tristan, et il tire ce mot de pannus.

Pax, poils, cheveux, Gilles de Chin, v. 1959.

Quant vous éussiez L ans Que votrez pax (fussent) mellez.

C'est-à-dire que vos poils seraient gris. Le sing. poil ou piel, pel, faisait au plur., suivant les dialectes, pax, pex ou peus. Cfr. oil et uel, dont le plur. peut aussi être iax, iex et ieus. Les syllabes finales ax, ex, ix, ox, dit M. Burguy, représentaient une forme contracte de als, ails, els, eils, ils, ols, oils. Gram., I, 92.

Poil ou pel vient du lat. pilus; prov. pel, pelh, peil; esp., port. et ital. pelo. Voy. Peus.

PAYER DES COPS, rendre coup pour coup, v. 2614.

Les espées se vont oribles cops payer.

Payer est employé ici par une métaphore que nous n'avons pas conservée. Prov., cat., esp. et port. pagar, ital. pagare. Saumaise tire ce mot du lat. pactare, mais comme le moy lat. disait pacare, il vaut mieux y voir le sens d'apaiser, comme nous l'avons déjà fait remarquer (v° Ocquoison). Accarisi est du même avis: « Pago e detto da paco latino, che vale concordo, percioche il debitore, quando paga il suo creditore, lo contenta et quasi fa pace con lui. » Voy. Henri Estienne, Précellence, p. 316.

Péchéour, pécheur, v. 20200.

Or vous pry, biau seigneur, qui estes péchéour, Confiesses-vous.

Roquesort donne la sorme péchéor qui se rapproche de celle-ci. L'esp. et le cat. ont pecador, le prov. et le port.

Tome III.

peccador, l'ital. peccatore, du lat. peccator. La langue d'oil avait aussi les formes pécherre, péquière, calquées aussi sur le prov. peccaire.

> Péquières, car l'avisez et ore et autrefois; Jà ne seras connu, se Dieu ne reconnois. (Baud. de Seb., I, 4.)

Péciés, péché, v. 1682.

Dont ch' a esté péciés.

Du lat. peccatum, les prov. ont fait peccat, puis pechat, ce qu'a imité la langue d'oïl dans péchiet, pécié.

Ah! sire, vous feriez péchiet.

(Le jeu de Robin et de Marion.)

Péciller, voy. pétiller.
Pegnon, pegnonciel, bannière, v. 7216, 13588.

Quant virent le *pegnon* Bauduin le sené, Moult en furent joïant et bien réconforté.... Enviers le bos s'en vont levant maint *pegnonciel*.

Le Baud, de Seboure nous offre même la forme pingnon :

Fors une seule nefz où j'arai mon pingnon (1, 47.)

Comme M. Diez, nous nous arrêtons aux formes ordinaires, le franc. pennon, l'ital. pennone, le prov. penô, l'esp. pendon, et comme lui, nous rejetons l'étym. lat. de pannus, ou de pendere, pour nous en tenir à penna. Quant aux formes de notre auteur et de celui du Baud. de Seb., pegnon, pingnon, elles sont corrompues, et quoiqu'elles se rapprochent de notre moderne pignon, il est impossible de les tirer comme celui-ci de pinna. Il existe peut-être une racine qui est commune au gall. pen, sommet, tête, et au lat. penna ou pinna, la plume ou le panache qui forme la crête. Comparez l'angl. pennant et pennon, et voy. Ducange, ve Pennones. Diez, Lex. etym., p. 258.

Pèlerinaige, pèlerinage, v. 14688.

Pour leur pèlerimaige faire souffisaument.

Cette forme, dit M. de Reissenberg, rappelle l'angl. pilgrimage. Notons pourtant que la lettre m est aussi dans le flamand pelgrimagie. Le suédois a également la forme pelegrim, et l'allem. dit pilgrim comme l'angl. L'étymologie de ces mots n'en est pas moins le lat. peregrinus, prov. pelegrin et peleri, port. et esp. peregrino, ital. pellegrino.

Pénance, pénitence, v. 3024.

Mainte estenance fist et pénance porta.

On disait aussi dénéance et pénence. Dom Carpentier, vo Panitentes. C'est une contraction du prov. penedensa, lat. panitentia.

Gertes il parfait sa pénence.
(Mouskes.)

Il est resté dans l'angl. penance.

Pendant, penchant, versant d'une montagne, v. 5725.

Et au seniestre les, par deviers le pendant, Fu li Rouges Lyons qui les va assalant.

Voy. Ducange, Gloss., vo Pendens, 2.

Tant cevaucent ensamble les plains et les pendans.

(Baud. de Seb., 11, 411.)

C'est dans le récit de la déroute des croisés devant Nique ou Nicée que se trouvent les vers ci-dessus de notre auteur. Nous devons avouer que ces mots par deviers le pendant sont mis là on ne sait trop pourquoi. La raison en est que le trouvère s'est inspiré d'un récit plus complet, où se trouve expliquée la manœuvre du roi Corbarant, qui réussit à acculer les croisés au pied de la montagne ou du pendant de Civetot, et que, quant à lui, il a eu le tort de négliger ces détails.

De ca Nique en un val les vont aconsivant, Desous le Civetot dont li pui sont moult grant, La lor vint par derière l'eschiele Solimant, Corbarans d'Oliferne lor revint de devant.

(Chans. d'Antioche, 1, 50.)

On voit que les croisés attirés dans la vallée furent attaqués à la fois par les Turcs qui dominaient les hauteurs et par ceux qui les y acculaient. C'est la l'explication des mots: Par deviers le pendant.

PENDRE, v. 4973, 28948, 54017.

L'emploi de ce verbe est métaphorique dans le vers suivant, et équivaut à se balancer :

Ceste cauwe passeres au batiel qui la pent.

Ailleurs nous trouvons la forme ordinaire du présent du subj. des verbes de cette désinence. Voy. Dessenge:

Et e'on penge au gibet vos mortels anemis.

L'auteur du Baud. de Sebourc écrit : Si le peng-on, qu'on le pende (II, 120).

Sur l'expression pendre à l'eul, voy. Eul.

Pendre au vent, dans le sens d'attacher au gibet, se trouve assez fréquemment dans notre auteur :

Tangré le Pulois feroie pendre au vent.

« Et si debilior persona fucrit, in loco pendatur. » Decret. Childeberti regis. Voy. Ducange, v° Pendere. Les Prov. ont eu la même expression :

Pengar volon En Gui e sus al ven levar.

(Rayn., Lex. rom., 1V, 494.)

Au v. 20888, le MS. porte pendre la demorée :

Sy ne laissiés pour iaus pendre la demorée.

Nous avons pensé que ce vers devait, pour exprimer un sens convenable, se corriger ainsi:

Sy ne laissiés pour iaus prendre là demorée.

Penne, prendre, Gilles de Chin, v. 2034.

Nous devons bien penre venjance.

Forme syncopée, qu'on trouve aussi dans le prov. penre, penre

Aital cuia penre qu'es pres.

« Tel croit prendre qui est pris. » Rayn., Lex. rom., IV, 625. M. Burguy dit que penne est une forme bourguignonne, et panre une forme de Champagne. Prendre était la forme picarde, aussi est-elle employée de préférence dans le Godefroid de Bouillon. Vers le milieu du xm² siècle on trouve prenre dans le sud du dialecte picard et dans le nord de l'Ile de France. Burguy, Gram., 11, 192.

Perser de qqn. ou de qqc., v. 241, 25656, Gilles de Chin, v. 2520.

Pensés de ma mouiller.... Penssés du vongier la mort de vostre fil.... Dez or pent Dix de l' raconduire.

Penser de est un latinisme (cogitare de aliqua re). On le retrouve dans le provençal :

A penas pot pensar d'autra causa...

Pensa d'escavalcar

Et de tot ton arnes layssar.

(Rayn., Lex. rom., IV, 495.)

L'angl. dit aussi to think of a thing. Penser s'emploie encore en français avec la prép. de, lorsqu'on dit penser de quelqu'un bien ou mal. « Je ne pense que du bien de cette personne. » L'Académie a tort de prétendre qu'en ce cas penser est un verbe neutre. Elle a été trompée par l'exemple penser mal de qqn.; mais ici mal n'est pas un adverbe, c'est réellement un subst.

PENS, VOY. PEUS.

Pent, pense, 5° pers. sing. du prés. du subj. Voy. Penser.

Penture, pâture, v. 12529.

Que crestyen sont plain de prosiche séure Et qu'il ont ung vray Dieu qui leur donne *penture.*

M. de Reiffenberg aurait dû écrire peuture, comme dans les ordonnances des rois de France, VII, 182. Le mot peuture est sans doute dérivé de peust, pastus. Voy. Dom Carpentier, v° Petura. En rouchi la péture est le grain moulu grossièrement pour engraisser les porcs et la volaille.

PER, pair, v. 2387.

Et que sy xn *per* Oïssent le plaidier pour la cause ordener.

Voy. sur les douze pairs ce que dit M. de Reiffenberg dans

son Introd. du Chev. au Cygne, p. cxxxiv, et dans le glossaire de Mouskés. Au lieu de xii pairs on trouve xii rois dans la Chans. des Saxons:

Mandé furent li prince en Lige et en Ardone Et tuit li xu roi dont Karles se corone.

(1, 77-78.)

Nous avons déjà mentionné per synonyme de moullier.

Autre dame arez à moullier et à per.

(Baud. de Seb., I., 55.)

Voy. Moullier. On disait aussi : Sans per ne compaignon (Baud. de Seb., 1, 36), et notre égal à égal se traduisait par per à per :

Mengié ont un paon ensamble per à per.

(Vœux du Paon , MS., fo 91 vo.)

Voy. notre mot Par, pair.

Percaïn, tomber tout à fait, Gilles de Chin, v. 5381.

Au percaïr jus del ceval En va la teste contreval.

Percair est un composé de l'augment. per ou par et de cair, qui est une syncope de cadeir, lat. cadere.

Carlles verrat sun grant orguill cadeir.
(Chans. de Rol., st. 42.)

Pour les formes et la conjugaison de ce verbe, voy. Burguy, Gram., 11, 18. Nous trouvons dans Gilles de Chin une des formes du part. passé:

A terre en est li cors caüs (v. 2427).

Comparez le prov. cazut du verbe cazer, et l'ital. caduto de cadere. Quant à la forme de l'inf. cair, on la trouve dans le port. cahir. L'esp. mod. dit caer.

Pencéus, imbécile, aperçu, découvert, v. 28152.

Or pierderay le pris, dont j'anoie gramment, Nices et perceus et plain de fol talent.

L'homme liabile, l'homme adroit et subtil ne laisse pas découvrir à son adversaire les moyens qu'il emploie ni la marche qu'il suit; sa finesse consiste à ne pas être aperçu ou découvert. Le sot, le nice, a beau faire, on le voit venir; il est percéus des l'abord, perceptus. On comprend de quelle manière ce mot a pu être le synonyme d'imbécile. C'est assez logique. Les troubadours ont employé le part. passé aperceuputz dans un sens tout contraire:

Que sia savis , discret ... e ben aperceuputz.

« Qu'il soit sage et discret.... et bien avisé. » Rayn., Lex. rom., II, 279. L'acception de la langue d'oïl semble plus exacte: l'adresse consiste à voir et à n'être pas vu. Dans les deux ordres d'idées l'adv. aperceubudament peut signifier: avec intelligence. Nous lisons le mot parcheux avec le sens de découvert dans des lettres de 1574: « Afin que ledit maléfice ne fust point parcheux, mais fust célez et escarnis. » Dom Carpentier, v° Gelamentum. Il faut sans doute lire parchéus.

Percussion, coup, v. 2251.

J'ay celi sait ardoir en ung seu de carbon, Par qui avés éut mainte percussion.

M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir une altération du mot persécution. Le prov. percutio, percussio, est, comme le nôtre, dérivé du lat. percussio. Roquesort nous donne même l'adj. percus, frappé. Voy. Dom Carpentier, vo Percussores.

Perdis, achevé de dire, Gilles de Chin, v. 2392.

Ains que cist mos fust bien perdis.

Bas lat. perdicere, perdictus.

Pereceus, paresseux, Gilles de Chin, v. 360.

Cil n'est pereceus ne lanier.

Prov. perezos, pierezos, esp. perezoso. Le prov. avait aussi parezos, d'où vient paresseux. Le subst. était pérèche en anc. franç.: a Li quars péchies de pérèche c'on apele en clerkois accide. » Ducange, vo Accidia. En prov. et en esp. pereza, pareza, en ital. pigrezza, et en port. préguiça. M. Diez, tout en y reconnaissant le lat. pigritia, compare les formes en a au gree $\pi \acute{\alpha} \rho \varepsilon \sigma \iota_{\varsigma}$.

Péris, péril, v. 5225.

Or est grans li péris.

Cas direct du subst péril, prov. peril, perilh, cat. perill, ital. periglio, du lat. periculum. L'esp. dit par métathèse peligro; c'est ce qu'un trouvère a transformé en palagre, sans doute par analogie avec l'esp. milagro, port. milagre, venant de miraculum:

'Avoec Baudewin fu en palagre de mer. '
(Baud. de Seb., 11, 61.)

Péron, grosse pierre, v. 10196.

Sur ses espaulles va portant ung tel péron Qu'il en y a assés pour ung mulet très-bon.

Prov. peiron, peyron, augment. de peira, pierre, dérivé du lat. petra. C'étaient, chez les Provençaux, de petits escaliers en pierre ou en marbre, placés aux portes des villes, des châteaux, et sur les routes pour aider les voyageurs. Ce pouvait être aussi un balcon. Rayn., Lex. rom., 1V, 532. En langue d'ôil on donnait surtout à ce mot le sens de pierre, comme dans notre exemple:

Droitement sur le ventre li metent 1 péron, 11 cens livres pesoit la pière ou environ.

(Baud. de Seb., 11, 379.)

Il avait néanmoins aussi la signification d'escalier, à peu près comme dans la langue moderne :

> Au perron de la sale la royne descent. (Berte, p. 16.)

Iluec defors la ville a un marbrin perron: Là avoit un moustier el nom saint Siméon.

(Chans. d'Ant., 1, 140.)

M. P. Paris a cru devoir étendre la signification de ce mot à propos de ces derniers vers. Il y voit un édifice en marbre, qui sert d'église sous l'invocation de saint Siméon. Ce serait donc par métaphore et en prenant la partie pour le tout.

Le fameux perron de Liége n'est non plus qu'un escalier surmonté d'une colonne, et il nous est impossible d'admettre avec M. Perreau, que ce nom vienne de Peroun, dieu du feu et du tonnerre chez les Germains des bords de la Baltique. Voy. Revue numismat. belge. Nous ne prétendons pas discuter ici les opinions diverses émises à ce sujet. Qu'il nous suffise de rappeler le passage suivant. Dans la Chans. des Saxons les Hérupois viennent apporter en tribut à Charlemagne

Chascun un deniers de fin acier réons,

et l'empereur fait fondre ces deniers pour en construire un perron.

Certes, dist l'ampereres, cist chevages est bons; Autre ne me doit randre Hérupois ne Bretons, Les deniers a fait panre, s'es recut Nevelons. Quant il ansamble furent, molt en fu granz li nons. Karles les a fait fondre à force de charbons. Devant la maistre sale en fu faiz un perrons.

(Chaus. des Saxons, 1, 76.)

Or, ce perron monumental que Charlemagne fait élever avec le tribut des Hérupois devant son palais, pourrait bien n'être en définitive qu'un péristyle, du haut duquel on parlait au peuple, un balcon dans le genre des bretesques de nos hôtels de ville, et ce qui le confirme, c'est qu'à Liège les bans se criaient au perron, comme ailleurs à la bretesque, et que les Flamands en ont fait le mot puyroen, balcon, où nous retrouvons le radical franc, puy, élévation, podium. Le perron de Liège fut dans la suite surmonté d'une colonne, et ce ne fut plus dès lors un péristyle à l'entrée du palais, mais un monument isolé.

Dans Mouskés (v. 4848) le mot perron est pris pour rivage de la mer; c'est-à-dire les pierres, les rochers.

Personne, v. 14228.

Que ne le vous diroit personne qui soit née.

C'est-à-dire : que personne au monde ne vous le dirait.

Dans ce vers nous trouvons le mot personne employé comme notre pronom indéfini, et cependant il est détermine par les mots: qui soit née. Notre auteur en a usé de même avec le pronom on. Voy. ce mot.

. Репт (IL), il paraît, v. 1365.

Il pert bien qu'il est fol, qui entent son parler.

Au prés. de l'ind. le verbe paroir changeait a en e ou en ei dans le dialecte de Picardie. Ailleurs, par exemple en Bourgogne et en Champagne, on écrivait piert. Burguy, Gram., II, 41.

Pesmez, très-mauvais, Gilles de Chin, v. 2444.

Pesmez novelles i contèrent.

Forme syncopée, empruntée au prov. pesme. Lat. pes-

PÉTILLIER, frapper, v. 18043, 34701.

Ensy com carpentier aloient corpentant Et de taille et d'estoc l'un l'autre pétillant... Et quant se sentiront de ces fiers pétillier, Il ne volront avant venir ne cevaucier.

Dans le premier de ces exemples M. de Reissenberg a écrit pécillant, qu'il traduit par dépeçant. Nous pensons qu'il faut lire pétiller ou pestiler, comme dans les passages suivants:

> Or pétilliés le pel de vostre espoit trenchant. (Baud. de Seb., 1, 232.)

Si la vont pétillant de maint coutel à pointe Et des pics et des mains li hostent maintejointe. (Ibid., 11, 389.)

Et forent longuement ensamble pestilant.
(Bertr. du Guesc., 1, 92.)

Et par les hastereaux se vont fort pestilant.

(thid.)

Pestiler, c'est proprement se servir d'un instrument de cuisine appelé pestel; c'est ainsi que nous lisons dans le Garin le Loherain:

> Là veissiez tant grant pestel saisir, Tantes cuilliers, et tant crochet tenir, Que il vouront desor Fromont férir

> > (Gar. le Loh., II, 49.)

Et ailleurs :

De hastiers, de pétaux ot mainte entortillie. (Bert. du Guesc., I, 58.)

Les femmes lor gettoient mairiens gros et pestiaux.

Tant qu'arrier les ont mis de terre 11 journaus.

(Yœux du Paon, MS., f° 22 r°.)

Ces pestels ne sont, dès l'origine, que des pilons de cuisine,

aussi bien que les hastiers sont des broches. Plus tard, ils furent des bâtons qui servirent d'armes offensives et que la loi de Liége défendait de porter : « Cum juvando suum magistrum læsisset quemdam laïcum ictu pestilli, qui unus est ex illis baculis inhibitis in lege Leodiensi. » Voy. Hocsemius, in Henrico Gueldrensi, cap. 3.

Il faut voir dans ce mot le lat. pistillus, dont le moyen âge a fait pistillum et pestillum, ital. pestello. Après avoir pétillié avec des pilons ou pestels, on le fit ensuite avec des couteaux à pointe. Aussi trouvons-nous que l'ital. pistolese veut dire espèce de couteau de chasse. Et c'est peut-être parce qu'il avait fini par désigner une arme d'une manière générale, que le pistel a donné son nom à notre pistolet, ital. et esp. pistola. Voy. Diez, Lex. etym., p. 267.

L'idée première de frapper avec le pilon se retrouve dans l'expression faire pestelis, piasser ou plutôt frapper du pied:

Li chevaus grate et hene, moult fait grant pestelis. (Chans. d'Ant., 1, 222.)

A Mons et à Namur pesteler signifie encore piétiner; on dit en wallon pîtlé.

Sur d'autres formes de pétillier, voy. Dom Carpentier, vo Pestare.

Ретіт, рец, v. 11817, 15725, 15753, 16402, 20897; Gilles de Chin, v. 1843, 3576.

A petit de meisnie....
Ung petit vous lairay du roy Cornumarant....
Bien petit vous vaulra...
Cuidiós que je seray matés ne à petit mis....
Et quant il ot volé ung petit, s'esleva....
Plus de c fois en petit d'eure....
Por 1 petit de duel ne font.

Petit, adverbe synonyme de peu, est fréquemment usité dans l'anc. langage, et nous en avons gardé quelques traces. Si l'Académie donne comme un terme vieilli cette expression: Reposons nous un petit, elle consacre petit à petit, peu à peu, et dans le subst. composé gagne-petit, nous retrouvons aussi le sens de peu. Voici quelques exemples des trouvères:

Berte la débonaire que je moult petil vi. (Berte, p. 146)

Parmi la boche li est li sans corus; Por 1 petit ne chéi estendus.

(Raoul de Camb., p. 475.)

Tuit se taisent quant cil a dit Et sient en pais un petit.

(Part. de Blois, I, 82).

Les troubadours ont employé petit de la même façon : « Conoyss e sent et enten que petit val e petit pot. » Rayn., Lex. rom., IV, 529.

Sabetz petit, car pauc avetz apres

Digues me, tu heretje, parl'ab me un petit.
(Ibid., p. 550.)

« Dis-moi, toi hérétique, parle avec moi un peu. » Un petit, un peu, c'est là cette locution explétive que certains puristes rejettent, parce qu'ils n'en connaissent pas l'origine. Venez un peu, descendez un petit, sont tout ce qu'il y a de plus grec; mais ils ne s'en doutent guère:

ἴθ', ὧ ξένε, μικρόν ακουσον τᾳ̃δ' ἐνθών (Théoc., V° idylle).

« Qui ne me vouldra croire, ajoute Henri Estienne auquel nous empruntons cette citation, je luy conseille de se transporter sur le lieu. » Conformité du lang. franç. avec le grec, p. 134-155.

Au lieu de dire en peu d'heures ou en peu de temps, on disait aussi en langue d'oil en petit d'eure:

Un poi s'aclinc sur le bort Et en petit d'eure s'endort. (Part. de Bl., I, 25.)

De même en langue d'oc:

En petit d'ora ven grans bes.
(Rayn., Lex. rom., IV, 550)

En petita d'ora.

(Chron. des Alb., p. 444.)

Il y avait aussi dans les deux langues un diminutif, petitet, equivalant à aliquantulum :

Désarmé l'ont i petitet.

(Gilles de Chin, v. 297.)

Et issi de son tre i petitet pensans.

(Vœux du Paon, MS., fo i vo.)

Un petitet se tret arière.

(Rom. de Ren., II, 182.)

Prov. Mot petitet vol durmir.

(Rayn., Lex. rom., IV, 550.)

Les mots petit, petitet sont de la même famille que l'anc. ital. piteto, petitto, le cat. petit, le nouv. prov. pitit et le wall. piti. Ils ont pour étymologie le cambrien pid, pointe, d'où dérivent aussi l'esp. pito, morceau de bois pointu, l'anc. franc. pite, nom d'une très-petite monnaie, le rouchi pete, peu de chose, un peu, et l'adv. pit, un peu, du dialecte de Côme. Il faut y rapporter egalement le prov. pitar, becqueter, le wall. petion, dard d'une abeille, l'anc. franc. apiter, toucher du bout des doigts, peterin, très-petit, vil, etc., etc. Voy. Diez, Lex. etym., p. 268, et Burguy, Gram., 11, 315.

PEUBLE, peuple, v. 12137.

Et as Pasques flories à tout ton peuble alas Droit en Jhérusalem. Cette forme dérive du prov. poble, esp. pueblo, du lat. populus.

Peupler, approvisionner, v. 17207, 17534.

Et de vitalle oussy Jhérusalem peupler... Signour, ce dist ly roys, crestyen sont peuplé.

Le moy. lat. populare voulait dire tout à la fois peupler d'habitants et cultiver la terre. C'était le contraire du lat. populare, piller, ravager. Notre auteur donne une extension nouvelle à peupler. Nous n'en connaissons pas d'autres exemples.

Peurée, voy. pevrée. Peus d'ierbe, brins d'herbe, v. 11598.

Et a pris in peus d'ierbe et l'acumenia.

Cette étrange manière de communier se rencontre fort souvent chez les trouvères. Nous en citerons quelques exemples:

> Mains gentix hom s'i acumenia De m poux d'erbe, qu'autre prestre n'i a. (Raoul de Camb., p. 97.)

Trois peles d'erbe a de terre erragie, Por corpe Diu l'a recut et mengiet.

(Rom. de Garin, MS. de Bruxelles, v. 4697.)

De trois pois d'erbe fresche en non de Trinitez S'estoit commeniez, n'i fu prestes mandez.

(Chans. des Saxons, 1, 256.)

M. de Reiffenberg a eu tort d'imprimer m pens au lieu de m peus. Les passages ci-dessus nous montrent comment le mot pel, poil, pouvait changer sa terminaison au plur. Dans le Gilles de Chin nous avons vu qu'il faisait pax, et voici maintenant peus, peles, poux, pois. Ducange a commis une erreur semblable, au sujet d'un autre passage du rom. de Garin:

Dist à Girbert: Molt me tenez por vil...
Il prit deux pens del peliçon hermin.
Envers Girbert les rua et jali;
Puis li a dit: Girbert, je vos deffi.

(Ducange , vo Diffidare.)

Dans le Raoul de Cambrai Bernier défie Raoul de la même façon :

Il prent III pax de l'ermin qu'ot vesti Parmi les mailles de l'aubere esclarei : Envers Raoul les geta et jali Puis li a dit: Vassal, je vos desfi (p. 91).

Il est évident que ces 111 pox sont trois poils ou trois brins d'hermine, et que Ducange a eu tort d'écrire pens au lieu de peus. L'erreur de ce savant a eu de bien singulières consequences. M. Michelet a cru devoir lire à son tour pans au lieu de pens.

11 prit u pans del pelicon hermin

et, dans cette forme de défi de la chevalerie du moyen âge, il a retrouvé un souvenir classique. Il compare les pans de la pelisse d'hermine avec le pan de la toge de Quintus Fabius, qui contenait la paix et la guerre. Choisissez, dit le Romain aux Carthaginois.—Choisissez vous même, crièrent ceux ci. — Je vous donne la guerre, dit Fabius, et il laissa retomber le pan de sa robe. Ce rapprochement est ingénieux sans aucun doute, mais, on l'a vu, il repose sur une erreur manifeste, et nous voyons ici une nouvelle preuve du danger qu'il y a pour les historiens à ne pas comprendre parfaitement les textes dont ils se servent. Voy. les Origines du droit français, liv. IV, ch. I, note 2.

Peuture, voy. penture. Pevrée, poivrade, v. 11505, 15786, 25288.

> Acremant le kamart, qui noirs fu que peurée.... Ly abés de Fesquans fu siervis de peurée.... Il menguent no gent sans sel et sans peurée.

Au deuxième exemple il faut lire aussi pevrée. Ce mot vient du prov. pevrada, pebrada, qui fait en port. pevirada, en ital. peverada et en esp. pebrada. L'étym. est le lat. piperata. Voy. Ducange, v° Piper.

PHIÉS, v. 452.

Car je leur ay copet et membres et leurs phies.

M. de Reissenberg propose de lire et leurs piés. Comme le vers précédent contient déjà le mot piés, nous présérons lire: et leurs chiés, c'est-à-dire leurs chefs. C'est même plus logique, attendu que les membres et les pieds ne signifient pas grand'chose, les pieds saisant partie des membres.

Рионіев, у. 2548.

Thumas de La Fère, le nobile phohier.

Il faut corriger et lire pohier. En effet, il s'agit ici de Thomas, sr de Coucy, de Marle, de La Fere et de Boves, comte d'Amiens; et l'on sait que chez les trouvères ce mot sert à qualifier ordinairement des individus ou des peuples d'une partie de l'ancienne Neustrie que l'on a appelée ensuite Picardie. Si dans Raoul de Cambrai l'espanois Gérars, messager du comte Ybers, est appelé à diverses reprises Gérars le pohier, cela tient sans doute à ce qu'il est vassal d'un seigneur du pays pohier. Voy. p. 84. Plus loin (p. 131) il y a un comte Gilemer, aussi appelé le pohier, et c'est probablement le maire de la Neustrie qui guerroya Pepin (Mouskes, v. 1641). Enfin le même roman nous offre Herchanbaus le pohier, qui paraît avoir possédé le comté de Pontieu, ce qui le fait nommer aussi Herchanbaus de Pontois, de Pontis ou de Pontif. Le roi de France veut marier Biautris, la fille de Géri le Sor à Herchanbaus, quoiqu'elle soit déjà l'épouse de Bernier. La dame envoie vite un messager à son mari. Vous lui direz, dit-elle,

Que li rois a et juret et plévit Qu'il me donra malgré moi à maris. Doner me welt Herchanbaut de *Pontis* (p. 246).

L'envoyé part aussitôt, et voici ce qu'il va dire à Bernier de la part de sa femme :

Ele vous mande salus et amistiés. En sor que tot, je ne l'vous quier noier, Li rois li vuelt doner 1 chevalier: C'est Herchanhaus, et dist qu'il est *pohie*r (p. 247).

Cet Herchanbaut de Pontieu, qui est pohier, est peut-être le même que celui dont Lambert, seigneur d'Oridon en Ardennes, parle en ces termes à Aubery le Bourgoing:

> Vous fustes fix Basin o le cler vis . Et je fuis niez Hercembaut le *pouhier*, Qui père fu Basin le franc guerrier.

(Aubery le Bourg., p. 67).

Ces personnages si fiers d'être pohiers, seraient-ils de l'ancienne famille ou seulement du pays de Poix? Peut-être y a-t-il là un rapport caché avec Fromond le poestis, comte de Boulogne, le terrible adversaire de Garin. Dans ce cas, la famille ou la race des Pohiers serait dans la Neustrie la rivale et l'ennemie de la race des Lorrains, autrement dit ce serait d'une part, l'élément gaulois, de l'autre, l'élément germanique. Mais tout cela est bien conjectural.

Nous trouvons ailleurs un Garin le pohyer ou le pontier, qui dans la Chans. des Saxons succède au trône de France après le justisier Jofroi de Paris:

Après celui eslurent dant Garin le *pohyer;* Ne sorent la corone alors miax amploier, Quar molt estoit prodom, si sot bien guerroier.

(1, 7.)

Le trouvère ajoute que ce Garin n'eut pas d'enfant légitime,

Et conçut Anseys an la fille au vachier.

Sans tenir compte de toutes ces inexactitudes du trouvère quant aux noms des rois, il est facile de voir qu'il essaie de rattacher ainsi à Ansegise, au moyen d'une bâtardise qui n'est pas fondée, puisque Ansegise avait pour pere saint Arnoul de Metz, les anciens princes de Neustrie et la nouvelle famille des Pepin d'Austrasie.

Plus tard dans le même ouvrage il est parlé d'un autre Garin le pouhier, à la cour de Charlemagne. Voy. Chans. des Sax., 1, 132. Ici encore il doit être question d'un individu de la famille du comte de Ponthieu Garin, qui fu le pere d'Isambart-et qui, dit Mouskés, épousa la sœur de Louis d'Outremer:

Herluis ot à non l'aisnée; Si fu al due Garin donnée Ki tenoit Vimeu et Ponti Et les alues S'- Waleri.

(II, p. xv et xvi.)

M. P. Paris a fait au sujet de poier une coujecture sur laquelle nous voulons nous arrêter. Ce mot, qui signifia d'abord habitant du pays de Poix (le castrum de Pics d'Orderic Vital) et qui s'étendit ensuite aux autres habitants de la Picardie actuelle, ne serait-il pas lui-même, dit ce savant, l'origine de Picard = Poicard? Chans. d'Ant., 1, 5. Ducange avait entrevu cette identité.

Cette hypothèse que M. Paris n'a pas autrement développée, nous la faisons nôtre et nous l'appuyons des raisons suivantes.

On sait que le mot Picard ne remonte pas au delà du xue siècle. Mabillon l'a trouvé employé à cette époque dans un cartulaire des Dunes. Voy. Dom Carpentier. Comme nom de peuple, Fauchet assure qu'il existe dans Pierre de Blois, c'est-à-dire vers 1200, et Mathieu Paris parle des Picards sous l'année 1229. Lorsqu'en 1250 les quatre nations furent établies dans l'université de Paris, on y voit figurer la nation de Picardie, ce qui prouve que le mot était dès lors reçu, au moins dans l'université de Paris, où trèsprobablement le sobriquet picardus a pris naissance. Nous parlerons plus loin de sa signification, qui ne paraît pas des meilleures, si l'on en juge par celle de picardia et de picaro, en esp., et de piccaro en ital. En Belgique picard est le nom qu'on donne au peuple déchaîné: les écoliers picards dont parle Mathieu Paris ne lui ressemblent-ils pas un peu?

Dans cette nation qui, en 1558, comprenait jusqu'aux évechés d'Utrecht et de Liége, la majorité des écoliers purlait un dialecte, auquel on donna le nom de langage picard. Ce dialecte s'étendait fort loin au delà des limites actuelles de la Picardie; aussi en 1550 Charles de Montmorency, qui était gouverneur des provinces du Nord, se nommait-il capitaine général pour S. M. sur les frontières de Flandre et de la mer et en toute la langue picarde; et à Lille, à la même époque, la coutume disait : « S'il fust aucuns qui devant eschevins plaidast et ne seuist riens dou langage pickart, si doit-il yestre rechus à son serment faire par le langage que il mius set. » Roisin, Coutumes de Lille, p. 53.

Cela étant, il s'agit de montrer qu'avant l'emploi définitif du mot picard, on se servait du mot pohier, poier, etc., en moy. lat. poherus. Guill. le Breton dans sa Philippide ne parle que des Poheri et nullement des Picardi. Voy. Ducange.

Pontivii comitem comitantur in arma *Poheri*. (Lib. X, p. 221.)

Robert Vace, qui vivait vers 1160, mentionne aussi dans sa chron. de Normandie les *Bologneis* et les *Poihiers*. Enfin le trouvère auquel on d'oit la Chans. d'Ant. dit de son côté:

> Li dus de Normendie et Norman et Poier (1, 8). Lor aumosae i ont fait Alemant et Pohier, Et Normant et François, Flamenc et Berruier (II, 182).

Que ce soient là des habitants d'une partie de la Neustrie, il n'est pas permis d'en douter. Cependant peut-être ce mot Poier se prenait-il encore d'une façon restreinte, qui n'est pas complètement synonyme de Picard. Nous en avons la

preuve même dans notre auteur, c'est à dire au xive siècle, puisqu'il fait figurer ensemble ces deux mots:

Avocc lui sont Normant et Pickart et Pohier (v. 8797).

A coup sûr ces deux mots ne peuvent désigner ici un seul et même peuple. Ou plutôt ne serait-ce point que le premier avait déjà prévalu et que le second était déjà méconnu? Nous devons faire remarquer qu'au xure siècle, alors que Mathieu Paris et l'université de Paris connaissaient trèsbien la nation de Picardie, le tournaisien Mouskés se servait encore de l'ancienne dénomination avec une restriction semblable:

Bien s'i provèrent foible ou fort
Et li Ponhier et Campegnois
Et les gens Ogier le Danois (v. 7071-7073).
Lohiers qui donqes estoit rois
Asanbla Ponhiers et François,
Si conquist toute Loherainne (v. 18087).
Li Ponhier et li Campignois
1 furent preut et eli d'Artois;
Et li Hurepois d'outre Sainne
Neleur font pas menlée sainue.
Cil d'Aminois et de Pontiu
Tinrent bien d'autre part lor liu (v. 21969-21974).

Ce dernier exemple prouve que les Ponhiers sont les mêmes que les Pohiers, puisque Mouskés traduit ici à peu près un passage de Guil. le Breton où il est parlé des Poheri. Au surplus, la Chans. d'Ant. nous offre aussi Ponhier, ainsi que Pohier et Poier.

> Quant au rescourre vinrent Alemant et Bavier, François et Loherenc et Normand et Ponhier.

> > (11, 265.)

Nous sommes donc en présence des formes suivantes : poier, poihier, pohier, ponhier, pouhier et pontier, ainsi que du moy. lat. poheri. Or, il n'est pas douteux que poier peut régulièrement venir de pice ou pica, quant à la forme. Reste la signification. Pour un nom que nous croyons né dans l'école de Paris, et qui ne fut probablement d'abord qu'un sobriquet, il est permis d'admettre un jeu de mots. Les formes ponhier, pontier semblent prouver que l'idée de pique ou de pointe avait elle-même frappé les trouvères, et qu'ils faisaient peut-être allusion ainsi aux poignéor et aux puinneres:

Jo desfiai Rollant le poignéor.

(Chans. de Rol., st. 274.)

Li quens Oger li Daneis, li puinneres, Les guierat, kar la cumpaigne est fière (Ibid., st. 226.)

Quant à la forme poier, il nous est impossible d'oublier qu'on disait aussi en flamand poyer, fourche, et poyeren, piquer, aiguillonner (Kiliaen).

Picard pouvait donc signifier batailleur, querelleur, et sans aucun doute, ce sobriquet, loin de déplaire aux écoliers, dut être accepté par eux avec fierté. Le passage de Mathieu Paris, mentionné plus haut, a trop d'importance pour que nous l'omettions ici. Ce chroniqueur raconte qu'en 1229 les écoliers de l'université de Paris étant allés à St-Marceau pour fêter le lundi et le mardi gras, trouvèrent de si bon vin dans une taverne qu'ils en burent à l'excès et qu'ils finirent par rosser les taverniers. Les gens de la reine Blanche, appelés plus tard pour réprimer le désordre, tuèrent plusieurs écoliers inoffensifs: « Qui enim seminarium tumultuosi certaminis moverunt, ajoute le moine, erant de partibus conterminis Flandriæ, quos vulgariter picardos nominamus. » On voit que les écoliers de la nation de Picardie avaient un assez mauvais caractère, et que Racine a eu raison de faire dire à Petit-Jean:

Tout picard que j'étais, j'étais un bon apôtre.

En 1361 picardus est employé isolément pour picquenaire, c'est à-dire soldat armé d'une pique (Ducange). Il y a donc là plusicurs idées qui se sont peut-être confondues. De manière que, si l'on peut dire avec certitude que de la forme latine pice ou pica est venu le français poier, il est permis de soutenir que picardus est une dernière transformation de ce même mot retournant à son origine latine dans le langage clerchois ou des écoles.

Mais le vieux mot poier avait-il complétement disparu? Non, pas tout à fait. Il servit encore à désigner une certaine mesure qu'on appelait le sestier pohier, le muy pohier, et, sous les ducs de Bourgogne, on donnait encore ce nom aux rois d'armes des Pays-Bas, dont la juridiction s'étendait devers France et Picardie, afin de les distinguer des rois d'armes ruyers, qui exerçaient la leur au delà de la Meuse et en deçà du Rhin. Voy. Ducange, vis Poheri et Ripuarii. En 1447-1448 Henri de Heessel était roi d'armes des Ruhers. Bullet. de la Commission royale d'hist., II, 357-358. Quant aux rois d'armes poiers, ils ne sont cités que par Gollut, Mémoires sur la Franche-Comté, nouv. édit., p.1194. Poier, Ruyer, dernière trace de la division ou de l'antagonisme des Gaulois et des Germains sous les Carlovingiens!

Pickor, pic, pioche, v. 26851.

Et au roy des Taffurs ont livret maint levier Et maint martiel de fier et maint pickot d'acier

Ce mot est resté dans le rouchi avec le sens de pieu (Hé-cart, picot). La langue d'oïl écrivait aussi picois:

Et prenent maus de fier et grans picois d'acier. (Chans. d'Ant., I, 231.)

Prov. piqua, cat., esp., port. pica, ital. picca. De là le verbe franc. piquer, l'ital. piccare, l'esp., le port. et le prov. picar. Au lieu de tirer ces mots du lat. picus, oiseau qui pique l'écorce des arbres avec son bec, ne vaudrait-il pas mieux les rattacher à une racine primitive pic, pointe, égale au cambrien pig, même signification? Les langues germaniques, aussi bien que les néo-latines, ont des dérivés de ce radical, ce qui est une raison de plus pour admettre notre conjecture. M. de Chevallet a placé pic, pioche, dans les éléments celtiques, et pique, piquer, dans les éléments ger-

maniques. Il aurait pu les mettre aussi dans l'élément latin. En somme cela révient à notre manière de voir.

Рієся, рієсня, ріся, depuis longtemps, v. 2745, 4722, 5432, 7403, 8653, 18385; скамт ріссе, même signification, Gilles de Chin, v. 2910, 5494.

Elyas ly avoit dessendut de piècha Que ne sust sy hardie... En l'evesquiet de Liége s'estoit tenut piècha.... Qui bien le reconnut, veut l'ot de pisa.... Ne diviser les sors qu'elle ot pièça sortis..... Je le say de pièca. Une grant pièce sont ensi.... Ensamble surent à grant joie Une pièce moult longement.

Voilà une expression que le xvie siècle employait encore, mais que l'on rejetait déjà du temps d'Henri Estienne comme sentant trop sa place Maubert. Ce grand homme eut beau réclamer en sa faveur, on ne l'écouta point. « Et alléguoyent pour toute raison que c'estoit un mot vil et roturier, pour ce que la populasse en usoit. » Cette raison était, comme on le voit, péremptoire, aussi le mot disparut-il. Et pourtant, on n'avait, pour le remplacer, que la phrase il y a longtemps; phrase trainante, s'il en fut, qui a cinq syllabes, tandis que piéça n'en a que deux, et qui en outre ne peut entrer dans un vers.

Henri Estienne eut beau montrer la conformité de cette expression avec le grec $\hat{\epsilon}\kappa$ $\pi o \lambda \lambda o \tilde{\nu}$; il eut beau faire voir que les Italiens ont pris cette $pi\hat{\epsilon}ce$ sans s'inquiêter de sa roture et qu'ils en usent; les Français aimèrent mieux la laisser pour le beau langage de la cour. De nos jours l'Italie, bien plus raisonnable, conserve encore son pezza et son pezzo, c'est-à-dire le langage du peuple; l'Espagne se sert également de son pieza, et nous, nous sommes définitivement privés du nôtre. O langue vaniteuse et prude!

La romane du midi avait aussi les mots pessa, peza, pour il y a longtemps, et l'on devrait croire que cette forme n'est autre que celle de la romane du nord pieça, surtout si l'on songeait à la locution de pieça; mais ce serait une erreur. Nous avons la preuve que pieça est bien, comme le dit H. Estienne, un composé de piece a, piece y a.

Tous li coers me revient quant d'armes parler oi, Pièce a ne chevauchai cheval ne palefroi. (Vœux du Paon, MS., f° 40 r°.)

On disait dans le même sens: grant tans a (Marie de France, fab. 6), et nous trouvons que Rabelais a ainsi postposé le verbe dans cette phrase: « Il ne feut, trois jours ha, céans. » Liv. I; c. 12. Cela veut dire: il n'a pas été ici depuis trois jours. Éloy Johannot a eu tort de vouloir y faire une correction. Nous venons de voir l'expression grant tans a, synonyme de grant pièce, et il nous est impossible de ne pas faire remarquer que nous avons ailleurs rencontre ne a pas gramment, c'est à-dire il n'y a pas longtemps. C'est bien dans ces phrases qu'on retrouve le grec èx πολλοῦ.

L'idée de comparer le temps dans sa mesure avec des

TOME 111.

objets matériels, se retrouve aussi dans le grec ἐν ἀτόμω et dans le lat. momentum. Pièce, grant pièce, pièça, sont de la même famille, de même que gramment et plenté. Il en est résulté que le sens de pièça a été détourné dans les patois, et qu'en rouchi, par exemple, ce mot est devenu synonyme de beaucoup, grandement, fort: « Il y a piècha longtemps. » Hécart

Je vous aim', bielle Marie, Pêcha pus qu' no cat aim' les soris. (Chans. lill.)

Ne serait-ce pas encore le même mot qui, sous la forme pichi, a pris en wallon le sens de mieux, plutôt?

L'étymologie du mot pièce, morceau, moy. lat. pecia, petium, a été expliquée de bien des manières. Roquefort n'y voit que le lat. spatium, ce qui est ridicule, dit Fallot. On disait des le vine siècle « una petia de terra, » une pièce de terre; il faut donc chercher une autre origine. M. Burguy donne le camb. peth, bret. pez, pec'h, morceau. C'est aussi l'avis de M. de Chevallet. Quant à M. Diez, il préfère le grec πέζα, pied, qu'il rapproche de l'ital. pezzolo, petit pied, pezzuolo, lambeau. Si l'on réfléchit qu'une pièce de terre est un bout de terre, une pièce de temps, un bout de temps, peut-être donnera-t-on la préférence à cette dernière opinion. Voy. H. Estienne, Précellence du language français, p. 361-362; Conformité du lang. français avec le grec, p. 53; Diez, Lex. etym., p. 260; Burguy, Gram., II, 316; de Chevallet, Élém. celtiques, p. 288; Rayn., Lex. rom., IV, 525; Genin, Variations, p. 423.

PIED, v. 30599.

N'en fu piés escapant.

Pied, c'est-à-dire la partie pour le tout : Il n'en échappa point un seul homme. Nous trouvons aussi ailleurs cette locution, entre autres dans Froissart : « Ni oncques pied n'en eschappa. » I, 107, édit. du Panthéon.

> Là morurent Engloiz, que pié n'en eschapoit. (Bertr. du Guesc., I, 40.)

Pié qui ne fust tuez.

(1bid., 1, 42.)

Il fu si desconfit que pié n'en demora

(1bid., I, 480.)

Li Sarrasin en furent décéut telement Que piet n'en escapa.

(Baud. de Seb., 11, 71.)

Qu'est-ce que prendre un pied de brebis ? serait-ce le pied fourché du démon ?

Geule boée muèrent sans prendre Jésus-Cris, Oile ne sacramant, mais un piet de brebis.

(Baud. de Seb., I, 238.)

PIEL, peau, v. 22177.

Qui le bras ot trenciet et ostée la piel.

Le lat. pellis a produit piel, comme pes a fait pies. Le prov. a au contraire pel et pes.

Pierche, perche, hampe, v. 9518.

Godefrois de Buillon a le pierche trencie.

Du lat. pertica, esp. et port. percha, prov. perja, perga, pergua, ital. pertica.

Piercoit, apercoit, v. 23514.

Il pierçoit le grant Camp qui no gent assaly.

Piercevoir dans le sens d'apercevoir, est une imitation du lat. percipere. On disait aussi se percevoir comme en prov. se percebre:

La dame s'en perçoit.

(Romancero fr., p. 25.)

Pot s'en percebre.

(Rayn:, Lex. rom., 11, 278.)

Fallot croit pourtant qu'on disait s'appercevoir et percevoir. Il en cite pour preuve un passage de J. Duclercq. Comparez l'esp. percebir et le port. perceber.

Pierdiens, v. 22763.

Se nous pierdiems tel gent que nous alons menant.

1re pers. plur. du subj. prés. du verbe pierdre. C'est la forme bourguignonne. En picard on disait : se nous pierdiemes ou pierdiomes. Burguy, Gram., I, 238.

Pieur, pire, plus mauvais, v. 2674, 21849; Piour, même signific. v. 9574, 31515.

Le pieur ahés mort c'onques de pain menga... Mais pieur anemy de moy jamais n'ara... Que de toutes les lois nous tenons le piour... Et se vous vous doutés que n'ayés le piour.

Lat. pejor. De la aussi le prov. pejor, peior, pejer, pieier, etc., l'esp. peor, le port. peior, peor, et l'ital. peggiore; wall. pe. Dans notre second exemple pieur de moy rappelle l'ital. peggiore di me. Avoir le piour ou du piour, voulait dire avoir le dessous, ou bien avoir mauvaise fortune:

Si en porroit avoir le piour.

(Baud. de Seb., 1, 55.)

S'en arai du piour.

(Ibid., I, 41.)

Piex, pieux, Gilles de Chin, v. 157.

Qui sor tous est humlez et piex.

Piex pour pieux, comme Diex pour Dieus, iex pour ieus. Prov. pios, pius: on disait aussi en langue d'oil pis:

> Larges et droituriers, débonnairez et pis. (Vœux du Paon, MS., f° 45 r°.)

PIMMENT, boisson composée de vin et d'épices, v. 987.

Oncques n'avoit béut ne pimment ne vin cier.

Du lat. pigmentum, mélange pour la peinture, fard, formé le plus souvent avec le jus ou le suc des plantes, est venue l'acception du moy. lat. pigmentum, qui est une boisson composée de vin et de miel ou d'autres épices: « Pigment es dit quar si fa d'especias. » Rayn., Lex. rom., IV, 542. Esp. pimiento, pimienta, port. pimento, pimenta. Voy. Ducange, vo Pigmentum.

Le sens primitif du lat. se retrouve dans l'anc. franç. orpiment, orpin, combinaison d'arsenic et de soufre, qui fournit une couleur jaune brillante. Lat. auripigmentum. « Orpiment se fait ainsi: Prenez oille et encre et jus d'espine noire et son escorce moienne bien broyée en un mortier, et mettez tout ensamble en un pot, et l'i laissiez une nuit reposer, puis le metez un peu boulir. » Receptes de Jehan le Begue (cité par M. le comte de Laborde).

PIOUR, VOY. PIEUR.

Pis, poitrine, v. 12223; Gilles de Chin, v. 57, 1501.

Lançant va au sierpent du dard qui fu fourbis, En la geule ly met et ou corps et ou pis.... Un chevalier que je moult pris, Qui moult iert prous et de grant pis. L'escu dou col au pis li serre.

Le lat. pectus a formé l'ital. petto, le prov. peitz, pitz; de la l'anc. mot pis, auquel on donnait une très-noble acception, ainsi que le prouvent nos exemples. Il ne désigne plus aujourd'hui que la mamelle de certains animaux. Wall. pé.

PLACE, v. 9008; Gilles de Chin, v. 960.

Jà ne place Mahon... que...

C'est la forme primitive du présent du subj. du verbe plaire (lat. placeat). En Picardie on trouve plus souvent plache. On a dit aussi plaice et plaise des le xm^c siècle.

Ce mot a donné lieu dans le Gilles de Chin à une bien malheureuse correction. Sous prétexte de la répétition du mot place, dont il ne comprenait pas les deux significations, l'éditeur a jugé nécessaire d'y substituer un autre mot malgré le manuscrit. Voy. Laidir.

Placeis, place, emplacement, v. 21755.

Tant avoit ly soudans de Sarrasin maudis Que vii licues duroit des siens ly placeis.

Le mot placéis qui est amené ici par la rime, a été sans aucun doute confondu par le trouvère avec plasséis, dont la signification et l'origine sont tout autres.

Dans le sens d'emplacement placéis doit se rattacher au prov. plaza, plaça, plassa, du lat. platea (Ducange).

Au contraire, dans l'acception de hois taillis, ou de haies, c'est le prov. plaissaditz. On disait aussi en anc. franc. plesséis et même plessis, forme qui est restée dans les noms de

lieux ou de personnes, et à laquelle se rattache surtout le moy. lat. plexitium, parc, lieu fermé. Cela rappelle le sombre château de Plessis lés Tours, dans lequel s'était confiné Louis XI, et qui portait primitivement le nom de Montils lés Tours. Voy. le moy. lat. Pleisseicium (Ducange). Il y avait un verbe pleissier, prov. playssar, qui voulait dire garnir de haies, palissader; aussi le mot plasséis ou plesséis était-il quelquefois remplacé par le participe passé de ce verbé, pleissié, plaissiet, prov. plaissat, pic. plessier.

Car regardés devers ce *plasséis*, Devers ce bois delez cel abastéis.

(Mort de Garin , p. 229)

N'i avoit à passer c'un mont et un plaissiet.

(Baud, de Seb., II, 162.)

Leur étymologie à tous est le lat. plexus. Voy. Diez, Lex. etym., p. 706. En Normandie plesse a encore le sens de bois taillis, et plesser veut dire garnir une haie.

PLAIDORIE, plaidoirie, v. 5175.

Comment est la loys ensegnie One vous venés armet dans une plaidorie.

Molière a employé la forme plaiderie Mis., I, 1.

Prov. plaideria. Ces mots dérivent du subst. plaid ou plait, prov. plait, moy. lat. plaitum, verbe plaitare, syncopé de placitum, placitare (placita tenere, tenir assemblée pour les affaires d'État, des le viiie siècle). L'anc. franç. employait le mot plaid dans le sens de procès, querelle, différend, et même de simple conversation:

Trop i avons lone plait tenu.

(Gilles de Chin, v. 651.)

L'acception primitive de ce mot est dérivée de ce que celui qui dit son plait, dit son plaisir, c'est à dire ce qui lui plait (placitum).

On disait en franç. plaidier aussi bien que plaider, à cause du prov. plaideiar, wall. plaiti.—Nous relevons à ce propos cette maxime des plaideurs de mauvaise foi dans le Baud. de Sebaurc:

De plaidier saisis maus venir ne poroit.

(11, 319.)

Qui plaide saisis il est bien avisés.

(ibid.)

On dit en angl. to plead, et ce mot est de même formation, quoi qu'en dise Webster, qui veut y voir une racine ld et le lat. lis, litis. En rouchi avoir des plés signifie parler beaucoup, avoir une contestation. Le flam. dit pleyten pour plaider, l'esp. pleitear, le port. preitejar, l'ital. piatire, piateggiare, et le dialecte de Coire plidar.

PLATER, PLAYER, blesser, v. 8324; Gilles de Chin, v. 5177.

La lance.....

Dont Jesuscris laissa le sien costé player..

Ne porquent s'est-il molt platez.

Prov., anc. cat. et esp. plagar, esp. mod. llagar, port. chagar, ital. piagare. On trouve dans la basse latinité plagare. Plaiex est dans les Lois de Guil.

Que de plaies, de navrés ! que d'oeis ! (Mort de Garin, p. 219.)

Outre ce verbe, qui en dérive, le mot plaie avait autrefois un diminutif :

Et à une *plaiete* qu'il avoit sor le nez. (Chans. d'Ant., II, 52.)

Plain (en my), v. 26473.

Et se besoins venoit dont fussies esbahie Tout lairoye enmy plain et vous feroie aïe.... Il prie à Bauduin que pardonnet ly soit; Mais ly roys Bauduins enmy plain le laissoit.

C'est bien la le lat. in plano, soit que nous ne voulions y voir que le sens: à terre; soit qu'il s'agisse d'une allusion aux usages des tribunaux, où l'on appelait planum l'endroit occupé par le peuple, en opposition avec le siège élevé des juges. Dans notre dernier exemple cette signification conviendrait surtout, puisque l'accusé Labigant est laissé au milieu du plan (in medio plano) par le roi Bauduin, son juge, auquel il demande grâce.

Le peuple a gardé l'expression laisser en plan, c'est à dire abandonner, qui se rend dans la langue familière et figurée par planter là; mais il y a évidemment ici une autre idée au fond.

PLAIN, plainte, v. 28302.

Adont giella ung plain et prist à empirier.

Lat. planctus. En prov. planch, plain, en cat. plant, en anc. esp. planto, en port. pranto, et en ital. pianto. Rayn., Lex. rom., IV, 553-554. L'auteur du Baud. de Seb. emploie souvent cette expression:

Gauffroit qui gettoit maint grief plain.

(1, 25.)

En getant cris et plains.

(lbid., I, 58.)

Ailleurs il dit faire un plain (I, 370). Nous soupconnons fort que le copiste a écrit plains au lieu de plais, discours, dans le passage suivant:

Bien vous poroit dou siège iestre uns plains devisés Qui seroit assés lons et lonctemps démenés (v. 26756).

Mieux vaut certainement lire plais.

PLAINDRE, v. 6056, 9629.

Les verbes terminés en ndre dérivent de verbes lat. en ngere: Ex. plaindre, plangere. Il en résulte que leur conjugaison nous conserve dans certains temps cette trace de

leur origine. Nous plaignons, que je plaigne. Comparez le prov. plagner, plaigner, planger et l'ital. piangere. On disait dans le moyen âge: Je plaing, nous plagnons, et au subj. prés. que je plaingne. Notre auteur écrit:

Mais n'en y a ung seul qui se plainge riens née (v. 9629).

Au passé défini nous disons par la même raison je plaignis, mais cette forme semble nouvelle. On paraît avoir dit autrefois: je plains, il plainst: « Cum ço oïd li poples, forment s'en plainst e plurad. » Liv. des rois, I, 36. Notre auteur se sert néanmoins d'une autre forme, que M. Burguy n'a pas relevée (Gram., II, 242):

Et Solimans s'en va qui formant le plaindy (v. 6136).

De même dans le Baud, de Sebourc :

Encore sent mon bras dont ore me plaindi.
(II, 101.)

Plaindre dans l'acception de donner à regret, plaindre le pain à ses domestiques, se trouve dans ce dernier ouvrage:

> Je ne *plaine* nient plus l'or qu'une pume pelée. (Baud. de Seb., 1, 249.)

Creature ne doit pas plaindre se labour.
(lbid., I, 42.)

Voy. Ducange Plangere pecuniam.

Plains, plaines, v. 5025.

Parmy les plains de Rames s'en vont de randonnée.

Nous lisons de même dans la Chans. d'Antioche :

Et voit ès plains monter mains chevaliers vaillans; Et furent bien cent mil aus vers elmes luisans.

(1, 85.)

Monter es plains, c'est-à-dire s'avancer dans la plaine, et non, comme l'a pensé M. P. Paris, monter à cheval de plain pied. « Per plans e per vals, » par plaines et par vallées, disent de même les Provençaux. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 551. L'origine de ce mot est le lat. planus, égal, uni. En moy. lat. planum a signifié aussi plaine, planities. Ducange.

PLAINTUREUSEMENT, VOY. PLENTÉ. PLAIT, VOY. PLAIDORIE.

PLATES, partie de l'armure, plastron, v. 51454,

Plates de fier laça.... Dessus le haubiert une plates posa.

Les plates se mettaient au-dessus du haubert ou du jaserant, ainsi que le prouve ce dernier vers. Nous lisons de même dans le Baud. de Sebourc:

Unes plates d'achier lache par ches costés.

(1, 514.)

D'un riche jaserant de l'œvre de Surie Et de plates d'achier closes par maistrie. {1, 511.}

De plates et de grèves se fist bien atourner. (Bert. du Guesc., I, 88.)

Ce mot est au pluriel, parce que, en esset, il y avait deux pièces, l'une par devant, l'autre par derrière. Aussi les comptaît-on par paires. Nous lisons dans Li escris dou harnas mons de Haynnau, en 1358: « Premiers, 11 paires de plates de wière; s'en sont les unes couviertes d'un drap d'or et les autres d'un bleu velluiel, à 1 escut des armes monsigneur le conte Willaume.... Item 11 paires de plates à jouster, de coy li une est couvierte d'un noir velluiel et li autre d'un bleu.... Item vii paires de plattes de le vièse manière.... Item une paire de plattes de rouge velluiel à 11 kainnes d'argent et a 1 billet d'argent.... Item une paire de grandes plattes, couviertes d'une rouge tarse.... » On remarque dans ces passages les plates de guerre et celles pour jouter; puis les plates à l'ancienne mode, et ensin de grandes plattes.

C'est surtout au xive siècle que nous voyons employer le terme plates dans cette acception. On disait bien depuis longtemps plata, en moy. lat., pour lame de métal, mais ce mot ne désignait pas l'armure de poitrine comme dans nos exemples. Lorsque l'auteur du Baud. de Sebourc parle des plates de Charlemagne, il fait donc un anachronisme au moins dans les mots:

Aportés-moi les *plates* Danemon; Onques micudres ne furent puis le tamps roy Charlon (Baud. de Seb., II, 494.)

Ce mot ne s'appliquait d'une manière absolue que dans cette signification-là. Les gants de fer se nommaient gants de plates. « Item vii paires de wans de plattes : s'en sont les trois paires de laiton. » Harnas du comte de Haynnau. Nous trouvons même des couteaux de plates :

A son coutel de plates est en l'eure venus.

(Bertr. du Guese., 1, 95.)

Les plates s'appelaient aussi plateinnes, et nous voyons que les Provençaux disaient de même platas et platinas, pour plastron.

On voit, d'après ce qui précède, que le sens propre de tous ces mots, c'est celui de *lame plate* ou de métal aplati. Aussi *plata* compte-t-il parmi ses acceptions diverses celle de lingot:

Or et argent en plates.

(Baud. de Seb., 1, 45.)

Il en est de même en prov., et cela nous explique l'esp. et le port. plata, argent; peut-être aussi notre vaisselle plate, qui ne serait alors que de la vaisselle de plate.

L'étymologie de plat et de ses dérivés est le grec πλατύς.

PLEIGNE, plaine, Gilles de Chin, v. 1422.

Lor caucez lacent en la pleigne.

Comparez le prov. plaigna; et voy. notre mot Plains.

PLENIER, plein, entier, parfait, en abondance, v. 4950, 5365, 5390, 23622, Gilles de Chin, v. 658, 4686, 4816.

Moy. lat. plenarius. prov. plener, plenier, esp. plenario. Nous employons encore ce mot au féminin dans cour plénière, indulgence plénière. Le moyen âge l'appliquait à bien d'autres choses. Notre auteur parle de murs et de châteaux pléniers, et il en est de même en provençal:

Las estras del ric palai plenier.

(Chr. des Alb., p. 408.)

La Chanson de Roland a des esturs plèners et des cops pleners.

Ailleurs nous lisons aussi:

Ly roys le reféry ung aultre cop plénier... Dieux ! que ly crestien en firent duel plénier..

L'auteur du Gilles de Chin dit de son côté :

Est li tornois grans et pléniers... Trestout eurent ausi plénier Que s'on éust por 1 denier Ce que mestiers 1 fu le jor... Sez noces furent molt plénières.

Enfin Guillaume Guiart, imitant aussi en cela les troubadours, nous parle de chemins pléniers :

> Parmi les grans chemins pléniers R'issi pour aller en cele erre Le conte de Blois de sa terre.... S'en sont tornatz per lo cami planier.

(Chr. des Alb., p. 64.)

Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 569. Au xvue siècle Veneroni donne encore le masculin plenier, ital. plenario.

PLENTÉ, quantité, abondance, v. 6179; longtemps, v. 5274, 22846; PLENTÉ (A), en abondance, Gilles de Chin, v. 2940.

Par les mahommeries, dont il y ot plenté, Ordonèrent moustiers là où on a canté... Uns chines le mena en uog batiel plenté... Mais se je suy là-hors, j'atenderay plenté... Servi furent par grant daintier De divers mez et à plenté.

Lat. plenitas, prov. plenetat, plentat, plantat. L'origine et la derivation du franç. plenté ne sont pas contestables, malgré l'orthographe planté qui se rencontre non moins fréquemment, surtout au xvie siècle. « Comment Gargamelle, estant grosse de Gargantua, mangea grand planté de trippes. » Rab., I, IV. ABUNDANTIA, planté, anc. flam. planteyt, dans le Tetraglotton de Plantin. Ce mot n'est plus aujourd'hui conservé que dans les patois, entre autres dans le rouchi, le picard et le normand. Il est aussi resté dans l'angl. plenty. L'imitation de la forme prov. plantat, se montre dans les vers suivants:

Plentet i out de pracric, Plentet de bois, de vénerie.

(Rom. de Tristan , II, 94.)

Au lieu de cette expression dont Amyot et Rabelais se servaient encore, il ne nous reste plus en français que la locution tres-familière: tout plein, qui de même que plenté, signifie: beaucoup.

Pris dans le sens de longtemps, plenté n'est que le syno-

nyme de gramment et de grant pièce.

Plente avait pour adjectif plenteif, et plentiveux: « Li os estoit moult plenteif... Li terrois qui est entour est moult plentiveus. » Dom Carpentier, vo Plentudo. Le wallon et le rouchi disent encore plantiveu, plantiveussemain. Il y avait aussi un adverbe dans l'anc. franç, témoin ce vers de notre auteur:

Elle rendit d'argent sy plainteusement Que n couppes en fis (v. 2088).

M. de Reissenberg a cru devoir imprimer plaintureusement pour la mesure du vers. A notre tour, nous demanderons de lire: Sy (très) plainteusement? L'adj. plainteux est la syncope de plentiveux, dont plantureux, déjà en usage au xve siècle, n'est que la corruption. Si planteif, sem. planteive (rom. de la Rose, v. 19749), répond à la forme prov. plantadiu, plantadiva, de son côté plainteux, en angl. plenteous, répond à plendos, syncope de plantados. Raynouard a eu tort de ranger ce dernier adj. prov. parmi les dérivés de plantare; il vient de la sorme plantat, équivalant à plentat (plenté, plenitas). M. Duméril a commis une erreur semblable dans son dict. du patois norm.

Devrait on, comme le croit M. Genin, écrire plentureux par un e et non plantureux? Toutes les formes que nous venons de citer donnent la réponse. L'une vaut l'autre. Cette dernière orthographe a sa raison, sans qu'il soit nécessaire d'y voir l'idée de planter. Voy. Lang. de Molière, p. 302, et Rayn., Lex. rom., IV, 556 et 569.

PLEVIR, promettre, assurer, fiancer, v. 115, 3522, 14885, 29346; Gilles de Chin, v. 2649, 4782.

Avoce lui koucherai, pour yoir le vous plévi...

Je vous jure et plévis...

Il y a plusieurs cas : premiers je sui plévie
A Maradot le fil au soudant de Piersie...

Sa conseience le reprent
De la foi qu'il avoit plévie
La contesse....
Domisons ot non, moult fu hele.
D'un chevalier estoit plévie...

Prov. plevir, plivir, moy lat. plevire, plivire. Subst. prov. plieu, moy. lat. plivium, plegium, anc. franc. plege; angl. pledge, caution, garantie.

M. de Chevallet a considéré ces dernières formes comme principales, et les fait dériver de l'anc. allem. pflegan, island. pligta. Élém. germ., p. 587. Cette opinion, déjà mise en avant par Wachter, a été repoussée par M. Diez. Ce savant fait d'abord voir que le lat. præs, prædis, mérite considération (c'est l'étymologie de Saumaise, accueillie par Ducange). Puis il en propose une autre, qui consiste à voir dans plévir

le lat. præbere, et dans plege, præbium. D'après cette hypothèse plévir et plégier répondraient au lat. præbere fidem, et on aurait dit d'abord plévir la foi, puis simplement plévir. Nous préférons le lat. præs, prædis, pleige, garant, auquel on doit, sans aucun doute, rattacher prædium (prædia bona, biens hypothèqués. Ascon. Pedian.), et peut-être prædius, qui a, qui est doué. Ge dernier permet même de supposer un verbe lat. prædire = plévir. Le changement de la dentale en labiale est fréquent. Comparez l'ital. padiglione = pavillon, et notre franç. parvis, napol. paraviso = paradisus. Quant à la forme plege, elle se tire du lat. prædem ou prædium, et se confirme par le dialecte sicilien preggiu.

Le dict. de l'Académie française donne encore les mots pleige, pleiger (vieux), et l'angl. a conservé to pledge. Voy. Ducange, vo Plegius, gloss. et suppl. Le participe plévie, fiancée, répond bien au lat. sponsa.

Quoique fuissies plévie de lui, c'est my amis. (Baud. de Seb., I, 69.)

A Liège le droit de main plévie (jus manus plicatae) était le droit de propriété que la coutume accordait sur les biens de son mari à la femme survivante, quand il n'y avait pas d'enfants issus du mariage.

PLEURE (CANTE), Gilles de Chin, v. 813.

Une heure rit, une heure pleure, Tout aussi que la cante-pleure Fait l'un lie et l'autre dolent.

Ce vieux mot si singulièrement compose désignait, des le xire siècle, un robinet, un entonnoir, un arrosoir, enfin un instrument laissant couler l'eau avec un certain bruit, c'esta-dire pleurant et chantant. De la toutes sortes d'allusions à cette double idée, si bien que la chante-pleure rendait l'un joyeux et l'autre dolent, dit notre auteur. Dans Flore et Blancheflore, ce mot désigne seulement l'affliction, la tristesse:

Or puis avoir nom *chante plore* Qui de deul chante et de tristor

Rutebeuf l'emploie dans le même sens (I, 89 et 109). Mais comme il était facile de le prévoir, les trouvères ont à qui mieux mieux joué sur ce mot, et la chante-pleure s'est changée pour l'un d'eux en pleure-chante:

Muit vaut miex pleure-chante que ne fait chante-pleure :
Cil qui s'envoise et chante et en péchié demeure,
Cil plorra en enfer, ja n'iert qui le sequeure
Entre les sathanas qui sont noir comme meure.
Et de la pleure-chante savez que sénédie;
Qui pleure ses péchiez et vers Dieu s'unclie;
L'ama a le guerredon quant la char est porrie:
Ou ciel avoec les angles s'en va toute florie;
Lors ne se puet tenir qu'ele ne chante et rie.

(Rutebeuf, append., 1, 397.)

En définitive ce joli mot de chante-pleure ne nous sert plus qu'à désigner un objet matériel propre à l'écoulement d'un liquide. Il ne rappelle plus la tristesse. Après l'avoir abandonné pendant plusieurs siècles, on l'a repris, mais on ne lui a pas rendu toutes ses significations, surtout cette dernière. Il en est de même de l'esp. cantimplora.

PLOT, PLOY, pli, état d'une personne ou d'une chose, v. 1550, 4286, 4292, 27521, 30145.

Jamais ne te tenray en vie ne en tel ploy....
Bauduins fu à diestre, sy le tient par le doy
Et Witasse à seniestre qui en fu riehe ploy....
Oncques delà le mer je ne vis sy fait ploy....
Dix erestiens a mors Abilans li fors roys,
Ançois qu'il retournast ne qu'il perdis ses plois....
Il livera Tangré droitement en ses plois.

Les personnes et les choses peuvent être considérées dans leur état matériel, comme étant composées de parties qui se replient les unes sur les autres ; de manière que leur pli ou leur ploi n'est à vrai dire que leur état ou leur position. C'est ainsi que dans la Chans. de Roland on dit d'un gant travaillé en or :

Si l'en dunez cest guant ad or pleiet.

(St. 189.)

Et ailleurs :

Et j'ai elme et escu qui bien affiert à moi Cheval, haubert et chauces dont tenant sont li ploi. (Vœux du Paon, MS., fo 9 v°.)

Mais la métaphore s'empara bien vite de cette idée, et on l'appliqua souvent à l'état moral.

De la nous disons encore: prendre un bon ou un mauvais pli; et si, substituant le mot drap à ce dernier subst., nous employons l'expression étre dans de vilains draps, il ne s'agit pas la de draps de lit, mais de vêtements, et en définitive des plois ou des plis de l'anc. langage. Les trouvères ont donc pu dire:

La proière chest homme t'a mis en si bon *ploit* Que Diex te pardonra.

(Baud. de Seb., I, 518.)

Ma mère si fu Rose qu'as mis en povre ploi.

(Ibid., II, 559.)

Plaisance l'a mis en ce ploy.

(Charles d'Orléans, p. 21.)

Car yauwe y vint à tel esplois Que moult d'avoir mist à mai nins.

(Corp. chr. Fland., III, 480.)

Mais voici que la nature prend sa robe de printemps et que les arbres se montrent dans leur parure nouvelle : écoutez ce que le trouvère dit à ce sujet :

> Che fu el tamps de may que soés est le mois, Qu'aubespine et tous arbres reviennent en leur plois. — (Baud, de Seb., II, 595.)

C'est-à-dire : reviennent en leur état.

Ainsi étre en bon ploi, ou en poure ploi, équivaut à notre expression être dans de bons ou de mauvais draps. Quoique

Raynouard ne le dise pas clairement, nous pensons que le prov. plex a le même sens dans cette phrase: En si han plex diferens. Lex. rom., IV, 562. En définitive les plois sont l'état physique ou moral des personnes ou des choses, et cette phrase provençale: « Se meton en plec de forma de libre, » veut dire: Se mettent en état de forme de livre, et non pas de pli, comme l'a pensé Raynouard. Ajoutons quelques exemples des trouvères:

A l'injure de chou qu'il a brisiés les *plois* De la couronne d'or dont estoicore roys, Jugement en arai des chevaliers courtois.

(Baud. de Seb., 1, 51.)

De sa lanche li passe du haubregon les plois.
(Ibid., I, 100.)

Les François Estoient ordené et tiennent bien leur *ploiz.* (Bert. du Guesc., I, 159.)

Voici cependant deux exemples où le sens du mot ploi est un peu différent :

Et ly Morlien fièrent de martiaus as hons plois (v. 9164). Or m'avés vous tenut longhement en vos plois (v. 10657).

Tenir quelqu'un en ses plois peut à la rigueur signifier le tenir auprès de soi, ou bien le tenir prisonnier; mais férir as bons plois, comment faut-il l'expliquer? Les Provençaux ont la même expression:

A tot pleg

Raynouard traduit ainsi cette phrase: « A tout coup il frappe toujours au cœur. » Par quelle déduction le ploi peut-il être un coup? N'oublions pas que les plis ou les plois constituent l'état de la personne, et que, par conséquent, chaque mouvement suppose de nouveaux plois. Ferir a tot pleg revient donc à : férir à tout coup ou à tout mouvement; férir as bons plois voudra dire aussi à bons coups ou à bons mouvements.

Le mot ploi vient du lat. plica, pli, qui a produit le prov. et le cat. pleg, l'anc. esp. pliego, l'esp. mod. pliegue, le port. prege et l'ital. piego, plico.

Parmi les nombreux dérivés de ploi nous devons remarquer le verbe employer, prov. empleiar, mots qui signifient mettre une chose ou une personne dans les plois ou dans l'état dont elles ont besoin pour qu'on puisse s'en servir. Ainsi: Vous me mettez en bien pauvre ploi, pourrait aussi se traduire par : Vous m'employez bien pauvrement. Le subst. franç. emploi, ital. impiego, manque au prov. et aux autres langues néolatines. Le radical ploi, pleg, en tenait sans doute lieu.

PLOREMENT, affliction, désolation, v. 692.

Dame, ne plorés pas, laissiés vo plorement.

Prov. ploramen, du lat. plorare, wall. ploré.

PLOT, plut, Gilles de Chin, v. 5488.

Tant que lui plot.

3º pers. sing. du passé défini du verbe plaire. On trouve aussi écrit plaut, pleut, plout, plut, etc. Dans le Baud. de Seb. (II, 127) nous lisons: « Il ne ploit à Dieu. Voy. Burguy, Gram., II, 191.

PLOY, voy. PLOI. PLOYR, ployer, v. 29057.

> De sa lance le va sy fort aconsiévir Que Tangré fist ployr.

Cette désinence rappelle celle que le wallon donne généralement à tous les verbes de la première conjugaison que nous terminons en ier. Ainsi on prononce en wall. plo-y, pour ployer.

PLUÈVE, pluie, v. 3422.

Pleuist à chelui Dieu qui fist pluève et vent.

Rouchi pluefe, wall. plaiv, picard pleuve. Lat. et prov. pluvia. Il y a même en rouchi un verbe pluevener.

PLUIS, plus, v. 171, 51390, 31399.

Com la pluis souffisant que on peuist trouver.

Notre auteur emploie souvent cette variante de plus. La diphthongue ui pour u est très-fréquente, et nous avons eu plus d'une fois l'occasion de remarquer qu'elle n'avait même que la valeur de l'u. Voy. Burguy, Gram., II, 318.

Tot maintenant n'ot pluis respit quis.

(Gérard de Vienne, v. 1488.)

Nous devons noter ici l'emploi de plus pour plus longtemps. « Se nous sommes plus chy. » v. 21283. Dans le Gilles de Chin on lit en outre :

Car moult avoient eil de là
Plus chevaliers de chiaus de chà (v. 859).

C'est encore une phrase à noter. Nous dirions aujour-d'hui: plus de chevaliers que ceux de deçà. Plus de chiaus, pour plus nombreux que ceux, est conforme à la règle du comparatif, qui dans la langue d'oïl aussi bien que dans la langue d'oc, exprimait la relation, tantôt par de, tantôt par que. De ces manières, la première est grecque et la seconde est latine. Nous devons faire remarquer ici que le franç. mod. a gardé une trace de cet ancien usage. Suivi d'un nom de nombre, plus prend encore de: plus de cent, plus d'une Pénélope. Voy. notre mot Mix.

Ne je ne creiray ja qu'il soit plus grans de my (v. 27150).

PLUISEUR, PLUISUER, plusieurs, v. 7594, 29691.

Ont deviers Antioche ly pluiseur ramenée. Mors est roys Godefrois dont à pluisuer anoie Pluiseur est analogue a pluis, et se prononçait aussi pluseur. Les Prov. et les Ital. ont dit plusor, qui vient sans doute d'un comparatif bas-lat. plurior. Voy. Diez, Lex. etym., p. 707; et Rayn., Lex. rom., IV, 577-578.

POESTÉ, POESTRE, puissance, seigneurie, v. 1989, 9745; Gilles de Chin, v. 189.

Et puis se releva par vive poesté... Se ly soudans i fust à sa gent poesté...
Quant fu armés, bien sanla estre
Chevaliers de moult grant poestre.

Cette dernière forme semble amenée surtout par la rime. Poesté vient du prov. poestat, syncopé du lat. potestas. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 583, et Ducange, vo Potestas, Gloss. et Suppl. Au lieu de dire à sa gent poesté, ce qui fait supposer un adjectif, nous pensons que notre auteur aurait dû dire: à sa gent de poesté. Bauduin d'Avesnes, par un acte de 1280, donne à l'abbaye de Bonne-Espérance « le pasturage de le poesté de sa ville de Cousorre. » Arch. du roy. de Belgique, chartr. de Bonne-Espérance.

Poestis, puissant, v. 4963, 5286, 6395, 6406, 7836.

C'est l'épithète que l'auteur du Garin donne habituellement au vieux Fromond de Lens. On trouve aussi écrit poestif, du moy. lat. potestativus. Dom Carpentier. On a dit de même posteis au lieu de poestis, par transposition:

> Ly soudars postéis (v. 33867). A lons dars postéis.

(Baud. de Seb., I, 103.)

L'auteur de la Chron. de Bertr. du Guesclin emploie l'expression: une guerre empoestie (I, 100), qui dérive de poestis. Comparez le subst. prov. empoestamen, puissance.

Pohier, voy. рионіек. Poiems, voy. pouvoir. Poiemeis, combat, Gilles de Chin, v. 4978.

> S'iert grans la noise et la tençons Et moult crueus li poignéis.

Moy. lat. pungitium, poingitium. Voir ce dernier mot dans Dom Carpentier. Ces mots viennent du lat. pungere, et non pas de pugna, comme l'a cru Ducange, ou de pugnus, comme le dit Buchon dans son Glossaire de Froissart. Le poignéis est le combat où l'on frappe de la pointe ou de l'estoc. Moy. liallem. puneiz. Le moy. lat. a dit dans le même sens puncha.

Molt se mervoillent forment do poigneis.
(Mort de Garin, p. 68.)

« Et commencha li poignéis fiers et grans et aspres. » Chr. de Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, ſº 146 rº. Au lieu de pongitia on a imprimé perongitia dans le Corp. chr. Flandriae, I, 173. Poignéour, poignéor, combattant, v. 25827; Gilles de Chin, v. 5520.

L'a sy bien assenet à loy de poignéour, La tieste ly fendy à son branc de coulour La gist li cors du poignéor Qui départi maint grant estor.

M. P. Paris, suivant en cela l'exemple de Raynouard, tire ce mot du lat. pugnator. Chans. d'Ant., I, 15. Nous croyons qu'il vaut mieux le dériver, comme poignéis, du lat. pungere. Le prov. ponhedor vient de même du verbe ponher, et non de pugnare. On trouve aussi pongnéour en langue d'oïl:

Wistaces de Boulongne et tout si pongnéour.
(Baud. de Seb., I, 240.)

Se conquerre volez à tous jours mais honnour, S'alez au devant d'eux à loy de pongnéour. (Bert. du Gues., 11, 194.)

Et puis n'oublions pas que l'on disait poindre pour combattre :

Gilles de Chin qui n'est pas faus,
Tout à poindre et à encontrer....
Le conte de Los voirement
Encontra en son premier poindre.

(Gilles de Chin, V. 1614, 4754.)

Poindre, peindre, v. 6824, 14946.

Tint l'escut en cantiel Où la couronne d'or fu pointe de nouviel... Godefroys de Buillon ung pointre tos manda, Et desus son escut à poindre ly pria Une gente pucielle, et ce ly commanda Qu'il le poinde oussy bielle que faire le pora

En liégeois on dit encore pond pour peindre et pondeu pour peintre. Prov. peinher, penher, du lat. pingere. La langue d'oïl avait aussi les formes paindre, painturer : Canbre painturée, Rom. d'Alex., p. 380.

> Ou palais qui *pains* estoit d'argent. (Baud. de Seb., I. 10.)

En sa cambre pavée qui est painte à argent.
(1bid., I, 92.)

Point, négation, v. 932.

Sont-il point revenu?

M. Burguy a remarqué cette suppression de ne avec pas ou point dans les phrases interrogatives; seulement il n'en fait remonter l'usage qu'aux écrivains du xvie siècle et à leurs successeurs immédiats du xvie. Gram. de la langue d'oil, II, 353. Le ne paraît inutile avec pas et point à l'interrogation; en effet, c'est comme si l'on disait: Sont-il revenus de la valeur d'un pas ou d'un point?

Pointure, peinture, v. 23884; Gilles de Chin, v. 1282.

A une rouge croys et en noble pointure.... Si que il voit en la pointure. Cette forme qui est dérivée du prov. peintura, répond d'un côté au verbe poindre, pingere, wall. pôd, et de l'autre au verbe poindre, pungere, piquer. Dans le Gilles de Chin on lit:

S'eust-il tant plaies et pointures En cors, en ners et en jointures, Qu'il seroit anuis de l'redire.

(Gilles de Chin. v. 5238.)

Ici les pointures sont des blessures, des piqures.

Poisen, peser, chagriner, déplaire, v. 9222; Gilles de Chin, v. 3147.

Je ne demoray plus icy comme prison,
Ains iray à l'estour qui qu'en poist ne qui non...
Cui qu'il soit bel, ne cui qu'en poist.

C'est par extension du poids physique au poids moral que les Provençaux ont employé pensar, pezar, et les Esp. pesar, pour déplaire, chagriner, mots qui viennent du lat. pensare. De la aussi les formes de la langue d'oil poiser, peser, rouchi et picard poiser, franc-comtois poisie. On lit dans la Chans. de Roland:

Que mort l'abat, cui qu'en peist ne cui non. (Édit. Genin, p. 589.)

Cette expression qui qu'en poist, ou plutôt cui qu'en poist, ainsi que le dit M. Genin, est fréquente chez les trouveres:

Car Ferrani est gardé qui qu'en poist ne cui non. (Vœux du Paon, MS., f° 119 v°.)

Elle a servi à désigner parsois des noms de lieux, et l'on connaît à Paris la rue de Quincampoix, ainsi qu'à Liège le bois du même nom. Malgré mon respect pour la science, il m'est impossible de voir dans ces mots les racines celtiques qu'on y a trouvées. Bullet. de la comm. d'hist. de Belgique, XII, 293, 17° série. La raison, c'est que l'orthographe plus ancienne était kykenpois. Bulletins de ladite comm., IX, 79. L'orthographe moderne est due à une prononciation corrompue, qui a sans doute été importée de Paris à Liège. L'abbé Lebeuf dit que le nom parisien s'écrivait aussi autresois quiquenpoist et qu'il venait d'un Nicolas de Kiquenpoit. Comme on écrivait aussi cuiquenpoist, il arriva qu'on sit de ce dernier mot cinquampoit et puis ensin quincampoix.

Polie, poulie, v. 30154.

Et le pont avale qui pendoit à polic.

On trouve le moy. lat. polia dans un arrêt du Parlement de 1299, pour désigner les machines qui servaient à tendre les draps et à les faire sécher. M. Diez tire ce mot de l'angl. sax. pullian, tirer, angl. pull. Ces mots ont sans doute de l'analogie avec l'allem. spule, bobine, anc. allem. spuolo, auxquels M. de Chevallet rattache de préférence le mot poulie.

Tome III.

Pomon, pommon, poumon, v. 4684, 8981.

Volentiers ly fendist le cuer et le pomon... Et le navra ou corps entre pommon et fic.

Prov. polmo, ital. polmone, rouchi pomon. Du lat. pulmo.

Ponée, posnée, puissance, bravade, v. 4585, 5527, 8780, 9070, 20139, 32757.

Vous porés recorder à le gent redoutée
De Godefroy le due l'estat et le ponée...
Et jura Mahommet
Qu'à Solimant fera abatre sa posnée....
C'est ung bons chevaliers et de grande ponée...
C'est ly Rouges Lyons qui maine grant ponée...
Et dist Cornumarans: Laissiés vostre ponée...
Tangré
Ne vot de Labigant oir nule ponée.

Dans les Livres des rois ce mot est écrit podnée. M. Diez, ne le retrouvant pas dans le provençal et dans les autres langues néo-latines, le considère comme étant d'une origine incertaine. Nous ne saurions admettre sa conjecture touchant un subst. poussonnée, formé de pousser. Quant au rapprochement qu'il fait de notre mot avec le cambrien posned, nous l'admettons volontiers. Seulement ce dernier n'est qu'un dérivé. Il signifie en effet quelque chose de gonflé ou de rond. N'est-ce pas là le sens du mot beubant, dont la racine est bombus, et notre ponée n'en est-il pas synonyme?

Fallot s'est trompé en ne voyant dans ponée qu'une forme irrégulière occasionnée par la rime au lieu de poine. Il n'a pas compris les vers suivants:

> N'i ait bairon de si grant renommée, S'il ly faisoit outraige ne gonée, Ke ne l'pandist à un arbre ramée. (Gérars de Vienne cité par Fallot, p. 565.)

C'est-à-dire outrage ou bravade. Froissart parle ainsi de la forfanterie des Gascons: « Vous connoissez encore petitement la posnee des Gascons. » Gloss. de Buchon. Ce mot se trouve avec le même sens dans le rom. d'Alexandre:

> Dont de maint orgillous abati la posnée (p. 3). Ensi lor renderai l'orguel et le posnée (p. 45).

C'est, croyons-nous, l'explication qui convient aussi à ce mot dans le vers suivant:

> Si m'avez bien servi sans mauvaise posnée. (Chans. d'Antioche, I, 27.)

M. P. Paris y a vu des débats, des contestations, et l'a rapproché de ramposner, railler, injurier, tirant ces mots du lat. pugna, c'est plutôt de la forfanterie. Mais, on l'a vu, d'ordinaire ponée veut dire puissance:

Desor Daire s'en vait qui maine grant posnée.
(Rom. d'Alexandre, p. 60.)

A Cambray vint monstrer sa posnée. (Baud. de Seb., I, 61.)

118

Si la ponéé est la puissance, et ne devient de l'outrecuidance que par extension, ne serait il donc pas permis d'y voir la force matérielle, la force du poignet? et le prov. ponhada, le moy. lat. pugnata, qui viennent de pugnus, ne pourraient ils lui servir d'intermédiaire? Il est vrai que ponhada ne signifie que poignée, mais en revanche pugnata veut dire soufflet, coup de poing. La ponée exprimerait bien ainsi la raison du plus fort, la puissance brutale, qui devient de la bravade.

Pooin, pouvoir (verbe).

Cette forme dérive du prov. poder par contraction. M. Diez pense que le v qui s'y est introduit a eu pour objet d'éviter l'hiatus. M. Burguy, au contraire, aime mieux donner à ce v la valeur d'un u, et croit qu'on a prononcé pouoir. C'est possible. — Nous ne pouvons que renvoyer à la gram. de la lang. d'oïl, II, 45, pour la conjugaison de ce verbe. Notre auteur dit à l'imparfait de l'indicatif 4re pers. du pluriel:

S'au castiel Tiervagant le poiems atraper (v. 18555).

Et cette forme est la plus ordinaire; cependant il faut signaler la forme podiems, qui a échappé à M. Burguy. Chevalier au Cygne, append., p. 403. On y retrouve le d du radical; qui est venu lui-même remplacer le t du latin, car posse n'est que la syncope de potesse. Les plus anciens monuments du moy. âge nous montrent ces formes en t et en d. On lit podir dans les Serments, et podibat pour poterat dans un acte de 657. Le fragm. de Valenciennes a podist (lig. 21 de l'édit. Genin) et l'on trouve poedent dans la Chans. de

Demeurent trop , n'i pocdent estre à tens. (Chans. de Rol., st. 136.)

Le prés. de l'indic. je puis est particulier à la Picardie; je peux est dérivé de la forme normande puus où pus, ou bien de pois, comme on l'a vu dans l'adv. peu=poi. Le rouchi dit à la 3e pers. plur. du prés de l'ind. i'n' peut tent pas : c'est un souvenir de la forme puent, pueent : Puent-on = peut-on (v. 7003).

Ne l'pucent dou ceval abatre.

(Gilles de Chin, v. 5427.)

5420.0

Poré, purée, potage, v. 7674.

Ly uns porte poré, ly aultres porte pois.

Nous avons traduit ce mot par purée, attendu que plus loin l'auteur dit d'une autre façon:

S'aray de la purée et uns aultres des pois (v. 7692).

Le moy. lat. employait de même comme synonymes les mots porea, purea et pureya. Ils doivent venir du lat. porrum, porreau, légume dont on faisait et dont on fait en-

core la soupe. Aussi nous sommes-nous garde d'y voir un potage aux pois, comme le disent tous les cuisiniers et tous les lexicographes: nos exemples prouvent bien qu'on distinguait les pois et la purée. Les citations faites par Ducange et par Dom Carpentier le montrent aussi.

Poreuc, pour cela, Gilles de Chin, v. 1374.

Si li a dit qu'en guerredon, Poreue qu'il ait plus rice don, Si qu'il les porte à....

Poreuc que, lat. pro hoc que, rappelle l'ital. perocché, moy. lat. per hoc que. Les formes poreuc, poruec, puruec, sont identiques à poro qui se trouve dans l'hymne de sainte Eulalie, de même qu'à l'ital. però, à l'esp. et à l'anc. port. pero. Le prov. avait aussi pero, mais nous ne voyons pas que, comme la langue d'oïl et l'italien, il en ait fait une conjonction suivie de que. Voy. Diez, Lex. etym., p. 259, et Burguy, Gram., II, 318:

Ponquant, pour autant que, Gilles de Chin, v. 4990.

Porquant aucuns des nos i vait Qui moult poi désonnor i fait. Car por noient brise se lance Qui se met arrière et relance.

Corrélatif de pourtant. Voy. NEPORQUANT et QUANQUE.

Ponquis, Gilles de Chin, v. 2997.

Gilles de Cyn fu bien porquis Qui servi de pain et de vin

Ce mot ne veut pas dire empressé, comme l'a dit M. de Reiffenberg. On appelait un chevalier porquis, lorsqu'il s'était mis au service d'un seigneur. C'est ainsi qu'on porquérait des saudoyers:

> Tant a porquis de saudoyers Que la tiere gaste et essille.

> > (Dom Carpentier, vo Perquirere.)

On voit que ce n'est pas non plus le participe d'un verbe porquir, qui n'a jamais existé, quoi qu'en disent Dom Carpentier et Roquesort. Le lat. perquirere a produit l'anc. fr. porquerre, part. passé porquis. Voy. Quis.

Portée, progéniture, v. 1915.

Voire, dist le royne, s'il plaist à le portée Que en la sainte Vergiène fu d'angle amenistrée.

C'est comme si l'on disait: s'il plaît à l'enfant qui en la Vierge fut, etc. Notre mot portee, non plus que l'ital. portata, ne pourrait plus s'employer d'une manière aussi spéciale.

Portes oires, à Jérusalem.

Notre auteur a si bien réussi à embrouiller la topographie de Jérusalem, que nous aurons de la peine à expliquer son texte. Lorsque les croisés arrivent devant la ville, ils aper-

Les portes oires qui sont à ung coron Et la porte dorée ou mainent ly glouton (v. 16132).

Il est clair que ces deux entrées sont différentes dans la pensée du trouvère. Mais voyons les positions que vont prendre les assiégeants. C'est d'abord le duc de Normandie qui va se fixer avec son monde

Viers le mont Olivet à une porte lée (v. 16176).

Puis c'est le comte de Flandre qui établit ses soldats près de la porte de Bethléem (v. 16201). Et quand le roi Cornumarant se met à regarder les croisés, où trouve-t-il leurs tentes?

Devant les portes oires qui moult font à loer (v. 16225).

Enfin, quand l'auteur veut indiquer l'espacé occupé par le front des assiégeants, il dit:

> A le porte dorée sur le maistre kaucie Jusques as portes oires dure la guignerie (v. 20250).

En présence de ces différents passages, on est bien obligé de distinguer deux entrées dans ces deux appellations de porte dorce et de portes oires. Aussi M. de Reiffenberg dit-il positivement au v. 5026 que la porte dorce était celle des tribus (alasbat), et qu'il ne faut pas la confondre avec la porte d'or citée par Guillaume de Tyr. Puis, au v. 16205, il affirme d'abord que la porte de Bethleem est la même que la porte David, qui était à l'occident:

A le porte David devant soleil couchant (v. 16253).

Et plus loin, au v. 16762, il semble consondre la porte dorée avec cette même porte de Bethléem. Sur quoi s'est-il appuyé pour cela? Nous n'en savons rien. Il y a même beaucoup de raisons pour penser le contraire de ce qu'il avance.

Quoi qu'il en soit, la porte d'or de Guillaume de Tyr doit être pour M. de Reiffenberg les portes oires, et l'on sait effectivement que cette porte était double, et que des lames d'or ou plutôt de cuivre la recouvraient. Voilà pourquoi on pouvait dire les portes oires au pluriel. Oire est une forme de la langue d'oïl qui équivaut au prov. aure, d'or. On lit aussi dans les Assises de Jérusalem : « Entre le mur de la cité et le mur des portes oires, si estoit li Temples à mein destre.... Si comme en issoit de ces portes, estoit li temples Salomon, là ù li frère du Temple manoient ... » Tom. II, append., not., p. 532. Mais en revanche, dans la traduction française de Guillaume de Tyr, on lit : « Devers bise a une porte, devers Orient en a une autre qui a non porte oire. » Liv. VIII. N'est-ce point là la porte d'or ou la porta aurea du texte latin que M. de Reiffenberg ne voulait pas confondre avec la porte dorée? Nous sommes obligé de faire remarquer ici qu'Adrichomius qui a publié à Cologne, en 1588, une description de Jérusalem, déclare que la porta aurea se nommait également porta orientalis.

Ainsi donc porta aurea, porte oire, portes oires, tout cela est la même chose, et l'on vient de voir que cette porte était à l'orient de la ville.

Reste la porte dorée. Ou faudrait-t-il la placer? M. de Reissenberg a-t-il eu raison de la mettre à l'occident, et de la confondre avec celle de David ou de Bethléem? On doit trouver étrange au premier abord que porte dorée ne soit pas la traduction de porta aurea. Aussi n'hésitons-nous aucunement à dire qu'il en est ainsi, et qu'il faut rejeter l'explication de M. de Reissenberg, aussi bien que la distinction faite par notre auteur. Tout le monde reconnaît que Jésus a fait son entrée à Jérusalem par la porte dorée, et nous lisons dans notre roman:

Devant les portes oires par où Jésus entra Dedens Jhérusalem, quant il résuscita Le corps saint Lazaron (v. 20447).

Portes oires et porte dorée sont donc la même chose. Ailleurs il est question de la rencontre de sainte Anne et de Joachim sous ces mêmes portes qui sont appelées porte dorée (v. 5026), et tout le monde s'accorde encore à voir ici la porta aurea. Qu'on ne soit donc pas surpris de toutes ces différences. Au vers 16960 l'auteur ne donne-t-il pas le nom de porte de Béthanie à ces mêmes portes, et au vers 16176 ne parle-t-il pas d'une large porte vers le mont Olivet, qui doit aussi être la porte dorée?

Je ne veux plus faire qu'une observation pour prouver que les portes oires et la porte dorée sont bien la même chose. A Constantinople il y avait aussi une porte dorée, porta aurea, et voici ce qu'en disent les chroniques en roman: « Et quant l'empereur Morcusse sui à Bouckolion, il ralia ses gens et dit qu'il yroit assaillir les pèlerins. Mais il entra en une aultre rue et s'en alla à la porte qu'on nomme porte oire et par là s'ensuy. » Chron. en dial. rouchi dans les chron. de Buchon, pet. in-8°, III, 285. Et Villehardoin de son côté appelle cette même porte cirée (même vol., p. 97). N'est-ce pas que la porte oire ou oirée de Constantinople ressemble bien à la porte dorée ou aux portes oires de Jérusalem, et que tous ces mots traduisent le latin porta aurea? Nous ne comprenons pas que M. de Reissenberg, par égard pour le trouvère, n'ait pas reconnu cette identité.

Portière, voy. porture.

Portière, qui a porté dans son sein, v. 1606.

Qui futes de vo fil douche vierge portière... L'aigniel ou la brebis portière (v. 35520).

Nous trouvons aussi cette expression dans le Bertr. du Guesc., I, 43, et nous devons faire remarquer que l'Académie l'autorise encore dans les locutions vache ou brebis portière, c'est-à-dire qui est en âge de porter ou qui a déjà porté. Au xviº siècle le Tetraglotton de Plantin traduit l'équivalent lat. gestatrix par porteuse.

Porture, pourture, portée, progéniture, v. 302, 344.

Et puis vous ly dirés qu'elle a portet kiençons; Et se j'ay la pourture, tantos les baillerons A Marque..... La vostre porture est orde et meschéans.

Dans ce dernier vers M. de Reiffenberg propose de lire pour la mesure orde — et. Peut-être vaut-il mieux corriger portéure comme dans ce passage:

> Moult as fait biele engenréure, Or vien véoir sa portéure.

> > (Chev. au Cyg., p. 161.)

Le prov. avait dans le même sens portadura. Rayn., Lex. rom., IV, 606.

Postis, poterne, v. 9906.

Et portes et postis.

C'est proprement porte de derrière, du lat. posticum. Voy. Duc., v° Posticium.

> S'ancontrèrent Lione à l'entrer u posti. (Vœux du Paon, MS., f° 96 r°.)

Dans le MS. de Perceval on lit la forme postic (p. 168, col. 1) et dans le rom. de Rob. le Diable le diminut. peusticet. Le mot pouti est employé à Frameries pour porte de derrière.

Pour, v. 5375.

Jamais ne vous faurray pour les membres trenchier.

L'emploi de pour dans ce vers équivaut à : dût-on me trancher les membres. Il est assez fréquemment employé ainsi. On disait également : sur les membres trenchier.

Nous avons indiqué sous la prép. A, la locution germanique ou flamande qui consiste à placer deux prép. devant un verbe. Le plus souvent la prép. pour en est une. Il est inutile d'en donner ici de nouveaux exemples: en voici un pourtant qui offre quelque chose de particulier, d'un côté les deux prépositions et de l'autre une seule. La mesure a empêché le poête de suivre la règle dans la seconde partie de la phrase:

Pour iaus à rafresquier et pour iaus reposer (v. 27180).

Pour dérive til de l'ancienne forme por qui est une transposition de pro, ou vient-il de per? nous préférons per. On a dit aussi pur et même pro. Cfr. l'esp. por.

Pourciaus, pourceaux, v. 6444.

A guise de pourciaus les vont appareillant.

Cette prononciation est encore à peu près celle du lillois pourchiaus. On disait aussi en anc. franç. pourcel, du lat. porcellus, prov. porcelh, porcel, esp. porcel, ital. porcello.

Pourlire, lire complétement, v. 13026.

La lestre pourlisy.

Cette forme est aussi dans le Baud. de Seb., I, 64. On disait plus souvent, et même on a dit jusqu'à la fin du xvn° siècle parlire, dérivation plus régulière de perlegere. Pourlire et parlire prouvent bien la communauté d'origine des mots en par et en pour, de même que nous l'avons vu dans le mot poreuc = ital. però, dans porquant, lat. per quantum, et de même qu'on pourra le voir encore dans les mots ci-dessous.

Pourpensser, méditer, v. 2002.

Toute la traïson que dist et pourpensso La vielle Matabrune.

Le prov. a plus régulièrement perpensar du lat perpensare. Les plus anciennes formes en français sont purpenser et pourpenser; ce dernier est encore dans Marot:

Il pourpensa les façons et manières De susciter les souldars et banières (V, 9).

Pourpris, enclos, enceinte, v. 29620.

N'avoit homme sy grant en trestout le pourpris.

L'Académie donne ce mot comme vieux. C'est le part passé du verbe pour prendre, environner, comme dans ces vers:

* Et ly roys des Taffurs et ly sien en présent Ont pourpris ung grant siège et bien et francquement. (v. 26521).

On disait en moy. lat. porprendere (Ducange); au contraire, la forme prov. était perprendre, et le part. passe perpres.

Pourre, poussière, v. 7052, 29247.

Et vint l'ost Corbarant dont la pourre est drécie.... La pourre giettay ens dont ce fu faussetés.

Le mot pourre n'est que la contraction du prov. polvera, pol'ra, du lat. pulverem; on a dit aussi pourrière, qui dérive de la même façon du prov. polverieyra (pol'rieyra). M. Diez croit que notre franç. poussière vient de pourrière par le changement des r en s. Ne viendrait-il pas plutôt d'un subst. polsieyra, que le prov. pols, poudre, et l'adj. polsos, poudreux, peuvent très-bien faire supposer?

Pourtraitie, projetée, complotée, v. 28756.

Que la mort du hon roy a esté pourtraitie.... Dolans fu que sa mort fu ensy pourtraitie.

Ce mot n'a rien de commun avec notre subst. portrait. Pourtraitier vient directement du lat. pertractare, par le changement si commun de per en pour. Il en est de nieme du prov. pertractar et de l'ital. pertrattare. Faire un portrait se disait pourtraire et même pourtrayer. Dom Carpentier.

POURTURE, VOY. PORTURE.

Povres gens, pauvres, v. 3494, 4846.

Donnés as poures gens. Et d'autre part oussy à voz poures donnés.

Ce mot doit s'écrire poures et non poures. Il répond à la forme prov. paure, et sa prononciation s'est conservée dans l'angl. poor. Paure est une contraction de paubre, et l'on peut dire que notre mot pauvre vient directement de ce dernier et non de poure, orthographié poure. Nous ne savons trop pourquoi M. de Reiffenberg a rappelé au v. 4846 l'opinion de Leduchat, qui tire poure de potior dans cette phrase de Rabelais: « Le poure fredon du monde. » Nous n'avons pas pu vérifier cette citation qui est mal indiquée, mais c'est probablement un mauvais texte, et il faut peut-être lire le piour au lieu de poure.

Il existait, dans la langue romane, un synonyme du mot pauvre, très-souvent employé. C'est le mot frarin, en prov. frairin.

Si enforce li cris Là où menjoient la povre gent *frarin*. (Mort de Garin, p. 225.)

Als frairis donava viendas e peysson Segon que s trobava (vie de saint Honorat).

a Aux pauvres il donnait viandes et poisson selon qu'il se trouvait. » Comment Raynouard, comment M. Diez, n'ont-ils pas reconnu la parenté de ce mot avec le prov. fraire, frar, frai? Quel fut le premier nom donné aux moines vivant dans la pauvreté? Ce fut celui de frères, et en effet, la religion enseigne que les pauvres sont les frères de Jésus-Christ. Ne soyons donc pas surpris de voir saint Honorat exercer les œuvres de miséricorde à l'égard des frarins.

Mais le frarin devient un misérable, un scelerat; ce mot finit même par désigner tout ce qui est vil, abject, lâche.

Venge ton père, filz à putain frarin.
(Mort de Garin, p. 228.)

Mais sachies, se le tiengz, tenez-moi a frarin S'il n'i laisse la teste.

(Vœux du Paon, MS., (° 131 v°.)

Li quens Raoul n'ot pas le quer frarin.

(Raoul de Camb., p. 51.)

Ne croire mic ne garçon ne fearin.

(Gar. le Loh., II, 160.)

Et la preuve que ce mot frarin a bien ici l'origine que nous lui attribuons, c'est ce vers où l'auteur le remplace par poverin:

Ne sembla mie garçon ne poverin Mais riche prince por grant terre tenir:

(Mort de Garin, p. 149.)

Comme nous l'avons déjà fait remarquer au mot Mesquéant, il semble qu'il n'y avait que les pauvres, les malheureux et les chétifs qui pussent être scélérats, lâches, criminels, etc. Tous les vices, tous les défauts sont le partage des pauvres ou des frarins. Dans le Baud. de Seb. Gaufroi n'est pas seulement un traître, c'est un traîtour frarin (1, 185). Plus loin c'est la prison qui est appelée frarine, c'estàdire misérable (II, 160). Mais il ne suffit pas que le pauvre ait tous ces vices, il doit aussi être cruel, et au lieu de parler d'un combat acharné, on dira, en se servant de notre locution: un estour frarin. Baud. de Seb., II, 277. Ainsi voilà une épithète, qui fut d'abord employée pour exprimer la fraternité des personnes, et qui dégénérant en injure n'a pas tardé à passer aux choses.

Dans le roman de Renart, quand Brichemer s'est bien repu,

Que il su gros et bien enslez, Il vint gesir lez Ysengrin, Qu'il n'avoit pas ventre frurin.

(Rom. de Cen., HI, 8.)

Ventre frarin, c'est-à-dire ventre apauvri. Enfin dans le Partonop. de Blois on lit :

> Car nus escris n'est tant frarins, Nis de fables à Sarrasins; Dont on ne puisse exemple traire Del mal laissier et del bien faire (1, 4-8)

« Il n'y a pas d'écrit si pauvre, même dans les fables des Sarrasins, qu'on ne puisse en tirer des exemples pour éviter le mal et pour faire le bien. »

Raynouard n'a pas reconnu ces significations diverses du mot frairin en provençal; il semble même n'avoir pas admis le sens primitif, pauvre, et il a rattaché frairin à fraiditz, scélérat, cruel. M. Diez, suivant la même route, rapproche le mot frairin de l'anc. h. allem. freidari.

Nous n'acceptons pas cette origine. Ce qui est frarin a été primitivement ce qui est fratrin. Dom Carpentier, vo Fraternalis. C'est du moy. lat. fratreia qu'est venu notre mot frairie, et nous trouvons même dans les coutumes de Roisin le mot frareus pour désigner ce qui appartient en communauté: « Leurs maisons sont frareus de pavé, de bancs ou d'entretoises..» Lois, coutumes et franchises de Lille, gloss. Mais nous avons pour déterminer le sens primitif du mot frarin un exemple qui rend la chose très-claire : « Li povre ki sont en nostre terre, soient estranghe, soient frarin, nous les soutenons de nos aumousnes pour l'amour de Dieu. » Lettre du prestre Jehans, dans Rutebeuf, II, 455. Les pauvres frarins ne sont-ils pas bien les pauvres de la communauté ou du pays, les frères, en un mot, par op. position avec les pauvres étrangers? Cela tranche, suivant nous, la difficulté, et il devient impossible de partager l'opinion de M. Diez sur l'étymologie de ce mot.

Praiceour, prêcheur, prédicateur, v. 20193.

Or avint à ung jour, ce dient ly plusour, Que ly vesques dou Pui fist le praïcéour. La mesure du vers oblige de mettre un trema sur l'i, et cette prononciation ne rapproche que mieux notre mot du lat. praedicator: faire le praïcéour, c'est faire un sermon. Mais peut-être y a-t-il également ici une allusion aux frères precheurs, si célèbres à cette époque.

PRAIEL, PRAYEL, prairie, v. 3897, 13367.

En ung très-biel praiel où d'arbres ot foison.... Là furent encaukiet par dalés ung prayel.

Prov. pradelh, pradal, ital. pratello, du moy. lat. pratellum. On a dit en langue d'oil praelet, preelle, presle, et nous avons encore aujourd'hui le mot préau. De son côté l'auteur du Baud. de Seb. écrit à la rime praièle et il fait ce mot féminin:

Au tierch jour arriva dessus une *praièle* Assez préz de Nimaye, celle chité royèle (I, 56).

La forme presle sert à désigner plusieurs localités, entre autres un village entre Charleroi et Namur, où l'on a long-temps placé le champ de bataille des Nerviens et de César, et dont pour ce motif on tirait le nom du lat. praelium. M. Arthur Dinaux a résumé, dans une notice intéressante, toutes les opinions des savants sur ce fait historique, et il a conclu, comme l'avait fait Napoléon dans son Précis des guerres de César, que la défaite des Nerviens dut avoir lieu sur les bords de la Sambre aux environs de Maubeuge, dans une commune appelée Boussières. Voy. Bulletins de l'Académie de Belgique, t. XIX, 2° part., p. 143 et suiv. C'est aujourd'hui l'opinion la plus probable.

PRÉAGE, prairie, v. 7858.

Et ly roys des Ribaus, qui fu sur le préage, Fist arouter ribaus pour faire son mésage.

Preage est un augmentatif de pre, que la rime semble avoir amené ici. M. de Reiffenberg est allé trop loin en le traduisant par campagne. Ce mot n'a pas de forme analogue en provencal.

PREDONS, VOY. PREUS, V. 463, 4014, 6965.
PREMERAINS, PRIMERAINS, d'abord, Gilles de Chin, v. 707, 4522.

Tout premerains li vait aider... D'autre part vient tot primerains.

Ge mot que nous trouvons ici comme adverbe était employé aussi comme adjectif:

Ce est l'estoile primeraine.

(Fabl. et cont. anc., II, 529.)

Nous devons même dire qu'en provençal il n'est pas autre chose: primeiran, primeirana, premier, premiere, cat. primerenc. Voy. Ducange, vo Primayranus. C'est un de ces mots formés par analogie des adjectifs latins en aneus, comme extraneus, supervacaneus, contemporaneus. On aura

dit primeiran, d'un bas lat. primeraneus, comme du bas lat. superaneus nous avons eu souverain et en prov. soberan. Voy. Ducange. Il nous est impossible de ne point ranger dans cette catégorie les adject. de langue d'oil darrain, darraine, et le prov. dereiran, dernier, qui viennent sans doute d'un bas lat. deretraneus. Nous y ajouterons même l'adj. devantrain, devantraine, prédécesseur, qui a dù se former par analogie de ce mot darrain.

Nous trouvons la forme permerain dans le Baud. de Seb. :

A se moullier conta tout le fait permerain(1, 58).

Il y avait en langue d'oïl quelques autres expressions pour rendre l'adv. d'abord, entre autres primes et à premes, dont le pluriel répond au prov. primas, en primas.

Lors primes s'est levez li prestres.

(Fabl. et cont. anc., IV, 8.)

Si compeignon le vont blasmant De ce qu'il s'i ert célez tant Qu'il à prêmes ne le séurent.

(Gilles de Chin, v. 1615.)

On dit encore en rouchi au preume, que M. Escalier, dans ses Remarques sur le patois, écrit au præme, et que par suite de cette orthographe il trouve bon de tirer du lat. proemium.

L'ancien français a employé longtemps premiers pour d'abord :

A ung coron, premiers, de l'estour fort et grant Sont enbaiut ly saint.

(God. de Bouillon, v. 9556.)

PRENDRE (SE), v. 32140.

L'amulaine... qui au ceval se prent.

C'est-à-dire qui essaie de se remettre en selle. Proprement ce verbe signifie s'attaquer à... Ainsi dans Gilles de Chin on lit:

> Hector li prex ne Tydeus A cui d'armez ne se pirist nus (v. 2408).

Ainsi en provençal:

Lo rossinhols chanta tan dousamen Que negus chans d'auzel al sieu no *s pren*.

(Rayn., Lex. rom., IV, 627.)

Se prendre à.. s'est dit aussi pour se mettre à, commencer à, et c'est au fond la même idée. De notre temps on a rajeuni cette expression qui était fort en usage au xviº siècle. Il est toutefois bon de remarquer que dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl on pouvait dire prendre ou se prendre à:

Li juzieu *prėndo* a cridar.... Elh *se pres* a plorar.

(Rayn., loc. cit., 626-627.)

Notre auteur s'avise même d'écrire prendre sans préposition :

Puis visa en son cuer et prist ymaginer Que la dame fera à male mort livrer (v. 467).

On disait aussi emprendre dans le même sens :

Li pères emprist à souspirer.

(Baud. de Seb., 1, 9.)

Nous devons noter le subj. prés. du verbe prendre, que notre auteur écrit prenge (v. 3727), et que celui du Baud. de Seb. écrit prende (I, 63); la première forme est normande et l'autre est bourguignonne. A l'imparfait du subj. ce verbe fait presisse (v. 2439, 5142). — Comparez la forme de langue d'oïl panre avec le prov. penre.

Près (ambez), Gilles de Chin, v. 5215.

Est tous li poignéis esprès. Si s'en retornent d'ambez près.

Il y a ici une faute de copiste que nous n'avions pas remarquée en expliquant le mot esprés du premier vers. Nous n'hésitons pas à lire maintenant:

> Est tout li poignéis espars. Si s'en retornent d'ambez pars.

PRÉSENT (EN), présentement, à l'instant, et aussi en présence devant tout le monde.

Ces deux significations trouvent leur raison dans le latin inpraesentia, à l'instant même, et dans le bas lat. in præsenti, en présence. Notre auteur a employé l'une et l'autre en maint et maint passage: voici des exemples de la première:

Qu'il rendist les princiers tos et apiertement, Ou siège meteroit devant ly em présent (v. 5795). Or oyés l'aventure qu'il avint en présent (v. 7425). Et qu'il soient porté par delà en présent (v. 20293).

Dans ces exemples et dans beaucoup d'autres que nous pourrions citer, en présent traduit le lat. in praesentia. C'est au contraire le lat. coram qu'il faut voir dans les vers suivants:

> Par ma foy! dist-il, sire, chy verrés en présent Ung homme tout sauvage (v. 1595). ... Les harons qui l'à sont en présent (v. 2939). Le prison amenoient devant yaux en présent (v. 6591). Dieux fist pour ses amis miracles en présent (v. 9353). Abilans doit issir samédy en présent (v. 30260).

C'est bien là le coram ou plutôt le bas lat. in præsenti. « Tune judex jubeat eum in præsenti venire et judicet ei. » Lex Bajwar., tit. 12, c. 2, § 1.

Notre locution moderne à présent se rapporte tout à fait au lat. inpræsentia quant au sens, mais c'est la forme prov. a presem, laquelle, nous devons le faire remarquer, avait surtout le sens de coram. Rayn., Lex. rom., VI, 17. Dans la Chans. de Roland en présent est toujours pris pour en présence :

> Dreiz emperère, veiz me ci en présent (st. 22). Co est li définement, La fin del sècle ki nus est en présent (st. 109).

D'autres exemples du même ouvrage nous donnent l'origine d'une expression encore en usage :

> Or et argent lur met tant en présent (st. 29). Demi mun host vos lerrai en présent (st. 61).

Mettre en présent, laisser en présent, c'est-à-dire mettre, laisser en la présence de quelqu'un ou plutôt lui donner en présent, en don. C'est ainsi qu'on lit dans Gilles de Chin:

> Li rois li met en son présent Tout son roiaume (v. 2863).

Il faut ainsi remonter jusqu'à l'origine de cette locution si l'on veut s'expliquer l'emploi de notre mot présent, chose qui est offerte ou mise devant quelqu'un.

Présin, persil, v. 7317.

Loges ont estorées d'arbres vers que présin.

Nous retrouvons cette finale dans l'anc. flam. persiyn, qui sans doute n'est qu'une imitation du roman. Le rouchi l'a conservée également. Dans un MS. de la bibl. de Lille, la propriétaire qui aimait à rire a pris soin de mettre une inscription sur le feuillet de garde, pour le cas où elle viendrait à le perdre, et afin d'engager celui qui l'aurait trouvé à le lui rendre: Il ara le vin, ajoute-t-elle,

Quant la saille deviendra présin.

C'est à-dire quand la sauge deviendra persil. Il n'est pas un paysan qui ne comprenne encore cela; quant aux savants, c'est autre chose.

Persil vient du lat. petroselinum, esp. perexil, allem. petersilie, ital. petrosellino.

PRESTANT (A), v. 16263.

Mauvaise lecture : il faut corriger :

Et ensy que no gent s'aloient aprestant.

PRESTRER, ordonner prêtre, v. 994.

Et avoit enpenssé qu'il le feroit prestrer.

Mot sans analogue en provençal. Ducange cite le moy. lat. presbyterare, qui veut dire ordonner prêtre et quelquesois être prêtre. Notez que le prov. a le mot prestre qui vient de presbyter, de même que le priestre de la langue d'oïl. Quant au diminut. prestolet, c'est le lat. presbyterolus.

PREU, PREX, profit, Gilles de Chin, v. 1179, 2251.

S'auques volez de vo preu faire Gardez-vous bien de teil afaire. Grans prex scroit en votre terre , Car vos avez molt aspre guerre.

On disait plus souvent prou, pro; mais, comme les autres mots de cette terminaison, celui-ci présente des variantes nombreuses. Nous citerons d'abord pru, puis prod qui est dans la Chans. de Roland. La forme preu qu'on voit dans Gilles de Chin a produit preurs, où le second r ne sonne pas, ainsi que nous l'avons remarqué sous le mot Eurs:

Malvaise chars n'est preurs à chevalier.

(Raoul de Camb., p. 178.)

Dans ce dernier ouvrage on trouve aussi écrit preut, et nous sommes surpris que M. Éd. Le Glay n'ait pas reconnu la valeur de ce mot. Voy. p. 295.

Il paraît bors de doute que ce substantif prou a douné naissance à l'adverbe conservé dans cette locution ni peu ni prou. C'est ainsi que le subst. avantage, profit, est devenu notre adverbe davantage, en plus grande quantité. Aussi est-on d'accord pour tirer prou et ses différentes formes de la particule lat. pro. Le d que l'on trouve dans prod (Chans. de Roland) s'explique suffisamment par le lat. prodesse et aussi par le bas lat. prodefacere, qu'on rencontre dans Ducange, avec le sens de proficere. Le prov. a aussi l'adv. pro, pron, beaucoup, et le subst. pro, pron, profit. On dit en ital., en esp. et en port. pro, profit.

PREUS, vertueux, bon, Gilles de Chin, v. 117.

La dame fu preus et honeste.

Cette forme de fém. preus doit être remarquée, attendu qu'elle est calquée sur le prov. : La pros comtessa. Rayn., Lex. rom., IV, 659. Le rom. de la Rose a cependant prode au fém., v. 8695, mais il est encore bien loin de notre mot Prude, nouvel exemple d'un mot pris en mauvaise part, après avoir désigné une qualité.

Raynouard croit avec Ducange que le mot preux vient de probus, comme prouesse de probitas. On ne peut nier que les exemples latins cités par Ducange ne permettent tous ce rapprochement. M. Diez semble être du même avis. M. Burguy, au contraire, remarquant la forme ital. prode, et le franc. prod, conservé dans prod'homme, preudons, prud'homme, pense qu'il vaux mieux le tirer du lat. prudens. C'est peutêtre un peu rabaisser le caractère des anciens preux, que d'en faire des gens d'une si grande prudence; et puis, que dire de leurs prouesses, où nous avions l'habitude de voir surtout le courage, l'ardeur et le dévouement? Si, comme l'observe M. Burguy, proz est égal à prod, et si le provençal manque de cette dernière forme, pourquoi donc ne pas s'en tenir à probus, prov. pros, proz = prod. Cfr. le prov. prohome, prosom, l'esp. prohombre, et l'anc. cat. prohom. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 320 et suiv.

L'opinion de M. Burguy nous empêcherait de rattacher au subst. prouesse le rouchi être en prousse, c'est-à-dire être fort animé. Prez, priès, proche, peu s'en faut, v. 17871, Gilles de Chin, v. 1824.

Ricars de Caumont fu priès ocis la viesprée...

Prez va cascun de duel me font.

C'est-à-dire : « Chacun va bien près qu'il ne fonde de deuil. » On lit de même dans le Baud. de Seb. :

Et au chéoir que fist, près le col ne rompi.
(1, 241.)

Autrement: « Il alla bien près que le col ne rompit. » C'est une ellipse dans le genre de la locution à poi que, parum abfuit. Aujourd'hui nous dirions: « Il fut près de se rompre le cou. » Ce mot près qui vient du lat. pressum, prèssé, a donné à l'ital. presso, appresso et pressoché, et il est facile de reconnaître dans ces derniers nos mots après et presque. On disait déjà au moyen âge: « Si près que pour eux grever. » Chron. de Fl. et de Tourn., MS., fo 161 ro. N'est-ce pas comme si l'on avait écrit: « Presque pour eux grever? »

L'auteur du Godefroid de Bouillon a dit d'une façon encore plus rapprochée de notre expression :

Priès qu'il ne fu noyés (v. 344:6).

La négation est devenue inutile avec presque.

PRIER DE, prier pour, v. 26694.

Je vous prie de Huon.

De Hugone. C'est un latinisme.

PRIESSE, presse, v. 1413, 25456.

Dont vient le chevaliers qui le priesse a partic.... Ly roys a le priesse passée.

Dans le premier de ces vers, M. de Reiffenberg a proposé de lire: qui le prist à partie. C'était complétement méconnaître cette expression fendre la presse. Les Provençaux ont dit aussi:

So filhs n'a la *preissa* rompua.

(Chr. des Alb., p. 458.)

Il y a un vers que M. de Reiffenberg a écrit ainsi :

Ce n'est pas de bataille prissé et inorant De crestiien qui soient l'un l'autre destruisant (v. 9338).

Nous serions tenté de corriger : et de priesse ignorant.

PRIEUS, prieur, v. 4054.

Il a dit au prieus.

Nouvelle preuve de la prononciation usitée des mots à terminaison en eur. On disait même au fém. prieuse. Voy. Ducange, vo Priosa.

PRIN, premier, v. 12656.

Corbarans maine joic encontre le temps prin.

Nous disons aujourd'hui en un seul mot le printemps; mais autrefois prin était un adjectif.

Prin jor de mai sicom estez commance.

(Gérard de Vienne, v. 4018.)

On disait au féminin prime, et cela nous fait croire que prin est une mauvaise orthographe. Le prov. écrivait prim. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 643. Ce mot existe encore au masculin dans les locutions composées: de prime abord, de prime saut.

PRINCIPAUMENT, principalement, v. 6701.

Nous avons déjà remarqué que les adj. en al et en el formaient leurs adverbes par le fléchissement de l en u: mortel, morteument.

PRIS, prisonnier, v. 30363.

S'espée ly bailla et dist : Je me renc pris.

Ge n'est réellement ici que le participe du verbe prendre. Voy. Ducange, vo *Prisus*.

PRISIER, estimer, apprécier, v. 7529.

Voz nouvielles ne pris une pume pelée.

Les troubadours ont eu aussi cette manière de s'exprimer :

E nel pritz un boton.

(Chr. des Alb., p. 62.)

Voy. Ducange, vis Prisare et Pretiare. Le prov. a la forme prezar, comme le portug.; l'ital. dit prezzare.

Paison, prisonnier, v. 4977; Gilles de Chin, v. 1372.

Lors manda les prisons ly chevalier gentils... Son chevalier prison apèle.

Ce mot qui aujourd'hui signifie seulement l'endroit où sont détenus les captifs, avait alors un sens plus rapproché de son origine prehensio, prensio, presio, proprement capture, prise. C'est par extension qu'il a signifie chartre, carcer. L'ital. prigione et l'esp. prision ont aussi la signification de prisonnier et celle de prison. Mais en prov. preysó veut dire prison et capture, et preyo a le sens de prisonnier. En moy. lat. priso a les deux sens. Voy. Ducange.

Lorsque dans Gilles de Chin on trouve l'expression fiancher prison (v. 4737), cela veut dire donner sa foi de prisonnier ou promettre captivité.

Nous remarquons qu'il y avait à Tournai deux sortes de prisons au moyen âge; l'une qu'on appelait prison de crieme, où l'on renfermait les criminels et les homicides, et l'autre qu'on nommait la pipenie, spécialement destinée aux voleurs ou aux pipeurs. Corp. chr. Fland., III, 231.

Qu'a voulu entendre notre auteur par la prison renart du v. 10517? est-ce une allusion au roman de ce nom?

Tome III.

Privé, intime, ami, familier, v. 1063, 2146.

Privé de Dicu.... Oussy hien, C'uns sires est privés d'un jolit esprivier.

Aujourd'hui c'est l'animal qu'on dit privé ou apprivoisé. Autrefois c'était le maître qui était familier avec l'épervier. *Privé* dans le sens d'ami est dérivé du bas lat. *privatus* alicui, qu'on trouve dans un capit. de Charles le Chauve. On disait aussi en français *privé* à quelqu'un.

Sy proisme et sy amit qui li furent privé (v. 5515).

Le prov. et le catal. ont également privat. « Vous ou voz privez, » c'est-à-dire vous ou vos amis, lit-on dans le Baud. de Sebourc, I, 21.

PRIVINE, particulière, v. 2050.

Hélyas ont mené en sa cambre privine.

Il n'est question ici que d'une chambre ordinaire, et non de la camera privata de la chronique de St-Trond, liv. 10, p. 470. On donnait ce dernier nom aux latrines. Ducange, vo Privata. Il en est de même de l'ital. privata, ainsi que du mot privada qu'on trouve en prov., en cat., en esp. et en port. En France on a dit longtemps le privé dans le même sens, et le rouchi le dit même encore. Privine est amené par la rime. Au lieu de chambre privée, nous trouvons dans une chr. de Fland. et des croisades du xive siècle chambre courtoise. Corp. chron. Fland., III.

PROIER, souhaiter, prier, Gilles de Chin, v. 5385.

De tré en autre vont fuiant Gillon de Cin el chef devant, Qui de l'occirce moult lor proie.

« De proier (préer, prædari), ravir, dit M. de Reissenberg: c'est-à-dire qui leur enlève beaucoup d'hommes à force d'en tuer. » Cette explication n'est pas satisfaisante. Proier vient plutôt de precari, et comme le verbe aheurer, il veut dire souhaiter. Nous dirions en latin: Cædes multas eis precetur.

PROIME, PROISME, proche, ami, v. 1629, 5313.

Sy proisme et sy amit.

Pourquoi M. de Reissenberg a-t-il écrit proisme dans le second exemple, en retranchant le second sy pour la mesure? Il n'en avait pas agi ainsi au v. 1629. Sans doute proisme vient du lat. proximus, mais sa prononciation est de deux syllabes, comme le prov. proyme, prosme, et l'anc. cat.

PROMECH, je promets, v. 4749.

Et promech à Mahom.

1re pers. sing. du près. de l'ind. du verbe promettre, forme picarde. Voy. Mach.

PROUS, preux, Gilles de Chin, v. 403. Voy. PREUS. PUESTE, v. 29171.

Or ne pueste durer ne avoir nul garant.

Nous avons peut-être eu tort d'expliquer cette forme par pues-tu, peux-tu. Il est beaucoup plus probable qu'il s'agit du passé défini, et que pueste n'est que le lat. potuisti.

Pugnies, poignées, v. 10109.

S'aloient leurs cheviaus par pugnies tirant.

Moy. lat. pugneia, du lat. pugnus. Cfr. le prov. ponhada.

Puie, Gilles de Chin, v. 477.

La comtesse est à sa puie Où o sez puceles s'apuie.

Nous supposons qu'il s'agit ici d'un perron, en forme de balcon, c'est-à-dire d'un endroit un peu élevé placé à l'entrée de l'habitation. C'est ainsi que le poyo est un banc devant la maison, en esp. et en port. Pour arriver à la puie il fallait monter ou puier:

Sus el palais commença à puier.
(Raoul de Cambr., p. 29.)

Nous n'avons point trouvé ailleurs ce mot puie. Il n'a d'analogie qu'avec le moy. lat. podiata, dont le sens est différent. Ducange fait aussi remarquer le mot poya, que les paysans du pays de Dombes emploient pour désigner une colline, une élévation. Cette forme féminine est rarc. Le lat. podium devait en effet avoir des dérivés masculins.

Tant en vont ocient
Que tous en sont couvers li pui et li pendant.
(Vœux du Paon, MS., f° 156 r°.)
Me ferai pendre ès puis sur Monfaucon.

(Baud. de Seb., 11, 542.)

On a reconnu dans cette expression le nom géographique du Puy de Dôme, et de quelques autres Puy situés en France. La forme prov. de ce mot était pueg, poig, puoi : d'autres dialectes du midi avaient peu et puesch. Plus au nord nous trouvons le Pec de St-Germain-en-Laye, et en Normandie le Pou de Flamanville. N'oublions ni le Pic du Midi, ni le Pic de Ténériffe. Au moyen âge on donnait aussi le nom de puy d'amour ou puy de rhétorique à ce que nous appelons aujourd'hui cour d'amour ou chambre de rhétorique.

Du mot pui on avait le verbe puier, gravir, monter, et même élever, en prov. puiar, poiar, pueiar, en cat. et en anc. esp. pujar, en port pojar, enfin en ital. poggiare.

Deseure une montaigne ala moult tost puier.
(Baud. de Seb., I, 149.)

Adont prist le hanap, Blanche le va puier, Celle ne but c'un poy.

(Ibid., I, 207.)

L'éditeur en imprimant leva puier ne semble pas avoir compris que ces mots signifient le va élever. On disait de même mettre en pui pour élever. Part. de Bl., 1, 148. C'est ainsi qu'en provençal des murs puiatz sont des murs élevés:

Lo vescoms e li seu son sus el mur puiatz.

(Chr. des Alb., p. 50.)

Tout ce qui précède fait comprendre le sens de nos mots appui, appuyer, c'est-à-dire soutenir à l'aide d'un objet élevé ou d'un pui.

Puins, poing, v. 19906, 20594.

Descy jusques ès puins sa lance ly coula... En la gorge ly met le fer à ung coron, Descy jusques ès puins ly met ou gargeçon.

Dans le premier de ces passages le MS. porte puis: mais, comme dans le second on lit puins, nous n'avons pas hésité à prendre cette dernière leçon. On lit cependant dans le Baud, de Seb.:

Avoit ou puig l'espée (1, 14).

Notre poing, comme le prov. punh, vient du lat. pugnus.

Puis que, depuis que, v. 28556.

Puis que je vinc de çà.

Les Prov. ont de même employé pois, pos, pueis avec que : « Pos que la vi, » depuis que je la vis. Rayn., Lex. rom., IV, 588. C'est en esset le post quam des Latins, que nous avons délaissé pour depuis que. Le prov. depos ou despuois saisait l'ellipse du que.

Puissant, lisez passant, v. 16267.

Va tout oultre passant.

Puisserv, depuis ce jour, v. 3631, 6967, 14189.

On avait fait un seul mot de trois, sans tenir compte de l'orthographe :

Puissedi c'on en fait carité respiter.
(Baud. de Seh., I, 16.)

Dans le Bert du Guesel. l'auteur écrit toujours puis

Qui one n'ama France puis ce di qui nasqui. (Bert. du Guesc., 11, 285.)

Or avint puis ce di.

(1bid., 11, 45.)

Puisson, puison, breuvage, v. 1014, 1030, 22459, 27875, 29293.

Puissons pour enhierber...

Puison dou venin de sierpent...

En l'eure sont gary : c'est toute leur puissons...

Et chus fist les puisons dont le va garissant...

Qui hien gary Tangré et par boine puison.

Ce mot est encore ici dans son acception primitive. C'est le lat. potio, prov. poizo, poizon, esp. pocion, ital. pozione. Il y avait des puisons honnes et mauvaises. Les puisons ou les poisons de nos jours sont nécessairement de nature mauvaise. La restriction de sens donnée à ce mot est facile à comprendre; mais pourquoi l'a-t-on fait masculin de féminin qu'il était?

Pulent, immonde, v. 1020.

· Et Matabrune avoit ung traître pulent, Qui en sa court l'avoit siervit moult longuement.

L'auteur du Baud. de Seb. parle aussi d'un glouton pullent (1, 50). Il ne faut pas confondre ce mot avec l'adj. poullans, puissant, qu'on trouve dans le Bert. du Guesel.: Li papes poullans (1, 458). Pulent, d'où vient enpullentir, est-il une forme de puant, empuantir? M. de Reiffenberg a pensé qu'il était contracté de purulent. Voy. Dom Carpentier, vo Inpuricia.

Pune, pomme, v. 1773, 1925.

Et Adam à qui fu le pume dévéc.... Que de force n'ayez une pume peléc.-

Une pume pelée est un terme de comparaison pour dire la moindre chose. On disait quelquefois pume parée :

Je ne prise vo maistre une pune parec.
(Baud. de Seb., I, 60.)

Les Prov. disaient simplement une pomme: No m val joys una poma. Rayn., Lex. rom., IV, 594. Quant à la pume dévée, ils disaient de même poma devedada, pomme défendue. En prov. il y avait un sing. masc. pom, et nous trouvons aussi en vieux franç. un sing. masc. pum:

Ens ou bachin as pums.

(Baud. de Seb., 1, 34.)

Figes et nois moscades, Et gérofies, puns de grenades.

(Perceval, MS., fo 51.)

Cette forme est restée dans le rouchi. A Lille on dit pum d' tière pour pomme de terre, un pum rance, pour une pomme gâtée.

Puniaus, puniel, pommeau, v. 7264, 22030.

La tente au pumiel reluisant.... La plus très-noble tente qui oncques fust ouvrée: Quatre pumiaus y ot par oevre devisée. Cet ornement placé au-dessus des tentes est fort souvent mentionné dans les anciens romans. Dans Aymery de Noirbone, nous le trouvons même au-dessus d'un palais:

> Sus as estajes el palais principer Ot un pumel de fin or d'outre mer. Un escharboucle y ot-on fait fermer Qui flambéoit et reluisoit mout cler Que le soleill qui au main doit lever. Par nuit oscure, sanz mençonge conter, De nu lieues le puet-on esgarder.

> > (Mouskes, I, clax.)

Le troubadour Cardinal nous dit de même :

Dessus , un pomel ... D'un carboncle novel.

(Rayn., Lex. rom., IV, 594.)

Pumier, pommier, v. 1547.

Et Hélyas haucha son baston de pumier.

On prononce encore ainsi dans le Cambrésis. En rouchi on dit peumier, ce qui derive de la forme pum, prononcée peun. L'anc. orthog. était pumier.

> Li fier en fu trançant d'acier Et l'anste roide de *pumier*.

(Perceval, MS., fo 427.)

Pune, poing, poignée, v. 1987.

Tant fist qu'il a son pung par fierté recouvré.

On a vu ci-dessus l'orthographe puins. Cfr. le prov. punh, ponh, poing, poignée, du lat. pugnus. On employait aussi pung, et même pon, pont, dans le sens de poignée de l'épée.

> D'or fu li pons et toute la hendure. (Raoul. de Cambr., p. 49.)

C'est-à-dire la poignée et la garde. A propos de ce mot hendure M. Edw. Leglay a pensé qu'il venait de l'allem. hand, main, suivant en cela l'opinion de Dom Carpentier, vis Handseax et Scapulus. M. Diez a aussi admis cette orthographe, mais il tire le mot de l'anc. nord. henda, saisir, et il le distingue de l'anc. franç. helt, heux, qui a le même sens. Nous ne comprenons pas cette différence.

D'or est li hels e de cristal li punz.

(Ch. de Rol., édit. de Genin.)

Le hels est ici la hendure qu'on vient de voir dans le Raoul de Cambrai. Pourquoi donc ne pas lire la heudure? M. P. Paris a toujours lu heus et enheuder dans la Ch. d'Antioche, et il a eu raison. Voy. t. 11, 48 et 186. M. le chanoine De Smet a fait de même, et il a écrit: «Enheudelant et baretant, » dans une chronique du Corp. chr. Fland., 111, 373. Enheudeler, c'est à dire tromper, empaumer. Enheudissement signifie de même tromperie dans le Baud. de

Seb., 1, 19, et ce dernier mot rappelle bien le verbe enheldir de la Chans. de Roland.

Véez m'espée qui d'or est enheldie. (Édit. Genin, p. 393.)

Tous ces mots ont, suivant nous, une même origine. Est-ce à l'anc. h. allem. helza, garde d'épée, que nous les rattacherons, comme l'a fait M. Diez pour l'ital. elsa, elso, et pour l'anc. franç. hels, heus? Nous devons d'abord faire remarquer la forme haltes:

> Prenget li reis espées de tuz les chevalers, Facet les enterer entresque haltes d'ormer.

> > (Trav. of Charl., p. 23.)

D'après cette dernière forme nous serions bien près de l'allem. halten, island. halda, tenir, saisir; mais il vaut mieux s'arrêter à l'anc. h. allem. helza, et à l'anc. nord. hialt. Cfr. l'angl. hilt, garde d'épée Voy. Diefenbach, Goth., II, 514, Diez, Lex. etym., p. 400, et de Chevallet, Élém. germ., p. 531-552.

Pur (EN), v. 28007, 31630.

En pur ung vollekin qui bien estoit taillies...
Tout en pur leurs chemises.

Guibert de Nogent a écrit de même au commencement du xnº siècle: « Tunica ad purum cucullo super, utrisque talaribus birroque desuper indutus. » De bello sacro, lib. II. Cela signifie: N'ayant sur le corps nu que..., ou bien: Ayant seulement... Pur dans le sens de nu peut à la rigueur passer pour un latinisme, attendu que purus signifiait aussi simple, dépouillé d'ornement.

L'auteur du Baud. de Seb. écrit une première fois :

Dévestirent la belle en pur son pelisson.
(11, 154.)

Mais ensuite et à deux reprises différentes il écrit: en plus le peliçon (II, 401, 405). Nous n'hésitons pas à dire que c'est la une mauvaise leçon.— Le rom. de Parise la Duchesse nous offre ce mot pur dans l'acception incontestable de seul, simple:

An sa pure chemise est à suens cors remés (p. 62).

C'est bien en sa simple chemise. Froissard a de même employé pur comme adject., et il a écrit en pures leurs cotes, I, 376, édit. du Panthéon. Dans le rom. d'Aubry le Bourg. on lit aussi: en pures braies (p. 18); ce que Mouskés écrit:

En pur lor braies (v. 25951).

Il est impossible de ne pas comparer cette locution avec l'allem. im blossen Hemde, en pure ou en nue chemise, et de ne pas remarquer en même temps que ce mot bloss, pur, nu, est passé dans l'anc. franç. avec le sens de seulement et aussi avec celui de privé, comme en allemand:

> Et se ne fust *blous* pour le roi Ocis l'euissent à desroi.

> > (Mouskés, v. 25575.)

C'est a-dire seulement pour le roi. Voici maintenant le sens de privé:

Se baccler sont de sens blos, Que li chenu sont envios.

(Part. de Blois, 1, 84.)

Faut-il relever l'erreur de l'éditeur qui a traduit blos par vif, bouillant, et qui tire ce mot de bullire? On est facile pour les étymologies en France. Il suffisait pourtant de comparer avec le blos des Provençaux, qui veut dire dépouillé, privé, exempt, si l'on ne voulait pas recourir aux langues germaniques.

Cela nous conduit à parler des mots pule, pule tête, pule bras, dont on se sert dans plusieurs villages de la Flandre française. M. Escallier, qui les a cités dans ses Remarques sur le patois, s'est mis à son tour à la recherche d'une étymologie quelque peu bizarre (spoliare). Il n'a pas reconnu que c'était la vieille expression en pur le tête, en pur les bras. Nous y voyons, nous, une preuve nouvelle de l'analogie de notre mot avec l'allem. bloss, car les Flamands traduisaient jadis en pur le tête, c'est-à-dire nu-tête, par bloots hoofts (Kiliaen).

Aujourd'hui on dit encore en pur, en purète, en picard et en rouchi, et cela signifie en manches de chemise. L'auteur du diction. picard dit qu'en purète est usité a Metz, à Reims, etc. Il cite de plus les locutions en pures les manches et en pilimanche. Cette dernière à bien du rapport avec le pule de M. Escallier.

Les Wallons prononcent purête et purâte.

Pus, puits, v. 13126.

Les pus et les fontaines qui sont en ce pourpris.

Wallon puss, rouchi et picard puche; prov. potz, poutz; valaq. putzu, ital. pozzo, esp. pozo, du lat. puteus.

Pute, femme de mauvaise vie, v. 368.

Pute, dist Matabrune, ne valés ung bouton.

Notre auteur emploie aussi ce mot comme adjectif dans le sens de mauvais : il aient pute année! (v. 22360). Et c'est ainsi que l'on trouve de pute aire ou de pute orine par opposition à de bonne aire; c'est ainsi que le proverbe disait : de pute rachine, pute ierbe. Il est hors de doute que ce qualificatif a été confondu avec le subst. pute, femme de mauvaise vie, et cependant ils paraissent avoir l'un et l'autre une origine très-différente. N'oublions pas que les Romains donnaient le nom de puta à la jeune fille, et que chez eux putus équivalait à purus. Les Italiens ont employé aussi putta pour jeune fille, et même putto pour jeune garçon. Il en est de même du port. puta. Dom Carpentier donne également au mot pute le sens de puella, mais l'exemple qu'il cite ne parait pas concluant, vo Puta, 2. Si donc la langue romane a donné à ce terme un sens de mépris, ce doit être par une raison semblable à celle qui a changé l'acception du mot garce et même celle de fille. L'adjectif put, infect, puant, mauvais, doit avoir eu de l'influence pour opérer cette déviation à cause de la parité d'assonance. Mais quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis qu'il faut rendre à chacun de ces mots son étymologie particulière. Ainsi pute, femme de mauvaise vie, vient du lat. puta, jeune fille, et l'adjput, pute, mauvais, puant, vient de putidus. Voy. Diez, Lex. etym., p. 275-276.

Les femmes de mauvaise vie, ou putes, étaient jadis aux Pays-Bas sous la surveillance des rois des Ribauds, et ces derniers cumulaient souvent avec ces fonctions celles de bourreaux. Aussi leur donnait-on surtout en Hainaut le nom de putier.

Gaufer les commands Pendre par son putier.

(Bauduin de Sch., II, 316.)

a Et ledit bailli défendi audit putier faire le exécution. De Corp. chron. Fland., III, 396. Kiliaen dit que les Flamands avaient aussi le mot puttier dans le sens de ganeo, scortator.

Q.

QUACHIER, chasser, v. 77.

Quachier bisses et cierfs.

Variante de la forme Cachier. Voy. ce mot.

Quairement, v. 13427.

Corrigez et lisez :

Qui est noirs qu'airement.

C'est-à-dire noir comme de l'encre. Le prov. a aussi la forme airament, indépendamment d'atrament et d'atramans, du lat. atramentum.

QUAMEUL, chameau, v. 9112.

Scoit sur un quameul qui vient d'Esclavonnie.

Ailleurs l'auteur écrit plus régulierement kamel. Mais comme au cas direct ce mot faisait kameus, il a été trompé par l'assonance, et il a écrit au cas indirect quameul au lieu de quamel ou kamel.

Quamus, camus, v. 18625.

Il n'a c'un oel véant et quamuse narine.

Le prov. camus, gamus, veut dire niais, et camusat a le sens général d'aplati, écrasé. Le sens de niais est certainement venu par extension. Y a-t-il en effet une physionomie plus malheureuse que celle de l'homme camus? Quant à camusat, qui veut dire aplati, les Prov. en usaient pour la figure entière et non spécialement pour le nez.

Aquel a non Jaufre ab lo vis camusat.

(Rayn., Lex. rom., 11, 305.)

Sans revenir ici sur ce que nous avons dit du mot camois, nous croyons pouvoir rappeler qu'en rouchi on appelle camousse un visage marqué de petite vérole, et que le vis camusat, ou visage écrasé, des Provençaux, pourrait bien s'y rapporter. L'ital. camoscio, camuso, camus, et l'homonyme

ital. camoscio, chamois, ne semblent-ils pas d'autre part dénoter une origine commune? N'oublions pas non plus qu'on pouvait avoir, en vieux franc., les membres camoissies, ou blessés, écrasés. Nous n'avons pas osé nous prononcer sur l'étymologie de camois, camoiser, nous ne le ferons pas plus pour l'origine de camus. Il nous suffit d'avoir indiqué certaines analogies. Voy. Camois. M. Diez fait une différence entre ces deux vocables, mais nous ne pouvons nous rallier à ses propositions.

Quanée, creusée, v. 16179.

Ly four y furent fait et la tierre quanée.

Ainsi a lu M. de Reiffenberg, qui a rapproché ce mot de chanel, canal. Il y a un mot wallon qui s'en rapproche bien davantage : c'est chavée qui vient en droite ligne du lat. cavata. Corrigez donc et lisez: Tierre quavée.

QUANQUE, tout ce que, v. 1729, 8394, 29274, 53922.

Quanqu'elle avoit brassé. Quanqu'il a vaillant.

Quelquesois l'auteur ajoute une s: Quanques il en y a, quanques j'ay dit. Dans le Gilles de Chin au contraire on trouve toujours écrit quenque:

Et quenqu'il a , con est la some, Moult bonement li abandone (v. 760). Quenqu'il monte (v. 1368). Tot quenqu'il ataingment homissent (v. 5410).

Dans la Chans. de Roland l'origine est mieux indiquée par l'orthographe:

Kar chevalcez à quant que vous puez. (Édit. Genin, p. 587).

C'est bien le lat. ad quantum, pour autant que. Il en est de même dans ce vers:

Car quant que li plest m'atalente.

(Chev. de la char., p. 158.)

Indépendamment de l'orthogr. quanques, le rom. de Baud. de Schourc nous présente ce vers :

Can c'uns homs mortés sent.

(11, 259.)

Il faut remarquer à propos de cette forme que le prov. a usé indifféremment de quant que, de cant que et aussi de quan que.

Tot cant que an mester.

(Chr. des Alb., p. 536.)

Toutefois cette expression n'a pas en prov. le sens exclusif qu'elle a en langue d'oïl. Dans nos exemples ce mot rend l'adj. quantus, et le prov. a aussi raison de le décliner lorsqu'il dit par exemple: De quantas que syllabas sia. C'està dire quant qu'il y ait de syllabes. Rayn., Lex. rom., V, 4. On disait de même autrefois en franç. quantz aultres, pour combien d'aultres. M. Genin a cru que le mot quant que était une syncope du lat. quantumcumque. Il nous semble que cela n'est pas tout à fait exact. La langue d'oïl avait une autre forme comme dérivée de ce dernier mot:

Si s'entredient baldement Quanconques lor vient à talent.

(Part. de Bi., I, 158.)

Ce qui le prouve, c'est que dans ce même ouvrage (II, 158) on trouve la forme quanque bien distincte de l'autre. Voy. du reste Fallot et Burguy, chap. des Pronoms.

Notre auteur a employé à quant, ad quantum, d'une manière que nous devons signaler ici:

> A quant est arivés à son devisement Ly chines s'en reva tos et apiertement (v. 2475).

Ce n'est pas ici la conjonction quando, mais l'équivalent de pour autant que, per quantum. La preuve, c'est qu'on disait dans le même sens porquant. Voy. ce mot. Notre expression quant à moi revient de même à per quantum ad me

Il y a une autre expression ancienne souvent employée au xvic siècle, c'est quant et lui, quant et eux, pour dire avec lui, avec eux. Quant, c'est-à-dire tout autant qu'il y a, et lui. La Fontaine ayant écrit: le cœur quant et l'esprit, on s'est avisé, ne le comprenant pas, de mettre à la place: quant à l'esprit. C'est maintenant plus obscur que jamais. Voy. P. L. Courier, p. 174, 2, édit. Didot.

QUANTIEL, v. 15393. Voy. CANTIEL. QUARÉ, fort, solide, v. 1548.

Lors a saisy la lanche dont ly fiers fu quarés.

On disait de même un *poing quarré* et une *brache quarrée*. Voy. *Brace* :

> Il a ung poins quarrés et s'est de tel pooir Que..... (Baud. de Seb., I, 262.)

Bauduins le sievoit qui le brache ot quarrée.

(Ibid., I, 78.)

M. de Reissenberg semble avoir trouvé étrange cette expression siers quarrés. Nous la rencontrons aussi dans le provençal:

Saysic son espicut don lo fer fo cayrats.

(Rayn., Lex. rom., V, 10.)

Un fer quarré suppose un fer solide, mais cela ne l'empêche pas d'être affilé. De même en terme de monnaie les carrés d'acier ne doivent pas ce nom à leur forme.

Il nous est resté quelque chose de tout cela dans notre mot carrure et dans les épaules carrées. L'auteur du rom. prov. de Fierabras dit de même en parlant de Roland: Tant es grans e cairatz (v. 2510). Et le lévrier, dans Froissart, se sert aussi de ce mot en parlant au cheval:

> Mais tu es grans, gros et quarrés Et as tes quatre piés ferrés.

> > (Édit. du Panthéon, III, 508.)

Tout cela n'est qu'une comparaison. Il n'y a, en effet, rien de plus solide ni de mieux assis que ce qui est carré.

Quariaus, traits, flèches, v. 9048.

Et payen leur giettoient fondiesles et quariaus.

Moy. lat. quadrellus, ital. quadrello, esp. quadrillo, prov. cairel. Tous ces mots viennent du lat. quadrum. L'Académie donne encore carreau dans ce sens. On ne l'emploie plus guere cependant.

Quariaus, coussins de forme carrée, v. 54552.

Asise fu la bielle sur deux rouges quariaus.

Roquefort a indiqué cette signification qu'on ne retrouve ni en prov., ni dans le moy. lat. Voy. quarelle. Nous la voyons aussi dans les Vœux du Paon:

Dessus quarians de pourpres et de gastez samis.
(MS., fo i0i ro.)

QUAROLER, v. 4399.

Quaroler et dansser et mener bonne vie.

Nous avons traité ce mot sous Karoler. Il convient pourtant d'ajouter ici que le mot quarole avait aussi le sens de chaîne; ce qui confirme encore l'origine que nous lui avons supposée.

Les larons ont menet à la quarole.

(Baud. de Seb., I, 52.)

N'i ot rue nésune n'ait quarole ataquic. (1bid., 1, 87.)

La forme querole est dans le Chev. de la Char., p. 50.

QUARQUANT, carcan, v. 25032.

Et ly mit ens ou col com ce fust ung quarquant.

Moy. lat. carcannum, prov. carcan. On disait aussi en

vieux franç. charchant, cherchant. Ménage tire ce mot du grec καρκίνος; M. Diez le rapproche avec plus de raison de l'anc. h. allem. querca, anc. nord. qverk, cou, gosier.

QUARTIER, v. 31437, 32822; Gilles de Chin, v. 4418.

Et pendy à son col ung escut de quartier.... Et gietta sur son cief son escut de quartier.... En son poing tint une fort lance De quartier; n'estoit pas de brance....

Nous devons rectifier ici une erreur que nous avons commise sous le mot cantiel, en confondant l'écu de quartier avec l'écu en quartiers. Ce dernier se rapporte, sans aucun doute, à la langue du blason, et nous ne revenons point du tout sur les rapports de l'écu en quartiers et de l'écu en chantel: le chantel est bien le côté de devant où sont les quartiers du blason. Disons toutefois que tous les écus ne sont pas en quartiers ou écartelés.

Autre chose est un écu de quartier, scutum de quarteris de Ducange. Ce savant a pensé qu'il s'agissait de même d'un écu blasonné; et il a été suivi en cela par Raynouard. La lance de quartier du Gilles de Chin serait donc à ce compte une lance blasonnée, comme aussi celle des Vœux du Paon:

La lance paumoiant de fraisne de quartier.
(MS., f° 95 r°.)

Il n'en est rien. Les écus et les lances de quartier sont simplement des armes d'une solidité parfaite. Nous avons gardé quelque chose de cette expression dans pierre de quartier, bois de quartier. C'est dans un sens analogue qu'on disait aussi autrefois d'un objet qu'il était quarré. Voy. ce mot. Les écus de quartier étaient peut-être comme les lances, faits avec le bois coupé carrément ou par quartiers. Ce n'étaient pas de simples branches, comme dit l'auteur du Gilles de Chin. C'est ainsi que les échalas de quartier sont des échalas faits de bois de chêne fendu en plusieurs morceaux; ce qui les distingue des échalas de saule et de tremble, qui ne sont que des branches de ces arbres, coupées de longueur. Ainsi on appelle bois quarré, les poutres et le bois de charpente en général.

QUARTRE, chartre, prison, v. 4851.

Qu'en la quartre morroit et seroit avalés.

Ce mot vient du lat. carcer, comme l'esp. carcel et l'ital. carcere. On disait aussi chartre pour charte, du lat. charta. De là le mot chartrier, lieu où se conservent les chartes. Nous disons encore outre cela tomber en chartre, pour dire tomber dans un état de langueur et de dépérissement. Nicot ajoute même que ce mot désigne « une maladie, qui flaitrit, seiche et enmaigrit jusques aux os, et ce serait par comparaison avec les prisonniers qui deviennent ainsi. » Cette opinion de Nicot n'est pas adoptée par Dom Carpentier, qui croit que les chartriers et chartrieres sont ainsi nommés, parce que leurs infirmités les retiennent prisonniers. « Jean

Delecambe, dit Gantois, fonda en 1462, à Lille, un hôpital pour treize pauvres chartriers, tant hommes que femmes. » MS. de Lille.

QUASEMENT, voy. casement, v. 9856, 55782. Quatre (passim).

Ce mot est ordinairement figuré en chiffres (1111) et nous n'en parlerions point, si nous étions sûr que la mesure du vers n'exige pas dans certains endroits qu'on le prononce avec une s finale. C'est ainsi que dans la Rép. de l'alchymiste, attribuée à Jean de Meung, on lit:

> Quand vous faites les meslemens De tous vos quatres élémens (v. 372).

Nous voudrions ne voir là qu'une s euphonique, dont le troubadour Pierre de Corbiac avait donné l'exemple: « Creet Dieus, quan li plac, los quatres elemens. » Mais Fallot a cité un acte de 1284 où on lit: « Li quatres maistres de l'ospital. » P. 231. Ce ne serait donc que le signe du pluriel. Quoi qu'il en soit, ces exemples suffisent pour faire comprendre l'anomalie de l'expression entre quatre-z-yeux, et pour justifier jusqu'à un certain point les quatres officiers de Malbrouck.

QUATRISME, v. 4380, 9733.

Luy nn° ariesta pour faire le boisdie... Ly nn° de roys desconfis et matés.

Fallot ni M. Burguy ne mentionnent cette forme pour le nom de nombre ordinal correspondant à quatre. Ils ne citent que quart, quarz. Quatriesme est effectivement beaucoup plus moderne. Nous devons remarquer ici que la mesure exige qu'on prononce quatrisme.

QUAUCHE, chausse, v. 18079.

La quanche de fier a fendue et départie.

Voy. CAUCHE. C'est ici plutôt l'armure des jambes que la chaussure. L'auteur a écrit cauche dans le même sens au v. 54503. On la nommait plus souvent grèves. Voy. Ducange, v° Greva. Y aurait il quelque parenté entre cette expression et notre vieux mot grègues, hauts de chausses? Les grègues que M. Diez tire du cambr. gwregys, nous ont bien plutôt l'air de venir d'une mode grégeoise.

QUAUT, chaud, v. 7372.

Que cil Taffur mengeoient ung Sarrasin tout quant.

Tout quaut, c'est à-dire tout de suite, en un tour de main. Il y a de l'analogie entre cette expression et tout battant. Tout caut se dit encore en rouchi. Caut vient du lat. calidus, prov. caltz, ital. caldo. Dans le fragment de Valenciennes, on trouve la forme jholt (Chans. de Rol., édit. Genin, p. 478 et 480).

Que, pron. relat., v. 439, 54520.

La vielle mauvaise qu'ensi vous a embles... A ung sien escuyer qu'apriès ly les porta... A Margalie vint, qu'au matin se para.

Qu' mis pour que tient évidemment la place du sui. qui. La langue d'oc et celle d'oïl ont fait cette confusion que Raynouard a trouvée remarquable. Peut-être aurait-il fallu noter en outre que l'ital. en fait de même avec le x pron. che.

> Armans de Monianart qu' a bon caval corrant. (Chron. des Alb., p. 184.)

> > Ouan remir la bella Que m'soli acuelhir.

> > > (Rayn., Lex. rom., V, 12.)

« Voyant mains Sarrasins que illec estoient. » (Trad. de · Jacq. de Vitry.)

Que, conjonction. Nous donnerons ici non toutes les significations de ce mot, mais celles que nous avons relevées dans le Godefr. de Bouillon.

1º Comme. V. 2701, 3183, 7322, 9754.

Blanche que fée, Fiers que lion... Qui font mal que venin ... A une crois viermelle que la rose en esté... Cieux-là v acouroit que pleve avec le vent.

Les Provençaux ont employé que de la même manière : « E a dig que cortes. » Chr. des Alb., p. 608. M. Fauriel, au lieu de traduire: « Et a dit comme courtois, » a eu tort de prendre que pour le lat. quid, quelque chose : « Et a dit chose courtoise. » Cette locution n'est cependant pas douteuse. Raynouard cite la phrase suivante : « Tu faras que fol, sy en tal cami ti metes. » = Tu feras comme fou si tu te mets en tel chemin. Lex. rom., V, 45. Dans les romans des trouvères, on lit aussi:

> Quant mon esgart et ma parole Je véai, ne sis-ge que fole (Chev. de la Ch., p. 414.)

Si feras que sages.

(Ibid., p. 436.)

Molt feriez que cortois Se ceste folie lessoies (Ibid., p. 90.)

Li fil Herbert n'ont pas fait que félon. (Raoul de Camb., p. 57.)

Les haubergons qui reluisent qu argent.

(Baud. de Seb., I, 48.)

Or se rendent François; și feront que senez. (Bert. du Gues., II, 488.)

Dans cette acception, soit en provençal, soit en langue d'oïl, le mot que n'est que la traduction du lat. ut. Les Italiens ont fait de la même manière sicche et siccome du lat.

sic ut, et nous avons en vieux franç. les termes analogues sique et sicomme. Comparez l'anc, flamand : « We doen als de domme. - Nous faisons que fous ou comme fous. » Leven van sinte Christina, v. 1892. Édit. de M. Bormans.

> Et il nous conduiront que ne soyons traby (v. 21289). Mais Éracles le va vistement embracier. Qu'il se cuida gietter emmy le sablonnier (v. 29205). Et il y est montés que ne s'y va targant (v. 34228).

Le prov. l'a employé de même pour afin que, pour que, de manière que, de sorte que :

> Q'el en pes tenga la gerra e'l masan Que n'ajon obs elm e escut e bran.

2º De manière que, si bien que.

(Rayn., Lex. rom., V. 43.)

« Qu'il tienne en pied la guerre et le tapage, de manière qu'en soient nécessaires heaume et écu et glaive. » Nous lisons de même chez les trouvères:

> Avonz fait enterrer ces mors, que flair n'i ait. (Vœux du Paon, MS., fo 162 ro.)

Por ce doit estre amesurée Chascune dame de parler. Qu'ele ne se face blasmer.

(Fabl. et cont. anc., II, 184.)

« Approchez, que je vous parle, » disons-nous encore auiourd'hui. Que ne représente dans tous ces exemples que le lat. ut, sic ut. Au contraire quand les Italiens disent : « Accostatevi che v'ho da parlare, » le che équivaut au lat. quia. 3º Quand, lorsque.

> G'y fu c'on li conta Et qu'uns crestiiens vint qui bien ly recorda (v. 21850). Depuis Troic le Grant, qu'elle fut excillie (v. 25580).

On trouve aussi cette acception dans le provençal:

Jeu chant que deuria mielhs plorar.

(Rayn., Lex. rom., V, 15.)

« Je chante lorsque je devrais plutôt pleurer. » Nous avons un souvenir de cette locution, quand pour éviter de répéter la conjonction lorsque, nous la représentons par que : « Lorsqu'on est jeune et qu'on se porte bien. » Elle est encore plus manifeste dans cette phrase : « Qu'il parle, tout se tait. » 4º Pourquoi.

> Ne say qu'on vous alast alongant le cançon (v. 22011). Que l'iroie célant? (v. 24911).

Il faut reconnaître ici le quid ou le qui des Latins. C'est aussi une acception qui nous est restée lorsque nous disons : Que ne persistez-vous? Il est toutefois remarquable que nous ne l'employons plus qu'avec la négation ne. Lat. quid ni. 5º Que répété, tant... que.

Que villes que castiaus (v. 14123).

Les Provençaux ont dit de même : « Que de grans que petitz. » Chr. des Alb., p. 236. Or tout cela revient au

latin: Quá magni, quá parvi. L'italien s'est également approprié cette locution: « Era a guardare i passi con più di 3000 cavalieri, che Tedeschi, che Lombardi. » Biagioli, Gram. Quant au français moderne, c'est à peine si on peut y reconnaître cette ancienne expression. Selon l'Académie on peut en effet dire familièrement: Que bien, que mal; mais tant bien que mal est préférable.

Dans l'ancienne langue la répétition du que n'était pas nécessaire; ainsi on lit:

xxx roys qu'amiraus (v. 7011). Il sont il contre il à pié et que monté.

(Vœux du Paon, MS., fo 68 ro.)

Cette observation a échappé à M. Burguy, Gram., II, 590.

6º Comme si (lat. quasi).

Je les voy contre nous tellement démener Qu'il euissent éut tout adies à digner (v. 8823). Courant de tel randon que ce fust Belgibus (v. 22622).

7º Que suivi de pour (lat. quam ut après un comparatif).

Une robe sy longe et sy lée à devis Que pour bien reviestir v Sarrasin ou vı (v. 40146).

On lit aussi dans une chron. de Tournai: « Si près que pour eux grever. » Corp. chron. Fland., III, fo 161 ro du MS.

Nous avons montré sous la signification comme, l'analogie du franç. que avec le flam. als. Il nous eût été possible de suivre cette analogie plus loin encore dans le flamand et dans l'allem., car la conjonct. als peut y signifier tour à tour, comme, comme si, lorsque, et de plus le que comparatif.

Que, conjonctif, retranché après un verbe.

Lors commanda ly roys parmy l'ost . . . on le crie (v. 34212).

C'est-à-dire qu'on le crie parmy l'ost. M. Burguy a donné plusieurs exemples de cette locution.

Que, chose, rien, quoi.

Le pucelle où il n'ot qu'ensingnier.

(Baud. de Seb., I, 65.)

Nous avons déjà mentionné cette expression sous le mot Ensegnier. Nous avons à ajouter ici qu'elle se conserve dans cette phrase: « Il n'a que faire de vous, » c'est-à-dire il n'a rien à faire. Au lieu de dire, comme aujourd'hui: Qui n'a de quoi donner, ou bien rien à donner, l'auteur du Baud. de Seb. a dit:

Qui n'a que donner, jà amez ne scra.

(1, 54.)

Que est encore pris pour chose ou pour rien, d'une manière plus absolue dans les vers suivants d'un troubadour provençal:

> Guizardon no fai hom de non re, E quier l'a tort qui non a fag de que.

> > (Rayn., Lex. rom., V, 15.)

Tome III.

 α Profit ne fait-on de neant, et il le cherche à tort celui qui n'a pas fait de quoi. »

Que que, tandis que, Gilles de Chin, v. 5292.

Que que li rois se démentoit, Es-voz li rois el cemin voit Les pèlerrins.

On a employé dans le même sens la forme coi que:

Coi que la biele se gaimente, Gérars revint de pasmison.

(Rom. de la Violette, v. 2085.)

Faut-il y voir le lat quidquid ou bien quanquam? Le sens donné à ces formes que que, coi que, peut-il d'un autre côté les faire confondre dans une origine commune avec notre conj. quoique et notre pronom indéfini quoi que? Si nous ne nous trompons, tous ces mots peuvent s'expliquer de la même manière, et le lat. quidquid y suffit. Ce serait donc là un pronom changé en conjonction. Nous devons faire remarquer qu'en provençal que que n'existe que comme pronom.

Que que m comandetza faire

(Rayn., Lex. rom., V, 15.)

Outre les formes que que et coi que, nous trouvons les suivantes dans le Gilles de Chin, et leur étrangeté nous semble accuser une erreur de lecture :

Quaquez li quens ensi parloit (v. 1079)...
Quisque cascuns ensi parloit (v. 1659).

Dans la Chans. d'Antioche on lit régulièrement que que:

Que que Franc et payen ont ensemble parlé.

(11, 19.)

Quéir, tomber, v. 2631, 20986.

Dont se laissa li quens *quéir* de son destrier... Mais Godefrois le fist *quéir* isnièlement.

Forme picarde du verbe *choir* (lat. *cadere*). Elle est encore usitée en rouchi. On disait dans le Vermandois *cair* et *chair* en conservant l'a du radical. La Chans. de Roland, qui est en dialecte normand, nous montre le même verbe sans la syncope:

Carlles verrat sun grant orguill cadeir.

(St. 42.)

Le part. passé de ce même verbe était queus en langage picard, et notre auteur a pu dire, comme on le dit encore en patois:

Ly rouges Lyons est queus mors sanglans.

(God. de Bouil., v. 9472.)

Nous renvoyons pour les irrégularités de ce verbe a la Gram. de M. Burguy, II, 18. Seulement nous noterons en passant le part. prés. quéant: « Mal nous va chi quéant. » Baud. de Seb., 1, 567. Voy. de plus l'adj. Mesquant, le verbe Chair et le passé défini Kéy.

120

Il nous semble nécessaire aussi de corriger le texte de notre auteur dans le vers suivant. Son manuscrit porte:

Que sur noz chevaliers enquer ces anois.

(God. de Bonil., v. 50154.)

Fort probablement nous devons lire: en querent, c'est-àdire en tombèrent, mais en remarquant toutefois que la conjugaison exigerait quéirent, ce que la mesure du vers ne permet pas.

QUELLANT, recueillant, v. 7719.

Nous irons droit en l'ost le viende quellant.

Quellir le viande, id est colligere victum. Comme beaucoup d'autres verbes, celui-ci a deux conjugaisons : on disait aussi quellier.

Tost i voist telle herbe qu'elle vausist queillier.
(Baud. de Seb., I, 376.)

Nous ne devons donc pas nous étonner des formes irrégulières que le verbe cueillir a gardées, telles que je cueille, je cueillerai, formes qui appartiennent à la première conjugaison.

QUEME, comme, Gilles de Chin, v. 5473.

Quant à Triple orent séjorné, Queme lor plot s'en sont alé.

Le picard kement pour comment est analogue à queme pour comme. Quoiqu'il ne soit pas mentionné par M. Hécart, nous pensons que kement existe aussi en rouchi.

Queménée, cheminée, v. 17765.

Et mis dessus ung banc deles le quemence.

On disait aussi keminée, témoin ces vers :

Lés le fu à la keminée Qui cler lor ardoit sans femée.

(Rom., de Perceval.)

Rouchi queménée, picard keminée et caminée. Ces formes dérivent du moy. lat. caminata, auquel un document de 584 donne déjà cette signification: Solarium cum camminata. Le gloss. angl. sax. d'Aelfric contient aussi le mot caminatum, fyrhus (maison du feu); anc. h. allem. cheminata. C'est abusivement que le moy. latin a employé caminata dans le sens de salle. On voulut sans doute exprimer que c'était l'endroit du logis où se trouvait la principale cheminée. Les Italiens disent encore dans le même sens cammata ou caminata pour salle. Cela nous rappelle la célebre cheminée qu'on admire dans l'antique salle des échevins du Franc, à Bruges, et nous avouons qu'ici l'abus de termes dont nous parlons pourrait être permis.

Les Italiens se servent de camino pour cheminée, et ce mot vient du lat. caminus, qui, lui-même, dérive du grec κάμινος. En allem. on a aussi kamin, cheminée.

Queminée avait pour dérivé queminiel en langue d'oil. Voy. Roisin, Lois et coutumes de Lille, p. 157. Le rouchi quemenniau signifie crémaillere, selon Hécart. En lillois il voudrait dire manteau de cheminée, si l'on en croit M. Legrand. D'un autre côté, Dom Carpentier cite la phrase suivante : « Ycelui Jehan féry ledit Simon d'un queminel appelé chienet. » Roquefort dit également chenets dans son glossaire, mais dans son supplément il ajoute que ce sont aussi les autres ustensiles nécessaires à la cheminée, et il donne cette citation : « Deux keminiaus. » Tarif du travers de Peronne, de l'an 1245. Il est donc assez difficile de déterminer le sens de ce mot, surtout si l'on ajoute que dans un petit glossaire MS. de la bibl. roy. de Bruxelles, nº 5667, on lit : Pendula tedifera, ung keminel. Nous penchons à croire que ce mot a désigné d'abord les ustensiles de la cheminée en général, et qu'ensuite il a plus spécialement. été appliqué à la crémaillère et aux chenets.

Quenucne, foule, gens de commune, v. 15256.

La quemugne vint là qui fu toute dicrvée.

Voy. notre mot Kemuque. La foule, le gros de l'armée, en un mot, les gens de commune, qu'il faut bien distinguer de la chevalerie et de la noblesse. On sait que dans les batailles du moyen âge, les chevaliers furent souvent cruellement punis de leur mépris pour les communiers. A Courtrai, par exemple, ils apprirent à leurs dépens que désormais la force des armées résidait dans ccs communes si méprisées. Notre auteur semble nous montrer qu'au xive siècle on commençait à revenir de ces idées.

Quens, comte, v. 2565.

A demain, dist ly quens, voel le camp ordener.

En Picardie et en Flandre on écrivait quens et cuens le plus ordinairement. Mais on y trouve aussi coens : « Philippe, fieus du conte de Flandre, coens de Thiette et de Laureth. » Charte de 1504. On peut voir dans ce dernier exemple que le mot coens est au cas direct, tandis que le cas indirect est conte. Il en était de même pour le prov., qui avait coms au sujet et comte au régime. Voy. Raynouard, Lex. rom., V, 455.

Les mots cuens, coens, quens dérivent du prov. coms, lat. comes; ils ont cessé d'être en usage dans le cours du xive siècle, et le mot comte a pris alors le dessus à tous les cas. Notre auteur n'a employé quens que par exception. Il est même remarquable qu'il a oublié une fois que ce mot faisait conte au cas indirect, et qu'il s'est contenté de lui retrancher la lettre s:

A Tumas de la Fère et au quen d'Alençon (v. 52605).

Il ne serait pas possible, croyons-nous, de donner un autre exemple de ce quen au cas indirect.

L'n de quens et de coens se retrouve encore dans conestable et dans l'angl. constable, qui dérivent aussi du lat. comes.

Quente, coin, angle, Gilles de Chin, v. 5359.

L'escu a del quente hurté.

Plus loin l'auteur dit que Gilles de Chin a frappé parmi l'escu de plain. Ces deux expressions sont donc opposées l'une à l'autre. On dit encore en rouchi mète d'can pour mettre un objet sur son côté le plus étroit. Nous croyons que c'est là notre mot quente ou plutôt quenton, moy. lat. quantonus. C'est par erreur qu'on écrit aujourd'hui mettre sur champ. On devrait écrire sur chant ou sur cant. Cfr. l'allem. kant.

Quene, quenre, chercher, v. 3124, Gilles de Chin, v. 1509.

Et avoit envoyet quère en mainte partie Chevaliers, escuyers.... Chevalerie vait querrant.

Quère, que nous avons remplacé par querir, est resté dans le rouchi, le franc-comtois, le picard et le bas limousin. C'est aussi l'ancienne forme provençale querre; on y disait aussi querer et querir du lat. quaerere.

M. de Cayrol a imaginé de rattacher à ce verbe le nom de la grande queroye ou grande procession que l'on fait en Picardie dans la forêt située pres d'Ay. Il voit dans les cérémonies chrètiennes d'aujourd'hui un souvenir de la recherche du gui chez les Celtes, et la grande queroye serait, suivant lui, la grande recherche. Il me semble bien hasardé de faire remonter jusqu'aux Celtes le verbe quère qui vient du lat. quaerere, et d'un autre côté, le mot queroye, qui est une forme de quaroye, carroye, chemin public, en moy, lat. carreria, nous semble donner une explication très-plausible. Dom Carpentier cite dans ce sens le mot querroye sous le mot Quarrum. Voy. les Mém. des antiquaires de Picardie,

Quenquen, charger, v. 15360.

J'en querque proprement Abreham de Damas au fier contènemen

Voy. Deskierker.

Querrent, courent, v. 8983.

Normant querrent apriès xxm à une fie.

Nous pensons qu'il vaudrait mieux lire queurent, courent, attendu que la forme querrent vient plutôt du verbe querre, chercher.

QUERT, QUEURT, court, Gilles de Chin, v. 4176, 5411.

Ains lor quert seure vivement...
Hardis et coragex et fiers
Lor queurt seure droit et avant.

Voy. KEURT.

Queste, cette, celle-ci, v. 10754.

Alés hardiement au soudant de Piersie Vo journée tenir; queste vous est baillie.

Queste, victoire, dit M. de Reissenberg, qui tire sans doute ce mot du lat. quaestus. Le savant éditeur n'a point reconnu, sous cette forme méridionale, notre pronom démonstratif ceste. Nous avouons en estet que cet emprunt ne se montre nulle part ailleurs. Il prouve ici une sois de plus l'insluence des écrivains du midi que nous avons signalée si souvent. — Queste, comme ceste, vient du lat. ecce iste. Cfr. l'ital. questo, le prov. queste (gloss. occitan.) et aquest, ensin l'esp. aqueste. Dans la phrase de notre auteur: Queste vous est baillie, on reconnaît presque tous les mots provençaux: Questa vos es bailliata. — La journée vous est baillée.

Queus, quel, v. 15188, 17287.

Et Harpins dist au duc queus Sarrasin c'estoit.... Ly quels ira devant ou ly queus demorra.

Queus, quel, du lat. qualis, a, comme tous les adject. dérivés de mots latins en alis, des formes très-variées suivant les dialectes. Du prov. quals vient par exemple le quaus du Poitou, qui plus au nord se change en queus. On trouve aussi les formes quex, qués, qui ont un rapport bien marqué avec quels. Il faut y ajouter aussi la flexion queil. Au surplus, ce ne sont la que des formes communes à presque tous les mots en el.

En Hainaut on dit encore qués pour quels, comme dans le Gilles de Chin:

Li rois demande: quex noveles?

(Gilles de Chin, V. 2314.)

La Chans. d'Antioche nous offre de même: Qués noveles, II, 185. Dans le second exemple de notre auteur on a pu remarquer l'emploi simultané de quel et de queus. Il en est de même dans cette phrase montoise: « Avés vu les quais? — Les queles quais? qués quais? » Quelque subissait un changement semblable: « Quesques parens ou amis que ils euissent. » Corp. chr. Fland., III, 555. « Sans povoir emporter quesques de leurs biens. » Ibid., III, 485.

QUEVESTRE, licou, lien, v. 25031.

Ung quevestre saisy ly roys qui fu dolans Et ly mit ens ou col.

Prononciation picarde de notre vieux mot chevêtre. Lat. capistrum, ital. capestro, esp. cabestro, prov. et catal. cabestre. Dans la Mort de Garin on trouve la forme chevoitre:

Ces vilains font en chevoitre tenir.

(Mort de Garin, p. 192.)

L'éditeur de cet ouvrage nous paraît avoir écrit senestre pour cevestre dans son introduction, p. LXXXIII. On fit de ce mot le verbe enchevetrer, qui se rencontre déjà dans le passage suivant, où Gautier de Coinsy gourmande le clergé romain et l'accuse de tous les maux de l'Église :

Trop convoiteus sont li Romain : Qui lor enplit sevent la main Quan qu'il velt fait, bien lo sachiés.... N'est mervelle se sovent plunge Sainte Église tot environ, Car en Rome a povre aviron. Cil l'engignent, cil le fauvoient, Cil la plungent et cil la noient, Cil la guilent, cil la décoivent, Qui governer à droit la doivent, L'apostoile, li cardinal, Et li prélat, li govrenal De Sainte Église doivent estre ; Mais convoitise en son chevestre Si les enchevestre et enlace Que ce que par Deu et par grâce Doivent doner, donnent a caus Qui governer ne sèvent aus.

(Gaut. de Coinsy, Mir. de N.-D., MS., nº 10747, fº 26 rº et vº.)

Qui, à qui, v. 9222, 32470.

Qui qu'en poist ne qui non....
Et le roy Abilant qui forment se fia.

Comme dans le prov., le cas régime de ce pronom fut d'abord emprunté au lat. cui, et nous avons déjà fait observer sous le mot poiser que l'on avait primitivement écrit cui qu'en poist.

Audain aurai, cui k'en doie anuier.
(Gérard de Vienne, V, 2267.)

Il en est de même en provençal: Cui que plassa o pes. Chr. des Alb., p. 546. Au xive siècle on remplaça cui par qui, ainsi que le fait notre auteur. Le Baud. de Seb. nous offre par exemple ce vers:

Pour l'amour de mon père qui fesistes ajue.

Au lieu d'écrire avec Joinville: « Je ving au conte de Soissons, cui cousine germainne j'avoie espousée, (I, 51) » l'auteur des Vœux du Paon n'hésite pas à dire non plus :

Mais de ceuls en qui cuer proèce est ostellée.
(MS., f° 157 v°.)

La qui gens par estoit si très-fort envale.

(Ibid., fo 442 vo.)

C'est au cas direct ou au sujet que l'orthographe qui pouvait être permise. Aussi est-ce avec raison que notre auteur a écrit : Qui qu'il ataint (v. 26652). Il en est de même dans ce vers :

> En un tourblel s'en vont, qui qui en ait mal grès. (Vœux du Paon, MS., f° 29 v°.)

" Qui que s n'azire. " — Qui que ce soit qui s'en fâche, disent aussi les troubadours. Rayn., Lex. rom., V, 25.

Quiere, cuire, v. 6891.

Mieus nous aiment à quiere c'à prendre à raençon.

Cette orthographe où l'ie a le son d'un i simple a toujours été qualifiée de flamande par M. de Reiffenberg. Nous avons déjà fait remarquer, en effet, que dans le wallon, qui a surtout subi l'influence germanique, les verbes primitivement en ier se prononcent le plus souvent en i. En rouchi le mot pierre se change également en pire.

Nous devons pourtant noter qu'ailleurs notre auteur a écrit quirre (v. 4783). Mais n'écrit-il pas aussi riere et rire (v. 455), loisier et loisir (v. 23128), St-Espier et St-Espir (v. 18204), deskieré et deskiré (v. 9149 et 10250), enfin venier et venir (v. 2628)? A propos de ce mot venier, nous avons ici une remarque à faire; c'est qu'il figure dans un couplet monorime en ier, et que l'auteur le fait rimer avec laissier, refroidier, eslongier, etc. On pourrait croire, en voyant cette anomalie, qu'on prononçait eslongir, laissir, comme venir, car on ne disait sans doute pas venier, quoi que l'expression bien vegnies-vous puisse faire supposer à cet égard. De son côté l'auteur du Baud. de Seb. fait rimer crimier (crimir) avec esclarchier (esclarchir) et akoellier (akoellir) dans un couplet monorime en ir. Baud. de Seb., I, 300. Il y a là une question intéressante de prononciation. Nous avons eu déjà l'occasion de faire remarquer dans l'anc. franç. des verbes qui appartiennent tout à la fois à la 1re et à la 2de conjugaison. Peut-être les mots que nous venons de citer n'en sont-ils que de nouveaux exemples; peut-être aussi n'est-ce qu'une licence permise alors aux poëtes. Ainsi notre auteur, au vers 1479, a écrit avillier à la rime en er, et ailleurs il écrit rafresquier et refroidier; pourtant alors, comme aujourd'hui, ces verbes étaient aussi de la 2de conjugaison. C'est ici le lieu de rappeler que dans les verbes en ier, comme couroucier, apparellier, le part. passé masc. est en é, couroucié (v. 35622), apparellié (v. 25626), tandis qu'au féminin on disait couroucie (v. 26474), apparellie (v. 25972). Voy. aussi dans Raoul de Camb., baisie, p. 213, rengie, p. 239.

Cuire, en prov. cozer, vient du lat. coquere.

Quierquier, charger, porter, v. 1060.

Boin fait quierquier à Dieu ses grans aviescités.

C'est-à-dire: Il est bon de porter ou d'offrir à Dieu ses adversités. Voy. pour l'étymologie le mot deskierker.

Quignie, cognée, v. 13623.

De haces, de martiaus, d'espec et de quignie.

a Secures, id est cuniadas, » lit-on dans le capit. de Villis, c. 42. Voy. Ducange, vo Caradrus. Quoiqu'il vienne aussi du lat. cuneus, il ne faut pas confondre le mot cuniada, cognée, avec le moy. lat. coniada, qui se trouve dans le Polyptyque d'Irminon et qui paraît désigner un gâteau, dans le genre de ceux qui se donnent encore à Noël et qui portent le nom de quignets, ou cugnots en Picardie, coignolle,

quéniolle en Hainaut, et ailleurs quénieux, cuniou, etc. C'est ce que les Lillois appellent coquilles. Tous ces mots viennent du lat. cuneolus, à cause de la forme donnée à ces sortes de gâteaux.

Le picard a gardé le mot quignie, cognée. Dans le Raoul de Cambrai, M. Éd. Leglay a eu tort d'écrire coigniés au lieu de coignies:

Le paliz tranchent à coigniés d'acier (p. 58).

Quirte, cuir, v. 9104.

Et s'ent les poins pesans et durs qu'une quirie. .

On écrit plus souvent cuirie, et ce mot désigne un vêtement destiné à garantir le cou. Voy. Ducange, vo Quirée.

> Seur un béniel et en no compagnie, Ara viestu mainte viesc quirie. (Serventois, p. 33.)

Est-il besoin de dire que ce mot vient de corium, et non de quéyr, cadere, comme le pense Hécart? Voy. le mot Esquirie.

Quirre, voy. quiere. Quis, cherché, demandé, v. 10951, 18542.

> Or verra-on le droit que viers moy avés quis.... Entre les mors avoit Bauduins esté quis.

L'auteur du Baud. de Sebourc dit de la même façon :

Se j'en ai un pierdut, tost en r'arai un quis.
(1, 69.)

Il en est de même dans la Chans, d'Antioche (I, 18 et 58); mais ici M. P. Paris n'a pas reconnu la valeur du mot, qu'il fait venir malheureusement du lat. queo, quis.

La trova l'apostoile, demanda qu'il a quis.
(I, 18.)

L'éditeur ne s'est souvenu ni du verbe querre, participe passé quis, ni de conquerre, part. conquis; lat. quaesitus, conquisitus, prov. ques, conques.

QUISEINE, lisez quinseine, v. 4044. QUISENÇON, souci, douleur cuisante, v. 12575.

> Je vous pri pour Mahon Que vous me pardonnes anoi et quisençon.

Ce subst. est formé du verbe quire, coquere. On écrivait aussi cusençon. Il semble que ce soit un augmentatif du prov. coizenza, cozensa.

QUOIEMENT, tranquillement, v. 20961.

Et l'ont dépublyet ensamble quoiement.

C'est-à-dire: Et ilz ont publié l'ordonnance discrètement, sans bruit. Prov. quedament, ital. chetamente. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 22.

Quoisis, coisis, vus, v. 736. Voy. coisin.
Quoite d'esporons (à), v. 5547. Voy. coite.
Quoitien, v. 2638. Voy. coitien.
Quoy, tranquille, paisible, secret, v. 5907, 15856, 19474, 55094.

Et se tiengnent tout quoy.... Doucement ly a dit et à quoye raison.... Par Turquant le manda en une lestre quoi.... Roys Corbarans mena Margalie le quoye....

C'est notre vieux mot coi, coite, dans l'expression rester coi: nous en avons déjà parlé sous le mot Ocquoison. Le prov. avait la forme quetz, et le cat. quiet, du lat. quietus. Angl. quiet.

Estat tuit quei.

(Chr. des Alb., p. 158.)

« Soyez tous cois. »

Quoy (A son), à son aise, v. 1599.

Qu'elle y voist à son quoy et sache à Dieu pryère.

Nous doutons fort que ce soit là le lat. in quiete, comme l'a supposé M. de Reiffenberg. Ce serait bien plutôt le franç. à son choix comme dans ce vers:

Lors averay amours et amie à mon $\it quoys$. (Vœux du Paon, MS., f° 22 r°.)

Notre auteur n'écrit-il pas même à vo cois?

Lies en sui, dist Harpins, qu'il en est à vo cois (v. 29969).

En prov. on disait à sa causia et el seu cauziment. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 363. Ces mots se rapportent au verbe prov. causir. Voy. notre mot Coisir.

R

La lettre R que nous ne faisons plus sonner à la fin des infinitifs de la première conjugaison et de certains autres mots, sait-on au juste ce qu'elle valait dans l'ancien langage? M. de Reiffenberg nous dit, par exemple, au v. 11973, que le mot ivier se prononçait ivié. De son côté M. Genin affirme d'une manière encore plus absolue que l'r finale était toujours muette. Variations, p. 65. « De quelles gens parlez-vous, leur dirons-nous avec M. Francis Wey? Sontils Lorrains ou Berrichons, Picards ou Poitevins, Normands' ou Gascons? car tout en usant de la même langue, ils parlent fort diversement. » Révolut. du lang. en France, p. 267. La prononciation étant aussi variable que les dialectes, n'établissez donc pas de règles générales à son sujet. Tant que la langue française ne fut pas centralisée et qu'il n'y eut pas de savants disposés à lui donner des lois, chaque province eut son parler à elle, qui différait de celui des autres provinces. C'est donc tout au plus à dater du xvie siècle qu'il faut chercher des règles de prononciation, et encore trouvera-t-on qu'alors même elles ont été fort souvent contestées. Qui oserait dire qu'aujourd'hui elles n'éprouvent plus de résistance?

Pour ne parler que du dialecte dans lequel est composé le Godefroid de Bouillon, si nous ne faisions attention qu'à l'usage venu jusqu'à nous, nous serions disposé à croire que l'auteur prononçait ivier et non pas ivié. Il est évident que le rouchi dit encore l'ivier, le fier et l'infier. Mais d'une part la prononciation a pu se modifier, et de l'autre, voici quelques observations d'où il semble résulter que l'usage ancien ne ressemblait pas au moderne.

Les couplets monorimes de notre auteur ou nous trouvons la finale er sont de deux sortes. Dans les uns paraissent les verbes en er, comme aimer, chanter, jouer, et l'on y voit figurer également les mots per, ber, cler, mer, amer, se fi-er, etc. Dans les autres on ne rencontre exclusivement que des mots en ier, tels que ivier, arier, derier, destrier, chier (carus), fier (superbe), moullier (femme), requier (requiro), anoi-ier, pri-ier, casti-ier, etc.

Cette division à laquelle l'auteur reste constamment fidèle, et qu'on retrouve dans les romans d'Alexandre et de Bauduin de Sebourc, peut faire croire qu'on prononçait alors la finale en er autrement que celle en ier. Et en effet nous en avons une preuve manifeste au vers 9617, où notre auteur écrit sauvier au lieu de sauver afin de régulariser la rime.

Nous laissons de côté les poëtes qui n'ont admis que les assonances, puisque leurs rimes ne sont que des à peu près; et, en conséquence, nous ne cherchons point d'exemples dans la Chanson de Roland, où l'on voit au même couplet osberc, guaret, isnels, enfer, etc. Édit. Genin, p. 116. Nous n'en chercherons pas davantage dans les fragm. d'Isambart et Gormont, où aveir rime avec feiz, ber avec né et avec amiré, siert avec esloinné. Tout cela ne peut servir à déterminer la prononciation; et ç'a été, suivant nous, le tort de M. Genin d'en faire la base de son système. Il en est venu ainsi à faire disparaître toutes les consonnes. Et voyez un peu, lui qui prétend que mer se prononçait mé pour n'être pas consondu avec mère, que répondrait-il si on lui montrait les mots père et mère rimant avec senée, espousée, célée? Voy. le Raoul de Cambrai, p. 224.

Dans ce même ouvrage on trouve à la rime perte, teste, espée, guère, serve, damoisèle; un peu plus loin cortois et crois riment avec savoir et véoir; mais il ne faut pas s'en mettre en peine, ni aller s'imaginer avec M. Genin que les consonnes finales étaient muettes. Encore une fois, ce ne sont là que des assonances. On trouve un reste de cette habitude dans notre auteur, lorsqu'il met le mot martirs dans un couplet en is (v. 23092), et les mots turs (v. 5829),

murs (v. 7561) et Taffurs (v. 23848) dans des couplets en us. A qui persuadera-t-on que les turcs fussent des tus, et les murs des mus? De même si dans le Bertr. du Guesc. (II, 195), haubert semble rimer avec bacinet, il faut bien se garder de le prononcer haubet. Nous sommes devenus en français très-difficiles pour la rime, et nous ne comprenons plus les licences du temps jadis. Les Anglais, qui nous ont emprunté tant de choses, laissent encore à leurs poëtes toutes ces licences, et chez eux personne n'est obligé de mettre toujours la rime d'accord avec la prononciation rigoureuse. Il suffit de la consonnance et même de la rime pour les yeux. Autrefois, jusqu'au xvme siècle, les Français en faisaient autant. Les législateurs de notre Parnasse y ont mis bon ordre. La vieille habitude du xue siècle qui permettait de faire rimer hallebarde avec gendarme a dû se réfugier dans les complaintes populaires.

Nous avons dit que les premières tentatives faites pour généraliser la prononciation française datent du xyıesiècle, mais nous sommes bien loin d'avoir accepté toutes les règles qui furent alors mises en avant. « Les deux liquides l et r, dit un grammairien du temps, se doivent tousiours prononcer en la fin du mot, soit que le mot ensuyvant se commence par consone ou non, comme en ces dictions : Lequel des deux, veux-je aymer? Tu vois l prononcée en lequel et r en aymer. » Dictionaire, colloques ô devises familières en quatre langues. Anvers, 1558. Nous pourrions nous contenter de cette simple citation contre l'axiome de M. Genin : « R finale était toujours muette. » Mais comment n'a-t-il pas vu que l'r sonnant encore dans les infinitifs en ir et en oir, il devait en tirer la conséquence qu'elle avait pu, nous devrions dire qu'elle avait dû, comme en prov. et dans les autres langues néolatines, sonner aussi dans les verbes ener, et que si dans certaines provinces on dit mouri, savoi, chanté, au lieu de mourir, savoir, chanter, ce ne pouvait être là que des exceptions.

C'est surtout lorsqu'on examine les textes que la règle de M. Genin paraît de plus en plus hasardée. Voici, par exemple, une chanson du xine siècle, où nous lisons:

Sire Hue le fer Ly despencer.

(Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 206.)

Nous devrions dire, d'après la règle, le fe et ly despencé, mais le moyen de croire que ce mot anglais despencer doive changer sa prononciation. Il est bien plus naturel de supposer que l'auteur n'a écrit fer au lieu de fier que pour avoir le droit d'en faire sonner l'r. Nous en revenons, on le voit, à la grande division des rimes en er et de celles en ier, telle que l'admet notre auteur. On peut en trouver des exemples assez anciens. Quènes de Béthune au xue siècle ne fait-il pas rimer vengiés avec empirier, et ne nous montre-t-il pas ainsi comment il prononçait la rime en ier? Leroux de Lincy, Chans. hist., I, 111. Dans le rom. de Renart ne lisons-nous pas aussi:

Deable nos out agueticz
Qui s'est mis en nostre moustier.
(1, 431.)

L'opinion de M. de Reissenberg à propos d'ivié peut donc s'appuyer sur des exemples respectables. En voici un de plus:

> Pour querir nul millour ouvrier Que je suis l'esté et l'ivier.

> > (Froissart, III, 506.)

Ailleurs (p. 501) psautier rime avec l'autr'ier. Mais cette rime en ier (iè) peut-elle être invoquée pour la prononciation du mot hivé, comme le voudrait M. Genin? Nous disons que non. Peut-être que si l'orthographe hivier avait prévalu, ce mot aurait suivi la règle de ses pareils de même désinence, comme acier, ouvrier, destrier, etc. Mais du moment qu'il eut abandonné l'i, il changea de catégorie et suivit la fortune des mots en er. C'est ainsi que Coquillart fait rimer resver avec quer (p. 450).

Au xine siècle on voit cette différence se marquer aux yeux par une particularité orthographique. Les copistes écrivent chanteir, panseir, outre meir (Leroux de Lincy, Ch. hist., I, 418). Rutebeuf écrit de même peir et trampeir (I, 45), et comme on pourrait douter encore de cette prononciation du mot per (peir), il a soin de jouer sur ce mot et d'écrire ce vers:

Pers aus barons, aus povres peires.

Ainsi donc nous ne dirons pas avec M. Genin que l'r finale était toujours muette, ni avec l'auteur du dictionnaire et des colloques de 1558: « R, où qu'elle soit posée, ha tousiours le son véhément? » Question de temps, question de dialectes, dirons-nous plutôt. Coquillart ne fait-il pas rimer greffier avec clair (p. 45).

La langue moderne n'établit plus de dissérence, au moins pour les verbes, entre la finale en er et la sinale en ier. Quant aux adject. et aux subst., c'est autre chose. Ainsi on sait sonner l'r dans amer, mer, ser, hiver, enser, etc., et aussi dans sier, hier. Autresois sier suivait la loi commune des mots en ier, et La Fontaine saisait rimer siers avec volontiers, Boileau le faisait rimer avec altiers, ce qui a fait croire aux grammairiens que la lettre r sonnait dans ce dernier mot. On a vu de même que Froissart prononçait l'autr'ié, comme l'auteur du rom. de Renart (1, 249). La règle était absolue pour les mots en ier et en iers. Aussi aurions-noustort de nous étonner que Froissart sase rimer volentiers avec rentiers et même avec tiers (III, 482, 501). Est-ce que Villon ne le saisait pas encore au xve siècle?

Bien est-il vray que j'ay aimé Et aymeroye volentiers: Mais triste cœur, ventre affamé, Qui n'est rassasié qu'au tiers M'oste des amoureux sentiers....

En résumé, les règles varient selon les coutumes provinciales, et s'il est permis de tirer quelque induction de tout ce qui précède, nous dirons que M. Genin aurait mieux fait de reconnaître le son de l'r dans les verbes de la $1^{\rm re}$ conjugaison et dans les mots de même désinence, en établissant

toutefois une exception pour tous les mots terminés en ier. Et cependant, toute vraisemblable qu'est cette règle, nous ne voudrions pas la poser d'une manière absolue.

Une autre conséquence à tirer, c'est que dans les verbes en ier, il faut toujours tenir compte du redoublement de l'i, comme dans priier, ploiier, et bien se garder d'écrire, comme nous l'avons fait trop souvent, pryer, ployer.

Rabis, Raby, enragé, v. 8659, 10964, 22521.

Car oneques chiens rabis tellement n'esraga.... Et Ricars ly respont ensy com tous rabis..... Dist ly roys Lucquabiaus: « Il sont trestout rabis. »

Lat. rabidus, prov. et cat. rabios, esp. rabioso, ital. rabbioso: on trouve aussi la forme esrabi. Voy. notre mot Esrabier.

RACATER, VOY. ACATER.

M. Genin voulant expliquer ce mot dans la Chans. de Roland y voit un synonyme du picard racacher, qui signifie, dit-il, rechasser, repousser; exemple: racacher un volant. Ce verbe a en picard bien d'autres significations, et entre autres celle de rappeler:

Racachez Babette.

— Babette, ell' n'est point ichi.

(Vicille chanson.)

Dom Carpentier donne aussi à racacher la signification de ramener. Sans vouloir donc nier les rapports de racater et de racacher, nous pensons qu'on peut différer sur le sens à donner au premier de ces verbes. Examinons d'abord les passages de la Chans. de Roland. Dans l'un, l'auteur nous montre Charlemagne inquiet d'entendre les sons de détresse du cor de Roland. Il veut marcher à son secours et rassemble tout son monde. On se hâte donc, et les cors de l'armée de Charlemagne sonnent à l'envi:

Sunent eil graisle e derere e devant; Et tuit rachatent encuntre l'olifant.

(Édit. Genin, p. 154.)

« Le clairon sonne et devant et derrière, dont les voix accueilloient la voix de l'olifant. » Ainsi traduit M. Genin. Nous voudrions dire au contraire : « Les clairons sonnent et derrière et devant, et tous rappellent du côté où l'olifant se fait entendre. »

Dans l'autre passage, Baligant raconte aux siens que Charlemagne est en marche pour venir venger la mort de son neveu Roland, et parle ainsi:

> X grant escheles a faites de se gent; Il est mult proz ki sunet l'olifant, D'un graisle eler racatet ses cumpaignz.

' (Édit. Genin, p. 265.)

M. Genin traduit : « Charles a partage son monde en dix grandes cohortes, il est moult preux, celui qui sonne l'olifant! Son camarade lui respond d'un clair hauthois. » Voilà un duo de clairon et de hauthois qui n'est pas mal imaginé pour le besoin de la cause. Nous ne dirons rien de ce compagnon qui sort on ne sait d'où. C'est simplement un régime pluriel changé en sujet singulier. Pour nous ce dernier vers signifie: « Des sons aigus de son cor, il rappelle ses compagnons. » Mais M. Genin, ayant toujours à l'esprit l'idée de repousser, de rechasser, veut à tout prix une explication et il torture le sens. Au lieu de rechercher dans l'italien, où il aurait pu trouver le verbe racattare, assembler, réunir, il s'attache à la seule signification du verbe racacher qui lui convienne, et il tire même le mot raquette de notre vieux racater, toujours parce que la raquette sert à chasser la paume ou le volant.

Racater et racacher n'ont de commun que la signification dont nous avons parlé. Leur origine est fort différente. Racacher dérive de chasser, en picard cachier. Racater vient au contraire d'acater, lat. ad-captare. C'est par extension que l'ital. racattare, comme notre vieux verbe racater, signifie rappeler, assembler, réunir. Re-ad-captare équivaut en effet à recolligere. Voici un autre exemple de ce terme :

Après disner a le cor pris, C'on ot al dois devant lui mis; Bien fait le voit, et moult a ate; Passe les prés et s'en racate. La noise a le contrée emplie.

(Part. de Blois, I, 62.)

Dans ces vers: Et s'en racate signifie: Et si en corne l'appel, c'est à-dire qu'il fait l'appel de la meute, qui en effet ne tarde point à venir.

RACHER, cracher, v. 21140.

Mais les payennes vont dessus la croix rachant.

Racher et aussi raquer ont également le sens de conspuer :

Tellement le racha Qu'il convint que li dus... passast outre le mer. (Baud. de Seb., II, 249.)

N'i avoit Sarasin, lues que le moustler voit, Ne fache encontre ordure, et puis si les raquoit. (Ibid., 1, 323.)

On disait dans le meme sens esraquier :

Et batre d'escorgies et ton vis esraquier. (Ibid., II, 129.)

Rouchi raquer, pic. raker, wall. rechi, prov. racar, dialecte de Côme raca, reca. M. Diez tire ces mots de l'anc. nord. hrāki, salive, hrakia, cracher, ang. sax. hrækan. Cracher n'est, suivant lui, que le renforcement du même mot. Cfr. le prov. es-cracar (subst. crai), sicil. s-craccari, dial. de Coire scracchiar. N'y aurait-il point là plutôt une simple onomatopée? c'était l'avis de Ducange, au moins pour le moy. lat. rascare, cracher.

RACHINE, compte, raison, v. 8, 2057, 18651.

Et je vous conteray de miracle divine, Et de Ihérusalem la prise et la rachine... Et Marques iert venus pour conter la rachine..... Car nous sommes venu sur ung aultre rachine.

Au premier de ces exemples, M. de Reissenberg a traduit rachine par racine, restauration; au deuxième, il l'a explique par l'origine de la chose; et au troisième enfin, il lui a donné le sens d'intention.

Nous avons aussi rencontré ce mot employé de la même façon dans le Bauduin de Sebourc. On vient de raconter les aventures d'Esmeret à ses frères, et l'auteur continue en disant:

> Moult eurent grant merveille li enfant la roïne Quant d'Esmeret leur frére oïrent la rachine.

(IJ, 85.)

La rachine, c'est-à-dire l'histoire, le compte tout au long. C'est ainsi qu'ailleurs le trouvère dit d'un côté :

Or lairai des bastars, dit en ai la rachine.
(11, 253.)

Et que d'un autre il déclare qu'il ne parlera pas d'une certaine histoire :

Dont pluisour jongléour vos ont dit la rachine.
(11, 591.)

Si l'on s'en tenait aux explications de M. de Reiffenberg, il nous semble que ce mot serait quelque peu étrange; au contraire tiré du lat. ratiocinium, il s'explique très-bien partout. On pourrait aussi le rapprocher de l'anc. allem. rechenen, compter.

RACONDUIRE, ramener, Gilles de Chin, v. 2520.

Dez ore pent Dix de l'raconduire!

« Que désormais Dieu pense à le ramener! » Ra au lieu de re au commencement des mots est de forme picarde, et le français moderne l'a adopté fort souvent comme dans rafraichir, ramener, etc. Molière dit pourtant remener au lieu de ramener. Dép. am., IV, 3. Le prov. comme le lat. disait le plus souvent re.

RACONTER qqn, Gilles de Chin, y. 2129.

Drois est que cascun de vos l'oie Por raconter lez autres gens.

Raconter quelqu'un est aussi anormal que dire quelqu'un. Voy. ce dernier mot. On pourrait y voir une espèce de latinisme imité de docere aliquem aliquid. Prov. recomtar, racomtar, ital. raccontare. Moy. lat. recomputare, in memoriam revocare. Pourquoi donc Raynouard a-t-il distingué l'origine de conte et celle de compte?

RACORDER (SE), se remettre d'accord, faire la paix, v. 5250.

Au palais sont venut, si se vont racordant.

Nous n'employons plus ce verbe dans cette signification. Aujourd'hui les mots raccord, raccorder, ne sont plus que des termes techniques. Comme discordia et concordia, ces mots viennent du lat. cor, cordis.

RACUSER, RAQUSER, dénoncer, v. 18470, 27644.

Ne me racusés mie.

Ce mot qui est resté dans le rouchi, se dit racusier en picard. Dans le Baud. de Seb. on lit, comme dans notre auteur, racuser, I, 144. « Lesquelx se atargerent pour y estre, à la nuit, affin que on ne les racusast pas. » Lettres de rémission de 1409.

> Mais ne saurez qui il estoient, Qu'à moi n'affiert d'aus racuser

> > (Tourn. de Chauvency, v. 2960.)

Comme terme d'écolier on dit aussi en rouchi raccusèle pour rapporteur. Racuser est mis pour ré-accuser. On trouve la forme rancuser. Chev. au Cygne, p. 159.

RADE, prompt, rapide, Gilles de Chin, v. 3897.

Noire et orible en estoit l'onde, Rade et isnèle et tos corans.

On disait à l'adverbe radement :

Il féri Mauquaré ung cop moult radement.

(Chev. au Cygne, v. 4811.)

Rade et radement sont encore dans le rouchi, surtout dans le dialecte lillois. Le picard a aussi rade, vite. C'est encore un de ces mots que nous avons perdus, parce qu'il est allé se confondre avec un autre. Autrefois rade, radeur, avaient une signification très-différente de celle qu'on donnait à roit, dont nous avons fait roide. On disait la radeur de l'eau pour la rapidité de l'eau. Jacq. de Lalaing, in-4°, p. 233. Et, comme dans Gilles de Chin, l'eau pouvait de même être rade. Le rouchi a conservé en effet les deux termes rade, prompt, rapide, et rot, roi, qui ne plie pas.

Qui alche qui est là si rot? Ch'est l'greffier de l'indrot

(Chans. Iill.)

La forme du mot rade, autant que sa signification, se rapproche de l'esp. raudo, et pourrait venir de rapidus; mais le flam. rad, prompt, et l'angl. ready, nous engagent bien plutôt à le ranger dans la famille du goth. raths, facile, prompt, léger. Voy. Diefenbach, Goth., II, 159.

On pourrait croire au premier abord que rade ne s'est confondu avec roide qu'au moyen de la prononciation intermédiaire rède, et expliquer par cette raison comment les deux significations bien marquées de ces deux mots se sont trouvées réunies dans le seul adjectif roide: aujourd'hui

TOME III.

en effet on peut dire une corde roide, et des pigeons qui ont le vol roide Autrefois on aurait dit corde roite et vol rade.

Si les grammairiens se sont disputés au sujet de la prononciation roide ou rède, notre vieux mot rade n'y est pour rien. Ce sont les habitudes provençales qui en ont été la cause. Les troubadours ne disaient-ils pas dans le même sens rede et rot? « Asta reida de fraisser, » lance roide de frêne; et « a'l col tan rot que no'l pot plegar; » il a le col si roide qu'il ne le peut plier. Ces deux mots équivalaient à l'anc. franç. roit:

Coment je sais del roit espieu férir.

(Gar. le Loh., I, 183.)

Par suite on a pu dire roit pour roidement. Ainsi assalir roit (v. 25407) revient à attaquer rudement, et non pas à assalir vite. Bouter roit veut dire aussi mettre rudement. C'est que roit, aussi bien que le prov. rot et rede, dérive de rigidus, et non pas de rapidus ou du flam. rad. C'est encore le même mot et le même sens que nous trouvons dans Froisart, lorsqu'il dit « des coursiers roides, forts et bien courants. » I, 81. Il s'agit ici non de l'agilité, mais de la force des chevaux. Ainsi dans le Charlemagne on lit:

Trois escuz forze róiz... Une espeed forz e roist, (Trav. of Charl., p. 25.)

Cette double étymologie étant bien reconnue, il reste à établir la part qui revient aux grammairiens. Si nous avons perdu les mots rade, radeur, c'est à eux qu'il faut s'en prendre. Ils se sont imaginé, voyant les formes roide et rède, que rade en était une autre variante, et sans tenir compte de la diversité des origines, ils ont reporté sur le mot roide le sens de rade. C'était une bien maladroite confusion. Qu'y voulez-vous? un grammairien n'est pas tenu de savoir les origines des mots, et il se moque bien des natois.

D'après Remacle, le wallon n'aurait, comme le français moderne, qu'un seul mot, l'adject. reu, pour exprimer les deux idées. Il y a la une erreur, croyons-nous. Le wallon possède aussi la forme rât.

Ranos, soutien, garantie, Gilles de Chin, v. 5184.

Il a mené Brebençons tant Qu'il n'ont dessense ne rados

Dans la contume de Montreuil, chap. 42, il est question d'arbres plantés pour rados des maisons, c'est-à-dire pour défendre ou garantir les maisons. Ducange rapproche avec raison ce mot du moy lat. redorsare, adosser. Nous avons gardé le mot ados, talus en terre élevé le long d'un mur, et nous disons encore adosser une armée.

RAFRESQUIR, rafraichir, v. 1992.

Pour luy ä *rafresquir*.

Prov. refresquir. Pour l'étymologie voy. FRESCH.

RAIENS, racheté, Gilles de Chin, v. 1018.

Raiens se sont délivrement;

Raiens est le part. passé du verbe raiembre, rachbre, racheter.

En février fu, mais el nuevembre Il fisent pais sans aus raenbre.

(Mouskés, v. 18625.)

Il s'agit ici d'un échange de prisonniers, sans rachat. M. de Reiffenberg a eu tort d'y voir l'idée de rançonner, vexer.

On peut comparer ce mot avec l'anc. catal. reembre, rembre, qui derive du lat. redimere, aussi bien que le prov. rezemer, reemer et redebre. Rayn., Lex. rom., III, 117. Nous avons dejà parlé de l'analogie de cette formation avec criembre. Voy. Crieme. La langue en a gardé un souvenir dans notre subst. rançon, qui s'écrivait autrefois raençon. En provençal on disait reemsos, rezemso, rezempso, du lat. redemptio. Noah Webster, en voyantl'angl. ransom et d'autres similaires du Nord, ne reconnait pas l'origine de ces mots. Nous devons aussi remarquer le flam. rantsoen, que l'on prononçait quelquefois simplement soen.

M. Michel a renoncé à expliquer le mot raidiment, qu'il a rencontré dans le Charlemagne. C'est encore un dérivé du latin redimere

> Demain les ferai pendre en sun cel pin al vent A unes forz estaches n'en averunt raidiment.

(Trav. of Charl., p. 32.)

Au passé défini le verbe raiembre avait la forme reinsis, témoin ces vers :

A vendredi mort i souffris, Dont tut tun pople réinsis.

(Mouskes, II, xxxII.)

Le prov. disait également :

Ai! verais Dieus, qu'ab ton sanc nos rempsist.

(Rayn., Lex. rom., III, 417.)

"Ah! vrai Dieu, qui nous rachetas avec ton sang."
Il est probable que les trouvères du xive siècle ne comprenaient plus guère le verbe raiembre et sa conjugaison, car au lieu d'écrire, à l'exemple de l'auteur du Raoul de Cambrai:

Por Dieu le raémant (p. 145),

c'est-à-dire le rédempteur, ou bien li pères raémens, comme écrit l'auteur de la Chans. d'Antioche (I, 87), le nôtre ne s'est-il pas mis à dire: Le père roy amant ou aimant.

De Jhésu l'out maudit le père roy amant (v. 7248).

Voy. aussi les vers 970, 2291, 3232 et 16377. Ou bien c'est un jeu de mots fondé sur la ressemblance des termes, ou bien c'est une corruption du langage produite par l'oubli de l'ancien vocable.

RAIER, RAHER, jaillir, couler, v. 2656, 52811.

Sy qu'il en fist le sanc à le tierre raiter.

L'auteur du Bauduin de Sebourc dit de même en parlant du saint sang de J. C. :

El non du sanc qui pour nous voilt raier.

(1,345.)

Le prov. raiar, rajar, s'emploie dans la même acception: « Ne fan lo sanc raiar. » Chr. des Alb., p. 216. L'esp. rayar, le port. radiar, l'ital. radiare, comme notre moderne rayer et l'angl. to ray, n'ont pas cette signification. Ils viennent tous néanmoins, suivant Raynouard, du lat. radius, dont l'anc. franç. avait fait rai à l'exemple du prov. Ducange avait vu dans raier le moy. lat. rigare, qui existe aussi en italien, où il a tout à la fois le sens de rayer et celui de mouiller.

RAÏNPLIR, remplir, v. 9800.

Que la sale en estoit à tous les raimplie.

Du lat. adimplerc, avec l'r de renforcement. Notre auteur écrit aussi raemplir.

RAIN, rameau, v. 6465; bois du cerf, Gilles de Chin, v. 1988.

Tint ung rain d'olivier qui vers estoit assés.... De xv rains ert, ce m'est vière.

Prov. et anc. cat. ram. On écrivait aussi en vieux franç. raim, et avec le signe du plur. raims; aussi peut-on dire que les deux rameaux entrelacés qui figuraient dans le blason de la ville de Reims sont un véritable rébus.

Des rains du cerf il nous est resté la ramure du cerf. Les Latins disaient aussi figurément ramosa cervi cornua. Peutêtre faudrait-il, dans l'exemple du Gilles de Chin que nous donnons ci-dessus, écrire xvi rains au lieu de xv. On sait que les cors ou cornes du cerf indiquent son âge, et qu'ils croissent en nombre pair. Ainsi un cerf de six ans peut avoir quatorze ou seize rains ou cors. La mesure ne s'oppose pas à cette correction.

Le diminutif de rain était rainsel, rainssiaus :

i rainsel mist par devant son escu, Que ne reluise li ors et li asurs.

(Raoul de Cambr., p. 250.)

Portoient en leur mains les rainssiaus verdoians.
(God. de Bouil., v. 14468.)

Les dessinateurs et les architectes ayant trouvé bon d'adopter ce mot et d'écrire rinceaux, on s'est empressé de suivre leur avis sans avoir souci de l'origine (dict. de l'Acad.). On permet cependant d'écrire rainceaux. Pourquoi pas rainseaux?

Raisoirs, rasoir, v. 34575.

Trençantz comme raisoirs,

Prov. razor, anc. cat. rasó, ital. rasoio. Du lat. rasorius culter. Au v. 9102, notre auteur paraît priser surtout les rasoirs de Tubie. Froissart écrit rasouer, en se fondant sans doute sur la prononciation de la diphthonque oi. Rouchi raso.

Raison, navson, propos, parole, arguments, mots, v. 399, 23687.

A ycelle raison.... Entendés ma rayson.

On lit dans la Chron. des Alb. en vers provençaux :

Senhor, so lor a dit, entendetz ma razon (p. 56).

La formule à ycelle raison répond à notre moderne à ces mots. On disait mettre à raison pour adresser la parole. De là les verbes arraisonner ou plutôt araisnier. Voy. ce dernier mot. Le mot raison, lat. ratio, est pris ici dans le sens du grec $\lambda \acute{o} \gamma o_{\mathcal{G}}$. Voici un exemple où il a la signification de langage d'une manière absolue :

Ébricu savoit parler, le raison de Judée.

(Baud. de Seb., 1, 336.)

Ramanoir, voy. renanoir. Ramembrer, remémorer, v. 2806.

De trop grande pité li peuist ramembrer.

Voy. MEMBRÉ. On trouve aussi la forme remembrer. « Combien que la chose soit telle que, plus elle seroit remembrée, plus elle plairoit à vos seigneuries. » Rabel., 1, 1.

RAMENTEVOIR, rappeler, remémorer, v. 8485, Gilles de Chin, v. 396.

Oyés le fait c'on ramentoit.... Sovent estoit ramentéus Ses vasselages et ses pris.

α Il n'y eut fait nul exploit qui fasse à ramentevoir. » Froissart, Gloss. de Buchon. Voy. notre mot απέπτατιον. L'Académie mentionne encore comme vieux le verbe ramentevoir.

RAMONNANT, balayant, v. 9557.

Sont enbatut ly sains tellement ramonnant Qu'il n'y a demoret Sarrasin ne Piersant.

L'acception de ce mot est aujourd'hui restreinte au balayage des cheminées. Le subst. ramon, balai, d'où dérive ramonner, vient du lat. ramus: « Et le comte d'Artois avoit juré le paterne Dieu qu'il feroit un grant veu en Flandres, ainchois qu'il retournèche jamais; et il avoit fait mettre un petit ramon en guise de timbre. Et on li demanda quelle senifianche c'estoit, et il respondi que, se il vivoit longuement, Flandres seroit ramonnée et essillie. » Voy. mon rapport du 10 janvier 1848, dans les Bulletins de la Commission d'histoire. RAMPER, gravir, grimper, v. 12752, 17048, 21034.

Et ly singes estoit sur ung arbre rampés... La sorcière s'en vint, sur les crestiaus rampa.... Se je pooie já desus ces murs ramper.

L'Académie ne mentionne plus ce mot que dans le sens de se traîner sur le ventre. Elle dit cependant du lierre que c'est une plante rampante ou grimpante. Mais c'est évidemment là un souvenir du lat. repere, qui s'employait aussi pour les plantes grimpantes. En rouchi on donne au lierre le nom de rampe et de rampereule, et à Maubeuge toute plante grimpante s'appelle rampoele. Les Anglais ont conservé au verbe to ramp notre vieille acception. Ils y ont même ajouté celle de sauter, danser, gambader. En ital. rampare veut dire frapper avec la griffe ou avec la rampa. C'est lorsque le lion est dans l'attitude du combat et qu'il semble frapper avec ses griffes, que la langue héraldique le nomme rampant. L'idée de gambader, que nous trouvons aussi dans le verbe anglais, peut fort bien s'expliquer par la position de l'animal qui se tient sur les pattes de derrière et qui a l'air de danser. Enfin, si ramper veut dire grimper, gravir, c'est toujours parce que, pour monter, l'animal doit se servir de ses crocs. Gravir pourrait avoir une étymologie analogue. Comparez les mots graus, grauwet, croc; anc. flam, krauwel.

M. Diez donne à nos différents termes la même origine qu'à l'ital. rappare, arrappare, accrocher, c'est-à-dire le néerlandais rapen, angl. rap, suédois rappa, == l'allem. raffen, rafler, emporter. Leur parenté avec le lat. rapere n'est pas douteuse. Voy. Diez, Lex. etym., p. 280. Ajoutons-y le grec $\hat{\alpha}\rho\pi\alpha\zeta\omega$.

RAMPONER, voy. RAMPRONNER. RAMUS, touffu, v. 1964.

Chely qui vous porta dedens le bos ramus.

Aujourd'hui nous disons d'une plante qu'elle est rameuse. Ce dernier mot vient du lat. ramosus. Quant à ramus, il semble imité du provençal:

Passeron l'espeissa del boi ramut.

(Rayn., Lex. rom., V, 38.)

Ce mot nous fournit l'occasion de reparler des mots ombrage, sauvage, auxquels on a donné le sens de farouche, cruel, etc. On a dit dans une acception semblable; et par les mêmes raisons, une gent ramage (Baud. de Seb., I, 8), un estour ramage (Ibid., II, 280). Ce mot équivaut ici à sauvage, sylvaticus, qui vit dans les bois. On comprend que ce nom ait été donné au loup. Voy. Dom Carpentier, vo Lupus. Ducange, vo Ramagii, cite aussi une fille ramage, c'estàdire farouche. En terme de fauconnerie on appelait oiseaux ramages, ou branchiers, les éperviers, les faucons, etc., parce qu'ils avaient été pris sur la branche, soit au filet, soit à la glu. Dom Carpentier, vo Ramagii. Le provençal leur donnait le même nom, et aussi celui de ramenc, en ital.

ramingo. De là vient le nom de ramingue attribué à un cheval capricieux. Le pigeon ramier n'est non plus qu'un pigeon sauvage.

RANDON, impétuosité, violence, v. 57, 60, 1271.

Ung grant cerf esleva qui couroit de randon.

Cette expression adverbiale de randon, avec impétuosité, est restée dans le rouchi d'un grand radon. Cotgrave a eu raison de donner à randon le sens de vitesse, rapidité, roideur (radeur). Il est en effet synonyme de radement. Le prov. disait de rando, a randon et en un rando; l'esp. de rendon, de rondon, le port. de rondoo, et l'ital. di randone, tout d'un coup, avec violence, subitement. L'angl. at random signifie au hasard.

Notre auteur écrit une fois vierser des randons. Ne seraitce point à cause de la rime qui est au pluriel? Il est plus naturel de dire vierser de randon (v. 25494).

Notre auteur emploie de même l'augmentatif de randonnée :

> Parmy les plains de Rames s'en vont de randonnée. (v. 5025.)

Prov. randonada. L'idée de violence a tellement prévalu pour ce mot, en picard, qu'il signifie une volée de coups, sans doute parce qu'ils tombent de randonnée ou avec promptitude. Notre auteur dit ainsi:

Se donnoient grans cos, houtant de randonnée.

(God. de Bouil., v. 23436.)

Ailleurs il s'agit d'embrassements :

xxx fois le baisa en une randonnée.

(Baud. de Seb., I, 29.)

Aujourd'hui randonnée n'est plus mentionné que comme un terme de vénerie. « C'est le tour ou circuit que fait autour du même lieu une bête, qui après avoir été lancée, se fait chasser dans son enceinte, avant de l'abandonner. » Académie.

Nous trouvons enfin un verbe randonner, aller avec impétuosité.

Ly chevaus desous ly tellement randonna.

(God. de Bouil., v. 19900.)

Prov. randonar, même sens. Dans le vers suivant il faut lire randonant et non pas de randonant:

Parmi l'estor en vint de randonant.

(Mort de Garin, p. 92.)

Voy. aussi la Chans. d'Ant., I, 29, le rom. de Renart, III, 193, et le rom. de Rou, v. 3975.

Au lieu de randonner on lit randir dans le Part, de Blois :

Partonopeus le voit férir Quanque cevals li puet randir. (II, 103.) Le picard a conservé ces deux mots, mais randir signifie aller çà et là, rôder, et randoner veut dire courir, faire du bruit en rangeant, et aussi donner des coups. Le rouchi randouiller, remuer avec fracas, avec rudesse, et randucher, heurter, choquer, rencontrer rudement, ont sans doute la même origine. Il faut y joindre le norm. randonner, bouillir trop longtemps.

Quantà l'étymologie de randon et de ses dérivés, M. Diez croit que c'est l'anc. nord. rönd, hout, extrémité; d'où le prov. randa, même sens. M. de Chevallet a mieux aimé y voir l'anc. allem. rennan, courir très-vite. Si le prov. a randa, tout de suite, aussitôt, est comparé avec l'expression à ung coron, tout d'un bout, tout d'une file, ce rapprochement semble donner raison à M. Diez, Lex. etym., p. 281. En effet, aller de randon c'est aller tout d'une traite ou tout à ung coron. On fera bien de comparer aussi le mauvais coron de Froissart avec le mal randon du Gilles de Chin:

Cil doi misent en mal randon Le duc de Lembourc et sez gens (v. 907).

RANPRONNER, gourmander, railler, v. 9966, 34384.

Ly soudans de Piersie parla par grant vieuté Et le roy d'Olifierne a forment ranpronné.... A le pucielle vint et fort le ranpronna.

Dans le premier de ces exemples M. de Reiffenberg a eu tort, suivant nous, d'écrire ranprouver. On lit dans le Baud. de Sebourc:

Pour ce dient aucun, ensi qu'en ramprosnant, C'on fait bien tant au sien c'on s'en claime mesquant.

(I, 68.)

Cette dernière forme ne laisse pas le moindre doute. Nous rencontrons le verbe *ramproner* dans plusieurs ouvrages. En voici un exemple:

> En rampronant li dist, que chaseun l'entendoit. (Vœux du Paon, MS., f° 15 v°.)

Le subst. était ramprone, et on le trouve dans le rom. de Brut, v. 11994, ainsi que dans le rom. d'Alexandre (gloss.). Quoi qu'en dise M. Duméril dans son dict. du patois normand, cette forme n'est pas le contraire de prôner. C'est tout simplement une corruption de rampone et de ramponer.

Ce sont rampones que je ai ci oy.
(Mort de Garin, p. 416.)

Les membres ramponèrent Le ventre et s'ataïnèrent.

(Ysopet, cité par M. Dumérit.)

Ramponer quelqu'un, c'était le gouailler, lui lancer des brocards, ou seulement le blâmer. En rouchi ce mot va jusqu'à signifier donner une volée de coups, tandis qu'en normand il veut dire ennuyer, rabâcher. Le prov. ramponar (Gloss. occit.) a le même sens que le ramponer ou le ramprosner des trouvères. Tous ces mots doivent être rapprochés de l'ital. rampognare, même signification, et dérivent de rampone, augmentatif de rampa, griffe. Nos coups de patte modernes ne sont que de véritables rampones.

RAPAIRER, RAPAIRIER, revenir, retourner, v. 496, 3061, 4954; Gilles de Chin, v. 1980.

Tant qu'il fu rapairies à son riche barnage.... La ducoise gentis de messe rapaira..., De si que je rapaïerrai.

On disait aussi repairer, et de la nous est resté le subst. repaire, retraite des animaux féroces ou des brigands. La langue prov. avait de même repairar et les subst. repaire, repairazon. Autrefois le paradis pouvait s'appeler le céleste repaire. Rayn., Lex. rom., V, 86. Ces mots viennent du lat. repatriare, qui se trouve dans le gloss. d'Isidore et que Solin a écrit reparaire. Le moy. lat. en a fait reparare. Ducange. Comparez l'ital. ripatriare, même sens. Le franç. moderne rapatrier signifie réconcilier. — Repairier est encore lillois:

Tout aussitôt Mathieu Crinchon A repairié deven s'majon.

(Chans, lill.)

M. Hecart a eu tort de croire que c'était le verbe repérir. Voy. son dict. rouchi. M. Legrand n'en a fait aucune mention.

RAPASSER, repasser, Gilles de Chin, v. 4718.

'Que il a la mer rapassée.

Forme restée dans le rouchi. Nous croyons que le picard rapousser, retourner, revenir, n'en est que la corruption. Alain Chartier l'a employée dans les vers suivants:

Amours compasse
Ses faits comme la dance basse:
Puis va avant, et puis rapasse,
Puis retourne, puis oultre passe.

(Liv. des quatre dames.)

RAPLÉGER, RAPLÉGIER, cautionner, v. 1627.

A Mauquare s'en vont tout sy appartenant Et se l'ont raplégiet viers le roy souffissant.

Moy. lat. replegiare. Ducange, vo Plegius. Voy. notre mot PLEVIR.

RAPPIELLER, appeler d'un jugement, v. 5200.

Et j'en voel rappieller.

Ainsi parle le roi Cornumarant dans le Godefroid de Bouillon, et cette manière de s'exprimer est encore aujourd'hui celle du vulgaire. Il n'appelle pas d'un jugement,

mais il en rappelle. Villon plus correct écrit déjà: j'en appel. On disait en provençal appelar, dans cette acception. Le moy. lat. nous offre contrappellare, ce qui a quelque rapport avec rappeler.

Le subst. rapiel est employé par notre auteur dans un sens analogue, lorsqu'il parle de la femme du roi Moradin:

Oui fort malade estoit sans avoir nul rapiel (v. 29758).

Sans rapiel pourrait bien aussi n'être que l'equivalent de sans retour, et ce serait alors une métaphore tirée du rappel des hannis.

RASER, VOY. RASSER.
RASOTÉ, V. 7526; RASOTI, V. 5539, rendu fou.

Dame, dist Corbarans, trop yestes rasotée... Taisiés-vous, trop iestes rasotis.

On disait aussi assoter et assotir. Voy. ces mots. Le rouchi emploie de preférence rasotir, au dire de M. Hécart. Dans le Baud. de Seb. on lit tantôt rasotter (II, 5), tantôt rasotis (I, 69). L'auteur du Raoul de Camb. écrit rasoté (p. 312); ce que fait aussi Rabelais: « Et, qui pis est, en devenoit fou, nyais, tout resveux et rassoté. » Liv. I, c. 15. L'auteur des Yœux du Paon dit au contraire:

En mal an est entré le viellart rassotis.

RASSAMBLER, réconcilier, v. 2112.

Ly vesques de la ville, qui moult ot d'enscient, Rassambla la royne au roy nouviellement.

Il s'agit de la réconciliation du roi Oriant avec sa femme, et l'auteur ajoute :

Moult fu grande la joie à celle rassemblée (v. 2114).

Ailleurs il emploie se rassambler pour jouter, combattre.

Or se sont ly doy roy fièrement rasamble (v. 51524).

Il avait dit dans la même acception s'ajouster. Voy. ce mot. Il convient d'ajouter ici quelque chose à tout ce que nous avons dit sous le mot asambler, même signification. Le prov. exprimait combattre par assembelhar, en langue d'oïl acembeler, et l'on sait que ces mots viennent de Cembel. Acembeler se trouve rarement dans l'anc. franç., et il est sans doute d'imitation provençale. Quant à la forme assembler, synonyme d'ajouster et de jouster, elle représente une tout autre idée, et la racine en est simul, juste. Il est assex étrange pourtant que le prov. n'ait pas donné le sens de combattre au verbe assemblar, et qu'il ait exclusivement employé pour cela acembelhar.

RASSÉNER, asséner, v. 1818, 11239.

Si je puis rassener, en ce lieu proprement L'espaule te toray, s'aras le cuer dolent.... Se g'y puis rassener, ly espaule en venra. La lettre r, placee au commencement, n'indique pas ici la repétition, mais le renforcement.

Dom Carpentier voit dans ce mot le moy. lat. reassignare, et il cite ces vers de la chron. de Bertr. du Guesclin.:

A la quatrième lance dont je fais mention A rasené se glaive tout droit su le blançon, Où il avoit féri le premier horion.

Asséner un coup nous est resté; mais cette acception est singulièrement éloignée du sens primitif. Mouskes par exemple se sert d'assenner pour donner l'assenne ou la part qui est due. On disait ainsi assenner une veuve, assenner des enfants. Dom Carpentier cite une charte, où nous lisons même rassener un douaire, vo Reassignare. Lors donc que notre auteur parle d'Hélyas qui a rendu les chaînes d'argent à ses frères changés en cygnes, et qu'il dit:

As cinq a rassene, sans point à variier (v. 2150),

c'est comme s'il disait: il a restitué les chaînes aux cinq. Il y avait aussi en vieux franç. la forme acener, faire signe, montrer. Nous croyons qu'il faut la rattacher, comme l'anc. esp. aceñar et l'it. accennare, au lat. assignare. Cfr. le prov. senhar, signar.

RASSER, remplir à ras, v. 20510.

Mainte caudire i ot qui fu toute aprestée, D'oile et de plone boullant raemplie et rassée.

L'auteur emploie plus régulièrement raser, moy. lat. rasare :

Es villes font quierkier, les fontaines raser (v. 15155),

C'est-à-dire combler les fontaines à ras de bord. On dit encore vendre à boisseau ras, à mesure rase, et c'est de la sans doute que vient le mot rasière de blé, rasière de charbon (rouchi), moy. lat. raserium. On dit dans ce même dialecte rouchi ras à ras pour bord à bord. C'est le même terme qu'en provençal ras e ras. La langue d'oïl avait aussi jadis l'adverbe rès à rès:

> Rès à rès près du coer li trencha les roignons. (Vœux du Paon, MS., f° 15 r°.)

Il nous en reste la prép. rez, dans ces locutions rez pied, rez terre, et aussi le subst. composé rez-de-chaussée. Les différences que nous voyons entre ras et rez proviennent-elles des infinitifs raire et rere, lat. radere, dont ils sont les participes passés?

Rassor, donna l'absolution, v. 8358.

Ly évesques le rassot.

 $3^{\rm e}$ pers. sing. du passé défini du verbe rassoudre, absoudre, la lettre r n'indiquant pas ici la répétition. Dans la Chron. de Baud. d'Avesnes (MS. de Tournai, fol. 100 v°), on lit: « Mais papes Lions, qui ot estet oncles à la contesse Richaut, le rassaut et leur dessendie le lit. »

RAVALER (SE), descendre, v. 6726.

Adont s'est ravalés et revint à se gent.

Voy. notre mot AVALER, et Roquefort, suppl. Comme dans beaucoup d'autres mots, la lettre r n'indique pas ici la répétition. Se ravaler équivaut à s'avaler. Dom Carpentier s'est trompé en croyant à l'existence de la forme ravaloir, d'après les vers suivants:

> Ausi com un singe ahoquié A un blocquel et atacquié, Et que ne puet monter en haut Que en montant tost ne ravaut,

Ravaut n'est ici que le subj. de ravaler, 5° pers. du sing., et cela veut dire « qu'aussitôt il ne descende. » En rouchi comme en picard ravaler signifie remonter. Cela pourrait sembler douteux. Nous devons dire pourtant que l'heure de remontée est appelée heure de ravaler dans un exemple cité par Dom Carpentier, v° Hora. 5.

Lorsque nous disons aujourd'hui ravaler qqn, cela veut dire le rabaisser, le descendre...

RAVAUT (donner un), v. 7370.

Amis, dist Corbarans, donnet m'as ung rauaut, Qui m'a dit chy-endroit, nen pas bas mais en hault, Que eil Taffor mangeoient ung Sarrasin tout quaut.

M. de Reissenberg a eu raison d'expliquer ce mot par bourde, moquerie. Il aurait pu ajouter que nous disons encore dans le même sens ravauder; nous avons aussi ravauderie et ravaudeur. Roquesort traduit faire des raviaus par insulter; nous croyons qu'il est allé trop loin. Au reste, il ne donne pas d'exemple. On ne doit pas consondre ravaut avec le rouchi ravau, raval, rabais, dépréciation. Ces derniers se rapportent à ravaler. L'extension que l'on a donnée à ravaut, sornettes, ravauder, dire des sornettes, provient sans doute de ce que les ravaudeuses ont l'habitude de conter toutes sortes de balivernes en travaillant. Les défauts de plus d'un métier sont ainsi devenus des expressions figurées. Le gloss. de Coquillart présente certaines conjectures sur ravault; il est fâcheux que l'exemple manque à l'appui. Selon M. Diez, ravauder vient de re-ad-validare.

RAVINE (DE), impétueusement, v. 2060.

le les cuiday gieter en l'iauwe de ravine.

Ce mot est synonyme de l'expression de randon. Il est imité du prov. rabina. « E pert se pueis per sa rabina. » Et se perd par son ardeur. On trouve de même chez les trouveres:

Et li jaians par tel ravine Le fiert.

(Rom. de la Violette, p. 229.)

Les larmes de son cuer corrent de tel ravine Que ses mantiaux en muelle.

(Rayn., Lex. rom., V, 43.)

Espreviers, quant il volcà quaille, Ne vole pas plus de ravine Que il vers la gent sarasine.

(Dom Carpentier, v. Raina.)

Ravine vient du lat. rapere, ital. rapire, comme le franç. ravir, ravin, ravager (Diez).

RAVIS, fait prisonnier, v. 24777.

Et ly soudans ravis et mis ens el commant Le boin roy Beuduin.

A la rigueur on pourrait prendre ce mot dans cette acception, quoique l'usage moderne en soit bien éloigné. Mais il y a lieu de se demander si le copiste n'a pas plutôt voulu écrire rabis. Voy. ce mot. Le wallon raviss signifie qui dévore avec avidité.

RAVISER, regarder, considérer, v. 24715.

Sy l'a bien ravisé.

Picard, idem; rouchi, raviser et ravisier. Ici encore la lettre r n'indique pas la répétition, et raviser équivant au moderne aviser, apercevoir de loin. En rouchi on dit aussi avisier, awisier, regarder avec attention; il en est de même de l'esp. avisar, considérer, terme de bohémiens. Moy. lat. revidere (Duc.). Ce fut à lui bien avisé, dit Lafontaine, III, 18.

RAVOIR, avoir de nouveau.

Il n'est plus permis de conjuguer ce verbe en français. Les patois seuls, entre autres le rouchi et le picard, ont gardé cette licence. Autrefois notre auteur a pu dire : « La cité r'averay. » V. 25586.

R'ont les nostre baron la rivière passée (v. 34959). Adonc r'a Alixandre à destre congnéu.

(Vœux du Paon, MS., fo 147 vo.)

On voit que la conjugaison de ravoir amenerait de fort singulières cacophonies. L'usage pourrait cependant admettre sans trop d'inconvénients le futur je raurai, et le condit. je raurais.

RAVOYER, remettre dans la voie, v. 1488; 28500,

Or est tant avenut que Dieux voit ravoyer.
Que le drois soit séus pour les maus exsillier....
Car ains ne vis melleur pour homme ravoyer...
En joie et en amour cascuns son cuer r'avoie.

Pierre de Fontaines nous montre bien le sens de ce mot: « Se tu vois tes compaingnons desvoier en jugement, fais ton devoir d'aus ravoier. » Ch. 21, art. 6. C'est donc remettre dans la bonne voie; moy. lat. reviare. Voy. notre mot Avouer (s').

Rebois, obstacle, empêchement, v. 29968.

Avons jurés nos fois D'accomplir nostre fait sans faire nul rebois. On lit'aussi dans la chronique de Bertr. du Guesclin :

Nous ne pourrons passer le pont à ceste fois ; Car François i mettront deffence et *rebois*.

(Dom Carpentier, ve Reburrus.)

Cette forme est-elle due à la rime et cache-t-elle, comme l'a pensé Dom Carpentier, notre mot rebours ? c'est possible. Il est nécessaire toutefois de la rapprocher du dialecte normand reboinser, qui signifie contrarier, embarrasser, et aussi du prov. rebuzar, rebuter, repousser, et a rebuzon, à rebours (Gloss. occit.). Nous remarquons aussi que reboux a en rouchi le sens de rétif, comme l'anc. franç. rebours. Dom Carpentier cite de plus un verbe moy. lat. rebusare, qui veut dire émousser, affaiblir, et auquel il rattache rebouquer, même signification. Ce dernier mot se retrouve dans le patois normand. Rabelais a dit aussi : « Lequel coucha sa lance en l'arrest, et en férut à toute oultrance le moyne au millieu de la poictrine; mais rencontrant le froc horrificque, rebouscha par le fer, comme si vous frappiez d'une petite bougie contre une enclume. » I, 43. Notre rebois provient-il de rebours? ou bien se rattache-il à rebusare, rabouquer? Nous ne pouvons rien affirmer.

On a dit aussi rebais dans l'anc. franç.: « Par manière de rebais, moquerie et desrision. » Dom Carpentier, vo Rauderius. Cette dernière forme serait-elle la même que rebeche?

De lor rebeche n'ai mais cure.

(Tristan , I , 455.)

Mais alors nous serions tout près de revêche, esp. et port. reves, ital. rivescio, rovescio, port. revesso, franç. revers. Tous ces mots pourraient venir du lat. reversus. Voy. notre mot Revois.

RECAINGLER, ressangler, v. 15174.

Et s'alèrent tantos noblement ordener, Descendre des cevaux et très-bien reçaingler.

C'est presque le prov. recinglar, esp. recinchar, ital. cinghiare, du lat. cingula. En rouchi la prononciation singler s'est conservée dans le sens de sangler, mettre une sangle à un cheval et fustiger quelqu'un. Il faut remarquer à propos de ce mot que l'Académie donne aussi à cingler l'une des acceptions de sangler, frapper, fouetter. C'est qu'en effet ils ont tous deux la même origine. Le vent cingle, parce qu'il semble fouetter; un vaisseau cingle parce que le sillon qu'il trace est comme une lanière ou une ceinture agitée. Nous sommes bien tente d'ajouter qu'une satire sanglante est une satire qui sangle ou qui fouette; il en est de même d'un reproche sanglant, etc. Le sang n'a rien de commun avec cette expression.

RECHÉLÉE (A), en cachette, v. 5035.

Mais Cornumarans dist basset à rechélée.

L'auteur emploie ailleurs à célée. Le prov. avait de même

a cellat et recelada. Dans les appendices du Chev. au Cygne nous lisons, avec le même sens, au receleie (p. 165). Voy. Gélée.

Recor, voy. requor.
Reconter, raconter, v. 2115.

Moult fu grande la joie; Jamais ne vous serait ditte ne recontée.

La langue d'oïl avait calqué ces deux formes reconter et raconter sur celles de la langue prov. recontar et racontar. Voy. Raconter.

RECORT, souvenir, v. 18312.

Pucielles au corps gent En aront le recort et le grant loement.

Les troubadours ont aussi employé ce mot d'après le lat. recordari.

Sol vos prezes d'omilitat recortz.

(Rayn., Lex. rom., 11, 478.)

Les Anglais conservent encore les mots record, acte authentique, to record, enregistrer, et recorder, greffier. On connaît la célèbre commission des records, chargée par le parlement de publier tous les anciens titres historiques.

En rouchi le record est l'action de lire un testament en présence de la famille et des commissaires nommés ad hoc.

— Dans les anciens Pays-Bas on donnait ce nom à des actes consistant en une enquête juridique par témoins au sujet d'une chose douteuse. Ce mot était aussi employé en France. Voy. Ducange, vo Recordum:

RECOUDER, rappeler, v. 1499.

Et quantly roys oy recouder tel mestier.

Erreur du copiste. Lisez recorder, lat. recordari.

RECOUVRIER, recouvrement, retour, v. 4738, 32817.

Jamais je ne poray avoir nul recouvrier.

Le verbe était recouvrer, prov. recobrar, lat. recuperare. Les Prov. ont eu pour subst. recobrada:

> Donet lo caval negre ab la sela daurada Al duc Reynier de Gennes ses lunha recobrada.

« Il donna le cheval noir avec la selle dorée au duc Raynier de Gênes sans nul retour. » Rayn., Lex. rom., II, 423. Voy. aussi pour l'anc. franç. la chron. de Bert. du Guesclin:

Et que par son plaisir il lui doint recovrier (1, 439).

Il existait aussi une forme simple du verbe dans la langue d'oïl: c'était coubrer, cobrer, esp., port. et prov. cobrar, saisir, recouvrer. Voy. Diez, Lex. etym., p. 103, et Diefenbach, Goth., II, 484. RECRÉANT, lâche, fatigué, découragé, vaincu, v. 1894, 2622, 5729, 8702, 12525, 12551.

Et Mauquaré avoit le corps bien recréant...
Adfin que vous voulliés la bataille lassier
Et rendre recréant pour mon plait gaégnier...
Par Mahom, crestiien, tout serez recréant....
Qu'il euissent de cure tous les cuers recréans....
Il avoit le corps naviet et recréant....
A loy de recréant...

Un homme recréant est un homme qui se rend par lassitude ou par lâcheté. On a pu donner ce nom aux infidèles, mais il ne s'ensuit pas que recréant soit la même chose que mécréant, ainsi que l'a pensé M. Leroux de Lincy, Chants hist., I, 117.

> Mult est pesmes Rollans Qui tute gent voelt faire recréant.

(Ch. de Rol., ch. l, v. 593, édit. Genin .

Lor destriers lasse et recréant,

(Raoul de Cambr., p. 128.)

On disait aussi recréu et même recru :

Ce sera honte à nous, onques telle ne fu, Se de cien alons à los de recréu.

(Bert. du Guescl., 11, 228.)

Li cheval sont estanc et del corre lasse, Moult tost sont recreu.

(Ch. d'Antioche, 1, 168.)

a Et n'y ha meilleur remede de salut à gens estommis et recruz que de n'espérer salut aulcun. » Rabel., I, ch. 45. Le provençal avait dans le même sens les mots recrezens et recrezutz, comme l'ital. ricredente et ricreduto, convaincu. Le rouchi a gardé recran, lassé, fatigué, et il emploie dans une acception presque pareille le mot réu, réhus, qui pourrait bien n'être qu'une corruption de recréu, recru: a Pour mi té m'rend tout réhus. » Chans. lill. Ce dernier mot viendrait alors de recreditus, et non pas de reus, accusé, ou de redditus, comme on l'a dit.

Se recroire, se recredere, se disait d'un esclave qui, après avoir nié son état, se voyait forcé d'en convenir. On le disait aussi du combattant qui s'avouait vaincu dans un duel. C'est qu'il reste à ce composé quelque chose du verbe simple credere, se fier à quelqu'un, se remettre entre ses mains. Il est facile de voir comment l'idée de fatigue ou de lâcheté n'a pas tardé à s'y joindre. Dans les Trav. of Charl. l'écuyer du roi Hugues dit à Olivier: « Vus vus recrérez, » c'est-à-dire vous renoncerez à faire ce que vous avez dit, vous reconnaîtrez votre impuissance. Mais si quelqu'un pouvait se recroire, on pouvait de même recroire à quelqu'un. C'est ainsi que nous lisons dans le Gilles de Chin:

La comtesse en a la foi prise.... Puis lui a dit: α Je vous recroi. Ceste fiance preng sor moi. » (v. 1938).

C'est-à-dire je me fie à vous, je suis recréant à vous. On

peut voir dans Burguy, Gram., II, 140, des exemples des acceptions diverses de recroire.

Indépendamment des formes recréant, recréu, recru, il y avait aussi recrandis (Baud. de Seb., II, 426), du verbe recrandir, dont le rouchi et le picard se servent encore.

RECUEILLI, RECUELLU, accueilli, Gilles de Chin, v. 135, 5455.

Cil du castel sont fors issu, Dedens ont le roi recuellu Molt liement et à grant joie.

M. Burguy a remarqué dans cueillir et ses composés des formes du part. passé en i, en u, et même en eit. Gram., I, 330-331.

REDRICER, redresser, relever, v. 249.

Ly roys tout en plorant sa femme redrica.

Ital. ridrizzare, ridirizzare, prov. et cat. redressar. Ces mots viennent du subst. prov. dreitz, droit, dérivé du lat. directus.

REFAIT (CERF), Gilles de Chin, v. 1989.

Car pris avoit Un cherf refait, cras et créu.... De xv rains ert, ce m'est vière.

Un cerf refait est un cerf qui, après avoir perdu toute sa ramure pendant la mue, l'a entièrement recouvrée pendant l'été et a déjà frayé, c'est-à-dire que son bois est séché et qu'il l'a débarrassé, par le frottement, de toutes les croûtes dont il était couvert.

REFROIDIER, REFROYDIER, rafraîchir, reposer, v. 2644, 4737, 30835.

A ung coron du camp s'est venu refroidier... A Sainteron yray ung petit refroydier... Et s'alés vostre cors ung petit refroidier.

Le prov. refreidar signifie tout à la fois refroidir et rafraîchir. Quant à l'idée de se reposer, elle en découle tout naturellement; aussi Ducange a-t-il remarqué qu'un ancien traducteur de St-Irénée traduit toujours le grec ἀνωπαύεσθαι par le mot refrigerare. On lit dans Gilles de Chin:

> La où trouva La contesse, pour *refroidier* Desous l'ombre d'un olivier (v. 1661).

On pouvait aussi se refroidier avec l'eau :

Or en alons à lui, si le faisons drécier Et son vis aventer et d'aigue refroidier. (Vœux du Paon, MS., f° 95 v°.)

REFROTOIR, église du couvent, couvent, v. 3376.

Ou refrotoir estoit droitement à l'entrée, Où ses orisons dist toute jour ajournée.

Tome III.

Nous traduisons ce mot par couvent, et non par réfectoire, comme l'a fait M. de Reissenberg. Le prov. refector et refreydor avait en esset les deux sens. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 274. La sorme prov. refreidor n'est que le moy. lat. refretorium que Ducange a regardé comme une erreur de copiste. On disait aussi en franç. refreitour: » Li abbes les mena en refroitour, ou le premiers signes de l'eschiele su sonez. » Dom Carpentier qui sait cette citation a eu tort, selon nous, de traduire ce mot par réfectoire. Cela veut dire: « L'abbé les mena dans l'église où le premier signal de la cloche su sonnée. »

REFUI (SANS), sans détour, Gilles de Chin, v. 1956.

Mais se ma dame à cui je fui Par fine amor suns nut refui, Me commandoit à remanoir, Miex vorroie en enfer manoir C. ans, que son voloir n'oyrasse.

C'est un dérivé du lat. refugium, dont le prov. a fait refug et refuy. On écrivait aussi en vieux franç. refuit, d'où sans doute est venue la forme refuite, terme de vénerie, qui désigne l'endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. — Si l'auteur du Godef. de Bouillon a écrit refus pour refui, ce ne peut être que pour la rime:

Et contre lui s'en va Tangrés sans nul refus (v. 52829).

Nous devons cependant faire observer qu'en prov. notre mot refus se disait refutz ou refui. Notre auteur aurait-il fait une confusion?

La forme refui nous rappelle que l'on disait aussi fuie pour fuite en vieux français; c'est le prov. fugida. Ainsi dans une chron. de Flandre et des croisades, nous lisons: « Et se desconfirent par aus-meismes et tournèrent en fuies vers les liches. » Corp. Chr. Fland., III, 617. On a eu tort d'imprimer au lieu de cela enfuiés, comme si c'était le participe passé d'un verbe enfuier.

Refuser à faire qqc, v. 677.

Ay volut guerpir et refuser A iestre en mariage.

Nous disons aujourd'hui refuser de faire qqc. Remarquons pourtant qu'il reste un souvenir de l'ancienne locution dans se refuser à. — A propos de ce verbe citons l'expression être de refus:

Je sui *de refuz ;* Que jo ne puis avoir de lui un festus. (Bertr. du Guesci., I, 19.)

C'est-à-dire on me refuse, je suis refusé. Cette locution ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en parlant des choses : Cela n'est pas de refus.

122

REGALTIER, regarder, v. 4751, 4945, 8579...

De l'onneur et du bien que je puis regaitier.... Ly chevallers le luet et prist à regaitier.... Et dient ly baron : Voeillies y regaitier.

Dans le premier de ces exemples M. de Reissenberg a eu un instant l'idée de lire regraitier pour regracier. A quoi bon? Regaitier n'est que le rouchi erwetter du primitis wêtier. Voy. GAIS, GAIT.

REGIBER, regimber, v. 1761, 23507.

Au cheval Mauquaret va sy fort regibant Que l'eskine derrière va toute débrisant.... Brandissent eil cheval, regibent des talons.

Tout en rappelant que Nicot a vu dans ce mot un dérivé de rejamber, nous renvoyons à notre mot GIBIER. 2.

On trouve aussi la forme regipper. Voy. Dom Carpentier, vo Repedare.

REGITTER, rejeter, relancer, v. 1808.

Ét ly boins Hélyas ly regitte souvent.

Cette forme qui s'éloigne tant de celle de la langue d'oîl, est calquée sur le prov., où l'on trouve indifféremment gitar, gietar, du lat. jactare. Rayn., Lex. rom., 111, 469.

REGNASCION, v. 657.

N'espouserai moullier en me regnascion.

Cela ne veut pas dire pendant mon règne, ainsi que M. de Reissenberg l'a expliqué, mais bien pendant mon existence, pendant ma vie. C'est ainsi que dans la Chron. de Bertr. du Guesclin on lit:

Et su loial englois en sa regnacion (II, 191). Juise avoit esté en se renation (I, 6).

Renation est mis pour regnation dans ce dernier vers, peut-être en souvenir du prov., qui écrivait regnar et renhar. La signification de ce verbe était non-seulement régner, mais encore vivre, agir:

Ab que las gens renhesson Icyalmen. (Rayn, Lex. rom., V, 68.)

« Pourvu que les gens vécussent loyalement. » Cela suffit pour nous expliquer le subst. regnascion, vie. Ajoutons que règner a eu aussi le sens de vivre dans l'anc. français : « S'il se fust trouvé au lieu de son fils, à l'heure que ce bastard de Rubempré régnoit ès environs, l'eust fait prendre comme il avoit esté. » Commines, 1, 1.

Règne, pays, royaume, v. 4026.

Et conquéront le règne qui vint de mon costé.

Prov. regne. « A mandatz sos baros totz d'aquel regne »

(Gerard de Rossillon). Il a mandé tous ses barons de ce pays. C'est une des acceptions du lat. regnum.

Règne, rêne, v. 15057.

Par les rèques d'ormier.

Prov. regna. « Entro a Rossilho no tenc sa regna. » Rayn., Lex. rom., V, 69. De même dans la Mort de Garin:

Jusqu'à l'agait n'i out reigne tenu (p. 244).

Le verbe prov. aregnar, retenir les rênes, a produit l'anc. franç. aregnier, aresnier. Dom Carpentier, vo Areniare.

Régné, pays, royaume, v. 13089.

Puis que ly pèlerins de France le régné Sont sy avant venut.

Prov. regnat, esp. et port. reinado. Aussi écrivait-on alternativement regnet et régné:

Or veit-il ben d'Espaigne le régnet.

(Chaus. de Rol., st. 79.)

Et il le fist ardoir en ré Lone la costume del *régné*. (Parton. de Blois. I, 43.)

Buens cevaliers d'autres régnés Mandoit et lor donoit assès. (lbid., 1, 17.)

Et Pières se garlsse, car bien set les règnés. (Chans. d'Ant., I, 41.)

Régnon, pays, royaume, v. 384.

Se ly roys Orians, qui tant a de regnon, Seet ceste cose-chy par nésune ocquoison.

Ce n'est pas seulement l'exigence de la rime qui a produit cette forme au lieu de règne ou régné. Souvenons-nous que l'on disait aussi en langue d'oil réon et roion, et que ces mots proviennent vraisemblablement du prov. reio, regio, domaine, pays.

REHAITIER, réconforter, v. 10248.

Qu'il ait a digner pour son corps rehaitier.

Dom Carpentier, vo Alacrimonia. Voy. notre mot haities.

RELENQUIR, abandonner, v. 10975.

Dont ne sai-ge que faire, se men Dieu relenquis.

« Si j'abandonne mon Dieu. » Le prov. avait aussi relenquir, et même relinquir, du lat. relinquere. Joinville a écrit de même : « Ne pour meschief que on feist du cors ne le relinquiriés. » P. 11. Voy. Dom Carpentier, v° Relinquere.

Religion, couvent, v. 2991.

Ordenée y estoit une religion.

Les troubadours ont dit dans le même sens: « Mantas religions mes a foc e a carbons. » Rayn., Lex. rom., IV, 73. C'est ainsi que l'expression entrer en religion a fini par signifier entrer au couvent. Voy. Dom Carpentier, vo Religio.

RELUMINER, rendre la clarté, éclairer de nouveau, v. 2072, 21524.

Amis, dist Helyas, se Dieus te relumine, De cuer le sierviray en pensée enterine... Et le saintisme lampe qui se relumina.

Nous avons vu de même le mot enluminé pris dans le sens d'éclairé. Aussi l'auteur du Baud, de Seb, écrit-il renluminer:

> Il n'est cuers de pucelle qui tous n'en renlumine. (I, 75.) N'encuntrent aveogle ki ne seit reluminet.

> > (Trav. of Charl., p. 41.)

Remander, mander, ordonner de nouveau, v. 25930.

Et au duc remanda qu'il ne soit sy hardis De rentrer en le tierre.

Lat. remandare.

REMANOIR, rester, demeurer.

Lat. remanere, prov. et anc. esp. remaner, ital. rimanere, esp. mod. et port. remanecer. Outre la forme remanoir, la langue d'oïl avait aussi remaindre qui correspond au prov. remandre, remane et à l'anc. cat. remandrer. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 151.

La forme ramanoir est dans notre auteur :

Ne puet ramanoir qu'à son euer n'ait irour (v. 23651).

On peut y voir l'emploi facultatif de ra au lieu de re, comme nous l'avons souvent remarqué, entre autres dans raconter et reconter.

Du verbe remanoir venait le subst. remanant, reste, relief, surplus, en prov. remanen, cat. remanent, esp. remanente, port. remanecente, ital. rimanente. « Et li remananz qui fu échapés de la desconfiture. » Villehardouin, p. 170.

Il a dit à se gent : « Preudés le remanant » (v. 4925).

Au participe passé notre auteur emploie d'ordinaire la forme remès, remese.

Ly batiaus est remès que li chines garda (v. 2858). Vassent Cornumarans, li abbés est remès (v. 4865). La contesse est remèse arrière.

(Gilles de Chin, v. 1259.)

Indépendamment de cette forme on trouve aussi les suivantes :

Plus n'i a remanu

(Baud. de Seb., 1, 578.)

Et Tybers et la vielle sont iluec remansus.
(Berte, p. 39.)

Dedens la vile n'a home remasu.

(Raoul de Camb., p. 53.)

On peut voir encore d'autres exemples pour la conjugaison de manoir et de ses composés dans Burguy, Gram, II, 54-40. Voy. aussi notre mot mainent.

Remanray, v. 5541.

Je le vous remanray à loy de recréant.

Nous croyons qu'il faut corriger et lire ramenray ou remenray. Le wallon dit encore reminer pour ramener.

REMBATRE (SE), s'avancer de nouveau, Gilles de Chin, v. 4994.

Si se rembat dedens sa route.

Sous le mot *Embatre* (s') nous avons fait remarquer l'analogie de cet ancien terme avec notre verbe s'abattre; peutêtre avons-nous de même ici l'origine de se rabattre.

Remès, remèse, voy. remanoir. Remiérir, récompenser, v. 18483.

La bonte qu'on fait, doit iestre remièrie.

Voy. notre mot menin.

REMIRER, regarder avec attention, v. 4181; Gilles de Chin, v. 68.

Et quant Cornumarans les prist à remirer.

Ce mot est encore dans le picard. Le prov. et l'anc. cat. remirar, comme l'ital. rimirare, expriment surtout l'idée de l'attention, de la contemplation: c'est presque l'équivalent de notre verbe admirer, prov. adremirar. La langue d'oïl employait remirer plus simplement.

Plaisant et bel à remirer.

(Baud. de Seb., 11, 406.)

Li chastellains les prist à remirer.

(Ibid., 1, 51.)

Compagnesse Edea , or pués remirer.

(Vœux du Paon, MS., fº 32 rº.)

Au lieu de lire remuer, comme on l'a fait dans le texte suivant, en le traduisant par panser, nous croyons qu'il faut corriger : « Un homme navrés au brach.... requist qu'on le veusist remirer à un mire. » Corp. Chron. Fland., III, 232. Voy. Dom Carpentier, vo Mirare, I, et notre mot mire.

REMONTER quelqu'un, lui donner un nouveau cheval, v. 24664.

Ains que la gent Tangre l'alassent remontant.

Cela veut dire: « Avant que les gens de Tancrède lui eussent donné une nouvelle monture. » Nous disons encore remonter un cavalier. Il en est de même de l'ital. rimontare, de l'esp. remontar et de l'angl. to remount, qui sont actifs et neutres. Le prov. n'a point cette forme.

REMUCIER (SE), se cacher de nouveau, v. 7610.

As balles sont venut, la se vont remucier.

Voy. notre mot muchien.

RENART, v. 10317.

Qui delivrer les voelle de le prison renart.

Nous avons déjà exposé nos doutes au sujet de ce mot $(v^o\ Prison)$. Ajoutons ici que ce pourrait bien être grignart au lieu de renart, ainsi qu'on le voit au v. 10522 « en la cartre grignart. » Une erreur pareille ne doit pas nous étonner de la part de notre copiste.

Nous avons oublié, en parlant de ce dernier mot, de rappeler le fameux parti des grignoux, à Liége au xvu^{me} siècle. Il a la même origine que grignart.

Renc, Rench (je), voy. Rendre. Renclus, reclus, v. 16595.

Jamais ne me feriés hiermites ne renclus.

Ici non plus la lettre r n'indique la répétition. On disait simplement enclus pour reclus. S'il est permis de dire que ce mot vient du lat. inclusus, on doit pourtant faire remarquer que la romane d'oil n'a point de forme enclure, mais enclore. Il n'en est pas de même de la langue provençale qui a les deux, enclure et enclaure, d'où les deux participes enclus et enclaus. Nous n'avons conservé que reclus et inclus; pour le reste de la dérivation, c'est à clore et à ses composés qu'il faut recourir.

RENDRE (verbe).

Le prov. a la forme reddre qui est plus près du lat. reddere; mais il a aussi rendre comme la langue d'oil. Au près. de l'indicatif notre auteur écrit je renc (v. 32146) et je rench (v. 2686). Au près. du subjonctif il dit:

Dieu vous renge le loyer (v. 762).

C'est toujours le même remerciment que font les pauvres à ceux qui leur donnent, dans les pays où l'on parle rouchi : Dieu vous l'renche!

Le part. rendu dans le sens de frère convers est d'un usage très-fréquent; de même en provençal. Voy. le Rom. de la Rose, v. 11250.

RENFORGIER, renforcer, v. 5579.

Là se sont deviset des villes renforgier.

Ce mot paraît aussi sous d'autres formes; par exemple :

Chius venoit d'Antioche une cité garnie Où il avoit éu bataille resforchie.

(Baud. de Seb., I, 41.)

En Nimaie le grant qui tant est resfortie... S'adont fust à Nimaye, la cité esforchie... (1b., 1, 57.)

La forme du subst. forge pour forche, force, est rare; elle se retrouve cependant dans le mot forgier que Roquesort et Ducange expliquent par cosse, caisse, mais qui sans doute signifiait d'abord cosse-fort, en ital. forziere, moy. lat. forgerium, forsarius. On ne peut pas méconnaître l'affinité de tous ces mots. Diez (Etym. Wörterb., p. 403) se borne à citer l'avis de Ferrari, qui sait dériver le mot italien du grec φορτίου, étymologie évidemment erronée, d'après ce que nous venons de voir.

- Renguier, ranger, v. 5699, 5718, 53649.

Faittes vostre gent ordener et renghier....
A bataille renghie....
Et se tienent tous quoy, renghiet et ordené...

RENIER, Gilles de Chin, v. 2272.

Ains que li més soit renfés

Il faut lire renviés, c'est-à-dire renvoyé.

Renois, renoxé, renégat, parjure, traître, perfide, impie, v. 1681, 3132, 4443, 18954.

Mauquarés est traitres felons et renoyés....
Dedens Jherusalem celle cité garnie
Fu Ponces. XV. jours o la gent.renoye....
En leur mains vous aront ceste gent renoye...
Ferés mettre le cief du traitre renois...

Cette forme renois se retrouve ailleurs, par exemple, dans la Chans. des Saxons, I, 258, éd. Fr. Michel:

Karlemaine, fait-il, fel traites renois,

et Roquesort a tort de la distinguer étymologiquement de la sorme renoye, en la dérivant du latin reus. Voy. aussi Burguy, III, 264, vo Non.

RENTERONS, rentrerons, v. 8959.

Le copiste aurait dû écrire renterrons.

RENVIER VOY. RENIER.

RENVOYER, informer par retour du messager, v. 28515.

Et ly roys Corbarans ly at fait renvoyer La mort de Godefroit, le nobile princier.

Au v. 18713 lisez renoya au lieu de renvoya.

REPAIREMENT, retour, v. 19994, 24238, 30655.

Je vous resvelleray a mon repairement.... Dedens Jherusalem ont fait repairement...

REPAIRER, retourner, v. 2246.

Helyas repaira et o luy sy baron.

Voy. RAPAIRER.

Repairison, Repairison, Fretour, v. 24226, 30936.

Deviers Jherusalem ont fait reparrison... Que je puisse à Damas faire repairison...

Repaisien, rapaiser, v. 52571.

Mult bien je le saray de ce fait repaisier.

REPARRANT, repairant, retournant, v. 4060.

Et ly abbes s'en va viers le roy reparrant.

REPARTISON. Voy. REPAIRISON. REPROCIER, accuser, v. 4956.

Vous porés, Godefroy, mon seigneur droiturier, D'une grant traïson le sien corps reprocier.

REPROUVIER, reproche, v. 4957.

Sy vocl que n'en puissiés dire nul reprouvier.

Ce mot signifie aussi proverbe, locution proverbiale, façon de dire.

Lors dist Cornumarans ung mot en reprouvier:
« — Compains, par Mahommet qui puet justicier,
Je me doute forment que ne l'akaté chier. » (v. 3960).
En reprovier li dist: « Viellart, teste loque,
Vostre mort avés hui toute jour porséue. »

(You du Paon, fol. 20 r°.)

Ici les paroles « que ne l'akaté chier » et « viellart teste loque » forment les locutions ou façons de dire appelées reprouvier. Diez (Etym. Wört., p. 716) rattache ce mot à la racine prope; nous nous rangeons cependant du côté de M. Burguy (Gr., III, 306), qui, d'accord en cela avec Ducange, y voit le latin reprobare.

REPUS, caché, Gilles de Chin, v. 1426, enterré, Godefroy de Bouillon, v. 29585.

Qu'on ne le connoisse s'est repus Près d'un bosquet el fons d'un val... L'endemain au matin, quant jours fut aparus, Ont les mors crestiiens en le tierre repus.

A repus, en cachette.

Por ço commande qu'à celée Soit tost la soie gens armée De lor aubers tot *à repus* Et aient les copes desus.

(Parton. de Blois, l, 110.)

Participe passé de rebondre. Voy. Diez, Etym. Wört., p. 714, et Burguy, III, 316.

REPUTEMENT, action de chasser quelqu'un, v. 26187.

Sy vous prie que de vous n'aie reputement.

Roquesort donne l'insinitis reputer qu'il explique par a chasser, retrancher quelqu'un d'un corps ou d'une société; » il le dérive à tort de repellere. Voy. Ducange, vo Reputare.

REQUERRE, requérir, demander, Gilles de Chin, v. 2646, attaquer. *Ibid.*, v. 4980, 5123.

Se il auques la requisist,
Tout i trovast quen qu'il vosist....
Et portoit li uns l'autre à terre
A l'encontrer et au requerre...
Entre le pas que il tenoient,
Lez ont hardiement requis.

Requoy (en), secrètement, v. 1318.

Et vechy Maucaré.... A qui tu marcandas biclement *en requoy* De moy à enhierber.

Le mot requoy seul, sans la préposition en, paraît avoir la même signification.

Tu as tant desiervit que blasmé sui requoy, Que je telaisse vivre (v. 1321).

Peut-être le texte est-il corrompu. Cependant Diez, Et. Wört., p. 98, v° Cheto, donne recoi comme adjectif; l'emploi adverbial n'aurait alors rien d'extraordinaire.

RESCLARIR, resplendir, reluire, v. 22316.

Banières et pegnons où ly ors reschery.

Rescoués, délivrez, v. 12730.

Rescoués cel enfant de ce leu aurefier.

2mc personne de l'impérat. de rescorre, rescourre.

RESJOIER, réjouir, v. 7178.

Car j'os « Buillon » cryer dont li cuers me resjoie.

RESLAIECIER, réjouir, v. 4582, 8340, 30519.

Et le boin vin apriés pour iaux reslaiecier... De Tangré deuissiés vo cuer reslaiecier.

Comp. ESLAIBCER.

RESOIGNIER, RESOIGNIER, craindre, redouter, v. 2611, 21711, 29455, 50818.

La bataille fu grande et fist a resongnier... Car ly roys Abilans fait moult à resoignier..., Et firent nostre gent durement ressongnier.

Le part. passé resongniet signifie redoutable, v. 5856, 21109, 30767, 31003, 33768.

Car ung lac y avoit, c'est yaue resongnie.... Là peuissies véoir bataille resongnie.... Payen tuoient noz gens à cire resoignie... Pour savoir du soudant et de l'ost resongnie.

Le participe présent ressongnant a la même signification dans le passage suivant du Bertr. du Guesclin:

... Nous arons assaut horrible, fort et grant, Onques en nostre vie n'en tout nostre vivant N'eusmes ausi fier ne ausi ressongnat.

(1, 440.)

Comp. Ensonnyer.

RESPASSER, guérir, rétablir, redonner la santé, v. 32954. Gilles de Chin, v. 5309.

> Là-endroit me feray garir et respasser... Car garis est et respassez.

RESPIE, espion, v. 19808.

Bien sorent les respies dou camp la vérité.

Voy. plus bas notre mot Sorler.

Respons, reponse, v. 825.

Là s'i sont acordé; ensi fut leur respons.

RESSOURSIST, ressortit. Gilles de Chin, v. 5901.

Saciez de voir, nul homme qui vive, S'il caïst là, n'en ressoursist.

3^{me} pers. sing. de l'imparf. du subj. de *ressourdre*, lat. *resurgere*, se relever, ressusciter. Dans le passage en question on pourrait l'expliquer au sens propre « se relever ou remonter à la surface de l'eau. »

RESTAUCQUER, étancher, v. 12322.

De sa chemise va ses plaies restaucquant.

Voy. la note.

La lettre r, placée au commencement de notre mot, n'indique pas la répétition mais le renforcement, comme dans rassener, rassoudre, resvigurer et autres. Voy. ces mots.

RESTORER, récompenser, v. 16926.

Prie Mahom micreit, qui est tes avoés, Et ly promech que d'or sera tous restorés. Ce mot signifie aussi substituer, mettre à la place de....

Mais se je doy morir, Jhésus en soit loes, Mes freres Baudouins sera ly restorés (v. 28224).

C'est-à-dire, il sera le (ou mon) remplaçant.

Pris dans ce dernier sens, le participe passé restoré équivaut parfois à nouveau.

... on l'apielle chy Buillon le restoré (v. 3267). Or me puet on nommer Judas le restoré (v. 28098).

« Là se prouva le miroir de honneur, le briviaire des nobles, le patron de prouesse, le dongon de force et le plus que restoré Ecthor de Troye. Ce fut le très-victorieux Charlemaine. » (Roman de Charlemagne, MS. 9066, t. I, fol. cxln.)

C'est-à-dire le nouveau Bouillon, le nouveau Judas, le plus que nouveau Hector.

Nous venons de voir que ly restoré qui, à proprement parler, a un sens passif et signifie « mis à la place de quelqu'un ou de quelque chose » a cependant aussi un sens actif et la signification de « remplaçant. » C'est ainsi qu'il est appliqué à Galyen, héros d'un ancien roman de chevalerie et surnommé le Restauré (Rhetoré). (Comp. notre traduction allemande de Dunlop, Geschichte der Prosadichtungen, p. 133 et suiv.). Dans la préface de ce roman, on lit : « Ledit roman est appelé Gallien Restauré à cause qu'il restaura toute la chrétienté après la mort des douze pairs de France. » On voit que cette étymologie n'est pas strictement grammaticale. Du reste, dans le corps du roman en question, il est dit qu'à la naissance de Galyen une fée lui donna le surnom de Restauré, parce que par lui devait être restauré en France l'ancien esprit chevaleresque qui avait péri à Roncevaux.

Ce surnom de Restoré se retrouve encore accolé à d'autres noms, par exemple, à celui de Ricaus (Richard de Caumont) dans le Bauduin de Sébourc, vol. II, p. 415, 419, où probablement il renferme une allusion semblable.

RESTOUPER, combler, remplir, v. 13127.

Les pus et les fontaines qui sont en ce pourpris, Pay bien tout restouper et les pus raemplis. Par le faute de l'iauc les verrés esbahis.

De stuppa. Voy. Diez, Et. Wort., p. 333, vo Stoppa, et Burguy, III, 451, vo Estope. En wallon on dit encore stopper.

Le deuxième des vers que nous venons de citer est, du reste, mal ponctué dans le texte; il faut lire:

Fay bien tout restouper; et les pus racmplis, Par le faute de l'iaue, etc.

RESTRAINDRE, bander, panser, Gilles de Chin, v. 5265.

Totes ses plaies ot restraintes.

RESVICURER (SE), prendre de la vigueur, prendre courage, v. 31471.

Bien le vit Abilaus, lors s'est resvigurés.

Quant au premier r de notre mot, voy. Restaucquer. Le s est intercale comme dans resmailler, resvertuer, resbaudir, resbonner, et autres.

Ital. rinvigorire.

RETER, accuser, v. 1040, 5096, 18560.

Des articles li dist, dont ses corps fu retés....
Dont li riches soudans vot Corbarant reter.

Du lat. reputare. Voy. Diez, Et. Wört., p. 289, vo Reptar.

RETOUR, v. 2432.

Dam , ve-chy ung fait de très-grant deshonnour, Pour vous faire morir, se n'y metés retour.

« Si vous ne vous en disculpez, si vous ne faites tourner les choses en votre faveur, » dit M. de Reiffenberg. Nous croyons plutôt que cela veut dire: « Si vous n'y mettez restor, restour, » mot qui s'est conservé dans la locution sans retour. Comp. ci-dessus au mot Restaurer le surnom Rhetoré équivalant à restauré.

Au v. 25993,

Je pry a cely Dicu à qui sont my retour,

on pourrait expliquer le mot retour par restor, auquel Roquefort, dans deux articles consecutifs, donne la signification de recours. L'hémistiche en question signifierait alors : « à qui j'ai recours; » on peut cependant y trouver le sens de : « vers qui je retourne. »

Au v. 31518,

Pour jouster au bon roy a repris son retour,

le mot a son acception ordinaire, et se rapporte à la manœuvre bien connue des jouteurs ou combattants, qui prenaient ou reprenaient une distance convenable avant d'eslaisser leurs coursiers, pour se rencontrer ensuite à bride abattue. En voici deux exemples:

Durch tjoste bringen warf sin ors Von im der küene Segramors. Umbe wande ouch sich dez Kastelân, Da Parzivall der wol getân Unversunnen uste saz.

(Parzival, 288, 5 et suiv.)

Et dans notre poëme, lorsque Tancrede et Labigant entrent en lice pour combattre, on lit:

Quant Tangrés fu ou camp, Labigant regarda. Il s'eslonge de lui et se lance avala (v. 32675-6).

Le verbe retourner au v. 32669 fait encore allusion à cette

manœuvre, à moins qu'il n'ait la signification générale de travailler ou faire manœuvrer un cheval.

RETOURNÉE, retour, v. 23879.

Dont grant joie averés à vostre retournée.

Ce mot signifie l'action d'échapper à un danger, la suite, dans les passages suivants :

... sont bien xu. mil de boine gens lôée. Ne vous y combatés pour nesune riens née; Mais quant vous les vées venir à l'asamblée, Sy leur faittes tantos en brief la *retournée* (v. 25235 et suiv.)

Cela équivaut à dire : « Quand vous les voyez venir au combat, enfuyez-vous au plus vite. »

Fuiet s'en est ly roys soudans qui sa main ot copée... Et quant ly sarrasin virent la retournée, Viers Acre s'en revont, la retraite ont sonnée (v. 26673 et suiv.).

C'est-à dire : « Quand les Sarrasins virent la fuite de leur roi , ils s'en retournerent vers Acre, etc. »

L'une et l'autre des acceptions que nous venons d'indiquer, est applicable au v. 20856.

... Sarrasins amont ont la cose avisée, S'ont au due Godefrois telle piere giettée C'oneques ne fu sy liés, quant il list retournée.

RETOURRA, RETOURRÉS, retournera, retournerez, v. 25230, 24544, 51287.

A me droité matère mes corps se retourra... Jamais ne retourrés, se je puis esploitier.

RETRAITE, coup de revers? Gilles de Chin, v. 5029.

De l'espée que il a traite, Fiert a plain cop et à retraite.

Comp. Ducange, ed. Henschel, VII, 288, vo Retraites.

RETRAITIER, exposer, rapporter, v. 51992.

A l'amulaine ires et dire et retruitier.

Du lat. retracture ou bien verbe fréquentatif de retraire.

REUBER, voy. Rober. Reva, retourne, v. 2665.

Dont resali un pies, à l'espée reva.

3me pers. sing. du prés. de l'indic. de r'aler.

REVEL, voy. REVIEL. REVELER, se réjouir, Gilles de Chin, v. 3475.

> ... si le tint chier Le dus de Louvain qui revêle.

De revel, reviel, réjouissance; voy. REVIAU.

REVENRIÉS, reviendriez, v. 4166.

Jamais ne revenries ès parties deçà.

Revenuis, revenu à soi, v. 25363.

Tangrés est revenuis qui pasma longhement.

REVERIE, VOY. REVIAU.

REVIAU, divertissement, réjouissance, v. 3754. REVIEL, v. 6829, 29755, 29760. RIESVIEL, v. 4352.

> Adont n'ot Garscions ne joie ne reviel... A joie et à riesviel l'un à l'autre jeuant.. Por Calabre, vo seur, fu li reviaus falis.

On disait aussi reverie, riverie.

Et apriés le soupper firent grant reverie (v. 35474). La nuit firent en l'ost très-grande riverie (v. 46017). Là menèrent grant joie et grande riverie (v. 35014).

Dans le sens de fierté, orgueil, le mot revel se trouve dans Gilles de Chin, v. 428.

> Messires Geraus du Castel, I. chevaliers de grant revel.

L'adjectif revelé, fier, hautain, orgueilleux, se rencontre dans le Roman de la Rose, v. 8615, cité par Roquesort. A l'égard de la forme reviaus comp. notre mot Consaul.

Une autre forme rivel, citée dans Ducange, éd. Henschel, vol. VII, p. 289, vo Revel, no 1 (d'après Wackernagel altfranz. Lieder und Leiche, p. 74, 75, 76), se trouve aussi dans le Baudouin de Sebourc, I, 220.

Dont il ara au coer grant joie et grant rivel.

Revierser, renverser, v. 30323.

Dou ceval l'abaty, mort le va reviersant.

REVIERTIR, revenir, v. 14758, rebondir, v. 11164.

Quant Godefroy pierçoit qui estoit reviertis....
De l'escut ly trença, s'est ly brans reviertis
Sur le col du ceval...

REVINENT, reviennent, v. 5248.

Lors revinent trestout o le roy Corbarant.

Revois, convaincu, avéré, Gilles de Chin, v. 5115.

Ha! chevalier couars, revois.

Voy. Burguy, III, 522, vo Reveit, et comp. nos mots Rebois et Renois.

RIBAUD, passim.

Voy. Diez, Et. Wört., p. 287, vo Ribaldo et Burguy, III, 325, vo Ribald, et comp. notre mot Tappun.

RICETÉ, RICHETÉ, richesse, v. 4858, 5964, 17536, 22257, 25600.

Et promettre joiaus, avoir et richetés... Mains n'ont mie la tour où tant et riceté.

Prov. rictat.

RICHE, orgueilleux, courageux, v. 8921.

Moustrons riche visage et bon contenement.

En prov. les mots ricos, ricaut, avaient une signification analogue; comp. aussi dans Raynouard ricor, ricaudia, ricozia.

RIENS, chose, objet, v. 14011, 28044, 34415.

Entour Jhérusalem n'avons riens conquestée....

... Vous m'avez donné en garde et en pourpris
Le riens que plus amés...,
... Il n'y a si bielle riens en tierre payenie.

A l'egard de riens comme adverbe négatif, voy. Burguy, II, 334. Ici nous citerons seulement un passage de Villehardouin, où se trouve une triple négation: « Il savoient que il ne feroient rien nul esploit » (p. 41, éd. Paris, 1828). Comp. Burguy, l. c., p. 335, note

Quant à la locution riens née, voy. notre mot Née (RIENS). Nous ajouterons à cette occasion qu'on disait aussi nesune riens née:

> Mains ne me puis partir pour nesune riens née (v. 5166.) Ne vous y combattés pour nesune riens née (v. 25234).

RIERE, rire, v. 433.

... ly enfançon de bon sanc engenrés Commencierent à riere.

R'IEROIT (s'EN), s'en retournerait, v. 8498.

Que je lui remenasse, quant mes corps s'en r'ieroit.

5me pers. sing. du condit. du verbe r'aler.

RIESVIEL, voy. REVIEL. RIEULÉ, régulier, réglé, v. 7586.

> Et le roi des Taffurs courant à le volée A. x. mil ribaus sans maniere rieulée.

L'élision du g se rencontre aussi dans l'anglais rule.

RIGOULER (SE), s'amuser, v. 12753.

Car ly singes estoit sur ung arbre rampés, Et là tenoit l'enfant où bien s'est riquelés.

Voy. Burguy, III, 324, vo Rigoler.

RIRE DOU DENT, v. 30250.

Mais ly roys Labigant ne rioit que don dent.

GLOSSAIRE.

Cette locution, qui paraît être proverbiale, signifie sans doute que Labigant montrait un extérieur joyeux, pour cacher ses mauvaises intentions.

On disait aussi esquigner dou dent, voy. notre mot Esquigner, où l'on peut, aux autorités déjà citées, ajouter Diez, Et. Wört., p. 285, vo Reganar.

RIVERIE, VOY. REVERIE. ROBER, REUBER, VOIER, piller, v. 7591, 13234.

> Trouvèrent. c. payens, cascuns la tieste armée, Qui menoient en l'ost mainte bieste reubée:... Ung payens les conduist d'une vile robée.

ROE, ROET, ROIE, roue, v. 9987, 20437, 22745.

Et Fortune nous a son roet bestourné... A roies tourniant pour les murs aprocier... Fortune aujourd'uy voet crestiiens aidier ; Il sont dessus la roe.

Le verbe esroer, rouer, se trouve dans le Baud. de Seb.,

De par le duc Gofroi pooit prendre et lever, Et pendre les larons, les murdreurz esrouer

Roegnier, rogner, trancher, v. 5181.

Je le caleng d'avoir se tieste roegnie.

Roble, bouclier rond, rondache. Gilles de Chin, v. 2441.

Caïr laissent por mix fuir Et lor roèles et lor ars.

Prov. rudela, culbute, roue, et rodela, rond, cercle, rotule du genou; esp. rodela, bouelier, rodilla, genou; port. rodella, bouelier, rotule; ital. rotella, bouelier, genou. Tous ces mots, de même que notre roèle (rouèle, rouelle), dérivent du latin rotella dimin. de rota; la longueur constante de l'e qui précède l'l le prouve suffisamment. On peut s'étonner que Raynouard (Lex. Rom., V, 60, nº 12, 15) et après lui M. Burguy (III, 526, vº Roe) ne s'en soient pas aperçus et qu'ils rattachent notre mot roèle à rotula.

Roet et

Roie, voy. Roe.

Roit, roide, roidement, v. 16829, 19319, 25407.

En le car ly navra et le bouta si roit.... Et s'on nous fait assaut, nous y gietterons roit.

Prov. rot. Rayn., V, 62: comp. notre mot RADE.

ROMMANT, récit en langue vulgaire, v. 1891.

La batoille dura, ce dient li rommant.

Ronci, cheval de peine, v. 4968.

Et fussent traienet à keues de roncis.

Tome III.

Selon l'éditeur du Parton. de Blois, les mots :

U trais en serés à roncis (v. 1234).

signifient « par la force des armes; » car « tiré en serez à chevaux » était trop simple. Comp. notre mot traienes.

Ros, Rost, rôti, v. 7664. — Rost, grille pour rôtir, v. 6445.

Rost de char de hrebis, ros de char de mouton... Et en pot et en rost les aloient quisant.

Allem. rost. Comp. Diez, Et. Wört., p. 207, vo Rostire.

Roueller, rouler. v. 5353.

Il rouelle les yeux à guise de griffon.

La forme esroueillier se trouve dans le Baud. de Seb., I, '

Car il savoit très-bien les iex esroueillier.

Rouge-Lion, v. 5579.

Commandé m'a ly roys et au Rouge-Lion, Que je soie venus gaster vo region.

Voy. l'introd. de ce volume, p. Lvi, et la Chanson d'Antioche, II, 58, 97.

Rouse, v. 24962.

Car je vous jur sur Dieu qui fist le rouse en may.

Rose, ou bien rosée. (Sur la rosée de mai, voy. Gervasius von Tilbury, herausgeg. von Felix Liebrecht; Hannover, 1856, pp. 57 et suiv.)

ROUTE, troupe de soldats, compagnie armée, v. 3865, 7024, 8963, 29467.

La se sont mis en route maint Sarrasin félon (v. 9224);

c'est-à-dire se sont mis en troupe.

De ce mot dérivent routier, troupier et le mot angl. rout, réunion, assemblée; en prov. rota. Rayn., Lex. Rom., V,

ROUTE, rompue, interrompue, v. 15696.

Et fut la fieste route et en mal covenant.

Part. pass. du verbe rompre.

Rouver, demander, v. 33442.

Qui rouvée l'avoit en droit mariement.

ROYAUS, royales, v. 34329.

Avoce luy ot la dame .m. pucielles royanz.

Voy. Burguy, I, 102.

123

Rove, raie, ligne, v. 9916.

La teneur en lyssy tantos de roye en roye.

ROYET, rouge, v. 4196.

A bien VI Flamens, viestus de dras partis D'un gaune et d'un royet à miervelles jolis.

Voy. la note.

Royon, royaume, v. 5130, 22556, 23311.

Il s'apielle jà roys de mon noble royon.

Ruer, voy. vuer. Ruer, jeter, précipiter, v. 9130.

Se nous sommes nous vint, il sera jus rués.

On dit encore en wallon ruer jus.

S', sa, v. 33326.

Ly uns prent son ceval, ly autres s' estrivière.

Voy. Burguy, I, 146, qui n'a pas remarqué que l's avec apostrophe se rencontre aussi devant les substantifs masculins; par exemple:

> Maistres Thumas monta en s' escafaut d'ormier. (Baud. de Seb., 1, 325.)

Comp. ME, SEN et N.

S' (ital.) si.

S' au roy Cornumarant n'ay ma foi aquitée (v. 3167).

et au v. 18084, il faut lire:

S'à cestuy crestyen ne puis tolir la vie.

SABLONNIER, champ sablonneux, lice semée de sablon, v. 2637, 5361.

Volentiers descendist enmy le sablonnier.... Ly chevaus est kéus enmy le sablonnier.

SACANT, SACHANT, intelligent, sage, prudent, v. 3209, 5826, 6436, 18785, 31909.

Vist ly abbés Gerars qui le cuer ot'saçant.... Et tant de chevaliers et de barons sachans... Boin fait croire conseil, ce dient ly sachant.

Non sachant, qui n'est pas sage.

Lors les bailla la dame qui estoit*non sachans* (v. 540). A soy meismez dist: « Tout ell sont *non sachant*, Qui convoitent leur mors et vont en riens hastant. (Baud. de Seb., 1, 15.) Ruiste, rude, v. 13567, 15037.

Qui as félons payens jua d'un ruiste tour.... Mains Abillans ly va sy ruiste cop baillier.

Rumye (en), v. 16023.

La veissies querquier mainte targe enfunkie, Et mainte lanche oussi qui fut en rumye; Caudières, cauderons, mainte targe noircie.

Le MS. porte en rumile; il aurait fallu imprimer en un seul mot enrumile, part. passé du verbe enrumiler, qui, probablement, n'est qu'une autre forme pour enrunger, enrugner, rouiller; en wallon arèni. Voy. Grandgagnage sous ce mot.

Le mot enfunkie, dans le vers précédent, signifie enfumé. Voy. le même, v° Funkî.

S

Il signific infidèle, qui ignore la vraie religion, v. 5725, 7297, 20098.

Car. 111. batailles ont ceste gens non saçant...
Pour véoir l'ordenanche dou peuple non sachant...
Et nous combaterons à le gent non sachant.

Dans le livre de Sydrac, il est dit : « Ignorans es cel que pogra saber la fe de Dieu, si s volgues. » Voy. Rayn., Lex. Rom., IV, 337, nº 43.

SACIÉS, VOY. SAVOIR.

SACQUER, tirer, v. 9019, 22069, 22070, 50786, 50814; SAKER, v. 1757.

Qui la bataille vit sans espée sacquie... Qui men bourdon m'alast hors de ma main sacquant ... Dou cheval descendy, l'espée va sakant.

Voy. Diez, Et. W., p. 300, vo Sacar, et Burguy, III, 531, vo Sac.

Ce mot est aussi wallon, săhi ou sătchi, et a passé egalement dans le vieux flamand saken; voy. Bormans, Leven van Sinte Christina, pp. 81 et suiv., où il est dit que le verbe saccager dérive du mot wallon que nous venons de citer. Cela n'est pas exact: il est plutôt formé du subst. sac, en y ajoutant la désinence fréquentative ager, ou bien de saccage, comme partager, ravager, ramager, fourrager, manier (ou maneger, prov. maneiar) et d'autres verbes le sont de leurs substantifs correspondants ou des racines de ceux-là (part, ravir, raim, feurre, main). Cette formation existe aussi en italien, où on a les verbes saccheggiare, carteggiare, maneggiare, motteggiare, festeggiare, lampeggiare et beaucoup d'autres, avec les substantifs correspondants saccheggio,

carteggio, maneggio, motteggio, festeggio, campeggio, etc. Cette syllabe dérivative française ager (ital. eggiare) se retrouve dans l'esp. et le portug. ejar, ou ear, par exemple, motejar, festejar, manejar, cartear, saquear, campear, manosear, etc.

SACRE, sacrement, 21665.

Au saint sacre sacrer.

C'est-à-dire à la consécration du saint sacrement.

SAGE, instruit, v. 1257.

Se je suisse cou que je say maintenant, Je t'éuisse plus fait sage et bien entendant.

Faire sage, instruire. Rom. de Renard, IV, 17.

SAIETTE, flèche, v. 16372.

Une saiette prist tos et incontinent.

SAIGNER (SE), VOY. SAINER. SAINE, SAINTE, V. 20633.

La lance leur moustroit et saine et bénéie.

Sainer, sanier, faire le signe de la croix, bénir, v. 4550, 29020.

Illuecques rendi graces et les barons sania... Hues de Tabarie ducement le saina.

Se saignier, se sénier, se signer, v. 1500, 2586.

De la grande mierveles se vot assés saignier... Quant il fu entrés doucement se sénia.

Sains, saints, v. 30637.

Labigant, dist li roys, par les saints de Carthage.

Par extension, les reliques des saints :

Che sont les sains de Dieu qui fu crucifiés (v. 1659).

Voy. Ducange, vo Sancta.

SAINT, cloche, v. 2109, 2975. Gilles de Chin, v. 832.

Et ly saint de la ville sonnoient hautement... Dont sonnèrent li saint par tout communalment.

SAINTEZ, Gilles de Chin, v. 1495.

As lancez saintez tous couvers Jà se feront sentir tes fers.

Voy. la note.

SAINTIR, sanctifier, v. 9285.

Car ceste lance chy qui de Dieu est saintie.

Saisine, possession, v. 2069, 27145, 27154.

Sy vraiement, frans roys, que tenés la saisine... Biaus niés, vous demorés en iceste saisine... Emperères rommains et de mainte saisine..

Prov. saizina. Rayn., L. R., V, 165.

Saison, temps, v. 29291, 31831.

Illuec se reposa, car il en fu saison.... Là furent à ce jour ung petit de saison.

A cause de la rime, il est mis pour saisine, pouvoir, au v. 4704:

ne vous departires si tos de me saison.

Saker, voy. sacquier. Sale, salle, v. 5039, 33472.

> En ce poins voel aler à le sale pavée... Furent ly crestiien en la sale vautie.

Salir, sauter, v. 23542, 23851, Gilles de Chin, v. 3657.

Il hroce Plantamor qui tel saut ly saly... Plantamor ly saloit grans saus et puis menus.

Salir avant, s'avancer promptement, s'élancer, v. 1760, 2544, 2555, 10921.

Ly chevaus Helyas s'en est salis avant... Ly quens de Blancquebourc en est salis avant... Quant ly contes l'oy, si est salis avant... Quant au palais entra, payen salent avant.

Salie, sortie, action de sortir, v. 20609.

Se Godefrois n'éuist tost fait une salie.

Il paraît être mis au lieu de seuil pour faire rime :

Mais li hoin crestiien ont fait telle envale Qu'il n'oscrent monter ne passer la salie (v. 20172).

SALU, v. 27031.

Si tu as a mengier, sy nous en fais salu, Car par Dieu j'ay de fain tout le cuer velu.

Faire salu de quelque chose paraît signifier présenter quelque chose en signe de salut ou de bien venue, et puis, en général, gratifier de quelque chose. (Comp. le lat. propinare et l'esp. brindar.) L'usage oriental de présenter aux étrangers qui arrivent, du pain et du sel est suffisamment

SALUER, v. 54179.

Donnés l'aniel au roy, c'est pour ly saluer.

Nous n'avons cité ce vers que pour faire voir que le verbe

en question était suivi quelquefois d'un régime indirect, et qu'on pouvait aussi dire saluer à quelqu'un; ou bien ce ly ne serait-il pas encore une autre forme du régime direct déjà si variable lo, lou, le, lu? Comparez au v. 15442 la construction « de lui déshonnourer » à laquelle s'applique la même observation, li et lui s'étant confondus de bonne heure. Voy. Burguy, I, 129.

Samblant, mine, contenance, couleur de visage, v. 528, 958, 1265; avis, opinion, v. 1441, 6094, 21144.

Et quant ly roy l'oy, sy mua son samblant... Quant li ermites l'oy, sy mua son samblant... Li ermites demora qui fist simple samblant... A! roys, dist Helyas, or en teng mon samblant... Seigneur, dist la royne, or oyés mon samblant.

SAMBLER, sembler, Gilles de Chin, v. 150.

Desi au demain, ce me samble.

Samier, semer, répandre, v. 26097.

Tel cop li a donné parmi le hanepier, Que la ciervelle en fait a le tierre samier.

Saner, sanier, guérir, v. 8222; sauver, v. 15441.

Quant devoient partir, leur schar estoit saniée... Et dist : « Cieux Mahommet, qui nous a fait former, Il sane et bénéie de mort et d'afoler, De mal et de peril de lui déshonnourer Godefrois de Buillon, le gentil et le ber. »

Il est évident que dans ce dernier passage les mots sane et bénéie sont des subjonctifs (qu'il sauve et préserve de mort, etc.) et non pas des indicatifs comme l'indique M. de Reiffenberg dans sa note, en expliquant sane par guérit, sanat. Comp. les exemples cités sous notre mot saur.

Sanier, voy. sainer et saner.

Sans, suivi de la prépos. de, v. 288, 33399, 35556, suivi de la prépos. d, v. 28349, 33410, 34889.

Et je le vous diray, sans point de l'arester... Et sans à renoyer la loi où nous croyons.

Comp. nos mots A et Pour, ainsi que Burguy, II, 262.

SAPINE, de sapin, v. 15106.

Porte moult fierement celle lance sapine.

Sapoie, lieu planté de sapins, Gilles de Chin, v. 853.

Les le bosquet d'une sapoie.

SARA, sera, v. 19067; saura, v. 5917, 9678.

Au diable sara qui che fait-chy detrie....
. . . . Godefrois les a

Fait moult très-bien garder jusqu'a tant c'on sara.... Et s'en pourra porter çou que porter sara.

C'est-à-dire, et il pourra emporter ce qu'il saura porter.

SARRASINOIS, sarrasin, v. 6762.

La gaite du castel va son cornet sonnant, Ou cor sarrasinois aloit traît criant.

Dans d'autres auteurs, il est également fait mention de ces cors sarrasinois, par exemple, dans le Baud. de Seb., I, 100:

Esmerez li courtois A fait tantost sonner ses cors sarrasinois.

Voy. aussi Joinville, p. 217, 268 (ed. Petitot). Jean d'Outremeuse, Chron. en prose, MSS. nº 10456 (Bibl. de Bourg.), vol. II, fol. 87 vº.

C'est probablement l'instrument appelé en esp. anafil.

SARROIT, sauroit, v. 2817.

Car de plus loyael prinche ne sarroit nus conter.

SATRENAS, satanas, v. 1863, 9179, 27363, 35202.

Et dou fel Mauquaré qui cuer ot satrenas.

Saucois, voy. faucois. Saurai, sauterai, Gilles de Chin, v. 3665.

Saciés de voir, je i saurai.

3me pers. sing. du fut. de salir.

Saus, sauts, v. 23851. Gilles de Chin, v. 2359.

Plantamor ly saloit grans saus et puis menus.

Sausse, sauce, v. 6605.

A le sausse et au sel vous mengeront au dent.

SAUT, sauve, v. 7587.

Et dit: Chus Mahommés qui maint en paradis, Il saut roy Corbarant et tous ses boins amis... Chius nostrez sirez Diex, à qui li mons apent, Il saut le castellain qui tant a hardement. (Baud. de Seh., 1, 54.)

SAUVER, défendre, protéger, v. 2126, 2389.

Au dehors du palais droitement à l'entrée Où la rivière keurs, dont la ville est sauvée.... La furent advocats pour parties sauver.

SAVOIR, suivi de la prép. d, v. 34024.

Et me saciés à dire où est son logement.

Comp. Burguy, II, 262.

Savoir les secrés, voy. secrés.

SAYER, essayer, faire l'essai, v. 1817, 22516.

Tu as sayet m'espée, ch'est du commenchement.... Mais apriés ces .u. cos, j'en vorai ung sayer.

Ital. assaggiare, mais aussi saggiare. Comp. Diez, Et. W., p. 300, vo Saggio. En wallon say.

Scaingle, sangle, v. 32974.

La scaingle ly at fait parmy le col noer.

SE, si, si(ei), passim.

Comp. Burguy, II, 391 et suiv. Si, employé comme substantif, signifie doute:

> Vous arés tous les jours de vo vie, sans nul sy, .xxx. besans d'argent (v. 40842). Et qui son jugement tenra, sans nés .r. si. (Baud, du Seb., 11, 338.)

ou condition

Amender le volroi du tout à vostre sy (v. 102),

où M. de Reissenberg a eu tort de proposer fy.
Se . . . non , sinon , si ce n'est , v. 1275, 3919, 8009, etc.

Et cil qui l'on oy, n'en font se rire non... Ne fasoit se hien non les payens d'outremer... Qui oncques en sa vie ne pensa se mal non.

Prov. si . . . no. Rayn., L. R., V, 223.

Se (adv.), voy. si. Se, sa, v. 3518, 5527.

> Que chevaliers soyes de se main establis... Qu'à Solimant fera abatre se posnée.

Dans le Baud. de Seb., I, 235, on lit:

Que li corps la puchelle devoit estre livréz

Ou li sires éust, en secz, deniers contés,
Le moitiet de l'avoir et de ses herités.

Secz ne doit pas, comme on pourrait le croire, se changer en seez, c'est-à-dire ses. Tel n'est pas le sens de cette locution, qui peut s'écrire avec ou sans virgule.

Une expression analogue se trouve dans la chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse; où on lit, vol. II, fol. 254 v°: « Ons paiat d'argent sech tout che que ons aportoit a vendre » et fol. 245 r°: « Fist ons assavoir de part le roy a la vilhe de Nucfeastel qui volroit bien wangnier, si amenast pain, vin et avain et altres denrees, car con les paroit (i. e. payerait) tout sech. » Si les commentateurs de Plaute avaient connu cette expression du vieux langage français, ils n'auraient pas perdu leur temps a mal expliquer « l'aridum argentum » dans le Rud. 3, 4, 21. Les mots. sec en français, comme aridum en latin, signifient simplement sonnant, ce qui nous rappelle le « sonus aridus »

de Lucrèce, 6, 117, et le « fragor aridus » de Virgile, Georg., 1, 557. En effet, les objets secs et arides, quand on les heurte, rendent un son plus où moins éclatant; c'est pourquoi aussi Homère a dit: « καρφαλέον ἀσπὶς αυσεν. » Il., 13, 409.

SECOURRE, secourir, v. 6919, 17174, 17718.

Comment ly roys soudans secourre vous fcra... Le roy Cornumarant secoure vallanment (lis. vallaument).

Sur des formes analogues, voy. Burguy, III, 89, vo Corre.

Secrés, secrets, v. 33942.

En une rice tente, drecie sur les prés, Fut logie la dame où grande est li biautés, Avoce .xxx. pucielles qui sevent les secrés.

C'est-à-dire « qui savent ses secrets, ses confidentes; » en latin « quae ipsi a secretis erant. »

L'Edda de Snorri se sert d'une expression presque identique: « Fulla.... herr eski Friggjar ok gaetir skóklaedha hennar ok veit launradh medh henni » (c. 35).

C'est ainsi que secrétaire, employe comme adjectif, a fini par signifier celui à qui l'on confie ses secrets, en qui l'on met sa confiance; il a même ainsi été joint au nom de la sainte Vierge.

> Et dist : « Fax chevaliers! dit m'avez grant contraire, Qui jugiés mon enfant d'avoir si grief solaire(i. e. salaire). Que mau jour vous otroit le Vierge secrétaire.

> > (Baud. de Seh., I, 30).

Et no bon cristien, qui tant sont debonnaire.

Aloient reclamant le Vierge secretaire.

(lbid., 1, 126.)

Jean d'Outremeuse, dans sa Chron. en prose MSS., se sert dans ce sens du met secret; par exemple, vol. 11, p. 246 ro « avoit (Robert d'Artois) a femme la soreur le roy Philippe et avoit toudis esteit ses plus especials et secreis compagnon. » Comp. l'ital. consiglio segreto et l'allem. geheimer Rath.

Le mot secrétaire a une signification semblable dans un autre passage du Baud. de Seb. (II, 4).

Dame, the dist li roys, qui voeilt tel coze faire, Il doit bien regarder à cui son cure esclaire; Car d'avoir en autrui fianche secrétaire, Convient trop proprement boin coer à lui atraire.

C'est-à-dire « une ferme confiance.

Sen, sa, v. 22672-3, 33357.

Et Godefrois ala sen espee aprester:
A.u. mains va ly bers sen espee lever...
Que li deablez emporte sen ame aveuques li.
(Baud. de Seb., 1, 28.)

Comp. S'.

Senés, sensé, sage, v. 410, 1779.

Dame, vous dittes voir, dist Marques li senés.

Prov. senatz. Ren., Lex. rom., V, 195-196.

SENG, sens, v. 28442.

Adieu, tout my amy, je seng le maladie.

 $1^{\rm re}$ pers. du prés. indic. de sentir. Comp. Burguy, I , 216 , nº 4.

SENGLE, simplement. Gilles de Chin, v. 479.

Elle estoit sengle en .i. bliaut.

Sengler, sanglier, v. 5478.

Et Symons de Melans qui ot cuer de sengter.

On sait que ce mot vient de singularis.

Voy. Diez, Et. Wört, p. 102, v° Cinghiale. J'ajouterai que le grec oi o o o o o o a une étymologie analogue (de oi o o), les oiseaux de proie vivant isolément à l'égal du sanglier et d'autres bêtes farouches.

Senier (se), voy. sainer.

Sensement, sentiment, connaissance, v. 1016.

Quant ly roys Orians ot de chou sentement.

SENTIR, avoir connaissance, apprendre, v. 28677. Gilles de Chin, v. 4568; entendre, Godefroid de Bouill., v. 26644.

Mais se je puis sentir par fait ne par esploit, Qu'il soit riens consentans à le mors Godefroid... Li tornois est recommenciez

Lues qu'on sens qu'il n'avoit mal... Je vous ferai sentir une malle canchon.

L'ital. sentire a la même signification.

Séour, sœur, v. 30019.

S'en yssy Labigans et sa séour giermaine.

Séri, sièri, doux, mélodieux, agréable, v. 1854, 5345, 23060, 30995.

Et Helyas li vint faisant noise série... Esmerés leur a dit tantos à vois siérie.

Voy. Burguy, III, 342, s. v.

Serienmes, seriems, serions, v. 3352, 9300.

Mult en seriems joians, hien seroit conseillie... Nous seriemmes plus riches que nous ne serons jà.

Rouchi serimes.

Séura, v. 4545.

Car ly abes Gérars tous jours le seura.

M. de Reissenberg conjecture qu'il faut traduire : « veiller sur, assurer, » du lat. securus. Nous aimerions mieux expliquer ce mot par sevra, c'est-à-dire sépara (Cornumarant de Godefroid), parce qu'on trouve aussi desseurer et deseuree pour dessevrer et deseurée. Voy. Burguy, III, 544, vo sevrer, et comp. le même, II, 210, à l'égard de sevre, seure.

Seure, sus. Gilles de Chin, v. 2186.

Car durement leur queurent seure,

Comp. DESUR et SORCORRE.

Séurs, sur, v. 52856.

Et Tangrés fu vaillans chevaliés esléus; S'avoit droit en ce fait dont il fu moult séurs :

Prononcez séu, et comp. les observations qui se trouvent en tête de la lettre R.

Seus, sus (parfait déf. de savoir), v. 5202. — Seus su (part. passé du même), v. 1489.

C'oncques de traïson je ne m'en seus meller... Que li drois soit séus, pour les maux exillier.

Sevelin, enseyelir, v. 24247, 30504.

Tout furent sevely au dieu commandement.

Le miracle du lion fossoyeur, rappelé dans les vers qui suivent celui que nous venons de citer, n'est pas sans parallèle; la Légende dorée en fournit deux autres exemples dans les chap. XV (de sancto Paulo eremita) et LVI (de sancta Maria Aegyptiaca).

Sevent, savent, v. 5194.

Or sevent crestyen toute no maladie.

Sévnen, séparer, v. 5918, 5087.

Dedens Iliérusalem le laissay au sévrer... Et de Iliérusalem se vot li roys sévrer.

S1, sx, si, ainsi, tellement, tant, v. 4562, 12027, 23275, 26354.

Dist a son compaignon: a Pay si le cuer delant...
Rauduin, dist li rois, s'il est sy que tu dis...
Quí lancent sy d'un dart et par telle maistric...
Dolans fut ly soudans; oneques mais ne fu sy.

Au v. 22386.

Et le roy Lucquabiel que mes corps avoit sy,

M. de Reiffenberg l'explique par cy, c'est-à-dire ici; il

faut lire amoit sy et lui donner la signification ordinaire, tandis que dans le passage suivant (v. 9128-9):

Faittes traire voz gens, quanques vous en avez, Et g'iray au kamel, sy l'arons jus giettés.

Le mot sy paraît signifier jusqu'à ce que. Il a la même signisication dans les passages suivants de la Chronique en prose MS. de Jean d'Outremeuse: « Ne puet nuls ne doit achateir venison en gros sor le dit marchiet ne altre part, si seroit grant messe tout hours chantée en nostre dit englieze saint Lambert. » Vol. II, fol. 217 vo. Un peu plus haut, on trouve cette autre phrase qui ne laisse aucun doute sur le sens : « lesdis recoupeur ou recouperesses ne peulent et ne doient ches dites denreez marchandeir ne achateir par eaulx ne por aultruy jusques à tant que la grant messe seroit toute fours chantée en nostre dit engliese de saint Lambert. » Voici encore deux autres passages où le même mot se retrouve : « Ilh ne puet revenir à Liege, s' arat paiet le principal et le .vij. sols d'amende. » Vol. II, fol. 218 ro. -« Soy mist (la royne) à chemien, si n'arestat, se vint à Cambresis en .J. petit vilhete » Vol. II, fol. 239 vo. On pourrait cependant expliquer l'hémistiche en question : « sy l'arons jus giettés » par « ainsi nous le jetterons en bas » ou bien « ainsi nous l'aurons promptement jeté en bas. » Le futur antérieur en latin exprime la même idée de vitesse : « sic eum deturbaverimus. » Comp., pour quelque latinismes semblables, notre mot SIERMONNER.

Si très, pléonasme, v. 3475, 34240.

Et la ducoisé en ot cuer si très colant... On dist qu'il a en vous hardement sy-très grant.

Voy. la note de M. de Reissenberg au premier de ces vers. Nous ajouterons qu'en allemand on dit également so sehr, ainsi qu'en anglais so very (so very much). Comp. Burguy, II, 265, et notre mot Tabs.

Sicom comme v. 3130.

Fonces avoit à nom, sicom l'istore crie...

Que li Francois amerent si

Comme lors cors et parut i.

(Parton. de Blois, 1, 45, v. 401-2.)

Au vers 1139 de notre poëme.

Et depuis vous nouris, si com nourist truans,

il faut lire si c'om, c'est-à-dire « comme on. » Voy. plus

Prov. si com Ray., Lex. rom., V, 224.

Si c', sicque, 'sycque tellement que, de sorte que, à tel point que, v. 2599, 7640, 25340.

Mais c'est à maise cause, si c'on l'en doit r'oster...
Sycque eil d'Andioche, dont ly mur sont plenier,
Luissoient les crestiaus pour doubte de flairier...
Sieque l'une moitié à le tierre espandy.

La forme cicques se trouve au v. 406.

Cicques pour vo merite vo feray meriton.

et siques dans le Corp. Chron. Fland., III, p. 119. « Li conte de Bar ot paour.... siques il se rendi à le volenté de la roine. »

Prov. si que Rayn., Lex. rom., V, 224.

Au lieu de si que dans le sens que nous venons de signaler on trouve quelquefois si, sy seul, sans que.

> Feittes sy vous hâstés, je me doute forment Que je ne soie kaciés de ce francoise gent (v. 32270). Seigneur, que volez-vous? Faites si vous hastez.

(Bertr. du Guesci., 1, 212.)

Bastars, dit li rois Pietre, faites si en alez, Je vous banie d'Espaigne environ de tous lez. (lbid., 1, p. 249.)

c'est à-dire « Faites si que vous (vous) hâtiez, faites si que vous (vous) en alliez, » ce qui, en effet, n'est autre chose que « hâtez-vous, allez-vous en. » On peut comparer le latin fac (avec ou sans ut): « Fac (ut) properes, fac (ut) hinc vadas. » L'emploi pléonastique de faire et facere a quelque chose d'analogue en allemand, où on dit également: « mach dass du fortgehst (fortkommst). »

Quant à l'absence du pronom réfléchi vous dans les phrases que nous venons de citer, comp. Burguy, II, p. 259, qui remarque: « Beaucoup de verbes réfléchis perdent le pronom, sans que pourtant leur signification en soit changée.

Si que signifie aussi « comme. »

« Adonc fut Henris, li conte de Lovain, en grant dolour, car ilh estoit excommengniet, si alat troveir .J. grant cautele, que ilh estoit excommengnies si que Henris de Lovain et enssi le nommoit ons en cel atematisement (l. anatematisement). Son pechict li fait grant paour, se quidat dieu dechivoir, et dus se fist appeleir et escrire de donc en avant de Lotringe. » Jean d'Outremeuse, Chron. en prose MSS., vol. II, fol. 10 v°. « Y fut Ferans, conte de Flandre, si que homme al evesque. » Ibid., fol. 11 v°. « Avoit teile paour que onques homme n'oit teile, et ch'estoit son pechiet qui enssi l'enfroie; car si que forseneis là-endroit à Lovain soy maintenoit. » Ibid., fol. 11 v°, et ailleurs encore. Au v. 1139 de notre poëme:

Et depuis vous nourri si com norist truans.

Il faut lire si c'om, c'est-à-dire « ainsi qu'on, comme on.»
On employait aussi dans ce sens, le mot que sans ajouter si (voy. notre mot que, conj. nº 1); ou bien on mettait ainsi seul, sans que, et les paroles du Psalmiste « fiant tamquam pulvis ante faciem venti, » sont rendues par Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 10 vº: « ilh soient fais enssi pulsier devant le faiche du vente. »

Si que a la signification de « tels que » dans le passage suivant du Gilles de Chin : A monseignor Gillon en vont Tout ensanle si que il sont (v. 3627).

et de « comme si » au v. 4287 de notre poëme :

Moult leur portet honneur sy qu'il fuissent roy.

Enfin si que ou ensi que est mis pour « sicomme, à peu près » pour désigner le temps.

Ung poy devant le jour, sy que à heure et demie (v. 22854). Droit par ung venredy, sy que à prime sonnant (v. 23427).

« Ilh ne savoit nient coment son freire avoit le jour devant esteit desconfis, mains ilh le soit enssi que à prime. » Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 6 v°.

Cette locution a un sens semblable, celui de « presque » ou « pour ainsi dire » dans le Bertrand du Guesclin, , 144, note.

Il regarda la ville et la tour ensuiant, Qui siet en la costière du mont si que pendant.

De même que la conjonction si (εi) , employée comme substantif, avait pris la signification de condition (voy. plus haut vo se), de même notre mot si avait pris celle de manière dans les locutions par si que, par tel si que.

Ou temple pardevant l'assena par tel sy Que la cerveille fist repandre devant ly (v. 11621).

C'est-à-dire « de manière que, de telle manière que, »

... de son abit changeroit par tel si Que des Englois ne soit congneu ne choisi. (Bertr. du Guesel., 11, 444.)

C'est ainsi qu'il faut également expliquer le passage de Flore et Blanceflor, v. 2806-2808, cité par M. Burguy, II, 395.

> Biaus amis, vostre anel vous rent, Car par lui ne voel pas garir, Par si que vou voie morir.

Il est évident que par si que signific ici « de telle manière que » et non pas « pourvu que, » comme dit M. Burguy; quelquefois, cependant, on peut rendre cette locution par « à condition que, » ce qui ordinairement (mais pas ici) équivaut à « pourvu que. » Voy. les deux autres passages allégués par M. Burguy et auxquels nous ajouterons encore les suivants:

> Par si que Marsiens soit hors de prison mis. (Vœux du Paon, MS., f° 158 r°.)

Par si que ne fussiés du tout nostre anemis.
(Ibid., fo 8t vo.)

Par si ke li .ccc. liv. soient payés.

(Tailliar, p. 196.)

Par si que n'i soiemes ocis ne afolé. (Chans. d'Ant., I, 44.)

« Chilz de la ville envoyerent deviers luy pour avoir res-

pit .i. an de lonc par tel si que, se dedens l'an le roy d'Engletierre ne les venoit secourre ... il se renderoient au roy de Franche. » (Corp. Chron. Fland., III, 260):

> . . . ce vostre immortel livre, Lequel pour lire je vous livre, Par tel si que me le rendrez.

(OEuvres de Bonav. des Périers, 1, 459, éd. Jannet.)

On disait aussi par un si que :

..... mais que soit par un si Qu' ele amaini, s'ele puis, ou Rainiroy on Hendri. (Berte au gr. pied, p. 97.)

En prov. per tal que.

.... tot lo man, s'eu l'avia, E mon poder, i daria, Per tal qu'eu l'açar agues. Qu'ades vos vis, tan bel m'es.

> (Cereamon, Voy. Jahrb. für rom. und engl. Liter., herausgeg. von Ebert., I, 215.)

Les deux significations du mot si dans la locution par si que (c'est à dire « manière » et « condition ») dérivent toutes les deux du latin sic, car sic ut (de même que ita ut et dans la moyenne latinité sic quod) veut dire également « de manière que » et « à condition que. »

Si fait tel, si faitement tellement; voy. plus haut, p. 198, vo fait (si) et p. 199, vo faitement (si).

A l'égard des adverbes affirmatifs et négatifs si fait, non fait, si est, non est, si sera, non sera, etc., voy. plus haut, vo faire, p. 198 ro 4. Rayn., Lex. rom., V, 224, et Burguy, II, 392-394.

Sy est, ce dist Harpins, dame, par dicu le grant (v. 14550).

Si, se (formes confondues souvent; voy. Burguy, II, 591) était aussi conjonction copulative équivalente à et.

Se vous montés à mont desus ces desrubans, Jamais n'en revenres, sy en seray dolans (v. 41908-9).

On disait aussi et si :

N'ot causes ne sorlés et s' aloit tos courant (v. 966). Et portent longes targes et s' ont viés talebas (v. 9182).

si est ici superflu; voy. Burguy, l., c. On pourrait cependant l'expliquer dans le premier passage (v. 966) par « ainsi, » mot, qu'il remplace souvent; voy. Burguy, l. c. Il est également pléonastique dans les passages suivants:

Quant Buinemons l'oy, sy drecha le menton (v. 8080). Sy tos qu'il le coisy, se ly dist à hault ton (v. 8095). Très dont que je vous vy ore au chommenchement Descendre dou cheval centre moy humblement, Se fustes vous mes siers et eus signes m'aprent. Qu'en siervage serés à moy prochainement (v. 4671-4).

Ici encore c'est, comme dit M. De Reiffenberg, dans une note sur le vers 4672, « la plume flamande qui se trahit. » Voy. aussi dans Bormans, Het Leven van Sinte Christina, p. 551, v° So les exemples du so explétif. Du reste, comme dans les mots « Tres dont » du dernier passage est contenu, en partie, l'idée de « parce que, » le se qui y correspond n'est pas entièrement superflu. Comp. Bormans, l. c., p. 18.

Nous finirons cet article par l'observation que dans le Gilles de Chin, v. 5468, au lieu de

Saciez de si, molt li fu bel,

il faut probablement lire « saciez de fi, » c'est-à-dire « par ma foi. » Comp. Roquef.; vº Fi.

SI (conjonct.), voy. se. SI, ses, v. 3240; siens, v. 730.

> N'avoit sorlés en piés, si n'avoient li sis... Ponces fut esmaris et tout si compaignon.

Siècles, suivre les déportements du siècle, mener une mauvaise vie, v. 17030.

Très l'âge de dix ans ne ciessay de siécler.

Sierer, fermer, v. 2218.

En une riche cambre dont li huis fu sièrés.

Ce mot rappelle la préposition sières, près de... par exemple, dans le Corp. Chron. Fland., III, 257: « Rataindirent les Englois qui s'estoient logiés sières Kalais en unne mult forte plache. » Dans le picard, tout serant a la même signification, et M. Corblet, dérivant ce mot du français serrer, lui trouve de l'analogie avec l'ital. rasente. « En rouchi, su serre veut dire, en parlant d'une porte, tout contre ou entr'ouverte.

Siert, voy. sert. Siermonnement, predication, v. 13488. Siermonner, sermonner, v. 5319.

Et dist Cornumarans : « Ne m'ayes siermonné. »

Voy. la note; c'est un latinisme : « ne me increpueris. » Autre exemple :

Dont iers tu, mies? garde m'aie mentit.
(Raoul de Cambr., p. 267.)

Comp. aussi notre mot TRAVELLIER

SIERPENT, serpent, v. 12277, etc.

Or diray du sierpent qui ait maléiçon.

Ce mot se trouve aussi au genre féminin, comme le lat. serpens et le prov. serpent; voy. Ray, Lex. rom., V, 209.

Et le mont de Tigris la sierpente cierqua (v. 12414).

Il s'agit ici de la mère du serpent.

Tome III.

Siers, serf, v. 4675.

Très dont que je vous vy ore au chommenchement Descendre dou cheval contre moy humblement, Se fustes vous me siers, et éus signes m'aprent Qu'en siervage serés à moy prochainement.

Au v. 4322, il faut également lire syers au lieu de syres; voy. la note au v. 4675.

Siervesist, servît, v. 7671.

l'iroie volentiers; mais j'ay grant souspeçon C'on ne nous siervesist cascun d'un grant baston.

SIERVOISE, VOY. CIERVOISE.

Nous ajouterons seulement ici que cet emploi de la chose vendue pour désigner le lieu où on la vend nous rappelle un hellénisme analogue; car oi $i\chi\Im \tilde{v}_{5}$, αi $\chi\acute{v}\tau\rho\alpha i$, $\tau \alpha$ $\check{c} \downarrow \alpha$, $\tau \alpha$ $\gamma \acute{e} \lambda \gamma \gamma$, etc., signifiaient aussi les différents marchés où l'on vendait toutes ces choses-là.

SIET, sait, v. 385.

Se li roys Orians qui tant a de regnon, Siet ceste cose-chy par nesune ocquoison.

Il ne faut pas changer la forme siet en scet, comme le propose M. de Reiffenberg; voy. à cet égard Burguy, II, 58.

SIEUTE, v. 12857.

Apriés le sieute va tost et apiertement Et tant les at siévis et ly sien ensiment.

M. de Reiffenberg a expliqué ce mot par suite; c'est plutôt poursuite. Comp. Roquefort, vo Suit, Suite.

Il a la même signification dans le passage suivant du Baud. de Seb., I, 244.

> Vers l'estour vont courrant, ossi tost c'oisellon S'enfuit, quant il perchoit le sieute du faucon.

SIEUT, suit, v. 2948.

Et li chines le sieut qui moult estoit soubtis.

3me pers. sing. du prés. indic. de sievre, sieure, suivre.

SIGLATUM, certain vêtement d'une étoffe précieuse. Gilles de Chin, v. 3954.

Couverts estoit d'un siglatum.

Voy. Diez, Et. Wört., p. 101, vo Ciclaton.

Sir, ceux, v. 55989.

Si vous mande ly roys et cil de sa lignie.

Comp. car.

124

SILLEMENT, v. 20046.

Jherusalem soit prise et mise à sillement.

Cette forme est émployée ici à cause de la mesure pour essillement, ravage, destruction.

SIMPLES, triste, affligé, v. 1265, 9191.

L'iermites demora qui fist simple samblant... Quant Godefrois les vit, simples devint et mas

Comp. Roquefort à ce mot.

On trouve aussi le verbe simploier, s'attrister, s'affliger.

Riens n'i vault simploier ne faire le hontous. (Vœux da Paon, MS., f° 55 v°.)

·SINE, sienne, v. 4530.

Trop volontiers saroie la sine entencion.

Cette forme en ine est analogue à quelques autres qui se rencontrent dans la Chron. MS. en prose de Jean d'Outremeuse, par exemple, la foid cristine, i. e. chrétienne.

Singler, cingler, v. 6109.

Parmy le lac commencent durement à singler.

La forme primitive était sigler; voy. Diez, Et. Wört., p. 310, vo Singlar. Burguy, III, 345, vo Sigle.

Ce verbe a aussi la signification de a frapper. »

Et quant ce voit Giherz li palazins, Ainz de s'espée ne le daigna ferir, Tant par fu flers Giherz le fiz Garin. De son escu le singla par le piz. (Mort de Garin, 253.)

Comp. le diction. de l'Acad., v° Cingler et plus haut notre mot regaingles, où cependant il faut corriger, d'après les autorités que nous venons de citer, ce qui y est dit à l'égard de l'expression « un vaisseau cingle. »

Quant au mot sangler, qui signifie mettre une sangle à un cheval, et fustiger quelqu'un, nous rappellerons le verbe ital. staffilare, de staffile, étrivière, parce qu'on s'en sert comme de la sangle pour fustiger.

Soc, v. 4630.

Sy vous en say maugré, quant ne le soc a tans.

M. de Reissenberg explique ce mot par sais; c'est cependant le passé défini, je sus. Voy. Burguy, II, 61, qui donne comme forme picarde seuc; comp. le même, p. 50, peuc, poc, 1re pers. du passé déf. de pouvoir.

Souler, souler, rassasier, v. 12133, 14587.

.V.m creatures à ung jour soëlas... Flourie regardoit, ne se pooit soler. Soie, sienne, v. 3367, 7173, 31040.

S'en revient Godefrois en la soic baillie.

Solommes, soyons, v. 8603.

Et que soiommes tout d'un cuer et d'un talent.

Soir, soif, v. 16121; 19316, 20877; soy, v. 14719.

Faim, froit, soit et de caut mainte destruction... Ne s'en départiront ne pour faim ne pour soy.

Sor, soúl, v. 8564.

Qu'il éuissent eu tout leur sol a mangier.

Manger tout son soul est encore français. Comp. le premier vers de la Lady of the Lake.

The stag at eve had drunk his fill.

En anglais full signifie aussi soûl, rassasié.

Solaus, soleil, v. 5898, 21781.

Car demain au matin, quant solaus iert levés.

Solas, soulas, v. 8556.

En joie et en solas plus legier qu'oiselon.

Soliés, v. 15433, et Soloient, v. 5414,

 $2^{\rm me}$ et $3^{\rm me}$ pers. de l'imparf. indic. de soloir , souloir , avoir coutume.

Et tout ly chevalier que vous soliés garder... Qui pardevant soloient le sépulere garder.

Son, sonc (EN), au sommet, sur, v. 6578, 12821, 19877, 21053; en somme, v. 21234, 22788, 23325.

Verrés en son la tour une lance levée... Car ung singes l'avoit portet trestout en son... Sur l'arestuel en son Godefrois s'apoia... Et en sonc de la tour l'iray tantos poser... L'an mil as et .x. et..lx. en son... Mainte trompe d'argent et buisines en son.

Dans les deux derniers exemples, les mots en son sont purement explétifs; ils le sont moins dans le passage suivant du Baud. de Seb., II, 165.

> Là furent .xv. roy de la geste de Mahon, D'Espaenge et de Chastele et du païs enson (1. en son).

A l'égard de la locution par son l'aube, voy. Grimm, Deutsche Mythologie, aux endroits indiqués plus haut, v° carvant.

Sonner, prononcer, dire, v. 27854.

Mais pour l'orguel qu'il ont, n'ont ung seul mot sonné.

Prov. sonar, parler, crier. Rayn., V, 264. Ce même verbe signifiait aussi « appeler. »

Ieu que suel sonar Totz pros hom issernitz.

(Giraud de Borneil.)

c'est-à-dire: « Moi, qui ai coutume d'appeler tous preux hommes avisés; » et également en français :

Pour sonnier la ville et la gent communal. (Vœux du Paon, MS., fo 44 ro.)

Si sera la cité de .u. pars sonnyie.
(lbid., l. c.)

c'est-à-dire « appeler ou convoquer par le son des cloches; » comme on dit encore « sonner un domestique. »

Sons, sommes, v. 19285.

Bien sommes à garant et se sons bien garnis.

Son, saure, v. 5830.

Là peussiés véir destricrs sors et bauzans.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 504, vo Sauro. Il s'y demande: « Wie kam man aber von der bed. dürr auf die bed. braünlich? etwa von der farbe dürrer blätter oder versengter dinge? » Nous répondons: « Certainement, » car le color aridus de Pline [H. N., 12, 26 (59)], de même que le xerampelinae de Juvénal (6, 518), le prouvent suffisamment.

De cet adjectif dérive le nom de Soriel, qui est celui d'un cheval (v. 6827), et celui de Sorel, qui est devenu célèbre par la belle Agnès.

Sorcherie, sorcellerie, v. 4237, 5148.

Quant je suy sy venus par vostre sorcherie... Dire au due Godefroy dou sort la sorcherie.

Comp. plus haut notre mot enconcerer.

SORCORRE, courir sus, attaquer. Gilles de Chin, v. 5326.

Qu'il veulent ciax dechà sorcorre.

Au v. 3890 du même poëme , nous rencontrons la forme picarde sorquerre.

Bien sont garni et apreste De maintenir estor et guerre, S'on lez voloit auques sorquerre.

Il ne faut pas la confondre avec sorquerre, demander trop, qui exige le datif:

Tu sorquiers mult à mon seignor.

(Rom. de Rov., v. 42001.)

Avec corre sor, on trouve tantôt le datif (voy. Burguy,

vol. II, p. 366), tantôt l'accusatif; de ce dernier cas, voici quelques exemples pris dans la Chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse : « Ilh vinrent là, se les corut sus Ferrant. » Vol. II, fo 2 vo. - « Quant les sarrazins les aparchurent, si les corurent sus. » Ibid., fol. 27 ro. Cet auteur emploie cependant la forme les aussi pour le datif plur. de la 3me pers. du pron. pers., et il n'en connaît pas même d'autre, par exemple: « Si les rendit tous leurs jouweaux, » fol. 9 ro. — « Restituat Guilheame enssi bien aux engliezes de Liege petites et grandes tout che que ons les avoit embleit. » lbid. - « Fisent venir les prisoniers devant eaux et se le (1. les) dessent chu que j'ay dit, qui mult les fut agreable. » Ibid., fol. 27 vo. Toutefois l'accusatif est indubitable dans des passages comme les suivants : « Li roy vient là et Ferans le corut sus tantoist. » Ibid., fol. 15 vo. - « L'empereur.... le congnut et le haioit, se le corut sus. » Ibid., fol. 42 ro, car Jean d'Outremeuse exprime toujours par la forme li le datif sing. du pron. susdit.

Sorler, soulier, v. 730, 966, 979.

N'avoit sorlés en piés, si n'avoient li sis... N'ot causes ne sorlés et s'aloit tos courant... Oncques n'avoit cauchiet ne cauche ne sorler.

Cette forme avec le r intercalé, qui existait encore vers la fin du XVIme siècle (voy. Roquef., supplém. vº Garde-culz), se rencontre aussi dans la Chronique MS. en prose de Jean d'Outremeuse, et paraît être la conséquence d'une prononciation provinciale qui se retrouve dans un grand nombre d'autres mots de la même chronique, par exemple : ortant, vrentre, tornique, clers, clergrie (ou clergerie), marle, herbre, etc., etc. pour « autant, ventre, tunique, clé, clergé, mâle, herbe. » Cela nous explique aussi l'existence du rdans tresor, et nous prouve en même temps que dans le mot resprit c'est le r qui est intercalé et non pas le s. Comp. Burguy, vol. III, vo Resprit, et voy. aussi le même vo Velours et Timbre. Dans le mot respie (voy. plus haut ce mot) le r est également un effet de la prononciation qui lui a donné aussi la forme despie que l'on rencontre dans la chronique citée, par exemple : « L'evesque vint à Waremme, puis chevalchat à Landres, mains une despie le vit. » Fol. 5 ro. D'autre part, le r a été élidé dans toubler, destoubler, sief, etc., formes que nous offre la même chronique pour troubler, serf, etc.

Sorpanlène, sorpanlier, indiscret, Gilles de Chin, v. 1172, 1190.

Que jà nus chevaliers vantères N'iert bien amés ne sorparlères... ne noveliers Ne fui-je ainc ne sorparliers.

SORQUERRE, voy. SORCORRE.
SORTIR, prendre des sorts, prédire, v. 7495, 19044.

Car venus est li temps que j'ay sortit pieça...
Pour tant qu'elle ot sorty très le commencement
La pierte des payens et le destruisement.

Comp. Lotir.

On a hésité de rattacher à une même racine (sortiri) les significations de « jeter des sorts » et de « sauter » ou « faire sauter » qu'ont les verbes ital. sortire, fr. sortir, etc. (voy. Diez, Etym. Wört., p. 324-5, vo Sortire), et pourtant elles dérivent très-naturellement l'une de l'autre; car on jetait des sorts dans un vaisseau quelconque qu'on secouait ensuite pour les faire sortir (lat. conjicere sortes) de manière que les verbes sortiri, sortir, etc., pouvaient facilement finir par signifier « secouer, faire sauter ou sauter. » Le verbe sortisser mentionné par Roquefort réunit, en effet, les acceptions de secouer et de jeter des sorts. Une marche analogue, quoique contraire, a été celle du verbe grec πάλλω, qui, à l'égal de sortir ou de sortisser, signifiait d'abord secouer, faire sauter ou sauter, et signifia ensuite jeter des sorts, d'où πάλος, secoûment, ébranlement et sort, peut-être aussi $\pi \eta \lambda \eta \xi$, casque, parce qu'on s'en servait pour secouer les sorts. Il. 3, 316.

Le part. prés. sortissant se trouve au v. 3593 de notre poème :

Et où estoiles savoit et aloit sortissant.

Nous venons de dire que Roquefort donne bien l'infinitif sortisser (sans citation pourtant), mais nous craignons qu'il ne se soit trompé, et qu'il n'ait pris la forme inchoative du part. prés. de la seconde conjugaison pour un part. prés. de la première. Comp. Burguy, I, 319 et suiv. Borel est tombé dans une erreur semblable, en imaginant un infinitif abeliser d'après abelisoit imparf. du verbe abelir. Voy. Roquefort, vo Abeliser. On pourrait également inventer les verbes acomplisser et obeisser d'après les formes acomplisseroit et obeisseroit qui se trouvent dans Jean d'Outremeuse, l. c., fol. 70 vo et 239 vo.

Sortissement, sortilége, v. 9864.

Que se jamais se melle de tel sortissement.

Sorvéoir, reconnaître, Gilles de Chin, v. 2355.

.XL. chevalier estoient
Por sorvéoir quel gent ce sont,
Qui le flun de sur possé ont...
Seigneur, car esgardés qui nous envoierons,
Pour sorvéir les os de la geste Mahon.

(Chans. d'Ant., II, 82,)

Voy. aussi Burguy, II, 73 et suiv.

Sos, sot, insensé, v. 15777.

Cieus a dit as barons : « Sos iert qui demorra.

Sor, soit, v. 7379; sut, v. 2079.

Qu'il n'en parle jamais, si qu'il en sot oïs... Atant és vous l'orphèvre qui sot che covenent.

Sotie, sotise, v. 24179.

Mais sotie vous fait sans rabatre conter.

Souaver, doucement, Gilles de Chin, v. 4021.

Puis sont arrière retorné Tout souavet le petit pas.

Sources, surges, sujet, v. 1558, 4208, 52064.

Ly roys monte à cheval et o lui ses soubgis... Où est ly dus Godefrois à qui iestes subgis...

Soudan, sultan, v. 3185, etc.

SOUDGIANT, SOUSDGIANT, SUSDGIANT, séduisant, trompeur, méchant, v. 1129, 4923, 5709, 8589, 10924, 17461, 17852, 23866, 27734, 28617, 29170.

Or avoit une vielle qui moult est sousdoians... Laissiés le pelerin, traître soudoiant... Traître renoyet, cuviers et susduiant.

M. de Reissenberg, auv. 4923, explique ce mot par « gagé, salarié, » signification donnée par Roquesort au substantis soudier, qu'il distingue pourtant de souduians. Nous prenons ce dernier mot pour une sormation anomale du participe présent de souduire ou sosduire, dont nous avons aussi les substantis souduison, souduiement, séduction, tromperie, cités par Roquesort.

Nous ajouterons encore quelques exemples de notre mot :

Puis le vendi Judas qui cocr ot sodoiant.

(Baud. de Seb., 1, 310.)

Fausement m'ont robée li laron soudoiant.

(Ib., p. 567.)

Lors a dit : « Rendé-vous traïtour sodoiant. »

(1b., p. 368.)

Grant fu la noise des cuvers soduans.

(Chans. de Sax., 1, XLI.)

L'emperere est moult fel et cuivers souduians.

(Chans. d'Ant., 1, 87.)

Fel, glouton, souduiant.

(Raoul de Cambray, p. 51.)

Souffisant, souffissant, v. 5530, 5820, 7441.

Que Nicques li torra, la citet souffisunt... Et li contes de Flandres qui fu moult souffissant... Signeur, or escoutes histore souffissant.

Roquefort donne au verbe souffire aussi la signification de « plaire »; celle de « plaisant » c'est-à-dire « agreable , »

convient très-bien aux trois passages que nous venons de citer

Sougnant, concubine, v 34428.

En el despit de vous, elle sera m'amie, S'en feray ma sougnant.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 321 ct suiv., v^o Sogna et comp. Burguy, III, 348, v^o Son.

Souhaidier, souhaiter, v. 12953.

Sire, dist la pucielle, qui est le chevalier Que je vous ay oy pour mon corps souhaidier

Soumereus, somnolent, v. 33584.

Soupples et soumeleus et pesans se leva

De someil.

Soupples, v. 33584.

Soupples et soumeleus et pesans se leva.

Ce mot, qui dérive de supplex (voy. Diez, Etym. Wört., p. 436, v° Soffice), paraît avoir ici sa signification primitive de suppliant, humble.

Sourcieux, sourcils, v. 18491.

Il a estraint les dens, les sourcieux va levant.

Source, v. 89.

Plaisance entra en lui, c'est d'amours le sourgon.

Il faut prononcer sourgeon (voy. Roquefort, s. v.), ce qui rapproche ce mot de l'ital. sorgente.

Sous, seul, Gilles de Chin, v. 4953.

S'arme et monte, s'en va toz sous.

Sousdoiant, v. soudoiant. Soushaucer, exalter, glorifier, v. 28568.

Or est morte l'espée qui la loy soushauça.

SOUTHEUMENT, SOUTHEVEMENT, subtilement, v. 1013, 17060.

Et qu'elle avoit aussy tramis trop soutieument.. De l'uel soutievement à fames s'avoia.

Souvin, couché sur le dos, par terre, v. 6254, 6839, 25356, 29940.

Parmy l'elme li mist, sy l'abaty souvin... Plus de .xt. en ont abatut mort souvin.

On a aussi le verbe souviner (lat. supinare) dans un sens neutre « tomber par terre. » Jusqu'à .x. en a fait devant lui souviner... Que du cheval le fait à terre souviner.

(Baud. de Seb., 11, 199, 252.)

Qui dont véist no gent chéir et souviner.

(Bertr. du Gueselin, II, 255.)

Ce verbe est aussi pronominal dans le passage suivant, où cependant il ne signifie pas exactement « tomber par terre, » mais plutôt « tomber à la renverse. »

> Sus le cheval estoit si for mis et senglés, Ne pot chéir à terre, mais il ch'est souvinés; Le teste gist à terre, mais li corps fu pasmés, Le piet ot ès estriers.

(Baud, de Sch., H , 206.)

SOVAING, v. 4847.

Qui n'estoit pas plains de sovaing.

M. de Reissenberg explique ce substantis par indolence; il le dériverait alors du mot précédent sovin, pour ainsi dire supinitas.

Soy, soif, v. 14719.

Ne s'en departiront ne pour faim ne pour soy.

Comp. sort.

Suisse, susse, v. 1256.

Se je suisse çou que je say maintenant.

SUPPELATIS, superlatif, du rang le plus élevé, suprême, v. 3544, 4217, 12011, 22700.

> Scra roys couronnés et tous suppelais... Le soudans de Persie qui est suppelatis... Ly a dit doucement : « Ly dieux suppelatis « Qui plus a de pooir, qui plus est posteis. »

Sun, sus, sous peine de, v. 30653, 53805.

Sur à pierdre s'amour et m'onneur enssement... Sus la tieste trencier sans nul deportement.

Sor le hart sub poena suspendii. Voy. Grimm, Rechts alt., p. 684.

e Ilh estoit commandeit sour le hart que nuls ne fesist forche aux femmes. » Chron. en prose de Jean d'Outremeuse', MS., vol. II, p. 8 v°.

Le moy. haut allem. über a une signification semblable.

Uns ist ein gebot gegeben Über guot und über leben

(lwein, 226.)

Comp. pour.

Surrexis, ressuscité, v. 9602, 18557.

La piercieuse mors dont il fu surrexis...

Jherusalem, où Dieu fu surrexis...

Pour maintenir le regne où il fu surrexis.

(Baud. de Seb., 1, 52.)

GLOSSAIRE.

Sus, v. 13535.

La bataille verrés de nos gens toute sus.

Toute sus paraît signifier ici « victorieuse. » Comp. la locution « avoir le dessus. »

En sus loin.

.

Là ne fust si hardis, s'il véist les façons, Ne volsist iestre en sus en longes régions (v. 23509). Le moy, haut all. $h\acute{o}her$ $(g\^{a}n$, $st\^{a}n)$ avait la même signification.

Comp. ensus.

Sus prépos., voy. sur.

SUSBUIANT, VOY. SOUDGIANT.

Sy, voy. se et si.

Sycque, voy. si.

SYERS, SYRES, VOY. SIERS.

T.

T, tu, v. 17800.

Envoic-mov ton pere et les oncles que t'as.

Tables (Les), jeu des tables, v. 3483, 3901.

Des tables, des eschiés se vont bien doctrinant

Comp. ESCHIÉS.

TABOUR, tambour, v. 4348, 34754.

Nakaires et tahours aloient chalemant.

Voy. la note et Le dit des taboureurs dans Jubinal, Jong-leurs et Trouveres.

TABOURIE, TANBUIRE, tapage, vacarme, v. 30765. Gilles de Chin, v. 3848, 4690.

Trompes et olifans font telle tabourie...
Grant noise et grant tanbuire font...
Tout grant joie et grant tabourie...
Fu grant la tabourrie d'escus et de blasons.

(Vœux du Paon, MS., fo 45 ro.)

TAFFUR, TAFFUROI.

L'explication de ce mot se trouve au v. 16281-2.

Il sont nommet Taffur pour cou qu'en leur vivant N'orent oneques en gambe une cauche vallant.

Prov. Tafur., Rayn., Lex. rom., V, 294, qui le dérive de l'arabe dahur; voy. cependant Diez, Etym. Wört., p. 559, v° Tafur.

Leur patrie, v. 7695-8.

Je vous ay bien véut à Bruges et à Gant, A Liege et à Namur, en Haynau, en Braband, A Tournay, à Aras ou à Lille ensiévant, Ou droit à Valenciennes vous ay bien véut tant.

Celle de leur roi, v. 29545.

Et ly roys des Taffurs qui fu de Saint-Quentin.

Voy. encore, au sujet des Taffurs, M. de Reiffenberg, Introd. au vol. II, p. LXV, et note au v. 5951; Chanson d'Antioche, vol. I, Introd., p. xvi, vol. II, p. 37, et à la Table, p. 369 et suiv., v° Taffur (le roi) et Tafurs (les).

TAIERME, Gilles de Chin, v. 3605.

En la terre coustume estoit, Se vallez chevalier féroit Fors taierme, par mautalent, Le puing perdoit par jugement.

Nous ignorons la signification de ce mot; l'auteur de la Chronique en prose du bon chevalier messire Gilles de Chin paraît, toutefois, lui avoir donné celle de bataille ou guerre. Voici le passage en question. » Or estoit de coustume lors en Jhérusalem et par tout le royaume de Surye que se ung escuier frappoit ung chevalier en ville n'en village, se ce n'estoit en bataille ou en guerre, par le statu qui y estoit fait, il devoit perdre le poing. » (p. 120 et suiv.)

TAILLER, convenir de qch., v. 25147.

Et au roy Godefrois vous seres envoiic Qu'à femme vous ara : la pays en est taillie.

Ce mot se trouve aussi dans le Baud. de Seb., 1, 511, 581 avec le sens de « décider. »

Et pour che que je voi le vostre soi salie, Vous dirai une cese qui de moi ert taillie, Qu'en t'onneur Dicu serai qui mourut à hasquie... Quant Sarrasin perchuirent, con la chose est taillie, Et que li rois avoit le bataille lassie.

L'emploi de la taille, pour arranger et régler les comptes, a probablement donné à notre verbe les acceptions indiquées.

Taingne, tienne, v. 8199.

Car n'y a hault baron, tant taingne bielle espec.

3me pers. prés. subj. de tenir.

TAINST, teignît, v. 5587.

Quant Solimans l'oy, s'y tainst comme earbon.

3me pers. imparf. subj. de taindre, teindre.

TALANT, taillant, v. 6326.

Godefroys le férit du traviers du talant.

TALEBAS, espèce de bouclier, courbé des deux côtés, v. 9182.

Il portent longes targes et s'ont viés talebas.

Voy. la note. Le toénart paraît avoir été un bouclier de forme semblable.

A son col ot pendu un riche toenart.
(Chans, d'Ant., II, 245.)

Voy. la note de M. Paulin Paris.

Cil vont fuiant droit vers Chaars Et ont jetés lor toénars. (Parton. de Blois, 1, 77.)

M. de Reiffenberg, Chron. de Phil. Mouskés, vol. II, p. x, note 7, n'a pas bien compris ce mot.

TALENT, opinion, avis, v. 615; gré, envie, désir, v. 998, 5847, 6491; esprit, caractère, v. 5943.

Sire roys Oriant, j'en diray mon talent... Seignour, or escoutes, s'il vous vient à talent... Quant Soliamans l'oy n'a talent qu'il en rie... Ly dus de Normandie Robiers au fier talent.

Prov. talant. Rayn., Lex. rom., V, 296.

TALLAUMENT, v. 28127.

Adont le regarda Tangrés mult tallaument.

Cet adverbe paraît signifier de bon talent, c'est-à-dire « amoureusement » et être formé, d'une manière anomale, du subst. talent.

TANBUIRE, VOY. TABOURIE.

TANER, TANNER, tourmenter, lasser, fatiguer, v. 14704, 16354, 27994.

Tanet sont d'iestre chy en nostre casement... C'estoit une coustume dont sa gent se tanoit... De demorer o moy iestes-vous tannés ja?

C'est une extension de l'acception primitive de ce verbe; quelque chose d'analogue a eu lieu avec l'esp. zurrar, qui signifie « tanner » et aussi « mettre dans l'embarras , réduire à l'extrémité. » A l'égard de l'étymologie de notre verbe, voy. Diez, Etym. Wört., p. 730, v° Tan, et Burguy, III, 359, v° Tan. Le mot tanner, dans le sens qui précède, est encore un wallonnisme.

TANGREMENT, vaillamment, fortement, continuellement, v. 5673, 5952, 15870, 54599.

toute l'autre gent...

Que Pieres ly Hiermites amenoit (angrement...

Là veissiés bataille et grant tournoyement;
Roys Solimans de Nicques ot moult le cuer dolent
De çou que sy doy fil n'issoient tangrement...

Godefrois et Harpin ploroient tangrement
La bataille Esclamans regarde tangrement.

De l'adject. tangre, opiniatre. Voy. Diez, Etym. Wört., p. 731, vo Tangoner.

Tanner, voy. taner.
Tans, tant, temps, v. 805; fin, v. 17578.

Vit moult de gens issir pour ung tant c'on ala Vir une femme ardoir c'uns bouriaus amena... Nous éuimes tel faim et telle aviersité Que, sauve nostre vie et le nostre santé, Fussiemmes départis volentiers et de gré; Mais ly roys Béduins avoit no tans juré.

Dans ce dernier passage, tans a évidemment la signification de fin, c'est à-dire mort. Le mot anglais period a une acception analogue dans la locution « to put a period to one's life. » Comp. aussi l'adj. grec $\kappa\alpha i\rho \nu c_{s}$.

Tant, beaucoup, grand nombre, v. 7515, 20878, 25452, 25648.

Et tante riche aucube de soi et de bon lin... Là fu tante piersonne à le tierre giettée... Tantes trompes sonner, tant cor et tant tabour.

Prov. tant. Rayn., Lex. rom., V, 501.

Tant se trouve quelquefois ensemble avec maint, dont il est le synonyme.

Là veisciez mainte lance brisie Et tantes selles de boin destrier vodie.

(Gerars de Viane, v. 1624-5.)

Tantes pertris et tant faisans
1 ot, maint eisne et maint paon.
(Rom. de Mahomet, p. 35.)

(Rom. de Manomet, p. 55.)

Ne tant ne quant nullement, en aucune manière.

Car les chines ne puis laissier ne tant ne quant (v. 957).

On supprimait aussi quelquefois la première négation.

Chil de Iherusalem n'en sevent tant ne quant (v. 17565). Qui ne portent espoy n'espéc tant ne quant (v. 17661). Oncques à celuy jour ne menga tant ne quant (v. 23027).

Prov. ni tan ni can, Rayn., Lex. rom., V, 3, 300. Une locution semblable était ni ce ni quoi.

Quant l'antant Salemonz, molt li torne a anoi Bien d'une grant liuée ne dist ne ce ne coi. (Chans. de Sax., 1, 189.) et en provençal:

Vers amies de bona fe No aura ja ni so ni que

(Deudes de Prades : Trop ben.)

Voy. Rayn., Lex. rom., V, 15.

Dans le même sens, Jean d'Outremeuse dit ne pou ne auque. « Les gens moroient por defalt de cuer qui les faloit de fain, et maiement sor mere n'oit ne pou ne auque de bleis. » Chron. en prose MS., vol. II, p. 214 v°.

On emploie aussi tant avec les noms de nombre, pour signifier fois autant:

> Mais se tu pers ton palefroi, Onquez n'en soiez en effroi, Je te rendrai millor .11. tans.

> > (Gilles de Chin, v. 4500.)

Aray .x. temps d'argent, se Dieus me voet aidier.
(Godefroid de Bouil., v. 905.)

Là se sont convierty .xx. mil celle journée Et l'endemain .ii. temps ains qu'il fu la viesprée. (1b., v. 31652.)

Il faut donc rectifier les notes de M. de Reiffenberg aux deux dernières citations.

En prov. tant; par exemple dostans deux fois autant. Rayn., Lex. rom., V, 501.

L'orthographe temps fait supposer que quelquesois on regardait ce mot comme équivalant à temps (tempus), dans le sens de l'anglais times; par exemple « ten times as much silver. »

Tant que, jusque, v. 4634, jusqu'à ce que, avant que v. 20941.

Je l'éuisse honnouré à ma court noblement ...

Pour la sainte cité qu'il tient tant qu'en présent...

Maudit soit-il de Dieu qui jà s'en partira

Tant que Jhérusalem conquestée serà.

En rouchi tant qu'à présent signifie encore « jusqu'à présent. »

Tans tost que, aussi vite que, Gilles de Chin, v. 2474.

Tans tost que ceval peuvent corre.

Tant maint, tant, c'est-à-dire beaucoup. Godefr. de Bouillon, v. 14265.

Les quisines en sont en tant mainte partie.

ailleurs tamaint.

TARGE, espèce de bouclier, v. 8979.

De la lance le fiert sur la targe vrenie.

Prov. targa, targua, Rayn., Lex. rom., V, 306. De ces deux formes provençales comme du verbe targuer, on peut conclure qu'autresois existait aussi en français la forme targue, quoiqu'elle ne se trouve pas dans les glossaires. La

prononciation de l'anglais target (avec le g dur, diminut. de targe avec le g chuintant) le prouve également; et on voit en même temps que la double prononciation du mot francais était aussi connue en Angleterre.

Targer (se), se garantir comme avec une targe, v. 16306, 32850.

En la ville de Rames avoient une fois Pris feniestres et huis tout partout les manois, Dont il se vont targant encontre les murrois.

Prov. targar, se targuer, enorgueillir, Rayn., Lex. rom., V, 30.

TARGIER, tarder, v. 4936.

Chà outre m'envoya son message noncier Au boin due Godefrois, dont je vieng sans targier.

Comp. ATARGIER.

TARIER, oppresser, tourmenter, v. 28248.

Adont gietta ung plain du mal qui le tarie.

TART, Gilles de Chin, v. 4425.

Uns chevaliers vint d'autre part Qui de jouster estoit molt tart Le ceval point par grant vertu, Gille de Cyn siert en l'escu.

Il est évident que tart ne signifie pas ici tardif, lent, mais bien désireux, avide, impatient. On le rencontre avec le même sens dans le passage suivant:

Et molt est la reine *tart*Que sa joie et ses amis viegne.

(Chev. de la Char., p. 419.)

Nous croyons que ce n'est là qu'une conversion d'une autre locution, c'est à dire être tart à quelqu'un, tarder à qqn., dont on trouve quelques exemples dans Burguy, I, 274. Il se peut cependant que les mois qui de notre première citation et la reine dans la seconde soient mis pour à qui et à la reine, construction qui se rencontre assez souvent, par exemple:

Mais on donne à mengnier tellui à sa maison C'on l'enploieroit miex à donner .s. gaignon.

(Baud. de Seb., I, 358.)

C'est-à-dire à tellui, à un gaignon.

Que mon cusin giermain puissiés tolir le vie.

(Godefr. de Bouillon, v. 5185.)

C'est-à-dire à mon cousin.

Si, toutesois, on prend les mots qui et la reine pour des nominatifs, et qu'on donne à tart le sens indiqué plus haut, nous serons remarquer que, dans ce cas, il n'aurait fait que suivre, dans le développement de ses acceptions, une marche analogue à celle d'une famille de mots de l'ancien norois, qui a une signification semblable. Dans cette langue, tregr désigne celui qui agit avec répugnance, à contre-cœur, paresseux (allem. verdrossen, träge), et puis chagrin, affligé (allem. verdriesslich). De cet adjectif dérive le verbe trega, s'affliger, languir, désirer, ainsi que le subst. tregi, affliction, regret, desir. Par conséquent, en suédois, on a deux adjectifs, identiques au fond, qui ne se distinguent l'un de l'autre que par l'orthographe, et qui pourtant ont actuellement des acceptions tout à fait différentes, c'est-à-dire trög, paresseux, lent (allem. träge), et trägen (ou enträgen), appliqué, assidu, désireux. La forme danoise de ce dernier mot est träven (le g anc. norr. se change en v danois; voy. Grimm., Gramm., vol. Ier, p. 566, IIme édit.); mais elle a la signification du trög suéd., ce qui prouve d'autant mieux l'identité étymologique de ces deux adjectifs. Notre vieux mot tart réunirait donc l'acception du trägen suéd. à celle du träven danois.

Tas, v. 12147, 34854.

Férus fus en la croix d'une lance à plain tas, Sicques ly sans kéy jusques en Gorgatas... Corbarant le siévi qui y fiert à plain tas... Hé diex, qu'à grant dolour et à poi de soulas Estoient li baron! car on les fiert à tas.

(Baud. de Sch., II, 473.)

Roquefort, au mot Tasche (frapper en), explique cette locution par « frapper au hasard et sans savoir où portent les coups; » explication qui convient aussi aux passages que nous venons deciter. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 755, v° Tas, et Burguy, III, 361, v° Tas et Tasser.

Tasir, se taire, v. 28907.

Et je les feray jà tous deux, je croy, tasir.

Cette forme manque dans Burguy, III, 358, vo Taisir.

TAIN, coup, v. 24932, 29559.

Ensamble avons donné l'un l'autre maint latin...
Qui le roy ont navret et donnet maint tatin...
Et puis dessus le chief li donna tel tatin.
(Baud. de Seb., 1, 198.)

Donrai de mes .u. poins qui sont dur que sapin, A chellui qui chà vient .t. dolereux tatin. (1b., 11, 12.)

Voy. Ducange, vol. VII, vo Tatin.

TE, ta, v. 2131.

Mère dist, Helays, vieng véoir te portée.

Сотр. мв

TECE, qualité, Gilles de Chin, v. 3544.

En vous a moult vilaine tèce.

Tome III.

Voy. Diez, Etym. Wört., p. 388, v° Tacco. Burguy, III, 357 et suiv., v° Tache.

TEL, v. 6336.

Qu'ains telle mierveille n'ot en son jour vivant.

Le MS. porte tel; voy. la note de M. de Reiffenberg. Nous croyons qu'il faut lire:

Qu'ains tel mierveille n'ot en jour de son vivant.

A l'égard de tel pour le féminin, voy. notre mot royaus. Une autre forme de tel, qui n'a pas été citée par M. Burguy, est tellui.

> Mais on donne à mengnier tellui à sa maison, C'on l'enploieroit miex à donner .t. gaignon. (Baud. de Seb., 1, 588.)

Car on donne souvent à tellui bon salaire Qui n'a pas deservi son loier à bien faire.

(Ib., 11, 4.)

On festic tellui c'on tient poy à ami. (lb., II, 401.)

TEMPLE, tempe, v. 11621.

Ou temple par devant l'assena par tel sy.

TEMPRE, de bonne heure, v. 3379, 7006, 10524.

Sire frères, dist-il, tempre avés fait levée... Demain me volray bien tempre desiogier... Car trop y ay estet batus et tempre et tart.

En lat. tempori, temperi.

TEMPREMENT, bientôt, promptement, v. 693, 6602.

La cose venra bien, se Dieu plaist, temprement...
Pour tant voulons avoir la citet temprement...

M. de Reissenberg, au v. 693, explique ce mot par à temps; nous croyons qu'il signifie bientôt. Voy. Roquesort, vo temprement, et Burguy, II, 330.

Dans le Bauduin de Sébourc, I, 10:

A Bouloingue m'en vois, ma mère m'i atent, Où je recorderai, se je vis, temprement Nouvelez de mes frères qui moult ont hardement.

l'éditeur a omis à tort la virgule après « se je vis, » en écrivant « se je vis temprement. »

On disait aussi temps.

Mais c'est trop grans desconvenuc Que vos si temps estez croisiés.

(Gilles de Chin, v. 1932.)

TEMPRER, tremper, v. 11035, 16168, 21170, 34310.

Et massue et martiel et une fauc temprée.

Ital. temperare.

125

TEMPS, voy. TANT et TEMPREMENT. Ten, ta, v. 23630, 34040.

Jhesus velle ten arme ès sains cieus herbegier.

Voy. N (lettre euphon.)

Tenant (en un), de suite, sans interruption, v. 969, 1084, 17628, 20795.

En celle foriest fu .xvi. ans en un tenant...
Qui tenut a prison .xvi. ans en un tenant...
En shérusalem sont Sarrasin et Piersant
Pourréu de vitalle ung an en ung tenant...
Il se fist ravaler .x. fois en ung tenant
Qu'oneques ne resorty pour nul homme vivant....
Bien pourvéu furent ens ou tamps de devant
De pain, de char salée et de bon vin friant
Pour vivre .xv. mois ou plus en .i. tenant.

(Bertr. du Guesel, 1, 144.)

M. de Reiffenberg, au v. 969, explique à tort le mot tenant par asile.

En prov. a un tenen signifie « dans un instant »; voy. Rayn., Lex. rom., V, 333.

TENCHIER, tencer, v. 5110.

Quant ly contes l'oy, se li dist sans tenchier.

Tençon, lutte, v. 6871, 17205.

La peuissies véoir une fière tençon,

TENEMENT, terre, v. 11780.

Pour conquerre l'onneur, le lieu et tenement.

TENIR.

Je me tieng sur luy, oye sa raison, De vivre ou de morir en ung feu de carbon (v. 32243).

C'est-à-dire « je m'en rapporte à lui. »

Ly roys a fait tous savoir Que nus d'iaus ne tenge à avoir Dusqu'en repair.

(Gilles de Chin, v. 2584.)

C'est-à-dire « ne pille , ne fasse du butin. »

Que je vous y tenisse au pays maintenant.

(Godefr. de Bouillon, v.3214.)

5me pers. sing. imparf. subj.

Tenssen, protéger, défendre, v. 6669, 17206, 31065, 31087.

Et nous seriemes tout garandi et tenssé... Et qu'il venoit le roy Cornumarant tensser... TENTIR, retentir, v. 18223.

Là oissiés sonner et buisines tentir.

Au v. 12290.

Adont gietta ung crit le sierpent et tel ton Que li mons de Tigry *entendy* environ.

il faut lire « en tentit. » Voy. aussi ENTENTIR.

TERTOUT, tous, v. 16128.

Et tertout ly autre chevalier dont il y a foison.

C'est un wallonisme pour « très tout. » Voy. la note.

Tés, tel, v. 31085; telles, v. 1536.

se Mahoms est tés Qu'il ait tant de pooir ne tant de dignités... Et ly faittes ses armes faire et faittes tés.

A l'égard de tés pour telles, comp. plus haut notre mot TEL.

TEULX, tel, v. 15154, 28768.

Par devant Andioche teulx peuples me greva... Tangrés n'est mie teulx qu'il fesist trecerie.

TEUT (se), se tut, v. 3736.

Li califfes se téut, si siermons est fenis.

Tève, tiède, Gilles de Chin, v. 4357.

De tève iaue ont son vis lavé.

Tiengent, tiennent, v. 5907.

Et se tiengent tout quoy.

Tiérois, terroir, territoire, v. 10652.

Et si tieng de Caumont le vile et le tierois.

- Tiertriel, petit tertré, v. 13585.

Godefrois est montes par dessus le tiertriel,

Tiestée, idée, opinion, v. 8193.

Hardis, entreprendans de dire vo tiestée.

Timbre, tymbre, tambour, v. 9274, 15545.

Fist ses timbres somer bien .m. XX. et plus.

Tore, la tienne, v. 15541.

Et que fusses venus en cité qui fust toie.

Tolin, ôter, enlever, v. 5185.

Que mon cousin giermain puissies tolir le vic.

Présent.

Ma pays en averay, se je li tos la vie (v. 4874). Qui nous tot le melleur qui fust au monde en vie (v. 28252).

Futur.

L'espaule te toray, s'aras le cuer dolent (v. 4819). Sa citet ly torray et quan qu'il a vaillant (v. 5392). Dame, pour Mahomet, et qui le me tolra (v. 5679). Que Nieques li torra, la citet souffisant (v. 3850).

Part. passé.

Ja sont li vassal net, par qui vous iert tolue (v. 5621).

Tombin, retentir, v. 23326.

Car la tierre tombir faisoient environ.

Comp. entombin.

Tonnoile, tonnerre, v. 10105, 21506.

C'on n'y oïst tonner le tonnoile bruyant... Et tonnoiles et vens venta à celle fie.

Voy. la note à ce dernier vers.

TORAY, voy. TOLIR. TORGON, Gilles de Chin, v. 3242.

Les caviax loient par torçons

C'est ainsi qu'il faut lire au lieu de forçons, mot que M de Reissenberg explique par « esforts. » Torçons veut probablement dire des cordes tordues, c'est-à-dire les liens, dont Gilles avait délivré les prisonniers; voy. les vers 3214-7.

As pelerins en est venus Lez fors loiens en a rompus, Dont il estoit fort loiés; Cil en sont moult joiant et lié.

Le vers 3216 étant trop court, M. de Reiffenberg propose de substituer forment à fort; nous croyons qu'il faut plutôt lire:

Dont il estoient fort loiés (loié).

Nous avons encore les mots torsion et torchon qui dérivent de la même racine. Comp. Diez, Etym. Wört., p. 347, vo Torciare.

Torra, torray, voy. tolir.
Torse, torche, flambeau, v. 15315.

Il a pris une torse qu'il le cuida frapper.

Il s'agit probablement d'un flambeau porté par un des domestiques présents.

Torsen, Toursen, Troussen, charger pour le transport, v. 9570, 13063, 27184. Gilles de Chin, v. 3717.

Et si le fist tourser sur le destrir millour... Et li riche joyel qui estoient toursé.

Torris, torche, flambeau, v. 28707.

Mil tortis et plus y avoit alumés.

Tos, tot, voy. tolir.
Toucquer, regarder, concerner, v. 22023.

De ceste cose toucque au seigneur de Buillon.

Prov. tocar. Rayn., Lex. rom., V, 368. Ital. toccare.

Toubis, toujours, v. 731, 3170.

L'un avocc l'autre aloient li .vu. enfans toudis.

Prov. tot dia. Rayn., Lex. rom., V, 390. Ital. tutto di. En wallon todis.

Toueller, rouler, v. 19910.

Il voit Cornumarant qui forment touella... Iluèques sont tournet par desus les palus; La se toulièrent-il, li uns sus, l'autre jus.

(Baud. de Seb., II, 371.)

En rouchi touiller. Roquefort explique notre mot par « souiller, gâter, rouler dans un bourbier. » Il aurait dû mettre la dernière acception la première et dire que ce n'est pas la seule, ce que démontre le passage cité de notre poëme. Ce mot provient de touel, toile, dont souvent on forme des rouleaux.

Il ne faut pas confondre notre mot toueller avec un autre d'une racine différente, touoiller, laver, qui se rattache à touille; toutefois ces deux verbes et leurs formes variées ont été souvent confondus. Comp. Burguy, III, p. 367, v° Touille et p. 368, v° Toile. Le subst. touoillement qu'il cite (p. 367) est écrit aussi tueillement dans le passage suivant du Baud. de Seb., II, 54, où il signifie « rixe, querelle. »

Or yous mande Gaufrois que la menez grant gent; Bien set que si fillastre si ne l'aiment noient; Et s'il y esmouvoit aucun tueillement, Gaufrois n'a en Nimaye des amis pas grantment.

Dans les Vœux du Paon , fol. 73 vo, on lit:

Dez pommiaux des espées fièrent menuement, En elmes et en testes sont navré durement, Et vilain les esgardent trop mervilleusement Et dient que ce sont anemi et serpent, Ne nuls ne soufferoit si grant touellement.

Ici touellement signifie mêlée, presse, combat (comme touoillement, voy. Burguy, l. c.) et sert à confirmer ce que nous avons dit plus haut sur la confusion des deux verbes toueller et touoiller.

Tour francois, v. 11264.

D'un tour françois ly va faire le piet falir.

GLOSSAIRE.

Voy. la note. Cette locution se retrouve avec une acception différente au v. 19875.

Il broche le cheval et le camp mesura, Au tour francois revint et biel démena.

de même que dans les passages suivants :

Il a fait .I. eslais parmi le cour quarrée Et puis autour Fransois a fait le retournée... Gaufer revint à lui qui moult s'espoenta Autour Fransoys revint, à Baudewin cria.

(Baud. de Seb., II, 195, 356.)

où il faut écrire « au tour fransois. »

Mains onques du cheval Bertrans ne remua, Tout ausi c'une tour ès estriers s'aficha, Revint au tour françois, son glave raports. (Bertr. du Guesc., 1, 68.)

De si grans force s'est chascuns envoiés, Brisent les lances de lor tranchans espiés. Outre s'empase, n'en est uns trébuchiés. Au tor francois est chascuns repairiés.

(Raoul de Cambrai, p. 465.)

On voit qu'il s'agit dans tous ces passages d'un retour, et c'est donc avec ce sens que nous trouvons le mot tour dans le Parton. de Blois, II, 158.

Parmi le pré s'est ademis, Puis prist sen tor avenanment [1. avenaument] Loés en fu de mainte gent... Puis s'est eslaissiés par le pré Tuit le loèrent de beauté. Avenanment a son tor pris, Son ceval a ès galos mis.

Un tour françois paraîtrait donc signifier une « volte brusque » ou un « retour au grand galop. »

Une autre acception encore qu'il faut donner au mot tour, se trouve au v. 34366:

Sire roys d'Arrablois, iestes vous en tel tour?

où il semble signifier « état ou disposition d'esprit; » c'està-dire : « Étes-vous préparé à recevoir le baptême? »

Tourbelon, turban, v. 17908.

Ly sarrasin portoient de toille ung tourbelon.

Tournier, tournoyer, v. 1841.

Et le prist à .u. bras, entour lui le tournie.

Tourna, tournera, v. 2655, 53608.

Maugres vous sui à piet qui à mal vous tourra.

Toursen, voy. Torsen.

Tout partout, partout, sans exception.

As osteus tout partout furent bien ostele (v. 13094).

Ce redoublement de tout par manière de renforcement se rencontre aussi dans del tot en tot tout à fait, prov. de tot en tot; voy. Rayn., Lex. rom., V, 390, 391, et dans l'ital. tuttutto.

Qui .vis. enfant porta, tout à une gesine (v. 42).

c'est-à-dire « d'une seule portée. »

Du tout, del tout, tout à fait, entièrement.

Ihérusalem prendront du tout à leur commant (v. 5722). Il ont prise la tour d'el tout à leur commant (v. 6557). Et me bailliés des gens d'el tout à voş devis (v. 6442). Donnés-moy, s'il vous plest, del tout à vos devis (v. 53882).

Au deuxième et au troisième de ces vers, au lieu de d'el écrivez del.

Prov. del tot. Rayn., Lex. rom., V, 390. On disait aussi dans le même sens à tout :

Et s'encouru à tout dedens le bos ramés (v. 42748).

Atout (à tout) prépos. avec, v. 425, 1284, 12725.

Atout les .vii. enfans est à cheval montés... Et si fu Mauquarés atout ung aucqueton.

Voy. Burguy, II, 344. Prov. a tot.

A tot lo premier colp nos a Gautier aucis.

Voy. Rayn., Lex. rom., V, 390.

TRACHIER, TRACIER, traquer, chercher, v. 85, 950, 12125, 15824.

Pour mes fories trachier ne prendre venison... Toute jour par le bos li preudons les traca.

TRAIENER, traîner, v. 1706.

A ces fourques lassus l'ara-on tratené.

On rencontre cette forme aussi dans le Baud. de Seb., I, 297, 348. II, 103.

Que il ne vous fesist à fourkes traiener... Et scéusent de vrai qu'à keuwes de ronchi Déusent estre au bois traiené tout parmi, Et après enerue sus .1. arbre joli... On me feroit tantost à fourches traiener.

Dans tous ces passages, il s'agit, comme on voit, d'une execution, et traïener dans ce sens était peut-être une expression technique, quoiqu'on rencontre ailleurs aussi la forme traïner. On voit également qu'on traînait les condamnés au gibet à queues de chevaux (ou bien sur des claies, comme en Angleterre et autres pays). Cela nous explique pourquoi on trouve souvent les mots traîner et pendre ou en angl. to draw and quarter. Voy. aussi une note de M. Bormans, Het Leven van Sinte Christina, p. 57-58, qui a raison de dire que les passages qu'on cite pour prouver

que traîner et trahinare ont signifié écarteler, ne sont pas concluants; et nous ajoutons que pendre et traîner n'est peutêtre qu'une inversion de traîner et pendre; mais quand il dit qu'il est incroyable qu'on puisse pendre une personne écartelée, nous le renvoyons au glossaire de Ducange où, vo Adulterium (vol. I, p. 102, éd. Henschel), est cité le passage suivant des Ann. Victor., ad. a. 1314: « Excoriati coram populo, eorum virilia amputata, postea ad caudas equorum distracti, in patibulo suspensi. »

Nous avons dit plus haut que souvent on trainait les criminels sur des claies jusqu'au lieu d'exécution. Nous ajouterons ici que quand ils étaient condamnés à être brûlés, on se servait à cet effet également de claies. C'est pourquoi l'anglo-sax. hyrdle, l'angl. hurdle et le moy. haut allem. hurt signifiaient claie aussi bien que bûcher. Or comme ces trois mots, tant sous le rapport des lettres que du sens, répondent au latin crates, il se pourrait facilement, selon l'avis de M. Grimm, que le vieux franc. ré (bûcher) eût la même origine latine, observation qui, paraît-il, a échappé à M. Diez, Etym. Wört., p. 714, et à M. Burguy, III, 515. Voy. Grimm, Ueber das Verbrennen der Leichen, p. 31, et ce que nous avons dit dans notre édition de Gervaise de Tilbury (Hannov. 1856), p. 215.

Nous croyońs cependant qu'il s'offre encore une autre étymologie du mot re, d'après laquelle il serait identique avec l'anc. haut all. hréo, moy. haut all. re, funérailles, l'usage de brûler les morts étant anciennement très-répandu en Europe; voy. principalement sur les Francs, p. 34 et suiv. du mémoire de M. Grimm que nous venons de citer. Le passage de l'acception funérailles, combustion, à celle de bûcher est très-facile et vite fait. Comp. le grec πυρκαία, incendie, bûcher, et l'allem. brand, incendie, tison.

Traires, trairie, action de tirer, de lancer, v. 9576, 16635.

Car ly traires les va durement destraignant... Adont recommencierent une grande trairie.

TRAIT, v. 9324.

... ly evesques don Pui en prist le hardement De la lance porter ens ou trait proprement.

Ens ou trait, c'est-à-dire au milieu des traits, au plus fort de la bataille (intra telorum jactum).

TRAITE, Gilles de Chin, v. 2450.

Fuiant s'en vont traitez et vax.

Le MS. porte traitrez, mot que M. de Reissenberg a changé en traitez, qu'il explique par « plaines; » mais c'est une metathèse pour tertrez, et tertrez et vax veut dire « par monts et par vaux. »

TRAITIN, v. 12654, 12665.

Et ly roys Corbarans et cil de son traitin....
Quant Corbarans entent l'istoire et le traitin.

Ge mot paraît signifier tout ce qui a trait à une chose, ce qui s'y rattache, la suite, dans le sens de « cortége » aussi bien que dans celui de « consequences. »

TRANETTRE, envoyer, v. 694, 1495, 5557; mander, v. 4964.

Ly roys nous a tramis à vous principaument... Et à l'iermite boin trametés chevalier... Au boin duc Godefroy fu çus fais chy tramis.

TRANSAQUER, v. 14902.

Ly cuers de fine amours sy fort ly transaqua.

Ce verbe dérive évidemment de saquer auquel Roquesort donne aussi la signification de « sécouer, agiter, » de sorte que transaquer, dans un sens neutre, voudrait dire « s'agiter violemment » ou, comme dit M. de Reissenberg, « battre, se troubler » en parlant du cœur.

TRAUER, trouer, v. 925, 24154; TROER, v. 7736, 15050.

Qu'en ung viés sach traué viande raporta... L'escut li a pierciet, le haubiert li trauoit... Troer ces bons escus et ces lances brisier.

En wallon trawer. Voy. la note au premier de ces vers.

TRAVELLIER, tourmenter, v. 23340.

L'evesque de Maltran vay lance baissier, Dont Jhésus se laissa en la croix travellier.

Au v. 23502, on lit:

Ly paiens ly a dit : « Ma dame , je vous prie Que vous voeliés aler , et soyés *travellie* Jusques à Moradin qui tant a seignoric.

Ce verbe parait signifier ici voyager (angl. to travel, comp. Diez Etym. Wört, p. 353, vo Travaglio), et faire double emploi avec aler. A l'égard de soyés travellie au lieu de travelliez, voy. notre mot siermonner.

Dans le passage suivant :

Ly resques de Maltran s'y vot acompaignier, Non pas pour demorer, mais pour ly travelier D'aler en la cité de Romme sans targier (v. 21682 et suiv.).

il faut probablement lire s'y travelier, dans le sens de « s'y efforcer, s'y essayer. » Comp. Roquefort, vo Traveiller où, dans le passage des Dial. de saint Grégoire qu'il cite, les mots soi traveiller rendent le latin conor.

Tre, TREF, TRET, tente, v. 52072, 52175, 54102, 54528.

Et no baron s'en vont tendre loges et *trés...*Ly roy fo à son *tret*; iluee parlementa...
A l'estacque du *tret* l'iermite s'apoya...
Ot fait tendre son *tref* qui estoit tous viermaus.

TRECERIE, tricherie, trahison, v. 10060, 23738.

Corbarans d'Olifierne y a fait trécerie... Que cil sont crestiien qui par leur trécerie Ont criet : « Olifierne! »

TREEL, garni de treillis, v. 22152.

Et je demoray chy en vo prison trellie

Ordinairement cet adjectif se joint à haubert et autres armures semblables; voy. Roquesort, vo Treilleis et comp. Burguy, III, 574, vo Treils, où ce mot est distingué de treille, treilles; mais, dans notre passage, les deux mots et leur signification se consondent.

Prov. treslhir, treslir. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 419, qui le rattache à tressa, ce qui est inexact.

TRENCHER, faire l'office d'écuyer tranchant, v. 4201.

Qui trenche devant lui as ficstes de haut pris.

Qui trenche devant lui en allem. « der ihm vorschneidet. »

TREPEL, inquiétude, tourment. Gilles de Chin, v. 5505.

Tout li est bon, tout li est bel, Ele l'a mise en mal trépel.

TREPENSER, s'inquiéter, être triste. Gilles de Chin, v. 801.

La roine fu trepensée.

Burguy, III, 298, vo Pois, I, cite la forme trespenser avec la même signification; Roquefort lui en donne d'autres.

Taès, adverbe servant à renforcer, v. 4142, 4270, 17845.

Le plus très-bielle gent c'oncques Dieux estora.. Quant mes auemis voy en pooir sy très-grant... Et apriés mienuit, très-devant la journée.

Trestout, subst. le tout, v. 2038; adject. tous, v. 414; 1167; adverbe, tout à fait, v. 12821.

Et la royne oussi trestout li pardonna... Et ce sont .vii. enfans trestout enkaié nés... Et seront trestout roy et prinche de renon... Car ung singes l'avoit portet trestout en son.

Au premier de ces vers, trestout peut aussi être pris pour adverbe.

A l'égard de si très comp. si.

TRESBUCHIER, tomber, v. 1694.

Il est venus az sains, mais il est tresbuchies.

Prov. trebuchar, même signification; voy. Rayn., Lex. rom., V, 594.

TRESDONT, dès lors, v. 29240.

Et tresdont ly proumis en fais et en penses.

TRESPAS, passage difficile. Gilles de Chin, v. 5075, 5903.

Tant qu'il vinrent en .1. trespas... Molt par estoit fors cis trespas...

TRESQUER, TRESQUIER, danser, v. 983, 2108.

Elias ne savoit ne tresquier ne karoler.

TRESSUER, suer abondamment, v. 3678; sortir des pores comme la sueur, v. 3622.

Tel duel ot et tel vie que tous en tressua... De la dolour qu'elle ot, li sans li tressue.

TRESTIS, v. 11154.

Et le rice haubiert qui su bons et trestis.

Voy. la note et comp. notre mot TRELLI.

TRESTOUT, VOY. TRÈS.
TRET, VOY. TRÉ.

TRÉU, TREU, tribut, v. 3853, 24542.

Comment a nom li roys qui en tient les tréus?...
Or avant, crestiien! le treu vous faut payer.

On disait aussi trieuage.

Il a celui mandé qui se trieuage prent (v. 5002).

Ce mot a d'autres formes encore. Voyez dans Roquefort, vo $\ensuremath{\textit{Treulage}}.$

TRIACLE, thériaque, v. 24935, 31758.

Je vous dois plus haïr que triacle venin..... Et je le hai si fort de haïne mortés Que triacles venin.

C'est une comparaison qu'on rencontre souvent.

Li .a. haioit plus l'autre que triacles venia. (Baud. de Seb., I, 182.)

Voy. aussi une note de M. de Reiffenberg au Chevalier au Cygne, p. 245.

M. Wey, dans son Hist. des révol. du lang. en France, p. 76, explique triacle par « vipère » en citant ce vers :

Plus het l'un l'autre que triacle venin.

Nous avouons ne pas comprendre. Que veut dire: l'un hait l'autre plus que la vipère ne hait le venin?
En angl. treacle.

TRIEUS, trêve, v. 17157, 18520.

Car adont y avoit trieus par saircment.

TRIEUAGE, VOY. TRÉU. TROER, VOY. TRAUER. TROP, beaucoup, v. 4446, 9286, 12448.

J'ams trop miculx qu'elle soit en feu arse et bruie...

Voy. Burguy, II, 331, et Rayn., Lex. rom., V, 432.

Nimis, dans quelques passages de Plaute, et plus souvent dans la latinité du moyen âge, signifie également beaucoup ou très, qui lui-même dérive de trans. Voy. Diez, Et. Wört., p. 352, vo trans, et comp. Wackernagel, glossaire du Altd. Lesebuch, vo Ueber. Ueber qui a aussi le sens de très, rencontre son équivalent dans le moy. néerl. over (voy. Hoffman, Hor. Belg., III, vo Overscoon, et dans l'island. afarvel, très-bien. Comp. aussi le grec liye et ayay. L'espagnol n'a pas de mot qui signifie trop; on se sert du mot demasiamente, excessivement, ou bién des expressions muy et mucho; par exemple, hablais mucho, vous parlez trop.

TROTER, v. 8440.

Je pense que ly fains vous fait chy à troter.

La construction du verbe faire avec à se retrouve aussi ailleurs, et nous est restée dans la phrase « faire accroire.» Sur « faire à savoir, » voy. Burguy, II, 169, note, III, 336, vo Savoir. Les formes assavoir, esp. assaber et ital. assapere ne sont certainement que le résultat d'une fusion des verbes savoir, saber et sapere avec la prép. à, et dans quelques bonnes éditions d'auteurs italiens, on trouve en en effet écrit a sapere où d'autres offrent assapere. On rencontre également les expressions « le temps advenir » et « il tempo avvenire » (i. e. à venir, a venire), dans la Chron. MS. en prose de Jean d'Outremeuse passim, et dans le Decameron , X , 7, s. f. (p. 225b. Lipsia , 1843) : « quello che noi vorremo fare a te, tu tel vedrai nel tempo avvenire. » L'anglais offre du reste une construction analogue dans to make avec ou sans to devant l'infinitif qui suit ce verbe, et on trouve, par exemple, l'un et l'autre dans la strophe de Burns qu'on va lire :

'Twill make a man forget his woe,
'Twill heighten all his joy,
'Twill make the widow's heart to sing,
Though the tear were in her eye.

(John Börlevcorn, a ballad.)

Il faut cependant admettre qu'il n'est pas toujours facile de décider si l'à qui précède un infinitif, en forme une partie intégrante ou non; car cette particule peut être exigée par un mot précédent, soit verbe (comme faire, etc.), soit préposition (comme pour, sans, sur, de, etc.), qui, dans l'ancien langage, prenaient ou omettaient indifféremment cet à. C'est ce qui cause souvent aux éditeurs de grands embarras, suivis d'inconséquences. Par exemple, nous ne voyons pas pourquoi, dans notre passage, on ne pourrait pas tout aussi bien écrire:

Je pense que ly fains vous fait chy atroter.

Du moins au v. 22052.

Atant é-vous venu, sur son asne atrotant, L'iermite don Pieron, etc.

on a admis la forme atroter. Cependant nous doutons un peu de son existence, parce que les participes présents qui se rattachent au verbe venir sont fréquemment précédés de à, qui équivaut peut-être à en. Citons quelques exemples pris dans la Chronique MS. de Jean d'Outremeuse, vol. II:

«Atants'en vint Hubin Pulhes à frappant qui venoit droit de Tongres, » fol. 20 v°.

- « Là vint li conte de Louz à brochant à li, » fol. 23 vo.
- « Ly vint à brochant Tyri de Walecourt, » fol. 24 ro.
- α Thyris de Walecourt vint à jostant contre luy, » fol. 24 v°.
- « Ortant (i. e. autant) de corbeais veirent venir à volant, » fol. 26 r°.

Dans tous ces passages, le scribe a séparé l'a d'avec le participe, et M. de Reiffenberg n'a donc pas eu grand tort au v. 7318-19 de la Chron. de Mouskés.

> Garins, li dus vint à poignant, Tint une lance à fier trencant.

(car c'est ainsi qu'il faut ponctuer) d'écrire à poignant. en deux mots, quoiqu'en effet, on rencontre la forme apoindre (voy. notre mot apoignant); mais voudra-t-on aussi admettre les verbes afrapper, abrocher, ajoster, etc.? Dans ce cas, on pourrait expliquer l'a par l'ad latin et l'allemand herbei, et ces mots répondraient alors aux verbes allemands « herbeispornen, herbeirennen, herbeifliegen. » Jean d'Outremeuse aurait été alors extrêmement exact dans le choix de ses expressions, principalement dans des passages comme les suivants : « A ches propres parolles vint ... blanc colons avolant deseur les Liegois, tout altour d'eaux .113. fois volant et ravolant, » fol. 22 ro et : « Ferans faisoit charoier les cordes après li. Et Guilheame de Bares fut al frain de roy et mult d'altres chevaliers. Là soie fist acharoier sour .s. letier Hue de Beuves, » fol. 39 vo. Ici volare et advolare, ainsi que vehi et advehi, seraient bien et exactement distingues, si on ne présère pas d'écrire dans le dernier passage

D'après cette orthographe, au v. 34098 du Godefroid de Bouillon,

Se fist aconvoiler au pavelon de la

serait donc tout aussi bon que à convoiler, mais on n'ac-

ceptera certainement pas un verbe asavoir. Avouons cependant qu'on rencontre quelquesois des formes inattendues de verbes composés avec à, comme ablamer, indique par Roquesort sans citation; nous y suppléerons par le passage suivant de Jean d'Outremeuse: « Je perderay x. conteis et awec chu je seroie grandement ablameis, » fol. 38 ro.

TROUSSER, voy. TORSER.
TRUAN, mendiant, gueux, v. 1159.

Et depuis vous nourri, si com norist truans.

Il faut lire « si c'om » c'est-à-dire « comme on. »

Tu.

Ce pronom fait souvent double emploi avec vous dans la même phrase, et est adressé à la même personne.

A, dist-il, Godefrois, or ne valés ung gant.

Tu me juras ta loy devant l'abet vaillant
Que j'aroie par toy sauf-conduit et garant (v. 4916-18).
A Dieux, dist Bauduins, huy as fait pour moy tant,
Oue ic l'en locray com le vostre siervant.

Voy. aussi v. 1441-1450, 8563-8568. Gilles de Chin, v. 4498-4499, et la Chronique MS. de Jean d'Outremeuse, vol. II, fol. 18 ro: « Et Ferant revient aprés chu anchois. II. mois de Portingale et tantoist Johanne li dest: « Par ma foid, vos me deveis bien ameir, car j'ay par l'amour de toy pendut mon peire. — Ibid., fol. 29 ro: « Quant Eustause entendit chu se vint ilh a mesire Pire et li dest: » Sire Pire, legire est a proveir que mes peire et li vostre issirent de dois meires qui estoient sereurs, si esteis a blameir, car tu es malvais, quant tu es presens là (i. c. là où) tes confreres parollent sour mon honneur et par especial toy meismes y as parleit. »

Sans entrer dans des détails pour expliquer cette singularité qui repose sur différents motifs, nous signalerons seulement quelques exemples analogues, puisés dans d'autres langues, et qui serviront pour suppléer en partie à la grammaire de Grimm, vol. IV, p. 303-516, où il n'est pas fait mention de ce « changement des personnes » pas plus que dans son mémoire académique « Ueber den Personenwechsel in der Rede. » Berlin, 1856.

Dans la Nornagestsaga, c. 12, nous trouvons le passage suivant: « Konungr maelti: » Thyi förstu nu hingat til vor? « Gestr svarar: » Thessu sveif mer i skap, aetlada ek mik af ther nokkura audnu hliota mundu, thyiat ther hafid fyri mer verit miök lofadir af godum mönnum ok vitrum. » Dans la Ragnar Lodbr. Saga, c. 5., Aslaug dit au roi Ragnar: « Kann vera at ydr liz betr å mik, ef ek bûaz betr, ok vil ek nu fara heim, en thâ mâttu gera menn eptir mer, ef ther er thâ samt î hug, ok vilir thu at ek fara med ther, » et dans la même saga, c. 8, elle lui dit: « Ther munud sia at fuglar prir satu i trênu hia ydr, their sögdu mer thessi thidendi, thess bid ek, at thu vilir eigi râda thessu sem aetlater; nû man ek segga ther, at ek em konûngs dôttir. »

Le vieux flamand offre quelque chose d'analogue; voy. Bormans, Sinte Christina, p. 330, note au v. 1123 (l. 1223); il y a même une chanson d'une époque plus moderne, qui commence par la strophe suivante:

> Hi sprac : « lief, willu mijns ghedioken, Dinen orlof willic ontfaen, Mijn hertebloet willic u schinken Dijn goetlicheit willic di laen.

Horne Belg., vol. 201 (2^{mc} éd.), et dans une autre chanson, nous trouvons ces lignes :

« Ic swere u op mijn trouwe : Ie en had nooit liever dan di, »

Ibid., p. 187.

Sans aucun doute ces exemples pourraient être considerablement augmentés, notre propre attention n'ayant été attirée sur ce sujet que depuis très-peu de temps; nous ajouterons seulement que dans le passage du Simplicissimus cité, par M. Grimm, dans le mémoire susmentionné, p. 21; Wallenstein s'adresse d'abord à son ancien camarade par er (ist er nicht der von N.?), ensuite par wir (was seind wir aber jetzt?), et il finit par le tutoyer (du bist ein hundsfott). Ce changement du pronom repose cependant sur d'autres causes que celles qui se présentent dans les passages allegués plus haut.

Tuer (se), se tut, v. 3734, 29312.

Ly califfes sc tuct, ne parle plus avant.

Tumer, tomber, v. 11255, 15148; faire tomber, renverser, v. 24860.

Ly martiaus est chéus, et Goulias tuma... Sire, ce dist Tangrés, c'est cieux qui vous jousta L'autre jours bien priés d'Acre, dou ceval vous tuma.

Turquois, turc, v. 7689.

S'il devoit morir par un trait d'arc turquois.

Voy. la note.

Tr, toi, v. 11419, 11421.

Or prie jou a Dieu qu'il ait miercy de ty.

TYMBRE, VOY. TIMBRE.

U.

UEVE, UEVRE, œuvre, v. 7700, 14974.

Dedens une goudale vous aliés combatant Pour l'uève d'un hierenc c'on vous aloit emblant... Couvert d'un riche drap de l'uevre à Cipion.

Dans le deuxième de ces vers, Pour l'ueve de... équivaut à « pour le fait de... »

Ur, aujourd'hui, Gilles de Chin, v. 1925.

Kui matinet el bois ala,

Il faut écrire k'ui et traduire « comme aujourd'hui matin il est allé au bois. » L'explication de M. de Reiffenberg, dans la note, est erronée.

UIMELIER (s'), s'humilier, v. 3084.

Cascuns à le ducoise forment s'uimelia.

Us, vers, contre, Gilles de Chin, v. 3680.

Us la roine moult s'enirent.

V.

VA, eh bien, soit, v. 1242.

Et li enfes a dit : « Or va, de par Dicu, va! »

Voy. Diez Etym. Wört., p. 605, vo Da.

VAIL, vaux, v. 13843.

Par foy, dist Godefroys, je ne vail se poy non.

1re pers. prés. ind. de valoir.

VAILLANT, fortune, avoir, v. 11453, 14551, 15465.

... Vechy Corbarant, le rice roy vaillant
Dont plaige avons esté pour le nostre vaillant...
Qui laissiet a se gent et quanque il a vaillant...
Que j'ay trestout laissiet cou qu'avoie vaillant.

C'est proprement le participe prés. de valoir, et comme tel il apparait dans le vers suivant:

La coiffe n'y valut ung scul denier vaillant (v. 15198).

On peut à la vérité expliquer ici ce mot en le prenant pour un adjectif: « la coiffe ne valait un seul bon denier; » mais il est beaucoup plus probablement un participe, et « un seul denier vaillant » équivaut à « valant un seul denier, » c'està-dire la valeur d'un seul denier; phrase qui, devenue stéréotype, comme beaucoup d'autres, s'est ajoutée par manière de pléonasme au verbe « valut » de notre vers.

« Cil de la ville n'y perdirent vaillant un denier. » Villehardoin, p. 49 (éd. 1828).

« Vaillant à un denier. »

(Chans. de Rol., p. cxliv, éd. Michel.)

Prov.

Defendet a la gen de son empir, Qu'us del no i mesés vàlhan denier.

Rayn. Lex. rom., V, 463; comp. 464:

Maritz ja parssa non quier Del valeyssen d'un denter.

Tome III.

Dans cette dernière citation, valeyssen est employé comme substantif; dans notre poème, nous trouvons valissant comme participe:

> Sarrasin ne Piersant ne cil de Tartarie Ne vallent enviers lui valissant ung ortie (v. 4461).

Vaillant signifie encore « brave , honnête : »

Li angles est venus à l'iermite vaillant (v. 1177).

Ital. valente.

VAINT, gagne, v. 19742.

Se la bataille vaint, conduire le fera

3me pers. sing. prés. ind. de vaincre. Voy. la note.

VAIR, grisonnant, v. 13821.

Et ly roys Lucquabiaus qui a le barbe vaire.

Voy. la note. On disait aussi, dans le même sens, barbe florie. Voy. les mots barbe et florie.

VAISS'ENT, VAIT S'ENT, VASS'ENT, VOISS'ENT, S'EN VA, V. 3802, 4865, 4869, 53128.

Vaiss'ent Cornumarans à le chiere hardie...
Vass'ent Cornumarans, li abés est remés...
Vait s'ent Cornumarans, sy s'en va en Surie..
Voiss'ent ly Amulaine, s'enmaine Margalie.

VAISSIAUS D'ès, ruches d'abeilles, v. 26797.

Il a en ees pays et en ees regions Des mousques à foison, qui sont en leur maison, C'on nomme vaissiaus d'ès, bien parler en savons.

Voy. la note Cette expression se trouve aussi dans la Coutume de Hainaut, c. 106, art. 13: « Troeve de vaisseaux d'els, » c'est-à-dire « épave d'abeilles. » Voy. Ducange,

126

GLOSSAIRE.

vº Abollagium. On appelait les ruches aussi besaines, bezeines, prov. bezana. Rayn., Lex. rom., II, 219, et chastoires, en rouchi catoire.

Ici dedenz est la chastoire.

(Roman de Renart, v. 10289.)

Dans son glossaire, l'éditeur traduit ce mot par « friandise » c'est évidemment une ruche. « Alveare, gall. catoire » dit le Diction. multilingue, 1603. « Alveare chétoire. » Gloss. MS. lat. franç. à la Biblioth. Imper. de Paris, coté 4120. En grec κύτταρος.

VAIT, va, Gilles de Chin, v. 5319.

Puis vait lacier en .s. recoi.

3me pers. sing. prés. ind. du verbe aler.

VALISSANT, VOY. VALISS'ENT.

Vallaument, vaillamment, v. 8600, 17174, 32726.

Cascuns y voet porter espée vallaument... Le roy Cornumarant sécoure vallaument (1. vallaument)... Lors dient ly baron : « Vé là fait vallaument. »

Cet adverbe se rencontre aussi dans le Baud. de Seb., II, 421, 423, 439. Comp. Burguy, II, 264.

Vallez, page, écuyer, Gilles de Chin, v. 3586.

Uns bacelers jonez, touzés, N'est pas chevaliers, mès vallez.

Voy. Roquefort, sous ce mot et le Romans de Parise la Duchesse, p. 28, à la note.

VALUE, valeur, v. 888.

Nous vous en renderons, s'il vous plait, la value.

Vantéur, vanteur, v. 24184.

Mais ung grant vantéur voit on déshonnourer.

Vantéur est ici pour vantéour; et il paraît qu'au v. 18736

Il sont et ont estet maint jangleurs poissant,

le mot jongleurs est également de trois syllabes « jongleurs. »

Variascion, vacillation, hésitation, v. 10577.

La mort receveray de loyal cuer et bon, Comme vrays crestyens, sans variascion.

Comp. varier.

VARIEMENT, déception, duperie, v. 34592.

Cou que vous ly dirés, c'est par variement; Car je ne le feroie pour or ne pour argent.

VARIER, VARIER, vaciller, hésiter, v. 1099, 5497, 28510, 35400, 55410.

Croy cou que je te dy et ne va variant...
Faittes boins jugemens; n'alés point variant...
Abilans s'est venus as crestiaus apoyer
Ét voit nos crestiiens en doleur-varier...
La ville vous feray rendre sans varier...
Et eil l'ont acordé sans point à variier...
Le bon sire de Fiennes qui est bon chevalier
Et qui nous at servi sans point de varièr.

(Bertr. du Guesel., 11, 455.)

Comp. VARIASCION.

VARRAY, verrai, v. 5923.

Or varray aujourd'uy qui hardis y sera.

VASCIEL, bateau, v. 34181.

Et a fait ou vasciel le sien asne rentrer.

VASSAUMENT, bravement, courageusement, v. 20686 22960.

Onques ne vis payens si vassaument hidier... Morradins d'Arrablois se combat vassaument.

Comp. BACELER, et à l'égard de la terminaison, voy. Burguy, II, 264.

VASSELAGE, vaillance, bravoure, v. 7864.

C'est pour nos seigneurs où tunt a vasselage.

VASS'ENT, VOY. VAISS'ENT. VAUCANT, V. 1620.

Quant'il estoit montes au boin destrier vaucant.

M. de Reiffenberg croit que vaucant est ici pour vaucrant, courant çà et là. Voy. Roquefort, vo Vaucrér.

VAUCIEL, vallon, v. 4878.

En ung petit vauciel, les une ourme jolie.

Ce mot a donné le nom à la célèbre abbaye de Vaucelles.

VAULT, VOY. VOULOIR.

VAUT, VOY. VOULOIR.

VAUTI, VOY. VOTI.

VAVASSOUR, chevalier inférieur, arrière-vassal, v. 9400, 51513.

Dou ceval l'abaty, sicques ly vavasour A picques et à dars l'échierent à dolour.

Vé, vécny, voy. véir.

Véen, désendre, interdire, v. 5054, 6912.

A le porte s'en vint, on li véa l'entrée.

Vées, voy. veir. Vegniez, voy. venir. Veil, veux, v. 6096.

De chy me veil partir parmy le lac nagant.

Véir, voir, v. 3789; véoir, v. 2131; vir, v. 2132.

Pour véir le glouton, Godefrois est nommé... Voie Jhérusalem qui véoir le volra... Mère, dist Hélyas, vieng véoir le portée... Et vous, roy, venés vir oussy vo n'engenrée.

Prés. indic.

Voi, voit, v. 21806, 23471, 23541.

 $\label{eq:Voi-le Cornumarans} \textit{Voi-le Cornumarans}, \textit{sy mua son samblant}.$ $\ensuremath{\mathfrak{I}}^{\text{me}}$ pers. sing.

Vés, vées, voyez, v. 2401, 4515.

Le frère à cesti conte que chy véés ester...
La damme que vous vés, ces .iii. enfans porta.
2me pers. plur.

Passé défini.

Vi, vis, v. 742; vic, 1249; vy, 32746

Or ne vi ge oneques mais enfant si mal apris... Y sont point revenut, car ne les vic piechà... Ains ne vy homme nul qui à moy durast tant.

1re pers. sing.

Futur.

Veura, verra, v. 30971.

Et me combateray à vous jusques à tant C'on veurra l'un de nous maté et recréant.

3mc pers. sing.

Impératif.

Vé, vés, vois, voyez, v. 1305, 1419, 3261, 5921, 19509, 22718.

Vé-me-chy apresté pour prouver me façon... Et vés-ychy Buillon, la noble fermeté.

 2^{me} pers. sing. et plur. $\emph{V\'e-me-chy}$, c'est-à-dire « me voici. » Comp. ss.

Velu, velut v. 8401, 8641, 17280, 27031.

Tout sont velut de fain, tel.xxxm. y a...
Plus sont velu de fain que lion ne sierpent...
Qui de fain sont velu, tout ensy que mouton...
Car, par Dieu, j'ay de fain tout le cuer velu.

Il nous a été impossible de deviner l'exacte signification de ce mot. On pourrait bien l'expliquer par défaillant, si le deuxième des passages cités ne s'y opposait pas dans son ensemble (voy. v. 8638-60); rongé (de faim) conviendrait mieux, mais alors le mouton du v. 17280 fait quelque obstacle; cependant il ne s'y est peut-être glissé que pour la rime. Quant à l'étymologie du mot en question, nous nous trouvons également dans l'incertitude; car il serait trop hasardé, paraît-il, de vouloir le rattacher au latin vellere, vellicare (fame vellicatus), et nous ne croyons pas non plus qu'il soit la même chose que velu, villosus; si toutefois quelque croyance populaire ne se cache pas sous l'expression velu de fain. Sans entrer dans de longs détails à cet égard, nous appelons seulement l'attention sur l'allem. mitesser (comedones). On appelle ainsi non-seulement les haar würmer, en franc. crinons (de crin), mais aussi certains poils qui poussent sur le dos des petits enfants et, d'après les idées populaires, les empêchent de se développer.

Venienes, voy. venir. Venir.

Présent indic.

Viegne, viens, v. 30236.

Je vous viegne grascyer quant j'ay de vous le don.

Vinent, viennent, v. 23634.

Voyés com Sarrasin nous vinent aprocier.

Imparf. indic.

Venot, venait, v. 758.

Une chievre y venot bien ans alaitier.

Parfait défini.

Vieng, vins, v. 32699.

Oncques puis que je vieng ou pays par deçà, Je ne vie si biel fait que j'ay veut droit-là.

1re pers. sing.

Veniemes, vînmes, v. 30590.

Et venièmes yey à force cevauçant.

Futur

Verrés, viendrez, v. 18495.

Ains verres avocc moy pour parler au soudant.

Présent subjonctif.

Vienge, vienne, v. 4114.

Vienge Cornumarans qui tant a de renom!

Vegniez , veniez , v. 2502.

Et dist ly emperères: « Bien vegniés par me foit! » c'est-à-dire « soyez le hien-venu. » Esp. bien vengais.

Imparf. subj.

Venist, venistes, vînt, vîntes, v. 2722, 3982.

Mais il ot maint encontre ançois qu'il venist là... Pour quoy venistes vous ou pays par dechà.

VENTRIERE, sage-femme, v. 1600.

Car bien suy infourmé de la fausse ventrière.

Véoir, voy. véir. Ver, v. 2564.

« Et ce soit à demain, » dist l'emperère ver.

M. de Reiffenberg explique ce mot par « grand, puissant » d'après Roquesort; mais il faut plutôt lire ber, c'est-à-dire « viril, vigoureux. » Voy. Diez, Etym. Wört, p. 45, v° Barone.

Vermaus, vermeil, v. 25575; viermel, v. 1815; viermiaus, v. 9754.

Que parmy les caucies ly vermaus sans coula... A une croix viermelle que la rose en esté... Si que li sans viermiaus sur le sablon descent.

Verrés, voy. venir.

Vés, voy. véir.

Veuer, voer, vouer, promettre, v. 2193, 4690, 11957.

Et je vene à cheluy qui moru par juis...
Et dist Cornumarans : « Et je vene à Mahom...
Je l'ay voé à Dieu qui en croix fu penés...
Seigneurs, ce dist Bertran, or soions asseuré,
A dieu le ven, se nous avons Englois trouvé,
Vous les verrés destruit et tous deshareté.

(Bertr. du Guescl., 1, 452, à la note.)

VEUL, VOY. VOULOIR.
VEURA, VOY. VÉIR.
VI, VIC, VOY. VÉIR.
VIEGNE, VOY. VENIR.
VIEL, VOUL, V. 6855, 7520.

A nuit me souperont enssy com chair de viel.

Vielle, vieille, v. 1129.

Or avoit une vielle qui moult est sousdoyans.

Vieng, vienge, voy. venir. Vière, avis, opinion, Gilles de Chin, v. 824, 918.

> Que il por li d'armez fesist A cel tornoi, ce li est vière... .1. grant arpent, ce m'est à viere, A ciaus delà remis arrière.

Peut-être faut-il, dans ce dernier passage, lire avière,

comme on l'a fait au v. 1260, 1390, et donner à ce mot la même signification qu'à vière; il se serait formé alors de la même manière que avis de à vis. Voy. vis. On écrit aussi viaire.

VIERGINAUMENT, VIRGINAUMENT, virginalment, v. 11561, 12019.

A l'égard de la terminaison, voy. VASSAUMENT.

Viergonder, couvrir de honte, v. 6788, 52558.

Ly crestyen seront viergondé et honny.

Comp. AVIRGONDER.

VIERNEL, VIERMIAUS, VOY. VERMAUS. VIERSER, VERSER, répandre, v. 4907.

La ciervelle en va à la tierre viersant.

Au v. 984, il faut probablement lire bierser. Voy. notre mot bissale.

VIEST, met, v. 1235.

Ma cottes est de fuelles; les viest on ensy la?

3me pers. sing. prés. ind. de vestir.

VIEUMENT, vilement, honteusement, avec mépris, v. 5411, 24250; VIUMENT, v. 628, 5776.

Le sepulere de Dieu si vieument démener... Ne devés consentir qu'ele mure viument.

A l'égard de la terminaison, voy. Burguy, II, 264.

VIEUTÉ, mépris, honte, v. 784, 6664, 25614.

le vous feray morir à duel et à vieuté... Que tout y seront mort à duel et à vieuté.

Prov. viutat. Rayn., Lex. rom., V, 444.

VIN SUR LIE, VOY. LIE.

Nous ajouterons encore ici quelques citations; voy. Godefroid de Bouillon, v. 17122, 28594. Baud. de Seb., I, 306; II, 91, 237. Betr. du Guescl., II, 142. Comp. Jubinal, Nouv. recueil, I, 263, « Le martyr de Saint-Baccus » où il est dit:

« Et quant il est jusqu'au fons trait, Le remanant de là s'en trait, Qui de tel force est par son fait, Qu'on en fait vin de bufait, Autrement dit le vin perdu, Qui aus pouvres gens est vendu. »

Vinent, voy. venir. Vinté, v. 22258.

Leur donnoit honneur, victore et vinté.

Voy. la note.

VIRGINAUMENT, VOY. VIERGINAUMENT. VIRGONDER, VOY. AVIRGONDER. VIROUR, VÉPILÉ, V. 24379, 26020.

Et il ly a conté le fait et le virour.

La forme voirour se trouve dans le Baud. de Seb., I , 42. Bertr. du Guescl., I , 153.

VIRTUS, chef, v. 23846.

Ly kaliffes y vint qui estoit leur virtus.

Vis (ESTRE), sembler, v. 22783, 34876.

Car fols est, ce m'est vis, cieus qui sy va fiant En roe de fortune, puisqu'elle va tournant.

On disait aussi « estre à vis » dans le même sens.

Adont me fuy à vis que de doleur moroie (v. 27919).

Comp. vière.

Vis, vif, vivant, v. 6030, 23975.

Ne scevent de leur père, se il vis se party... Quant ly soudans l'oy, vis quida enragier.

Comparez avec ce dernier vers la locution allemande « er dachte lebendig aus der Haut zu fahren. »

VISETER, observer, v. 9137.

Mais ly Tartarin ont les ribaus visetés.

VISIRE, visière, v. 32681.

Tout droit en le visire ou héaume qu'il a , Ly mist Tangrés l'acier.

VIUMENT, voy. VIEUMENT. VIVENDIER, vivandier, v. 22981.

Ly ribaut y font signe d'iestre boin vivendier.

Vo, votre, v. 582; voz, v. 1258.

Et que vo doulce mère vo vit en ce point chy... Qu'en tel point li voz corps le camp demandera.

A ce dernier vers, M. de Reissenberg fait la note : « Peutêtre si voz corps; » mais li est l'article qui souvent précède l'adi, possessif. Comp. Burguy, I, 141.

Au lieu de vo ou voz, on trouve aussi vous, v. 2249, 16602, 26166, 32326.

Or lestes-vous vengié de vous confusion... Et dist Cornumarans : « Moult est nobles vous jus. »

On écrivait également vou.

Jà ne crerrai von Dieux, à nul jour de ma vie. (Baud. de Seb., I, 311.) Vou Dieux est ici le singulier.

Ains vou deveroit faire à vou mestier aler.

Les vos, les vôtres, v. 8931, 16634, 22342.

De vous et des vos rechut grant courtoisie,

et également le vo, le vôtre, vos biens.

Du vo n'emporterez la monte d'un tabour.

(Bertr. du Guescl., II, 290.)

Comp. NOSTRE.

Vo, vous, v. 582.

Et que vo doulce merc vo vit en ce point chy.

Voelsissiés, voy. vouloir. Voes, voet, voy. vouloir. Voet, v. 12896.

Dist ly roys Corbarans : « Ja voët ne sera. »

Voy la note.

Voi, voy. véir. Voiant, à la vue de..., v. 2772.

> Me partiray de vous, voiant le haronnie... Si vous espouserai, voiant toute ma gent. (Baud. de Sch., 1, 54.)

Prov. vezent la baronia. (Chron. des Albig., p. 88.)

Voidie, tromperie, v. 28752.

Fait mourdre et larrancin , traïson et voidie.

Ordinairement on écrivait ce mot voisdie. Il ne faut pas le confondre avec boisdie. Comp. Diez , Etym. Wort., p. 76, v° Bugia, p. 370, v° Vezzo, et Burguy, III, 48, v° Boisie, et p. 389, v° Vice.

Voie, v. 33091.

En la tente du roy, qui fu d'or et de soie Furent ly hault baron en solas et en joie; Et après le digner sont venut en la voie Maint noble ménestrel qui très-bien s'esbanoie

En la voie paraît signifier ici « à la fois. » Comp. Burguy, II , 292.

Voir, vrai, v. 2519.

La dame sera nonne, sy voir que Dieus fus nés.

Au v. 8890

Car je me doubte bien huy en ceste journée, Que Calabre me mère ne soit en poir trouvée.

les mots « ne soit en voir trouvée » signifient « ne soit trouvée vrai » comme ayant prédit la vérité. Cette expression nous

en rappelle une autre qui est employée vulgairement, et qui semble ridicule: « Voyons voir. » Cela veut dire simplement « voyons ce qui est vrai. » On dit également: « Il y a des gens qui voient voir, d'autres qui voient faux. »

Vois, vov, vais, v. 952, 3192.

Et oussi tos que vois le vivier aprochant... Seigneur, à iciel temps que vous voy contant.

1re pers. sing. prés. ind. du verbe aler.

Vois die, v. 18477.

Mais que vous me jurés loyalment sans vois die;

lis. voisdie et voy. plus haut voidie.

Voisse, aille, v. 688, 2265, 4930; voissent, aillent, v. 34267.

Ains que voisse morir, me faites confiesser... Que je voisse avoée lui à sa devision... Ne nous voissent en riens .c. toises aproçant.

Voiss'ent, voy. vaiss'ent. Voist, aille, v. 515, 1073.

> Miex vault que vous m'alés le cose devisant, Soit de bien ou de mal qui voist de moy touchant, C'uns aultres le m'alast premièrement nonchant.

 ${\bf 5}^{
m me}$ pers. sing. prés. subj. d'aler. M. de Reiffenberg l'a explique à tort par va.

Volti, voy. voti. Volage, v. 6541, 30630, 30636.

> Defaire à vous nul mal ne traison volage... Dit vous ay verité sans penssée volage... Quant ly roys entendy ceste raison volage.

Dans tous ces passages, ce mot paraît signifier « traître, perfide, astucieux. » Un développement semblable des acceptions, mais dans un sens inverse, se retrouve dans le vieux norois flaerd (de flâr) qui signifie « flatterie, fausseté, astuce » et le suédois y ajoute encore l'acception de « frivolité, instabilité, caractère volage. »

Volee (a le), aussitôt, v. 6572, 7585, 20122, 20555, 25286.

Or y poroient vo gent venir à le volée...
Et le roy des Taffurs courant à le volée...
Florie la royne disoit à le volée...
Escuyer vont criant tout hault à le volée...
Sans et iauwe en issy courant à le valée...
Quant ly soudans les vit, sy dist à le volée...

On dit encore, mais dans un sens un peu différent, « à la volée; » mais l'allem. flugs a tout à fait la même signification.

Voler du bas, v. 7973.

A soy meismes dist : « Tu sees du bas voler. »

C'est-à-dire « tu es un fin matois. » Voy. la note.

VOLETER, voltiger, v. 17604.

Et voient les coulons parmy l'air voletant.

Vollekin, certain habit de dessous, v. 28007.

Ly roys fu desarmes, pour iestre refroidiés, En pur ung vollekin qui bien estoit tailliés.

Voy. la note.

Gaufer se fist armer : tout primiers endossa .s. moult boin volequin qui maint denir cousta. (Baud. du Seb., 11, 350.)

« Et la desviesty se huplande et puis sen volequin. » Corp. Chron. Flandr., III, 233.

Vos, voy. vo.
Vos. voy. vouloir.
Vost et
Vot, voy. vouloir.
Vote, bâtiment voûté, v. 12854.

Avoient en ce bois une vote bastic.

Voti, voiti, vauti, voûlé, v. 2770, 3817, 50472.

A Nimaie en iray en la sale vautie... Que le duc trouveres en le sale voitie... Furent ly crestien en la sale vautie.

Vouloir.

Prés. indicat.

Veil, veul, veux, v. 6096, Gilles de Chin, v. 1924.

De chi me veil partir, parmy le lac nagant... Gille, fait-ele, ce veul-gié.

Voes, voet, veux, veut, v. 780, 30707.

Se tu voes que ton cors soit de moy bien amé... Et pour tant qu'ele voet sa traïson celer.

Parf. défini.

Vos , voulus , v. 26396.

Et je ne vos ce fait ottroyer ne agréer , Ains juray que briefment le feroie finer.

Vault, voulut, v. 2818; vaut, v. 2820, 2822; vot, v. 1475; vout, v. 24740; vost, Gilles de Chin, v. 3669, 3992.

Oncques en son pays ne vault riens à lever (1. alever), De quoy en riens péuist le sien peuple gréver. Talles ne maletotes ne vaut acostumer; Les faus usages fist abatre et renverser;
Et les hoines coustumes vault tous jours alever...
De .vu. enfans se vot la royne akoucier...
Viers Césaire s'en vout Buinemons cevaucier...
Ains ne se vost de riens desdire...
Onques ne vost à pie descendre.

Futur.

Vaurra, voudra, v. 2357.

A Nimaie tout droit arriver le vaurra.

Imparf. subjonct.

Vausist, voulût, Gilles de Chin, v. 1965.

S'il fust venus por congié prendre, Qu'il ne vausist vers vous mesprendre, Por Diu, li donriés vous u non?

Voelsissies, voulussiez, v. 2395.

Contre vos anemis que voulsissiez gréver.

Vous, voy. vo.
Vout, voy. vouloir.
Voy, voy. vois.
Voz, vous, v. 4273.

Véchy chely par qui vous voz alés doutant. Voy, aussi notre mot vo.

Y.

A l'égard de la locution il y a, voy. notre mot il.

VREDOUR, verdure, prairie, 25829.

Ly roys Cornumarans quéy sur la vrédour.

Métathèse pour verdour. Comp. les deux mots ci-sui-vants.

VREGIET, vergier, v. 1598.

Pour aler en vregiet ne dessus la rivière.

VRENI, verni, v. 8979, 50775.

De la lance le fiert sus la targe vrenie.

Vuée, v. 11276.

Or est mors Goulias, s'a le tieste copée; Et Murgalés revint apriés celle vuée.

M. de Reiffenberg propose de lire visée. Nous préférons de corriger ruée, mot que nous expliquons par « combat, victoire » de ruer, frapper, renverser, terrasser.

Vy, voy. vi.

Y.

Y dérive du lat. ibi. Voy. Diez, Étym. Wört., p. 196, v° lvi.

FIN.

		Pages.
INTRODUCTION	. • • •	1
GODEFROID DE BOUILLON	• •	1
Godefroid et ses compagnons sont conduits au château de Tervagant par le	traître	-
Turquant		5
Turquant lui propose d'aller chercher Florie		ib.
Conseil des barons	· · · ·	. 4
Turquant va vers Cornumarant pour trahir les barons	. • •	ib.
Le soudan s'avance vers eux avec ses gens		ib.
Désespoir de Gracien et de Godefroid		5
Godefroid se précipite sur le soudan et tue le traître Turquant		6
Captivité des barons		ib.
Menaces du soudan contre Gracien		ib.
Promesses ironiques à Godefroid		7
Les captifs vont à Oliferne		ib.
Effet que cet événement produit sur Moradin		8
Le roi Griffon		ib.
Proposition de Moradin au soudan pour le supplice des captifs		9
Cornumarant donne un avis favorable à Godefroid		10
Le soudan s'y oppose		ib.
Moradin demande à les avoir en garde		ib
Plaintes de Godefroid et des barons		11
On les conduit à la tour Calabre		ib
Bonnes dispositions de Moradin		ib
Provisions amassées par la reine Calabre		12
Railleries du soudan au sujet de ses prédictions		ib
Elle fait de nouveaux enchantements		ib.

I OME EII.	. 41	

	Pages.
Moradin dévoile aux barons ses projets pour les sauver	. 15
Joie des captifs	. 15
Moradin joue aux échecs avec Cornumarant	. $ib.$
Les captifs sont armés et tuent leurs gardiens	. 16
La tour Marbarine	. $ib.$
Florie est éveillée par le bruit	. 17
Un varlet lui apprend le fait	. 18
Les barons se mettent à table dans une salle du château	. 19
Entrée de Florie avec ses femmes	. $ib.$
Godefroid la protége contre Bauduin de Bauvais	. $ib.$
Cornumarant apprend ce qui se passe dans la tour Calabre	. 20
Son entretien à ce sujet avec Moradin	. 21
Le soudan s'apprête à faire le siége de la tour	. ib.
Résignation des barons	. 22
Exhortation de Florie	. <i>ib</i> .
Moradin l'accuse de trahison	. 25
En même temps il envoie en secret un messager au camp des croisés	. ib.
Cornumarant se dispose à retourner à Jérusalem	. ib.
Florie est dénoncée à Corbarant	. 24
Il prend sa défense contre sa mère	. ib.
Aussi contre le soudan	. 26
Sa querelle à ce propos avec Cornumarant	. 27
Ce dernier est informé de la captivité de ses deux oncles Lucquabiel et Maucoulon.	. 28
Il offre de combattre Godefroid en champ clos	. $ib.$
Son entretien avec les barons	. 29
Conditions du combat	. 50
Godefroid accepte	. $ib.$
Corbarant est invité à garantir l'exécution des conditions	. 31
Il prend cet engagement, à condition que Godefroid amène Florie avec lui	. 52
Florie promet à Godefroid de ne pas lui survivre, s'il périt dans le combat	. 33
Arrivée du messager de Moradin au camp des croissés	. 34
Une partie marche au secours des barons	. ib.
Arrivée de ces croisés dans un bois, près d'Oliferne	. 35
Godefroid et Florie sortent de la tour Calabre	. $ib.$
Entrée de Godefroid et de Cornumarant dans le camp disposé pour le combat au	ıx ·
portes d'Oliferne.	. 37
La lutte commence	. $ib.$
Cornumarant est abattu par Godefroid	. 38
Le combat recommence	. 59
Cornumarant est de nouveau abattu	ib

						Pages.
l remonte à cheval pour continuer la lutte					6	40
						. 41
es croisés venus au secours sortent de leur re	etraite, e	et les S	arrasiı	is surp	ris fuie	it .
vers Oliferne					e	ib.
es barons sont délivrés et partent avec leurs frè						. ib.
Plaintes de Florie, qui avait été forcée de suivre s					ne	. 42
Le soudan apprend le départ des barons						. 43
l promet à Cornumarant d'aller au secours de Jé						ıb.
Corbarant prend de nouveau la défense de Florie					enče .	44
Moradin se défend aussi d'avoir fait évader les ba						. $ib.$
oie des croisés à l'arrivée des barons au camp.						. 45
Gracien envoyé pour convenir d'un échange de p						. 46
l'échange est effectué.						<i>ib</i> .
Sermon de l'évêque du Puy						ib.
Avant de livrer assaut à Jérusalem, les croisées v					Olivet.	. 47
Corbadas se dispose à les repousser					011100	. 48
Gracien indique aux croisés un endroit favorable				• .•	•	. 49
Préparatifs des chrétiens.				•. •	• • •	. 50
Exhortation de l'évêque de Matran.						. 51
Les Taffurs attaqués par un serpent dans leur pè						
Pierre l'ermite tue la bête			Mt, OH	, Ct .	• • •	. ib.
Dernières dispositions des croisés pour l'assaut.		• •	• •	• •	• • : •	. 53
Lugue de Vermandois	•	• •	• •	• • •	• • •	. ib.
Les Taffurs			•	•	• • •.	. 54
Godefroid de Bouillon		•	• •	• •	• • •	. ib.
Robert de Normandie			• •	• •		ib.
mprécations de Corbadas contre les chrétiens.			•	• •	• • •	. 55
Bohémond et Tancrède			-	• •	• • •	ib.
Robert de Flandre	• • •		•		• • •	. ib.
Hugue de S-Pol	• • •.	•	• •		• • •	. 56
Les assiégés préparent leur défense		•	•	• •		ib.
Allocution de Pierre l'Ermite				• •	•	. 57
L'assaut commence.		•	• •	•		. 58
Exploits des Taffurs		•	· · ·	•	• • •	59
Vive résistance des assiégés		•		•	• •. •	. ib.
		• • •		• •		. 60
Valeur de Bohémond et de Tancrède, son neveu		•		•		. 61
Raimond de S'-Gilles est fait prisonnier				•		. 62
Un de ses écuyers précipite le roi Maucoulon du				•. •	• • •	
Raimon est échangé contre Maucoulon		_		•	• • •	. 63
ramon est cenange contre manconion		• •		• •	• • • .	. 00

1011

1012

						,	٠.	ı		Pages.
L'assaut continue		• •	••	•	•	•	• .	•	٠	. 63
Nouveaux exploits des Taffurs et de leur roi				•	.•	•		•	•	. <i>ib</i> .
Ils parviennent à faire brèche					•	•		٠	٠	. 64
Efforts désespérés des assiégés					•	•		•	• ,	. $ib.$
Thomas de Marle	• •	: •		•		• ′		•		. 65
Corbadas soutient le courage de ses gens				•	•	•		•	. • ·	. $ib.$
Godefroid se présente à la brèche										. 66
Sa rencontre avec Corbadas								•	•	. $ib.$
Sa prière, à l'aspect des siens fatigués et déco	uragés	S								. 67
Un cygne lui apparaît et lui indique un endroi	t favoi	rable	à l'at	taqu	e.					. 68
Conférence de Godefroid avec les chefs des cro	isés.									. $ib.$
Généreuse résolution du roi des Taffurs										. 69
Décision prise par les croisés										. 70
Godefroid dirige une attaque contre la porte d										. <i>ib</i> .
Le cygne s'envole										. 71
Vive défense des assiégés									•	. ib.
Noms des chrétiens qui se distinguent par leu									•	. ib.
Proposition de Thomas de Marle										. 72
Il s'empare d'une tour										. 73
La porte de Césarée est enfoncée, et les croisé										. 74
Corbadas se retire dans la tour David									:	. <i>ib</i> .
Massacre des Sarrasins										. 75
Une partie s'échappe										. 76
Corbadas est sommé de se rendre										. 77
Les vainqueurs vont en procession à l'église d										. 78
Sermon du patriarche										. ib.
Les croisés s'établissent dans la ville										. 79
Désespoir de Corbadas										. 80
Son frère Lucquabiel l'engage à capituler .				_						. ib.
La tour David est livrée aux chrétiens										. 81
Assemblée dans l'église du Saint-Sépulcre pou										. ib.
Sermon de l'évêque de Matran										. ib.
Discours du roi des Taffurs										. 82
L'évêque du Puy propose de donner la couror										. 83
L'évêque de Matran pense qu'il faut d'abord l'										ib
Elle est offerte à Hugue le Grand			•							. <i>ib</i> .
Il la refuse										. ib
Elle est offerte ensuite au duc de Normandie										. 84
Il la refuse également										85
Refus aussi du comte de Flandre	·	٠								. ib.

TABLE DES MA	TERES	•			1010
	-				Pages.
1 dio deo comitto de la lata de lata de la lata de lata de lata de lata de lata de lata de la lata de la lata de la lata de la lata de lata delata de lata de lata de lata de lata de lata delata delata de lata delata delata de lata delata delata de lata delata					. 85
L'évêque de Matran propose une nouvelle réunion p	oour la soii	rée .			. 86
La proposition est acceptée				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	. ib.
A l'heure fixée, les chefs des croisés reviennent dans			Sépulcre		. $ib.$
Un orage éclate					. 87
La volonté divine se manifeste en faveur de Godefro	id de Bouil	llon'.			. ib.
Il est proclamé roi					. 88
Son allocution					. 89
Il donne au roi des Taffurs la couronne qui lui était					. $ib.$
Il est sacré					. 90
La plupart des barons annoncent leur départ					. ib.
Vaines instances de Godefroid pour les retenir.					. $ib.$
Ils partent					. 91
Un message divin leur arrive au moment où ils vont	t s'embarq	uer .			. 92
Sur les exhortations de l'évêque de Matran, ils décid					
Préparatifs de défense faits par Godefroid contre le					
					. ib.
Détails sur l'armée du soudan					. 95
Son itinéraire					. ib.
Hector de Salorie					. 96
Le calife					. $ib.$
					. $ib.$
Un messager de la reine Calabre vient, de sa part,					. 97
Expédition de Cornumarant contre Jérusalem					. 98
Godefroid le défie		. :			. 99
Ils se combattent					. $ib.$
Bohémond est fait prisonnier					. 100
Efforts des croisés pour le délivrer					. ib.
Cornumarant est également fait prisonnier					. $ib.$
Ainsi que Marbrun, fils de Sustamant					. 101
Sustamant, en voulant délivrer son fils, est blessé p					. $ib.$
Les Sarrasins se retirent emmenant Bohémond .					. $ib.$
Godefroid rentre dans Jérusalem					. 102
Sustament vient faire son rapport au soudan					. $ib.$
Désespoir de Corbadas					: 103
Les Sarrasins arrivent à Rama					. $ib.$
Description de la tente du soudan			;		. 104
Arrivée de Pierre l'Ermite au camp des Sarrasins.					. $ib.$
Il vient offrir d'échanger Cornumarant contre Bohé	mond				. 105
L'offre est acceptée					. 106
				:	

INIT

	Pages.
Entretien de Pierre l'Ermite avec le soudan	. 106
Son entrevue avec Bohémond	. 107
Corbadas envoie son frère Lucquabiel à Jérusalem	. 108
Lucquabiel s'assure de la bonne santé de Cornumarant	. 109
L'échange est définitivement convenu.	. $ib.$
Godefroid demande des renseignements sur l'armée du soudan	. $ib.$
Renseignements donnés par Lucquabiel	. 110
Aussi par Pierre l'Ermite	. $ib.$
Ruse de Godefroid pour tromper les ennemis sur le nombre de ses soldats	. 111
Cornumarant, Marbrun et Lucquabiel assistent à une revue qu'il ordonne.	ib.
Détails de la revue.	. ib.
Godefroid éngage Cornumarant à se faire chrétien	. 112
Cornumarant refuse	ib.
La revue continue	. 113
Marbrun pric Cornumarant d'intercéder pour que Godefroid l'admette à rançon.	114
Au bruit qui sé fait dans Jérusalem, les Sarrasins courent aux armes	. 115
Corbadas, croyant à une trahison, menace Bohémond	ib.
Double rôle joué par les Taffurs	. ib.
• •	. 117
Observation que leur présence suggère à Cornumarant	
Confiance que Godefroid leur témoigne	. ib.
Cornumarant réclame l'exécution immédiate de l'échange	. 118
Il demande à Godefroid d'admettre Marbrun à rançon	. <i>ib</i> .
Godefroid rend la liberté à Marbrun	. 119
Mais à la condition d'un combat corps à corps	. $ib.$
Marbrun accepte :	. $ib.$
Godefroid et Marbrun se préparent au combat	. 120
Arrivée à Jérusalem d'un messager envoyé par Corbarant et Florie	. $ib.$
Ils se déclarent prêts à embrasser le christianisme	. $ib.$
Préparatifs du combat singulier de Godefroid et de Marbrun	. 121
Cornumarant et son oncle Lucquabiel y assistent	. 122
Premier coup de lance de Marbrun	. 123
Godefroid se moque de lui	. $ib.$
Marbrun invoque Mahomet	. ib.
Son second coup de lance aussi vain que le premier	. 124
ll est tué par Godefroid	. $ib.$
Terreur des Sarrasins spectateurs du fait	. 125
Cornumarant prend congé de Godefroid	. $ib.$
Le soudan demande à voir l'épée de Godefroid et l'essaie	. 126
Assemblée des chefs sarrasins	. $ib.$
Moradin est d'avis de renoncer à Jérusalem	ib

TABLE DES MATIÈRES.	1015
	Pages.
Reproches que Cornumarant lui adresse	. 127
Moradin les repousse	. <i>ib</i> .
Le soudan se décide à livrer bataille	. $ib.$
Nouvelle invocation du trouvère	. 128
Les chefs croisés sont réunis en conseil	· ib.
Godefroid propose d'attaquer les ennemis	. 129
Il donne réponse au messager de Corbarant et de Florie	. $ib.$
Les chrétiens se préparent à sortir de Jérusalem	. 150
Ils en sont détournés par un miracle et une allocution de l'évêque du Puy	. $ib.$
Godefroid permet cependant aux Taffurs de faire une sortie	. 131
Pierre l'Ermite les accompagne	. $ib.$
Il tue Qualdin, frère de Marbrun	. 132
Il est renversé à son tour et fait prisonnier par Moradin	. 133
Un renfort sort de Jérusalem	ib.
Moradin se retire, emmenant Garcion et Gracien prisonniers avec Pierre l'Ermite .	. $ib.$
Les Taffurs rôtissent les corps des Sarrasins restés sur le champ de bataille	. 134
Terribles menaces adressées par le soudan à Garcion et à Gracien	. $ib.$
It les somme d'abjurer	. 435
Sur leur refus, ils sont mis à la torture	. ib.
Nouvelle sommation du soudan et nouveau refus des deux prisonniers	. 456
Ils sont encore appliqués à la torture	. <i>ib</i> .
Leur courage au milieu des tourments	. 437
Ils sont enfin mis à mort	. ib.
Dierre l'Ermite mengeé répond ou couden	. 138
Le soudan s'apprête à attaquer Jérusalem	. $ib.$
Les croisés qui étaient partis reviennent à Jérusalem.	. 439
Accueil qui leur est fait	. ib.
Les chrétiens se préparent au combat	. 140
Ils sortent de Jérusalem	. $ib.$
Pierre l'Ermite indique au soudan les principaux chefs	. <i>ib</i> .
Hugue le Grand.	. 141
Robert de Normandie	. <i>ib</i> .
Robert de Flandre	. <i>ib</i> .
Hugue de Saint-Pol	. 142
Tancrède et Bohémont	. <i>ib</i> .
Richard de Caumont	. 143
Raymond de Toulouse.	. ib.
Les Taffurs	. 144
Étonnement du soudan	. $ib.$
Godefroid de Bouillon	. 445
	. 1.20

	Pages.
Allocution du soudan aux chefs sarrasins	. 146
I dispose ses troupes	. 147
Elles s'avancent contre les chrétiens	. 148
La bataille commence	. ib.
Maucoulon est tué par les Taffurs	150
Exploits du khan des Tartares	. ib .
Il tombe sous les coups de Robert de Flandre	. 151
Rencontre de Godefroid et de Cornumarant	. $ib.$
Cornumarant s'échappe	. 152
Diversion exécutée par Baudouin de Beauvais et Richard de Caumont	. $ib.$
Les croisés fléchissent	. 153
Lucquabiel est tué par Enguerrant de Saint-Pol	. 154
Et Enguerrant par Cornumarant	. <i>ib</i> .
Désespoir de Hugues de Saint-Pol	. 155
Il tue Corbadas	. $ib.$
Exploits d'Abraham de Damas	. $ib.$
Exploits de Cornumarant	. 156
Arrivée de Richard de Caumont	. $ib.$
Frompés par son cri de guerre, les Sarrasins le prennent pour Corbarant	. 157
Le désordre se met dans leurs rangs	. 158
Le soudan les rallie	. 159
Allocution de l'évêque de Matran	. 160
La bataille continue, plus acharnée encore	. $ib.$
Bauduin d'Édesse s'attaque à Cornumarant	. $ib.$
N le tue	. 161
Dangers qu'il court	. $ib.$
Miracle en faveur des croisés	. 162
Intervention de saint Georges et de saint Maurice	. 163
Terreur du soudan à leur aspect	. 164
Allégresse des croisés	. $ib.$
Fuite des Sarrasins	. $ib.$
Moradin est décidé à se faire chrétien	. 165
Il notifie son intention au soudan	. $ib.$
Discours de saint Georges à Pierre l'Ermite.	. 166
Il disparaît ensuite avec ses compagnons	. $ib.$
Pierre raconte à Godefroid ce que le saint lui a dit	. 167
Les corps de Garcion et de Gracien sont trouvés enfouis à l'endroit désigné	. 168
Godefroid se met à la recherche de son frère Bauduin qui poursuit le soudan	. $ib.$
Entrevue du soudan et de Dodequin de Damas	. 169
Combat de Dodeguin et de Bauduin	170

TABLE DES MATIERES.	1017
	Pages.
Bauduin refuse les propositions que lui fait son ennemi.	. 171
Arrivée de Godefroid	. 172
Dodequin et le soudan prennent de nouveau la fuite	. 173
Les chrétiens célèbrent leur victoire	. 174
Ils rendent les derniers honneurs à Enguerrant de Saint-Pol et à Cornumarant	
Moradin vient à Jérusalem avec sa femme et son fils	
Son entrevue avec Bauduin d'Édesse	
Moradin, sa femme et son fils reçoivent le baptême	
Corbarant se rend aussi à Jérusalem	· ib.
Accueil que lui font les croisés	. 177
Il est baptisé	
Il retourne à Oliferne avec une armée chrétienne.	179
Florie est emmenée à Damas par Dodequin.	
Désappointement des chrétiens venus pour l'enlever à sa mère Calabre.	
Les habitants d'Oliferne se font baptiser.	ih.
Colère de Calabre	. ib.
Son entrevue avec le soudan	ib
Godefroid se dispose à assiéger Saint-Jean d'Acre	. 181
Son projet est approuvé par les croisés	189
Acre est investi.	102 ih
Sortie exécutée par Dodeguin	483
Sortie exécutée par Dodequin	; ib
Tancrède vient au secours de son oncle	184
Dodequin est forcé à la retraite.	. 10±
Tancrède le poursuit	
Ils en viennent aux mains.	
L'arrivée des compagnons de Tancrède interrompt le combat	187
Retraite de Dodequin	
Un convoi conduit par Jonas de Césarée tombe au pouvoir de Tancrède	
Jonas promet de se faire chrétien	
Il livre Césarée à Tancrède	. 100
Dans sa retraite, Dodequin fait rencontre de Murgafier d'Arrablois	190
Ils se dirigent sur Césarée	. 100
Trouvant la ville occupée par Tancrède, ils l'attaquent	
Sommé par Dodequin, Tancrède refuse de lui livrer Jonas.	. 191
Il lui offre de combattre en champ clos	. ib.
Dodequin accepte	. ib.
L'arrivée de Bohémond et d'un secours engage ensuite Tancrède à refuser	192
Dodequin refuse de suivre Murgafier qui s'enfuit	. 132 . ib.
Son accord avec Tancrède	195
Tome III. 128	. 100
TORE III.	

												P	ages.
II en reçoit un sauf-conduit						•							193
Son arrivée au camp des croisés				٠.	٠,			•	•				194
Son entrevue avec Godefroid de Bouillon		: '											195
Godefroid le supplie de lui rendre Florie			.,.								•		196
Dodequin s'engage à intercéder à cet effet a	uprè	s du	śou	dán				•				:	197
Il quitte le camp et se dirige vers Acre .										:	٠.		ib.
Il rencontre Corbarant													ib.
Celui-ci menace de le pendre, s'il ne conser	nt à n	aetti	re Fl	orie	en	libe	rté.						198
Dodequin se réclame en vain de Godefroid		٠.					<u> </u>	:: , '					199
Il se décide enfin à satisfaire à la demande	de Co	rba	rant			•		r ••					200
Départ pour Damas										•			201
Entrevue de Dodequin et d'Abilant							· .		•				ib.
Florie est prévenue						. 1		• .		•			202
Elle est remise à Corbarant						•		.:	٠.				203
Retour de Dodequin au camp des croisés						••			• .				ib.
									. •	•			ib.
Arrivée de Corbarant				٠.									204
Entrevue de Godefroid et de Florie								٠,				:	ib.
Ils sont mariés				٠.							:		ib.
Dodequin rentre dans Acre													205
Il se dispose à combattre de nouveau Tanc						•				•.			ib.
Il persiste malgré les représentations du so								٤.				:	206
Il provoque Tancrède						4.5							ib.
Le champ est préparé								* •					207
Les deux combattants entrent en lice								. ,					ib.
Tancrède invite Dodequin à abandonner l'i								٠.					ib.
Dodequin refuse										. '			208
Le combat commence													ib.
Le soudan fait une sortie											:		209
Reproches de Tancrède						•				:	٠.		210
Dodequin se justifie									•	٠.	:		ib.
Il obtient de se retirer vers Tabarie								•	•		٠.	٠.	211
Murgafier est blessé par Corbarant					•		.1,	٠	٠.	•			212
Le soudan prend la fuite vers Aucaire					•		: `	. •		٠.		i	ib.
Acre est vivement attaqué								٠.				·	213
Désespoir de Calabre		.,				:	١.			•			ib.
											•	•	244
Abraham de Damas rend Acre aux chrétien	ns .					٠.			٠.	^.		•	215
Il exhorte les siens à suivre son exemple e	t à r	ecev	oir l	e ba	ptê	me						·.·	ib.
Maladras se maintient dans la citadelle					•				٠.				216

TABLE DES MATIÈRES.	1019
	Pages.
Préparatifs du soudan pour le secourir	. 217
Maladras néanmoins capitule	. $ib.$
Florie propose à Bauduin d'Édesse de le marier à Murgalie, fille du soudan	. 218
Bauduin accepte	. $ib.$
Godefroid confie Acre à Bohémond	. $ib.$
Il part ensuite pour Jérusalem.	. 219
Une partie des croisés se dispose de nouveau à retourner en Europe	. 220
Fristesse de Godefroid à cette nouvelle	. $ib.$
Ses instances pour les retenir sont vaines	. 221
Quelques chefs des croisés, décidés à ne pas l'abandonner, le réconfortent	. 222
Godefroid remet à son frère Eustache des reliques pour sa mère	. ib.
Départ des croisés	. 225
Leur entrevue à Rome avec le pape	. $ib.$
Détails sur l'usurpation du duché de Normandie	. 224
Retour du duc Robert	. 225
Son message à l'usurpateur	. $ib.$
Il lui livre bataille	. 226
Il est vaincu et fait prisonnier	227
Récit de sa mort	. $ib.$
A son tour l'usurpateur est vaincu par le roi de France, qui le fait mourir	. 228
Le soudan vient assiéger Acre	. 229
Bohémond et Abraham de Damas se disposent à la défendre	. 250
Ils font une sortie	. $ib.$
ls sont défaits	. 232
Le traître Maladras leur ferme les portes de la ville	. 255
Abraham est fait prisonnier	. $ib.$
Bohémond remet son épée à Dodequin	. 234
	. ib.
Maladras rend Acre	. 255
Oodequin s'y oppose	. $ib.$
Le soudan persiste	. $ib.$
Départ de Dodequin pour Jérusalem	. 256
Son entrevue avec Tancrède	. $ib.$
Puis avec Godefroid	. 237
l lui apprend la perte d'Acre	. $ib.$
l reçoit le baptême	. 238
Godefroid décidé à reprendre Acre	. 239
Cous ces faits sont rapportés au soudan	. $ib.$
l conduit à Damas Abraham et Bohémond	ib.
on entrevue avec Calabre	. 240

Il informa Abilant des aireanstances qui ent amend la Marat de Balanti.	Pages.
Il informe Abilant des circonstances qui ont amené le départ de Dodequin.	240
Et lui recommande de bien garder Damas	241
	242
Il revient à Acre	ib.
Godefroid confie à Tancrède la garde de Jérusalem	<i>ib</i> .
Il prend congé de Florie	245
Son départ	ib.
Son arrivée à Acre.	244
La ville est investie	ib.
Puis assiégée.	245
Sortie du soudan	246
Combat devant Acre	ib.
Raimbaut Créton, Harpin de Bourges et Richard de Caumont sont faits prisonniers	247
Exploits de Dodequin, devenu Hugues de Tabarie	248
il tue Seghin , fils du soudan	ib.
Godefroid coupe le poing au soudan	249
Les Sarrasins rentrent dans Acre	ib.
Maladras est tué	250
Les chrétiens rentrent dans leur camp	ib.
Désespoir du soudan	251
Le roi Fineplet tache de le réconforter	ib.
Le siége continue	252
Godefroid assemble en conseil les chefs des croisés	ib.
L'évêque du Puy propose un moyen pour s'emparer d'Acre	253
ll est adopté	254
Préparatifs des chrétiens	ib.
Le soudan se dispose à résister	255
L'attaque commence	ib.
Des ruches, remplies de mouches à miel, sont lancées sur la ville	256
Fourments des assiégés	257
Désespoir du soudan	258
Il se décide à partir	ib.
Les Taffurs pénètrent dans la ville	259
Prise d'Acre'	260
Godefroid se met à la recherche des barons faits prisonniers	ib.
Richard de Caumont, Harpin de Bourges et Raimbaut Creton sont délivrés	261
Le soudan arrive à Damas	262
Son entrevue avec Calabre	ib.
Prédictions nouvelles de Calabre	263
Le soudan refuse d'y ajouter foi	264

TABLE DES MATIÈRES.	1021
	Pages.
l confie à Abilant la défense de Damas	. 265
on arrivée à Ascalon	. $ib.$
l annonce à sa fille Margalie son départ pour Siglaie	. 266
dodefroid se dispose à assiéger Damas	. $ib.$
ses pressentiments	. $ib.$
Départ des chrétiens pour Damas	. 267
abilant se prépare à une vigoureuse défense	. $ib.$
Entrevue de sa sœur Morinde avec Bohémond et Abraham.	. 268
oie des captifs à la nouvelle de l'arrivée des chrétiens	. ib.
abilant fait une sortie.	. $ib.$
l rencontre Corbarant et Dodequin à la tête de l'avant-garde de l'armée chrétienne.	. 269
l les attaque	. 270
Description du combat	ib.
Danger de Dodequin	. 272
Combat de Godefroid et d'Abilant	ib.
es Sarrasins rentrent dans Damas	. 273
e pays environnant est incendié par les chrétiens	274
a ville est investie.	ib.
e siége commence	. 275
odefroid envoie son frère Bauduin à Édesse	276
ancrède devient amoureux de Florie	277
racle, le patriarche, forme le projet d'empoisonner Godefroid	ib.
l fait jurer à Tancrède de ne pas le trahir	278
l lui confie son projet	. 279
'ancrède tache en vain de l'en détourner	280
atrevue d'Éracle et de Florie	284
lorie raconte à Éracle un songe qu'elle a fait	282
Départ d'Éracle pour le camp des chrétiens.	ib.
bilant provoque au combat Dodequin, devenu Hugues de Tabarie	283
'elui-ci accepte	ib.
ls se préparent au combat	284
e combat commence	285
ncidents de la lutte	286
odefroid intervient	287
sa demande le combat est suspendu	ib.
on médecin guérit les blessures de Hugues de Tarbarie.	288
uis il va aussi donner ses soins à Abilant	ib.
odefroid raconte à son confesseur un songe qu'il vient de faire	289
on confesseur lui en explique le sens	290
rrivée d'Éracle au camp des chrétiens	ib.
·	

	Pages.
Son entrevue avec Godefroid	294
Il lui offre une coupe de vin empoisonné	292
Remords de Tancrède	295
Il envoie un de ses écuyers pour empêcher le crime.	ib.
L'écuyer rencontre Éracle qui se dirigeait sur Ptolémaïs	294
Il revient à Jérusalem.	ib .
Désespoir de Tancrède	295
Son entrevue avec Florie	ib.
Ses projets et son départ pour Césarée	297
Godefroid fait venir son médecin Luscion	ib .
Luscion déclare aux barons que Godefroid est empoisonné	298
Leur désespoir à cette nouvelle.	ib.
Godefroid cherche à les consoler	299
Il recommande de ne pas rechercher le meurtrier	ib.
Plaintes de Corbarant	3 00
Godefroid ordonne l'envoi de messagers à Bauduin et à Florie.	501
Les lamentations des chrétiens sont entendues des assiégés	ib.
Abilant demande un sauf-conduit	302
Il arrive au camp des chrétiens	ib.
Son entrevue avec Godefroid	ib.
Il rentre dans Damas	505
Désespoir de Florie à la nouvelle de l'empoisonnement de Godefroid	304
Pierre l'Ermite tâche de la consoler	ib.
Godefroid fait ses adieux aux barons	305
Il meurt	ib.
Hugues de Tabarie part pour Édesse	306
Arrivée de Tancrède sous les murs de Jérusalem	ib.
Il répond aux reproches de Florie et proteste de son innocence	307
Florie le supplie de s'éloigner	ib .
Il y consent et retourne à Césarée	308
Bauduin apprend la mort de son frère	309
Ses plaintes	ib.
Il s'informe des circonstances du crime	310
Son départ d'Édesse	311
Il défait un parti de Sarrasins placé en embuscade	ib.
Il confie à Hugues de Tabarie ses soupçons sur Tancrède	312
Son arrivée à Jérusalem	ib.
Son entrevue avec Pierre l'Ermite	ib.
Puis avec Florie	513
Arrivée des barons.	ib.

TABLE DES MATIERES.	1023
	Pages.
Le corps de Godefroid est déposé dans l'église du Saint-Sépulcre	314
Bauduin accuse Tancrède	ib:
Il accuse aussi Florie	. 315
Tancrède se présente	. ib.
Il se défend	. 316
Florie se défend aussi	ib.
Éracle est dénoncé par Tancrède	. 317
Bauduin ordonne d'aller l'arrêter à Acre.	. 318
Bauduin est couronné	ib.
Arrivée de son messager à Acre	319
Arrestation d'Éracle	. $ib.$
Il est conduit à Jérusalem	. $ib.$
Il accuse Tancrède et Florie du meurtre de Godefroid	. 320
Tancrède demande et obtient le combat judiciaire	. 321
Les combattants entrent dans le camp	. 322
Tancrède affirme par serment son innocence	. 323
Éracle fait de même	. $ib.$
Les deux champions s'apprêtent	. $ib.$
Le combat commence	. 324
Éracle est blessé	. <i>ib</i> .
Il riposte	. 325
Le combat continue	. $ib.$
Éracle a sa lance brisée	. $ib.$
<u>.</u>	. 326
D'un coup d'épée il abat le cheval de son ennemi	. $ib.$
Inquiétude des barons pour Tancrède	. 327
Éracle est désarçonné	. 328
Il demande grâce	. ib .
Puis il cherche à tuer Tancrède en trahison	. 329
Tancrède échappe à ses coups	. $ib.$
Éracle est forcé d'avouer son crime	. 330
Il proclame aussi l'innocence de Florie	. 331
Il est ensuite condamné au feu et exécuté	. ib.
Corbarant veut marier Florie à Tancrède	. 332
Florie refuse.	. <i>ib</i> .
Satisfaction de Bauduin	, 333
Départ des chrétiens pour Damas	. 554
Abilant en est informé et s'en félicite.	. <i>ib</i> .
Arrivée des chrétiens	. 335
Entrevue d'Abilant et de Dodequin	. $ib.$

·	Pages.
Celui-ei annonce à Bauduin une attaque pour le lendemain	. 336
Les chrétiens se disposent au combat	. 337
La bataille commence	. 338
Dodequin attaque Abilant	. $ib.$
Ils sont séparés	. 359
Bauduin cherche Abilant pour le provoquer	. ib.
Abilant se précipite au milieu des Taffurs	. ib .
Il tue leur roi	340
Il rentre dans Damas	. 341
Bauduin charge les Taffurs de lui présenter un nouveau roi	. $ib.$
Élection de Grant-Gourmant	. ib.
Son éloge.	. 342
Il est agréé par Bauduin	. $ib.$
Arrivée d'un ambassadeur grec	. 343
Il précède Labigant, fils de l'empereur de Constantinople	. $ib.$
Accueil fait par Bauduin à Labigant	. $ib.$
Labigant demande la main de Florie	. 344
Bauduin la lui accorde, à condition qu'il obtienne le consentement de la dame	. $ib.$
Labigant lui en exprime sa satisfaction	. 345
ll part pour Jérusalem, en compagnie de Harpin de Bourges et de Moradin	. 346
Accueil qu'ils reçoivent	. 347
Entrevue de Harpin avec Florie	. $ib.$
Florie est décidée à refuser Labigant	. 348
Son projet de présenter sous son nom Courtoise, sa chambrière	$. \hspace{0.5cm} ib.$
Courtoise feint de consentir à jouer ce rôle	. 349
Harpin rend compte à Labigant de sa mission auprès de Florie	. 350
Entrevue de Labigant et de Courtoise.	. $ib.$
Labigant déclare l'objet de son voyage	. 351
Courtoise lui révèle la fraude	. $ib.$
Projet de vengeance de Labigant	. 352
Arrivée à Jérusalem de Tancrède et de Corbarant	. 353
abigant dissimule	. $ib.$
l'se rend en secret à Ascalon	. 354
l se concerte avec le gouverneur de cette ville.	. $ib.$
Son retour à Jérusalem	. 355
l déclare aux barons qu'il a découvert la supercherie, mais que néanmoins il accept	
Courtoise pour femme	. 356
es barons en témoignent leur satisfaction	. $ib.$
Testin et danses	. 357
abigant confie Courtoise à ses Grecs.	. $ib.$

TABLE DES MATIÈRES.	1025
	Pages.
Il se prépare à partir avec les barons.	358
Il envoie un messager au gouverneur d'Ascalon pour le prévenir	ib.
Le messager remplit sa mission	359
Le gouverneur le charge de sa réponse pour Labigant	ib.
Retour du messager à Jérusalem	360
Labigant prend congé de Florie	361
Plaintes de Bauduin Cauderon	362
Départ des barons en compagnie de Labigant	363
lls tombent dans une embuscade	ib.
Labigant s'enfuit	ib.
Défense désespérée des barons	364
ls sont faits prisonniers	365
Is sont conduits à Ascalon	ib.
Margalie demande qu'on les lui livre	566
Le gouverneur d'Ascalon y consent	ib.
ls sont renfermés dans une tour	367
Retour de Labigant à Jérusalem	368
an rannart	ib.
Son rapport	369
Bauduin envoie une troupe sur le champ de bataille pour enterrer les morts	ib.
Entrevue de Labigant avec Florie	370
l insiste pour obtenir sa main	
Florie persiste à la lui refuser	371
Labigant, furieux, se rend au camp des chrétiens sous Damas.	
Harpin, échappé à l'embuscade, raconte au roi Bauduin la défaite de ses compagnons.	372
Arrivée de Labigant	373
l accuse Florie de la trahison dont il est lui-même l'auteur	ib.
e roi mande à Bauduin Cauderon d'emprisonner Florie	70. 374
Désespoir de Florie à cette nouvelle	314 ib.
Pierre l'Ermite la console.	375
l se rend auprès du roi pour intercéder en sa faveur	ib.
e roi se montre inexorable	576
bilant est informé de tous ces incidents.	377
I fait une sortie.	311 - ib.
	ib.
réparatifs des chrétiens pour la repousser.	
ia bataille commence.	378
Rencontre du roi et d'Abilant	<i>ib</i> .
Exploits de Labigant	379
Abilant l'abat de cheval	380
l appelle à lui toute la population armée de Damas	ib.
Tome III. 129	

· —

Pag	
<u>-</u>	80
	81
	82
	ib
	ib.
	83
***	ib
. • • •	84
L'offre est acceptée.	ib.
<u>*</u>	85
	86
	ib
Son entrevue avec Calabre	87
Calabre tache de le détourner de son projet	ib
Abilant persiste	ib
Calabre essaie de convaincre sa sœur Morinde	88
Celle-ci approuve la conduite de son frère	86
Calabre a de nouveau recours à ses enchantements	ib
Elle prédit sa défaite à Abilant, qui persiste dans son dessein	ib
Il réunit ses conseillers	90
L'un d'eux, Déodanas, l'engage à offrir de payer tribut pour obtenir une trêve de dix	
ans	ib
Abilant se résigne à faire cette tentative	91
	99
Francisco Franci	ib
	93
	94
	ib
	9
1	ib
	96
	97
* *	98
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ib
• • •	ib
·	99
	00
	01
	09
Les parons s'elognem, de voir Bahduin le menager	20

•		4		
			_	
				÷
•		100-		
	TABLE DES MATIÈRES.	1027		
		Pages.		
	Abilant se relève et la lutte continue			
	Les deux adversaires se prennent à bras le corps			
	Abilant est jeté à terre			
	Une voix miraculeuse empêche Bauduin de l'égorger			
•	Abilant se reconnaît vaincu			
	Il livre Damas et oblige les habitants à se faire chrétiens			
	Morinde, baptisée, épouse Bohémond		;	
	Baudouin fait le partage de ses conquêtes			
•	Calabre, aussi baptisée, se fait nonne.			
	Labigant demande de nouveau la main de Florie			
	Baudouin la lui accorde			
	Florie en est prévenue			
	Elle sort de prison			
	A sa demande, Pierre l'Ermite consent à la conduire à Oliferne			
	Elle y est reçue comme héritière de son frère Corbarant			
	Retour de Bauduin et des barons à Jérusalem			
	Colère de Bauduin à la nouvelle du départ de Florie			
	Les barons sont réunis en conseil			•
	Bauduin leur annonce son projet d'assiéger Ascalon			
•	Un renégat court en informer l'amulaine de cette ville			•
	L'amulaine s'enquiert du sort de Florie	. 415		
	Il se promet de poursuivre l'auteur de la trahison dont elle est accusée	. $ib.$		
	Il fait sommer Labigant d'exécuter sa promesse	. 414		
	Margalie est informée de tous ces détails.	. $ib.$		
	A son tour elle les raconte aux captifs			
-	Réponse de Labigant au message de l'amulaine	. 416		
	Départ des chrétiens pour Ascalon	. 417	-	
	L'amulaine leur dresse une embuscade	. $ib.$		
	Il défait les Taffurs, mais il est bientôt lui-même obligé de prendre la fuite et s'égaré			
	Les Sarrasins d'Ascalon se choisissent d'autres chefs	. 419		4 . , .
•	L'amulaine, dans sa fuite, rencontre l'évêque d'Oliferne, qui ramenait Florie	. ib.		
	Celui-ci l'attaque	. 420		
	L'amulaine se rend prisonnier			
	Arrivée de Florie et de l'évêque d'Oliferne au camp d'Ascalon	422		
	L'amulaine est livré à Bauduin	. $ib.$		
	Florie, de nouveau menacée de la mort par le feu, se défend.	423	•	
	Elle demande qu'on interroge l'amulaine			•
	Bauduin y consent	. $ib.$		
	Labigant se fait ouvrir la porte d'Ascalon			
•	Interrogé par Bauduin, l'amulaine disculpe Florie			

	Pages.
Elle est mise en liberté	426
Faux rapport de Labigant aux Sarrasins d'Ascalon	427
Margalie le démasque	ib.
Il est chassé d'Ascalon et rentre dans le camp chrétien	428
Explications qu'il donne à Bauduin	. $ib.$
L'amulaine persiste dans sa déclaration	429
Labigant le défie	. $ib.$
L'amulaine demande de pouvoir fournir un champion	. 430
II obtient de rentrer dans Ascalon pour s'en procurer un	431
Margalie est par lui livrée comme otage	ib.
Son entrevue avec Bauduin	. $.$ $ib.$
L'amulaine assemble son conseil	432
Il choisit Tancrède pour son champion, et, à cette condition, lui rend la liberté,	ainsi
qu'à Corbarant et à Moradin	433
Tancrède se prépare au combat	434
L'amulaine revient dans le camp chrétien	435
Labigant réitère son accusation.	436
Tancrède entre en lice, sans se faire connaître.	437
Le combat commence	458
Labigant perd son heaume, mais tue le cheval de Tancrède	ib.
Celui-ci débarrasse adroitement ses pieds des étriers	ib.
Margalie s'aperçoit de l'amour que Florie a pour lui	439
Tancrède, à pied, poursuit son adversaire	ib.
Vaine tentative de Labigant, pour l'engager à cesser le combat	440
Son cheval est abattu	441
Lui-même est blessé à la tête	442
Il s'avance néanmoins sur Tancrède	ib.
Ruse de celui-ci, pour l'obliger à abandonner l'écu dont il se couvre	443
Labigant reconnaît Tancrède	444
Il persiste à accuser Florie de trahison	ib.
La lutte continue	445
Labigant reçoit une nouvelle blessure	446
Il s'avoue vaincu et demande grâce	ib
Conditions que lui impose Tancrède	. 447
Il est conduit aux pieds de Florie, qui ordonne de lui trancher la tête	
	ib
Celui-ci le livre au jugement des barons	449
Labigant a la tête tranchée	ib
Entretien de Florie avec Margalie	450
Footing at adjunction and	487

TABLE DES MATIÈRES.	1029
	Pages.
Départ de l'amulaine avec Margalie	451
Leur explication	452
Préparatifs de Bauduin contre le soudan, dont Margalie lui a annoncé l'arrivée pro-	
chaine	453
Proposition d'Abilant	ib.
Elle est adoptée	. 'ib.
Description de l'armée du soudan	454
L'avant-garde commandée par Murgafier, frère de Moradin d'Arrablois.	455
Elle est découverte par Corbarant	ib.
Les chrétiens font une halte	457
Avant l'aube, ils attaquent leurs ennemis	458
Ceux-ci, surpris, se défendent	ib.
Murgafier, poursuivi par son frère Moradin, lui rend son épée	459
Le soudan apprend la défaite de son avant-garde	460
Murgafier promet de se faire chrétien, et de rendre Arrablois à son frère Moradin.	ib.
Les chrétiens entrent dans Arrablois	461
Moradin donne à Abilant sa sœur Apoline en mariage	462
Complot de Murgafier contre les chrétiens	ib.
Hérodas, oncle d'Abilant, en est informé	465
Il charge sa femme d'avertir les chrétiens	464
Celle-ci le trahit et révèle son projet à Murgafier	. $ib.$
Hérodas est arrêté	
Mais Apoline informe les chrétiens du danger qui les menace.	. ib.
· • -	. 466
Les chrétiens se rallient	. 467
Une partie des Sarrasins se soumet	. 468
Les chrétiens du dehors sont introduits dans la ville	ib
Le reste de la garnison se soumet également	. 470
Hérodas est délivré	. ib.
Apoline, baptisée, épouse Abilant	. ib .
Le soudan réunit en conseil les chefs de son armée	. 471
Ils décident de livrer bataille	ib
Le roi Bauduin se dispose à les combattre	. 472
	. 473
Bauduin les fait rentrer dans le camp.	ib.
Description de l'armée du soudan	
Arrivée de l'amulaine.	475
Il dénonce Margalie	ib
Celle-ci refuse de devenir sa femme	476
L'amulaine, irrité, rentre dans Ascalon	

	Pages.
Il envoie un défi au soudan	476
Celui-ci promet Margalie à Hector de Salorie	477
Les deux armées restent plusieurs jours en présence	478
Des renforts arrivent aux chrétiens	ib.
L'amulaine offre son alliance à Bauduin	479
Il fournit des otages de sa fidélité	480
Pierre l'Ermite est envoyé au soudan	ib.
Au nom de Bauduin, il lui propose de fixer le jour de la bataille	481
Margalie excite Hector de Salorie à provoquer Bauduin	482
Elle se concerte avec Pierre l'Ermite	483
Le soudan accepte la proposition	ib.
Hector de Salorie charge Pierre l'Ermite de demander pour lui une entrevue à Bauduin.	484
Retour de Pierre au camp des chrétiens	485
Il fait son rapport à Bauduin	486
Entrevue de Bauduin et d'Hector de Salorie	ib.
Celui-ci provoque Bauduin en champ clos	487
Bauduin accepte le défi	ib.
Hector est encouragé par Margalie	488
Il se prépare au combat	489
Bauduin se présente	490
A sa demande, Hector de Salorie fait éloigner les Sarrasins.	491
Hector reproche à Margalie l'accueil fait par elle à son adversaire.	ib.
Sa proposition à Bauduin.	492
Celui-ci la repousse	ib.
Le combat commence, et Hector est frappé une première fois.	493
A une seconde rencontre, il est blessé et renversé de cheval	494
Bauduin, vainqueur, emmène Margalie	ib.
Les chrétiens volent à son aide.	495
Désespoir du soudan	ib.
Accueil fait par Florie à Margalie	496
	497
Pierre l'Ermite est de nouveau envoyé au soudan.	ib.
Sa proposition	498
Esclamart de la Mecque engage le soudan à la repousser	499
Retour de Pierre	500
Effrayant tableau qu'il fait de la puissance des ennemis	ib.
Ruse de guerre proposée par Abilant	501
Elle est adoptée	502
Bauduin arrête son ordre de bataille	ib.
'armée du soudan s'avance	PÓ7

TABLE	DES	S I	MΑ	Tl	E	Е	S.			٠					1	034
																Pages.
Défaite du corps commandé par Esclam											•				٠.	504
Esclamart est secouru par ses trois frère													•			ib.
Mort d'Abilant de Damas										•						505
Le calife est aussi tué																506
Plaintes du soudan																ib.
a bataille continue			•-													507
Exploits des Taffurs					٠.											ib
Esclamart et ses trois frères se décident	à aba	nde	anc	er	le c	hai	mp	de	ba	tail	le					508
Le corps d'armée du soudan est entouré	é par	lės	chi	éti	ens											ib.
e soudan rend son épée à Hugues de T																509
Déroute complète des Sarrasins																ib
Les chrétiens rentrent dans leur camp								•								ib.
L'amulaine leur livre Ascalon																510
Allégresse des chrétiens																ib.
Margalie, baptisée, épouse Bauduin .																511
Fancrède épouse Florie																512
Réjouissances dans Ascalon		•														ib
Le corps d'Abilant est retrouvé parmi l																513
On lui fait de magnifiques obsèques .														•		ib
Margalie est consultée sur le sort que n																514
ll est mis à mort																ib
Rentrée de Bauduin à Jérusalem																ib
Les barons retournent dans leurs fiefs																515
Préparatifs de Bauduin contre la Mecqu															٠	516
Fin du poëme																ib
•																
PROVERBES ET LOCUTIONS PROVERBIALES CON	NTENU	S DA	NS	LA	PAR	TIE	PR	ÉCÉ	DEN	TE	DU	POF	ÉME		٠	517
TABLE DES NOMS DE PAYS, DE LIEUX, DE PI	EUPLE	S ET	DE	PE	RSO	NNE	s, (CON	TEN	US :	DAN	S L	E P	OËM	IE.	519
GLOSSAIRE						•	•			•	•					564

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.